Québec 2001

TOUTE L'ANNÉE

▷ politique ▷ économique ▷ sociale ▷ culturelle

Textes entièrement inédits

Québec 2001

Sous la direction de
Roch Côté

Québec 2001

Annuaire politique, social, économique et culturel

FIDES

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

ISBN 2-7621-2234-1

1. Québec (Province) - Civilisation - 20e siècle.
2. Québec (Province) - Histoire - 20e siècle.
3. Québec (province) - Conditions sociales - 1991- .
4. Québec (province) - Conditions économiques - 1991 .
5. Québec (Province) - Politque et gouvernement - 1994- .
I. Côté, Roch, 1941- .

FC2925.2.Q41 2000 971.4'032 C00-941782-6
F1052.Q41 2000

Dépôt légal : 4e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec

© Éditions Fides, 2000

Les Éditions Fides remercient le ministère du Patrimoine canadien du soutien qui leur est accordé dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. Les Éditions Fides remercient également le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

IMPRIMÉ AU CANADA

Direction

Roch Côté

Coordination

Roch Côté, Marie-Claude Petit

Rédaction

Daniel Allard, journaliste

Stéphane Baillargeon, journaliste, *Le Devoir*

Germain Belzile, économiste, École des hautes études commerciales

Luc Bernier, École nationale d'administration publique

Rodrigue Blouin, Département des relations industrielles, Université Laval

Francine Bordeleau, journaliste

Luc Bouthillier, Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval

Normand Brouillette, géographe, Université du Québec à Trois-Rivières

François Cardinal, journaliste, *Le Devoir*

Guy Chiasson, Département des sciences sociales, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Mario Cloutier, journaliste, *Le Devoir*

Jean-Pierre Collin, historien, INRS-Urbanisation

Claude Comtois, géographe, Université de Montréal

Louis Cornellier, Collège de Joliette

Manon Cornellier, journaliste, *Le Devoir*

Roch Côté, journaliste

Andrée De Serres, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Jean-Louis Denis, Département d'administration de la santé, Université de Montréal

Jean-Pierre Desaulniers, sociologue, Département des communications, Université du Québec à Montréal

Bernard Descôteaux, directeur, *Le Devoir*

Laurent Deshaies, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières

Alfred Dubuc, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal

Pascal Faucher

Robert Fleury, journaliste, *Le Soleil*

Pierre-Gerlier Forest, Département de science politique/GRIG, Université Laval

Gaston Gadoury, Département des sciences sociales, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Gilles Gagné, sociologue, Université Laval

Christiane Gagnon, Département des Sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi

Madeleine Gauthier, Observatoire Jeunes et Société, INRS-Culture et Société

Stéphan Gervais, Programme d'études sur le Québec, université McGill

Yves Gingras, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, Observatoire des sciences et des technologies

Germain Godbout, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences

Benoît Godin, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, Observatoire des sciences et des technologies

Fernand Harvey, INRS-Culture et société

André Joyal, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières

Nabil Khoury, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval

Juan-Luis Klein, Département de géographie, Université du Québec à Montréal

Louis Lafrance, journaliste

Lise Lamothe, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

Ann Langley, Département de stratégie des affaires, Université du Québec à Montréal

Simon Langlois, sociologue, Université Laval

Serge Laplante, recherchiste, *Le Devoir*

Jean-Claude Leclerc, journaliste

Sylvain Lefebvre, Département de géographie, Université du Québec à Montréal

Clément Lemelin, économiste, Université du Québec à Montréal

André Lemieux, Université du Québec à Chicoutimi

Jocelyn Maclure, Université de Southampton, Angleterre

Claude Manzagol, Département de géographie, Université de Montréal

Claude Martin, économiste, Université de Montréal

Paul-Louis Martin, historien et ethnologue, Université du Québec à Trois-Rivières

Alain-Robert Nadeau, avocat, spécialiste en droit constitutionnel

Benoit-Mario Papillon, économiste, Université du Québec à Trois-Rivières

Martin Pelchat, journaliste, *La Presse*

Marie-Claude Petit

Jean Pichette, rédacteur en chef, *Relations*

André Pratte, journaliste, *La Presse*

Gilles Pronovost, sociologue, Université du Québec à Trois-Rivières

Juliette Ruer, journaliste, *Voir*

Jean-François Saillant, chargé de recherche, École des hautes études commerciales

Gilles Sénécal, géographe, INRS-Urbanisation

Alexandre Sirois, journaliste, *La Presse*

Yves Tessier, géographe

Carl Thériault, journaliste, *Le Soleil*

Joseph-Yvon Thériault, sociologue, Université d'Ottawa

Marc Thibodeau, journaliste, *La Presse*

Gaëtan Tremblay, Département des Communications, Université du Québec à Montréal

Mathieu Turbide, journaliste, *Le Droit*

Jean Turgeon, École nationale d'administration publique

Michel Venne, journaliste, *Le Devoir*

Graphisme

Gianni Caccia

Infographie

Folio Infographie

Cartographie

Le Groupe KOREM

Sommaire

Tendances de la société québécoise

5 Les enjeux sociaux du début des années 2000
Simon Langlois

11 Les changements sociaux : tendances de 1960 à 2000
Simon Langlois

Le projet souverainiste en question

91 Le projet nationaliste en transition : la fin des vaches sacrées ?
Jocelyn Maclure

97 L'état de l'appui à la souveraineté du Québec
Gilles Gagné et Simon Langlois

109 Le débat linguistique : le retour à la une et la crainte de la crise
Stéphan Gervais

118 La « loi sur la clarté » ou la politisation du pouvoir judiciaire au Canada
Alain-Robert Nadeau

Les événements de l'année

125 Chronologie des principaux événements de juillet 1999 à juin 2000
Marie-Claude Petit

138 Les disparus, de juillet 1999 à juin 2000
Marie-Claude Petit

La politique

Le gouvernement et l'opposition

153 Quand l'économie va...
Michel Venne

158 Jean Charest : inconnu, méconnu ou méconnaissable ?
André Pratte

162 L'ADQ, une solution de rechange ?
Michel Venne

La politique municipale

165 La réforme municipale : une affaire d'économie
Mario Cloutier

171 La politique fédérale

171 La fin du tandem Chrétien-Martin
Manon Cornellier

Les relations extérieures

176 L'année de la diversité culturelle
Bernard Descôteaux

180 Les minorités francophones : un intérêt retrouvé
Fernand Harvey

186 Les francophonies minoritaires :
entre le fait minoritaire et la dualité nationale
Joseph-YvonThériault

190 Le Parlement et les partis
Serge Laplante

Le territoire québécois

205 Un nouveau découpage de l'espace québécois
Normand Brouillette

Région et couronne métropolitaines de Montréal

212 L'économie de Montréal : l'embellie
Claude Manzagol

217 La nouvelle Communauté métropolitaine :
concertation et fiscalité d'agglomération
Jean-Pierre Collin

223 Transport régional : le défi de la protection du climat
Gilles Sénécal

228 Les aéroports de Montréal : le défi de l'intégration des transports
Claude Comtois

231 Les Expos, victimes de l'évolution périlleuse de l'industrie du sport
Sylvain Lefebvre

234 Une île, une ville... trente ans plus tard
François Cardinal

Région métropolitaine de Québec

237 Le grand débat sur la ville unique
Robert Fleury

242 Quel port de croisières pour Québec ?
Yves Tessier

245 Saint-Roch, nouveau quartier latin
Daniel Allard

La couronne des villes intermédiaires

247 L'Outaouais dans le dilemme des fusions
Mathieu Turbide

249 Les PME rurales : un dynamisme étonnant
Laurent Deshaies et André Joyal

La couronne périphérique

256 Vers une gestion patrimoniale des forêts du Québec
Luc Bouthillier

262 Les lots intramunicipaux en Abitibi : un bilan mitigé
Guy Chiasson et Gaston Gadoury

268 Les PME et le développement territorial : le cas des régions périphériques
André Lemieux

274 L'aluminerie d'Alma : les défis du développement durable
Christiane Gagnon

278 L'Action des Patriotes gaspésiens : coup de barre ou mort à petit feu
Carl Thériault

Panorama des régions administratives

281 Une stratégie métropolitaine :
pour une nouvelle vision des rapports interrégionaux
Juan-Luis Klein

Cartes et tableaux des régions administratives du Québec

Politiques et revendications sociales

La santé

325 La grande offensive des partisans de la privatisation
Pierre-Gerlier Forest

334 Fusions et confusions
Jean-Louis Denis, Lise Lamothe et Ann Langley

341 Un système canadien de santé « on the rocks »
Jean Turgeon

L'éducation

347 L'école de la réforme
Marc Thibodeau

350 La situation des universités : plus d'argent... et plus de contrôles ?
Clément Lemelin

356 L'université : tour d'ivoire ou porte tournante ?
Jean Pichette

360 Des jours meilleurs pour les chercheurs québécois
Yves Gingras et Benoît Godin

365 Science et éducation, un arrimage difficile
Germain Godbout

370 La laïcité des écoles : fallait-il un compromis ?
Roch Côté

374 La laïcité à l'université : les liaisons dangereuses
Alfred Dubuc

Justice et sécurité publique

377 Police : l'ère des chaperons
Martin Pelchat

381 Évolution des infractions au code criminel

Les demandes sociales

382 Des luttes sociales sans direction précise
Louis Lafrance

387 Les Anglo-Québécois : la fronde des régions
Alexandre Sirois

390 Le Sommet de la jeunesse : beaucoup de questions pour l'avenir
Madeleine Gauthier

395 La révision projetée du Code du travail
Rodrigue Blouin

La culture

403 Entre travail et loisir : aperçu des pratiques culturelles au Québec
Gilles Pronovost

Les politiques culturelles

420 Québec se dote enfin d'une politique muséale
Stéphane Baillargeon

428 Les enjeux de la future politique du patrimoine
Paul-Louis Martin

Les Lettres

433 L'année littéraire : les personnes du masculin singulier
Francine Bordeleau

328 Les essais : quelques colères, des hommes et du sens
Louis Cornellier

L'audiovisuel

441 La crise des producteurs
Claude Martin

445 La place dominante du documentaire
Juliette Ruer

448 La télévision : ce douloureux rapport à l'argent qui change tout
Jean-Pierre Desaulniers

453 Chronique du monde des arts
Pascal Faucher

L'économie

L'état de l'économie québécoise

467 L'économie a pris le virage du savoir
Jean-François Saillant

472 L'état des principaux secteurs de l'économie
Jean-François Saillant

475 Comparaisons Québec/Ontario/États américains

478 Trois points de vue sur l'état de l'économie québécoise

482 Les finances publiques à l'ère des surplus
Germain Belzile

489 Hydro-Québec après le verglas : décroissance ou commercialisation ?
Luc Bernier

492 Le modèle agricole québécois remis en question
Benoit-Mario Papillon

Les communications

501 Information, communication, divertissement :
à grands pas vers la convergence
Gaëtan Tremblay

505 Presse écrite : l'arrivée de la relève
Jean-Claude Leclerc

Les services financiers

509 L'industrie des services financiers en pleine ébullition
Andrée De Serres

516 La relance de Montréal comme place financière
Nabil Khoury

521 Index

Avant-propos

Le tournant du siècle aura probablement entraîné dans son mouvement un pan majeur de la vie politique québécoise. Depuis la création du Parti québécois en 1968, l'histoire politique tourne autour du projet souverainiste. Deux référendums déjà, en quinze ans, et l'affaire n'est pas close ; le Québec vit dans l'attente d'une troisième consultation, tandis que le gouvernement fédéral a mis en place son *modus operandi*, au cas où... Tout semble prêt pour continuer sur la lancée des 30 dernières années, mais...

Mais, il se pourrait que les débats soulevés au cours des derniers mois autour de la question nationale annoncent un changement de la donne politique. Des voix se font entendre, jusque dans les rangs souverainistes, proposant une nouvelle approche de l'affrontement Québec/Canada. Comment peut-on sortir de l'impasse actuelle ? Faut-il vraiment courir le risque d'un troisième référendum ? Sinon, que faire ?

Pour éclairer le débat, l'annuaire Québec 2001 propose à ses lecteurs quatre textes majeurs qui font le point sur la question nationale. Les auteurs y analysent en détail les propositions mises sur la place publique, l'état réel de l'appui populaire à la souveraineté, l'évolution du débat linguistique, si central dans la question nationale, ainsi que le processus mis en place par le gouvernement fédéral pour faire face à un possible troisième référendum sur la souveraineté du Québec.

Le dilemme de cet éventuel référendum pourrait empoisonner la vie d'un gouvernement et d'un parti qui conservent au sommet de leurs priorités, celle de la souveraineté. Mais la vie n'est pas trop difficile pour une équipe dirigeante portée par les flots sereins d'une économie florissante.

Car le bâtiment va et tout va. La croissance est forte, le taux de chômage est en baisse, les entreprises investissent et les consommateurs... consomment. Pour la première fois depuis longtemps, le ministre des Finances affiche un solde positif à son budget annuel. On peut se permettre de réinvestir en éducation et en santé.

L'annuaire Québec 2001 offre de nombreux textes d'analyse sur l'ensemble de la situation politique et économique. Ainsi peut-on découvrir, par exemple, que la vigueur économique retrouvée n'est pas étrangère à la grande réforme de la vie politique municipale lancée l'année dernière par l'administration Bouchard.

La vigueur de l'économie facilite également la poursuite de la transformation du système de santé et la mise en place d'une politique des universités faite sous le signe du réinvestissement. Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent, sous la signature de nombreux experts, un état des lieux commenté des grands chantiers sociaux en cours.

Cette sixième édition de l'annuaire des Éditions Fides marque une étape dans la mise au point d'un authentique instrument de référence sur les grandes tendances de la société québécoise.

En plus de présenter en 85 tableaux et graphiques un rapport social mis au point et commenté par le sociologue Simon Langlois de l'Université Laval, l'annuaire Québec 2001 offre une perspective nouvelle sur les dix-sept régions qui composent le territoire

québécois. Une équipe de géographes, sociologues, historiens, économistes, journalistes, issus des grandes institutions québécoises tant de la métropole que des régions, pose un diagnostic sur chacune des grandes composantes du territoire québécois : la région métropolitaine, celle de la capitale nationale, celle de la couronne des villes intermédiaires ainsi que celle des régions périphériques. En tout, 18 articles, des tableaux, des fiches d'information et des cartes pour chacune des régions du Québec. Cette section régionale a été rendue possible par la création, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, d'un Observatoire des régions sous la direction du professeur Normand Brouillette.

La section Économie de l'annuaire a également fait l'objet d'une refonte majeure. L'apport de Germain Belzile et de Jean-François Saillant, tous deux rattachés à l'École des hautes études commerciales, a permis de dresser un état chiffré et comparé de l'économie québécoise. Le lecteur pourra méditer sur les comparaisons entre le Québec, l'Ontario et les États américains limitrophes...

Qu'il s'agisse de la politique, des régions, de l'économie, de la culture ou des grands dossiers sociaux, le lecteur soucieux d'aller plus loin pourra puiser dans les quelque 500 références que contient la présente édition. Il s'agit tout autant d'ouvrages savants que de documents officiels, d'articles de revue et de sites Internet.

Rédigé par 70 experts universitaires et journalistes spécialisés, cet ouvrage unique en son genre constitue, par la variété, la rigueur et l'actualité de l'information qu'il contient, le meilleur outil de connaissance générale de la société québécoise actuelle.

Roch Côté
Directeur de la publication

Tendances de la société québécoise

- Les enjeux sociaux du début des années 2000
- Les changements sociaux : tendances de 1960 à 2000

Le Québec en un coup d'œil

Population	7 357 269 habitants
Superficie	1 521 620 km^2
Densité	5 hab/ km^2

Principales villes

Montréal	1 016 376
Laval	330 393
Québec	167 264
Longueuil	127 977
Gatineau	100 702

Principales langues d'usage

Français	81,9 %
Anglais	10,1 %

Espérance de vie

Femmes	81,3 ans
Hommes	75,3 ans

Scolarisation de la population

Universitaire	20,2 %
Postsecondaire	22,3 %
Secondaire	39,4 %
Primaire	18,1 %

Tendances de la société québécoise

Les enjeux sociaux du début des années 2000

Simon Langlois
sociologue, Université Laval

L'examen des tendances marquantes de la société québécoise — que l'on retrouvera dans les pages suivantes — permet de dégager des changements qui sont susceptibles d'avoir des conséquences majeures, structurantes disons, sur la société québécoise. Aux enjeux que nous avions dégagés dans l'ouvrage *Québec 2000*, et que nous allons rappeler ici, nous en ajoutons d'autres qui nous semblent apparaître plus clairement dans ce nouveau bilan des tendances de la société québécoise à l'aube d'un nouveau siècle.

Le défi démographique

Le premier enjeu est de nature démographique. La chute de la fécondité des couples et la hausse du taux de décès — inévitable dans une société vieillissante — vont rapidement conduire à moyen terme à une stagnation de la population québécoise, puis à une régression. Les effets de la dénatalité se font déjà sentir dans le système de l'éducation. La diminution du nombre de naissances — maintenant autour de 75 000 par année — entraînera encore la fermeture de nombreuses écoles, et la dénatalité commence à toucher les cégeps et les universités. Elle s'y fera sentir plus nettement au cours des prochaines années et il faudra rationaliser tout le secteur de l'enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation prévoyant au mieux une stabilité des inscriptions au cours des vingt prochaines années dans les cegeps et les universités. Les institutions du secteur de la santé, profondément bouleversées depuis le milieu des années 1990, devront s'adapter à la présence d'une population vieillissante dans les années à venir.

On n'a pas encore vraiment réfléchi aux conséquences des mutations importantes à venir dans la démographie québécoise et aux conséquences de la dépopulation sur la vie des régions, sur les institutions, sur la croissance économique. Georges Mathews avait déjà publié un ouvrage fort bien documenté sur la question — *Le choc démographique* (1984) — mais son étude est restée sans suite et elle n'a pas donné lieu à de nouveaux travaux marquants à notre connaissance. La dépopulation est déjà bien présente dans plusieurs régions du Québec et celle-ci ne fera que s'accélérer comme le donne à penser l'examen de la pyramide des âges en Gaspésie, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et ailleurs. Elle affectera plus tard d'autres régions. Les grandes villes seront moins touchées parce que les jeunes y migrent, mais elles doivent aussi s'ajuster. Le débat sur le regroupement de municipalités à Montréal et à Québec, qui s'est poursuivi au cours de l'année 2000, n'est pas étranger à la perspective nouvelle qu'imposera la démographie dans les années à venir. Gérer la décroissance exigera une plus grande concertation que la gestion de la croissance des années 1960.

La hausse de l'immigration s'imposera un jour ou l'autre. Celle-ci amènera cependant d'autres problèmes, comme celui de l'inégale répartition des immigrants sur le territoire québécois. Les immigrants sont mobiles sur le territoire canadien et une partie d'entre eux ne reste pas à demeure au Québec. Et la question linguistique se pose aussi avec acuité, comme on le sait. Mais ceci dit, le bilan migratoire net est resté positif ces dernières années, les entrées d'immigrants internationaux surpassant le solde migratoire négatif inter provincial.

Peut-on alors relancer la natalité ? Il ne s'agit pas bien sûr de ressortir des boules à mites le discours nataliste d'antan, mais plutôt de voir bien en face un problème de société qui doit trouver des solutions acceptables comme toute autre grande question. On ne reviendra pas à la forte fécondité des années cinquante, car le mode de vie contemporain — au cœur duquel se trouve le double revenu — est peu compatible avec le fait d'avoir plus de deux enfants. Mais les couples auront-ils ces deux enfants qui sont souvent présentés comme la norme ? Les études montrent que le désir d'enfant est bien présent chez les jeunes, mais de nombreux obstacles les empêchent de passer à l'acte. Le gouvernement fédéral a annoncé au cours de l'année 2000 son intention de mettre en place un programme de congé parental qui viendra répondre à une revendication souvent formulée par les jeunes couples, mais il n'y a pas eu d'entente avec le gouvernement du Québec qui a proposé l'implantation d'un programme qui aurait été plus généreux.

Le poids du centre

Il est beaucoup question de déclin de la natalité et de vieillissement de la population dans l'actualité. Ce sont là certes deux questions importantes, on vient de le souligner. Il faut cependant rappeler que le Québec n'est pas encore une société vieille. La part des personnes âgées y est inférieure à celle qu'on observe dans d'autres sociétés développées comparables. Le vieillissement important de la société québécoise viendra plus tard, dans une quinzaine d'années. Entre-temps, c'est plutôt le centre de la distribution démographique qui pèse de tout son poids sur la société. La tranche d'âge la plus nombreuse a en ce moment 43 ans ; les personnes qui se situent de chaque côté de cette catégorie modale (disons dans la fourchette des 38-50 ans) pèsent de tout leur poids dans la société et leurs comportements modèlent ce qui s'y passe. On le voit nettement dans la sphère de la consommation. Les fonctions de consommation les plus dynamiques (celles qui sont en croissance) reflètent le mode de vie de ménages au milieu de leur vie active, de ménages qui n'envisagent plus d'avoir d'enfants et qui entrent de plus en plus nombreux dans la phase du nid familial vide. On le voit aussi dans les débats sur la question nationale. C'est dans cette tranche d'âge, par exemple, qu'on a observé une certaine désaffection (passagère ?) de l'appui à l'option souverainiste[2].

Une reprise de la croissance des revenus familiaux...

Les années 1990 ont été marquées par un long rattrapage sur le plan des ressources financières des ménages et par une relative stabilité de la répartition de celles-ci, contrairement à ce qui se passait durant les années soixante et soixante dix. Les revenus bruts des ménages et des familles ont faiblement augmenté en termes réels au

cours de la dernière décennie, mais ils ont fini par dépasser de justesse le sommet qui avait été atteint en 1989. Le siècle se termine donc sur une bonne note, les ménages québécois ayant réussi à stopper la décroissance de leurs ressources un peu plus tard que leurs concitoyens des autres provinces. Les gains réels que les individus retirent de leur travail n'ont cependant pas beaucoup bougé en quinze ans, contrairement à ce qui s'est passé en Ontario où ils ont connu une croissance réelle. La prospérité économique et la réduction du taux de chômage donnent à penser que nous sommes au début d'une nouvelle phase de croissance réelle des revenus des ménages.

Il faut cependant tout de suite ajouter que l'État a continué d'accaparer une part grandissante des revenus des ménages et le revenu réel disponible n'a pas encore rattrapé le niveau de la fin des années 1980. Les réductions d'impôts annoncées par les deux niveaux de gouvernement à la fin des années 1990 — réductions qui ne se mettront en place que graduellement — ne corrigeront la situation que plus tard et en partie seulement, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral n'ayant pas choisi de s'engager sur la voie de réductions massives d'impôts comme en Alberta et en Ontario. De plus l'extension de la fiscalité indirecte (taxes à la consommation, augmentation des cotisations et charges diverses) viendra neutraliser en partie les réductions annoncées d'impôts sur le revenu.

...qui va poser le problème de la redistribution

Les pressions qui se font sur l'État pour réduire les impôts poseront rapidement la question de la redistribution des revenus.

Comment se présente la situation actuelle ? Rappelons quelques conclusions tirées de nos analyses précédentes : la proportion des pauvres a peu bougé depuis environ vingt ans ; les inégalités de revenus disponibles entre ménages sont stables depuis plusieurs années, ne régressant pas mais n'augmentant pas non plus ; les différences de revenus gagnés par les hommes et les femmes sont maintenant constantes depuis plus de cinq ans (alors qu'elles s'atténuaient d'année en année auparavant). Tout bouge dans bien des secteurs de la société, mais le niveau de ressources et leur répartition entre les groupements sociaux ont peu varié durant les années 1990. Cela va-t-il durer ?

Ceci dit, il faut aller au-delà des moyennes stables que l'on vient d'évoquer, car derrière leur apparente stabilité se cache un rééquilibrage qui est déjà bien amorcé entre les groupes de travailleurs et entre les générations. La moyenne stable cache souvent des évolutions en sens inverse. Par exemple, les revenus réels des jeunes couples ont régressé alors que les revenus réels des couples sans enfant présent à la maison (et plus âgés) ont augmenté. Les couples à deux revenus s'en tirent mieux et parviennent à augmenter leurs ressources, mais les familles monoparentales voient les leurs stagner, régression en partie compensée par une aide accrue de l'État. Les revenus personnels réels des travailleurs les mieux formés, œuvrant dans des secteurs de pointe, augmentent ; ceux des travailleurs moins qualifiés régressent, devant la concurrence des autres pays dans un contexte de mondialisation. On le voit, derrière la stabilité apparente des moyennes se cachent de nouvelles disparités. Et les jeunes familles ne sont pas celles qui, en ce

moment, s'en tirent le mieux. Leur situation relative se dégrade même et cela nous ramène au premier enjeu dégagé plus haut : comment demander aux jeunes d'avoir plus d'enfants dans le contexte actuel où ce sont eux qui tirent moins bien leurs marrons du feu ?

Par ailleurs, les coupes dans les programmes d'aide de l'État et les diminutions d'impôt qui commencent timidement à apparaître vont sans doute affecter la redistribution de la richesse. L'État providence se redessine et les revenus de marché (revenus de travail et revenus de placements) sont répartis de façon encore plus inégale. Or si l'État réduit ses impôts, il en résultera forcément une hausse des inégalités, puisque l'impôt direct est un moyen important de redistribution.

Un consensus fragile

Traditionnellement, les citoyens québécois ont accepté plus facilement que ceux de certaines autres provinces ou que les citoyens américains de payer des impôts personnels et des taxes plus élevés, qui servent à financer les programmes publics et à redistribuer les ressources vers les ménages les moins bien nantis. Deux raisons peuvent conduire à une remise en question de ce consensus. Tout d'abord, le contexte nouveau créé par le libre-échange et l'ouverture des marchés peut amener une partie de la population, mieux en mesure de comparer sa situation avec celle des voisins moins imposés, à contester plus vivement le haut taux d'imposition. Cette comparaison est omniprésente dans les médias. Mais surtout, il faut rappeler que, jusqu'à tout récemment, la croissance des prélèvements faits par l'État a été plus forte que la croissance des revenus au cours des années 1990. Le revenu familial disponible correspondait à 79,6 % du revenu brut total en 1990, et cette proportion a diminué à 77,9 % en 1998, ce qui signifie que cette année-là les familles avaient à leur disposition une part moindre de leurs revenus gagnés sur le marché alors que ce dernier avait par ailleurs augmenté (et cette mesure ne tient pas compte des taxes indirectes comme la TPS ou la TVQ ...). Non seulement les ménages n'ont-ils pas bénéficié de l'augmentation, mais ils ont dû verser davantage à l'État, en moyenne.

Les citoyens ont accepté dans le passé de verser en impôts une partie de ce qu'ils retiraient de la croissance de leurs revenus. Dans les années 1990, ils ont versé davantage que ce qu'ils ont retiré de la croissance. Il ne faut donc pas se surprendre d'observer dans ce contexte un changement d'attitude sur la question de l'impôt.

Il est possible de prévoir que notre société arrivera à mieux satisfaire les besoins de base des individus et des ménages. Par exemple, l'État québécois considère maintenant que l'accès à l'Internet fait partie de ces besoins de base et il a pris des mesures pour aider les familles à faibles revenus à s'équiper d'un ordinateur et à se brancher. La lutte à la pauvreté se poursuit et elle est considérée comme étant légitime dans la population en général. Mais il en va différemment pour la redistribution du revenu et la promotion d'une société plus égalitaire, du moins c'est une hypothèse qu'il est permis de faire à partir de l'examen des débats publics et des études spécialisées sur l'opinion publique.

Dans l'avenir, on distinguera de plus en plus la lutte à la pauvreté et la lutte aux inégalités. Un premier indice de ce changement nous vient de la politique fédérale qui vise à améliorer la condition des

enfants pauvres. Le programme national de bien-être vise, par le biais de diverses mesures comme les crédits d'impôts, à élever les familles avec enfants au dessus du seuil de pauvreté (qui reste encore à mesurer avec une approche basée sur le coût du panier de consommation, question largement débattue en ce moment comme on l'a rappelé plus haut). Ce programme vise d'abord à combattre la pauvreté dans un groupement de ménages considérés comme étant plus vulnérables (les ménages avec jeunes enfants), une politique qui emporte même l'adhésion d'une bonne partie de la nouvelle droite canadienne. Mais il en va autrement de la redistribution du revenu sur une plus large échelle à partir de la structure progressive du système d'imposition qui est déjà mis en brèche dans une partie du Canada. La situation est différente au Québec, il faut le souligner, et le système qui y existe parvient encore à combattre la pauvreté et à corriger en partie les inégalités. Mais ici comme ailleurs, on ne pourra pas éviter dans les années à venir le débat public sur cette question de la lutte à la pauvreté et de la lutte aux inégalités.

Vers une différenciation plus marquée

Il faut pousser plus avant la réflexion sur les questions soulevées précédemment.

La société actuelle se dirige vers une plus grande différenciation pour une autre raison, liée cette fois à l'offre de biens et services par le système de production et aux comportements des individus. La société de consommation rend maintenant possible l'émergence de modes de vie de plus en plus différenciés. La gamme des possibles est beaucoup plus étendue que par le passé. Pensons à l'offre en matière de voitures, de logements, de loisirs, de vêtements, d'équipement pour le ménage, de biens culturels. Le couple de jeunes retraités qui a un chalet, un camp de pêche, un bateau et plusieurs équipements électroniques sophistiqués à la maison, qui a des hobbys, des petits enfants dont il aimerait s'occuper et qui aspire à voyager, manquera sûrement de temps pour tout faire. Cet exemple paraîtra caricatural à certains, mais il a un certain fondement de vérité, comme le montrent les enquêtes que nous avons supervisées au Département de sociologie de l'Université Laval en 1998 et 1999 : l'un des « problèmes » souvent mentionnés par les nouveaux jeunes retraités était le manque de temps pour tout faire ce qu'ils aimeraient faire... Retenons de ce qui est avancé plus haut l'émergence d'une extension des aspirations qui accompagne l'extension des possibles dans la société de consommation.

De même les modes de vie sont beaucoup moins homogènes qu'il y a quelques générations. Ce qui apparaissait autrefois comme étant des inégalités ou des différences de classes dans les manuels de sociologie est maintenant défini comme des différences dans les styles de vie et les genres de vie, qui impliquent des choix individuels et familiaux différents. Les jeunes couples qui retournent s'établir dans leur Gaspésie natale en mettant sur pied une petite entreprise vivront sans doute différemment de ceux qui s'établissent sur le Plateau-Mont-Royal. Ils partageront des choses (les mêmes goûts musicaux, par exemple) mais ils se différencieront aussi par bien des aspects, à commencer par le revenu ou la consommation.

La progression de l'égalité notée par Alexis de Tocqueville au XIX^{e} siècle comme étant une tendance de fond de nos

sociétés se maintiendra-t-elle? On peut en douter dans le monde nouveau qui s'esquisse sous nos yeux, un monde qui est déjà caractérisé par des différences plus marquées, par une diversité accrue. ●

Notes

1. Georges Mathews, *Le choc démographique : le déclin du Québec est-il inévitable?*, Montréal, Boréal, 1984.
2. Voir l'article de Gilles Gagné et Simon Langlois (avec la collaboration de Claude Fortier, en page 97).

Les changements sociaux : tendances de 1960 à 2000

Simon Langlois
sociologue, Université Laval

Le XX^e siècle appartient maintenant à l'histoire. Parallèlement aux mutations politique et économique qu'a connues le Québec ces dernières années, une autre révolution a peu à peu pris place, plus discrète, moins bruyante, transformant la société beaucoup plus lentement. Sociale et culturelle au sens anthropologique, cette révolution a marqué les modes de vie au sens large, les façons de vivre au quotidien, les visions du monde, les valeurs. Les années 1990 passeront à l'histoire comme des années d'affirmation tranquille d'une nouvelle culture et de nouveaux modes de vie dont les racines plongent évidemment loin dans les décennies précédentes. Cette révolution discrète est plus difficile à percevoir nettement parce que sa source est d'abord endogène, parce qu'elle est le résultat lent de décisions prises par les individus au fil des jours.

Ce constat d'une révolution d'envergure marquant les modes de vie émerge clairement de l'examen d'un ensemble d'indicateurs de changements sociaux que nous avons rassemblés dans les pages qui suivent. S'agit-il d'une révolution typiquement québécoise ? Non, il faut l'affirmer bien nettement, pas plus que la Révolution tranquille n'a été le propre du Québec. D'autres sociétés ont été marquées par les mêmes changements rapides que le Québec a connus dans les années 1960[1]. Pensons à l'Espagne ou à la Grèce qui présentent d'étonnantes analogies avec ce qui a été vécu ici. D'autres pays comparables connaissent en ce moment un parcours qui n'est pas sans rappeler celui du Québec ; c'est le cas des pays entrés tardivement dans le processus accéléré de modernisation. Il en va de même pour la mutation culturelle dont nous parlons, observable un peu partout dans le monde. Bon nombre de ces changements se présentent sous la forme d'un patron universel, mais sur fond de singularité qui tient à l'histoire, à la culture nationale et au contexte particulier de chaque société.

Un rapport social en bref

Ce n'est pas le lieu ici de présenter une vue d'ensemble des changements anthropologiques, culturels et économiques qui affectent la société québécoise. Nous nous limiterons dans les pages qui suivent à esquisser quelques tendances qui nous semblent caractériser les changements sociaux en cours.

Par tendances, il faut entendre un diagnostic posé sur l'évolution de certains segments de la société québécoise[2]. Bien qu'elles puissent aussi être dégagées à partir d'observations qualitatives et à partir de théories — pensons aux deux tendances majeures des sociétés modernes observées par Alexis de Tocqueville au siècle dernier : progression de l'égalité et concentration du pouvoir politique — les tendances retenues ont ici une portée plus limitée et on s'en tiendra à celles qui caractérisent la morphologie du Québec à partir de séries statistiques et d'observations standardisées.

Le présent essai est une sorte de *rapport social en bref* sur le Québec, un rapport qui s'inscrit en continuité avec les précédents qui ont été publiés au fil des ans dans l'ouvrage préparé sous la direction de Roch Côté. Dans la présente édition — la cinquième à laquelle nous collaborons — nous avons augmenté les aspects couverts et les séries statistiques ont été mises à jour. Les données permettent de prendre la mesure de ce qui s'est passé jusqu'à la fin de l'année 1999 et de dresser un bilan de l'histoire immédiate, de décrire des changements sociaux et culturels récents avec un peu de recul. Les aspects suivants ont été retenus :

- principales tendances démographiques, démolinguistiques et macroéconomiques ;
- les autochtones ;
- santé et éducation ;
- familles et modes de vie ;
- emplois et activité professionnelle ;
- revenus, pauvreté et inégalités ;
- consommation.

Les données ont été mises à jour et elles couvrent pour la plupart la décennie des années 1990. Un certain nombre de nouveaux tableaux ont été ajoutés.

Il faut considérer une assez longue période afin de faire ressortir les changements de fond qui sont les plus marquants, car se limiter à un horizon de quelques années paraît insuffisant pour en mesurer toute la portée. Des séries statistiques portant sur vingt ou trente ans si possible s'imposent. Les commentaires qui suivent seront nécessairement brefs. Nous laissons au lecteur le soin de faire une lecture plus détaillée des tableaux publiés ci-après et nous préférons attirer l'attention sur les évolutions les plus significatives.

Enfin, la présentation des tableaux est allégée et plusieurs graphiques permettent de mieux visualiser les tendances. Cependant, le lecteur intéressé par la consultation des données complètes pourra les retrouver sur un site Internet que nous avons bâti à cette fin (voir encadré). Pour un regard synthétique sur les enjeux que posent les évolutions décrites dans les pages qui suivent, le lecteur est prié de se rapporter à l'article précédent [page 5].

Faits saillants : nouvelles tendances et retournements

Les tendances ne changent pas radicalement d'une année à l'autre. Cependant, l'ajout d'une nouvelle année à une série statistique vient parfois confirmer une inflexion, illustrer plus clairement un retournement qui n'apparaissait pas avec netteté jusque-là. C'est le cas par exemple dans le domaine de l'éducation, où l'on note une diminution de l'effectif étudiant universitaire et des diplômés.

Ou encore, l'ajout d'une nouvelle donnée attire l'attention sur une stabilité qui apparaît plus évidente. C'est le cas pour les différences de revenus gagnés entre hommes et femmes, le travail à temps partiel, la pauvreté, domaines où la tendance est au plat. D'autres tendances semblent s'accélérer : la natalité chute plus bas, l'union libre s'étend plus rapidement, le nombre de décès augmente.

Le fait de recouper diverses données amène la formulation d'une nouvelle représentation de ce qui semblait familier jusqu'à présent. C'est le cas de la famille — qui n'est plus le mode de vie dominant qu'elle a été — comme le donne à penser la montée en importance de la vie de couple sans enfant présent à la maison.

Voici quelques faits saillants qui ressortent des analyses effectuées dans la présente version du rapport social. Nous reprenons ici la liste dressée dans *Québec*

2000. Nous ajouterons par la suite d'autres faits saillants qui se dégagent de la mise à jour faite pour *Québec 2001*.

- L'espace québécois se recompose. La décroissance démographique des régions éloignées apparaît plus nettement, de même que la mutation de l'espace habité autour de Montréal.
- L'accroissement naturel de la population québécoise a ralenti, conséquence de la forte chute de la natalité — qui se poursuit — et de la hausse du nombre de décès, qui commence à devenir importante.
- La nature de l'union conjugale entre hommes et femmes change radicalement : désaffection envers le mariage, fragilité plus marquée des unions, fécondité hors mariage devenue dominante.
- Un nouveau type de ménage, révélateur d'un nouveau mode de vie, émerge plus nettement : le couple sans enfant présent à la maison.
- L'unité de vie typique dans la société n'est plus la famille (un couple ou un parent entouré d'enfants).
- La création de ménages a augmenté plus vite que la population. On vit dans des unités nettement plus petites, avec moins d'interactions au sein du foyer.
- Conséquence des changements précédents, le mode de vie en ménage ne recoupe plus le mode d'occupation de l'espace.
- Le monde de l'éducation est en profond changement. La baisse des clientèles, conséquence de la dénatalité, va obliger les institutions à se repositionner.
- L'emploi à temps partiel — indicateur souvent retenu pour illustrer la précarité — plafonne. L'emploi atypique continue cependant de s'étendre.
- La réduction de l'écart de revenus gagnés entre hommes et femmes s'est arrêtée.
- La pauvreté et la faiblesse du revenu restent au même niveau.
- Les gains hebdomadaires retirés du travail salarié n'ont pas bougé depuis plus de quinze ans au Québec, alors qu'ils augmentent en Ontario.

Nouvelles constatations

Il ressort de la mise à jour quelques nouveaux faits à signaler.

- L'analyse de la structure professionnelle révèle que l'économie québécoise s'inscrit bel et bien dans le contexte de la nouvelle économie, marquée par la croissance du nombre d'emplois dans la gestion, les sciences et techniques et les sciences sociales au sens large. La stratification sociale a donc considérablement changé depuis une trentaine d'années.
- Le revenu familial brut en dollars constants a finalement atteint un nouveau sommet, qui a dépassé le précédent qui avait été observé en 1989. Il a donc fallu dix ans aux ménages et aux familles québécoises pour faire ce rattrapage.
- L'État a cependant continué à prélever une part grandissante des revenus des ménages (jusqu'en 1998 du moins, dernière année disponible), au point d'annuler entièrement les gains faits sur le marché, en moyenne. Les changements annoncés dans la fiscalité devraient corriger quelque peu cette situation, mais il faudra attendre plusieurs années pour y arriver.
- Les revenus tirés du marché (revenus de travail et revenus de placements) sont répartis de façon plus inégale et cette tendance va en s'accentuant car

plusieurs facteurs y contribuent (double et simple revenus, secteurs d'emploi plus dynamiques, effet de la scolarisation, etc.).

- Les mécanismes mis en place par l'État providence fonctionnent efficacement pour réduire les inégalités, mais la situation est en train de changer.
- Les biens et services marchands contribuent à différencier de façon marquée les styles de vie et les genres de vie des individus et des familles. Plus précisément, quatre fonctions de consommation paraissent nettement plus dynamiques (en changement rapide) : logement, transports, loisirs et protection. Ces fonctions reflètent de nouvelles façons de vivre dans une société marquée par la consommation marchande.

Ces tendances doivent être prises comme des indicateurs d'une société en changement rapide. Les données qui suivent en décriront certains aspects.

L'auteur remercie Claude Fortier pour l'aide apportée dans la mise à jour et la préparation des tableaux et graphiques.

Données sur Internet

Toutes les données contenues dans ce chapitre, de même que les tableaux (en version intégrale) ayant servi à la construction des graphiques, sont accessibles en format PDF sur Internet à l'adresse suivante :

www.soc.ulaval.ca/tendances/

Le fichier a été préparé en juillet 2000 et il sera mis à jour à l'automne 2000 afin d'intégrer les données publiées après la date de dépôt du manuscrit.

Aspects démographiques

Les changements démographiques sont probablement, à l'aube d'un nouveau millénaire, ceux qui auront l'impact le plus considérable sur la société québécoise. Ils s'étendent sur une période plus longue que les cycles économiques par exemple et ils sont moins perceptibles à court terme. Ces changements n'en sont pas moins spectaculaires et surtout, déterminants pour l'avenir.

Diminution du poids relatif du Québec au sein du Canada

Le Québec compte plus de sept millions trois cent soixante mille personnes à l'aube de l'an 2000 en tenant compte des résidents non permanents (tableau 1 et graphique 1). Malgré une population toujours en croissance — en hausse de 40 % depuis 1961 — le poids relatif du Québec au sein du Canada ne cesse de diminuer parce que la population canadienne progresse encore plus vite. En 1994, la part de la population québécoise est tombée pour la première fois dans l'histoire en bas de

Tableau 1

Population du Québec en nombre, en indice et en % du Canada, 1961-2000 (Nouvelles données révisées depuis 1971)

Année	Nombre	Indice	En % du Canada
1961	5 259 211	100,0	28,8
1966	5 780 845	109,9	28,9
1971	6 137 368	116,7	27,9
1976	6 396 735	121,6	27,3
1981	6 547 704	124,5	26,4
1986	6 708 352	127,6	25,7
1991	7 064 735	134,3	25,2
1992	7 112 810	135,2	25,1
1993	7 165 199	136,2	25,0
1994	7 207 302	137,0	24,8
1995	7 241 429	137,7	24,7
1996	7 274 019	138,3	24,5
1997	7 302 553	138,9	24,4
1998	7 322 995	139,2	24,2
1999	7 345 390	139,7	24,1
2000	7 357 269	139,9	24,0

• Données révisées depuis 1971 par l'ISQ. La série tient compte des Québécois de retour et des résidents non permanents.

Année 2000 : données provisoires au 1er janvier 2000.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Tableau 2

Population du Québec (en %) selon l'âge et l'année, 1961-1999

Année	0-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-54	55-59	60-64	65 et +	total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1961	35,4	8,9	7,0	6,9	13,9	11,1	4,5	3,6	2,9	5,8	**100**
1966	33,0	9,6	8,1	6,5	12,7	11,1	6,3	3,7	3,0	6,0	**100**
1971	29,3	10,3	9,3	8,1	12,3	11,5	4,7	4,2	3,5	6,8	**100**
1976	24,9	10,7	9,6	8,9	13,6	11,3	5,2	4,3	3,8	7,7	**100**
1981	21,5	9,6	10,0	9,1	15,7	11,0	5,3	4,8	3,9	8,7	**100**
1986	20,2	7,2	9,4	9,8	17,1	12,2	5,0	4,9	4,4	9,8	**100**
1991	19,8	6,5	7,1	8,9	18,0	14,4	5,1	4,7	4,4	11,0	**100**
1996	19,0	6,9	6,5	6,9	17,8	15,7	6,2	4,8	4,3	12,0	**100**
1998	18,5	6,7	6,7	6,5	16,8	16,2	6,7	5,2	4,2	12,5	**100**
1999	18,2	6,6	6,8	6,5	16,3	16,4	6,9	5,4	4,3	12,6	**100**

Source: Statistique Canada Estimations de la population.

Graphique 1

Population du Québec en pourcentage du Canada, 1961-2000
(Nouvelles données révisées depuis 1971)

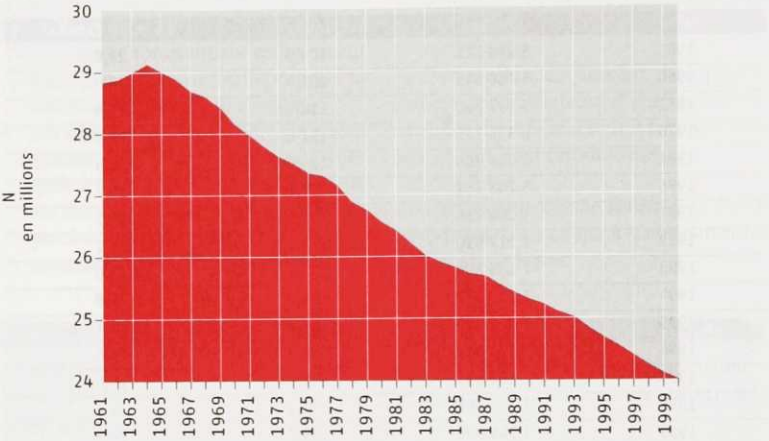

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

25 % de l'ensemble canadien. À moins d'une hausse significative de l'immigration au Québec — non prévue en ce moment, cependant —, cette diminution ne pourra que se poursuivre, au rythme de un dixième de un pour cent environ chaque année. La population du Québec comptait pour 24 % de l'ensemble du Canada en 2000.

Moins de jeunes et plus de personnes âgées

Le poids relatif des différents groupes d'âges est en changement rapide (tableau 2). La pyramide des âges est en profonde mutation. La base démographique se rétrécit de façon marquée. Une tendance nouvelle apparaît avec plus de netteté à la fin des années 1990 : la chute assez brusque de la natalité entraîne une accentuation du déséquilibre entre les groupes d'âge. Pendant que la base diminue, les cohortes nées dans les années cinquante vieillissent et progressent vers le haut de la pyramide des âges — qui prend plutôt peu à peu l'allure d'un gros champignon (graphique 2).

La part des jeunes âgés de 0 à 14 ans a fortement diminué, passant de 35,4 % en 1961 à 18,2 % de l'ensemble en 1999, et celle de la population ayant atteint l'âge de la retraite est en forte croissance, notamment parce que l'espérance de vie augmente. Le Québec n'a pas encore une population vieille, mais la tendance au vieillissement est nettement présente. Cette tendance va s'accélérer au début du XXI^e siècle de façon rapide, comme l'indiquent les projections de population faites par l'Institut de la Statistique du Québec : la part de la population âgée de 65 ans et plus va passer de 12,6 % en 1999 à 21,1 %

Graphique 2

Pyramide des âges, Québec, 1er juillet 1999

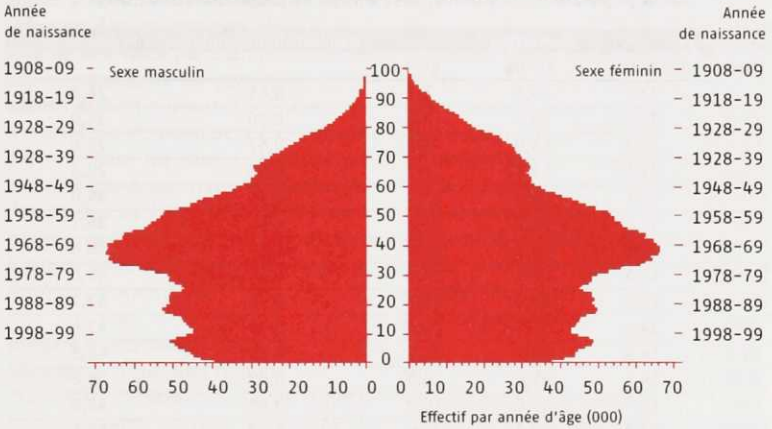

Source : Statistique Canada. Estimations de la population. Dernière mise à jour le 28 octobre 1999.

Graphique 3

Évolution de la population composant deux groupes d'âges (0-14 ans et 65 ans et plus), 1951 à 1996 et projections 2001-2051, Québec

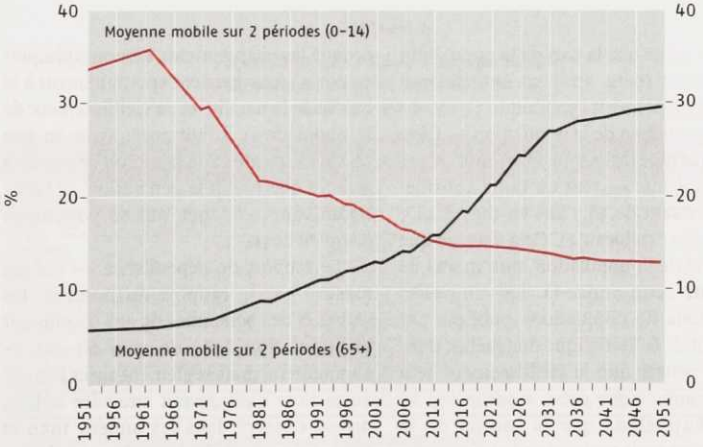

2001-2051 : Projections, hypothèse moyenne.
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 3

Structure de la population par âge rapport de dépendance et âge médian de la population du Québec, 1951 à 1996 et projections 2001-2051

	Proportion			Rapport de dépendance	Âge médian
Année	0-14	15-64	65 +		
1951	33,7	60,6	5,7	0,65	24,8
1961	35,4	58,7	5,8	0,70	24,0
1971	29,3	63,9	6,8	0,57	25,6
1981	21,5	69,8	8,7	0,43	29,6
1991	19,8	69,2	11,0	0,45	34,0
1996	19,0	69,0	12,0	0,45	36,1
2001	17,8	69,3	12,9	0,44	38,4
2006	16,4	69,7	13,9	0,44	40,6
2011	15,0	69,3	15,7	0,44	42,2
2016	14,6	67,1	18,3	0,49	43,4
2021	14,4	64,5	21,1	0,55	44,5
2026	14,1	61,6	24,3	0,62	45,8
2031	13,7	59,5	26,9	0,68	46,8
2036	13,2	59,0	27,8	0,70	47,6
2041	12,8	58,8	28,3	0,70	47,4
2046	12,8	58,2	29,0	0,72	49,0
2051	12,8	57,8	29,4	0,73	49,0

Rapport de dépendance : (0-14 ans + 65 ans et plus/15-64 ans)
2001 - 2051 : Projections hypothèse moyenne.
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

en 2021, alors que la part de la population des jeunes (0-14 ans) va continuer à régresser lentement (graphique 3).

L'âge médian de la population — l'âge qui départage la population entre deux groupes égaux — fera un bond considérable, passant de 36,7 ans en 1997 à 44,5 ans en 2021 (tableau 3). Cela signifie que la moitié de la population aura moins de 44,5 ans cette année-là. Les nouvelles projections de populations publiées par l'Institut de la Statistique du Québec donnent à penser que le vieillissement sera plus prononcé que prévu à partir de l'an 2011. Rappelons que la moitié de la population avait moins de 25 ans en 1951, et moins de 34 ans en 1991. Quand on évoque les changements démographiques en cours, tous pensent spontanément à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population ; il faut aussi avoir en tête que le centre de la distribution se gonfle à mesure que vieillit la génération du baby-boom, une tendance qui se poursuivra jusqu'en 2011.

Le rapport de dépendance — qui est mesuré par le rapport du nombre des jeunes et des personnes 65 ans ou plus sur la population âgée de 15 à 64 ans — augmentera, mais seulement après l'année 2011, alors qu'il devrait atteindre le haut niveau observé dans les années 1950 et 1960. Ce rapport de dépendance doit être interprété avec précaution, notamment

parce qu'une partie des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite pourront rester actives sur le marché du travail ou encore effectuer des travaux non rémunérés, à titre de bénévoles par exemple. Dans les années cinquante, les personnes dépendantes étaient surtout des enfants qui n'avaient pas de ressources économiques propres ; dans les années 2000, les personnes dépendantes seront de plus en plus des personnes âgées possédant pour la plupart un patrimoine, ce qui affectera l'impact socio-économique de la dépendance sur la société.

Inégale croissance démographique des régions

D'après les données révisées de la population, quatre régions éloignées du Québec ont connu un certain dépeuplement depuis dix ans : la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. La grande région de Montréal a aussi perdu une partie de sa population au profit des régions adjacentes en forte croissance depuis 1991 (les Laurentides surtout ainsi que Lanaudière) ou de régions en croissance modérée (Laval et la Montérégie). La région de l'Outaouais est aussi en croissance démographique plus marquée. Ces cinq régions en croissance ont augmenté leur poids respectif dans l'ensemble du Québec. Il en va de même pour le Nord du Québec à cause de la forte fécondité des populations autochtones, mais il faut ajouter que cette région est faiblement peuplée [voir aussi l'article de Juan-Luis Klein en page 281].

Une population de plus en plus urbanisée

La population québécoise se concentre davantage dans les grandes régions métropolitaines, qui connaissent toutes (sauf celles de Chicoutimi-Jonquière et de Trois-Rivières) une croissance démographique plus forte que celle de l'ensemble

Tableau 4

Population par région métropolitaine de recensement et variation en %, Québec, 1986-1999

	Population *				Variation en %
Régions	**1986**	**1991**	**1998**	**1999**	**1991-99**
Montréal	3 032 022	3 290 792	3 428 304	3 438 532	4,5
Québec	619 079	660 730	687 155	688 085	4,1
Hull	205 623	232 901	255 193	255 987	9,9
Chicoutimi-Jonquière	162 415	164 531	161 982	162 346	-1,3
Sherbrooke	133 561	143 998	152 655	153 140	6,3
Trois-Rivières	132 063	139 328	142 448	141 751	1,7
Reste du Québec	2 449 019	2 432 455	2 505 546	2 505 549	3,0
Total	**6 733 782**	**7 064 735**	**7 333 283**	**7 345 390**	**4,0**

* Données de Statistique Canada légèrement différentes de celles de l'ISQ.
Les populations des régions ont été révisées de 1991 à 1997, mais pas la population de 1986.
Source : ISQ, www.stat.gouv.qc.ca.

du Québec (tableau 4). Ce dernier est de plus en plus urbain et un peu moins de la moitié de toute sa population se retrouve dans la grande région montréalaise. C'est la région métropolitaine de Hull qui croit le plus vite au Québec depuis dix ans, suivie par celle de Sherbrooke.

Trois phénomènes démographiques affectent la taille de la population totale et l'équilibre entre les groupes d'âges, et jusqu'à un certain point la répartition entre les régions : la natalité, l'immigration internationale et les migrations interprovinciales. Nous en examinerons brièvement les évolutions.

La chute de la natalité s'accélère

Le nombre de naissances et le taux de natalité sont en *forte* baisse depuis 1990, après avoir connu un certain redressement à la fin des années 1980 (tableau 5). Une nouvelle tendance à la baisse des différents indicateurs de fécondité existe nettement depuis une dizaine d'années (graphique 4). Il faut signaler que la chute du nombre de naissances s'est accélérée ces dernières années, ce nombre étant maintenant inférieur à 80 000 depuis 1997. Entre 1990 et 1998, on a enregistré une diminution de 24 434 naissances par année, ce qui est considérable.

Tableau 5

Divers indicateurs de fécondité, Québec, 1960–1999

Année	Naissances	Taux de natalité	Indice synthétique de fécondité	Naissances hors mariage		
				Rang 1	Rang 2	Total
1960	141 224	27,5	3,86	-	-	3,6
1965	123 279	21,7	3,07	-	-	5,2
1970	96 512	16,1	2,09	-	-	8,0
1975	96 268	15,2	1,75	-	-	8,8
1980	97 498	15,0	1,63	20,7	8,3	13,8
1985	86 008	12,9	1,39	34,5	18,0	24,7
1986	84 579	12,6	1,37	37,3	19,6	27,2
1987	83 600	12,3	1,36	39,8	22,5	29,9
1988	86 358	12,6	1,42	43,2	25,9	33,1
1989	91 751	13,2	1,51	45,9	29,0	35,6
1990	98 013	14,0	1,63	48,4	31,8	38,1
1991	97 348	13,8	1,65	50,3	34,6	40,8
1992	96 054	13,5	1,67	54,1	37,6	43,4
1993	92 322	12,9	1,63	57,1	40,8	46,3
1994	90 417	12,5	1,63	58,6	44,1	48,5
1995	87 258	12,0	1,61	59,8	47,1	50,6
1996	85 130	11,7	1,60	62,3	48,9	52,8
1997	79 724	10,9	1,53	62,8	50,6	54,3
1998	75 674	10,3	1,48	64,7	51,8	56,1
1999	73 579	10,0	1,46	-	-	-

* Le total comprend toutes les naissances hors mariage,
1999: Données provisoires, 8 mai 2000. Indice synthétique révisé depuis 1971.
Source : Institut de la statistique du Québec. *La situation démographique au Québec.* Édition 1998, tableau 412 ; et www.stat.gouv.qc.ca.

Graphique 4

Nombre de naissances par année, Québec, 1960-1999

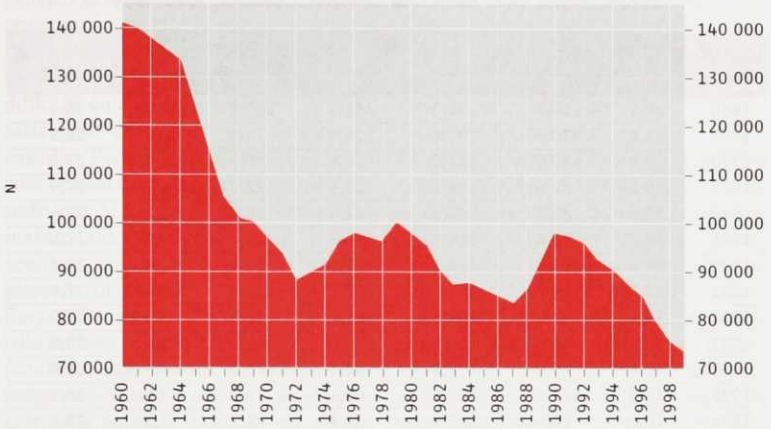

1999 : Données provisoires, 8 mai 2000.
Source : Institut de la statistique du Québec, *La situation démographique au Québec*. Édition 1998, tableau 412 ; www.stat.gouv.qc.ca

L'examen de la langue d'usage de la mère à la naissance montre que les francophones ont une fécondité un peu plus faible. Les personnes qui parlent français à la maison représentent 81,9 % de la population et les mères qui parlent français à la maison représentent 78,7 % de toutes celles qui ont accouché en 1998 (tableau 6).

Tableau 6

Langue d'usage de la mère à la naissance en 1998 et langue d'usage à la maison dans la population, Québec

Langue	Mère 1998	Population 1996
Français	78,7	81,9
Français et anglais	1,4	0,9
Anglais	10,4	10,1
Autre	7,8	7,1
Non déclarée	1,7	-
Total %	**100**	**100**
N	**75 674**	**7 274 019**

Source: Institut de la statistique du Québec www.stat.gouv.qc.ca.

Le taux de fécondité a diminué de façon importante dans le groupe des jeunes femmes mais non dans le groupe des femmes âgées de 30 ans et plus (tableau 7). Plus scolarisées qu'auparavant, les jeunes femmes reportent à plus tard la venue des enfants, comme le montre l'augmentation de l'âge moyen à la naissance. Elles attendent aussi d'être établies professionnellement avant de devenir mères. Or, les études montrent que plus l'âge à la première naissance augmente, plus la probabilité d'avoir un autre enfant par la suite diminue. Cependant, la diminution du nombre de naissances et la chute de l'indice synthétique

Tableau 7

Taux de fécondité selon le groupe d'âge* et âge moyen de la mère à la naissance, Québec, 1960-1999

Année	Groupe d'âge 15-19** ‰	20-24 ‰	25-29 ‰	30-34 ‰	35-39 ‰	40-44 ‰	Âge moyen à la naissance
1960	34,1	204,6	226,0	162,1	102,8	38,2	28,9
1965	28,6	176,2	183,4	123,0	74,2	26,2	28,5
1970	22,7	122,5	137,8	80,6	40,4	12,2	27,9
1975	19,9	97,8	135,2	68,5	22,7	5,2	27,4
1980	15,4	89,7	131,3	67,9	18,7	2,8	27,4
1985	13,7	71,6	114,2	60,3	16,7	2,1	27,5
1990	18,1	79,7	128,4	75,2	22,0	2,8	27,7
1991	17,6	80,0	129,3	78,0	22,7	3,0	27,8
1992	18,2	77,0	128,5	81,2	23,6	3,3	27,9
1993	17,6	75,9	124,2	81,4	24,1	3,6	28,0
1994	17,6	75,0	123,0	82,5	25,2	3,6	28,0
1995	17,2	73,0	118,8	83,1	25,9	3,8	28,1
1996	16,5	72,4	118,3	82,4	27,2	3,8	28,2
1997	15,6	67,5	111,6	80,8	26,6	3,8	28,3
1998	14,8	63,9	108,5	78,6	26,2	4,1	28,3
1999	14,2	60,9	106,0	78,4	27,4	4,0	28,5

* Les taux par groupe d'âge sont la somme des taux par année d'âge divisée par 5.
** Comprend les naissances des mères de 14 ans et moins.
Donnée provisoire pour 1999, 8 mai 2000. Taux révisés pour tenir compte des nouvelles estimations de population depuis 1971.
Source: Institut de la statistique du Québec www.stat.gouv.qc.ca

de fécondité ont été trop rapides et trop prononcées depuis 1990 pour être qualifiées de report de naissances. Une nouvelle tendance à la baisse de la fécondité est bien présente et elle aura des conséquences majeures sur le remplacement des générations et la croissance future de la société québécoise.

La désaffection vis-à-vis du mariage est liée à la dénatalité — les couples vivant en union libre ont moins d'enfants que les couples mariés — mais cette désaffection vis-à-vis du mariage n'est pas la cause de la baisse de la natalité. Le mariage et la décision d'avoir plusieurs enfants sont plutôt deux phénomènes reliés qui dépendent d'un ensemble de facteurs. Il en va de même pour la diminution de la pratique religieuse, elle-même associée à la baisse de la natalité par plusieurs chercheurs[3]. La désaffection vis-à-vis de la pratique religieuse, la désaffection vis-à-vis du mariage et la dénatalité sont en fait trois tendances qui révèlent des changements culturels encore mal connus.

Plusieurs facteurs semblent par ailleurs liés à la chute de la natalité. Le premier est sans doute l'insécurité économique qui frappe plus durement les jeunes ménages — précarité, taux de chômage élevé, revenus de travail en baisse — empêchant l'élaboration de projets d'avenir

au cœur desquels le désir d'enfants — bien présent, les études le montrent — ne peut pas se concrétiser. Les jeunes couples reportent à plus tard la venue des enfants qu'ils désirent, au risque de ne jamais passer à l'acte. Le second facteur est la difficulté qu'ont les jeunes mères surtout, mais aussi de plus en plus de pères, à concilier l'occupation d'un emploi et le soin des enfants, surtout les deuxième et troisième. Si les places en garderies sont maintenant plus accessibles, il faut souligner que les entreprises et les employeurs sont encore réticents à mettre de l'avant des mesures favorisant la conciliation des activités professionnelles et familiales des parents. La réforme des congés de maternité est un volet important de la politique familiale qui devrait permettre aux couples de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles et les aider à avoir les enfants qu'ils désirent. Cette politique est l'objet d'un litige entre les deux niveaux de gouvernement.

Une autre conception de la vie en commun

Plus largement, avoir des enfants implique que les couples se donnent un horizon commun durable. Or tout amène les jeunes couples à s'orienter autrement. Pour les uns, l'emploi est devenu plus rare et précaire. D'autres voient leur vie active comme une carrière et non plus comme un destin relativement stable (devenir paysan comme son père, par exemple). Plus largement, c'est tout le mode de vie axé sur la consommation qui est devenu mobile, mode de vie peu conciliable avec une

Graphique 5

Descendance finale à l'âge de 50 ans, selon l'année de naissance de la mère, Québec, 1920-1970

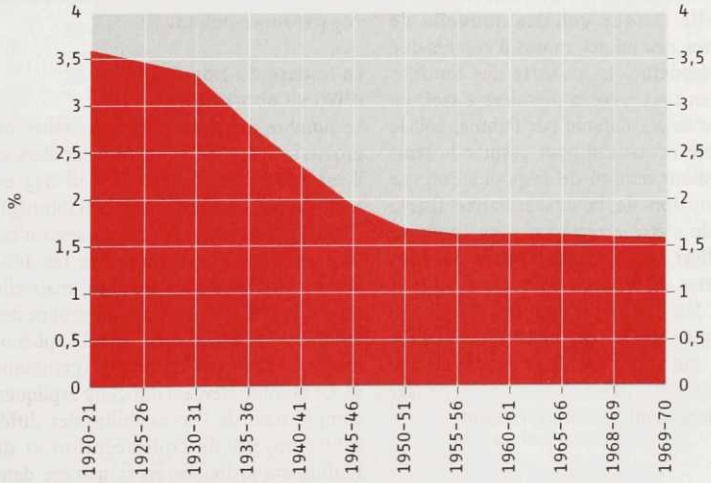

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

famille comptant plusieurs enfants. Il faut aussi considérer, dans la recherche d'une explication à la baisse de la fécondité, cette profonde mutation culturelle qui marque la conception même de la vie en commun. Le destin des individus dans la société contemporaine s'inscrit-il encore dans un espace et une temporalité qui est conciliable avec la venue des enfants ? La question — déjà soulevée par l'historien de la famille Shorter (*Naissance de la famille moderne*, Paris, Le Seuil, 1977) — doit être posée.

La mesure de la descendance finale d'une cohorte de femmes donne une mesure plus fiable du remplacement de la population que l'indice synthétique de fécondité (graphique 5). Nous pouvons estimer avec assez de justesse quel a été le nombre total d'enfants mis au monde par les femmes nées avant le milieu des années soixante, puisqu'elles ont maintenant passé l'âge d'en avoir d'autres. La mesure de descendance finale décline chaque année depuis 1921, date à partir de laquelle chaque cohorte annuelle de femmes a eu un peu moins d'enfants que la précédente. La cohorte des femmes nées en 1943 a été la première à avoir eu moins de 2,1 enfants par femme, soit le nombre nécessaire pour assurer le remplacement naturel de la population. La diminution de la descendance finale semble s'être arrêtée en 1955, pour se stabiliser à 1,6 enfant environ dans les cohortes de femmes nées entre 1955 et 1970. Les premières données sur la descendance finale des femmes nées après 1970, qui sont cependant encore en âge d'avoir des enfants, donnent à penser qu'elle sera inférieure à 1,6 enfant.

Tableau 8

Nombre d'enfants adoptés nés à l'étranger (adoption internationale), 1990-1998

Année	Nombre
1990	528
1991	876
1992	639
1993	718
1994	829
1995	970
1996	947
1997	761
1998	912
1990-1998	7180

Source: Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

L'adoption internationale reste marginale

L'adoption internationale est encore marginale. De 1990 à 1998, 7 180 enfants nés à l'étranger ont été adoptés par des couples québécois, soit une moyenne de 798 par année (tableau 8).

La hausse du nombre d'IVG se poursuit

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) est étonnamment élevé et il est en hausse : il s'établit à 28 833 en 1998, dernier chiffre disponible (tableau 9). L'interruption volontaire de grossesse n'est pas seulement répandue chez les adolescentes et les jeunes femmes, mais elle est également fréquente dans le groupe des femmes plus âgées, dans lequel le phénomène est même en croissance (graphique 5). Ce nombre élevé est difficile à expliquer, compte tenu de l'accessibilité des différents moyens de contraception et de l'information donnée en la matière dans les écoles, les institutions de santé et la

Tableau 9

Divers indicateurs d'interruption volontaire de grossesse, Québec, 1976-1999

Année	Interruptions	Rapport par 100 naissances	Âge moyen
1976	7 139	7,3	27,3
1980	14 288	14,7	26,5
1985	15 702	18,3	26,2
1990	22 219	22,7	25,8
1991	23 261	23,9	25,8
1992	24 619	25,6	25,8
1993	26 106	28,3	25,6
1994	26 131	28,9	25,8
1995	26 072	29,9	25,8
1996	27 184	31,9	25,8
1997	27 993	35,0	25,9
1998	28 833	38,1	25,9
1999	28 058	38,1	25,9

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Graphique 6

Taux d'interruption volontaire de grossesse par groupe d'âge, Québec, 1980-1998

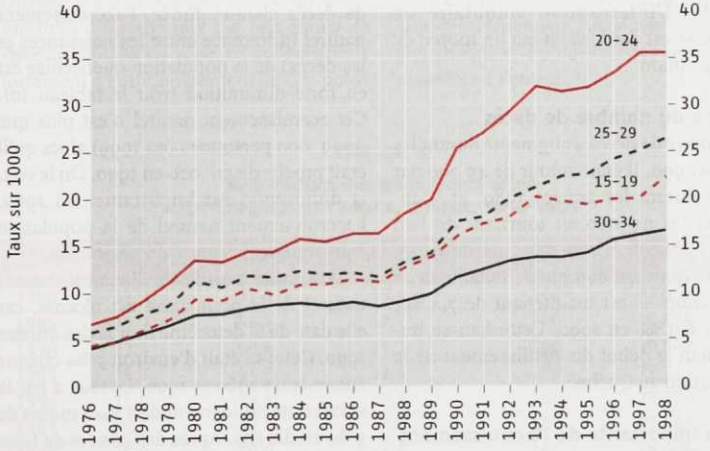

N.B. : Le taux d'interruption se lit comme suit : en 1996, 19,3 femmes âgées de 15 à 19 ans sur 1000 ont interrompu volontairement leur grossesse.
Source : Institut de la statistique du Québec, BSQ, *La situation démographique au Québec*, Édition 1998 et www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 10

Total des décès (en nombre et en ‰) et accroissement naturel (en nombre et en ‰), Québec, 1960-1999

Année	Décès		Accroissement naturel	
	N	%	N	%
1960	35 129	6,8	106 095	6,7
1970	40 392	6,7	56 120	7,2
1980	43 515	6,7	53 983	8,3
1985	45 662	6,9	40 346	6,1
1990	48 651	6,9	49 362	7,0
1991	49 243	7,0	48 105	6,8
1992	48 963	6,9	47 091	6,6
1993	51 831	7,2	40 491	5,7
1994	51 389	7,1	39 028	5,4
1995	52 722	7,3	34 536	4,8
1996	52 278	7,2	32 852	4,5
1997	54 281	7,4	25 443	3,5
1998	54 205	7,4	21 552	2,9
1999	54 500	7,4	19 000	2,6

1998 et 1999: Données provisoires, 12 avril 2000.
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

famille. L'interruption volontaire de grossesse est devenue en fait un moyen de contraception.

Hausse du nombre de décès

Le nombre de décès a augmenté durant les années 1990. Il était autour de 45 000 par année durant les années 1980, et il approche les 55 000 au tournant de l'an 2000 (tableau 10). Le taux de décès — mesure qui tient compte de la taille de la population — est maintenant de 7,4 ‰, contre 6,9 ‰ en 1990. Cette hausse traduit bien le début du vieillissement de la population au Québec.

Chute importante de l'accroissement naturel de la population

Conséquence de la diminution rapide de la natalité et de l'augmentation du nombre de décès chaque année, l'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) de la population québécoise est en forte diminution (voir le tableau 10). Cet accroissement naturel n'est plus que de 19 000 personnes (en 1999) alors qu'il était proche de 50 000 en 1990. On le voit, la diminution est importante. En 1960, l'accroissement naturel de la population était supérieur à 100 000 personnes.

La chute rapide de l'accroissement naturel de la population est récente, car elle date de la deuxième moitié des années 1990. Celui-ci était d'environ 7 ‰ chaque année entre 1960 et 1990. Le taux a par la suite chuté rapidement de 7 ‰ à moins de 3 ‰ en dix ans. Après des années de forte croissance s'annoncent des années de hausse modeste de la population, qui seront suivies d'années de décroissance.

Tableau 11

Immigrants en nombre et en % du Canada et solde migratoire, Québec, 1960-1999

Année	Nombre	En % du Canada	Solde migratoire
1960	23 774	22,8	–
1970	23 261	15,7	-3 752
1980	22 538	15,7	19 796
1990	40 842	19,1	38 155
1995	27 222	12,5	23 248
1996	29 772	13,1	22 247
1997	27 684	12,8	17 274
1998	26 509	15,2	15 542
1999	29 159	15,4	17 764

Source: Données révisées, Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Diminution du nombre d'immigrants

Le nombre d'immigrants qui se sont établis au Québec a été de 29 191 en 1999, en baisse par rapport au nombre approximatif de 50 000 en 1991 et 1992 (tableau 11). La diminution est importante. Le Québec n'a accueilli que 15,4 % du nombre total d'immigrants qui ont choisi de vivre au Canada en 1999, ce qui contribue fortement à l'affaiblissement de son poids démographique. Il faut signaler cependant que le nombre d'immigrants admis au Canada a baissé quelque peu ces dernières années. Les niveaux d'immigration internationale retenus pour les prochaines années ne laissent pas entrevoir de changement important à cette situation, même si le gouvernement québécois a annoncé son intention de hausser les quotas admissibles à l'entrée.

Tableau 12

Distribution des immigrants selon la catégorie et l'année, Québec, 1980-1999

Année	Famille	Indépendant	Réfugié	Total	
				%	N
1980	32,9	31,2	35,9	100	22 538
1985	40,9	46,4	12,7	100	14 884
1990	22,5	60,4	17,1	100	40 842
1995	35,7	41,8	22,5	100	27 222
1996	31,0	39,1	29,9	100	29 772
1997	29,5	42,8	27,8	100	27 684
1998	26,0	50,0	23,5	100	26 509
1999	25,8	49,1	25,1	100	29 179

1998 et 1999 : Données provisoires.
Source: Données révisées, Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

La moitié des immigrants sont des personnes indépendantes

Un quart des immigrants sont des réfugiés, un autre quart environ sont des personnes qui viennent dans le cadre du programme de réunification des familles et environ la moitié sont des immigrants indépendants (tableau 12).

L'origine nationale des immigrants qui entrent au Québec est fort diversifiée (tableau 13). La France vient au premier rang des pays qui ont fourni le plus fort contingent d'immigrants au cours des récentes années soit 8,6 % de l'ensemble entre 1995 et 1999, suivie de la Chine (6,5 %), de l'Algérie (5,8 %), de l'ex-Yougoslavie (5,8 %) et de l'ex-URSS (5,6 %). Viennent ensuite Haïti, l'Inde et le Maroc. On consultera le tableau 13 pour la liste complète des principaux pays d'origine des nouveaux immigrants récemment entrés au Québec.

Le solde migratoire total est en baisse depuis 1993

Le Québec avait un solde migratoire négatif jusqu'en 1980. Cette tendance avait été renversée par la suite, le solde migratoire étant largement positif jusqu'en 1993 (voir plus haut le tableau 11). Depuis cette date, il est de nouveau en baisse, tout en restant positif[5].

Le solde migratoire interprovincial se détériore

En fait, c'est le solde migratoire inter-

Tableau 13

Nombre d'immigrants selon le pays de naissance, au total (en nombre et en %) pour la période 1995-1999 et rang du pays d'origine

Pays	Rang	Total 1995-99	
		N	%
France	1	12 135	8,6
Chine	2	9 119	6,5
Algérie	3	8 103	5,8
Ex-Yougoslavie	4	7 877	5,6
Ex-URSS	5	7 859	5,6
Haïti	6	7 438	5,3
Inde	7	5 490	3,9
Maroc	8	4 942	3,5
Roumanie	9	4 882	3,5
Bangladesh	10	3 797	2,7
Sri Lanka	11	3 577	2,5
Liban	12	3 546	2,5
Hong Kong	13	3 445	2,5
Philippines	14	3 351	2,4
Pakistan	15	3 086	2,2
Autres	-	51 719	36,8
Total, tous les pays		**140 366**	**100**

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Tableau 14

Migrations inter provinciales, entrants et sortants du Québec en % et solde migratoire selon la région, Québec, 1975-1999

	Année						Total *	
	1975	1980	1990	1995	1998	1999	N	%
	Entrants au Québec à partir de							
Atlantique	16,4	16,9	14,2	14,6	13,9	13,3	116 793	15,4
Ontario	66,1	61,3	68,6	64,8	64,1	63,0	481 500	63,4
Prairies/T. N.-O.	9,2	14,1	10,9	10,0	8,8	11,1	95 586	12,6
C.-B.	8,3	7,8	6,3	10,6	13,1	12,5	65 614	8,6
	Sortants du Québec vers							
Atlantique	19,4	9,5	10,6	9,9	8,5	8,7	140 408	11,5
Ontario	58,8	59,6	66,5	65,6	68,1	72,3	798 989	65,7
Prairies/T. N.-O.	13,1	20,9	11,7	9,5	13,2	9,6	152 619	12,6
C.-B.	8,7	10,0	11,2	15,0	9,8	9,3	124 551	10,2
	Solde migratoire interprovincial							
Total	-12 340	-24 283	-9 567	-10 248	-15 940	-15 008	-457 074	

* Le total inclut vingt-huit années, soit de 1972 à 1999
Source : Institut de la statistique du Québec. www.stat.gouv.qc.ca.

provincial qui se détériore. Celui-ci avait toujours été négatif depuis les années 1960. Ce solde négatif avait même été fort important après l'élection en 1976 du premier gouvernement du Parti Québécois, et ce jusqu'en 1983, avant de se redresser par la suite. Le solde négatif est de nouveau en hausse depuis le début des années 1990, le Québec ayant connu une perte nette de 15 008 personnes dans ses échanges de migrants avec les autres provinces canadiennes en 1999 (tableau 14).

Les migrations d'une province à l'autre sont fort importantes au Canada, et il en va de même dans le cas du Québec. En 28 ans, le Québec a perdu 457 074 personnes dans ses échanges de population avec le reste du Canada. Rappelons que d'autres provinces canadiennes ont aussi eu un solde migratoire négatif important au cours de la même période, de même que plusieurs États américains de taille comparable à celle du Québec dans leurs échanges de population avec d'autres États. Outre l'incertitude qui entoure l'avenir du Québec, bien d'autres facteurs expliquent les mouvements de population d'une région à l'autre, notamment des facteurs économiques.

Une migration vers l'Ontario

Où vont les Québécois qui migrent ailleurs au Canada ? En Ontario, d'abord, et de loin. La proportion des migrants québécois qui choisissent de s'y établir est maintenant d'environ trois sur quatre, et cette proportion est en constante augmentation depuis les années 1970. Les Prairies suivent en attirant 9,6 % des migrants en 1999, suivies de la Colombie-britannique (9,3 %) et de la région de l'Atlantique (8,7 %) (tableau 14). Il y a un très net changement dans la destination choisie par les personnes sortant du Québec depuis 1975 : la part de l'Ontario se consolide à un niveau fort élevé et celle

de la Colombie-Britannique, qui avait augmenté durant les dernières années, a régressé à cause des difficultés économiques que rencontre cette province dont l'économie est axée sur l'exploitation des ressources naturelles. La part des provinces de l'Atlantique a régressé de moitié depuis les années 1970, et la tendance se maintient à la baisse.

D'où viennent les Canadiens qui migrent vers le Québec? Cette fois encore, l'échange de population avec l'Ontario domine largement: celle-ci a fourni un peu moins des deux tiers des personnes nouvellement établies au Québec en 1999 en provenance d'une autre province. Les provinces de l'Atlantique suivent avec 13,3 % de l'ensemble, la Colombie-Britannique avec 12,5 % et les Prairies avec 11,1 %.

La provenance des entrants au Québec a été assez stable depuis vingt ans, contrairement à ce qui s'est passé pour les sortants qui ont plutôt tendance à se diriger en large majorité vers trois provinces. Il faut aussi noter une certaine progression de la proportion de personnes entrant au Québec en provenance de la Colombie-Britannique, qui reste cependant loin derrière l'Ontario. Celle-ci demeure la première province avec laquelle se font les migrations interprovinciales qui impliquent des Québécois.

Tableau 15

Migration inter provinciale selon le groupe d'âge, Québec, 1998-99

Âge		Entrants	Sortants
0 - 19		27,6	26,8
20 - 29		31,2	28,3
30 - 39		20,6	21,2
40 - 49		10,2	10,3
50 - 64		6,4	7,4
65 et +		3,8	5,8
Total	**%**	**100**	**100**
	N	**24 226**	**39 908**

Année : du 1er juillet au 30 juin.
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Les jeunes migrent davantage à l'entrée comme à la sortie

La migration interprovinciale touche davantage les jeunes que les autres groupes d'âge. Plus de la moitié des entrants et des sortants ont moins de 30 ans (tableau 15). Il n'y a pas vraiment de différences importantes entre l'âge des entrants et l'âge des sortants, qui migrent sensiblement dans les mêmes proportions. À peu près autant de jeunes entrent au Québec qu'il y en a qui sortent. Le seul groupe d'âge qui se distingue quelque peu est celui des personnes ayant atteint l'âge de la retraite, qui sont plus nombreuses à quitter le Québec qu'à s'y établir en provenance de l'extérieur.

La création de ménages augmente plus vite que la population

Le nombre de ménages a augmenté beaucoup plus rapidement que la population québécoise de 1961 à 1996. La croissance de la population en vingt cinq ans a été de 38 % et celle du nombre de ménages de 137 % (graphique 7). Le ménage ne doit pas être confondu avec la famille. Un ménage est une unité de vie autonome et il faut faire une adéquation entre ménage et logement. Une personne qui vit seule forme un ménage, tout comme une famille comptant cinq enfants. Si la création de ménages augmente plus vite que la population, cela signifie que les individus vivent dans des unités de plus en plus petites et que celles-ci se multiplient. Quand un couple divorce par exemple et

Graphique 7

Taux de croissance des ménages et de la population (1961=100), Québec, 1961-1996

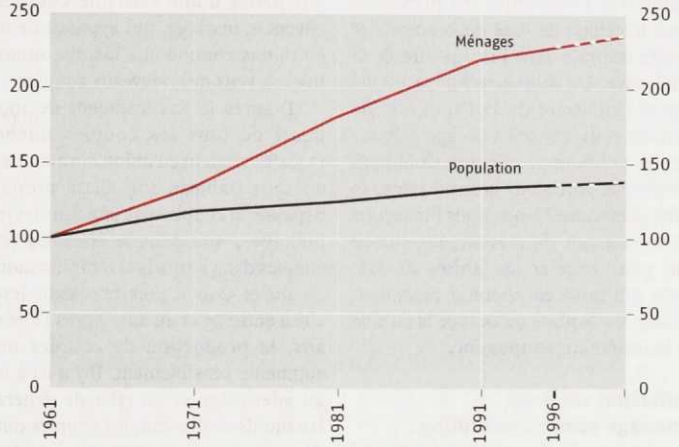

Source : Calculs de l'auteur d'après les données du Recensement et les données de l'ISQ.

que les deux ex-conjoints occupent chacun un logement en propre, il s'ensuit que le nombre de ménages a augmenté sans que la population ne change pour autant.

Plusieurs facteurs expliquent cet écart entre population et ménages. La hausse du nombre de divorces et la migration des jeunes vers les villes ont contribué à faire augmenter le nombre de nouveaux ménages. L'aide de dernier recours est aussi un facteur qui a fortement encouragé la croissance du nombre de ménages (voir plus loin). Enfin, l'augmentation de l'espérance de vie amène plus de personnes âgées à vivre seules plus longtemps, fréquemment dans de petits logements. Enfin, le nombre de ménages multifamiliaux est en forte baisse, sinon en disparition, les membres apparentés de différentes familles préférant vivre séparément.

La création de nouveau ménages a été une source de croissance pour l'économie (plus de logements, achat de biens durables dans les foyers, etc.) mais il est à prévoir que cette croissance des ménages

Familles et modes de vie

La famille a longtemps été présentée comme la cellule de base de la société et elle reste centrale dans l'imaginaire de la vie collective. Un ministère lui est même consacré (ministère de la Famille et de l'Enfance) et un conseil s'occupe d'aviser l'État des politiques à adopter. Comment se présente le portrait de la famille dans la société québécoise ? Nous nous limiterons ici à un examen de statistiques sur ce qu'on peut appeler les unités de vie, examen qui nous en apprend cependant beaucoup sur la place qu'occupe la famille dans la société contemporaine.

Désaffection vis-à-vis du mariage comme institution

Le nombre absolu de mariages est tombé de moitié depuis 1970, alors que la population augmentait par ailleurs (graphique 8). Au total 23 008 mariages ont été célébrés en 1999, contre 51 690 en 1975. L'âge moyen au premier mariage a nettement augmenté en cinq ans, atteignant 27,7 ans pour les femmes et de 29,6 ans pour les hommes en 1997. On peut en fait parler d'une véritable désaffection envers le mariage, qui apparaît de moins en moins comme une institution normative aux yeux des nouveaux couples.

D'après le Recensement de 1996, le quart de tous les couples québécois (24,4 %) vivaient en union libre contre 19 % en 1991 (tableau 16). Cette proportion dépasse un couple sur deux dans les jeunes ménages, soit 76,5 % chez les jeunes couples dans lesquels la femme a moins de 24 ans et 52,9 % chez ceux dans lesquels elle a entre 25 et 29 ans. Après l'âge de 30 ans, la proportion de couples mariés augmente sensiblement. Il y a ici à la fois un effet d'âge et un effet de génération. Lorsqu'ils vieillissent, les couples ont tendance à se marier, surtout lorsqu'ils envisagent d'avoir des enfants. Mais cet effet d'âge s'atténue d'une génération à l'autre car les nouvelles générations se marient moins, même à un âge plus avancé. Il faudra attendre que les jeunes générations vieillissent pour mesurer l'ampleur de la désaffection vis-à-vis du mariage. Fait à signaler, la désaffection vis-à-vis du

Tableau 16

Types d'union des couples selon l'âge de la femme, Québec, 1996

Âge	Mariée	En union libre	Total	
			%	N
15-24	23,5	76,5	100	78 345
25-29	47,1	52,9	100	149 018
30-39	67,0	33,0	100	455 485
40-49	82,0	28,0	100	401 810
50-59	90,0	10,0	100	272 315
60 et +	96,1	3,9	100	283 565
Total	**75,6**	**24,4**	**100**	**1 640 535**

Source : Calculs de l'auteur d'après les données publiées par l'ISQ.

Graphique 8

Nombre de mariages et de divorces, en milliers, Québec, 1970-1999

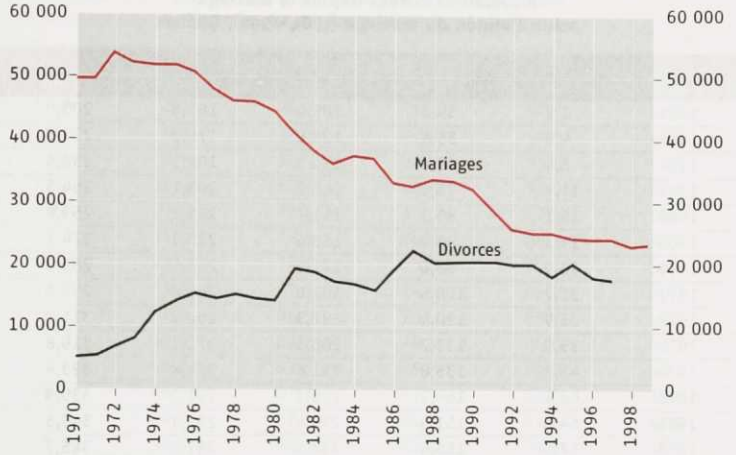

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca (données révisées, juin 1999)

mariage est beaucoup plus prononcée au Québec qu'ailleurs au Canada.

De plus en plus de naissances hors mariage

La proportion de naissances hors mariage a continué de s'accroître, au point de dépasser une naissance sur deux (56,1 % en 1998, voir le tableau 5 plus haut). Cette proportion est encore plus élevée pour les naissances de rang un (64,7 % en 1998). Il faut noter la forte progression de ce phénomène en moins de dix ans et il s'agit ici d'une mutation majeure et radicale, parallèle à la désaffection vis-à-vis du mariage. Une étude de Louis Duchesne révèle d'importantes variations régionales dans la proportion des naissances hors mariage[5]. En Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie et sur la Côte-Nord, plus des deux tiers des naissances sont issues de parents non mariés et dans la région de Montréal, cette proportion, qui est stable depuis 1990, se situe à 39 % seulement. Les différences sont encore plus considérables entre les municipalités, le phénomène étant moins marqué dans celles où se trouve une forte présence anglophone, notamment à l'ouest de Montréal, là où l'union libre est aussi beaucoup moins répandue.

Hausse tendancielle du divorce

Le nombre total de divorces tourne autour de vingt mille depuis dix ans, mais il a tendance à diminuer quelque peu, sans doute parce qu'il y a moins de couples mariés susceptibles de divorcer. En fait cette relative stabilité en nombre absolu est trompeuse, car l'incidence du divorce augmente très nettement d'une génération à l'autre. Le tableau 17 est très révélateur

Tableau 17

Proportion (‰) des mariages rompus par un divorce à certaines durées depuis le mariage selon l'année du mariage (1964-1992), Québec

Année du mariage	Durée depuis le mariage				
	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
1964	1,3	39,8	109,0	163,8	209,9
1965	4,9	55,6	123,8	179,2	227,3
1966	8,4	65,9	131,3	188,1	238,6
1967	11,4	78,1	146,1	203,1	254,5
1968	15,1	86,2	151,7	209,1	259,8
1969	19,3	93,2	163,6	223,7	274,1
1970	23,9	98,6	171,9	235,0	285,0
1971	31,2	108,6	182,6	246,6	296,9
1972	33,9	120,4	197,3	262,7	311,9
1973	39,0	128,2	206,5	271,1	**319,8**
1974	43,2	135,8	211,6	274,8	**323,4**
1975	46,9	144,2	226,7	291,3	**339,9**
1976	54,0	151,5	236,4	297,7	**345,5**
1977	57,5	156,4	238,5	297,6	**345,7**
1978	62,5	164,8	248,1	**307,7**	
1979	65,3	172,7	256,6	**316,3**	
1980	60,5	172,7	256,2	**315,2**	
1981	60,5	177,7	257,4	**315,8**	
1982	69,5	182,2	267,3	**326,2**	
1983	78,0	192,4			
1984	87,1	201,4			
1985	94,3	208,2			
1986	105,5	214,3			
1987	108,6	224,6			
1988	108,2				
1989	117,8				
1990	125,2				
1991	127,4				
1992	128,5				

Note : Le tableau se lit ainsi : Si l'on suit 1000 mariages célébrés en 1971, 31 sont rompus par un divorce après 5 ans, 109 après 10 ans, 247 après 20 ans et 297 après 25 ans de mariage, noces d'argent qui auraient dues être célébrées en 1996. Les divorces d'avant 1969 ne sont pas inclus.
Les zones en caractères gras indiquent que les nombres ont été estimés avec les derniers taux disponibles.
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Tableau 18

Proportion (‰) des nouveaux divorcés à certaines durées depuis le mariage selon l'année du mariage (1964-1992, Québec

Année du mariage	Durée depuis le mariage				
	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	21-25 ans
1964	1,3	38,5	69,2	54,8	46,1
1965	4,9	50,7	68,2	55,4	48,1
1966	8,4	57,5	65,4	56,8	50,5
1967	11,4	66,7	68,0	57,0	51,4
1968	15,1	71,1	65,5	57,4	50,7
1969	19,3	73,9	70,4	60,1	50,4
1970	23,9	74,7	73,3	63,1	50,0
1971	31,2	77,4	74,0	64,0	50,3
1972	33,9	86,5	76,9	65,4	49,2
1973	39,0	89,2	78,3	64,6	**48,7**
1974	43,2	92,6	75,8	63,2	**48,6**
1975	46,9	97,3	82,5	64,6	**48,6**
1976	54,0	97,5	84,9	61,3	**47,8**
1977	57,5	98,9	82,1	59,1	**48,1**
1978	62,5	102,3	83,3	**59,6**	
1979	65,3	107,4	83,9	**59,7**	
1980	60,5	112,2	83,5	**59,0**	
1981	60,5	117,2	79,7	**58,4**	
1982	69,5	112,7	85,1	**58,9**	
1983	78,0	114,4			
1984	87,1	114,3			
1985	94,3	113,9			
1986	105,5	108,8			
1987	108,6	116,0			
1988	108,2				
1989	117,8				
1990	125,2				
1991	127,4				
1992	128,5				

Note : Le tableau se lit ainsi : Si l'on suit 1000 mariages célébrés en 1971, 31,2 ont été rompus par un divorce après 5 ans, 77,4 ont été rompus entre la 6e et la 10e année de mariage, 74,0 l'ont été entre la 11e et la 15e année du mariage, 65 entre la 16e et la 20e année et 50,3 entre le 21e et la 25e année. Dans toutes les colonnes, il s'agit de nouveaux divorcés. Les divorces d'avant 1969 ne sont pas inclus. Les zones en caractères gras indiquent que les nombres ont été estimés avec les derniers taux disponibles.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

de cette tendance : quelle que soit la durée du mariage, le taux de rupture d'union augmente de façon régulière d'une cohorte annuelle de mariés à l'autre. Considérons un exemple. Quelle est la proportion de couples mariés en 1974 qui n'ont pas fêté leurs noces d'argent en 1998? Elle est de 32,3 %, soit plus précisément 323,4 sur mille. Cette proportion était plus faible pour la cohorte des couples mariés en 1964, soit 21 % après 25 ans de mariage. Les diverses colonnes du tableau 17 montrent clairement qu'à mesure qu'on se rapproche des années récentes, les chances de divorcer augmentent. Ainsi, cette tendance est particulièrement évidente pour les jeunes couples qui divorcent plus fréquemment après cinq ans de mariage, par exemple, soit 13 % des couples mariés en 1992. Comme on le voit dans la première colonne du tableau 17, cette proportion ne cesse d'augmenter depuis le milieu des années soixante.

Les effets de génération apparaissent mieux lorsqu'on examine les proportions de *nouveaux* divorcés après une certaine durée du mariage (tableau 18). On voit nettement une hausse tendancielle du taux de divorce dans les quinze premières années du mariage. Au delà de cette période, les proportions de nouveaux divorces sont assez stables d'une année à l'autre et il n'y a pas de hausse tendancielle observable dans les cohortes de mariés depuis l'année 1964. Par exemple, après 21 ans de mariage, on observe une proportion de nouveaux divorcés de 46,1 dans la cohorte des personnes mariées en 1964 et de 48,1 dans celle des mariés en 1977. Il faudra évidemment attendre encore un certain temps avant de savoir si les personnes mariées dans les années 1980 et 1990 fêteront leurs noces d'argent dans les années 2005-2015 dans les mêmes proportions. Il est cependant permis de penser que l'effet de génération va se poursuivre et que les nouvelles cohortes vont connaître des taux de divorces plus élevés que les précédentes à durée de mariage égale. Cet effet de génération contribuera sans doute à accroître les taux de divorces dans les années à venir.

Plus de la moitié des divorces survenus en 1997 ont eu lieu après moins de quinze

Tableau 19

Distribution des divorces selon l'année de mariage, Québec, 1985-1997

Années		1985	1990	1995	1997
0-4		14,7	18,1	18,7	12,3
5-9		26,5	22,2	21,1	23,3
10-14		22,2	19,6	16,2	16,7
15-19		15,1	16,1	15,4	14,9
20-24		9,3	11,3	13,3	14,2
25 et +		12,2	12,3	14,7	17,3
non déclaré		0,0	0,4	0,7	0,3
Total	**%**	**15 814**	**20 398**	**20 133**	**17 478**
	N	**100**	**100**	**100**	**100**

Source: Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca (calculs de l'auteur).

ans de mariage, alors que cette proportion était plus élevée dix ans auparavant (tableau 19). Au cours des années qui ont suivi l'adoption de la Loi qui a légalisé le divorce en 1969, il semble que les ménages formés de conjoints plus âgés ou mariés depuis plusieurs années aient eu moins tendance à rompre leur union que les jeunes ménages. Au fil des années, le divorce est devenu plus fréquent dans tous les groupes d'âge. Ce résultat est congruent avec l'observation précédente d'une hausse tendancielle du taux de rupture des unions conjugales.

Diversité grandissante des modes de vie familiaux et non familiaux

Les modes de vie familiaux et non familiaux sont de plus en plus diversifiés, tant sur le plan synchronique — coupe transversale — que diachronique, c'est-à-dire au cours du cycle de vie des individus. Les normes qui régissaient la vie en commun jusqu'à récemment dans l'histoire québécoise sont beaucoup moins marquantes et cette absence de norme commune se reflète dans les types de modes de vie. Rendre compte de cette diversité exige de considérer sous plusieurs angles les statistiques disponibles et de prendre un peu distance avec les catégories des statisticiens qui ne reflètent pas toujours adéquatement les mutations en cours[6].

Deux tableaux bâtis à partir des données du dernier recensement donneront une vue d'ensemble des ménages et des individus qui y vivent. Nous avons distingué dans le premier cinq types de ménages (tableau 20). Les couples avec enfant présent au foyer représentent le tiers d'entre eux au Québec. Cette donnée à elle seule révèle bien l'ampleur des changements survenus en quelques décennies seulement. L'unité de vie typique dans la société n'est plus le couple entouré d'enfants.

Les couples sans enfant présent représentent une catégorie de ménages en forte croissance et ils comptent pour 22,4 % du total. Nous reviendrons sur ce type de ménage plus loin. Si l'on additionne les couples avec et sans enfant présent, on note un autre changement majeur : les couples ne forment plus que la moitié des ménages environ. La vie de couple tout comme la vie familiale en présence d'enfant ne sont donc plus des modes de vie aussi dominants. On ne peut plus parler de norme contraignant les modes de vie, qui paraissent au contraire plus éclatés.

Trois types de ménages quasi inexistants il y a encore cinquante ans se

Tableau 20

Typologie des ménages, Québec, 1996

Types	N	%
Couples avec enfant	977 085	33,0
Couples sans enfant présent	663 445	22,4
Familles monoparentales	309 440	10,5
Ménages non familiaux	240 000	8,1
Personnes seules	769 830	26,0
Total	**2 959 800**	**100**

Source : Calculs de l'auteur d'après les données de l'ISQ.

partagent maintenant la moitié des unités ou des ménages. Les familles monoparentales regroupent un ménage sur dix, les ménages non familiaux un peu moins et les personnes seules composent plus du quart des ménages du Québec.

Le second tableau donne une vue d'ensemble du milieu de vie des individus, une vue d'ensemble des ménages dans lesquels ils vivent en distinguant les adultes et les enfants. Si les ménages formés de personnes seules représentent le quart de tous les ménages, on n'y trouve cependant que 10,8 % de tous les individus, ou encore 15,8 % des adultes (tableau 21). Plus de la moitié des Québécois (52,5 %) vivent dans des familles biparentales et c'est le cas de 80 % de tous les enfants, mais de seulement 46,4 % des adultes. Les ménages bifamiliaux représentent le tiers de tous les ménages, certes, mais ils regroupent encore plus de la moitié de la population totale. Une personne sur 10 vit dans une famille monoparentale, soit 6,4 % des adultes et 20 % des enfants. Enfin, le quart des adultes (27 %) vit dans un couple seul et 11 % dans des ménages non familiaux.

Nous pouvons tirer trois conclusions de cet examen des unités de vie.

Tout d'abord, seulement 46,4 % des adultes vivent en présence quotidienne d'enfants dans leur ménage. L'enfant occupe un espace plus limité qu'auparavant dans la vie des adultes parce qu'ils en ont moins et parce qu'ils y vivent plus longtemps. Les adultes de la première moitié du siècle passaient la majeure partie de leur vie à s'occuper d'enfants, après avoir eux-mêmes été élevés dans des familles nombreuses. Le rapport à l'enfant, on le voit, est sans doute l'un des changements majeurs qui caractérisent les modes de vie contemporains.

Ce qui frappe ensuite dans ces données, c'est le fait que les individus vivent finalement dans des unités de très petite taille, très souvent seuls ou encore en couples. Les couples qui ont des enfants en ont peu — nous le verrons plus loin — et leurs ménages sont donc aussi de taille réduite. À cela s'ajoute la mobilité des modes de vie au cours du cycle de vie :

Tableau 21

Types de ménages dans lesquels vivent les individus, adultes et enfants, Québec, 1996

Types de ménages	Adultes	Enfants	Total
Familles biparentales	40,0	79,8	52,5
couples mariés	31,4	64,5	41,8
couples en union libre	8,6	15,3	10,7
Familles monoparentales	6,3	20,2	10,7
Couples sans enfant présent	27,2	-	18,6
Ménages non familiaux	10,8	-	7,4
Personnes seules	15,7	-	10,8
Total %	**100**	**100**	**100**
N	**4 889 385**	**2 249 410**	**7 138 795**

Source : Recensement de 1996, calculs de l'auteur.

la probabilité de vivre une certaine période de temps plus ou moins prolongée dans une unité de taille réduite est très élevée.

Signalons enfin qu'il existe maintenant une distance plus grande entre le mode de vie des individus et le mode d'occupation de l'espace habité, ce dernier apparaissant davantage fractionné. C'est là une conclusion fort importante qu'il faut tirer de cet examen des statistiques. Famille et ménage ne se recoupent plus aussi étroitement, ce qui a des implications pour les politiques municipales ou les politiques publiques de l'État (système de garde, politiques de santé, etc.).

Le couple sans enfant présent à la maison : un nouveau mode de vie

Les types de ménages changent dans le temps. Avant les années 1930, les individus vivaient presque en totalité en familles. Les ménages multifamiliaux représentaient une proportion non négligeable et très peu de personnes vivaient seules. Les célibataires vivaient avec d'autres personnes ou encore en communauté. La famille nucléaire s'est imposée avec l'avènement de la société de consommation et l'urbanisation accélérée. Puis on a assisté à la croissance du nombre de ménages formés de personnes vivant seules dans les années 1960 et 1970.

Avec les années 1990 s'impose un nouveau type de ménages qui gagne en importance et croit plus vite que tous les autres : le couple sans enfant présent à la maison. L'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité sont les deux facteurs qui ont causé la forte croissance de ce type de ménages. À côté des personnes vivant seules et des familles avec enfants présents à la maison s'impose donc une nouvelle catégorie modale de ménages qui ont des comportements de consommation et des habitudes de vie différentes des autres dont on commence à découvrir l'importance et les caractéristiques propres.

Il y avait 1 640 535 couples au Québec en 1996. Au total, 40 % d'entre eux n'avaient pas d'enfant présent à la maison (tableau 22). On retrouve dans ces couples plus d'un adulte sur quatre au Québec (précisément 27 %) et ils comptent pour plus d'un ménage sur cinq. Le mode de vie

Tableau 22

Typologie des couples selon l'état civil et la présence d'enfants, Québec, 1986 et 1996

	1986	1996
Couples avec enfant	64,1	59,6
Mariés	59,5	46,8
Union libre	4,6	12,8
Couples sans enfant présent	35,9	40,4
Mariés	27,9	28,8
Union libre	8,0	11,6
Total %	**100**	**100**
N	**1 498 690**	**1 640 535**

Source : Recensement du Canada, compilation effectuée par l'ISQ, calculs de l'auteur.

en couple sans enfant présent est donc devenu en quelques années un mode de vie important sur le plan statistique, au moins aussi important que le mode de vie en solitaire qui a davantage retenu l'attention. La proportion des couples sans enfant présent est en hausse et il est à prévoir que le phénomène deviendra plus important dans les années à venir. À noter enfin que ces couples ont aussi de plus en plus tendance à vivre en union libre.

Les types de familles changent

La famille n'est plus la catégorie dominante parmi les ménages, puisque plus de la moitié d'entre eux (56,5 %) ne sont pas des ménages familiaux au sens strict. La famille est par ailleurs encore le milieu de vie important, mais moins de la moitié des adultes s'y retrouve, les autres vivant dans des unités non familiales au sens strict.

Avant d'examiner plus avant les statistiques, une question préalable s'impose : comment définir la famille ? Répondre à cette question est devenu complexe, on le sait. Nous n'entrerons pas dans le débat qui entoure cette question, qu'il faut cependant évoquer car la définition statistique diffère des définitions sociologiques courantes. Ainsi, les données officielles incluent-elles les couples sans enfant présent, qui sont considérés comme des familles économiques[4]. Nous proposons plutôt de caractériser la famille comme une unité dans laquelle se trouve au moins un enfant présent. Bien entendu, un couple dont les enfants n'habitent plus au foyer forme encore une famille, mais nous préférons du point de vue sociologique parler d'un couple sans enfant présent pour en caractériser les modes de vie.

Les modes de vie changent avec le départ des enfants et il paraît en conséquence nécessaire de distinguer les familles et les couples sans enfant présent. Dans ce cas, la famille devient un réseau et non plus une unité de vie au sens strict. En fait, il s'agit là d'une mutation majeure qui n'a pas assez retenu l'attention. La famille au sens sociologique a maintenant deux formes bien distinctes : la famille institution — celle dans laquelle l'enfant est en interaction quotidienne avec ses parents ou au moins l'un d'eux — et la famille réseau, celle qui est formée de liens maintenus entre membres consanguins appartenant à des unités de vie différentes. La famille réseau recoupe ce qu'on appelait autrefois la famille étendue.

Quatre changements majeurs ont marqué la famille contemporaine :

- l'avènement de la famille à parent unique ou à parents vivant séparément (familles monoparentales) ;
- la mutation du type d'union conjugale entre les parents ;
- la chute du nombre d'enfants qui affecte la fratrie ;
- la recomposition des familles après une rupture d'union.

Considérons d'abord la montée de la monoparentalité (tableau 23). Au total, 24 % des familles avec enfant présent sont monoparentales, ce qui représente une hausse d'environ 20 % depuis dix ans. Ce type de familles continue de croître à un bon rythme. Les études montrent que les relations entre conjoints séparés ont changé au fil des années. La garde partagée est plus fréquente et il semble que les difficultés et divergences entre parents — forcément présentes dans les cas de divorces et de rupture — sont gérées de manière moins conflictuelle qu'il y a quinze ou vingt ans. Les pères assument aussi plus fréquemment la garde des enfants, mais les femmes sont encore plus

Tableau 23

Typologie des couples selon l'état civil et la présence d'enfants, Québec, 1986 et 1996

Familles	1986	1996
Familles biparentales	79,2	76,0
Mariés	73,5	59,7
Union libre	5,7	16,3
Familles monoparentales	20,8	24,0
Père seul	3,6	4,4
Mère seule	17,2	19,6
Total %	**100**	**100**
N	**1 214 065**	**1 286 525**

Source : Recensement de 1996, calcul de l'auteur.

nombreuses à le faire.

Second changement majeur en cours : la mutation de l'union entre parents. Si les familles monoparentales comptent pour le quart des familles avec enfant présent, on y retrouve seulement le cinquième de tous les enfants, simplement parce qu'elles en ont moins que les familles qui comptent deux parents présents au foyer. La majorité des enfants (60 %) sont donc élevés par des couples mariés et 16,3 % par des couples vivant en union libre. Avec la montée de la monoparentalité, le changement le plus marqué depuis dix ans est sans doute l'augmentation de la proportion des familles biparentales dont les parents vivent en union libre. Mais cette statistique en coupe transversale ne donne pas une bonne idée de l'ampleur du phénomène. Cette tendance à vivre en union libre va s'accentuer dans l'avenir, car les jeunes couples se forment davantage en dehors des liens du mariage. On a vu plus haut que la majorité des naissances surviennent maintenant dans les unions libres et à mesure que les unités familiales

Tableau 24

Distribution des enfants selon la taille de la famille, Québec ,1986 et 1996

Taille	1986	1996
1	22,8	25,7
2	43,3	45,1
3	23,3	21,3
4	7,5	5,8
5 et +	3,1	2,1
Total %	**100**	**100**
N	**2 222 085**	**2 249 410**

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Tableau 25

Types de familles dans lesquelles sont élevés les enfants, Québec, 1996

Nombre d'enfants	Parents mariés	Parents en union libre	Famille monoparentale	Total %	Total N
1	47,7	18,4	33,9	100	578 380
2	67,4	15,2	17,4	100	1 014 630
3	74,3	12,8	12,9	100	478 800
4	75,8	12,0	12,2	100	130 620
5 et +	78,7	9,9	11,3	100	46 980
Total	**64,5**	**15,3**	**20,2**	**100**	**2 249 410**

Source: www.statcan.ca

formées de personnes plus âgées vont se transformer, la proportion des familles dont les parents vivent en union libre augmentera.

Troisièmement, la taille moyenne des familles avec enfants présents continue de décroître avec la dénatalité (tableau 24). Un enfant sur quatre est maintenant élevé dans une famille à enfant unique et ce modèle de famille à enfant unique est en hausse. L'historien E. Shorter qualifie ce type de familles de triade, pour bien montrer que la position de l'enfant y est différente, celui-ci étant minoritaire devant deux adultes, sans interaction avec un frère ou une sœur, le plus souvent avec un nombre limité de cousins. La famille à deux enfants est en quelque sorte devenue la norme, comptant pour 45,1 % de l'ensemble. Un peu moins de trente pour cent (29,2 %) des enfants ont au moins deux frères ou sœurs. Ces chiffres portent sur les enfants présents, et ils ne prennent pas en compte le départ éventuel d'un enfant qui a quitté le foyer. Ils sous-estiment quelque peu la taille réelle du nombre d'enfants que les couples ont eus, mais ils en donnent plutôt une vue d'ensemble des caractéristiques des familles sur le plan transversal, au moment du recensement.

Les parents mariés ont plus d'enfants que les autres familles bi-parentales et que les familles monoparentales (tableau 25).

Enfin, il existe peu de données statistiques d'ensemble sur les familles recomposées. D'après l'*Enquête sociale générale* de Statistique Canada menée en 1995, celles-ci compteraient pour 8,6 % de l'ensemble des familles, soit 2,6 % avec enfant commun et 6 % sans enfant commun[7].

Aspects démolinguistiques

L'arrivée massive de nouveaux immigrants au Canada (et dans une moindre mesure au Québec) nous amène à analyser les aspects démolinguistiques selon de nouvelles approches. L'indicateur langue maternelle est appelé à perdre de son importance au profit des indicateurs langue parlée à la maison et connaissance de l'anglais et du français susceptible de permettre la participation à la vie civique commune dans les sociétés d'accueil. Il faut en effet accorder plus d'attention aux choix linguistiques que font les immigrants. À quelle communauté linguistique les nouveaux arrivants vont-ils s'intégrer? Cette question est particulièrement importante pour le Québec, mais aussi pour les minorités de langue française dans le reste du Canada. En d'autres termes, un tout nouveau contexte linguistique se dessine qui nécessite l'examen de plusieurs indicateurs démolinguistiques différents. Nous en avons retenu trois : la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la connaissance de l'anglais et du français.

La proportion de personnes de langue maternelle anglaise régresse

Considérons d'abord la langue maternelle. La proportion de personnes de langue maternelle française est stable au Québec depuis le début du siècle à environ 82 % de l'ensemble (tableau 26). Par ailleurs, la proportion de Québécois de langue maternelle anglaise a connu une

Tableau 26

Langue maternelle des citoyens selon la région au Canada, 1951, 1991 et 1996

Région		Langue maternelle*			Total	
		Anglais	Français	Autre	%	N
Nouveau-Brunswick	1951	63,1	35,9	1,0	100	515 697
	1991	65,1	33,6	1,3	100	723 895
	1996	65,5	33,1	1,4	100	729 625
Québec	1951	13,8	82,5	3,7	100	4 597 542
	1991	9,8	82,1	8,1	100	6 895 960
	1996	8,5	82,2	9,3	100	7 045 080
Ontario	1951	81,7	7,4	10,9	100	4 597 542
	1991	76,4	5,0	18,6	100	10 084 880
	1996	73,8	4,6	21,6	100	10 642 790
Canada sans Québec	1951	77,6	7,3	15,1	100	9 953 748
	1991	79,0	4,8	16,2	100	20 400 895
	1996	77,2	4,5	18,3	100	21 483 130
Canada	**1951**	**59,1**	**29,0**	**11,9**	100	14 009 429
	1991	**61,5**	**24,3**	**14,2**	100	27 296 855
	1996	**60,2**	**23,7**	**16,1**	100	28 528 125

* Les réponses multiples (français/anglais) ont été réparties au prorata de leur poids en 1991 et 1996. Le français ou l'anglais et une autre langue ont été classés avec la langue officielle.
Source : Statistique Canada *Annuaire du Canada*, 1993 et www.statcan.ca.

chute importante depuis 1951, chute qui s'est accélérée dans les années 1970 et 1980 à cause du départ d'une proportion importante de la communauté anglo-québécoise. La part des personnes n'ayant déclaré ni le français ni l'anglais comme langue maternelle augmente par ailleurs.

Soulignons au passage que l'on observe le même phénomène en Ontario, où la proportion de personnes de langue maternelle anglaise est aussi en régression, mais pour des raisons différentes : l'immigration internationale massive dans cette province affecte le poids relatif des anglophones établis depuis longtemps.

À la maison : domination du français, attirance de l'anglais

Le français comme langue d'usage à la maison est un indicateur plus significatif en terme de comportements. La majorité des Québécois (84 %) parle le français à la maison (tableau 27). L'anglais a attiré jusqu'à présent plus de nouveaux locuteurs que le français chez les immigrants, puisqu'au total la proportion de personnes qui parlent l'anglais seulement à la maison (10,1 %) est plus élevée que la proportion de personnes de langue maternelle anglaise. Les transferts linguistiques ont donc permis à la communauté anglo-québécoise d'augmenter ses effectifs, contrant ainsi l'impact négatif de la migration en dehors du Québec d'une partie de ses membres.

Nous avons estimé, dans le tableau 28, l'ampleur des transferts linguistiques en comparant la langue maternelle et la langue parlée à la maison, ce qui permet de construire un indice de continuité linguistique. Au total, on peut estimer d'après cet indicateur que la communauté anglophone a augmenté ses effectifs au Québec de 24 % grâce à l'intégration de personnes ayant adopté l'anglais comme langue d'usage à la maison, soit un apport de 158 330 personnes. Par ailleurs, 108 215 personnes ont adopté le français comme langue parlée à la maison. Au total, 40 % des transferts linguistiques ont été faits vers le français. Il y a cependant lieu de noter qu'il y a ici un important effet de génération — bien dégagé dans les travaux de Charles Castonguay[8], les immigrants les plus âgés ayant opté plus fréquemment pour l'anglais. La situation est en train de changer chez les plus jeunes à

Tableau 27

Langue parlée à la maison selon la province de résidence, 1996

Langue parlée à la maison	Québec	N.-B.	Ontario	Autres	Canada (total)
Français	81,9	30,1	2,7	0,8	22,3
Anglais	10,1	68,4	82,4	89,5	66,7
Autres langues	5,8	0,5	12,4	8,1	9,0
Français et anglais	0,9	0,8	0,3	0,1	0,4
Français et autres	0,7	-	-	-	0,2
Anglais et autres	0,4	0,2	2,1	1,5	1,4
Anglais français et autres	0,2	-	-	-	-
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Français (au total)	**83,7**	**30,9**	**3,0**	**0,9**	**22,9**

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %) www.statcan.ca.

Tableau 28

Langue maternelle et langue parlée à la maison (français et anglais) et indice de continuité linguistique, selon la province, 1996

		Langue maternelle	Langue parlée à la maison	Transferts linguistiques	Indice de continuité linguistique
		(1)	(2)	(2-1)	
Québec	F	5 784 635	5 892 850	108 215	1,02
	A	659 210	817 540	158 330	1,24
Ontario	F	520 860	327 245	-193 615	0,63
	A	7 861 600	9 029 250	1 167 650	1,15
Nouveau-Brunswick	F	245 095	225 545	-19 550	0,92
	A	479 540	506 145	26 605	1,05
Canada sans Québec	F	1 005 030	649 675	-355 355	0,65
	A	16 598 115	18 745 590	2 147 475	1,13
Canada total	**F**	**6 789 665**	**6 542 525**	**-247 140**	**0,96**
	A	**17 257 325**	**19 563 130**	**2 305 805**	**1,13**

* Chaque case de ce tableau comprend aussi les réponses multiples, Par exemple langue maternelle française au Québec : (F) 5 700 150 + (F A) 50 585 + (F autres) 28 140 + (F A autres) 5 760 soit au total 5 784 635.

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %), www.statcan.ca.

cause des lois linguistiques qui les amènent à apprendre le français.

Il faut souligner au passage les pertes importantes d'effectifs que connaissent les communautés francophones en dehors du Québec qui, à cause des transferts linguistiques, sont en train de perdre le tiers de leur population d'après les données du dernier Recensement. En 1996, il y avait un million de personnes de langue maternelle française en dehors du Québec. Or, seulement 650 000 d'entre eux affirment parler français à la maison, ce qui est un indicateur de l'assimilation en cours [voir article p. 186].

Tableau 29

Distribution de la connaissance des langues officielles dans les différentes régions du Canada, 1996

Langues	Québec	Ontario	Canada sans Québec	Canada
Anglais	5,1	85,7	87,4	67,1
Français	56,1	0,4	0,6	14,3
Anglais et français	37,8	11,6	10,1	17,0
Ni anglais ni français	1,0	2,3	1,9	1,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Français (au total)	**93,9**	**12,0**	**10,7**	**31,3**
Anglais (au total)	**42,9**	**97,3**	**97,5**	**84,1**

Source : Recensement du Canada, 1996, Données-échantillons (20 %), www.statcan.ca.

Le français, langue commune

Langue connue par 94 % de la population, le français est devenu la langue commune des Québécois (tableau 29). Une majorité d'entre eux ne connaissent que le français (56,1 %) et 37,8 % se déclarent bilingues dans le Recensement de 1996. Le taux de bilinguisme est plus élevé au Québec que dans le reste du Canada où il tourne autour de 10-12 %.

Le français et l'immigration

Une faible proportion de nouveaux immigrants venant de l'étranger ont le français comme langue maternelle (13,2 % en 1999), mais cette proportion est en hausse depuis 1990 (tableau 30). La connaissance du français est cependant plus répandue chez les nouveaux immigrants (42,9 % en 1999) et 34,2 % d'entre eux connaissaient l'anglais.

Polarisation linguistique accrue

Il ressort des données présentées plus haut que le Canada est un pays polarisé sur le plan linguistique à l'aube de l'an 2000. La proportion de francophones hors Québec régresse dans l'ensemble du pays (à signaler au passage que la communauté acadienne maintient cependant son poids démographique relatif au Nouveau-Brunswick, où elle a aussi acquis plus de pouvoir politique et économique) et les francophones du Canada se concentrent de plus en plus au Québec d'après l'indicateur langue maternelle (tableau 31). La concentration est encore plus forte d'après l'indicateur langue parlée à la maison, à cause de l'importance des transferts linguistiques en milieux francophones canadiens.

Deux raisons expliquent cette polarisation. Même si les communautés francophones en dehors du Québec sont dyna-

Tableau 30

Langue maternelle des immigrants et connaissance des langues, Québec, 1980-1999

	Langue maternelle			Langues parlées			
Année	Français	Anglais	Autres	Français seulement	Français et anglais	Anglais seulement	Autres
1980	12,0	10,9	77,1	20,7	8,2	18,0	53,1
1985	9,9	9,8	80,3	24,5	13,5	25,2	36,9
1990	5,8	3,7	90,5	19,5	17,4	21,2	41,8
1991	6,8	3,7	89,5	20,9	16,6	23,2	39,2
1992	8,8	4,0	89,2	21,2	14,9	24,5	39,5
1993	9,7	5,6	84,7	18,9	13,0	23,3	44,8
1994	10,8	4,9	84,4	20,6	11,1	21,8	46,5
1995	14,2	4,4	81,5	25,4	11,8	21,7	41,1
1996	10,8	3,8	85,4	27,5	11,4	22,8	38,3
1997	10,5	3,1	86,5	25,0	10,7	21,2	43,1
1998	14,0	3,0	83,1	26,9	13,3	17,5	42,3
1999	13,2	2,8	84,0	27,7	15,2	19,0	38,1

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Tableau 31

Distribution des francophones (définis d'après la langue maternelle) selon la province et l'année (1951 et 1996)

	1951	1991	6*
Québec	82,2	85,3	85,2
Ontario	8,4	7,6	7,7
Nouveau-Brunswick	4,6	3,7	3,6
Autres	4,8	3,4	3,5
Total %	**100**	**100**	**100**
(000)	**4 069**	**6 643**	**6 551**

* Comprend les personnes qui ont identifié le français comme langue maternelle en même temps qu'une autre langue.
Source : Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 1993, p. 128 ; données échantillons du Recensement du Canada 1996 (20 %), www.statcan.ca. Calculs de l'auteur.

miques, elles connaissent un taux élevé de transferts linguistiques vers l'anglais, particulièrement en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Mais surtout, l'importance de l'immigration au Canada est telle qu'elle contribue fortement à la croissance du nombre d'anglophones — puisque la grande majorité des 225 000 nouveaux arrivants qui s'installent dans le reste du Canada chaque année adopte l'anglais — affectant ainsi le poids relatif des francophones en dehors du Québec.

Si le reste du Canada devient de plus en plus anglophone d'après l'indicateur de la langue parlée à la maison, le Québec de son côté affirme son caractère francophone, notamment avec la politique de francisation des immigrants qui s'y installent, bien qu'une partie d'entre eux opte finalement pour l'anglais dans leur vie privée.

Deux lectures de la place du français au Canada

La publication des données du recensement de 1996 sur les langues officielles a donné lieu à plusieurs débats publics. Deux lectures de la situation s'opposent. La première, véhiculée par Patrimoine Canada et le Commissariat aux langues officielles, insiste sur la progression du nombre *absolu* des francophones en dehors du Québec et sur les progrès du français comme langue seconde au Canada anglais et de l'anglais langue seconde au Québec, présentées comme deux tendances marquantes de l'évolution de la connaissance des langues officielles. Les travaux du ministère du Patrimoine canadien minimisent l'importance de l'assimilation des francophones hors Québec. L'auteur de l'une de ces études écrit, en commentant l'analyse des transferts linguistiques (proportion de personnes de langues maternelle française qui parlent le plus souvent anglais à la maison) : «Finalement, il est bon de rappeler que la grande majorité de ces soi-disant francophones assimilés peuvent encore parler le français[9]». Soit, mais si le français cède ainsi la place à l'anglais dans le foyer, n'est-ce pas le prélude à l'assimilation ou à l'anglicisation de la génération suivante ? L'auteur ajoute : «Toutefois, le débat sur la

vitalité des communautés ne peut ni ne devrait se réduire à une simple question de chiffres. L'esprit, la détermination et le sentiment d'identité d'une communauté, voilà ce qui fait son dynamisme et pas uniquement le nombre de ses membres» (p. 58). Fort bien, mais il faut rappeler que l'assimilation et les transferts linguistiques sont moins élevés dans les régions où la concentration des francophones est la plus forte. Le nombre est donc important...

La seconde perspective insiste sur la régression du poids *relatif* des francophones au Canada. Trois facteurs l'expliquent : l'assimilation et la baisse de la natalité des francophones d'un côté, mais surtout l'importance de l'immigration venant de l'étranger, qui a comme effet de faire baisser la proportion relative des francophones, puisque la très forte majorité des nouveaux arrivants s'intègrent à la majorité de langue anglaise. Le Canada est en ce moment le pays occidental développé le plus ouvert à l'immigration internationale. L'une des conséquences de cette forte immigration, non voulue explicitement mais bien réelle, est de marginaliser les communautés francophones hors Québec, dont le poids relatif diminue. Dans ce contexte, l'attrait de l'anglais devient presque irrésistible, principalement dans les milieux où les francophones sont les plus minoritaires, d'où une assimilation plus forte comme on le voit dans les Prairies.

Autochtones et minorités visibles

Le nombre d'Amérindiens et d'Inuit augmente

Au dernier recensement, le Québec comptait autour de 72 000 personnes déclarant une identité autochtone ou métis, soit environ 1 % de sa population totale. Les spécialistes estiment qu'il y en aurait au moins 50 000 vivant hors réserve et qui n'ont pas déclaré une identité autochtone lors du dernier recensement. Les autochtones sont moins nombreux au Québec qu'ailleurs au Canada, où ils comptent pour 3,4 % de la population dans le reste du Canada (leur poids total dans tout le Canada y compris le Québec étant de 2,8 %). Les Amérindiens sont surtout concentrés dans l'Ouest du Canada. Environ 9 % d'entre eux se retrouvent au Québec (tableau 32).

Le nombre total d'autochtones est en hausse à cause de la forte fécondité des familles, mais aussi à cause de la hausse du nombre de personnes qui ont déclaré une ascendance autochtone dans les derniers recensements, à la suite de la nouvelle affirmation identitaire des Amérindiens, Inuit et Métis.

Le tableau 33 présente la distribution de la population autochtone entre les diverses nations que l'on retrouve au Québec. Les Montagnais (20 %), les Cris (18,2 %) et les Mohawks (15,1 %) sont les communautés les plus populeuses, suivies par les Inuit (12,8 %).

Les Amérindiens du Québec vivent en majorité dans des réserves (69,4 %) et cette proportion est plus élevée qu'au Canada où elle est de 58,5 % (tableau 34).

Tableau 32

Répartition de la population d'identité autochtone, Québec et Canada, 1996

Identité autochtone		Québec	Reste du Canada	Canada
Indiens de l'Amérique du Nord		66,1	69,0	68,8
Métis		22,3	26,5	26,1
Inuit		11,6	4,5	5,1
Total	**% vertical**	**100**	**100**	**100**
	% horizontal	**8,9**	**91,1**	**100**
	N	**71 975**	**733 585**	**805 560**

Source : Recensement du Canada, www.statcan.ca.

La proportion d'Amérindiens du Québec vivant dans les réserves est en constante régression depuis les années 1980.

Les minorités visibles : concentrées à Montréal

Une nouvelle question dans le Recensement de 1996 demandait aux répondants s'ils appartenaient à l'un des groupes de minorités visibles tels que définis dans la loi (11 groupes étaient donnés en exemple). La Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme étant «les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la

Tableau 33

Population des nations autochtones et inuit du Québec, en effectifs et en proportions, 1984-1998

Nation	1984		1994**		1998	
	N	%	N	%	N	%
Abénaquis	779	1,7	1 811	2,8	1 907	2,7
Algonquins	4 030	9,0	7 323	11,4	8 144	11,6
Attikameks	3 201	7,1	4 461	6,9	5 071	7,2
Cris	8 417	18,71	2 017	18,7	12 702	18,2
Hurons-Wendat	1 250	2,8	2 648	4,1	2 831	4,0
Malécites	-	-	469	0,7	599	0,9
Micmacs	2 655	5,9	4 068	6,3	4 463	6,4
Mohawks	10 495	23,3	9 909	15,4	10 553	15,1
Montagnais	8 090	18,0	12 952	20,2	14 019	20,0
Naskapis	415	0,9	529	0,8	584	0,8
Non-affiliés	-	-	221	0,3	153	0,2
Inuit	5 650	12,6	7 840	12,2	8 932	12,8
Total	**44 982***	**100**	**64 248**	**100**	**69 958**	**100**

* On estime qu'il y a environ 15 000 autres personnes d'ascendance autochtone au Québec qui ne sont pas comprises dans les chiffres de 1984.
** Les données sur les Amérindiens ont été compilées en 1994 tandis que celles sur les Inuit datent de 1995.
Source : Affaires indiennes et du Nord Canada (www.inac.gc.ca).

Tableau 34

Population d'Amérindiens inscrits dans les réserves et hors réserve, Québec et Canada, 1982-1998

Année	En réserve (%)		Hors réserve (%)		Total (N)	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1982	85,3	70,9	14,7	29,1	33 145	332 178
1987	77,2	64,6	35,4	35,4	41 227	415 898
1988	74,3	61,7	24,8	36,4	44 111	443 886
1989	72,2	60,0	27,8	40,0	45 742	466 337
1990	71,6	59,8	28,4	40,2	48 551	490 177
1991	70,9	59,5	29,1	40,5	50 728	511 791
1992	70,8	59,2	29,2	40,8	52 562	533 461
1993	70,6	59,0	29,4	41,0	54 273	553 316
1994	70,5	58,7	29,5	41,3	55 848	573 657
1995	70,9	58,7	29,1	41,3	57 223	593 050
1996	70,7	58,0	29,3	42,0	58 640	610 874
1997	69,6	58,3	30,4	41,7	59 881	627 435
1998	69,4	58,5	30,6	41,5	61 026	642 414

Source : Données ministérielles de base 1997 ; Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence, 1998. Affaires indiennes et du Nord Canada, www.inac.gc.ca.

peau blanche». Que l'État mesure ainsi l'appartenance raciale de ses citoyens paraît bien étrange aux citoyens d'autres pays, en Europe principalement, où une telle catégorisation des citoyens selon la race a laissé de fort mauvais souvenirs. Le but poursuivi par cette opération est différent au Canada : il s'agit d'évaluer quelle est l'égalité des chances des citoyens qui se démarquent de la majorité par leur apparence physique.

Tableau 35

Minorités visibles (telles que définies par le Recensement) en % de la population totale et répartition au Canada selon la région, 1996

Région	En % de la population totale	Répartition au Canada (en %)
Québec	6,2	13,6
Ontario	15,8	52,6
Autres	10,0	33,8
Montréal	12,0	13,0
Toronto	32,0	42,0
Vancouver	31,0	18,0
Autres	-	27,0
Canada	**11,2**	**100,0**

Source : www.statcan.ca

Le Canada compte maintenant 11,2 % de sa population qui s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible, ce qui reflète les mutations récentes de l'immigration internationale vers le Canada (tableau 35). Cette proportion est inférieure au Québec, qui ne compte que 6,2 % de sa population se plaçant elle-même dans cette catégorie, presque toute concentrée à Montréal, où les minorités visibles représentent 12 % de la population. Montréal se situe donc dans la moyenne canadienne, mais loin derrière Toronto et Vancouver, où le tiers de la population fait partie d'une minorité

visible. Au total, les trois quarts des minorités visibles de tout le Canada se retrouvent dans les trois plus grandes villes et 42 % de ces personnes se concentrent à Toronto même.

Aspects de la santé

Il est difficile de donner une vue d'ensemble de l'état de santé d'une population totale en quelques lignes. Nous avons retenu des indicateurs généraux qui donnent cependant une bonne idée de la situation. Le premier — l'espérance de vie — représente l'une des mesures synthétiques les plus pertinentes pour évaluer l'état de santé d'une population. Nous avons retenu ensuite les causes de décès afin de donner un aperçu des problèmes de santé qui affectent les individus à la fin de leur vie. Enfin, la mesure de la représentation sociale que les gens ont de leur santé est un bon indicateur de l'état de bien-être de la population, de même que l'évolution des habitudes de vie que sont le tabagisme et l'alcoolisme.

Hausse continue de l'espérance de vie

L'espérance de vie continue de progresser (tableau 36). D'après le dernier chiffre disponible (année 1998), elle est de 75,3 ans pour les hommes et de 81,3 ans pour les femmes. On observe une réduction ces dernières années de l'écart qui sépare hommes et femmes, qui est maintenant de 6,1 ans.

La différence entre hommes et femmes après 65 ans est cependant moindre, soit un peu plus de 4 ans (gra-

Tableau 36

Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1930-1998

Période	À la naissance			À 65 ans		
	H	F	Écart	H	F	Écart
1930-1932	56,2	57,8	1,6	12,6	13,2	0,6
1940-1942	60,2	63,1	2,9	12,4	13,4	1,0
1950-1952	64,4	68,6	4,2	12,8	14,2	1,4
1955-1957	66,1	71,0	4,9	12,9	14,7	1,9
1960-1962	67,3	72,8	5,5	13,2	15,3	2,1
1965-1967	67,9	73,9	6,0	13,3	15,8	2,5
1970-1972	68,6	75,4	7,0	13,3	16,7	3,5
1975-1977	69,4	77,0	7,5	13,5	17,5	4,0
1980-1982	71,2	78,9	7,7	14,1	18,7	4,6
1985-1987	72,2	79,7	7,5	14,2	19,0	4,8
1990-1992	73,7	80,8	7,2	15,2	19,9	4,7
1995-1997	74,6	81,0	6,4	15,5	19,8	4,3
1998	75,3	81,3	6,1	15,6	20,0	4,3

Source : Institut de la Statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Graphique 9

Espérance de vie à 65 ans selon le sexe, Québec, 1930-1998

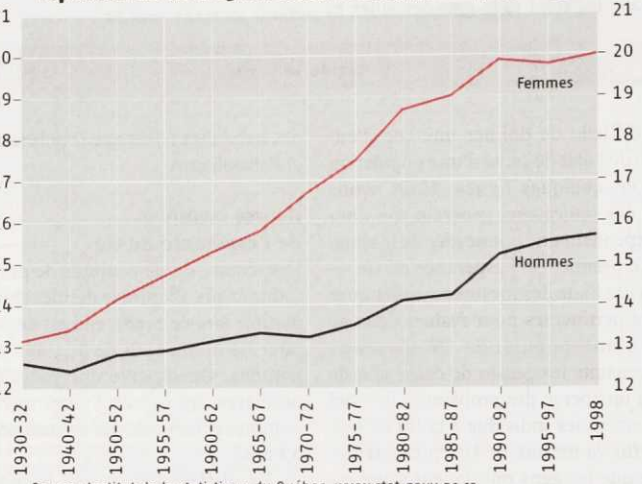

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 37

Causes de décès selon le sexe, Québec, 1998

Causes	Hommes		Femmes		Total
	N	%	N	%	%
Maladies infectieuses	294	1,0	210	0,8	0,9
sida	128	0,5	21	0,1	0,3
Tumeurs	8 976	32,0	7 609	29,3	30,7
Trachée, bronches, poumons	3 292	11,7	1 709	6,6	9,3
sein	10	0,0	1 316	5,1	2,5
prostate	761	2,7	0	0,0	1,4
Appareil circulatoire	9 292	33,1	9 159	35,3	34,2
infarctus	3 549	12,6	2 606	10,0	11,4
Appareil respiratoire	2 928	10,4	2 460	9,5	10,0
Appareil digestif	970	3,5	982	3,8	3,6
Traumatismes et empoisonnements	2 331	8,3	1 146	4,4	6,4
accidents véhicules moteurs	442	1,6	221	0,9	1,2
suicides	1 058	3,8	312	1,2	2,5
homicides	84	0,3	42	0,2	0,2
Autres	1 016	3,6	1 802	6,9	5,2
Total	**28 061**	**100**	**25 943**	**100**	**100**

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Tableau 38

Types de fumeurs selon le sexe, Québec, 1987 et 1992

Sexe	Année	Jamais fumé	Ancien fumeur	Fumeur	
				Occasionnellement*	Régulier
Hommes	1987	25,5	33,4	4,6	36,6
	1992	27,8	36,5	3,6	32,1
Femmes	1987	35,4	25,8	5,4	33,4
	1992	35,5	31,7	4,0	28,8
Total	**1987**	**30,6**	**29,5**	**4,9**	**35,0**
	1992	**31,7**	**34,1**	**3,8**	**30,4**

* Coefficient de variation élevé, à interpréter avec prudence.
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Et la santé, ça va en 1992-1993 ? Rapport de l'Enquête sociale et de santé, 1992-1993*, vol. 1 Montréal. Gouvernement du Québec, 1995, p. 89.

Tableau 39

Consommation d'alcool au cours de la semaine ayant précédé l'enquête selon le sexe ou l'âge, population âgée de 15 ans et plus, Québec, 1987 et 1992

	Nombre de consommations (en %)							
	Aucune		1-6		7-13		14 et +	
	1987	1992	1987	1992	1987	1992	1987	1992
Sexe								
Hommes	19,9	32,6	47,6	36,0	17,4	18,1	15,1	13,3
Femmes	32,4	45,8	55,9	41,1	8,5	10,3	3,3	2,8
Groupe d'âge								
15-24 ans	31,4	46,8	48,0	30,9	12,1	14,2	8,5	8,2
25-44 ans	24,3	36,0	52,7	41,1	13,4	14,4	9,7	8,6
45-64 ans	23,4	35,7	53,3	40,2	13,7	15,6	9,6	8,6
65 ans et plus	29,5	50,8	49,8	33,3	11,6	10,4	9,2	5 6*
Total	**25,9**	**39,0**	**51,6**	**38,4**	**13,1**	**14,3**	**9,4**	**8,3**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.
Note : Les coefficients de variation ne sont pas disponibles pour les résultats de 1987.
Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Et la santé, ça va en 1992-1993 ? Rapport de l'Enquête sociale et de santé, 1992-1993*, vol. 1, Montréal, Gouvernement du Québec 1995, p. 58.

phique 9). S'ils se rendent jusqu'à 65 ans, les hommes peuvent espérer vivre encore 16 ans et les femmes, encore 20 ans. L'écart entre les hommes et les femmes est plus réduit pour ce qui de l'espérance de vie sans perte d'autonomie fonctionnelle après 65 ans. Une partie des années supplémentaires vécues par les femmes le sont en perte d'autonomie.

Les causes de décès

Deux grandes causes sont à la source des deux tiers des décès : les maladies affectant l'appareil circulatoire sont les plus fréquentes (34,2 % des décès), suivies des tumeurs (30 %). Le tableau 37 donne la liste des principales causes de décès en 1998. À noter que le nombre de décès dus au sida est marginal (0,3 %).

Tableau 40

Perception de l'état de santé selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1992-1993

	Perception de l'état de santé					Total	
Âge	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	%	n
			Hommes				
15-24	27,7	38,9	28,5	4,5	0,4**	100	476 611
25-44	21,1	37,2	35,1	6,0	0,6*	100	1 235 187
45-64	17,5	30,8	38,0	11,1	2,5	100	751 974
65 et plus	11,0	23,9	44,0	17,5	3,7*	100	300 963
Total	**20,1**	**34,3**	**35,7**	**8,4**	**1,4**	**100**	**2 764 737**
			Femmes				
15-24	18,0	37,6	37,6	6,4	0,4**	100	459 703
25-44	17,9	38,3	36,7	6,1	1,0*	100	1 222 659
45-64	14,0	32,6	39,1	12,5	1,9*	100	769 409
65 et plus	8,5	22,6	44,5	19,1	5,3*	100	415 815
Total	**15,5**	**34,4**	**38,6**	**9,7**	**1,8**	**100**	**2 867 586**
			Total				
15-24	22,9	38,3	33,0	5,5	0,4**	100	936 314
25-44	19,5	37,8	35,9	6,1	0,8*	100	2 457 846
45-64	15,7	31,7	38,5	11,8	2,2	100	1 521 383
65 et plus	9,5	23,2	44,3	18,4	4,6	100	716 778
Total	**17,8**	**34,4**	**37,2**	**9,1**	**1,6**	**100**	**5 632 321**

*Coefficient de variation entre 15% et 25% ; donnée à interpréter avec prudence.
**Coefficient de variation * 25% ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
Source : Santé-Québec 1992-1993, Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Les causes de décès varient selon les sexes. Les hommes meurent de causes violentes en plus forte proportion que les femmes (traumatismes, accidents de véhicules moteurs, suicides et homicides). Le cancer du sein a été la cause du décès dans 5,1 % des cas chez les femmes et le cancer de la prostate, la cause de 2,7 % des décès des hommes.

Baisse de la consommation de tabac et d'alcool

D'après les données recueillies dans les deux enquêtes Santé-Québec, la consommation de produits du tabac a diminué dans la population totale, tant chez les hommes que chez les femmes (tableau 38). Moins d'une personne sur trois fume régulièrement (30,4 %). La consommation de tabac est cependant en hausse chez les adolescents et les jeunes qui vont ainsi à contre courant de la tendance générale.

La consommation d'alcool semble en régression dans l'ensemble de la population. Les femmes avancent consommer moins fréquemment de l'alcool que les hommes (tableau 39).

La majorité de la population estime être en bonne santé

D'après les données des enquêtes Santé-Québec menées en 1987 et 1992-93, la majorité de la population estime être en bonne santé (tableau 40). Il paraît évident de constater que la proportion de personnes qui estiment être en mauvaise santé est plus élevée chez les personnes qui ont 65 ans ou plus.

Éducation

Diminution du nombre d'étudiants inscrits dans les universités

L'effectif étudiant est en baisse dans les universités québécoises (tableau 41). L'année 1992 a marqué un sommet dans les inscriptions, qui ont par la suite décliné de 7,6 % jusqu'en 1998-1999. Cette diminution a surtout frappé le premier cycle universitaire depuis cinq ans, les effectifs inscrits au cours de la dernière année disponible étant en légère hausse. On observe une très légère augmentation de l'effectif étudiant dans les programmes de deuxième cycle.

Il est cependant surprenant de noter une quasi-stabilité des inscriptions au niveau du doctorat dans les universités québécoises. Au total, seulement 5234 personnes étaient inscrites dans un programme de troisième cycle en 1998-1999, soit 740 de moins que le chiffre observé trois ans plus tôt. La poursuite d'études à un niveau élevé ne progresse plus aussi rapidement au Québec depuis cinq ans et les inscriptions plafonnent dans les programmes d'études avancées. Bien entendu, plusieurs Québécois poursuivent des études à l'étranger, mais il semble que les

Tableau 41

Effectif étudiant des universités selon l'année et le cycle universitaire, Québec, 1984-85 à 1998-99

Année	Cycles			
	Premier	Deuxième	Troisième	Total
1984-85	124 389	16 445	3 143	143 977
1986-87	130 313	16 499	3 576	150 388
1988-89	134 772	17 340	4 086	156 198
1990-91	140 000	18 664	4 612	163 276
1992-93	145 907	20 517	5 469	171 893
1994-95	140 370	20 454	5 974	166 798
1996-97	134 045	20 730	5 592	160 367
1997-98	131 797	20 760	5 520	158 076
1998-99	132 472	20 988	5 234	158 863
	Taux d'augmentation			
85/99	**6%**	**28%**	**67%**	**10%**
92/99	**-9%**	**2%**	**-4%**	**-8%**

Source : Jacques La Haye, *Effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) des universités québécoises*, Ministère de l'Éducation, avril 2000.

Tableau 42

Diplômes universitaires décernés selon le type de diplômés et le sexe, Québec, 1989-1999

		1989	1992	1996	1997	1998	1999
Certificat 1er cycle	M	5 359	6 136	5 563	5 182	4 541	4 430
	F	9 790	11 876	10 800	9 929	9 083	8 422
Certificat 2e cycle	M	522	678	724	735	856	750
	F	628	711	861	878	863	852
Baccalauréat	M	11 303	11 958	11 859	11 537	11 375	11582
	F	13 545	15 715	17 743	17 357	16 100	16700
Maîtrise	M	2 695	3 017	3 202	3 201	3 230	3 294
	F	2 209	2 805	3 343	3 312	3 495	3 516
Doctorat	M	495	847	731	752	779	717
	F	201	268	356	391	452	453

Source : Ministère de l'Éducation.

universités du Québec ne réussissent plus à attirer davantage de candidats dans ce type de programme. Le Québec serait-il en train de prendre du retard par rapport à d'autres sociétés comparables où l'on observe un taux de poursuite des études dans les programmes avancés beaucoup plus élevé ? Il est permis d'en faire l'hypothèse.

Décroissance du nombre de diplômés universitaires

Le nombre de diplômés universitaires n'évolue plus dans la même direction aux cycles inférieurs et supérieurs du régime d'études universitaires.

Le nombre de diplômés universitaires a cessé d'augmenter au niveau du baccalauréat depuis 1996, passant de 29 602 en 1996 à 28 282 en 1999 (tableau 42). Il en va de même pour les certificats de premier cycle, aussi en diminution. Il s'agit là d'un important revirement de tendance puisque le nombre de diplômés universitaires n'avait cessé de croître depuis la Révolution tranquille. Sans doute faudrait-il considérer des taux de diplômation ou des taux de fréquentation par groupes d'âges, mais force est de constater qu'un phénomène nouveau est apparu : le Québec produit moins de diplômés universitaires de premier cycle à la fin des années 1990.

La situation est différente à la maîtrise où l'on observe une faible augmentation du nombre de diplômés (6545 diplômes décernés en 1996 et 6810 en 1999). La croissance est plus nette au niveau du doctorat, où l'on a franchi la barre des 1000 diplômés par an au début des années 1990. Les universités ont décerné en 1999 1170 diplômes de troisième cycle (graphique 10). Le nombre de doctorats décernés chaque année peut paraître élevé, mais en chiffres absolus les 1170 nouveaux docteurs ne sont-ils pas trop peu nombreux pour une société qui compte plus de sept millions d'habitants et qui investit une part importante de ses ressources publiques dans le système d'éducation ?

Après des années de croissance, il semble que le Québec marque le pas dans

Graphique 10

Diplômes universitaires décernés (en indice) selon le type de diplôme, Québec, 1985-1999

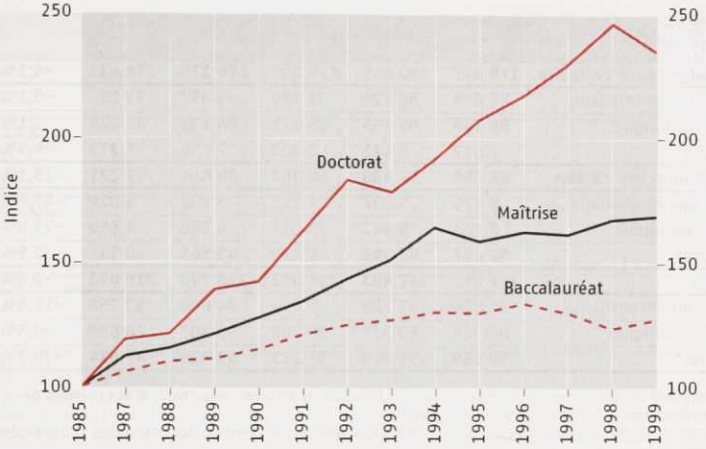

Source : S. Langlois (dir.), *La société québécoise en tendances*, IQRC, 1990 ; Ministère de l'Éducation, Les diplômés du système scolaire.

la production de diplômés universitaires dans les programmes d'études avancées où le nombre de diplômes reste encore inférieur aux attentes et ne reflète pas l'ampleur des investissements faits dans l'enseignement supérieur.

Féminisation accrue des diplômés universitaires

Les femmes accentuent leur présence dans le contingent des diplômés universitaires. Elles sont nettement plus nombreuses que les hommes dans le groupe des diplômés de certificat et des diplômés du premier cycle universitaire. L'écart est maintenant considérable au niveau du baccalauréat, où on compte 44 % plus de femmes diplômées que d'hommes en 1999. Traditionnellement, les femmes ont poursuivi en moins forte proportion leurs études aux cycles supérieurs, mais les choses sont en train de changer rapidement. L'écart en faveur des femmes est maintenant de 6,7 % à la maîtrise et les différences entre hommes et femmes au doctorat se sont amenuisées depuis dix ans, puisque 453 diplômes de doctorat ont été décernés à des femmes contre 717 à des hommes en 1999. L'écart entre hommes et femmes était deux fois plus marqué en 1989 au niveau du doctorat.

Décroissance des inscriptions et des diplômés au cégep

Les inscriptions d'étudiants au cegep dans le système d'enseignement régulier (niveaux préuniversitaire et technique) sont en décroissance depuis le milieu des

Tableau 43

Effectif étudiant total du collégial selon le type de programme et le service d'enseignement, Québec, 1995 à 1999

Régime d'études et type de programme	1995	1996	1997	1998	1999	99/95
Enseignement ordinaire	**178 847**	**180 095**	**176 349**	**174 270**	**171 431**	**-4,1%**
Dec (préuniversitaire)	87 099	86 129	82 776	80 977	79 134	-9,1%
DEC (technique)	84 136	85 495	86 371	86 139	85 024	1,1%
Autres*	7 612	8 471	7 202	7 154	7 273	-4,5%
Éducation des adultes	**63 005**	**57 388**	**54 663**	**54 456**	**47 221**	**-25,1%**
Dec (préuniversitaire)	5 775	5 097	4 317	3 623	3 024	-47,6%
DEC (technique)	5 183	4 842	4 417	4 168	3 856	-25,6%
Autres*	52 047	47 449	45 929	46 565	40 341	-22,5%
Total	**241 852**	**237 483**	**231 012**	**228 726**	**218 652**	**-9,6%**
Dec (préuniversitaire)	92 874	91 226	87 093	84 600	82 158	-11,5%
DEC (technique)	89 319	90 337	90 788	90 307	88 880	-0,5%
Autres*	59 659	55 920	53 131	53 819	47 614	-20,2%

* Comprend AEC (attestation d'études collégiales), CEC (certificat d'études collégiales), DPEC (diplômes de perfectionnement de l'enseignement collégial).
Sources : Ministère de l'éducation du Québec, www.meq.gouv.qc.ca, Direction des statistiques et des études quantitatives.

années 1990, conséquence directe de la dénatalité (tableau 43). La diminution au total a été de 4,1 % entre 1995 et 1999. Il en va de même pour l'éducation des adultes, qui a perdu le quart de ses clientèles étudiantes au cours de la même période.

Parallèlement à la baisse observée dans les clientèles étudiantes, le nombre de diplômés de cégep diminue (tableau 44).

L'enseignement technique devient plus populaire au cégep

Le nombre des étudiants inscrits dans le secteur technique au cégep est en augmentation (+1,1 % entre 1995 et 1999) alors que les clientèles du secteur préuniversitaire ont baissé de 9,1 %. Il y a maintenant davantage d'étudiants dans le secteur technique 85 024 en 1999) que dans le

Tableau 44

Diplômes collégiaux décernés selon le type de diplôme, Québec, 1989-1998

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
DEC (préuniv.)	24 851	24 992	25 244	25 414	24 971	25 833	25 520	24 295	25 630	24 331
DEC (technique)	13 495	13 632	13 196	13 516	14 760	14 991	15 598	16 054	16 386	15 593
DEC (autres*)	2 497	2 679	3 329	4 364	4 955	3 859	2 035	415	76	14
Total	**40 843**	**41 303**	**41 769**	**43 294**	**44 686**	**44 683**	**43 153**	**40 764**	**42 092**	**39 938**

* Comprend DEC sans mention, AEC, CEC et DPEC.
Source : Ministère de l'Éducation, www.meq.gouv.qc.ca

Tableau 45

Taux de décrochage scolaire selon l'âge et le sexe, Québec, 1979-1998

		1979	1984	1989	1994	1995	1998p	1997	1998p
17 ans	T	26,2	16,5	18,5	10,5	10,2	8,9	10,4	10,8
	M	27,6	18,8	21,3	12,1	12,4	10,8	12,8	13,0
	F	24,7	14,0	15,5	8,8	8,0	6,9	7,9	8,4
18 ans	T	35,7	23,7	23,4	17,7	16,3	15,6	15,0	16,8
	M	38,0	26,8	27,1	20,6	19,5	19,2	18,5	20,9
	F	33,2	20,4	19,6	14,6	13,0	11,8	11,2	12,6
19 ans	T	30,5	26,9	27,1	20,4	20,7	18,7	18,4	18,0
	M	43,8	30,1	31,1	24,7	24,4	22,6	22,7	22,3
	F	37,2	23,6	22,9	15,9	16,7	14,6	13,9	13,5
20-24 ans	T	n.d.	33,8	25,9	26,2	24,8	24,2	23,1	22,4
	M	n.d.	36,5	30,0	30,9	29,6	29,0	27,8	27,2
	F	n.d.	30,9	21,5	21,3	19,8	19,1	18,0	17,2

p : Données provisoires
n.d. : Données non disponibles
Source : Ministère de l'Éducation, www.meq.gouv.qc.ca

Tableau 46

La scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus en %, Québec, 1971-1996

	Année			
Niveau atteint	1971	1981	1991	1996
	%			
Primaire (8e et -)	40,9	27,2	20,1	18,1
Secondaire (9 à 13 + métier)	38,7	40	41,5	39,4
Postsecondaire	15,9	25,8	20,3	22,3
Universitaire	4,6	7,1	18,1	20,2
Total N	**4 208 270**	**4 975 830**	**5 433 245**	**5 673 405**
%	**100**	**100**	**100**	**100**

Source: Statistique Canada, cat. 93-328, 93-110, 13-579 et données non publiées.

secteur préuniversitaire (79 134 la même année).

Le taux de décrochage diminue au secondaire

Contrairement à une opinion répandue, le taux de décrochage des étudiants au niveau secondaire est en régression. Nous reproduisons ici les résultats d'une étude menée par le ministère de l'Éducation du Québec. Celle-ci arrive à une conclusion différente sur ce phénomène en additionnant aux diplômés du secondaire les étudiants qui sont encore inscrits sous une forme ou une autre dans le système scolaire, mais sans avoir le diplôme d'études secondaires. Au

total, le taux de décrochage à l'âge de 17 ans ne serait que de 10,8 %, de 16,8 % à l'âge de 18 ans et de 18 % à l'âge de 19 ans (tableau 45). Le phénomène du décrochage est nettement en baisse depuis le début des années 1980, notamment parce que le système d'éducation rattrape en quelque sorte les jeunes qui quittent le système régulier d'enseignement.

Les garçons décrochent plus que les filles

Les jeunes hommes abandonnent davantage leurs études avant d'avoir obtenu un diplôme que les jeunes femmes. Au total, l'écart est assez constant depuis vingt ans et on ne peut pas avancer qu'il s'aggrave ou s'améliore (voir le tableau 45).

Hausse de la scolarité moyenne de la population

La scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus a profondément changé en 25 ans. En 1971, seulement 5 % des Québécois de 15 ans et plus possédaient un diplôme universitaire ; cette proportion est aujourd'hui (1996) de 20 % (tableau 46). Ces diplômes universitaires sont cependant eux-mêmes hiérarchisés, du certificat au doctorat.

Macroéconomie

La part du Québec dans l'économie canadienne tend à régresser

Le Produit Intérieur Brut a connu une croissance importante depuis 1981. Après un ralentissement au début de 1990, le PIB a augmenté de nouveau à partir de 1994 (voir aussi en page 467).

Cependant, la part du Québec dans l'ensemble de l'économie canadienne a fléchi lentement de décennie en décennie depuis les années 1960. Elle était de 25,9 % en moyenne pour les années 1960 et de 24 % pour les années 1970[10]. Celle-ci a reculé à environ 22 % au début des années 1980 et elle est quelque peu en baisse depuis, la dernière année disponible marquant une légère remontée (Graphique 11). Cette statistique est liée à la croissance démographique, beaucoup plus prononcée dans le reste du Canada depuis trente ans.

Le revenu personnel a stagné

Le revenu personnel par habitant en dollars constants avait beaucoup augmenté durant les années 1970. La tendance à la hausse s'est maintenue durant les années 1980, mais elle a été moins prononcée. Cette tendance s'est arrêtée dans les années 1990, marquées par une stabilité de cette statistique (graphique 12).

Le revenu personnel disponible par habitant calculé en dollars constants de 1998 quant à lui n'a pas progressé depuis le début des années 1990.

L'État prélève toujours plus

L'État — que ce soit l'État fédéral, l'État provincial ou les diverses administrations publiques — prélève une part toujours plus grande des revenus personnels en impôts directs et transferts courants aux administrations publiques. Les prélèvements directs par les administrations publiques continuent d'augmenter même dans le contexte d'une réduction des dépenses publiques. Cette proportion était de 16,4 % en 1970, de 20,1 % en 1980 et de 25,9 % en 1998 (graphique 13). Il s'ensuit que la hausse du revenu disponible a été

Graphique 11

Produit intérieur brut du Québec en pourcentage du Canada, 1961-1998

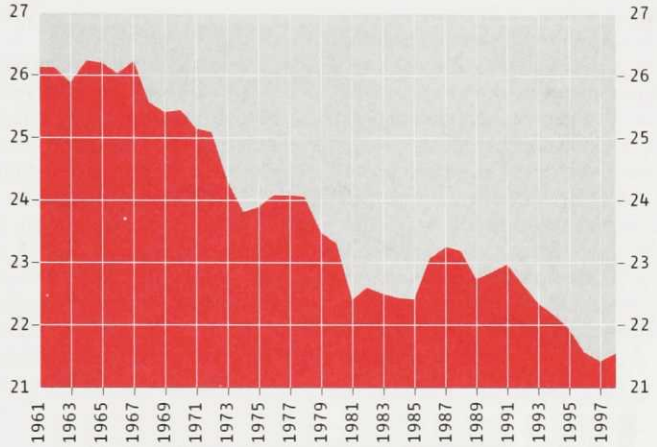

Source : Direction des comptes économiques, ISQ. Calculs de l'auteur.

Graphique 12

Revenu personnel et disponible par habitant, en dollars de 1998, Québec, 1961-1998

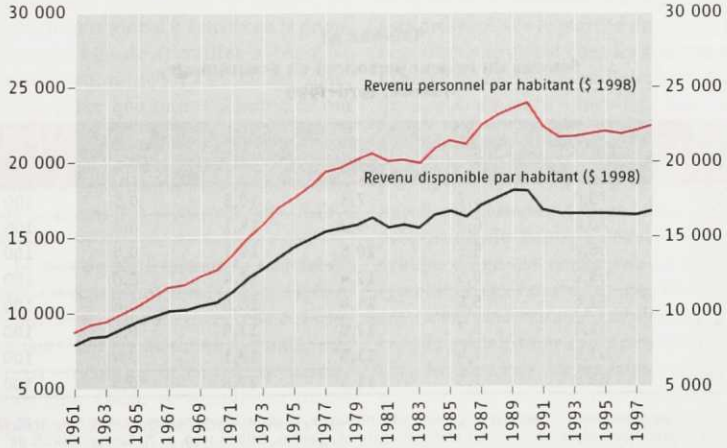

Source : Direction des comptes économiques, ISQ. Calculs de l'auteur.

Graphique 13

Transferts de l'État aux individus et des individus à l'État, en % du revenu personnel par habitant (1998 $), Québec, 1961-1998

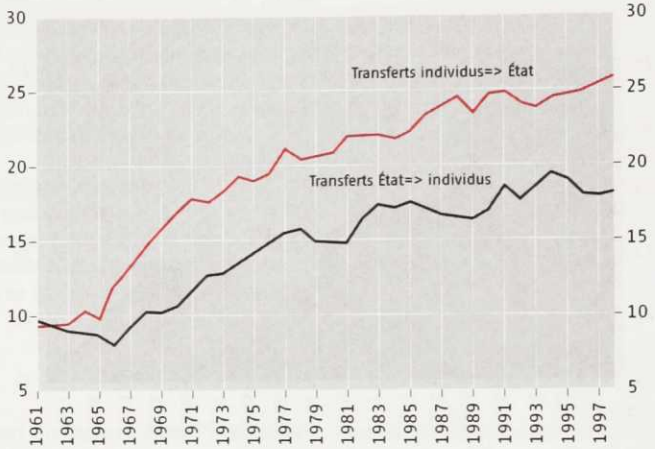

Source : Direction des comptes économiques, ISQ. Calculs de l'auteur.

Tableau 47

Sources du revenu personnel en pourcentage, Québec, 1970-1999

Année	Salaires et traitements	Revenus des autonomes	Revenus de placements	Transferts de l'État aux individus	Autres transferts aux individus	Total
1970	73,0	8,7	7,3	10,5	0,5	**100**
1975	70,4	6,9	8,2	14,1	0,4	**100**
1980	68,8	5,5	10,5	14,7	0,4	**100**
1985	63,2	6,5	12,4	17,4	0,6	**100**
1990	62,6	5,8	14,4	16,8	0,4	**100**
1995	62,2	6,7	12,8	17,9	0,4	**100**
1998	62,6	7,4	11,5	18,1	0,4	**100**
1999	63,0	7,5	11,5	17,6	0,5	**100**

Source : Statistique Canada, Système de comptabilité nationale, *Comptes économiques provinciaux*, 13-213 et ISQ. *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, Édition 1999, p. 27, Cansim, Calculs de l'auteur.

moins forte que celle du revenu brut. Le revenu disponible représente, en 1998, 74,1 % du revenu personnel contre 83,1 % en 1970.

Les sources du revenu personnel sont stables depuis plus de dix ans

Depuis dix ans, la part relative des sources du revenu personnel varie peu. La proportion des salaires et traitements est restée stable à environ 62-63 % de l'ensemble des revenus personnels et elle est encore de loin la principale source de revenus de la population (tableau 47). La proportion respective des trois autres sources est elle aussi assez stable, après avoir varié de façon importante dans les années 1970 et 1980.

En nette hausse depuis le début des années 1970, la part des paiements de transferts de l'État aux individus plafonne en ce moment autour de 18 %. Les revenus de placements évoluent en parallèle aux changements dans les taux d'intérêts. Après avoir atteint un sommet de 14,4 % de l'ensemble des sources de revenus en 1990, la part des revenus de placements se situe maintenant à 11,5 % de l'ensemble. La part du revenu total qui va aux entreprises individuelles et aux travailleurs autonomes a augmenté depuis le début des années 1990, passant de 5,8 % en 1990 à 7,5 % en 1999 à cause de l'augmentation du nombre de personnes actives travaillant à leur compte.

Emplois et activité professionnelle

Arrêt de la baisse du taux d'activité

Après avoir connu une hausse continue pendant des années à cause de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le taux global d'activité de la population en âge de travailler a régressé quelque peu au début des années 1990, surtout parce que moins d'hommes ont été actifs, ce qui n'a pas été le cas des femmes. Cette tendance à la baisse s'est arrêtée en 1996, date après laquelle le taux global d'activité a connu une faible hausse.

Le taux de participation au marché du travail est cependant plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada. Une étude de l'économiste Georges Mathews a montré que la prise en compte de ce taux de participation plus faible au marché du travail impliquait une augmentation de la distance qui se crée entre l'économie québécoise et celle du reste du Canada[11].

Féminisation du marché du travail

L'augmentation du taux d'activité notée ci-dessus est due essentiellement au fait que les femmes ont accentué encore davantage leur présence sur le marché du travail. Le taux d'activité global chez les femmes est maintenant de 55,7 % en l'an 2000, alors qu'il est de 71 % chez les hommes (graphique 14).

Ce sont surtout les hommes âgés de plus de 55 ans qui ont quitté le marché du travail ces dernières années, alors que la proportion de femmes actives dans ce groupe d'âge est nettement en hausse (graphique 15). Les années 1990 montrent cependant une certaine stabilité dans le taux de participation au marché du travail chez les hommes. La tendance au retrait notée depuis le début des années 1970 s'est donc arrêtée dans les années 1990. Les deux récessions économiques du début des années 1980 et début des années

Graphique 14

Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus en % selon le sexe (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1975-2000

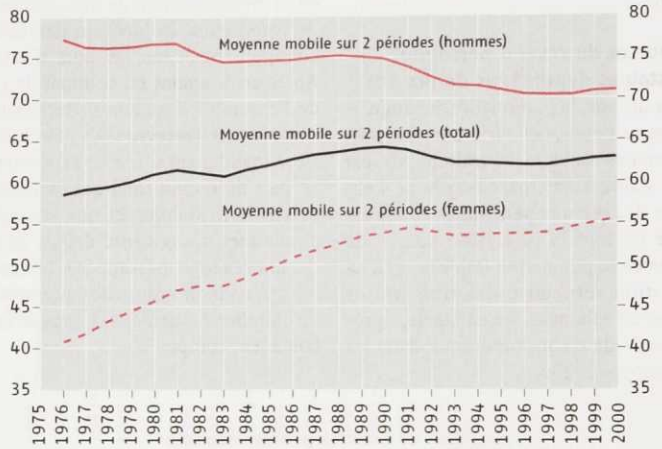

Source : Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529, Cansim et Ecostat, mars 2000.

Graphique 15

Taux d'activité de la population âgée entre 45 et 64 ans en % selon le sexe (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1975-2000

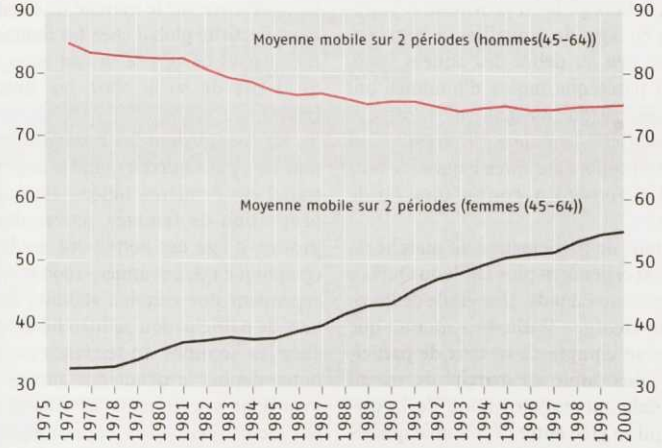

Source : Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529, Cansim et Ecostat, mars 2000. Données non-désaisonnalisées.

1990 ont touché plus durement les industries productrices de biens. «Comme ces industries embauchent beaucoup d'hommes, ces derniers ont subi les effets immédiats et prolongés de la réduction de l'effectif dans des secteurs» (Statistique Canada, cat. 71-259, p. 15). Les mutations du marché du travail — notamment l'emploi salarié dans les grandes entreprises industrielles — ont affecté le niveau d'emploi des hommes âgés de plus de 50 ans, sans parler de l'usure de la force de travail qui marque ce groupe de travailleurs, dont plusieurs sont actifs depuis l'adolescence.

Une autre raison explique la féminisation accrue du marché du travail. Les cohortes de femmes plus âgées, qui ont eu historiquement un taux d'activité plus bas, sont en ce moment remplacées par de nouvelles cohortes de femmes qui restent actives, et pour cette raison le taux de participation des femmes au marché du travail continue de croître.

Le taux d'emploi est à la hausse

Le taux d'emploi de la population donne une vue plus juste de la participation au marché du travail car il ne porte que sur les personnes qui occupent effectivement un emploi, excluant les chômeurs et les personnes à la recherche d'un travail. Ce taux montre une évolution régulière à la hausse au cours de la décennie des années 1990, notamment parce que le taux de chômage a diminué et surtout parce que davantage de femmes ont été sur le marché du travail (tableau 48). L'analyse de ce taux confirme que le mouvement de retrait des hommes du marché de l'emploi, amorcé dans les années 1970 et décrit plus haut, a été renversé à partir de 1996. Il était au total de 61,6 % en 1996 et il se situe à 64,8 % en l'an 2000. Le taux d'emploi des femmes quant à lui est en hausse continue (51,1 % en 2000).

Tableau 48

Taux d'emploi de la population âgée de 15 ans et plus au total et selon le sexe, Québec, 1976-2000

Années	Total population 15 ans et +	Hommes	Femmes
1976	53,7	70,4	37,4
1980	55,2	69,6	41,3
1985	54,8	65,9	44,1
1990	57,6	67,0	48,6
1995	55,0	62,3	48,0
1996	54,6	61,6	47,8
1997	55,0	61,9	48,4
1998	56,1	62,9	49,5
1999	57,0	64,0	50,2
2000*	57,8	64,8	51,1

* mars 2000

Source : Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529 et Cansim.

Graphique 16

Population active à temps partiel au total et selon le sexe en % (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1976-2000

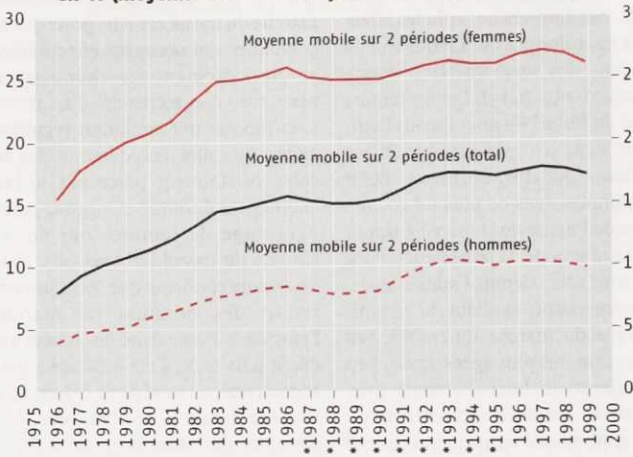

* Données révisées à partir de 1987 pour tenir compte d'une nouvelle définition à temps partiel.
Source : 1975 à 1985, Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529 ; 1987 à 1999, données révisées de Statistique Canada selon la nouvelle définition du travail à temps partiel, Cansim.

Le travail à temps partiel plafonne

L'emploi à temps partiel a occupé une part grandissante de l'emploi total au cours des années 1970 et 1980 mais la croissance de cette forme d'emploi s'est arrêtée en 1993[12]. Depuis cette date, elle plafonne autour de 17,5 % de l'ensemble (graphique 16). On ne peut plus parler de hausse du travail à temps partiel au cours des années 1990.

Un peu plus du quart des femmes en emploi travaillaient à temps partiel (25,7 %), contre 9,6 % chez les hommes en 1999. Ces proportions sont assez stables depuis 1993, tant chez les hommes que chez les femmes. Les hommes occupent environ 30 % de l'ensemble de ces emplois, les femmes y étant encore largement majoritaires. Il faut cependant signaler que la proportion de femmes en emploi à temps partiel n'augmente à peu près plus depuis vingt ans, contrairement à ce qui se passait dans les années 1970 (voir la courbe du haut dans le graphique 16).

Professions et secteurs d'emploi

Il est difficile de comparer dans le temps l'évolution des effectifs dans les différentes professions compte tenu des nombreux changements qui interviennent sur le marché du travail. Par exemple, le travail de bureau s'est considérablement transformé depuis une vingtaine d'années avec l'arrivée des ordinateurs, sans oublier la réorganisation du travail au sein des entre-

Tableau 49

Type de professions en pourcentage selon le sexe, Québec, 1991-1996

Types	1991 H	1991 F	1991 Total	1996 H	1996 F	1996 Total
Cadres supérieurs	1,9	0,5	1,2	1,7	0,5	1,1
Gestionnaires et cadres intermédiaires	11,9	7,1	9,8	10,8	7,1	9,2
Professionnels	7,4	5,2	6,4	8,3	6,1	7,3
Semi-professionnels	3,2	9,3	5,9	3,2	9,6	6,1
Techniciens	8,8	10,0	9,4	8,8	10,7	9,7
Contremaîtres-superviseurs/policiers	5,1	1,9	3,7	4,7	2,0	3,5
Employés de bureau	6,1	27,1	15,4	6,4	24,7	14,6
Employés vente et service	16,7	21,3	18,7	17,3	20,9	18,9
Ouvriers et cols bleus	35,4	13,7	25,8	33,6	12,9	24,3
Exploitants agricoles, pêche et horticulture	1,7	0,6	1,2	1,6	0,7	1,2
Autres occupations	1,9	3,4	2,6	3,6	4,9	4,2
Total %	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**1 972 310**	**1 565 335**	**3 537 640**	**1 944 100**	**1 592 100**	**3 536 205**

Sources : Recensement du Canada, 1991, 1996. Données-échantillons (20 %), www.statcan.ca. ; calculs de l'auteur.

prises. Il en va de même pour le travail manuel ou le travail sur la ferme. Les compétences requises peuvent aussi varier considérablement au sein d'un même secteur.

Le tableau 49 présente la distribution des types de professions selon le sexe construite à partir des données des deux derniers recensements. La gestion au sens large occupe une place plus importante dans les années 1990 avec un emploi sur dix et il en va de même pour les emplois de techniciens. Ces deux types d'occupations sont typiques du nouveau marché du travail qui s'est mis en place ces dernières années. Les femmes occupent une part un peu moindre que les hommes dans le premier de ces deux types — la gestion au sens large — mais non dans le second, les emplois de techniciens. Dans ce dernier cas cependant, elles sont surtout concentrées dans les emplois qui impliquent des relations avec les personnes (techniques sociales, emplois techniques dans les hôpitaux ou l'administration) alors que les hommes sont plus nombreux comme techniciens dans le secteur des nouvelles technologies.

Le quart de la main-d'œuvre occupe des emplois d'ouvriers et de cols bleus, types de professions où l'on trouve moins de femmes, plus fortement représentées chez les employés de bureau, un type d'occupation dont l'importance relative est un peu en régression à la fin des années 1990. La part des occupations dans la vente et les services est stable. Il s'agit d'un type d'emplois qui, bien que les

Tableau 50

Secteurs d'emplois des personnes actives, Québec, 1987-1998

Secteurs	1987	1990	1995	1998
Gestion	8,1	9,2	9,6	8,8
Affaires, finance et administration	19,2	19,0	17,4	17,0
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	4,0	4,4	4,9	5,7
Secteur de la santé	5,1	5,2	5,5	5,2
Sciences sociales, enseignement adm. publique et religion	6,0	5,6	6,6	6,8
Arts, culture, sports et loisirs	2,7	2,6	2,7	3,0
Ventes et services	23,1	23,4	23,2	23,3
Métiers, transport et machinerie	15,9	15,3	14,0	13,1
Professions propres au secteur primaire	3,5	3,0	3,0	3,3
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	9,5	10,0	9,1	9,5
Autre classification	3,0	2,3	4,0	4,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : Statistique Canada, Statistiques chronologiques sur la population active, Ottawa, cat. 71-201; calculs de l'auteur.

Tableau 51

Secteurs d'emplois des personnes actives selon le sexe, Québec, 1990-1998

Secteurs	1990		1995		1998	
	H	F	H	F	H	F
Gestion	11,3	6,6	11,8	6,8	10,5	6,8
Affaires, finance et administration	9,9	30,8	8,9	28,2	9,1	26,7
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	6,5	1,8	7,2	2,0	8,5	2,3
Secteur de la santé	2,0	9,4	2,2	9,6	2,3	9,0
Sciences sociales, enseignement, adm. publique et religion	4,2	7,3	5,3	8,3	5,0	9,1
Arts, culture, sports et loisirs	2,3	3,0	2,3	3,2	2,6	3,4
Ventes et services	19,8	28,0	19,1	28,4	19,5	28,0
Métiers, transport et machinerie	25,5	1,9	24,0	1,6	22,2	1,9
Professions propres au secteur primaire	4,3	1,3	4,5	1,2	4,6	1,5
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	12,1	7,3	10,9	6,7	11,7	6,8
Autre classification	2,0	2,6	3,9	4,0	3,9	4,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : Statistique Canada, Statistiques chronologiques sur la population active, Ottawa, cat. 71-201; calculs de l'auteur.

femmes y soient plus nombreuses, comprend une proportion importante d'hommes. On notera enfin que les emplois dans le secteur de l'exploitation agricole et horticole sont maintenant marginaux dans l'ensemble.

Les tableaux suivants (tableaux 50 et 51) présentent la distribution des secteurs d'emploi dans lesquels œuvre la population active depuis 1987. Soulignons qu'on retrouve dans chaque secteur une grande variété de professions. Par exemple, le secteur de la santé regroupe les médecins spécialistes, les techniciens de laboratoire, les infirmières, les préposés aux malades ou les personnes affectées à l'entretien. Les secteurs des sciences naturelles et appliquées, le secteur des sciences sociales et des arts et celui de la santé sont en croissance, alors que celui des emplois manuels est en régression.

Baisse du taux de syndicalisation

Le taux de syndicalisation a décliné de façon importante depuis 1990, passant de 46,9 % à 39,5 % en 1999 (tableau 52). Il demeure cependant beaucoup plus élevé que le taux observé aux États-Unis ou en France, par exemple.

Conflits de travail : après le calme, la tempête ?

On a observé une nette diminution des conflits de travail mesurés par différents

Tableau 52

Taux de syndicalisation, conflits de travail au cours de l'année, travailleurs touchés et jours-personnes perdus, Québec, 1970-1999

Année	Taux de syndicalisation	Conflits de travail		
		Déclenchés dans l'année	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
1970	-	126	73 189	1 417 560
1975	-	362	135 765	3 204 930
1980	-	344	174 047	4 314 999
1985	-	270	44 491	1 143 768
1990	46,9	163	128 442	1 117 054
1991	48,5	138	43 096	641 787
1992	49,7	138	16 164	419 647
1993	46,4	142	47 361	516 984
1994	43,8	104	12 907	318 922
1995	41,9	76	47 944	508 659
1996	41,8	88	14 696	387 339
1997	41,4	86	22 502	324 020
1998	39,8	105	98 982	723 609
1999p	39,5	109	26 099	694 103

p Données préliminaires.
Une nouvelle procédure d'enregistrement des arrêts de travail entraîne désormais une augmentation du nombre de conflits dans les tableaux statistiques. Toute comparaison de ces nouveaux chiffres avec ceux de l'ancienne série de tableaux devient donc hasardeuse.
Source : Revue chronologique de la population active 1999, d'après l'Enquête sur la population active et calculs de l'auteur; Direction de l'information sur les milieux de travail.

indicateurs qui ont tous été en baisse durant les années 1990 : moins de conflits de travail, moins de travailleurs touchés et moins de jours-personnes perdus. Les années 1990 ont été nettement moins troublées par des conflits de travail que les années 1980, et surtout les années 1970. Cette tendance se maintiendra-t-elle ?

Quelques indices donnent à penser que les syndicats seront plus combatifs et revendicateurs dans les années à venir, compte tenu de la faiblesse des augmentations de salaires obtenues au cours des dernières années, de la reprise économique et de la fin des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Cependant rien ne laisse présager un retour au climat conflictuel des années 1970.

Le taux de chômage régresse après une longue période de hausse

Le taux de chômage évolue de manière cyclique. Après avoir atteint un sommet en 1983 (13,9 %), il a décliné jusqu'en 1989 (9,3 %), pour ensuite remonter jusqu'en 1993 (13,2 %). Il régresse de nouveau depuis cette date (graphique 17). Il était de 8,8 % en avril 2000, contre 9,3 % (moyenne de l'année) un an plus tôt.

Cependant, deux changements majeurs se sont produits depuis vingt ans dans la composition du groupe des chômeurs qui n'est plus tout à fait le même. Tout d'abord, les hommes chôment plus que les femmes au cours des années 1990, contrairement au début des années 1980 (graphique 18). Ensuite, il y a une hausse du taux de chômage dans la dernière

Graphique 17

Taux de chômage en % selon le sexe, Québec, 1975-1999

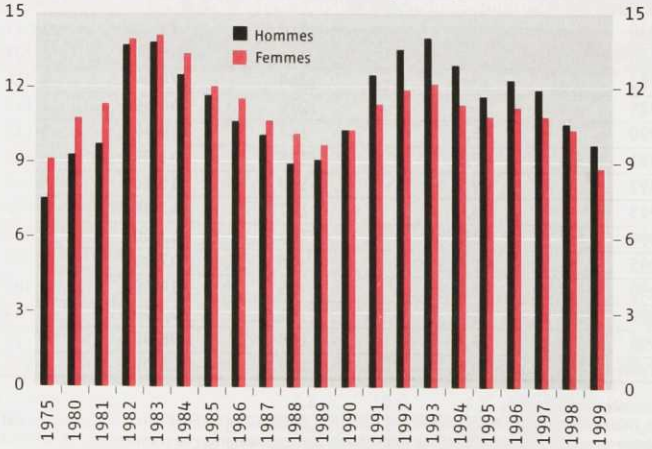

Source : Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529, Cansim et Ecostat, juin 1999.

Graphique 18

Taux de chômage en % selon le groupe d'âge, Québec, 1975-1999

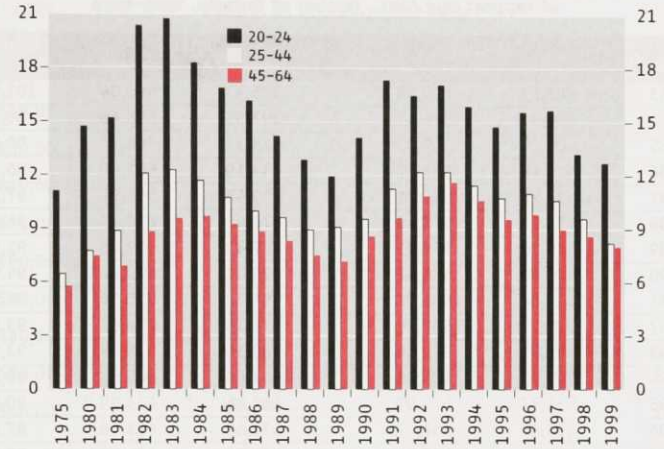

Source : Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, cat. 71-529, Cansim et Ecostat, juin 1999.

moitié de la vie active, après 45 ans, comparativement aux chiffres du début des années 1980. Cette dernière évolution est sans doute liée à la hausse du taux de chômage chez les hommes. La situation s'est nettement améliorée dans le groupe des travailleurs plus âgés depuis le milieu des années 1990, après plusieurs années de détérioration.

Le chômage des jeunes s'atténue

Même s'ils ont toujours connu un haut taux de chômage, les jeunes sont quant à eux moins affectés dans les années 1990 qu'ils ne l'ont été au cours des années 1980 (graphique 18). Les jeunes de 15 à 24 ans ont quelque peu profité de la vigueur de l'économie. Le taux de chômage a régressé davantage dans ce groupe d'âge au cours des dernières années et il est maintenant de 12,7 %.

Revenus, pauvreté et inégalités

L'analyse de l'évolution des revenus et du niveau de vie est complexe, parce que les indicateurs le plus souvent retenus mesurent des aspects différents qui ne sont pas toujours bien distingués.

Les gains hebdomadaires réels des travailleurs salariés reculent au Québec

Considérons un premier indicateur : les gains hebdomadaires des salariés. Ceux-ci

Tableau 53

Gains hebdomadaires des salariés en dollars courants et constants (1998) et rapport Qué./Ont., Québec et Ontario, 1983-1999

	Québec		Ontario		Rapport
Année	$ courants *	$ 1998	$ courants *	$ 1998	Qué./Ont.
1983	382,39	600,98	375,43	590,04	101,9
1984	396,01	596,47	397,33	598,46	99,7
1985	406,77	589,03	413,53	598,82	98,4
1986	415,48	577,77	432,19	601,00	96,1
1987	437,28	582,71	449,48	598,97	97,3
1988	451,24	577,89	476,49	610,23	94,7
1989	466,16	568,85	507,32	619,08	91,9
1990	496,98	578,48	523,61	609,48	94,9
1991	517,88	571,00	554,12	610,96	93,5
1992	535,72	581,78	575,14	624,58	93,1
1993	542,31	578,54	589,10	628,45	92,1
1994	549,43	584,96	606,65	645,88	90,6
1995	551,77	575,07	607,44	633,09	90,8
1996	553,36	567,47	631,48	647,58	87,6
1997	565,67	570,93	638,90	644,84	88,5
1998	570,59	570,59	645,70	645,70	88,4
1999	572,24	562,38	649,04	637,86	88,2

* Juin de chaque année

Source : Statistique Canada, *Emploi, gains et durée du travail 1998*, cat. 72-002-XPB (Tableau 9). Calculs de l'auteur.

comprennent l'ensemble des revenus gagnés par les personnes salariées, y compris les revenus tirés du travail supplémentaire. Cet indicateur mesure à la fois les revenus gagnés et les heures travaillées. Ces gains, exprimés en dollars courants, sont en hausse depuis 1983, mais il s'agit en fait d'une illusion puisque, transformés en dollars constants de 1999, ils sont en réalité en recul de 6,4 %, étant en effet passés de 601 $ en 1983 à 563 $ en 1999 (tableau 53).

Cette absence d'augmentation réelle des gains a été maintes fois décrite comme un trait typique du marché du travail contemporain. Si nous comparons la situation du Québec avec celle de l'Ontario, il ne semble pas que tel soit le cas puisque, dans la province voisine qui sert souvent de référence privilégiée, l'évolution contraire s'est produite, les gains réels des salariés progressant de 8,1 %, soit de 590 $ à 638 $ en dollars de 1999 (graphique 19). L'écart entre le Québec et l'Ontario s'est agrandi de façon marquée ces dernières années, comme le montre le ratio des gains dans les deux provinces, les salariés québécois gagnant en moyenne 88 % des gains des salariés ontariens en 1999, alors qu'il y avait parité relative entre les deux groupes 15 ans plus tôt.

La réduction de l'écart de revenus entre hommes et femmes s'est arrêtée

Les femmes qui travaillent à temps plein gagnent maintenant 75 % du revenu

Graphique 19

Gains hebdomadaires des salariés en dollars constants (1998), Québec et Ontario, 1983-1999

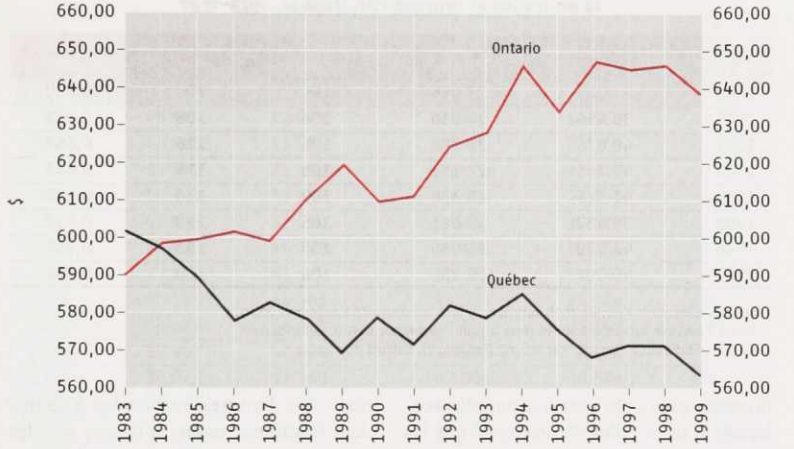

Source : Statistique Canada, *Emploi, gains et durée du travail, 1998*, cat. 72-002-XPB (tableau 9). Calculs de l'auteur.

moyen des hommes, contre 61 % en 1973 (tableau 54). Le revenu gagné réel moyen des hommes travaillant à temps plein a peu augmenté depuis vingt ans, alors que celui des femmes travaillant aussi à temps plein a progressé plus vite, réduisant ainsi les écarts.

La réduction des écarts entre les deux sexes ne s'est pas poursuivie durant les années 1990, puisque le ratio est relativement stable depuis 1992 et qu'il n'a presque pas bougé en six ans (soit jusqu'en 1997, date des dernières statistiques disponibles). Cet arrêt d'une tendance bien présente auparavant survient au moment où sont implantés dans les entreprises des programmes d'équité en matière de rémunération du travail dans les professions féminisées. Cette intervention va-t-elle relancer la réduction des écarts de gains entre hommes et femmes ? Pas nécessairement, puisque d'autres facteurs que la discrimination en sont aussi la cause.

Cet écart de revenu moyen entre hommes et femmes est, faut-il le rappeler, l'une des statistiques les plus connues et les plus citées. Le ratio de 0,75 est souvent présenté, dans les débats publics, comme une mesure de l'iniquité des revenus entre hommes et femmes. Cette lecture doit être nuancée.

En fait, plusieurs raisons expliquent un tel écart. Outre l'iniquité salariale — salaires moindres pour les emplois majoritairement occupés par les femmes et équivalents à d'autres emplois majoritairement occupés par des hommes —, il faut aussi prendre en considération les différences dans le capital humain (les

Tableau 54

Gains annuels totaux moyens des hommes et des femmes travaillant à temps plein en dollars constants de 1998 et en indice et rapport F/H, Québec, 1973-1997

Année	Hommes $ 1998	Femmes $ 1998	Hommes indice	Femmes indice	Rapport F/H
1973	37 907	23 086	100	100	0,609
1975	39 454	24 836	104	108	0,629
1981	40 075	26 785	106	116	0,668
1985	39 765	27 152	105	118	0,683
1990	41 375	28 350	109	123	0,685
1995	39 662	29 681	105	129	0,748
1996	41 050	31 080	108	135	0,757
1997	40 097	29 954	106	130	0,747

Les données pour l'année 1998 seront publiées au cours de l'automne 2000.
Voir à l'adresse suivante pour la mise à jour : www.soc.ulaval.ca/tendances
Source : Statistique Canada, cat. 13-217 (Tableau 2). Calculs de l'auteur.

hommes plus âgés sont souvent plus scolarisés et ils ont plus d'ancienneté que les femmes), les différences dans les modes de vie et les préférences pour le temps de loisir. Les femmes employées à temps plein travaillent moins d'heures que les hommes également employés à temps plein, notamment parce que celles-ci

Graphique 20

Revenu moyen brut et disponible des familles en dollars constants (1998) (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1973-1998

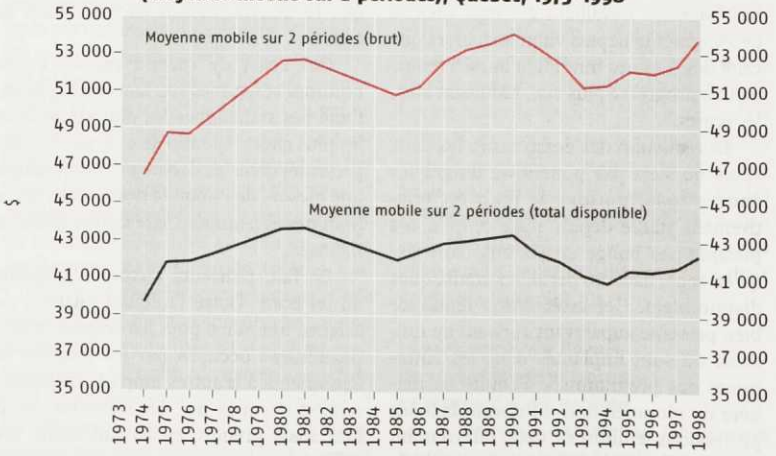

Source : Statistique Canada, cat. 13-210 ; Statistique Canada, *Le revenu au Canada*, Ottawa, cat. 75-202. Calculs de l'auteur.

Tableau 55

Revenu moyen brut et disponible des familles en dollars courants et constants (1998) et rapport entre revenu disponible et revenu total, Québec, 1973-1998

	Revenu des familles				Rev. disp./ rev. brut
	Brut		Disponible		
Année	$ 1998	Courant	$ 1998	Courant	%
1973	46 462	12 024	39 642	10 259	85,3
1975	48 626	15 446	41 773	13 269	85,9
1980	52 618	25 389	43 574	21 025	82,8
1985	50 781	35 068	42 073	29 055	82,9
1986	51 844	37 282	42 607	30 639	82,2
1987	53 454	40 113	43 154	32 384	80,7
1988	52 928	41 328	42 854	33 462	81,0
1989	54 185	44 403	43 584	35 716	80,4
1990	54 032	46 419	43 007	36 948	79,6
1991	52 907	47 985	41 899	38 001	79,2
1992	52 072	47 950	42 004	38 679	80,7
1993	50 218	47 073	40 244	37 724	80,1
1994	52 309	49 132	41 463	38 945	79,3
1995	51 956	49 851	41 248	39 577	79,4
1996	52 083	50 788	41 413	40 383	79,5
1997	52 738	52 252	41 721	41 337	79,1
1998	54 930	54 930	42 787	42 787	77,9

Source : Statistique Canada, cat. 13-210. Calculs de l'auteur.

consacrent plus de temps aux tâches domestiques et les hommes, plus de temps au travail salarié. Le nombre moyen d'heures travaillées par les personnes employées à temps plein est rarement pris en compte dans les débats sur les écarts de revenus entre les sexes. Tous ces facteurs combinent leurs effets pour créer un écart de revenus entre hommes et femmes. Rappelons enfin que les différences de revenus entre hommes et femmes célibataires sont beaucoup moins marquées, ce qui confirme que le mode de vie exerce aussi un important effet sur les revenus, en plus des caractéristiques associées au monde du travail.

Le revenu familial a atteint un nouveau sommet, après six années de rattrapage

Du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, le revenu familial brut total (le revenu de marché) a augmenté notamment à cause de l'avènement du double revenu dans les couples. Cette hausse a cependant été plus faible par la suite durant les années 1980 et 1990, évoluant au fil des cycles économiques (graphique 20). Le revenu familial moyen exprimé en dollars constants a atteint 54 930 $ en 1998 (dernière année disponible), un sommet encore jamais atteint jusque-là après six années de croissance (tableau 55). Le

revenu familial a donc mis dix ans à dépasser le dernier sommet atteint en 1989.

Le revenu familial disponible (après impôts directs) s'est cependant élevé moins vite que le revenu du marché et il n'a pas encore dépassé le sommet atteint en 1989, parce que les contributions payées par les citoyens à l'État et les impôts directs ont progressé plus vite que les revenus du marché. Depuis 1980, l'État prélève une part plus grande des revenus réels des ménages. Ce résultat va dans le sens des observations faites plus haut à partir de l'examen de la comptabilité nationale. Cette analyse est basée sur l'examen des dernières données disponibles qui portent sur l'année 1998. Elle ne reflète donc pas les changements qui ont pu survenir par la suite avec l'allègement de la charge fiscale, qui s'étendra cependant sur plusieurs années avant de produire ses véritables effets.

L'impôt et les paiements de transferts réduisent les inégalités de revenus

On observe une augmentation des inégalités de revenus bruts totaux (revenus de travail et revenus de placements) entre les ménages comprenant deux personnes ou plus[13] (tableau 56). Les profonds changements qui ont marqué le marché du travail ces dernières années ont sans conteste contribué à faire augmenter les inégalités socioéconomiques, sans oublier les mutations qui marquent les modes de vie, comme le divorce et le travail salarié des deux conjoints. Le double revenu étant devenu la norme, les ménages qui ne comptent que sur un seul pourvoyeur (les familles monoparentales, par exemple) sont distancés par les autres.

Les ménages formés de personnes vivant seules sont plus inégaux entre eux que ne le sont les ménages de deux personnes ou plus, comme l'indiquent les coefficients de GINI qui sont systématiquement plus élevés.

L'impôt sur le revenu et les paiements de transfert aux individus réduisent considérablement les inégalités entre les ménages. Cette observation est importante, car elle montre que ces deux grands mécanismes de réduction des inégalités, caractéristiques du mode de fonctionnement de l'État providence, continuent de fonctionner. La colonne 2 du tableau 56 montre bien une réduction des coefficients de GINI lorsqu'on inclut les paiements de transferts dans le calcul du revenu total des familles et des personnes seules. Ce coefficient diminue encore lorsqu'il est calculé pour les revenus totaux après impôts des ménages.

Les changements importants observés dans les politiques publiques (abolition des allocations familiales, remise en cause de l'universalité du programme de sécurité du revenu de la vieillesse, faible indexation de l'aide de dernier recours, modifications radicales au programme de l'assurance-emploi, etc.) et surtout les baisses d'impôts qui sont annoncées (déjà en vigueur dans plusieurs provinces et discutées au Québec) risquent s'accroître la hausse des inégalités dans les années à venir. Les données des dernières années portant sur les revenus nets donnent à penser que la tendance est déjà amorcée (voir la dernière colonne du tableau 55, le coefficient de GINI passant de 0,276 en 1993 à 0,303 en 1998 dans le cas des ménages comptant au moins deux personnes).

Nous avons calculé une autre mesure susceptible de caractériser les inégalités entre les ménages : le rapport inter-déciles (D1/D9). Cette mesure consiste à diviser le

Tableau 56

Coefficients de GINI des ménages ayant deux personnes ou plus et des personnes seules selon des concepts de revenus différents, Québec, 1989-1998

Année	Revenus avant transferts (1)	Revenus totaux (2)	Revenus après impôts (3)	Rapport 3/2 (4)
		2 personnes et plus		
1989	0,400	0,320	0,277	0,866
1990	0,414	0,326	0,282	0,865
1991	0,435	0,338	0,291	0,861
1992	0,423	0,322	0,277	0,860
1993	0,426	0,322	0,276	0,857
1994	0,439	0,334	0,282	0,844
1995	0,438	0,337	0,286	0,849
1996	0,447	0,346	0,297	0,858
1997	0,452	0,353	0,307	0,870
1998	0,452	0,355	0,303	0,854
		Personnes seules		
1989	0,566	0,378	0,324	0,857
1990	0,580	0,397	0,335	0,844
1991	0,588	0,398	0,337	0,847
1992	0,602	0,395	0,334	0,846
1993	0,598	0,385	0,328	0,852
1994	0,601	0,392	0,326	0,832
1995	0,586	0,390	0,326	0,836
1996	0,585	0,402	0,341	0,848
1997	0,586	0,402	0,347	0,863
1998	0,601	0,412	0,347	0,842

Source : Statistique Canada, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada*, Ottawa, cat. 13-210. Statistique Canada, *Le revenu au Canada*, Ottawa, cat. 75-202.

revenu du ménage situé au 10e rang dans la distribution (D1) par celui du ménage situé au 90e rang (D9). Elle permet de voir si la distance entre les ménages à faibles revenus et les ménages ayant les revenus les plus élevés est stable ou non dans le temps. Nous utilisons dans le tableau 57 diverses définitions du revenu.

D'après l'analyse des revenus de marché (revenus de travail et de placements), la distance entre pauvres et riches s'agrandit depuis le milieu des années 1980. Les paiements de transferts et l'impôt sur le revenu réduisent cette distance, ce qui va dans le sens des observations tirées de l'examen des coefficients de GINI. Les données pour la dernière année disponible donnent à penser que l'hypothèse d'une reprise à la hausse de la croissance des inégalités dans les prochaines années se confirmera, puisque la distance entre les ménages à bas et à hauts revenus s'accentue quelque peu. Le phénomène est cependant moins visible au Québec,

Tableau 57

Rapport inter déciles (D1/D9) selon des concepts de revenus différents, Québec,1969-1998

Types de revenus	1969	1982	1986	1992	1996	1997	1998
Revenus de marché	0,187	0,129	0,126	0,118	0,112	0,107	0,087
Revenus après impôts	0,177	0,153	0,140	0,145	0,145	0,134	0,128
Revenus nets	0,201	0,191	0,178	0,198	0,190	0,179	0,175
Revenus disponibles par unité	0,260	0,261	0,262	0,277	0,265	0,247	0,253

Source: Micro-données de l'enquêtes sur les dépenses des familles de Statistique Canada, calculs de l'auteur.

société qui s'est moins engagée dans la réduction des impôts des ménages à haut revenu que les autres provinces populeuses du Canada (l'Alberta et l'Ontario en particulier). Or, l'examen des mesures d'inégalités qui caractérisent le Canada montre clairement que l'hypothèse avancée d'une reprise de la croissance des inégalités se confirme. Cette comparaison confirme l'efficacité des mesures de redistribution des revenus mises en place par l'État providence depuis les trente dernières années.

La composition du ménage joue un rôle important dans l'inégalité. Les ménages situés au bas de l'échelle sont le plus souvent formés de familles monoparentales et les ménages à revenus plus élevés ont en moyenne davantage d'enfants. L'examen du rapport inter déciles calculé sur le revenu disponible par unité de consommation (une mesure qui tient compte de la composition du ménage) indique que la distance entre ménage à bas revenus et à hauts revenus serait restée assez stable au cours des vingt dernières années.

La pauvreté et la faiblesse du revenu : deux phénomènes assez stables

Statistique Canada ne propose pas de mesure officielle de la pauvreté. L'organisme statistique construit plutôt un seuil de faible revenu (SFR) qu'il ne faut pas confondre avec une mesure de la pauvreté. Cette mise en garde est importante, car les études techniques montrent que la façon de calculer le SFR noircit la situation dans les provinces où les revenus sont les moins élevés (en Atlantique et au Québec). Le SFR est très sensible au coût du logement par exemple, plus élevé en Ontario et dans les deux provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ce qui affecte artificiellement à la hausse la mesure de la faiblesse du revenu ailleurs au Canada, et par conséquent au Québec ou dans les Maritimes. En simplifiant, le SFR mesure la difficulté qu'auraient les ménages du Québec à se loger en Ontario avec leurs ressources, ce qui n'a pas trop de sens. Par ailleurs, cette mesure est de plus en plus sensible à l'inégalité des revenus, une réalité qu'il ne faut pas confondre avec la pauvreté. Une nouvelle mesure de la pauvreté à partir d'une approche basée sur le coût du panier de consommation dans les différentes régions est en construction, à

Tableau 58

Proportion des ménages formés de personnes seules et des ménages de 2 personnes et plus et proportion totale des personnes sous le seuil de faible revenu (SFR) et sous la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, Québec, 1980-1998

Année	SFR (base 1992)			MFR	
	Ménages 1 personne	Ménages 2 et +	Personnes au total	Ménages 1 personne	Ménages 2 et +
1980	52,0	16,5	19,3	42,2	16,4
1985	52,4	16,9	20,4	39,5	14,4
1986	51,4	16,7	20,0	41,2	14,9
1987	47,8	16,5	19,7	38,2	15,0
1988	50,5	16,3	19,8	42,0	15,2
1989	45,2	12,3	16,3	39,1	13,9
1990	46,9	14,6	19,2	39,5	14,4
1991	46,9	15,2	19,4	37,6	14,5
1992	48,7	14,6	19,0	36,7	13,2
1993	48,4	16,6	20,8	35,2	14,1
1994	49,3	15,7	20,5	36,1	14,4
1995	46,8	16,8	21,3	35,9	14,1
1996	46,6	18,2	22,6	36,0	14,7
1997	47,0	18,4	22,9	34,3	14,7
1998	47,3	17,3	22,1	n.d.	n.d.

N.B. : Le seuil calculé sur la base 1992 a été révisé en 1995, ce qui explique l'existence de quelques écarts avec les données déjà publiées antérieurement par l'organisme. Le seuil MFR a aussi été révisé.
Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille*, Ottawa, cat. 13-207, cat. 13-582, cat. 75-202 et données non publiées.

la demande de la conférence des premiers ministres des provinces, mais il faudra attendre encore un certain temps pour obtenir de nouvelles données sur cette base. Les premiers travaux préparatoires indiquent cependant que le taux de pauvreté baisse au Québec de façon importante (à comparer avec le SFR), notamment parce que le coût du logement y est moins élevé.

Revenons au seuil de faible revenu tel qu'il est calculé par Statistique Canada. Depuis 1980, le SFR est resté assez stable au Québec dans le cas des ménages formés de deux personnes ou plus, soit autour de 16 %, évoluant un peu à la hausse ou à la baisse selon la conjoncture économique avec un creux en 1990 (tableau 58). Une reprise à la hausse est à noter depuis l'année 1996, mais il est difficile de l'interpréter comme signifiant une reprise à la hausse de la pauvreté, car le SFR est sensible aussi à l'inégalité des revenus entre le Québec et l'Ontario, qui a été décrite plus haut. Par ailleurs, la proportion de ménages à faible revenu se maintient à un niveau élevé chez les personnes vivant seules (autour de 48 %), après avoir régressé durant les années 1980.

Au total, on peut estimer qu'un peu plus de 20 % de l'ensemble des personnes vivent dans une situation de faiblesse du

revenu au Québec, et cette proportion est assez stable depuis 15 ans, avec une petite diminution au début des années 1990.

Il existe une autre mesure de faible revenu, le MFR, qui se rapproche davantage d'une définition opératoire de la pauvreté qui est maintenant employée par un grand nombre de pays aux fins de comparaisons internationales[14]. La tendance qui caractérise la mesure de faible revenu (MFR) suit de près le seuil de faible revenu analysé plus haut et elle indique peu de changement dans le cas des ménages comptant au moins deux personnes. Le taux de pauvreté mesuré par le MFR était de 14,7 en 1997 (dernière année disponible pour cette mesure). Une tendance — peu marquée cependant — à la réduction du taux de pauvreté dans les ménages d'une seule personne apparaît durant la même période. Cette mesure donne à penser que le taux de pauvreté serait somme toute assez stable depuis vingt ans au Québec.

Les pauvres, une population mouvante

La population des pauvres est mouvante. Selon une étude publiée par Statistique Canada en 1997, effectuée à partir de données d'enquête par panel menées en 1993 et 1994, un peu moins la moitié des ménages pauvres ne l'étaient plus après deux ans, ayant été remplacés par un contingent à peu près équivalent de nouveaux pauvres. La pauvreté est donc un état temporaire ou transitoire pour une proportion importante des ménages. Il ressort aussi de cette étude que l'incidence de la pauvreté est importante puisque plus de ménages peuvent être pauvres à un moment ou à un autre au cours d'une certaine période.

Pour un tiers des ménages, l'entrée dans l'état de pauvreté a été causée par la perte d'un membre à la suite d'un divorce ou d'une mortalité. La même proportion de ménages a pu quitter l'état de pauvreté à la suite de l'arrivée d'un nouveau gagne-pain. L'autre facteur déterminant est l'entrée ou la sortie du marché du travail. Cette étude montre bien que les changements qui marquent le mode de vie sont à peu près aussi importants que la participation au marché du travail pour expliquer la sortie ou l'entrée dans l'état de pauvreté.

La dépendance vis-à-vis de l'aide sociale régresse

La progression continue depuis 1990 du nombre de personnes vivant de l'aide sociale a atteint un sommet en 1996 (815 487) et ce nombre a régressé à 618 896 en mars 2000, une diminution de 24 % (tableau 59). La diminution est importante, il faut le noter, puisqu'une personne sur quatre a quitté l'aide de dernier recours en cinq ans. Les personnes qui vivent de l'aide sociale représentent 10,3 % de la population âgée de 0 à 64 ans (graphique 21).

Au total, 391 863 ménages recevaient l'aide de dernier recours au 31 mars 2000, soit 19,3 % de moins que le sommet atteint en 1996 (485 261). Le nombre de ménages qui reçoit de l'aide sociale décroît donc moins rapidement que le nombre de personnes. Sur une longue période (soit depuis 1970), la croissance du nombre de ménages recevant de l'aide sociale est importante, tant en indice (+89 % en vingt-cinq ans) qu'en proportion et elle a été beaucoup plus rapide que l'augmentation du nombre de personnes (+20 %), ce qui s'explique par la multiplication des petits ménages, essentielle-

Tableau 59

Personnes et ménages bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars) en nombre, en indice et en proportion de la population âgée de 0-64 ans, Québec, 1970-2000

	Personnes			Ménages		
Année	Nombre	Indice	En % de la population 0-64 ans	Nombre	Indice	En % du nombre de ménages
1970	515 760	100	9,2	206 971	100	14,9
1975	419 558	81	7,3	198 219	96	12,2
1980	512 068	99	8,8	285 174	138	-
1981	533 080	103	9,1	302 435	146	16,3
1982	561 868	109	9,5	325 456	157	-
1983	675 788	131	11,4	396 997	192	-
1984	706 934	137	11,9	415 413	201	-
1985	708 677	137	11,9	424 790	205	-
1986	693 874	135	11,8	416 336	201	21,0
1987	649 555	126	11,0	390 366	189	-
1988	594 016	115	10,0	358 067	173	-
1989	559 298	108	9,1	340 837	165	-
1990	555 907	108	9,0	343 874	166	-
1991	594 879	115	9,8	366 215	177	16,8
1992	674 874	131	11,0	413 387	200	-
1993	741 387	144	11,6	450 675	218	-
1994	787 159	153	12,3	472 939	229	-
1995	802 240	156	12,4	479 381	232	-
1996	815 487	158	12,6	485 261	234	21,1
1997	793 307	154	12,4	476 948	230	-
1998	725 668	141	11,2	447 476	216	-
1999	661 276	128	10,3	410 554	198	-
2000	618 896	120	9,5	391 863	189	-

Source : Gouvernement du Québec, *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu*, éditions 1989 et 1993. Québec ; ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Calculs de l'auteur.

ment formés de personnes seules et de familles monoparentales.

Environ les deux tiers des ménages qui ont reçu de l'aide sociale sont formés de personnes vivant seules (tableau 60). Les familles monoparentales constituent le second type en importance de ménages qui bénéficient de cette aide. On le voit, environ 82,7 % des ménages qui reçoivent l'aide directe de l'État ont à leur tête un seul adulte, ce qui est bien révélateur que la dépendance va de pair avec un certain isolement social. La vie en couple ou la vie de famille donnent aux individus sans ressources propres le support matériel pour vivre, mais lorsque survient une crise dans le couple ou la famille, bon nombre d'individus ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins et ils doivent alors compter sur l'aide de l'État. Celle-ci permet à des

Graphique 21

Nombre de personnes et de ménages bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars) (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1970-2000

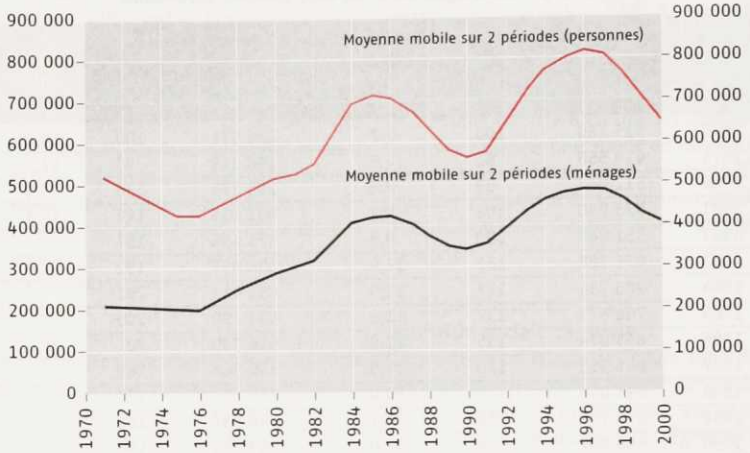

Source : Gouvernement du Québec, Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu, éditions 1989 et 1993, Québec ; ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Calculs de l'auteur.

Tableau 60

Ménages et personnes bénéficiaires de l'aide sociale selon le type de ménages, Québec, 2000

Types de ménages		Ménages*	Personnes		
			Adultes	Enfants	Total
personnes seules**		269 660	269 660	-	269 660
		(68,8)	(43,5)	-	43,5
couples sans enfant		22 516	45 032	-	45 032
		(5,7)	(7,3)	-	7,3
couples avec enfants		30 356	60 712	62 976	123 688
		(7,7)	(9,8)	(10,2)	(20,0)
familles monoparentales		69 331	69 331	111 185	180 516
		(17,7)	(11,2)	(18,0)	(29,2)
Total	**N**	**391 863**	**444 735**	**174 161**	**618 896**
	%	**(100)**	**(71,8)**	**(28,2)**	**(100)**

* Données officielles non ajustées.
** Comprend 889 conjoints d'étudiants.
Source : Ministère de la Sécurité du revenu, calculs de l'auteur.

personnes en difficulté de vivre seules, ce qui était à peu près impossible avant 1970.

Plus de 72 % des bénéficiaires de l'aide de dernier recours étaient des adultes et 28 %, des enfants, soit 174 161 au 31 mars 2000. Les deux tiers de ces enfants vivaient dans des familles monoparentales.

Consommation

La proportion de ménages propriétaires continue d'augmenter

L'accès à la propriété progresse lentement et la proportion de propriétaires de leur logement a augmenté à 55,8 % en 1997 (tableau 61). Le taux de propriétaires est plus élevé dans les petites villes et à la campagne que dans les grands centres.

Diffusion rapide de nouveaux biens durables

L'équipement de base nécessaire à la vie quotidienne est maintenant à peu près présent dans tous les ménages : système de chauffage, chauffe-eau, cuisinière, frigidaire, machines à laver et à sécher le linge, téléphone, radio, télévision couleur font partie de l'équipement standard, y compris dans les jeunes ménages et les ménages à faible revenu. Ce constat passe aujourd'hui pour une évidence, mais il faut se rappeler qu'il était loin d'en être ainsi il y a vingt ans encore.

De nouveaux équipements ménagers et de nouveaux biens durables continuent de se répandre dans les foyers. Le four à

Tableau 61

Taux de possession du logement et de certains équipements dans le ménage, Québec, 1986-1997

Articles possédés		1986	1990	1997
% de propriétaires		53,6	55,2	55,8
Lave-linge		81,2	84,9	85,7
Lave-vaisselle		39,6	43	48,5
Four à micro-ondes		26,7	65,5	84,7
BBQ au gaz		16,2	34,9	45,5
Appareil climatiseur		13,7	13,3	16,0
Lecteur disques compacts		*	13,7	54,5
Magnétoscope		34,1	63,2	80,4
Caméscope		*	4,9	13,8
Télé-couleur	une	58,4	57,6	48,7
	deux ou plus	*	39,4	50,6
Câble		56,2	63,2	66,3
Micro-ordinateur		8,7	12,4	27,7
Auto	une	53,5	54,5	51,6
	deux ou +	19,1	21,6	18,7
Camion et minivan		12,6	13,8	21,3

* Ne s'applique pas ou article non mentionné dans le rapport d'enquête.

Sources : Statistique Canada. Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques, cat. 13-218, 1997 (Tableau 1.5).

micro-ondes est devenu un bien essentiel en moins de dix ans, alors que le lave-vaisselle s'est répandu moins rapidement. En dix ans le BBQ au gaz s'est retrouvé dans presque la moitié des ménages, mais sa diffusion ne dépassera sans doute pas la proportion de ménages propriétaires de leur logement, pour des raisons de sécurité (les locataires n'ayant généralement pas l'espace nécessaire ni l'autorisation d'avoir un tel équipement).

Le taux de possession d'une voiture n'augmente plus depuis 10 ans mais la proportion de ménages équipés d'un camion ou d'une fourgonnette (minivan) est en nette hausse. Si les ménages ont acquis de nombreux biens d'équipement ménager durant les années soixante et soixante-dix, ils se sont massivement équipés d'une grande panoplie d'équipements électroniques reliés aux loisirs durant les années 1980 dont la consommation était encore en hausse en 1997. Presque tous les ménages ont la télé couleur et la moitié d'entre eux ont même deux postes ou plus, le magnétoscope est présent dans 80 % des ménages, la moitié des ménages ont un lecteur de disques compacts et le câble est présent dans les deux tiers des foyers. Ces biens font maintenant eux aussi partie de l'équipement de base.

L'ordinateur est de plus en plus présent

L'ordinateur personnel est présent dans un foyer sur quatre d'après Statistique Canada et dans un foyer sur trois d'après l'enquête sur les pratiques culturelles du ministère de la Culture du Québec. Après un lent départ, le taux de possession d'un micro-ordinateur à la maison est en nette progression chaque année. D'autres biens, tels que les fours à micro-ondes, les magnétoscopes et les BBQ au gaz, pour ne citer que trois exemples, se sont répandus plus rapidement parce qu'ils avaient trouvé une utilité immédiate dans le foyer. Le micro-ordinateur a tardé à trouver la sienne aussi vite. Sans doute est-ce la communication avec l'extérieur qui va lui permettre de trouver son véritable créneau dans le foyer. Les loisirs, la vie quotidienne, les activités d'apprentissage et les relations sociales, sans oublier le travail au foyer, exigent de communiquer avec l'extérieur et il est possible d'utiliser l'ordinateur pour chacune de ces activités.

Deux facteurs contribuent à l'extension du taux de possession d'un ordinateur domestique : la simplification de la manipulation et le développement de nouveaux usages. L'apprentissage des micro-ordinateurs s'avère plus long et plus complexe que celui d'autres biens durables. Mais le développement de nouveaux logiciels conviviaux a simplifié son utilisation et on peut entrevoir le jour où il deviendra sans doute aussi simple de faire fonctionner un ordinateur que de téléphoner (compte tenu que l'utilisation du téléphone se complexifie de son côté !). Par ailleurs, le nombre de personnes qui ont une connaissance pratique des ordinateurs sur le marché du travail augmente, sans oublier les jeunes générations qui se familiarisent tôt avec cet appareil.

Les divertissements à la maison et la communication avec l'extérieur impliquent des dépenses pour des biens durables et des services nouveaux. De nouveaux moyens de communication par satellite concurrencent déjà le câble et les compagnies qui offrent les services se livrent une guerre de prix ; les ménages les plus fortunés s'équipent de biens sophistiqués sur le plan technique : cinéma maison, soucoupe sur le toit, etc. La

communication par Internet se développe aussi rapidement, et le commerce électronique va sans doute donner une impulsion nouvelle à ce moyen de communication de mieux en mieux maîtrisé.

Une structure de dépenses en profonde mutation

La structure des dépenses des ménages est en profonde mutation depuis trente ans[15] (tableau 62). Deux fonctions de consommation sont en régression dans le budget moyen des ménages comptant au moins deux personnes : l'alimentation et l'habillement, ce qui libère des ressources pour les autres fonctions qui elles sont en croissance. En d'autres termes, le revenu discrétionnaire des ménages — le revenu dont on peut librement disposer une fois satisfaites les dépenses pour les biens et services de première nécessité — augmente et de nouveaux besoins peuvent être satisfaits. Logement, transports, loisirs, protection sont les fonctions de consommation qui ont profité de l'avènement de ce revenu discrétionnaire.

Depuis 1978, les ménages doivent assumer une part plus importante des dépenses pour la santé et l'éducation, deux fonctions de consommation qui pèsent plus lourd dans les budgets. Le virage ambulatoire et les compressions dans les dépenses publiques impliquent que les ménages assument une part plus grande de dépenses. Une autre raison explique cette hausse. De nouveaux biens et services ont fait leur apparition et cela contribue aussi à la hausse des dépenses moyennes et de la part du budget consacrée à ces dernières. Donnons des exemples. De nouvelles technologies permettent de corriger la vision des per-

Tableau 62

Répartition en % (coeff.) des dépenses des ménages pondérées par la taille de l'unité de consommation selon le poste de dépense, ménages de deux personnes et plus, Québec, 1969-1998

Poste	1969	1978	1982	1986	1992	1996	1997	1998
Alimentation	29,0	26,3	24,5	23,0	21,0	20,9	20,6	20,1
Logement	20,0	21,1	23,4	22,5	24,1	25,3	26,3	27,0
Transport	11,5	13,9	13,8	14,9	15,1	13,5	14,0	13,1
Loisirs	7,3	7,9	7,8	8,6	8,8	8,6	9,9	10,7
Habillement	11,2	9,4	8,2	8,3	6,8	6,1	6,1	5,5
Équipement	5,2	6,6	5,4	5,8	5,3	5,2	5,5	5,5
Protection	5,4	5,8	6,4	6,0	7,3	8,1	7,8	7,9
Santé	5,9	3,5	4,1	4,3	4,5	4,6	4,4	5,2
Éducation	1,1	1,2	1,5	1,7	1,9	2,5	2,6	2,1
Divers	3,3	4,2	4,9	4,8	5,3	5,1	2,8	2,7
Total %	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
$ courants	**7 607**	**17 000**	**23 941**	**30 397**	**36 758**	**37 220**	**37 792**	**39 254**
N (personnes)	**10 251**	**5 362**	**4 816**	**5 311**	**4 587**	**4 580**	**7 902**	**6 736**
(ménages)	**3 472**	**2 016**	**1 754**	**2 076**	**1 900**	**1 947**	**3 393**	**2 871**

Source: Micro-données des Enquêtes sur les dépenses des familles, 1969 à 1998, calculs de l'auteur faits à partir des micro-données et non pas à partir des moyennes publiées par Statistique Canada pour chacune des fonctions.

sonnes ayant des problèmes de myopie, mais ces dépenses ne sont pas couvertes par l'État. Il en va de même pour les nouvelles technologies en matière de soins dentaires (implants au titane, couronnes, etc.). Des personnes n'hésitent pas à s'acheter plusieurs paires de lunettes, et le coût de celles-ci peut varier à la hausse selon la qualité retenue ou le design. Il en va de même en matière d'éducation. Plusieurs étudiants participent à des programmes d'échange à l'étranger, plus fréquent maintenant qu'il y a dix ans, ce qui contribue à hausser le coût des études supérieures. On le voit, la hausse de la part du budget consacrée à certaines fonctions augmente aussi parce que le panier de biens et services se transforme.

En croissance : logement, transport, loisirs et protection

Quatre fonctions de consommation sont en croissance dans la structure des budgets des ménages : le logement, le transport, les loisirs et la protection (assurances de toutes sortes). La proportion plus élevée des dépenses faites pour ces diverses fonctions de consommation révèle que les ménages expriment de nouveaux besoins et que les dépenses pour les satisfaire augmentent plus vite que celles qui sont effectuées pour les autres fonctions. Ce sont en fait les ménages les plus riches — ainsi que ceux de la partie supérieure de la classe moyenne — qui font accroître ces dépenses.

Le cinéma, divertissement toujours plus populaire

Le cinéma est, avec la télévision, l'une des industries culturelles les plus développées. L'auditoire des cinémas et ciné-parcs a connu une forte croissance au Québec durant les années 1990, plus rapide que l'accroissement de la population (tableau 63). Les salles de cinéma du Québec ont connu plus de 27 millions d'entrées en 1999, soit une hausse de presque 100 % en

Tableau 63

Auditoire des cinémas et ciné-parcs et projections de films au total, en indice, et proportion en français, Québec, 1991-1999

Année	Auditoire			Projections		
	N (000)	Indice	% en français	N	Indice	% en français
1991	14 255	100,0	57,4	297 268	100,0	58,7
1992	15 305	107,4	59,9	340 375	114,5	61,3
1993	17 257	121,1	63,6	363 297	122,2	64,8
1994	18 583	130,4	64,1	407 548	137,1	65,6
1995	19 023	133,4	62,6	471 670	158,7	64,4
1996	20 875	146,4	63,6	535 069	180,0	65,9
1997	23 200	162,7	63,4	577 807	194,4	67,2
1998	26 142	183,4	68,9	640 897	215,6	69,8
1999	27 309	191,6	68,6	723 801	243,5	68,9

Source : ISQ, Indicateurs d'activités culturelles au Québec 1997 ; Statistiques sur l'industrie du film et www.stat.gouv.qc.ca

Tableau 64

Auditoire des cinémas et projections de films selon le pays d'origine des films, Québec, 1995-1998

	Auditoire					Projections				
Pays	1995	1996	1997	1998	1999	1995	1996	1997	1998	1999
USA	84,7	87,1	84,1	77,1	80,3	83,2	86,0	84,5	77,7	79,3
France	4,4	4,7	4,9	5,1	4,2	4,5	4,6	5,5	5,7	4,5
Autres pays	6,2	4,9	7,0	5,7	7,6	6,7	5,4	6,5	5,1	8,0
Québec	2,8	2,7	3,7	16,4	6,5	3,0	3,3	3,0	10,1	6,5
Canada*	1,9	0,7	0,3	1,7	1,3	2,6	0,7	0,5	1,4	11,8
Total (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

* Excluant le Québec.
Source: Institut de la statistique du Québec. Statistiques sur l'industrie du film, 1998

moins de dix ans. Cette croissance est étonnante et il faut parler d'un véritable engouement pour le septième art, comme en témoigne l'ouverture de complexes géants de salles de cinémas à Québec et Montréal. Les Québécois âgés de 12 ans et plus ont vu en moyenne quatre films en salle en 1999, soit environ deux films de plus par année par personne en cinq ans.

Le nombre de projections croit plus vite que le nombre de clients des salles de cinémas. Il y a plus de salles à fréquenter et plus de films à voir. Cette industrie culturelle est, on le voit, très dynamique. Les études portant sur la question révèlent que les premières cohortes de la génération des baby boomers, qui vont bientôt prendre leur retraite ou encore diminuer leur temps de travail, vont alimenter cette croissance de l'industrie du film qui est appelée à se maintenir dans les années à venir.

L'industrie du cinéma est largement dominée par les grandes sociétés commerciales américaines, qui contrôlent en pratique la production et la commercialisation des films (tableau 64). Durant les années 1990, environ 85 % de tous les films vus par les clients des cinémas étaient d'origine américaine (chiffre qui inclue les coproductions). Les films venant de France suivaient loin derrière avec environ 5 % de l'auditoire. La part des films québécois est somme toute assez marginale, mais elle varie en fonction des films à succès qui paraissent de temps à autre. Le palmarès des films projetés en 1998 a réservé une surprise de taille, puisque trois films québécois se retrouvent parmi les dix films qui ont été les plus populaires dans l'année : *Les Boys* (3e place), *Les Boys II* (5e place) et *C'ta ton tour, Laura Cadieux* (10e place). La part de l'assistance totale est passée à 16 % pour les films québécois, soit quatre fois plus que la moyenne des autres années et cette croissance s'est faite presque exclusivement au détriment des films américains. Mais il s'agit là d'un phénomène temporaire qui ne traduit pas une évolution permanente, comme le montrent les données de l'année 1999.

Notes

1. Voir par exemple les études comparées du groupe Compartive Charting of Social Change, notamment Michel Forsé et Simon Langlois, *Tendances comparées des sociétés postindustrielles*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 et les ouvrages publiés dans la collection Comparative Charting of Social Change, McGill-Queen's University Press.

2. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage dont nous avons coordonné la rédaction, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990). Les données de ce chapitre reprennent quelques-unes des séries statistiques qu'on trouve dans cet ouvrage, qui couvre par ailleurs l'ensemble des domaines que l'on nous reprochera peut-être de ne pas aborder ici.

3. Selon une étude de Statistique Canada publiée en 1998 donnant les résultats d'une enquête faite auprès des Québécoises.

4. Le solde migratoire est établi à partir des déclarations d'impôt sur le revenu, avec deux ans de retard. Le solde calculé chaque année à partir du fichier des allocations familiales surestime les départs du Québec et les deux statistiques ne peuvent être comparées. Lorsque le solde estimé est publié chaque année, il s'ensuit une distorsion si on le compare au seuil définitif de l'année précédente mesuré à partir d'une autre base. La surestimation qui résulte de la comparaison de données venant de deux sources a donné lieu à des manchettes alarmistes ces dernières années, surtout dans la presse anglophone.

5. Louis Duchesne, *Naître au naturel : les naissances hors mariage*, Statistiques. Données socio-démographiques en bref, BSQ, juin 1997.

6. Voir par exemple la récente publication de l'ISQ, du Conseil de la famille et de l'enfance et du Ministère de la famille et de l'enfance, *Un portrait statistique de la famille et de l'enfance au Québec*, Québec, ISQ et Conseil, 1999.

7. *Idem.*

8. Charles Castonguay, «Évolution de l'assimilation linguistique au Québec et au Canada entre 1971 et 1991», *Recherches sociographiques*, 3, 38, 1997 : 469-490.

9. Michael O'Keefe, *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, Ottawa, Patrimoine Canada, 1998, p. 37.

10. Voir Statistique Canada, *Système de comptabilité nationale. Comptes économiques provinciaux*, édition historique 1961-1986, cat. 13-213, p. xxii.

11. Georges Mathews, «L'essoufflement de l'économie québécoise face à l'économie canadienne», dans *Recherches sociographiques*, 2-3, 1998 : 363-391.

12. Statistique Canada a modifié la définition du travail à temps partiel. Certains emplois réguliers occupés moins de trente heures par semaines (pilotes d'avion, par exemple) sont inclus dans les emplois à temps plein. Les données ont été révisées à partir de 1987. Avant cette date, elles ne sont pas strictement comparables.

13. L'inégalité est mesurée par le coefficient de GINI, qui est une mesure classique. Plus les riches reçoivent une part élevée des revenus, plus le coefficient de GINI est élevé.

14. La Mesure de Faiblesse du Revenu (MFR) définit comme pauvres les ménages qui reçoivent moins de la moitié de la médiane du revenu disponible par unité. Cette mesure, plus facile à calculer, est maintenant de plus en plus utilisée dans les comparaisons internationales de la pauvreté.

15. Nous avons calculé les coefficients budgétaires pour dix grandes fonctions de consommation à partir des microdonnées des *Enquêtes sur les dépenses des familles* de Statistique Canada.

Le projet souverainiste en question

- Le projet nationaliste en transition
- L'état de l'appui à la souveraineté du Québec
- Le débat linguistique : le retour à la une et la crainte de la crise
- La « loi sur la clarté » ou la politisation du pouvoir judiciaire au Canada

Le projet nationaliste en transition : la fin des vaches sacrées ?

Jocelyn Maclure
Université de Southampton, Angleterre

Le projet nationaliste québécois est-il en voie de transformation ? L'évolution du débat sur la question nationale au cours des derniers mois peut certes nous amener à répondre par la positive à cette question. L'année qui vient de passer s'est avérée porteuse de nouvelles définitions et interprétations de ce qu'est la nation québécoise et de nouveaux projets politiques pour le Québec contemporain. Des brèches ont été ouvertes dans notre champ des possibles politiques. Bien sûr, il est impossible de prévoir l'itinéraire d'un mouvement aussi divers et hétérogène que le nationalisme québécois, mais l'on peut déjà être certain que les positions qui ont dominé le paysage politique québécois lors des 40 dernières années doivent maintenant rivaliser avec de nouvelles perspectives.

Le mouvement souverainiste québécois est, depuis René Lévesque et l'accession du Parti québécois au pouvoir en 1976, le principal vecteur du nationalisme québécois. Il ne fait aucun doute que le nationalisme québécois dépasse et excède les frontières du mouvement souverainiste. Mais il n'est sans doute pas faux d'affirmer que ce sont les souverainistes qui, aux yeux des Québécois, ont mené avec le plus d'intensité la lutte pour la défense et la promotion des intérêts du Québec. Toutefois, depuis l'échec référendaire de 1995 — un deuxième en 15 ans —, le mouvement souverainiste est confronté à lui-même : pourquoi, malgré leur insatisfaction perpétuelle à l'égard du fédéralisme canadien, les Québécois refusent-ils d'appuyer de façon majoritaire l'indépendance du Québec ?

Un combat à refaire

Comme l'ont avancé Jean-François Lisée, ex-stratège politique ayant œuvré auprès de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard, et l'équipe éditoriale du *Devoir* dans une série de quatre éditoriaux sur l'avenir du Québec, la masse critique d'appuis à la souveraineté du Québec a chuté depuis la défaite référendaire de 1995. Alors que plusieurs observateurs souverainistes croyaient qu'il ne restait plus qu'à bâtir à partir des 49,4 % de la population ralliée à la cause lors du dernier rendez-vous référendaire, il appert au contraire que le combat est à refaire pour les indépendantistes. Depuis 1996, le taux de Québécois appuyant l'idée de l'indépendance du Québec oscille entre 40 et 44 % [voir article p. 97]. De plus, une écrasante majorité de Québécois réitère, sondage après sondage, sa lassitude à l'égard des questions constitutionnelles.

Malgré cela, la plupart des acteurs politiques québécois s'entendent pour dénoncer l'intransigeance et le radicalisme du gouvernement fédéral à l'endroit du Québec. Comme le souligne Lisée dans

son livre *Sortie de secours*, dans à peu près chaque litige entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, les Québécois appuient majoritairement les positions défendues par leurs représentants à l'Assemblée nationale. De plus, le projet de loi C-20 défendu à la Chambre des communes par le ministre Stéphane Dion, visant à définir les règles selon lesquelles le gouvernement fédéral accepterait de négocier l'indépendance du Québec, s'est vu offrir une opposition quasi unanime par les acteurs politiques et médiatiques québécois [voir aussi p. 118]. C'est ainsi que, selon un sondage Léger & Léger commandé par la Société Radio-Canada dans le cadre de son émission spéciale *Comment s'en sortir ?* (avril 2000), 72 % des Québécois considéraient que le Québec se trouve présentement dans une « impasse » constitutionnelle avec le reste du Canada.

La *sortie de secours* de Jean-François Lisée

C'est dans ce contexte que des personnes provenant de divers horizons tentent de repenser un projet politique capable de mobiliser des Québécois échaudés par l'intransigeance du fédéral mais largement opposés à la tenue d'un nouveau référendum sur la souveraineté du Québec. C'est dans cette veine que l'intervention de Jean-François Lisée doit être inscrite. Souverainiste affirmé et convaincu, Lisée considère que le Québec est à la croisée des chemins. Le Québec ne pourra échapper au déclin qui se dresse inexorablement devant lui qu'en consolidant et en augmentant de façon considérable l'autonomie politique qu'il a déjà acquise. Puisque, selon Lisée, les tendances lourdes confirment que la souveraineté du Québec n'est pas, à court et moyen termes, un horizon politique réaliste et envisageable, les indépendantistes au pouvoir n'ont d'autre choix que de se replier sur un projet gagnant qui solidifiera la position du Québec dans l'espace canadien.

Un déficit de dynamisme

Plusieurs facteurs expliquent, selon Lisée, le déclin appréhendé du Québec. D'abord, l'affaissement du poids démographique québécois fera en sorte que la voix politique du Québec se fera de moins en moins entendre au Canada. Si aucune mesure compensatoire n'est prise d'ici là, le Québec pourrait, en 2050, ne constituer que 17 % de la masse démographique canadienne (comparativement à 23,7 % en 2000). Ensuite, le vieillissement de la population et la carence anticipée en main-d'œuvre jeune et créatrice laisse entrevoir la menace « d'un déficit d'innovation et de dynamisme » au cœur de la société québécoise ; ce qui freinera inévitablement l'essor du Québec dans les secteurs de pointe de l'économie du savoir. Enfin, et en corollaire à ces facteurs démographiques, la composante francophone de la population risque de devenir minoritaire à Montréal ; ce qui minerait considérablement la légitimité de l'Assemblée nationale d'édicter des mesures vouées à la protection et à la promotion de la langue française au Québec.

La volonté d'intervention fédérale

En parallèle, l'accroissement de la capacité et de la *volonté* d'intervention du gouvernement fédéral inquiètent Lisée au plus haut point. Après un peu moins de deux mandats passés sous le signe de l'austérité, les libéraux fédéraux sont maintenant animés par le désir de se faire les bâtisseurs d'un Canada moderne (et unifié) capable de

relever les défis du XXIe siècle. Après s'être refait une beauté financière, principalement en refoulant aux provinces des postes budgétaires dispendieux et récessifs (comme ce fut la cas avec la réforme qui mena à la création de l'assurance-emploi), le fédéral se trouve maintenant en position d'user de son pouvoir de dépenser comme bon lui semblera. Dans ce contexte, les provinces doivent suivre ou bien se retirer des programmes proposés par le fédéral et courir le risque de subir les foudres de leurs électeurs. L'étau fiscal et financier ne cesse, toujours selon Lisée, de se resserrer sur le Québec et les autres provinces canadiennes.

Lisée avance encore l'argument qu'Ottawa a aussi investi le champ symbolique afin d'augmenter le degré d'appartenance et d'identification des Québécois au Canada. Depuis la quasi-victoire souverainiste de 1995, le fédéral aurait décidé de faire son entrée dans le marché identitaire. À l'image de Trudeau, les libéraux fédéraux ont décider de combattre le nationalisme québécois sur le terrain même du nationalisme (canadien). Ainsi s'expliquerait l'accroissement de la visibilité des symboles « canadiens » au Québec, dans le Canada-hors-Québec ainsi qu'à l'étranger. L'action conjuguée de l'interventionnisme financier et de la conquête identitaire pourrait provoquer ce que Lisée appelle « une désaffection progressive à l'égard d'un gouvernement québécois constamment à bout de souffle » au profit d'un pouvoir fédéral « revampé » et bénéficiant de généreux excédants budgétaires.

Un projet affirmationniste

S'ils ont vraiment à cœur les intérêts du Québec, les souverainistes n'ont d'autre choix, opine Lisée, que de se rabattre sur une option alternative qui mettra la communauté politique québécoise le plus possible à l'abri de l'interventionnisme d'Ottawa. Il faut selon lui proposer aux Québécois un projet politique qui consolidera l'autonomie politique du Québec *au sein de* l'espace fédératif canadien. Le Québec, en récupérant certains pouvoirs et en s'assurant qu'il pourrait se retirer de toute initiative fédérale en se voyant compenser financièrement, pourrait prendre le contrôle de secteurs névralgiques comme l'immigration, la culture et les communications, la recherche et le développement, etc. Dans un contexte où la souveraineté du Québec est hors de portée, seule une mainmise accrue sur ces secteurs intimement liés à la sauvegarde du dynamisme québécois pourrait, selon Lisée, prévenir le déclin du Québec.

Il faut, selon l'ex-conseiller politique, demander à la population québécoise d'établir une liste de revendications que le gouvernement du Québec devrait ensuite acheminer au gouvernement fédéral et au reste du Canada. Cette démarche épouserait en quelque sorte la volonté des 71,2 % des Québécois qui considèrent que le fédéralisme canadien peut être renouvelé ainsi que les 68,2 % d'entre eux qui croient « qu'entre le fédéralisme actuel et la souveraineté, il y a certainement de la place pour une autre voie » (toujours selon le sondage Léger & Léger cité précédemment). À l'opposé des indépendantistes, une bonne majorité de Québécois n'a pas encore fait son deuil d'un éventuel renouvellement de la fédération canadienne. C'est pourquoi Lisée considère qu'un projet *affirmationniste* plutôt que *souverainiste* récolterait un appui massif au Québec.

Un référendum si nécessaire

Bien évidemment, rien n'obligerait le Canada-hors-Québec de consentir aux demandes formulées par l'Assemblée nationale et appuyées lors d'un référendum par une majorité « claire » de Québécois. Toutefois, en s'appuyant sur le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* émis par la Cour suprême du Canada, le philosophe canadien James Tully ainsi que plusieurs autres observateurs soutiennent que le Canada n'aurait d'autres choix, sous certaines conditions (respect des minorités, de la règle de droit, des principes inhérents à la démocratie et au fédéralisme) que de *négocier* les propositions mises de l'avant par le gouvernement du Québec.

En cas d'échec des négociations, c'est-à-dire devant un refus de remodeler la fédération canadienne à la lumière des propositions entérinées par une majorité de Québécois, le gouvernement du Québec devrait se replier, selon Lisée, sur un référendum portant cette fois-ci sur la souveraineté du Québec. La preuve aurait été faite que toute réforme du fédéralisme canadien s'avère maintenant impossible. Afin de respecter la volonté populaire des Québécois, les souverainistes devraient toutefois faire de leur mieux pour que la première voie — la rénovation de la fédération canadienne — soit acceptée par Ottawa et le reste du Canada.

Les péquistes résistent

Le Parti québécois aurait-il la crédibilité requise pour mener ce processus (qui demande un certain degré d'abnégation de la part des souverainistes) à bon port? Certains en doutent. Des propositions inspirées de l'ouvrage de Lisée n'ont pas tenu longtemps dans plusieurs conseils régionaux du Parti québécois. Allergiques à toutes propositions ressemblant de près ou de loin à « l'étapisme », au « beau risque » ou à un Meech renouvelé, les péquistes orthodoxes ont vu d'un mauvais œil « l'option-Lisée ».

D'autres, de plus en plus nombreux, arguent au contraire que le mouvement souverainiste ne peut refaire sa crédibilité qu'en rénovant de façon importante le discours et le projet qu'il véhicule. D'ailleurs, Jules-Pascal Venne et Guy Laforest, deux politologues associés, chacun à sa façon, au mouvement souverainiste, ont déclaré publiquement au cours de l'année que l'option du Parti québécois était présentement en décalage avec la réalité québécoise.

Venne, ancien conseiller auprès du Parti québécois, a en quelque sorte poursuivi la critique de l'orthodoxie péquiste que Laforest élabore depuis déjà quelques années. Selon Venne, le projet souverainiste n'est plus associé, dans l'opinion publique, « à un nationalisme libérateur et d'affirmation mais plutôt à un nationalisme de crispation ». Laforest, de son côté, à décidé de joindre l'Action démocratique du Québec (ADQ), un parti nationaliste qui considère que le gouvernement du Québec n'a pas présentement le mandat d'amorcer quelque démarche référendaire que ce soit et qui soutient que le Québec peut s'émanciper dans une pluralité de systèmes politiques (fédéralisme renouvelé, confédération, souveraineté-partenariat).

Alain Dubuc et la redéfinition du projet autonomiste

Alain Dubuc, éditorialiste au journal *La Presse*, a lui aussi apporté sa contribution au débat en publiant une série de huit éditoriaux consécutifs au sujet de la question nationale et des traditions politiques québécoises. Nationaliste affirmé, mais

radicalement opposé à l'indépendance du Québec, Dubuc considère qu'il est maintenant temps de faire table rase sur toute une gamme de réflexes et d'automatismes qui conditionnent la réflexion et l'action des leaders politiques québécois depuis au moins la Révolution tranquille. La pensée politique québécoise serait prisonnière d'une série de dogmes et de vaches sacrées hérités du passé qui nous empêcheraient de comprendre le Québec contemporain et qui, par le fait même, entraveraient notre « modernité » et notre « ouverture sur le monde ». Les éditoriaux de Dubuc son donc un appel à la rupture et au renouvellement.

Le discours souverainiste est l'une des cibles favorites de Dubuc. Ce discours demeure fondé, selon lui, sur une rhétorique de la *survivance*. Or, il soutient que la question de la condition identitaire et socio-économique du Québec contemporain ne se pose plus en termes de survie, mais plutôt en termes d'épanouissement et d'émancipation. De plus, le projet souverainiste entraînerait des coûts économiques importants, créerait des tensions linguistiques dans la métropole et serait responsable de la détérioration des rapports de force du Québec au sein du Canada. Enfin, en s'appuyant, un peu à l'instar de l'historien Jocelyn Létourneau, sur « l'ambivalence » identitaire et politique des Québécois, Dubuc affirme que « le projet autonomiste auquel rêvent les Québécois n'est pas celui d'un État souverain », mais plutôt celui d'une communauté politique plus large dans lequel un espace suffisant serait ménagé pour la *nation* québécoise. Il faut donc, conclut Dubuc, mettre le projet souverainiste « en veilleuse ».

Le « mur canadien »

Dubuc est toutefois bien conscient du statut problématique du Québec au sein de la fédération canadienne. Il sait que ce qu'il appelle le « mur canadien » se dresse devant les ambitions autonomistes du Québec. L'éditorialiste est particulièrement préoccupé par « le refus d'Ottawa de partager ses abondantes ressources avec des provinces aux prises avec des obligations de plus en plus coûteuses ». Par contre, le projet souverainiste et la défense des « revendications traditionnelles » du Québec ne sont pas, selon Dubuc, les véhicules les plus appropriés pour favoriser l'essor de la société québécoise.

Les éditoriaux de Dubuc soulèvent davantage de questions et comprennent davantage de critiques et d'appels à la rupture que de propositions concrètes. Toutefois, l'éditorialiste fait preuve d'une certaine audace en argumentant qu'il faille maintenant cesser de revendiquer la reconnaissance du statut particulier du Québec dans la Constitution canadienne ; une requête qui figure au cœur des récriminations politiques de tous les leaders politiques québécois depuis au moins la publication des pages introductives au rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme écrites par André Laurendeau au début des années 1960 (les fameuses pages « bleues »).

L'affirmation unilatérale

Dubuc propose ainsi une « stratégie d'affirmation unilatérale » qui n'aurait pas à se voir reconnue et approuvée par le reste du Canada. Selon lui, « il y a des relents d'une culture de colonisés dans cette façon de quémander l'approbation de l'autre, qui trahit un manque de confiance collective. » Or, il faut maintenant « penser en gagnant » et chasser de nos repères sym-

boliques l'image délétère du porteur-d'eau. Le débat sur la condition identitaire québécoise ne doit se faire qu'au Québec, opine Dubuc. Or, force est d'admettre que ce processus interne d'auto-interprétation et d'autodétermination est en cours depuis quelques années au Québec. La publication du recueil *Penser la nation québécoise*, où une quinzaine d'intellectuels québécois ont, sous la direction de Michel Venne, articulé leur vision de la nation québécoise, en est la preuve la plus probante.

Dubuc avance aussi qu'une stratégie d'affirmation unilatérale n'a de sens « que si elle est vraiment unilatérale ». Il n'est donc pas question pour le Québec, une fois que cette identité aura été définie et affirmée, de revenir à la charge et d'exiger une quelconque forme de reconnaissance de la part du Canada. Dans la même veine, Dubuc veut en finir avec la « culture de la liste d'épicerie » et avec les fastidieuses querelles Québec-Ottawa. Il suggère en quelque sorte aux Québécois d'opposer une « indifférence créatrice » à la rigidité du système politique canadien.

Si Dubuc ouvre indéniablement de nouvelles pistes de réflexions, il est cependant légitime de se demander comment cette indifférence ou cette passivité créatrices pourront améliorer la position du Québec à l'intérieur de l'espace canadien. Dubuc ne se cache pas que ses propositions annoncent la fin du combat du Québec contre le « statu quo constitutionnel ». Or, comment le Québec pourra-t-il, en usant de cette stratégie, réformer l'accord sur l'union social — jugé imparfait et problématique par tous les partis qui sont représentés à l'Assemblée nationale — et contribuer à l'aménagement d'un nouveau pacte fiscal entre Ottawa et les provinces ? C'est ce genre d'objections que l'équipe éditoriale du *Devoir*, dans sa série de quatre éditoriaux cités précédemment, présente à ceux qu'elle nomme les « propagandistes de l'abdication ».

La fin des vaches sacrées ?

L'état de la question nationale s'est-il trouvé modifié par l'ouverture de ces différentes brèches ? À n'en point douter, les

Références

Descôteaux, B., des Rivières, P., Sansfaçon, J.-R., Truffaut, S. et Venne M., série de quatre éditoriaux sur l'avenir du Québec, *Le Devoir*, 20-25 mai 2000.

Dubuc, Alain, série de huit éditoriaux sur l'avenir du Québec, *La Presse*, 19-25 février 2000.

Gagnon, Alain-G. (sous la dir. de), *L'union sociale sans le Québec*, Éditions Saint-Martin et le Programme d'études sur le Québec, Montréal, 2000.

Laforest, Guy, « Pourquoi j'adhère à l'Action démocratique du Québec », *Le Devoir*, 15 février 2000.

Lisée, Jean-François, *Sortie de secours. Comment échapper au déclin du Québec*, Boréal, Montréal, 2000.

Maclure, Jocelyn, *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Québec-Amérique, Montréal, 2000.

Tully, James, « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, volume 2, numéro 2, 1999.

« The Unattained Yet Attainable Democracy. Canada and Québec Face the New Century », Programme d'études sur le Québec, université McGill, 2000.

Venne, Jules-Pascal, « Le Parti québécois devrait réévaluer son option », *La Presse*, 8 avril 2000.

Venne, Michel (sous la dir. de), *Penser la nation québécoise*, Québec-Amérique, Montréal, 2000.

propositions qui ont été dévoilées l'année dernière semblent indiquer une volonté de troubler les positions qui meublent le discours politique québécois depuis maintenant 40 ans et de remettre en question ce qu'il convient sans doute d'appeler les « vaches sacrées » de la pensée politique québécoise.

Au delà de l'opposition tranchée et partisane entre fédéralistes et souverainistes et des éternelles querelles entre les différents paliers de gouvernement, plusieurs cherchent des issues qui pourraient aider le Québec à raffermir son dynamisme culturel, politique et économique dans un contexte dominé par la mondialisation. Cette recherche d'alternatives politiques tend à brouiller la frontière entre les nationalistes non indépendantistes et les souverainistes « par conclusion ». L'affirmationnisme ou l'autonomisme québécois, bien que toujours coincé entre l'arbre du fédéralisme dominateur pratiqué à Ottawa et l'écorce de l'indépendantisme orthodoxe qui semble toujours animer le Parti québécois, a gagné de nouveaux adeptes cette année.

Le statut du Québec à l'heure de la mondialisation, c'est-à-dire la gestion de son espace démocratique, de son pluralisme culturel et de son rayonnement économique et culturel, est maintenant jugé une question plus préoccupante pour bien des citoyens québécois. Un nombre croissant de gens se rallient autour du thème de la défense de la *démocratie* québécoise. Il apparaît maintenant de plus en plus évident que la priorité pour une majorité de Québécois est la sauvegarde et le développement de cet espace démocratique où ils pourront toujours exercer leur droit à l'autodétermination. ●

L'état de l'appui à la souveraineté du Québec

Gilles Gagné, Simon Langlois
avec la collaboration de Claude Fortier
Département de sociologie, Université Laval

Les sondages d'opinions donnent à penser que l'appui à l'option souverainiste se situe à environ 41% de l'ensemble de l'électorat québécois dans la première moitié de l'année 2000. La moitié de la population en âge de voter exprime par ailleurs un NON ferme (50,2%) et les autres électeurs se disent indécis (8,8%). C'est sur la base de cette observation que plusieurs commentateurs ont conclu à l'existence d'une certaine désaffection vis-à-vis de l'option souverainiste. Ces derniers temps, les résultats de sondages ont amené les uns à recommander de passer à autre chose, ils en ont incité d'autres à revoir les stratégies politiques, ou encore ils ont conforté certains dans leur perception que le projet souverainiste battait de

l'aile ou même devait bel et bien être enterré [voir article p. 91].

Qu'en est-il en réalité? Peut-on parler de recul de l'appui populaire à la souveraineté du Québec? Peut-on parler d'une tendance à la baisse de cet appui, d'une désaffection des citoyens envers cette option?

Avant de répondre à cette question, commençons par poser quelques balises pour mieux cerner le problème. Il faut d'abord s'entendre sur la *nature du phénomène* avant de l'analyser, suivant en cela un enseignement classique donné au XVIII[e] siècle par Fontenelle. Nous proposons d'entrée de jeu trois remarques.

- La première porte sur le point de comparaison à prendre afin d'évaluer le déclin. Il faut en effet comparer des sondages avec d'autres sondages et non pas ce résultat de 41 % pour l'année 2000 avec le 49,4 % obtenu en faveur du OUI lors du référendum de 1995. Ainsi, les sondages effectués avant le dernier référendum donnaient plutôt une moyenne de 45 % d'appui ferme au OUI avant le jour du scrutin (avant répartition des indécis).
- Deuxième remarque, les sondages effectués au cours de l'année 2000 portent en fait sur une question qui n'est pas discutée ouvertement sur la place publique. Certains analystes prétendent qu'interroger les électeurs sur une option qui est dormante en quelque sorte — qui n'est pas l'objet d'un vif débat public comme c'est le cas en campagne référendaire — fausse un peu la perspective comparative. C'est vrai, mais il faut aussi ajouter que la question de la souveraineté a occupé — et occupe encore — tellement d'espace dans les débats publics que les citoyens peuvent se former une opinion en l'absence d'échéancier précis. L'opinion sur l'avenir constitutionnel du Québec n'est pas une construction factice de sondages qui forceraient les sondés à se prononcer sur une question à laquelle ils n'ont pas réfléchi, comme c'est le cas la plupart du temps. Ajoutons enfin que l'opinion exprimée dans un sondage a moins de portée que le geste de voter concrètement dans l'isoloir. Le sondé peut exprimer sa colère passagère contre le gouvernement, ou encore sa sympathie à une option qui reste un peu hypothétique. Les sondages et le vote référendaire sont donc deux réalités différentes.
- La troisième remarque que nous proposons est plus importante. La composition de la population change dans le temps. Ainsi, on sait que les personnes âgées appuient moins fortement la souveraineté que les jeunes. Or une partie de la population âgée qui a voté NON en 1995 ne sera plus là lors du prochain référendum. Par ailleurs, la question se pose de savoir si l'appui antérieur donné au OUI se maintiendra au même niveau dans les classes d'âge qui vieillissent. Les travaux de Vincent Lemieux donnent à penser que les orientations politiques ont un certain caractère permanent dans les générations à mesure qu'elles avancent en âge, mais il ne faut pas exclure qu'une partie des nouvelles cohortes de retraités qui avaient appuyé l'option du OUI dans leur jeunesse changent d'avis en vieillissant, notamment au moment du passage de l'univers du travail à l'univers, plus frileux, de la rente.

Un rappel

Nous analysons les intentions de vote sur la souveraineté du Québec exprimées en réponse à la question posée par la firme Léger & Léger dans différents sondages effectués sur une base régulière, sondages qui sont en tout point comparables. L'énoncé de la question était le suivant : « Si un sondage sur la souveraineté du Québec assortie d'une offre de partenariat avec le Canada avait lieu aujourd'hui, comment voteriez-vous ? ». Nous avons empilé les six premiers sondages faits dans la première moitié de l'année 2000, afin d'avoir suffisamment d'effectifs pour faire nos analyses.

Nous proposons dans le premier tableau une distribution des intentions de vote selon diverses variables classiques de la sociologie électorale. On y retrouve des résultats connus. Les hommes appuient en plus forte proportion l'option souverainiste que les femmes. Cet appui est aussi plus marqué chez les jeunes et il décline après l'âge de 55 ans, mais surtout après 65 ans. Il est moins élevé chez les personnes ayant de bas revenus, chez les retraités et dans le groupe de personnes qui n'occupent pas d'emploi à l'extérieur du foyer.

Homogénéité

On s'étonnera à juste titre de la relative homogénéité des intentions de vote lorsqu'on les distribue selon chacune de ces variables, comme c'est le cas notamment pour l'éducation, le revenu et l'occupation. Il suffit, par exemple, d'ajouter 30 % aux intentions de la catégorie de revenu la moins portée à appuyer le OUI pour obtenir les intentions de la catégorie la plus favorable. Notons de plus que ce type d'écart a assez peu varié depuis 1995, exception faite de l'écart entre les francophones et les anglophones qui, lui, semble avoir beaucoup changé. Il est maintenant de 3 à 1 contre 6 à 1 dans les intentions préréférendaires (calculé à partir du tableau 3, ici) alors que Pierre Drouilly (*Indépendance et démocratie*, L'Harmattan, 1997) estimait plutôt, sur la base d'une analyse serrée des résultats du référendum, que l'écart réel était de 12 à 1. Nous avons nous-mêmes observé que les intentions de voter OUI des groupes les moins favorables à la souveraineté avaient tendance à monter avec l'éloignement de l'échéance (révélant en quelque sorte le « capital de sympathie » de l'option) alors que l'appui déclaré du groupe le plus favorable à la souveraineté avait tendance à aller dans l'autre sens, l'imminence de la décision l'ayant poussé en 1995 à un sommet. Nous croyons que cette remarque doit servir de toile de fond pour l'interprétation du *déplacement* des appuis à la souveraineté qui se combinent avec les variations enregistrées par les sondages de cette année.

Une nouvelle perspective

Pour aller au-delà des impressions qui se dégagent de ce genre de croisements entre des variables, nous avons proposé une nouvelle façon d'étudier l'appui à la souveraineté du Québec dans un article paru dans les pages du journal *Le Devoir* (14 et 15 mars 2000). Plutôt que d'étudier seulement des croisements entre variables, nous avons privilégié une approche typologique qui a permis de mieux comprendre ce qui s'est passé en 1995 — année où s'est tenu le dernier référendum sur la souveraineté du Québec — mais aussi une approche qui nous amène à mieux analyser le déclin de l'appui à cette option observé au cours de l'année 1999 en présentant les variables classiques de la sociologie électorale comme des indicateurs :

Tableau 1

Intention de vote sur la souveraineté selon la langue maternelle, le sexe, l'âge, le diplôme obtenu, le revenu familial brut et la profession du répondant, ensemble du Québec, six sondages empilés effectués de janvier à mai 2000.

	Oui	Non	Discret	Total %	Total N
Français	46,9	43,9	9,2	100	3275
Anglais	15,0	77,6	7,4	100	447
Autres	15,7	76,5	7,8	100	306
Hommes	44,6	49,2	6,2	100	1958
Femmes	37,7	51,0	11,4	100	2074
18-24 ans	53,3	42,5	4,2	100	426
25-34 ans	43,3	46,9	9,8	100	735
35-44 ans	43,0	46,4	10,5	100	939
45-54 ans	44,3	47,1	8,6	100	767
55-64 ans	36,8	53,9	9,4	100	544
65 ans et +	26,2	65,8	8,0	100	611
Primaire (7 ans ou moins)	30,5	55,8	13,7	100	321
Secondaire (DES de formation générale)	43,6	47,2	9,2	100	1657
Post-secondaire	42,1	49,2	8,7	100	1255
Universitaire	38,2	55,5	6,3	100	780
moins de 20 000$	34,8	54,3	10,9	100	617
20 000$ - 39 999$	44,3	48,0	7,6	100	1114
40 000$ - 59 999$	44,6	47,8	7,7	100	913
60 000$ - 79 999$	45,0	47,7	7,2	100	444
80 000$ et plus	40,1	55,5	4,4	100	454
Cadres super. et intermédiaires	36,4	56,1	7,5	100	293
Professionnels	43,5	51,2	5,3	100	414
Techniciens spécialisés	46,5	46,5	7,1	100	170
Services	43,8	45,1	11,1	100	988
Ouvriers manuels	44,5	47,0	8,5	100	555
Sans emploi	50,3	40,6	9,1	100	144
Retraité	31,5	59,2	9,3	100	807
Au foyer	36,0	54,1	9,9	100	342
Étudiant	47,7	46,2	6,1	100	279
Non déterminé	75,0	15,0	10,0	100	19
Total	**41,0**	**50,1**	**8,9**	**100**	**4031**

1. de la trace des héritages passés ;
2. de la position actuellement occupée dans la société, position qui marque les choix politiques des acteurs sociaux.

Quatre caractéristiques

Cette typologie a été expliquée en détail dans le rapport de recherche que nous avons rédigé et l'essentiel a été présenté dans *Le Devoir*. Rappelons seulement ici que nous combinons quatre caractéristiques — l'âge, le revenu, la langue maternelle et l'activité professionnelle — afin d'obtenir une meilleure caractérisation des groupements d'électeurs définis en fonction des bonnes raisons qu'ils ont d'appuyer ou non l'option souverainiste. Par exemple, il est clair que les personnes de langue maternelle anglaise ont de très bonnes raisons, de leur point de vue, d'être contre. Les personnes retraitées peuvent voir le changement politique radical comme menaçant pour leurs rentes. Les personnes démunies vivent dans un état de dépendance qui est peu compatible avec la projection vers l'avenir.

Nous posons que le mouvement social en faveur de la souveraineté est en fait porté largement par les personnes au travail, jeunes (moins de 55 ans), francophones et disposant de revenus les situant au-delà de l'univers de la satisfaction des besoins les plus stricts. Nous posons en d'autres termes que les personnes qui vont davantage appuyer le projet souverainiste sont aussi celles qui peuvent objectivement se projeter dans l'avenir et qui ont aussi bien le goût que les moyens d'être maîtres de leur propre destinée. La typologie obtenue se réduit finalement aux six grands types qui paraissent dans le tableau 2, après avoir regroupé certains critères.

L'intérêt de cette approche apparaîtra en comparant les données des tableaux 1 et 2 qui suivent. Effectivement, on constate que l'appui à la souveraineté est plus élevé dans le type 1, le groupement très large des personnes qui portent le projet souverainiste. L'appui est nettement plus faible chez les francophones inactifs âgés de 55 ans et plus, et encore plus faible chez les anglophones et allophones, ce qui correspond bien aux prédictions faites avec le modèle sur lequel s'appuie la typologie proposée.

Tableau 2

Intention de vote sur la souveraineté selon la typologie des citoyens, ensemble du Québec, six sondages empilés effectués de janvier à mai 2000

Typologie	Oui	Non	Discret	Total %	Total N
Francophones, 18-54 ans, actifs, 20 000$ et plus	52,5	39,6	8,0	100	1752
Francophones, 18-54 ans, inactifs et actifs faible revenu	48,9	38,7	12,4	100	591
Francophones, 55 ans et plus, actifs	38,4	55,4	6,2	100	258
Francophones, 55 ans et plus, inactifs	33,8	55,5	10,6	100	668
Anglophones, 18-54 ans	15,5	76,5	8,0	100	523
Anglophones, 55 ans et plus	14,8	79,5	5,7	100	229
Total	**41,0**	**50,2**	**8,8**	**100**	**4021**

Tableau 3

Intentions de vote sur la souveraineté selon la typologie des citoyens, ensemble du Québec, années 1995, 1999 et 2000.

Typologie	1995 oct.	1999 avri-juin	1999 août.-déc.	2000 Jan.-mai
Francophones, 18-54 ans, actifs, 20 000$ et plus	61,4	59,6	53,2	52,5
Francophones, 18-54 ans, inactifs et actifs faible revenu	48,1	50,4	50,0	48,9
Francophones, 55 ans et plus, actifs	48,9	39,6	42,1	38,4
Francophones, 55 ans et plus, inactifs	34,7	33,1	31,2	33,8
Anglophones, 18-54 ans	10,8	16,0	13,0	15,5
Anglophones, 55 ans et plus	4,3	7,5	8,2	14,8
Total	**45,0**	**43,9**	**40,3**	**41,0**

Le projet souverainiste perd des appuis dans le groupement qui le porte

C'est sans doute le tableau 3 qui est le plus important dans cet article, car il permet d'analyser l'évolution des intentions de votes pour le OUI depuis le dernier référendum. Rappelons au passage que ces proportions ne sont pas des prédictions du vote mais qu'elles expriment plutôt, à des fins d'analyse, une moyenne des opinions à partir de plusieurs sondages. Ce qui nous intéresse ici, c'est d'étudier les changements observables dans différents types d'électeurs.

La première colonne du tableau 3 donne le portrait de ce qui s'est passé en 1995, qui sert ici de point de départ pour l'étude de l'évolution des opinions. On voit d'abord nettement que le projet souverainiste a été largement porté par les électeurs du type 1, qui l'ont appuyé en forte majorité, plus que dans tout autre groupement. Rappelons que ce type porteur comprenait en 1995 environ 41% de tous les électeurs.

Anglophones et allophones

Avant de terminer l'examen du tableau 3, ouvrons ici une parenthèse. Les caractéristiques que nous associons à une plus grande probabilité d'appuyer la souveraineté du Québec (avoir moins de 55 ans et être actif au sens large, notamment) devraient aussi avoir un certain effet dans la population anglophone et chez les immigrants pour les mêmes raisons. Nos travaux montrent que tel est le cas. Pour compenser le petit nombre des anglophones et des allophones dans chacun des sondages dont nous disposons, nous avons empilé les résultats de 18 sondages qui ont été tenus entre 1995 et 2000 (quatre pendant la campagne référendaire, huit en 1999, et six en 2000) afin de pouvoir comparer la structure des appuis des différents types sociaux *dans chacun des trois groupes linguistiques* (tableau 4). Ces données ne représentent évidemment pas une mesure des appuis à un moment donné, ni un résumé de leur évolution, pas plus d'ailleurs qu'elles ne sont une base de prédiction. Outre le fait que pour chacun des types d'électeurs, l'appui des allophones soit supérieur à celui des anglophones (comme cela était prévisible), on remarquera que les composantes de l'appui à la souveraineté que notre typologie voulait articuler ensemble (la trace des héritages

Tableau 4

Intention de vote sur la souveraineté selon la typologie des citoyens et la langue maternelle, 18 sondages empilés effectués en 1995, 1999 et 2000.

Typologie	Oui	Non	Discret	Total %	Total N
Francophones					
18-54 ans, étudiants et actifs 20 000$ et plus	56,7	36,6	6,7	100	6 253
18-54 ans, inactifs et actifs faible revenu	49,1	37,5	13,3	100	2 049
55 ans et plus, actifs	42,1	51,3	6,7	100	673
55 ans et plus, inactifs	33,4	55,9	10,7	100	2 496
Anglophones					
18-54 ans, étudiants et actifs 20 000$ et plus	12,5	82,9	4,6	100	789
18-54 ans, inactifs et actifs faible revenu	12,3	74,2	13,6	100	302
55 ans et plus, actifs	8,7	86,4	4,9	100	103
55 ans et plus, inactifs	7,3	85,3	7,5	100	400
Allophones					
18-54 ans, étudiants et actifs 20 000$ et plus	16,7	77,3	6,0	100	563
18-54 ans, inactifs et actifs faible revenu	12,6	73,8	13,6	100	206
55 ans et plus, actifs	16,9	79,2	3,9	100	77
55 ans et plus, inactifs	10,4	75,3	14,3	100	154
Total	**42,6**	**48,8**	**8,6**	**100**	**14 065**

et la position dans la société) donnent l'impression, pour ces deux groupes, de fonctionner en parallèle : l'âge sépare les anglophones en deux groupes d'appui alors que c'est l'activité qui fait la même chose chez les allophones. L'appui donné au OUI est plus élevé avant 55 ans qu'après chez les anglophones, alors qu'il est plus marqué chez les personnes actives (quel que soit l'âge) que chez les personnes inactives chez les allophones. Cela étant constaté, nous éviterons de nous engager ici, car l'espace manque, dans des considérations sur la nature des phénomènes sociaux réels dont relèvent ces effets de surface. Revenons plutôt au tableau 3 et demandons-nous comment ont évolué depuis 1995 les intentions générales de vote telles que mesurées par une question portant sur un référendum, de plus en plus *hypothétique* au fil des années.

Deux résultats clairs

Comment ont évolué les intentions de vote portant sur cette hypothétique question référendaire ? Pour répondre à cette interrogation, nous avons regroupé les sondages effectués en 1999 en deux blocs (avril-juin et août-décembre) et ceux du début de l'année 2000 en un seul bloc (janvier-mai). Deux résultats se dégagent clairement du tableau 3 dont nous avons commencé plus haut l'analyse.

Un déclin

On observe d'abord que le déclin de l'appui donné à l'option souverainiste se concentre presque exclusivement dans le groupement qui est identifié comme le porteur du projet souverainiste (le type 1 de la première ligne du tableau 3). L'appui à la souveraineté serait passé de 61,3 % en moyenne en 1995 à environ 52 % au début

de l'année 2000 dans ce groupement.

Cette proportion est nettement insuffisante pour assurer une victoire du OUI, compte tenu de la forte opposition rencontrée dans les autres types d'électeurs. Un seul autre type — plus marginal en importance relative — connaît aussi une baisse importante : les francophones âgés de plus de 55 ans et toujours actifs sur le marché du travail. Le fait que ce soit aussi un type formé de personnes encore actives est important à noter, car ce constat peut nous mettre sur la piste d'une explication possible du déclin, sur lequel nous reviendrons plus loin. Enfin, l'appui donné à l'option du OUI reste assez stable dans les autres types, et il augmente même par rapport à 1995 dans les deux types qui étaient les plus opposés cette année-là : chez les anglophones et allophones, tant chez les jeunes que chez ceux qui sont plus âgés.

Une remontée ?

Second enseignement à tirer de cette étude comparative : la désaffection vis-à-vis de l'option du OUI qui s'était affirmée avec force dans la deuxième moitié de l'année 1999 persiste dans la première moitié de l'année 2000. Cependant, lorsqu'on ventile les sondages selon les mois où ils ont été effectués, on note une remontée des intentions de vote pour le OUI au total et dans le type 1 en particulier, celui précisément dans lequel la désaffection était apparue la plus marquée (tableau 5). Est-ce l'indice d'une nouvelle remontée ? Il n'est pas possible de le prétendre sur la base de données aussi partielle, et avec une série de sondages aussi courte. Il faudra encore attendre plusieurs mois avant d'observer si la tendance se maintient.

Les deux derniers tableaux de cette mise à jour d'une analyse parue dans *Le Devoir* au cours du printemps 2000 viennent confirmer ce qui avait été alors noté. Tout d'abord, les différences entre hommes et femmes existent toujours au total, les femmes donnant un appui moins marqué au OUI (tableau 6). Cet appui augmente cependant chez les plus jeunes femmes et dans le groupement de celles qui travaillent en dehors du foyer et l'écart qui séparent les deux sexes est moins marqué qu'il l'était en 1995 dans les sondages, passant de 12 % à 6,8 %.

Par ailleurs, l'appui à l'option souverainiste reste largement distribué sur tout

Tableau 5

Proportion des personnes ayant l'intention de voter OUI lors d'un prochain référendum sur la souveraineté selon la date des sondages en l'an 2000 et la typologie des citoyens, ensemble du Québec

Typologie		Dates des sondages Janv.	Fév.	Avril	Mai	Total
Francophones, 18-54 ans, actifs, 20 000$ et plus		51,1	52,9	51,0	54,9	52,5
Francophones, 18-54 ans, inactifs et actifs faible revenu		45,1	44,9	52,6	53,7	48,9
Francophones, 55 ans et plus, actifs		26,7	54,7	36,1	44,4	38,4
Francophones, 55 ans et plus, inactifs		28,3	37,1	29,4	38,4	33,8
Anglophones, 18-54 ans		15,7	15,9	15,6	14,5	15,5
Anglophones, 55 ans et plus		20,8	9,4	13,8	17,2	14,8
Total	**%**	**38,3**	**41,8**	**40,1**	**43,7**	**41,0**
	N	**1006**	**1000**	**1001**	**1013**	**4020**

Tableau 6

Intention de vote sur la souveraineté selon la typologie des citoyens et le sexe, ensemble du Québec, six sondages empilés effectués de janvier à mai 2000.

Typologie	Hommes			Femmes			Écart (h-f)
	Oui	Non	Discret	Oui	Non	Discret	OUI en %
Francophones, 18-54 ans, actifs, 20 000$ et plus	55,3	38,7	5,9	48,8	40,6	10,8	6,5
Francophones, 18-54 ans, inactifs et actifs faible revenu	49,0	38,0	13,0	48,9	39,1	12,0	0,1
Francophones, 55 ans et plus, actifs	43,6	55,0	1,4	32,2	55,9	11,9	11,4
Francophones, 55 ans et plus, inactifs	40,4	53,8	5,8	29,7	56,8	13,5	10,7
Anglophones, 18-54 ans	19,0	73,6	7,4	11,8	79,5	8,7	7,2
Anglophones, 55 ans et plus	15,7	83,5	0,9	14,0	75,4	10,5	1,7
Total %	**44,5**	**49,3**	**6,2**	**37,7**	**51,1**	**11,3**	**6,8**
N	**869**	**962**	**121**	**779**	**1056**	**233**	

le territoire québécois, à peu près dans les même proportions. Il paraît plus faible à Montréal, mais cela tient au poids plus marqué des anglophones, les francophones vivant sur l'île se comportant comme ceux qui résident ailleurs au Québec (tableau 7). Seul l'Outaouais fait exception, mais cette exception vient confirmer a contrario la justesse de notre analyse typologique. Les personnes du type 1 qui travaillent dans cette région voient leur avenir de façon différente car elles estiment que leur gagne-pain risque d'être menacé par la souveraineté du Québec. Mis à part l'Outaouais donc, l'appui au projet souverainiste reste à un niveau équivalent dans le Québec francophone.

Quelles conclusions faut-il tirer de cette étude de l'évolution des intentions de vote à un éventuel référendum sur la souveraineté du Québec ?

Deux lectures de la situation

Il est possible de faire deux lectures de la situation actuelle. Pour les formuler, il faut cependant partir d'une étude attentive de l'évolution des intentions de votes qu'il a été possible de reconstruire au cours de la campagne référendaire de 1995 — de manière hypothétique, mais cependant avec un degré de certitude assez fiable d'après les tests statistiques que nous avons faits. Nous avons en effet observé dans notre analyse de l'évolution des intentions de vote au cours du mois qui avait précédé le dernier référendum d'importants changements en directions opposées. Le graphique 1 rappelle cette observation qui nous semble importante pour comprendre les changements survenus ces deux dernières années. Nous voyons clairement dans ce graphique que la couche de la population ou encore ce que nous appelons le groupement porteur du mouvement souverainiste s'est mobilisé en faveur du OUI dans les semaines qui ont précédé le jour du scrutin en octobre 1995, alors que l'inverse s'était produit chez les francophones âgés de plus de 55 ans, et en particulier chez les

Tableau 7

Intention de vote sur la souveraineté selon la région, six sondages empilés effectués de janvier à mai 2000.

Région	Oui	Non	Discret	Total %	Total N
Montréal (île)	33,3	59,1	7,6	100	1039
Couronne de Montréal	43,2	48,7	8,1	100	836
Périphérie de Montréal	48,5	42,3	9,2	100	499
Québec	42,6	49,0	8,4	100	573
Outaouais	21,5	71,2	7,4	100	163
Centre du Québec	45,8	41,4	12,7	100	408
Régions éloignées	46,4	43,3	10,3	100	515
Total	**41,0**	**50,2**	**8,8**	**100**	**4031**

personnes qui ne sont plus sur le marché du travail (la majorité en fait) dans ce groupe d'âge. L'analyse avait aussi montré que l'appui donné au OUI, déjà faible, s'était effrité chez les anglophones et les allophones au cours de la campagne référendaire. En d'autres termes, lorsque l'enjeu politique devient bien réel dans le contexte hautement émotif d'une campagne référendaire, on observe d'importants mouvements d'opinions dans une direction ou dans une autre, changements qui sont peu susceptibles de se produire entre les sondages espacés au cours d'une année dans un contexte fort différent.

Hypothèse 1 : une désaffection temporaire

Sur la base de ce qui s'est passé en 1995, on peut avancer — et ce sera la première des deux hypothèses à formuler sur le déclin de l'option du OUI — que la désaffection vis-à-vis du OUI dans le type 1 qui porte le projet n'est que temporaire et que celle-ci pourrait être contrée au cours d'une éventuelle campagne référendaire bien réelle, qui posera alors un enjeu véritable et non plus hypothétique comme c'est le cas dans un sondage d'opinion.

Autrement dit, le groupement porteur pourrait se mobiliser de nouveau en faveur du projet de souveraineté – comme il l'avait fait en 1995 d'après nos analyses – mais il serait pour l'instant « en réserve de la République » pour prendre une figure de style tirée de l'univers politique français. Son poids démographique étant très important, c'est dans ce groupement que l'avenir du OUI se jouera.

Par ailleurs, le remplacement des générations pourrait aussi accroître la part du OUI après 55 ans, si la force de la socialisation politique qui a joué en faveur du OUI dans le passé parvenait à contrer la force de la rente qui peut amener les nouveaux retraités à pencher plutôt pour le NON. À cela s'ajoute une contribution marginale de votes en faveur du OUI qui serait en hausse chez les jeunes immigrants et chez les jeunes anglophones, notamment en dehors de Montréal ; ce phénomène accroît la capacité qu'ont ces groupes de socialiser les nouveaux arrivants aux enjeux de la société d'adoption.

Graphique 1

Proportion de personnes ayant l'intention de voter OUI au référendum de 1995 selon la typologie des citoyens et la date de quatre sondages effectués en octobre 1995

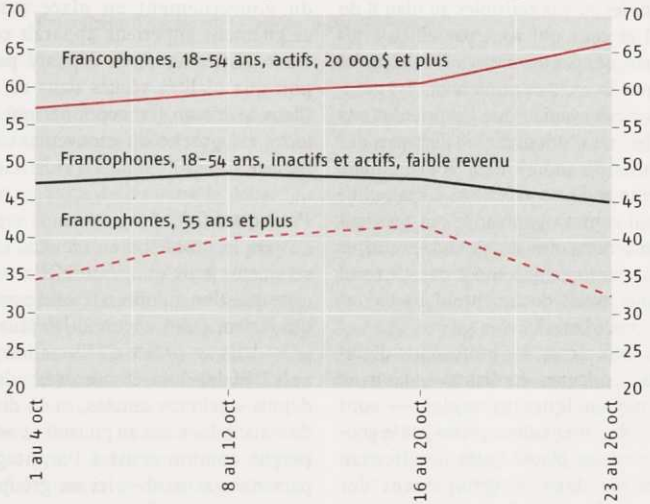

Hypothèse 2 : une désaffection bien réelle

La deuxième hypothèse est plus pessimiste pour le camp souverainiste. Il ne faut pas exclure en effet l'hypothèse que la désaffection observée vis-à-vis de la souveraineté soit bien réelle dans les groupements d'individus qui y ont été les plus favorables dans le passé. Plusieurs explications peuvent être avancées. L'espace manque ici pour les développer, car le but de cet article est plutôt de dresser un bref état des lieux. Nous rappellerons brièvement certaines explications qui ont déjà été avancées, avant d'en esquisser une autre.

« Le confort et l'indifférence » d'une partie de la population québécoise avaient déjà été évoqués dans le film de Denys Arcand après la tenue du premier référendum en 1980. D'autres ont souligné que les débats interminables sur l'avenir Québec ont inévitablement provoqué une grande fatigue culturelle, pour reprendre l'expression de Hubert Aquin. D'autres encore évoqueront l'impact d'un certain durcissement de la part du gouvernement fédéral (le plan B) qui pourrait effrayer certains électeurs vis-à-vis des conséquences négatives d'un éventuel nouveau référendum positif.

Une autre lecture

Nous avançons pour notre part une lecture qui prend les choses par un autre biais.

La désaffection vis-à-vis de l'option souverainiste est concentrée presque en

totalité dans deux types particuliers : les francophones *qui sont en emploi ou aux études* (soit les types I et III du tableau 3). Or ces types d'électeurs sont probablement ceux qui sont les moins sensibles au plan B du fédéral et ceux qui sont par ailleurs les plus marqués par le *contenu même* du projet sur lequel ils ont à se prononcer. Ne peut-on pas alors avancer que les orientations (ou l'absence d'orientations) de la part des dirigeants du mouvement souverainiste lui-même et d'une partie des élites politiques qui sont au pouvoir et qui proviennent justement des rangs souverainistes seraient pour quelque chose dans le recul que nous avons documenté dans les tableaux précédents ?

Les infirmières, les professeurs d'universités, les jeunes étudiants — pour ne citer que quelques exemples — sont inquiets des orientations prises par le gouvernement en place. Cette désaffection concentrée dans le groupement des personnes les plus fortement engagées dans la vie active signifie-t-elle que les orientations prises en ce moment par le gouvernement péquiste ne correspondent pas à leurs attentes ? Le fait d'avoir par exemple un déficit de 80 000 places en garderie au moment de la rentrée scolaire d'automne 2000 n'est pas sans inquiéter les jeunes couples qui comptent en majorité deux pourvoyeurs, et qui espèrent aussi que soit bonifié le régime de congés parentaux, soit dit en passant. La gestion chaotique des hôpitaux inquiète. Le fouillis qui a entouré la mise en place du nouveau régime de formation de la main-d'œuvre a suscité bien des critiques. Les coupes budgétaires dans le système d'éducation ont fait mal. Ou encore, le discours du gouvernement en place sur l'enseignement supérieur apparaît comme étant particulièrement déphasé par rapport aux réalités vécues dans ce milieu (dans le réseau francophone) qui a toujours été proche du mouvement souverainiste.

Pour quoi faire ?

Posons le problème autrement. La souveraineté, pour quoi faire ? N'est-ce pas cette question qu'ont en tête les personnes qui étaient (sont encore ?) les plus engagées dans ce projet d'affirmation nationale ? Si les lois et mesures adoptées depuis quelques années, si le discours dominant des élites au pouvoir ne sont pas perçus comme étant à l'avantage des personnes actives — ici un groupement très large — il ne faut pas se surprendre de constater une certaine désaffection ou fatigue devant l'option véhiculée par le gouvernement en place. Notons finalement que le programme général de « réduction » du rôle de l'État propose aussi dans bien des cas de réduire les capacités législatives de corriger les tendances naturelles de l'économie et que c'est peut-être ce « moins d'État » qui soulève maintenant de moindres espoirs chez ceux qui pourraient avoir de bonnes raisons d'y projeter leurs propres aspirations à une société plus juste ●

Le débat linguistique : le retour à la une et la crainte de la crise

Stéphan Gervais

Programme d'études sur le Québec, université McGill

L'actualité québécoise a connu pour la période située entre juillet 1999 et juillet 2000 plusieurs secousses linguistiques qui ont fait en sorte de remettre le débat linguistique comme sujet de l'heure.

Dès la fin du mois d'août, un premier élément est venu contribuer à la production d'un débat. En effet, le 26 août 1999, le Conseil de la langue française rendait publique une étude réalisée avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes du gouvernement québécois intitulée *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*. Cette étude avait comme objectif d'énoncer et de mettre au point « un instrument d'évaluation de l'objectif premier de la politique linguistique québécoise : faire du français, langue officielle, la langue commune de la vie publique du Québec ». Il s'agissait de répondre à la volonté exprimée dans la *Proposition de politique linguistique* de 1996 qui soulignait la nécessité de proposer « un indicateur [qui] permettrait d'établir statistiquement le degré de participation des anglophones et des allophones à la vie de la société québécoise en langue française, selon l'objectif de faire du français la langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ».

La création d'un indice

L'étude propose l'utilisation d'un indice qui se distingue de ceux utilisés par les recensements actuels, soit ceux de la langue maternelle ou de la langue parlée à la maison pour évaluer la participation de l'ensemble des citoyens à la vie collective en français. Ainsi, ce nouvel indice veut notamment « situer la vitalité du français face à l'anglais comme langue d'usage public » et « mettre en relief la double signification de francophone », à savoir d'une part, le sens attribué par Statistique Canada de langue la plus souvent parlée à la maison, mais aussi celle proposée par l'indice de « toute personne qui utilise le français comme langue de vie publique et ce, quelle que soit sa langue maternelle ou sa langue d'usage à la maison ».

En bref, l'étude *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997* est le résultat d'une enquête menée « auprès de 14 000 Québécois afin de connaître l'usage qu'ils font du français, de l'anglais et des autres langues dans un bon nombre de situations de communication publique : au travail, dans les centres commerciaux, les petits commerces, les banques, les associations professionnelles, l'administration scolaire, les CLSC, les hôpitaux, dans les formulaires gouvernementaux, avec le médecin, etc. ».

Résultats

Que révèle cette enquête ? *L'indice des langues d'usage public* indique que 87 % de la population québécoise utilise surtout le français comme langue d'usage public, ce pourcentage diminue à 78 % pour les résidents de la région métropolitaine de Montréal et à 71 % pour les habitants de l'île de Montréal. Si on précise ces don-

nées à des groupes linguistiques, l'enquête démontre que 77 % des anglophones (langue parlée à la maison) du Québec et de la région métropolitaine de Montréal utilisent surtout l'anglais comme langue d'usage public, ce pourcentage augmente à 80 % pour les anglophones de l'île de Montréal.

Pour ce qui est des allophones, même si l'enquête confirme que l'anglais a un plus grand pouvoir d'attraction que le français au chapitre des transferts linguistiques (23 % ont choisi l'anglais comme langue parlée à la maison comparativement à 13 % pour le français) ce pouvoir d'attraction est renversé dans le cas de la langue d'usage public. En effet, 56 % des allophones de l'ensemble du Québec utilisent surtout le français (36 % surtout l'anglais), le français est la langue d'usage public pour 54 % des allophones de la région métropolitaine de Montréal (39 % surtout l'anglais) et pour 53 % des allophones de l'île de Montréal (38 % surtout l'anglais). L'enquête semble indiquer que parmi l'ensemble des diverses activités retenues, la percée du français comme langue d'usage public au travail est la plus faible car le français est parlé généralement par 54 % de la population de la région de Montréal.

Plusieurs observateurs et analystes ont exprimé leurs réserves voire leur dissidence par rapport à l'idée même de recourir à un indice de langue d'usage public qui a pour effet de faire passer le pourcentage de francophones dans l'île de Montréal de 55 % à 71 %. et qui a pour conséquence d'offrir un portrait faussement rassurant de la situation du français dans l'île de Montréal. On voit bien que cet indice peut donc être le prétexte à revendiquer des assouplissements dans la politique linguistique.

Une enquête à bonifier

Dans l'ensemble, l'enquête vient confirmer plusieurs hypothèses de recherche déjà élaborées, à savoir que le choix de la langue d'usage public varie en fonction de plusieurs facteurs comme : le lieu de résidence, la langue parlée à la maison, et aussi l'héritage linguistique et la période d'immigration. Même si l'enquête apporte un éclairage nouveau avec l'utilisation d'un indice de langue d'usage public, en précisant clairement la volonté de la politique linguistique de favoriser l'usage du français langue commune publique tout en respectant le pluralisme des langues dans la sphère privée, il faut cependant bien délimiter la portée des résultats. Loin d'être un document exhaustif sur la situation du français au Québec, il s'agit d'une enquête qui devra être bonifiée par plusieurs nouvelles études longitudinales pour véritablement saisir la vitalité du français et son pouvoir d'attraction face à l'anglais dans plusieurs secteurs d'activités.

Résurgence des inquiétudes linguistiques

Tout près d'un mois après la sortie de l'enquête, les délégués au Conseil national du Parti québécois se sont réunis à Drummondville pour écouter les observations et analyses des professeurs Marc Termote de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation) et Michel Grant de l'École des sciences de la Gestion de l'UQAM. Les deux professeurs ont dressé un portrait plutôt pessimiste de la situation du français.

Marc Termotte a précisé que le vieillissement de la population, la dénatalité, le taux de mortalité et l'étalement urbain sont des facteurs qui vont contribuer à la diminution du poids des francophones

dans l'île de Montréal (considérés selon le critère de la langue d'usage à la maison) voire à leur conférer un statut de minorité.

Le professeur Grant a quant à lui plaidé pour un élargissement de l'application de la Charte de langue française pour inclure les entreprises de 10 à 49 employés. Selon le professeur de l'UQAM, « il y a encore des entreprises au Québec où des Québécois francophones ont encore de la difficulté a travailler dans leur langue ». Réagissant aux propos du professeur Grant, la ministre responsable de l'application de la Charte, Louise Beaudoin, a remis la souveraineté à l'heure de l'actualité en déclarant que « la souveraineté est le meilleur amendement à la loi 101 ». Les interventions des universitaires et la déclaration de la ministre Beaudoin laissaient présager que plusieurs militants péquistes allaient s'engager, lors de leur congrès national de mai 2000, dans un débat tumultueux sur la question linguistique et sur la tenue d'un prochain référendum. Une graine de discorde entre les tenants d'un durcissement de la politique québécoise et les tenants du statu quo était semée au sein du Parti québécois.

La première intervention des tribunaux

Outre ces événements, le débat linguistique allait être alimenté par l'intervention des tribunaux. En effet, deux jugements ont grandement contribué à favoriser l'abondance des débats autour de la question linguistique.

Le premier jugement a été prononcé le mercredi 20 octobre par la juge Danielle Côté de la Cour du Québec. Ce jugement faisait suite à la contestation de deux antiquaires de la ville de Knowlton dans les Cantons-de-l'Est de ne pas pouvoir accrocher, selon les articles 58 et 205 de la Charte de la langue française, une affiche commerciale où l'anglais et le français sont utilisés sans prédominance. L'article 58 concerne l'affichage public et la publicité et stipule que le français doit figurer « de façon nettement prédominante » et l'article 205 concerne les dispositions légales et les sanctions encourues pour une personne contrevenant à une des dispositions de la Charte de la langue française.

Le jugement a déclaré invalides les articles 58 et 205 de la Charte de la langue française. La juge Côté a estimé que « le tribunal ne peut se prononcer sur le caractère raisonnable des dispositions attaquées en l'absence de preuve à cet égard ». La ministre québécoise de la Justice, Linda Goupil, n'a pas jugé nécessaire que le gouvernement du Québec prouve et justifie la validité et la conformité de l'article 58 en regard de la Charte canadienne et de la Charte québécoise car selon la ministre, la Cour suprême a reconnu dans son jugement de 1988 le caractère raisonnable de la nette prédominance du français dans l'affichage public. C'est d'ailleurs à la suite des commentaires formulés par la Cour suprême que le gouvernement québécois avait adopté en 1993 la loi 86 pour modifier la Charte de la langue française sur la question de langue d'affichage et y inclure le critère de « nette prédominance » du français.

Un jugement très discuté

Ce jugement allait placer la question linguistique au cœur de l'actualité québécoise et même raviver des enjeux sur la légitimité de la politique linguistique québécoise. Le contexte n'étant guère propice à la réflexion et à la discussion, plusieurs observateurs ont craint le début

d'une querelle linguistique où l'intransigeance des opinions risquait d'occuper l'avant-scène et de plonger le Québec dans des tiraillements émotifs.

D'ailleurs les réactions suscitées par le jugement ont été vives. La présidente du Mouvement national des Québécois (MNQ), Louise Paquet, a déclaré que le jugement constituait « une véritable gifle » qui mettait en péril « la paix sociale qui s'était installée depuis le jugement de la Cour Suprême ». Pour la Présidente du MNQ, l'article 58 est « justifié compte tenu de la fragilité du fait français au Québec. Un peuple qui veut survivre dans un océan anglophone doit se donner les moyens de protéger sa langue. C'est une évidence. »

Pour le président d'Alliance Québec, Bill Johnson, « le bon sens, la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise ont eu raison de l'intégrisme linguistique, du tribalisme et des tenants de la suprématie. Vivent nos précieuses chartes qui protègent nos libertés contre l'oppression. »

Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a pour sa part déclaré que « le français est aussi menacé au Québec qu'en 1988, et il l'est encore plus avec la mondialisation de l'économie ». Le premier ministre a précisé également la position de son gouvernement en affirmant que compte tenu de la situation démographique précaire des francophones sur le continent nord-américain, « nous n'avons pas à nous justifier pour garantir le droit des citoyens francophones de travailler et de recevoir des services en français, et de vivre dans un environnement économique qui reflète leur culture ». Le premier ministre a en quelque sorte mis ce jugement et toute la possibilité de crise linguistique en veilleuse en le portant en appel auprès de la Cour supérieure du Québec. Un temps d'arrêt venait d'être décrété en attendant la décision de la Cour supérieure du Québec.

Perspectives pour le XXIe siècle : des inquiétudes à l'horizon

Quelques jours seulement après ce jugement, le Conseil de la langue française publiait le 26 octobre 2000 une étude dirigée par le professeur Marc Termotte de l'INRS-Urbanisation. L'étude intitulée, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXIe siècle*, affirme que la baisse des francophones dans l'île de Montréal sera rapide et que « fort probablement dans quinze à vingt ans, le groupe francophone sera minoritaire dans l'île de Montréal ». Le pourcentage de francophones (selon la langue d'usage à la maison) était de 55 % selon le recensement de 1996. La proportion d'allophones (ne parlant ni français ni anglais comme langue d'usage à la maison) verra sa part augmenter à 29 % de la population de l'Île de Montréal en 2021 selon l'évolution prévisible de la situation.

Cette étude venait conforter la position défendue par certains membres du gouvernement québécois et par certains groupes de pression sur la fragilité du français dans l'île de Montréal. Il semble aussi que derrière ces inquiétudes sur l'avenir des francophones, deux définitions de francophones soient en jeu : celle de personnes qui utilisent le français à titre de langue d'usage à la maison et celle de personnes utilisant le français à titre de la langue d'usage public. En effet, doit-on considérer comme inquiétant le fait que la proportion de francophones (selon la langue d'usage à la maison) régresse, sachant que plus de 64 % des allophones conservent leur langue maternelle comme langue d'usage à la maison et que le pourcentage

des allophones utilisant le français comme langue d'usage public devrait, selon les probabilités du professeur Termotte, passer de 53 % en 1997 à 63 % en 2021 ? Nous sommes ici au cœur même d'un débat entre des visées d'intégration ou d'assimilation.

Ce qu'en pense la population

À la suite de ces soubresauts, une enquête d'opinion effectuée entre le 23 et le 28 octobre pour le compte du journal *Le Devoir* et pour la station de radio CKAC révélait que 55 % des Québécois croient que le français est menacé au Québec et ce pourcentage grimpe à 69 % lorsqu'il s'agit de la situation du français à Montréal. À la suite du jugement de la Cour du Québec rendant inopérant les articles 58 et 205 de la Charte, 74 % des Québécois jugent que la règle de la prédominance du français pour l'affichage commercial est toujours nécessaire pour préserver le visage français du Québec en accord avec l'article 58 de la Charte de la langue française.

D'autre part, le même sondage mentionnait que 72 % des Québécois rejettent les allégations voulant que la règle de la prédominance du français dans l'affichage commercial public brime la liberté d'expression des anglophones. Cette adhésion des Québécois aux principes de la Charte en matière de la langue d'affichage ne s'applique pas aux principes concernant la langue de l'enseignement, car 71 % des répondants souhaitent que l'école anglaise soit accessible à tous les enfants nonobstant la langue maternelle de leurs parents.

Le sondage témoigne des inquiétudes des Québécois sur la situation du français tout en appuyant la légitimité et la nécessité de la Charte de la langue française dans ses dispositions sur la langue d'affichage. Il semble qu'en matière d'affichage aucun compromis ne soit possible contrairement à la question de la langue de l'enseignement où les Québécois pourraient être réceptifs à des compromis sur l'accès à l'école anglaise. On peut se demander d'ailleurs si les francophones (langue maternelle) n'ont pas de la difficulté à accepter, tout comme leurs concitoyens allophones, les contraintes imposées par la Charte en les obligeant à diriger leurs enfants dans les écoles de langue française.

L'intervention des tribunaux : la suite

Et puis, sur la langue d'affichage, le verdict est tombé le jeudi 13 avril 2000 : le juge Paul-Marcel Bellavance de la Cour supérieure du Québec renverse la décision de la juge Côté et maintient en vigueur les articles de la Charte sur la langue d'affichage. Le juge considère que l'avocat représentant les deux antiquaires n'avait pas réussi à démontrer, preuve à l'appui, que la situation du français est différente de celle de 1988 lors de l'arrêt Ford prononcé par la Cour suprême. Le juge a donc confirmé l'actualité de cette analyse. À propos de l'obligation qu'aurait le législateur de défendre sa position si elle est contestée devant les tribunaux, le juge Bellavance affirme qu'il revient d'abord à celui qui conteste une disposition d'offrir une preuve « forte, persuasive, solide et convaincante ». Le législateur pourra ensuite décider de la nécessité de contrer cette nouvelle preuve.

Ceux qui croyaient le débat linguistique enterré, tout au plus pourront-ils bénéficier d'une période de répit car l'avocat Brent Tyler qui défendait le couple de commerçants a aussitôt mentionné son intention de porter le jugement en appel, jusqu'en Cour suprême s'il le faut.

Des constats sur la langue

Les perceptions de la situation linguistique québécoise sont divergentes. D'aucuns plaident la petite santé du français alors que d'autres évoquent sa santé de fer.

Ne perdant pas de temps pour relancer le débat linguistique et pour interpeller la population québécoise, la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, rendait public dès le lendemain du jugement Bellavance un rapport intitulé *Les défis de la langue française à Montréal et au Québec au XXIe siècle : constats et enjeux*. Ce document, résultat d'un groupe de travail ministériel, n'apporte pas de nouvel éclairage sur la situation linguistique. Il reprend plusieurs conclusions déjà élaborées dans des rapports et études précédents pour informer la population des grands défis auxquels la population du Québec devra faire face. En exposant les enjeux et défis de la situation linguistique, le rapport se veut en quelque sorte un appel à tous pour inciter les Québécois à mettre le débat linguistique à leur ordre du jour. Le document se termine d'ailleurs en affirmant qu'« une mobilisation collective s'impose pour assurer l'avenir, la vitalité et le pouvoir d'attraction de la langue française à Montréal et dans la région métropolitaine, en solidarité avec le reste du Québec ».

Des états généraux

La ministre a ensuite proposé en avril 2000 de tenir à partir de l'automne des états généraux du français. La ministre lance ainsi un appel à tous afin de favoriser un débat large au sein de la collectivité québécoise. Tous les citoyens seront concernés par les enjeux linguistiques et pas seulement les militants péquistes.

Certains observateurs ont cependant souligné que cette proposition d'états généraux était aussi une façon d'éviter qu'un affrontement et des déchirements ne se produisent entre les militants du Parti québécois qui allaient se réunir en Congrès national en mai 2000. Le gouvernement Bouchard tient absolument à ne pas revivre le scénario du Congrès national de 1996. Le Parti québécois avait alors été le théâtre de tiraillements entre des militants de Montréal-Centre, notamment avec le président Bruno Viens, qui souhaitaient revenir à l'unilinguisme dans la langue d'affichage et le gouvernement qui prônait le statut quo linguistique. Cette crise s'était dénouée par une sortie dramatique de Lucien Bouchard en faveur de la loi 86 et contre le retour à l'unilinguisme ; il avait appelé les membres de son parti à faire en sorte que lui, le premier ministre, ne se sente pas apatride au sein de son propre parti.

Une crise linguistique en gestation

Ainsi, quelques jours avant la tenue du Congrès national, les militants de Montréal-Centre ont affiché leurs couleurs : ils allaient défendre les propositions de retour à l'unilinguisme pour la langue d'affichage et l'obligation de fréquenter les cégeps francophones pour ainsi élargir la disposition de la Charte de la langue française sur la langue de l'enseignement. D'autre part, ce débat entre un élargissement des dispositions de la Charte de la langue française et le statu quo avait aussi des retombées sur le choix du premier vice-président du Parti. Les militants devaient choisir entre Bruno Viens, qui défendait les propositions de Montréal-Centre, et Marie Malavoy, qui défendait la position du gouvernement, soit le statu quo tant sur la question de l'affichage que sur celle de l'école. Privés de la tenue imminente d'un autre référen-

dum, les militants allaient-ils reporter leur soif d'engagement sur la question linguistique ? Plusieurs éléments étaient réunis pour faire du Congrès national de mai un événement déclencheur d'une crise linguistique.

À la veille du Congrès, un sondage (*Le Devoir*–CKAC) affirmait que 55,6 % des Québécois étaient défavorables au retour à l'unilinguisme dans l'affichage linguistique et à ce que la loi 86 soit abolie. Sur la question de la situation du français, 42,4 % de la population québécoise affirmaient qu'elle est demeurée la même ; 38,4 % pensaient qu'elle s'est détériorée et 19,2 % prétendaient qu'elle s'est améliorée. La population québécoise demeurait profondément divisée sur la question de la situation du français. Sur la question de la langue de l'enseignement, 54,6 % des Québécois seraient en désaccord avec l'idée d'un élargissement de la disposition de la Charte concernant la langue de l'enseignement pour inclure l'obligation de fréquentation des cégeps francophones pour les allophones et les francophones.

Appui massif au gouvernement

Le Congrès national a donné lieu à un appui sans équivoque des militants à la position gouvernementale. Les militants ont sanctionné l'idée des états généraux du français, ils ont choisi Marie Malavoy comme première vice-présidente. Les militants ont opté pour la voie du statu quo linguistique tout en confiant aux états généraux le mandat de faire le bilan de la politique actuelle.

Modifications proposées à la Charte

Avant même la tenue des états généraux sur la langue, la ministre Beaudoin a mentionné qu'elle souhaitait apporter dès l'automne 2000 des amendements à la Charte de la langue française. Ces changements portent notamment sur le statut de ville bilingue. Les actuels projets de fusion, surtout à Motréal, rendent ces changements nécessaires aux yeux du gouvernement. La ministre veut accorder ce statut uniquement aux villes dont la majorité des citoyens est anglophone. La ministre a précisé que les villes qui possèdent ce statut actuellement et qui ne répondront pas au nouveau critère pourront le conserver en vertu de droits acquis. Les nouveaux districts vont devoir revenir à l'unilinguisme dans l'affichage et dans leur nom. Ces districts devront aussi faire leurs communications internes en français et les employés devront avoir une connaissance du français.

La fusion municipale à Montréal serait ainsi un moyen d'augmenter le pouvoir d'attraction du français notamment auprès des 30 000 immigrants que le Québec accueille annuellement et qui s'établissent majoritairement à Montréal.

La mise en marche des états généraux

Le gouvernement mentionnait en juin 2000 qu'il confiait la présidence des États généraux du français à Gérald Larose. L'ancien président de la CSN sera entouré de neuf commissaires. Il s'agit de Josée Bouchard, présidente de la Commission scolaire du Saguenay–Lac-St-Jean ; de Hélène Cajolet-Laganière, professeure de linguistique à l'Université de Sherbrooke ; de Stéphane Éthier, avocat et animateur de télévision spécialisée dans les nouvelles technologies de l'information ; de Patricia Lemay, vice-présidente à la fabrication chez Culinar ; de Norma Lopez-Therrien, directrice de Nous tous un soleil inc., organisme d'éducation interculturelle ; de Stanley Péan, écrivain et journaliste ; de

Références

BOUCHARD, Chantal, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Collection Nouvelles Études québécoises, Fides, 1998.

CHEVRIER, Marc, *Des lois et des langues au Québec. Principes et moyens de la politique linguistique québécoise*, Études et documents, Ministère des Relations internationales, Gouvernement du Québec, 1997.

DUMONT, Fernand, *Raisons communes*. Éditions du Boréal, Montréal, 1995.

« Les enjeux de la coexistence linguistique », dans *Globe, revue internationale d'études québécoises*, volume 2, n° 2, Montréal, 1999.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXIe siècle. Implications pour le français langue d'usage public* (Rapport rédigé par Marc Termotte de l'Institut national de la recherche scientifique avec la collaboration de Jacques Ledent), Gouvernement du Québec, 1999.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français langue d'usage public au Québec en 1997*. Rapport de recherche, Gouvernement du Québec, 1999.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *L'évolution de la situation de l'affichage à Montréal de 1995 à 1997*. Gouvernement du Québec, 1997.

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES, *Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une démocratie pluraliste*, Gouvernement du Québec, 1997.

Le français langue commune. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, Direction des communications, ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec, 1996.

Le français langue commune. Proposition de politique linguistique, Direction des communications, ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec. 1996.

Les défis de la langue française à Montréal et au Québec au XXIe siècle : constats et enjeux. Rapport intérimaire, ministère des Relations internationales, Gouvernement du Québec, 2000.

KYMLICKA, Will, *Finding Our Way. Rethinking Ethnocultural Relations in Canad*, Oxford University Press, Oxford, 1998.

LEVINE, Marc V. *La reconquête de Montréal*, vlb éditeur, Montréal, 1997.

ROCHER, Guy, « Autour de la langue : crises et débats, espoirs et tremblements », dans Daigle G. (sous la dir. de), *Le Québec en jeu*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1992.

TAYLOR, Charles, « Nation culturelle, nation politique » dans Venne M. (sous la dir. de), *Penser la nation québécoise*, Québec Amérique, Montréal, 2000.

TULLY, James, « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », dans *Globe, revue internationale d'études québécoises*, volume 2, n° 2, Montréal, 1999.

WEBBER, Jeremy, « Language, Culture and Political Community », dans *Reimagining Canada : Language, Culture and the Constitution*, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 1994.

Sites Internet

Conseil de la langue française : **www.clf.gouv.qc.ca/**

Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) : **www.ciral.ulaval.ca/**

Office de la langue française : **www.olf.gouv.qc.ca/**

Secrétariat à la politique linguistique : **www.spl.gouv.qc.ca/**

Ministère des Relations internationales : **www.mri.gouv.qc.ca/**

Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration : **www.mrci.gouv.qc.ca/**

Gary Richards, président de l'Association des Townshippers et consultant en communications ; de Marie-Claude Sarrazin, étudiante en droit à l'Université de Montréal et secrétaire du conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec ; de Dermod Travis, président du Forum Action Québec, organisme voué au rapprochement des francophones et des anglophones, et président de PIRA Communications. Jean-Claude Corbeil, ex-sous-ministre associé à la politique linguistique, est secrétaire de la Commission. La ministre a précisé que les états généraux se tiendront entre les mois d'octobre 2000 et avril 2001.

Louise Beaudoin a souligné par ailleurs la volonté gouvernementale de travailler à une « refonte globale de la Charte » et de mobiliser la population québécoise sur la situation du français plus de 25 ans après l'adoption de la loi 101. Mais tout en lançant un appel à tous pour débattre de la situation et pour faire un état des lieux sur la situation du français, la ministre a clairement précisé sa position : « La situation du français au Québec reste fragile et précaire, a-t-elle dit, compte tenu que la force d'attraction du français est toujours insuffisante pour contenir les effets entraînés par l'évolution démographique et par les phénomènes puissants que sont la mondialisation des échanges et l'introduction massive des nouvelles technologies. »

La nécessaire intervention du politique

Il est hautement souhaité que les états généraux puissent remplir leur promesse d'être un lieu de délibération et de mise à jour de la situation linguistique. Déjà certains analystes, dont le philosophe Charles Taylor, ont souligné la nécessité de faire un état des lieux sur la situation linguistique mais sans fausser le débat en mettant en toile de fond la précarité et la faiblesse du français. Des études indépendantes devraient permettre aux états généraux de faire ces constatations.

Les douze derniers mois de l'actualité québécoise ont démontré à quel point le rendez-vous du grand débat sur la langue était nécessaire. La population a besoin d'un nouvel éclairage pour prendre position sur la question linguistique, en dehors d'un climat de crise suscité par un jugement de cour. Les états généraux seront, pour reprendre l'expression du philosophe James Tully, une occasion de dévoilement et de prise en considération des enjeux en cause. À la fin, des recommandations devraient permettre d'actualiser la Charte pour ensuite accorder au politique la place qui lui revient. ●

La « loi sur la clarté » ou la politisation du pouvoir judiciaire au Canada

Alain-Robert Nadeau

Avocat, spécialiste en droit constitutionnel

Rendu public le 10 décembre 1999 et déposé officiellement à la Chambre des communes le 13 du même mois, le projet de loi C-20 — intitulé « Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec » et appelé communément « loi sur la clarté » — a été adopté par le Sénat et a reçu la sanction royale du gouverneur général le 29 juin 2000. Il faisait suite au Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998) rendu par la Cour suprême du Canada le 20 août 1998 et s'inscrivait dans la stratégie du gouvernement fédéral qui vise à contrer les velléités autonomistes du gouvernement du Québec issu du Parti québécois.

Du référendum à la « loi sur la clarté »

Le résultat du référendum de 1995 — 52 000 voix sur plus de 4,5 millions séparaient les partisans du OUI de ceux du NON — avait fait craindre le pire aux autorités fédérales. Cette conjoncture politique explique sans aucun doute le durcissement de l'attitude du gouvernement de Jean Chrétien ainsi que cette stratégie — que certains ont qualifiée de « *plan B* » ou de « *stratégie béiste* » — en vertu de laquelle la Cour suprême du Canada a été appelée à se prononcer sur la question de savoir si une province canadienne possédait un droit constitutionnel de déclarer unilatéralement son indépendance politique.

Dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998)*, le gouverneur en conseil avait soumis à la Cour suprême du Canada trois questions relativement au droit d'une province de déclarer unilatéralement son indépendance politique. La première consistait à déterminer si l'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec pouvait, en vertu de la Constitution du Canada, procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada. La seconde visait à déterminer si l'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec possédait, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada. À ce égard, existait-il, en vertu du droit international, un droit à l'autodétermination qui procurerait à l'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ? Enfin, la troisième et dernière question consistait à savoir lequel du droit interne ou du droit international aurait préséance au Canada, dans l'éventualité d'un conflit entre eux, quant aux droits de l'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada.

Une obligation de négocier

À la surprise générale, et plus particulièrement du gouvernement fédéral qui avait tenté de circonscrire la marge de ma-

nœuvre des juges en demandant de ne pas répondre à certaines questions, la Cour suprême a statué que si une majorité claire d'individus de la province concernée se prononçait sur une question claire en faveur de la sécession de sa province du reste du Canada, ce dernier aurait l'obligation constitutionnelle d'enclencher une négociation sur les termes de la sécession.

C'est plus précisément en ces termes que s'est exprimée la Cour suprême : « *Le principe du fédéralisme, joint au principe démocratique, exige que la répudiation claire de l'ordre constitutionnel existant et l'expression claire par la population d'une province du désir de réaliser la sécession donnent naissance à une obligation réciproque pour toute les parties formant la Confédération de négocier des modifications constitutionnelles en vue de répondre au désir exprimé.* » Il apparaît aujourd'hui incontestable que l'on doive très certainement conférer la paternité de la « *loi sur la clarté* » à cette remarque de la cour.

Pas de doctrine des questions politiques

Ce qu'il faut savoir c'est qu'au Canada, contrairement en cela à la situation qui prévaut aux États-Unis, il n'y a pas de « doctrine des questions politiques » ; suivant cette doctrine, le pouvoir judiciaire est empêché de contrôler la constitutionnalité de certains actes du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, étant donné que la réponse à la question en litige ne peut être juridique mais uniquement politique.

Au contraire, l'article 53 de la *Loi sur la Cour suprême du Canada* autorise le gouverneur en conseil à soumettre au jugement de la cour toute question importante de droit ou de fait, dont notamment celles touchant l'interprétation des lois constitutionnelles. Qui plus est, au Canada, l'application de cette doctrine des questions politiques a été répudiée par la Cour suprême pour être substituée par un pouvoir discrétionnaire d'appréciation. Ainsi, la Cour refuse de répondre à une question soumise dans le cadre de la procédure de renvoi constitutionnelle que lorsque celle-ci est trop imprécise ou ambiguë ou lorsque les parties n'ont pas fourni suffisamment d'information pour permettre à la cour de donner une réponse exacte et complète.

Si de l'aveu même de son parrain, Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales, l'objectif de la « *loi sur la clarté* » est essentiellement politique, il semble clair que l'effet véritable de la loi sera, en ouvrant les flancs à la contestation judiciaire, de judiciariser le processus référendaire. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement a dû attendre près de deux ans avant de lancer son initiative législative, une attente faite de nombreuses tergiversations et tiraillements au sein du cabinet des ministres quant à la stratégie que le gouvernement devrait adopter face à un éventuel référendum.

Cette initiative du gouvernement fédéral faisait suite à un vaste sondage réalisé entre le 9 juin et le 2 août 1999 par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) à la demande du Bureau du Conseil privé. Selon ce sondage, près de trois Québécois sur quatre (72 % contre 15 %) se disaient en accord avec la Cour suprême sur le fait qu'une majorité claire de OUI se prononçant sur une question claire serait nécessaire pour engager les négociations sur l'indépendance du Québec. Qui plus est, près de trois Québécois sur quatre (70 %) considéraient que la majorité devrait être d'au moins 60 % pour que le Québec puisse réaliser sa souveraineté politique.

Une initiative législative musclée

Dans la loi C-20, qui aujourd'hui constitue le chapitre 26 des Lois du Canada pour l'année 2000, le gouvernement fédéral reconnaît la possibilité pour une province d'acquérir son indépendance politique ; mais ce n'est qu'au prix d'une longue marche ponctuée de plusieurs étapes où intervient systématiquement la Chambre des communes, à l'exclusion du Sénat. Ainsi, avant de pouvoir amorcer des négociations susceptibles de mener à une modification constitutionnelle, la Chambre des communes sera appelée à examiner la question soumise par référendum ainsi que les résultats de ce référendum.

Examen de la question

Dans les trente jours suivant le dépôt à l'assemblée législative d'une province du texte de la question qu'elle entend soumettre à ses électeurs dans le cadre d'un référendum sur le projet de sécession, la Chambre des communes examine la question et détermine si elle est claire. Dans le cas où elle jugerait que la question référendaire n'est pas claire, le gouvernement n'engagerait aucune négociation sur les conditions relatives à la sécession d'une province. L'un des critères essentiels pour déterminer la clarté de la question référendaire se retrouve dans l'énonciation non équivoque que la province devienne un État indépendant sans lien avec le Canada. Ainsi, une question qui porterait essentiellement sur un mandat de négocier ou une question qui offrirait, en plus de la sécession, d'autres possibilités, notamment un accord politique ou économique avec le Canada, devrait être considérée comme ambiguë.

Examen des résultats

Après la tenue d'un référendum et une fois les résultats de celui-ci connus, la Chambre des communes devra procéder à un examen des résultats afin de déterminer si une majorité claire de la population de la province a déclaré clairement qu'elle veut que celle-ci cesse de faire partie du Canada. Entre autres facteurs, la Chambres des communes prendra en considération l'importance de la majorité des voix validement exprimées en faveur de la proposition de sécession, le pourcentage des électeurs admissibles ayant voté au référendum et « tous les autres facteurs ou circonstances qu'elle estime pertinents ».

Négociations

Les négociations sur les conditions auxquelles une province pourrait cesser de faire partie du Canada ne pourront être engagées que si la question référendaire est, de l'avis de la Chambre des communes, claire et sans ambiguïté afin de permettre à la population de la province de déclarer clairement si elle veut ou non cesser de faire partie du Canada.

Modification constitutionnelle

Comme il n'y a, de l'avis de la Cour suprême, aucun droit — ni en droit constitutionnel canadien ni en droit international — de procéder unilatéralement à la sécession d'une province, celle-ci ne pourrait se faire qu'à l'issue de négociations constitutionnelles auxquelles participeraient notamment les gouvernements de l'ensemble des provinces du Canada. Cette modification constitutionnelle portant sur la sécession du Canada devrait faire suite aux négociations relatives aux conditions de sécession applicables dont notamment la répartition de l'actif et du passif, toute modification des frontières de la province,

les droits, intérêts et revendications territoriales des peuples autochtones et la protection des droits des minorités.

Des réactions négatives

Née dans la tourmente, la « loi sur la clarté » suscitera des divisions à l'intérieur même des formations politiques. Ainsi, tant au Parti libéral du Canada — où Paul Martin ainsi que la majorité des députés libéraux en provenance du Québec se sont fait tirer l'oreille avant de donner leur appui — qu'au Parti progressiste-conservateur de Joe Clark — où la grogne, voire les scissions étaient manifestes —, le projet de loi C-20 aura créé des remous considérables.

Malgré sa force, l'opposition au projet de loi aura été muselée par le premier ministre Chrétien, qui baîllonnera d'abord la Chambre des communes, puis le Sénat, seul foyer véritable de l'opposition au projet de loi ; celui-ci a vu ses fonctions et son rôle sérieusement remis en question par ce projet de loi qui l'écartait du processus d'examen de la clarté de la question référendaire.

Réaction du gouvernement québécois

Le gouvernement du Québec répliquera à l'adoption de ce projet de loi, qu'il considère comme un geste très grave et un assaut sans précédent contre le droit du Québec de décider de sa destinée, en proposant l'adoption d'une loi québécoise plutôt que, comme le suggéraient les libéraux de Jean Charest, par l'adoption d'une résolution ou d'une déclaration solennelle par l'Assemblée nationale du Québec.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a indiqué qu'une motion lui apparaissait beaucoup « *trop dérisoire* » afin de répliquer à cette « *loi d'inspiration soviétique* ». Il déposera en catastrophe le projet de loi n° 99 mais celui-ci sera retiré, puis réintroduit, pour enfin mourir au feuilleton à la prorogation de l'Assemblée nationale au mois de juin 2000. Même type de réaction à Ottawa où Gilles Duceppe du Bloc québécois a réagi en affirmant que le « gouvernement vise à freiner et à enfermer les aspirations légitimes du peuple du Québec dans une camisole de force » et à « mettre en tutelle l'Assemblée nationale ».

Réaction du PLQ

Quant au Parti libéral du Québec (PLQ) de Jean Charest, il s'oppose à cette judiciarisation du processus référendaire et propose plutôt l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'une *Déclaration solennelle portant sur le droit des Québécois et Québécoises de décider de leur avenir*. Cette déclaration solennelle réaffirmerait notamment l'autorité et le droit de l'Assemblée nationale du Québec de déterminer les conditions entourant le processus référendaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec dans le respect des normes démocratiques (seule la règle du cinquante pour cent plus un devrait s'appliquer) et en conformité avec la décision de la Cour suprême du Canada. Le chef du PLQ s'est aussi dit surpris par la stratégie fédérale et, bien qu'Ottawa soit directement interpellé par cette question, il ne croit pas qu'il doive dicter unilatéralement les règles du processus référendaire. « Les libéraux québécois s'opposeront à ce que le fédéral fixe de nouvelles règles pour le débat référendaire », a résumé Jean Charest.

Validité constitutionnelle des renvois

Au-delà de l'à-propos politique de la « loi sur la clarté », sa constitutionnalité a été mise en doute par certains constitutionnalistes, liés au mouvement souverainiste

il est vrai. Ceux-ci disent estimer que certaines de ses dispositions, en créant des débordements interjuridictionnels, affecteraient le partage des compétences entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales. Mais de façon générale, il semble que la plupart des constitutionnalistes considèrent que la « loi sur la clarté » est *intra vires* de la compétence du Parlement. Dans une entrevue qu'il accordait au quotidien *Le Devoir* le 11 janvier 2000, l'ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer, déclarait, moins d'une semaine après s'être officiellement retiré de ses fonctions, que l'avis de la Cour suprême du Canada sur la sécession du Québec n'est qu'une opinion et non un jugement exécutoire. « *Il y a une distinction à faire entre un jugement et un renvoi*, a-t-il dit. *Le renvoi sur la sécession du Québec, comme tout les renvois, n'est qu'une opinion. S'il s'agissait d'un jugement, il serait exécutoire.* »

Si l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et son enchâssement dans la *Constitution canadienne* a fait dire à certains qu'il y a avait dorénavant judiciarisation du pouvoir politique au Canada, on peut se demander aujourd'hui si l'effet véritable de la « loi sur la clarté » n'a pas été justement de politiser le pouvoir judiciaire. ●

Références

DION, Stéphane, *Le Pari de la franchise – Discours et écrits sur l'unité canadienne*, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 1999.

NADEAU, Alain-Robert, *Vie privée et droits fondamentaux – Étude de la protection de la vie privée en droit constitutionnel canadien et américain et en droit international*, Carswell, Scarborough (Ont.), 2000.

NEWMAN, Warren J., *Le renvoi relatif à la sécession du Québec – La primauté du droit et la position du procureur général du Canada*, Université York, Toronto, 1999.

Les événements de l'année

- Chronologie des principaux événements de juillet 1999 à juin 2000
- Les disparus, de juillet 1999 à juin 2000

Chronologie des principaux événements de juillet 1999 à juin 2000

Marie-Claude Petit

Juillet 1999

Le 14 — Mont-Sainte-Anne. La station de ski alpin Mont-Sainte-Anne est vendue au multimillionnaire albertain Charles Locke, propriétaire, entre autres, du centre de ski Stoneham à Québec et du groupe Resorts of the Canadian Rockies, l'un des plus grands opérateurs de stations de ski en Amérique du Nord. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

Le 24 — Infirmières. Les infirmières mettent officiellement un terme à leur grève illégale, déclenchée le 26 juin et interrompue par deux trêves de quelques heures.

Elles revendiquaient une hausse salariale immédiate de l'ordre de 10 % afin d'être sur un pied d'égalité avec les autres professionnels du secteur de la santé, ainsi qu'une nouvelle augmentation de 6 % échelonnée sur deux ans.

Août 1999

Le 2 — Paccar. Au terme de quatre années d'attente et après des investissements de 130 millions, les employés de Paccar (Kenworth) de Sainte-Thérèse reprennent le travail. Quelque 170 travailleurs sur les 850 que comptait l'usine avant sa fermeture en 1996, se retrouvent sur une superficie agrandie et dans des installations ultra modernes. Celles-ci permettront une capacité de production presque cinq fois plus importante qu'avant.

Le 4 — Culinar. Le Groupe Saputo achète Culinar, société qui a donné son nom en 1970 à la boulangerie Vachon, fondée en 1923 en Beauce. L'offre d'achat de Saputo s'élève à plus de 280 millions.

Le 20 — Eaton et le 9e étage. La compagnie Timothy Eaton, société torontoise fondée en 1869 par cet immigrant irlandais, ferme ses neuf magasins du Québec pour une journée et recourt à la protection de la Loi sur la faillite. Le lendemain, les 13 000 employés sont congédiés et l'inventaire des 64 magasins doit être liquidé. Selon des experts en marketing, la génèse des ennuis de la chaîne de magasins à rayons remonterait au tournant des années quatre-vingt-dix avec, entre autres, l'arrivée des magasins-entrepôts Club Price. Le 14 octobre, après 68 années d'existence, le restaurant du 9e étage du magasin du centre-ville, splendide salle à manger de style Art déco reproduisant celle d'un paquebot de luxe, ferme ses portes. Une soixantaine d'employés perdent leur emploi. Dans l'attente d'un nouveau propriétaire, le restaurant est protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels. Le 29 octobre, la société immobilière Ivanhoé, filiale de la Caisse de dépôt, rachète pour 34 millions l'imposant immeuble sis rue Sainte-Catherine Ouest.

Le 26 — Sang contaminé. La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, dévoile le programme d'intervention de son ministère auprès des

8000 victimes du virus de l'hépatite C avant 1986 et après 1990. Le gouvernement leur accordera une indemnisation de 80 millions, auxquels s'ajouteront 40 millions pour les soins de santé et le dépistage systématique des victimes.

Septembre 1999

Le 1er — Commission scolaire de Montréal. Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal procède à un limogeage en bloc de son comité exécutif. La seule rescapée, la présidente Diane De Courcy, ne reconnaît toutefois pas la légalité de ce « putsch ». Le 10 septembre, le ministre de l'Éducation François Legault annonce la nomination d'un enquêteur à la CSDM afin d'obtenir un portrait de la situation politique, juridique et administrative dans laquelle se trouve la commission scolaire et d'évaluer l'impact sur les services rendus. Du 29 septembre au 17 novembre, la CSDM est sous tutelle.

Le 2 — Centre Molson. Le président et chef de la direction de Molson, James Arnett, annonce que le Centre Molson est à vendre. La valeur de l'amphithéâtre du centre-ville de Montréal s'élève à quelque 300 millions. Le même jour, la direction de Molson nomme un successeur à Ronald Corey, président du club de hockey Le Canadien. Pierre Boivin, 45 ans, assume la direction de l'équipe.

— Chirac au Québec. En voyage d'une semaine au Canada, dans le cadre du Sommet de la Francophonie, le président français Jacques Chirac réitère la position traditionnelle de la France en prévision d'une victoire du OUI à un référendum sur la souveraineté du Québec. « Quel que soit le chemin qu'empruntera le Québec, la France sera prête à l'accompagner dans un esprit, je le répète, d'amitié et de solidarité », déclare-t-il lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale.

Octobre 1999

Le 1er — Marijuana. Alors que le débat sur la légalisation de la marijuana à des fins thérapeutiques se perd dans les dédales parlementaires à Ottawa, des Montréalais inaugurent, dans l'illégalité, le Club Compassion, un organisme sans but lucratif, calqué sur celui de Vancouver. Ce centre, qui a obtenu l'appui du député bloquiste Bernard Bigras et de la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida, vendra ouvertement de la marijuana aux malades chroniques.

Du 6 au 8 — Fédéralisme. À Mont-Tremblant, se déroule la conférence internationale sur le fédéralisme. Au cours de cet événement, le premier ministre Lucien Bouchard est amené à s'entretenir avec le président américain, Bill Clinton, ainsi qu'avec le président du Mexique, Ernesto Zedillo. Lors d'une tribune, Lucien Bouchard livre sa vision du fédéralisme canadien, soit *« un blocage fondé sur la négation de la réalité nationale du Québec »*.

Le 20 — Mission économique. Le premier ministre Lucien Bouchard entreprend, en compagnie de représentants de l'industrie montréalaise de l'animation 2D et 3D, une mission économique et culturelle en Californie. Une campagne de publicité de neuf millions, destinée à promouvoir le Québec comme destination, y est lancée et Hybride Technologies, de Saint-Sauveur, signe un contrat de cinq millions avec un producteur de Los Angeles.

Le 21 — Fusion municipale. Les citoyens de Mont-Saint-Hilaire rejettent dans une proportion de près de 70 % le projet commun de fusion avec la municipalité d'Otterburn Park lors d'un référendum. Quant à la population du Canton de Shefford, elle s'est montré favorable à 72 % à un projet d'annexion avec la ville de Granby.

Le 28 — Hydro-Québec. À l'issue d'un examen préliminaire du plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec, proposé en 1998, la Coalition Arc-en-Ciel, composée de producteurs privés, industriels, environnementalistes, syndicat et consommateurs résidentiels, juge que le virage commercial proposé par la société d'État est un échec. La projection de profits du nouveau plan quinquennal repose essentiellement sur la croissance des ventes d'électricité au Québec qui, toutes catégories de clients confondues, augmenteraient de 12 %. Le marché interne n'a connu aucune croissance depuis 1997 [voir article p. 489].

Novembre 1999

Le 3 — Palais des Congrès. Un entrepreneur est enfin trouvé en vue de l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal. Le consortium Gespro/Devco/PFC remporte l'adhésion d'un comité formé en catastrophe à la fin du mois de septembre par le gouvernement afin de reprendre une procédure d'appel d'offres. Malgré un retard de neuf mois dans l'ouverture du chantier, la date de livraison est maintenue à mai 2002.

Le 5 — Métro-Richelieu. Le Tribunal du travail rejette la requête déposée le 16 mars par des camionneurs qui voulaient faire réviser le règlement intervenu, en septembre 1998, entre le syndicat et Métro-Richelieu au sujet de la fermeture du service de transport, soit quelques mois après que la compagnie eut été reconnue coupable d'outrage au tribunal pour ne pas avoir respecté une ordonnance de la Cour supérieure qui l'obligeait à réembaucher ses camionneurs licenciés en 1993.

Le 14 — Anglo-québécois. Quelque 900 manifestants anglophones du Québec défilent sur la colline parlementaire à Ottawa. Tout en dénonçant la loi 101, ils expriment le souhait que le gouvernement fédéral s'engage davantage dans la défense de leurs droits. Une pétition de plus de 15 000 signatures est remise au député réformiste Peter Goldring, qui promet de la présenter aux Communes. Elle demande à Ottawa de n'adopter que les lois « qui affirment l'égalité de chaque individu en vertu des lois » du Canada [voir article p. 387]

Décembre 1999

Le 1er — Union des municipalités. Le gouvernement et l'Union des municipalités du Québec s'entendent sur les principes d'un nouveau pacte fiscal. Ce pacte reprend l'offre de l'UMQ de transférer le financement du transport des écoliers, une facture de 356 millions, aux commissions scolaires. L'augmentation des taxes scolaires, jusqu'à 40 %, qui en découlerait serait compensée par des baisses de taxes municipales. Le 17, déçu par l'échec des négociations sur ce pacte, le conseil d'administration de l'UMQ décide de contester devant les tribunaux la facture que Québec compte expédier aux villes pour la troisième année de suite.

Le 17 — Clauses « orphelin ». Après deux années de consultations, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 67 qui modifie la Loi sur les normes du travail. Le Québec devient ainsi la première société du monde à se doter d'une législation qui interdit les clauses discriminatoires dans les conventions collectives et les contrats de travail. La loi doit entrer en vigueur le 1er janvier 2000 et, comme le demandaient des organisations jeunesse, sera permanente.

— Loi sur le tabac. À minuit, la nouvelle Loi sur le tabac, du ministère de la Santé et des Services sociaux, entre en vigueur. Il est désormais interdit de fumer dans les milieux de travail et dans la plupart des lieux fermés où on accueille le public. Les fumeurs devront plutôt le faire dans des fumoirs dotés d'un système indépendant de ventilation ou des aires réservées expressément pour eux. Des sanctions pénales seront imposées au fumeur qui sera pris en flagrant délit hors des fumoirs.

Le 18 — Secteur public. Après plus d'un an et demi de négociations, les leaders des grandes centrales syndicales, le premier ministre et le président du Conseil du trésor, le ministre Jacques Léonard, en arrivent à une entente de principe. Dans le cadre d'une convention collective qui s'étendra jusqu'au 30 juin 2002, les 400 000 syndiqués du secteur public toucheront des augmentations de salaire de 9 % [voir aussi p. 382].

— Canadien National. Un nouveau regroupement est annoncé : le Canadien National et le Burlington Northern Santa Fe s'uniront pour donner naissance au plus grand transporteur ferroviaire d'Amérique du Nord, dont le siège social sera à Montréal. L'union des deux transporteurs permettra de couvrir la quasi-totalité du territoire nord-américain, soit près de 80 000 km, et comptera quelque 67 000 employés.

Janvier 2000

Le 1er — Fusion à Montréal. Tel que décrété le 24 novembre 1999 par le gouvernement du Québec, une nouvelle municipalité naît de la fusion des villes de Lachine et de Saint-Pierre. Cette entité, qui porte désormais le nom de Lachine, sera dirigée par un conseil provisoire composé d'un maire et de dix conseillers, dont deux désignés parmi les membres du conseil de Saint-Pierre, jusqu'à la première élection prévue pour le 5 novembre 2001. Tous les fonctionnaires seront intégrés à la nouvelle administration. Cette fusion devrait entraîner des économies budgétaires et une réduction du fardeau fiscal.

Le 17 — Groupe TVA. Le Groupe TVA acquiert Trustar, la société qui édite les hebdomadaires *7 jours*, *Le Lundi* et *Dernière Heure*. La transaction s'élève à 46 millions [voir article p. 505]

Le 24 — Démission à l'UQAM. Paule Leduc, rectrice de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) depuis 1996, remet sa démission au conseil d'administration. Elle évoque le manque de soutien de la part du corps professoral et le sous-financement chronique de l'UQAM, auquel le gouvernement n'a pas su réagir, selon elle. Son mandat prenait fin en mai 2001. Un ex-administrateur de l'UQAM, Gilbert Dionne, est nommé recteur intérimaire le 8 février.

Le 28 — Transcontinental. Les Publications Transcontinental deviennent le deuxième plus important éditeur de

Le CHUM nouveau

Le 25 janvier – Le premier ministre Lucien Bouchard et la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, confirment la construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Le futur CHUM, dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'an 2006, sera bâti au coût de 662 millions — auxquels il faudra ajouter 200 millions en équipements — et abritera entre 850 et 900 lits. Il sera situé dans le centre-est de Montréal, près de la station de métro Rosemont, dans le quartier de la Petite Patrie.

Ce méga-hôpital remplira principalement des fonctions d'enseignement, de formation, de recherche et d'évaluation des technologies de la santé. Il se voudra de calibre mondial, avec de l'équipement de pointe et dispensera des soins spécialisés et ultraspécialisés actuellement dispensés par les hôpitaux Saint-Luc, Notre-Dame et Hôtel-Dieu. Ces trois derniers ne fermeront toutefois pas leurs portes mais trouveront une nouvelle vocation, toujours reliée au réseau de la santé.

Le 18 mai, l'ancien président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, 68 ans, est nommé par le ministère de la Santé à la tête de la société d'implantation du futur CHUM. Le mandat de cette société sera, entre autres, de coordonner les étapes de sa construction et de suggérer de nouvelles utilisations pour les hôpitaux Saint-Luc, Notre-Dame et Hôtel-Dieu [voir article p. 334]

M.-C. P.

magazines et périodiques canadiens par l'acquisition des actifs de la maison d'Édition Télémedia Communications, soit 11 magazines. Par cette transaction, évaluée à près de 150 millions, Transcontinental veut se positionner comme un des plus grands fournisseurs de contenu canadien sur Internet [voir aussi p. 505]

Le 31 — Urgences. Le ministère de la Santé et des Services sociaux annonce qu'il injectera dans les urgences un montant supplémentaire de 40 millions pour notamment procéder à des agrandissements. L'argent sera réparti entre Maisonneuve-Rosemont (8,9 millions) et Santa Cabrini (3,9 millions), toutes deux sur l'île de Montréal, Laurentien à Saint-Agathe-des-Monts (4,7 millions), Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme (5 millions), Anna-Laberge à Châteauguay (2,8 millions), Carrefour Santé du Granit à Lac-Mégantic (12,3 millions) et La Sagamie à Chicoutimi (2,2 millions).

— Chaînes spécialisées. Lancement de quatre nouvelles chaînes spécialisées francophones sur le câble soit Évasion, Séries +, Historia et Z. D'abord offertes gratuitement aux abonnés du câble pour deux mois, Vidéotron, le plus gros câblodistributeur au Québec, prolongera d'un mois la période d'essai gratuit : le rythme d'abonnement n'est pas aussi rapide que le prévoyaient Astral et BCE Media, les fournisseurs. En mai, un peu plus de 15 % des câblés s'y étaient abonnés. Le 18 mai, on apprend que Vidéotron forcera les nouveaux clients qui s'abonnent au service Télémax à prendre les quatre chaînes à compter du 1er juillet [voir article p. 448]

Février 2000

Le 1er — Société Saint-Jean-Baptiste. Dans un publicité parue dans *Le Monde diplomatique*, mensuel de gauche français et filiale du quotidien *Le Monde*, du présent mois, la Société Saint-Jean-Baptiste déclare que le projet de loi du gouvernement fédéral sur la « clarté » transformera le Canada en « prison des nations » et ouvre la voie à une « partition ethnique » du Québec. Déjà, pour sensibiliser l'opinion publique internationale à la loi « sur la clarté », la SSJBM avait, dans l'édition du 17 décembre 1999 du *The New York Times*, dénoncé les intentions du fédéral qui, selon elle, bafoue les droits fondamentaux du peuple québécois [voir article p. 118].

Le 2 — Banque nationale. La Banque Nationale du Canada prend le contrôle de Cognicase, une firme spécialisée dans les technologies de l'information, avec un investissement de 232 millions. Parallèlement, Cognicase absorbe SIBN, la filiale de la BNC vouée aux technologies de l'information.

Le 7 — Vente de Vidéotron. Rogers Communications annonce son intention d'acquérir Vidéotron pour environ 5,6 milliards. La Caisse de dépôt et placement, liée par une convention d'actionnaires avec le principal actionnaire de Vidéotron, soit la famille Chagnon, refuse de donner son aval. Le 24 mars, Quebecor et Capital Communication, une filiale de la Caisse, font une proposition alternative pour l'acquisition de Vidéotron. Le jour même, la Caisse obtient une injonction provisoire en vue d'empêcher la famille Chagnon de voter sur l'offre de Rogers [voir article p. 501].

Le 9 — « Sortie de Secours ». Jean-François Lisée, ancien conseiller politique des premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, lance *Sortie de secours*, un livre où il propose une voie de sortie à l'impasse où se trouve, selon lui, le projet souverainiste [voir article p. 91].

Le 11 — Orphelins de Duplessis. Les « Orphelins de Duplessis », qui se trouvaient dans les orphelinats dans les années quarante à soixante et qui réclament aujourd'hui des compensations pour mauvais traitements, font la manchette du prestigieux quotidien californien *Los Angeles Times*. À l'instar de l'émission *Dateline* — tournée en mars 1999 et diffusée à la fin du mois de décembre 1999 du réseau américain NBC, la journaliste y rapporte des témoignages sur la vie des orphelinats du Québec au milieu du siècle. Le 5 mars, on apprend que l'histoire des Orphelins de Duplessis pourrait faire l'objet d'un film-documentaire américain. Le 30 mai, devant la réclamation des Orphelins de créer un fond de compassion qui indemniserait partiellement les victimes de la Grande Noirceur, le premier ministre Lucien Bouchard demeure inflexible [voir aussi p. 382].

Le 12 — Donohue. La papetière Donohue accepte une offre de 42 $ l'action de la part d'Abitibi-Consolidated. Cette transaction s'élève à environ 5,5 milliards et permet à Abitibi-Donohue de consolider son statut de premier producteur mondial de papier-journal.

Le 15 — Politique des universités. Le ministre de l'Éducation, François Legault, dévoile sa politique en regard des universités. Le réinvestissement dans les 17 universités québécoises ne se fera qu'en échange de la conclusion avec

chacune d'entre elles de « contrats de performance ». C'est-à-dire que le réinvestissement passera par une révision de l'offre de formation, par de nouveaux modes de gestion des ressources matérielles et humaines, ainsi que par des indicateurs de performance qui permettront de mesurer l'efficacité des établissements [voir articles p. 350 et 356]

Le 20 — Mouvement Desjardins. À l'issue de deux mois de campagne intensive, le collège électoral du Mouvement Desjardins annonce la nomination d'Alban D'Amours à titre de nouveau président du Mouvement Desjardins. Actif au sein de cette institution depuis plus de 18 ans, Alban D'Amours succède à Claude Béland qui aura dirigé pendant 13 années les destinées du plus important mouvement coopératif québécois et canadien [voir aussi p. 509].

Le 21 — Exportations. Bernard Landry dévoile le bilan des exportations québécoises : l'économie québécoise ne se mondialiserait pas mais s'américaniserait. En 1990, 75,7 % des exportations québécoises étaient destinées aux États-Unis. Aujourd'hui, c'est plus de 85 % des biens et services exportés qui se retrouvent aux États-Unis. Ce record de tous les temps s'explique principalement par l'Accord de libre-échange et le faible niveau de la devise canadienne.

Le 24 — Sommet de la jeunesse. Le Sommet de la jeunesse, organisé par le gouvernement du Québec, est le théâtre d'une annonce de réinvestissement dans l'éducation : sur une période de trois ans, un milliard de dollars sera débloqué. Également, 400 millions sont prévus pour deux fonds spéciaux, un pour l'aide à la jeunesse et l'autre pour contribuer à la lutte contre la pauvreté. Le fonds jeunesse de 240 millions sera de moitié financé par les entreprises [voir article p. 390].

Le 25 — Camionneurs indépendants. Les camionneurs indépendants obtiennent des ministères des Transports et du Travail et de l'Emploi l'adoption d'un contrat type et le droit de se regrouper autour d'une table permanente afin de régler les problèmes de l'industrie du camionnage. La campagne de syndicalisation dans le camionnage indépendant remonte à 1997 [voir aussi p. 382].

Le 29 — APEIQ. Le président de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec, Yves Michaud, que l'on surnomme le Robin des banques, voit sept ans plus tard une de ses quatre recommandations acceptée par les actionnaires de la Banque de Montréal. Il demandait que le rapport annuel de la banque divulgue dans son rapport annuel le montant total des honoraires versés à ses vérificateurs comptables et à leurs filiales ou compagnies dans lesquelles ils ont des intérêts.

Mars 2000

Le 3 — Communauté métropolitaine. La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, dévoile les grandes lignes de la structure régionale — la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) — qui, dès le 1er janvier 2001, sera mise en place. Elle remplacera la Communauté urbaine de Montréal qui, après 30 ans d'existence, disparaîtra. Ainsi, Montréal fera partie d'une structure qui réunira 102 villes et 3,2 millions d'habitants. Les 30

membres du conseil de la future CMM seront choisis au *prorata* de la population [voir article p. 217].

Le 14 — Budget 2000-2001. Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, dépose son budget 2000-2001. Les points saillants en sont : baisse d'impôt de 4,5 milliards de dollars sur trois ans ; retour de la pleine indexation des tables d'impôt en 2003 ; 2,7 milliards de plus pour la santé et les services sociaux ; un milliard sur trois ans pour l'éducation ; 430 millions pour les municipalités ; 310 millions pour le développement des régions ; exemption fiscale de dix ans pour les investissements majeurs ; 126 millions pour engager les PME dans le commerce électronique ; 120 millions pour brancher les familles sur Internet ; 100 millions pour la culture ; création d'un programme d'infrastructures de 290 millions [voir article p. 482].

Le 15 — Banque nationale du Canada. L'une des six grandes banques du pays, la Banque Nationale du Canada, affirme qu'elle serait prête à trouver un partenaire une fois modifiées les actuelles restrictions sur la propriété des banques. Des acquisitions, alliances et investissements dans les nouvelles technologies permettraient, selon le président du conseil de l'institution, André Bérard, de changer l'image de la BNC pour en faire un symbole de la nouvelle économie [voir article p. 509].

Le 19 — Parti libéral du Canada. Au terme du congrès du Parti libéral du Canada, le premier ministre Jean Chrétien décrète que la question de son leadership est close. Plébiscité par 2800 participants et ayant perçu « une expression très claire d'un appui massif » de leur part, il répète qu'il est le chef et que le chaos de la dernière semaine au sujet de son leadership sortait de l'imagination des médias. En marge du congrès, son ministre des Finances, Paul Martin, a ouvertement déclaré ses ambitions de diriger le Parti libéral le jour où le poste se libérerait [voir article p. 171].

Avril 2000

Le 4 — Mission québécoise en France. Le premier ministre Lucien Bouchard atterrit à Paris pour une visite officielle de trois jours. Il entend « donner l'heure juste » aux représentants français au sujet de la loi C-20 destinée à encadrer le prochain référendum. D'autre part, les retombées culturelles de ce voyage sont, entre autres, l'annonce du développement du projet de Saison de la France au Québec, prévu pour l'automne 2001, et l'intention de Paris de participer activement à la conception d'un musée de la Nouvelle-France, à Québec.

Le 12 — Gestion des déplacements. Au terme de cinq années d'études, d'analyses et de calculs, le ministre des Transports du Québec, Guy Chevrette, rend public son « plan de gestion des déplacements » de la région de Montréal. Dans ce document, le gouvernement s'engage à investir près de quatre milliards de dollars au cours des dix prochaines années dans la réfection d'autoroutes et dans de nouveaux projets de transport en commun [voir article p. 223].

Le 26 — Quotidiens à vendre. Le groupe de presse Hollinger confirme que *Le Soleil*, de Québec, *Le Droit*, d'Ottawa, et *Le Quotidien*, de Chicoutimi, sont à vendre. Le président de l'empire, Conrad Black,

laisse entendre que le produit de la vente servira, entre autres, à améliorer la capitalisation de son entreprise, qu'il juge sous-évaluée en Bourse. Quebecor, tout comme Torstar, au Canada anglais, manifestent leur intérêt envers cette offre. Tandis que Power Corporation semble intéressé à acquérir *Le Soleil* [voir aussi p. 505].

Le 30 — TAV. Au terme d'un an de fonctionnement, l'Université du Québec à Montréal annonce qu'elle met fin à son entente avec l'organisation juive Torah and Vocational Institute (TAV). Cette entente visait à permettre à la communauté juive hassidique d'avoir accès à un programme universitaire généraliste, cogéré par l'université mais donné en dehors de ses murs. Après un échec à l'Université Laval, le TAV avait, pour tenter l'expérience, approché l'Université de Montréal, McGill, Concordia et l'UQAM [voir article p. 374].

Mai 2000

Le 3 — Carte d'identité. Le Parti québécois dépose un projet de loi sur une carte d'identité nationale. Facultative, cette carte serait émise à ceux qui en feraient la demande à compter du 1er janvier 2001. Elle pourra être utilisée par les citoyens pour s'identifier au moment de voter, mais ne constituera pas une carte d'électeur.

Le 4 — Une île, une ville. Québec ferme la porte à la proposition du maire de Montréal, Pierre Bourque, de conserver des districts bilingues s'il y a fusion des villes de l'île de Montréal. Si le projet « une île, une ville » se réalise, 14 municipalités de l'Ouest perdront leur statut bilingue dans le méga-Montréal. Depuis 1997, Pierre Bourque souhaite faire de toute l'île de Montréal, une seule ville de 1,8 million d'habitants qui regrouperait les 29 municipalités de l'île de Montréal [voir article p. 234].

Le 6 — Parti québécois. Au 14e Congrès national du Parti québécois, le premier ministre Lucien Bouchard obtient un vote de confiance sans équivoque de la part de 91 % des délégués. Également, il réussit à faire élire à la vice-présidence du parti l'ex-ministre Marie Malavoy qui, au cours des prochaines élections, fera la lutte au chef du parti libéral Jean Charest dans la circonscription de Sherbrooke. Le congrès donne également lieu à une discussion sur la souveraineté éventuelle du Québec et sur la tenue, dès l'automne 2000, d'états généraux sur la langue afin d'évaluer le pouvoir d'attraction du français [voir aussi p. 109 et 153].

Le 8 — Nasdaq à Montréal. Le gouvernement du Québec dépose la « Loi sur l'exercice des activités de Bourse au Québec », dans le but d'accueillir la bourse électronique américaine Nasdaq. Cette Bourse riche en titres technologiques, dont la première franchise doit être implantée à Montréal, vise à offrir aux entreprises canadiennes un meilleur accès à un vaste bassin de capital nécessaire à leur expansion ainsi qu'à offrir aux investisseurs la possibilité de négocier le plus de titres possible au meilleur prix. Dix-sept entreprises québécoises sont déjà inscrites au Nasdaq aux États-Unis dont Biochem Pharma, Microcell, Air Canada et Télésystème Mobile International [voir article p. 516]

Le 10 — Expos. Le gouvernement du Québec se dit prêt à verser à l'équipe de

baseball Les Expos de Montréal la somme de huit millions de dollars par année durant 35 ans, en vue de la constuction d'un nouveau stade. La condition *sine qua non* pour bénéficier de cette aide gouvernementale : que les Expos restent à Montréal. Le ministre des Finances, Bernard Landry, exige quant à lui des propriétaires du club qu'ils avancent 125 millions de « nouveaux fonds » et que la moitié des coûts du nouveau stade du centre-ville soit financé par les Expos et la vente de sièges [voir article p. 231].

Le 11 — Cité du commerce électronique. Le gouvernement du Québec annonce un investissement de près de deux milliards dans la Cité du commerce électronique, située à l'ouest du Centre Molson. D'ici 2005, neuf tours à bureaux s'y érigeront, et bon nombre d'entreprises devraient créer, dès 2002, plus de 14 000 nouveaux emplois [voir aussi p. 212].

Le 12 – Gaspésie. Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, annonce l'injection de 14,5 millions dans l'économie gaspésienne afin d'entraîner la création de quelque 800 emplois reliés à quatre projets majeurs dont l'implantation d'un centre d'appels téléphoniques à Chandler et la mise en place d'un programme d'emplois pour les ex-travailleurs de la papeterie Gaspesia. Le mouvement des Patriotes gaspésiens concède que l'action du gouvernement du Québec est, en partie, « structurante » pour la Gaspésie [voir article p. 278]

— Affaire Lizotte. Comparution au palais de justice de Montréal de Giovanni Stante, 33 ans, policier au Service de police de la CUM et de Steve Deschâtelets, 25 ans, portier au Shed Café, tous deux accusés de l'homicide involontaire de Jean-Pierre Lizotte, un sans-abri de 45 ans, mort d'une pneumonie un mois après une arrestation musclée au Shed Café, boul. Saint-Laurent, le 5 septembre 1999. L'organisme Mouvement Action Justice profite de l'occasion pour rappeler qu'il a demandé une enquête publique au ministre Serge Ménard sur la gestion de cette affaire, ainsi que dans le cas de deux autres décès d'individus impliquant des policiers [voir article p. 377].

Le 12 — Affichage. La Cour d'appel accepte d'entendre la cause The Lyon and the Wallrus à la demande de l'avocat Brent Tyler. Un mois auparavant, la Cour supérieure condamnait le couple de commerçants de l'Estrie à payer une amende de 500 $, renversant ainsi une décision de la Cour du Québec émise le 20 octobre 1999 laquelle invalidait les dispositions de la Charte de la langue française sur la prédominance du français dans l'affichage commercial [voir aussi p. 91].

Du 14 au 18 — Référendum municipal. Les 27 municipalités de la couronne nord de Montréal tiennent un référendum commun en guise de contre-attaque à la réorganisation municipale du gouvernement du Québec. Les représentants croient que la création de la Communauté métropolitaine de Montréal entraînera une augmentation de la facture pour les 27 municipalités de cette région [voir aussi p. 217].

Le 17 — Entartage. À la Cour municipale de Montréal, Benoît Foisy et Patrick Robert sont déclarés coupables de voies de fait pour avoir entarté le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, en mai 1999, au Chic-Resto-Pop,

dans l'est de Montréal. Condamnés à six mois de probation et à l'exécution de 50 heures de travaux communautaires, tous deux clament qu'ils ont l'intention d'en appeler du jugement rendu. Ce procès est le premier du genre au Canada ; aucune jurisprudence n'existe sur l'entartage [voir aussi p. 382].

Le 19 — Mission économique. Bilan de la mission économique du premier ministre Lucien Bouchard en Amérique du Sud : les contrats fermes — plus de 185 millions — signés au terme d'un voyage d'une semaine permettront d'augmenter de 71 % la valeur des exportations au Chili et en Argentine. Outre des retombées de 84 millions au Québec, ces contrats devraient entraîner la création de 575 emplois.

Le 24 — Université McGill. Le principal et vice-chancelier de l'Université McGill, Bernard Shapiro, reçoit un don de 64 millions de Richard H. Tomlinson, diplômé en chimie il y a 52 ans de cette même institution, et président-fondateur de la multinationale ontarienne Gennum Corporation. Cette somme, qui s'ajoute au fonds propre de 700 millions de l'université, permettra notamment la fondation de six nouvelles chaires, la création d'une quarantaine de bourses pour étudiants des deuxième et troisième cycles et la numérisation des principaux fonds des bibliothèques.

Le 27 — Alliance-Québec. Anthony Housefather est élu nouveau président d'Alliance Québec après avoir récolté 118 voix contre 54 pour son seul adversaire, Peter Romaniuk. Vice-président d'Alliance Québec, avocat et conseiller municipal d'Hampstead, Anthony Housefather, âgé de 30 ans, succède à William Johnson qui, en février, annonçait sa démission [voir article p. 387].

Le 29 — Réforme scolaire. Le ministre de l'Éducation François Legault annonce que les nouveaux programmes scolaires pour les élèves du premier cycle du primaire seront prêts dès le 15 juin. Ces nouveaux programmes, issus de la réforme scolaire qui, à titre expérimental, avait été implantée dès septembre 1999 dans 16 écoles du Québec, s'appliquent en septembre 2000 pour les enfants des deux premières années du cours primaire [voir article p. 347].

Le 30 — Droits fondamentaux. L'Assemblée nationale adopte, dans la division, le principe de la loi 99 sur les droits fondamentaux du Québec. Le texte législatif est adopté par 65 voix contre 38. La loi 99 définit les droits fondamentaux du Québec et de son Assemblée nationale, en réplique à la loi fédérale C-20, adoptée par la Chambre des communes [voir article p. 118].

— **Politique forestière.** Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, dépose le projet de loi d'une nouvelle politique forestière. Elle vise à augmenter la production québécoise de bois de 10 millions de mètres^3 d'ici 60 ans, soit une augmentation de 22 % [voir article p. 256].

Juin 2000

Le 6 — Congés parentaux. La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, dépose le projet de loi 140 sur l'assurance-parentale visant à créer pour le Québec son propre programme de congés parentaux. Le texte de loi est rédigé comme si le gouvernement s'était entendu avec Ottawa sur les transferts de 500 à

600 millions de la caisse d'assurance-emploi.

Le 14 — Religion à l'école. À l'issue d'un long processus amorcé en 1995, la loi 118 est adoptée. Désormais, les écoles seront laïques [voir article p. 370].

Le 15 — Patrimoine religieux. Afin de préserver le caractère patrimonial des lieux de cultes qui ont perdu leur vocation d'origine, la ministre de la culture Agnès Maltais annonce la mise sur pied d'un programme de recyclage des églises. Ce programme qui s'échelonnera sur quatre années, bénéficiera d'une somme de 20 millions [voir aussi p. 428].

Le 16 — Bâillon. Le gouvernement Bouchard force l'adoption de cinq projets de loi : soit le projet de loi 107 sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux — la loi anti-déficit dans les hôpitaux [voir aussi p. 325] ; le projet de loi 117 sur l'assurance-médicaments, qui double la prime imposée pour le régime public ; le projet de loi 124 sur l'organisation territoriale municipale et celui sur la Communauté urbaine de Montréal [voir article p. 165] ; le projet de loi qui réduit les pouvoirs de la Régie de l'énergie [voir aussi p. 489]. L'adoption du projet de loi 102 qui modifie la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et le dépôt du projet de loi sur la réforme du Code du travail [voir article p. 395] sont reportés à l'automne 2000. La rédaction de ce dernier achoppe sur la création d'une nouvelle Commission des relations de travail. Enfin, le gouvernement décide de ne pas appeler le projet de loi 99 sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, dont le principe avait été adopté sur division le 30 mai.

— Groupe Danone. Le Groupe français Danone confirme l'acquisition des actifs de Naya, dont l'usine d'embouteillage d'eau de source à Mirabel. Fondée au Québec en 1986, Naya s'est rapidement développée au Canada et aux États-Unis avant d'éprouver de graves difficultés financières. Son chiffre d'affaires atteindrait plus de 100 millions.

Le 20 — Seagram. Edgar Bronfman Jr. annonce à Paris l'achat de l'empire montréalais Seagram, fondé en 1924 par Sam Bronfman, par le conglomérat français Vivendi. Une fusion qui équivaut à plus de 30 milliards de dollars américains. Naît ainsi le n° 2 mondial de la communication, Vivendi Universal, qui est présente dans le cinéma, la télévision, le disque, l'édition, le téléphone et Internet. Les anciens actionnaires de Seagram seront propriétaires de 24 % de la nouvelle compagnie et la famille Bronfman en sera le principal actionnaire avec 8 % des actions. Vivendi laisse savoir qu'il entend se départir des activités de vins et spiritueux de Seagram dont font partie des marques de renom tels le whisky Chivas Regal, le cognac Martell et le rhum Captain Morgan.

— Métro à Laval. Le ministre des Transports Guy Chevrette annonce le déblocage de crédits de 385 millions pour le prolongement du métro de Montréal à Laval. Ce projet devrait s'échelonner jusqu'en 2004.

Le 21 — Institutions financières. Après analyse, le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, est d'avis que le projet de loi fédéral C-38 sur la réforme du secteur des services financiers — déposé à

Le Canadien aux enchères

Le 27 juin 2000. Molson met officiellement en vente sa participation majoritaire dans le Club de hockey Le Canadien de Montréal afin de concentrer ses activités dans la fabrication et la mise en marché de la bière, sa mission première. La brasserie est propriétaire du club depuis 1978.

Cette décision est principalement reliée au contexte économique difficile dans lequel se trouve le hockey professionnel ; en 1999, le Tricolore — le club est aussi connu sous les noms de Les Glorieux, la Sainte-Flanelle, les Habs ou le Bleu-blanc-rouge — a subi une perte d'exploitation de 6,6 millions, l'année précédente, elle était de 3,8 millions. Par ailleurs, la brasserie entend rester associée au Canadien à titre de principal commanditaire en vertu d'une entente de 150 millions sur 20 ans, et la possible conservation d'une participation minoritaire dans ce club légendaire. De plus, pour ne pas mettre en péril les bières Molson au Québec, une clause dans le contrat de vente stipulera que l'équipe devra demeurer à Montréal. Le fruit de la vente du Canadien, entre 100 et 150 millions, sera réinvesti dans les activités brassicoles de Molson. La vente du Tricolore est aussi associée à celle d'un autre actif non relié à l'activité principale du brasseur de bières : le Centre Molson, amphithéâtre du centre-ville montréalais où jouent, depuis mars 1996, les Habs. Il s'agit là d'un actif de près de 300 millions mis en vente le 2 septembre 1999. Le dernier domicile du Canadien était, depuis 1926, le Forum de Montréal.

D'une valeur commune de près de 400 millions, l'édifice et l'équipe pourraient, de l'avis des administrateurs de la société, trouver un acheteur du côté des géants des télécommunications, qu'ils soient canadiens, américains ou européens notamment parce qu'ils sont à la recherche de contenu pour alimenter leurs réseaux.

Le Canadien a été fondé le 4 décembre 1909 par J. Ambrose O'Brien, un « sportsman » d'Ottawa, et T.C. Hare, un magnat financier. Le club joue d'abord dans la National Hockey Association, puis, le 26 novembre 1917, se joint à Toronto, Ottawa et le Wanderers de Montréal, au sein de la nouvelle Ligue nationale de hockey.

L'équipe raflera 24 Coupes Stanley, dont une dans la NHA, soit plus qu'aucune autre équipe dans l'histoire du hockey. La dernière victoire remonte à 1993. Parmi les meilleurs joueurs du Tricolore, inscrits au Panthéon du hockey, se trouvent Howie Morenz, Maurice « Rocket » Richard, Henri Richard, Jacques Plante, Doug Harvey, Jean Béliveau, Ken Dryden et Guy Lafleur [voir aussi p. 231].

M.-C. P.

la Chambre des Communes le 13 juin par le ministre des Finances Paul Martin — *« renferme une intrusion majeure dans les compétences du Québec »* notamment en imposant les normes fédérales aux sociétés de portefeuille québécoises qui deviendraient propriétaires d'une banque [voir aussi p. 509].

— **Amérindiens.** Dix ans après la crise d'Oka, le gouvernement fédéral et le conseil de bande de Kanesatake signent une entente qui cède officiellement 958 hectares de terres aux Mohawks. Ces derniers pourront dorénavant déterminer et gérer l'utilisation de leur territoire.

Le 28 — CEQ. La Centrale de l'enseignement du Québec change son appellation pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Cette nouvelle dénomination reflétera davantage la diversité de l'organisme qui compte quelque 130 000 membres principalement issus du monde de l'enseignement. Les autres appartiennent au secteur de la santé ou sont travailleurs autonomes.

Le 29 — C-20. Le Sénat adopte le projet de loi C-20, dit sur la « clarté » référendaire à 52 voix contre 34. Cette loi établit les conditions qui doivent être remplies advenant un vote favorable à la sécession d'une province pour que le gouvernement fédéral accepte de négocier cette sécession. En vertu de cette loi, la Chambre des communes doit, avant le référendum, juger de la clarté de la question posée par référendum [voir article p. 118].

— **Charte de la langue.** La ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, annonce que le gouvernement présentera un projet refonte de la Charte dont l'architecture s'appuie sur la situation du Québec dans les années soixante-dix, à une époque où la démographie n'était pas celle d'aujourd'hui et où on ne parlait pas encore de mondialisation et de nouvelles technologies. Cette refonte sera basée sur les recommandations de la Commission des états généraux sur la langue, que préside l'ancien président de la CSN, Gérald Larose. Les travaux de la commission doivent se terminer en avril 2001 [voir article p. 109]. ●

Sources : *La Presse canadienne*, *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*.

Les disparus, de juillet 1999 à juin 2000

Marie-Claude Petit

Amyot, Geneviève (11-06-00) La poétesse Geneviève Amyot meurt des suites d'une maladie auto immune à l'âge de 55 ans. Dès le début des années soixante, elle collabore à des périodiques tel L'Estuaire, La Barre du jour et la NBJ. Son premier recueil, *La mort était extravagante*, paraît en 1975. L'année suivante, son roman *L'Absent aigu* est publié aux Quinze. Après avoir renoué avec la poésie, elle publiera, aux

Éditions du Noroît, *Dans la pitié des chairs* (1982), *Petites fins du monde* (1988), *Corps d'atelier* (1990) et *Je t'écrirai encore demain* (1995).

Bertrand, Gabrielle (10-09-99) Ex-députée à la Chambre des communes, Gabrielle Bertrand, meurt à l'âge de 76 ans des suites d'un cancer. Avant de se lancer en politique, elle soutient son époux, Jean-Jacques Bertrand, député de l'Union nationale pendant 25 ans, ministre puis premier ministre du Québec de 1968 à 1970, et l'un de ses fils, Jean-François, ministre dans le gouvernement du Parti québécois au début des années quatre-vingt. En 1984, elle est élue sous la bannière du Parti conservateur. Députée de Brome-Missisquoi, Gabrielle Bertrand devient Secrétaire parlementaire dans trois ministères, dont la Santé. Réélue en 1988, elle quitte la scène politique en 1993.

Brisebois, Rhéaume (30-05-00) L'ancien journaliste sportif Rhéaume « Rocky » Brisebois meurt à la suite d'un infarctus à l'âge de 75 ans. Pendant plusieurs années, Rocky Brisebois exerce le métier de chroniqueur sportif tant à la station de radio montréalaise CJMS qu'au *Dimanche matin*. Avant de disparaître, il accorde un entretien télévisé à la suite du décès, survenu trois jours plus tôt, de son grand ami, l'ex-hockeyeur Maurice Richard.

Canuel, Yvan (26-12-99) Le comédien Yvan Canuel s'éteint à l'âge de 64 ans des suites d'une pneumonie. Après ses débuts à la radio en 1955, Yvan Canuel passe à la télévision et interprète, dans les toutes premières émissions pour enfants, une foule de personnages. Dans les années soixante et suivantes, il est de la distribution de nombreux téléromans tel *Rue des pignons*, *Le Temps d'une paix*, *L'Héritage*, *Scoop* et *Le Retour*. Au théâtre, il est le premier à monter *Ines Pérée et Inat Tendu* et participe, entre autres, à la création du *Cid maghané*, deux textes de Réjean Ducharme. Côté cinématographique, il tient des rôles dans plusieurs films québécois. Depuis vingt ans, il était copropriétaire, avec son épouse, la comédienne Lucille Papineau, du Théâtre Pont-Château.

Casalpro, Ronaldo (01-09-99) Mieux connu sous le nom de Ronald Cross, dit Lasagne, Ronaldo Casalpro meurt des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de 41 ans. C'est à la suite d'une scène, filmée et photographiée abondamment, qu'il connaît, lors des événements de la crise d'Oka, une certaine notoriété. Les images laissent alors croire qu'il est l'homme masqué qui se tient debout face au caporal Patrick Cloutier de l'Armée canadienne, dans la pinède de Kanesatake. Trois années plus tard, on apprend qu'il y a eu erreur sur la personne.

Chevalier, Léo (16-06-00) Le couturier Léo Chevalier s'éteint à l'âge de 65 ans. Il luttait contre la maladie d'Alzheimer. Après des débuts comme étalagiste, en 1955, il ouvre, onze années plus tard, au centre-ville de Montréal, la boutique Cheval. En 1971, il délaisse la haute couture pour s'associer à des manufacturiers et ainsi se concentrer dans le prêt-à-porter féminin. Pendant près de 20 ans, les agents de bord d'Air Canada portent sa griffe. Puis, en 1976, c'est au tour des hôtes des Jeux olympiques. Léo Chevalier ne dessinait plus depuis 1990.

Comtois, Ulysse (10-07-99) Le peintre et sculpteur Ulysse Comtois s'éteint à l'âge de 68 ans des suites d'un cancer du

poumon. De 1950 à 1954, Ulysse Comtois s'inspire du mouvement naissant des automatistes et délaisse, un an après son entrée, l'École des beaux-arts. De 1954 à 1962, il est monteur de films à Radio-Canada et collabore avec le service des nouvelles. Un univers qu'on retrouve notamment sur ses toiles. Il s'intéresse ensuite à la sculpture. Dans les années 1980, il revient au figuratif puis à un mode d'expression plus géométrique, à la manière Mondrian. Il consacre également une grande partie de sa vie à l'enseignement des arts. D'abord à l'École des beaux-arts, puis à l'Université Laval et, enfin, à l'université Concordia.

Coutu, Jean (01-09-99) L'homme de théâtre, de cinéma et de télévision Jean Coutu meurt à l'âge de 74 ans des suites d'une insuffisance respiratoire. Dès 1943, Jean Coutu s'impose sur la scène grâce à son talent et son charme mais aussi grâce à sa voix, sa stature et son autorité qualifiée d'hors du commun. Membre de la troupe du père Émile Legault, Les Compagnons de Saint-Laurent, il s'illustre dès lors aux côtés des Georges Groulx et de Jean Gascon dans *Lorenzaccio*, d'Alfred de Musset. En 1952, Jean Coutu participe à la naissance de la télévision canadienne dans *Œdipe roi*, de Jean Cocteau. Mais c'est grâce à son interprétation du Survenant, entre 1954 et 1960, l'un des premiers téléromans à succès, adapté du roman *Le Survenant*, de Germaine Guèvremont, qu'il devient célèbre. Toujours à la télévision, il est de la distribution de plusieurs téléromans dont *Les Plouffe*, de Roger Lemelin, *Le Petit Monde*, de Doris Lussier, et *En haut de la Pente douce*. Il joue également dans *Toi et Moi*, *Je vous ai tant aimée*, de Jovette Bernier, et dans les *Filles d'Ève*. Dans les années soixante-dix, il apparaît à quelques reprises dans *Moi et l'autre*, *Le Clan Beaulieu*, et *Jamais deux sans toi*, de Guy Fournier. En 1985, il est aux côtés de sa fille Angèle, dans *L'Or du temps* de Réal Giguère. Au grand écran, Jean Coutu enregistre, en 1961, à Hollywood, une série d'émissions intitulée *Sur demande*. Puis, il tient un rôle important dans *Devils at Four O'Clock*, et joue dans les versions française et anglaise de *Nomades du Nord*, produit par Disney. Il participe également aux films érotiques québécois *Pile ou face* et *Sept fois par jour*.

Couture, Marcel (05-08-99) Un des pionniers du mécénat au Québec, Marcel Couture, meurt des suites d'un cancer de la gorge à l'âge de 72 ans. Après des débuts en journalisme, il entre, en 1960, comme agent de relations publiques à Hydro-Québec. Puis, il y occupe le poste de vice-président à l'information et aux communications. Ce qui lui permettra de faire de la société d'État un partenaire important des milieux culturel et artistique québécois. En 1966, il fonde la revue *Forces*, un magazine bilingue de portée internationale et, de 1975 à 1980, il préside la Fête nationale des Québécois. Retraité en 1990, Marcel Couture dirige toujours la revue *Forces*, et préside huit éditions du Salon du livre de Montréal. Il est également l'un des artisans de la relance du quotidien *Le Devoir* dans les années 1990.

De Cotret, Robert (09-07-99) L'ex-ministre conservateur et sénateur Robert de Cotret, 55 ans, décède de façon prématurée. Franco-Ontarien d'Ottawa, Robert de Cotret entre à la Chambre des communes en 1978. Battu aux élections générales de 1979, il est nommé au Sénat avant d'entrer au conseil des ministres à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce dans l'éphémère gouverne-

ment de Joe Clark. En 1980, il démissionne du Sénat et tente un retour aux Communes. Robert de Cotret a toujours préféré les postes à vocation économique. Il est haut cadre à la Banque nationale et à la Banque mondiale, responsable de plusieurs portefeuilles au sein des gouvernements Clark et Mulroney, et président du Conference Board du Canada. Il conseille également l'ex-président américain Richard Nixon pour les questions monétaires. En fin de carrière, René de Cotret est ministre de l'Environnement, où il est à l'origine des pourparlers avec les États-Unis sur les pluies acides.

de la Sablonnière, Marcel (20-11-99) Le père Marcel de la Sablonnière, surnommé le père Sablon, s'éteint à l'âge de 81 ans. Il était atteint de la maladie de Parkinson. Cinquième d'une famille de 13 enfants, le père Sablon naît dans le quartier Villeray, à Montréal. Après des études classiques au Séminaire de Saint-Laurent et au Séminaire de Sainte-Thérèse, une licence en philosophie et une maîtrise en histoire, il est reçu jésuite et devient aumônier des terrains de jeux du parc LaFontaine. En 1951, il est nommé directeur du Centre de loisirs Immaculée-Conception. Pendant 40 ans, il s'y dévoue à démocratiser le sport et l'activité physique auprès de milliers de jeunes. Dix années plus tard, il fonde l'Auberge du Petit Bonheur, aujourd'hui l'une des plus importantes bases de plein air au Canada. Entre 1969 et 1995, il est vice-président de l'Association olympique canadienne. Parmi toutes les activités qui ont ponctué sa vie, Marcel de la Sablonnière a été membre du premier Conseil national de la santé et du sport amateur, vice-président de l'Association olympique canadienne — il recevra d'ailleurs, en 1976, la flamme olympique à Athènes en prévision des Jeux olympiques de Montréal —, et membre de nombreuses commissions d'études sur le sport, le tourisme ou le plein air.

de la Tour Fondue-Smith, Geneviève (21-06-00) Subitement, à l'âge de 87 ans, Geneviève de la Tour Fondue-Smith s'éteint. Française de naissance, elle mène, pendant plus de soixante années, une carrière active au Québec. D'abord journaliste et correspondante, elle est aussi conférencière, commentatrice radiophonique de l'actualité et écrivaine. Elle est active dans la Société des écrivains canadiens, dans le Comité France-Amérique de Montréal, ainsi qu'à la Chaire Jean-Monnet de l'Université de Montréal. Au sein de l'Alliance française, à Montréal, Geneviève de la Tour Fondue Smith poursuivra, de 1966 jusqu'à sa mort, son action de promotion et de défense de la langue et de la culture françaises. Également, elle créera la Fédération des Alliances françaises du Canada, organisation qu'elle présidera de 1966 à 1992.

Deschênes, Jules (10-05-00) Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jules Deschênes, s'éteint à l'âge de 76 ans. Entré au Barreau en 1946, Jules Deschênes rend, entres autres décisions célèbres, celle d'accorder, il y a 25 ans, une injonction aux pilotes francophones d'Air Canada pour qu'ils puissent parler français avec les contrôleurs aériens francophones. Inversement, quelques années plus tard, il rend le premier jugement qui invalide l'unilinguisme français des lois du Québec, tel qu'imposé par la loi 101 de 1977. Président du comité de sélection des juges du Tribunal international des droits des enfants, Jules Deschênes préside, de 1985 à 1987, une commission d'enquête

sur les criminels de guerre au Canada et, de 1993 à 1997, il siège au Tribunal pénal international sur les crimes de guerre dans les Balkans.

Desjardins, André « Dédé » (27-04-00) L'ex-syndicaliste André « Dédé » Desjardins, 69 ans, est assassiné, victime d'un règlement de comptes. Dans les années soixante-dix, André Desjardins fait la loi à la FTQ-construction : personne ne travaille sur un chantier important du Québec sans avoir obtenu son accord. En 1974, il joue un rôle clef dans le saccage des chantiers du barrage hydroélectrique LG-2 de la baie James. Parallèlement, il est l'un des vice-présidents de la Fédération des travailleurs du Québec. Après 17 années d'une tumultueuse carrière dans le domaine de la construction, André Desjardins devient un homme d'affaires prospère. Depuis longtemps, il était reconnu pour être proche des groupes de motards criminels.

Drapeau, Jean (12-08-99) L'ancien maire de Montréal, Jean Drapeau, meurt à l'âge de 83 ans, des suites d'une longue maladie. [Voir article p. 145]

Fortin, André « Dédé » (10-05-00) Le populaire chanteur des Colocs, André « Dédé » Fortin, 38 ans, est retrouvé mort dans son logement du Plateau-Mont-Royal. L'enquête du coroner déterminera qu'il s'est suicidé de manière assez sordide. Dès 1990, le groupe des Colocs acquiert une solide réputation auprès du public. Parmi ses succès, il a produit *Julie*, *Tassez-vous de d'là* et *Rue Principale*, des mélodies enjouées aux textes sombres.

Hébert, Anne (22-01-00) La poétesse et romancière Anne Hébert s'éteint à l'âge de 83 ans, des suites d'un cancer. [Voir article p. 147]

Hurtubise, Claude (21-11-99) Le fondateur de la maisons d'édition Hurtubise HMH, Claude Hurtubise, s'éteint des suites d'une longue maladie, à l'âge de 85 ans. La contribution de Claude Hurtubise à l'évolution du monde de l'édition et de la littérature québécoise débute en 1934. En compagnie des Hector de Saint-Denys-Garneau, Paul Beaulieu, Robert Charbonneau, Robert Élie et Jean Le Moyne, il fonde alors la revue littéraire *La Relève*. En 1940, avec Robert Charbonneau, il met sur pied les Éditions de L'Arbre qui, en huit ans, mettent sur le marché quelque 200 titres parmi lesquels se trouvent les premières œuvres des Yves Thériault, Anne Hébert, Roger Lemelin et Gabrielle Roy. Associé aux Marcel Dubé, Jean-Louis Gagnon, Gilles Marcotte, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau, il donne naissance, en 1954, aux Écrits du Canada français. Six années plus tard, il fonde les éditions Hurtubise HMH, où, entre autres, il assure la notoriété d'auteurs découverts plus tôt. En 1969, il édite *Introduction à la sociologie générale* de Guy Rocher, un ouvrage qui devient un *best-seller* mondial. En 1975, il quitte Hurtubise HMH pour prendre la direction des Éditions La Presse, où il œuvre pendant trois ans. C'est vers la fin des années soixante-dix qu'il se retire du milieu de l'édition.

Labelle, Pierre (18-01-00) L'humoriste, comédien et chanteur Pierre Labelle meurt d'une crise cardiaque à l'âge de 58 ans. Né à Windsor, en Ontario, Pierre Labelle est encore jeune quand sa famille revient au Québec. Très tôt, il forme un duo de chanteurs-fantaisistes avec René Angelil, son voisin de la rue Saint-Denis, à Mont-

réal. Vers le milieu des années soixante, tous deux se retrouvent et lancent, avec Jean Beaulne, Les Baronets, un trio prolifique : pas moins d'une quarantaine de 45 tours et une dizaine de 33 tours. En 1973, il donne un premier spectacle solo au Café de l'Est et est monologuiste à la télévision. De 1975 à 1992, il co-anime avec Roger Joubert, Louis-Paul Allard et Tex Lecor Le Festival de l'humour, l'émission radiophonique la plus écoutée au Canada.

Lapointe, Claude (28-02-00) Le premier chef du service des nouvelles à Télé-Métropole, Claude Lapointe, meurt des suites d'une longue maladie, à l'âge de 81 ans. C'est à la station CKAC AM de Montréal, qu'il débute à titre de présentateur de nouvelles et, de 1950 à 1960, de reporter. Par la suite, il est appelé à mettre sur pied et à diriger le service de l'information du canal 10 que l'on s'apprête à lancer. En plus de ses responsabilités, il participe à des émissions régulières. En 1984, il prend sa retraite.

Lapointe, Gabriel (05-09-99) L'avocat criminaliste Gabriel Lapointe s'éteint à l'âge de 70 ans, des suites d'un cancer du pancréas. Il s'apprêtait à recevoir le mérite du Barreau de Montréal pour sa contribution exceptionnelle à son domaine. Diplômé en droit de l'Université Laval, Gabriel Lapointe commence sa carrière d'avocat en 1952, pour l'armée canadienne, puis il va décrocher un MBA de l'université américaine Harvard. Plus que le droit des affaires, c'est le droit criminel qui l'intéresse. Dès 1961, il est remarqué et, en 1965, il devient procureur-chef. L'année suivante, il passe du côté de la défense. En 1983, il représente l'avocate Claire Lortie, accusée du meurtre de son amant retrouvé dans un congélateur enterré dans sa cour. Il défend également Henri Marchessault, chef de l'escouade de stupéfiants de la police de la CUM, condamné à 14 ans pour trafic de stupéfiants. Cela sans compter la défense de plusieurs députés conservateurs de Brian Mulroney, de juges devant les comités de déontologie et de religieux dans des affaires de mœurs.

Lecavalier, René (06-09-99) Le commentateur René Lecavalier, la voix de la Soirée du hockey pendant plus de 30 ans à Radio-Canada, meurt à l'âge de 80 ans. En 1937, René Lecavalier entre au service de la comptabilité de Radio-Canada et ne tarde pas à obtenir un poste d'annonceur notamment comme correspondant de guerre en Afrique du Nord. De 1941 à 1952, il anime diverses émissions culturelles à la radio de Radio-Canada. Puis, il y entreprend sa carrière de commentateur des matchs de hockey. Celle-ci durera 31 ans et lui permettra de devenir une référence dans le monde du journalisme sportif. Son influence sera d'ailleurs considérable sur la francisation et l'ennoblissement du langage sportif. En autres occupations, René Lecavalier anime des magazines sportifs à la radio et à la télévision, en plus de participer à la retransmission de Jeux olympiques et d'assurer la couverture de Jeux du Commonwealth et panaméricains.

Lévesque, Georges-Henri (15-01-00) Le père dominicain Georges-Henri Lévesque s'éteint à l'âge de 96 ans. [Voir article p. 146]

Masson, Claude (31-10-99) Le vice-président et éditeur adjoint du journal *La Presse*, Claude Masson, 58 ans, et son épouse, Jeannine Bourdages, perdent la vie quand le vol 990 d'Egyptair s'abîme

dans l'Atlantique, au large du Massachusetts. De 1961 à 1965, Claude Masson est journaliste au sein de divers hebdomadaires puis il entre à *La Presse*. De 1974 à 1980, il est directeur de l'information du quotidien *Le Soleil*, et de 1980 à 1984, il est rédacteur en chef et éditeur adjoint du même journal. En 1984, il dirige le quotidien *Le Nouvelliste*. Au moment de sa disparition, il était, depuis 1988, vice-président et éditeur adjoint à *La Presse*. Toujours prêt à s'engager personnellement dans des causes, Claude Masson a donné à de nombreux organismes d'aide.

Millette, Jean-Louis (29-09-99) Le comédien Jean-Louis Millette meurt à l'âge de 62 ans. La veille, il s'était écroulé devant son domicile, victime d'un arrêt cardio-respiratoire. Fondateur du Théâtre de Quat'Sous, en 1963, avec Paul Buissonneau, Yvon Deschamps et Claude Léveillée, il a consacré sa vie à son métier. Comédien fort actif, il s'est surtout fait connaître au début des années 70 dans le rôle du clown Paillasson dans l'émission pour enfant *La Ribouldingue* ainsi que dans celui de l'entrepreneur de pompes funèbres Oscar Bellemarre, dans la comédie *Symphorien*. Également, il est de la distribution de téléromans tels *Montréal PQ*, *L'Héritage*, *La Part du lion* et *Bouscotte*. Au théâtre, il joue dans plus d'une centaine de pièces dont dans *The Dragonfly of Chicoutimi*, une production qui a du succès jusqu'en Italie et où il est seul sur scène. Au cinéma, il joue, entre autres, dans *Pouvoir intime* (1986), *Les Fous de bassan* (1987), *Jésus de Montréal* (1989), *Dans le ventre du dragon* (1989) et *Le Confessionnal* (1995), dans lesquels il incarne souvent des personnages louches, perturbés et démoniaques.

Nolet, Jean-Paul (02-01-00) L'annonceur Jean-Paul Nolet, l'une des voix qui ont fait la marque de la radio et de la télévision de Radio-Canada, meurt à l'âge de 75 ans des suites d'une embolie cérébrale. De son vrai nom Jean-Paul Wawanoloat — Abénaki, il est né dans la réserve d'Odanak, près de Sorel —, il débute sa carrière en 1944 dans une radio de Trois-Rivières puis, la même année, il entre à Radio-Canada qu'il ne quittera plus. Pendant 12 ans, il est annonceur et lit des radio-romans ainsi que des dramatiques. À la télévision, il est présentateur au *Téléjournal* et narre les documentaires de la National Geographic Society. De 1972 à 1983, il quitte la télévision pour y revenir quelques années plus tard à titre de présentateur de l'émission rétrospective *Déjà 20 ans*. Entre autres activités, Jean-Paul Nolet siège, de 1974 à 1977, à la Commission des biens culturels du Québec. Engagé dans la cause de la situation des Amérindiens, il est aussi membre, de 1975 à 1980, de la Commission des droits de la personne.

Pepin, Marcel (06-03-00) L'ancien président de la Confédération des syndicats nationaux, Marcel Pepin, meurt à l'âge de 74 ans, des suites d'une longue mala-die et de complications reliées à une récente opération chirurgicale. [Voir article p. 148]

Perron, Clément (12-10-99) Le scénariste Clément Perron meurt à l'âge de 70 ans. Entré à l'Office national du film en 1957, il collabore jusqu'à sa retraite, trente années plus tard, à une cinquantaine de films notamment à titre de scénariste, producteur et réalisateur. En 1958, il signe *Une île du Saint-Laurent*, un documentaire de Raymond Garceau sur l'Île-aux-Grues. En 1962, il co-réalise *Les Bacheliers de la cinquième*. Entre autres, il écrit *Mon oncle*

Antoine, œuvre phare du cinéma québécois, réalisée en 1971 par Claude Jutra. En 1973, il réalise *Taureau*, avec André Melançon dans le rôle principal et, en 1975, *Partis pour la gloire*, une production inspirée de cas de réfractaires à la conscription durant la guerre. Tout au long de sa carrière, il se bat pour l'autonomie de la production française à l'ONF et contribue à créer son comité de programmes, avant de le diriger pendant plusieurs années. Sa mort, ajoutée à celle du regretté Pierre Perrault (24-06-99) marque la fin d'une époque à l'ONF.

Richard, Maurice « le Rocket » (27-05-00) L'ancien numéro 9 et capitaine de l'équipe de hockey le Canadien de Montréal, Maurice Richard, meurt des suites d'un cancer, à l'âge de 78 ans. [Voir article p. 149]

Saint-Denis, Janou (11-05-00) La reine des Nuits de la poésie, Janou Saint-Denis, meurt à l'âge de 70 ans. Poétesse, metteuse en scène, animatrice et comédienne, Janou Saint-Denis fonde en 1957 la compagnie théâtrale Les Satelittes et produit des pièces de poètes-dramaturges tels Claude Gauvreau (1959) et Félix Leclerc (1961). En 1959, elle inaugure les premières lectures publiques de poésie. En 1975, elle fonde les Productions du Soudain pour réaliser des spectacles poétiques, dont ceux des mercredis de Place aux poètes. Entre autres recueils de poésie, elle publie *La Roue du Feu Secret*.

Monsieur Montréal

Le 12 août 1999, Jean Drapeau

L'ancien maire de Montréal, Jean Drapeau, s'éteint à l'âge de 83 ans, des suites d'une longue maladie. Avec lui, un pan entier de l'histoire de la métropole disparaît. Entre 1951 et 1954, à l'époque du premier ministre unioniste Maurice Duplessis, Jean Drapeau, à titre de procureur, obtient, avec l'appui du conseiller municipal Pierre Desmarais et du policier Pacifique Plante, la tenue d'une commission d'enquête sur la conduite des policiers de la Villes de Montréal au cours des années quarante. La portée de la commission, présidée par le juge François Caron de la Cour supérieure, permettra le retour de l'harmonie sociale à Montréal où la prostitution et le jeu avaient le champ libre.

En 1954, il devient maire de Montréal pour un premier mandat. Défait aux élections suivantes par le sénateur Sarto Fournier, il est réélu en 1960 sous la bannière du Parti civique de Montréal, parti qu'il a créé. Il demeurera en poste 26 années consécutives, soit jusqu'à ce que la maladie l'oblige à se retirer.

« Père » d'Expo 67, des Olympiques de 1976, du métro de Montréal, des Floralies et « parrain » des Expos de Montréal, Jean Drapeau incarne la belle époque de la ville, celle du développement économique et des méga-projets comme en témoignent les grands travaux de construction de la Place des Arts et de la place Ville-Marie.

En contrepartie, il se voit reprocher le massacre des espaces verts et de l'héritage patrimonial des résidences victoriennes ainsi que son manque de sensibilité en matière d'environnement. Cela, sans compter le faramineux dépassement des coûts prévus pour la réalisation des installations olympiques : un milliard de dollars.

Pendant toutes ses années au pouvoir, Jean Drapeau est la tête de turc des

caricaturistes. Les Girerd à *La Presse*, Bado au *Devoir* et au *Droit*, Berthio au *Devoir* et au *Jour*, Ainslin à la *Gazette*, et Raoul Hunter au *Soleil*, le fustigent ou se paient sa tête ; « *un œuf avec des petites moustaches et des lunettes !* », schématisera Girerd. La veille de ses obsèques, près de 3000 personnes se rendent à l'hôtel de ville pour signifier, dans les registres, leur affection envers ce bâtisseur du Montréal moderne. ●

Références

AUF DER MAUR, Nick, *The billion-dollar game : Jean Drapeau and the 1976 Olympics*, Montréal, 1976.

GIRERD, Jean-Pierre, *Son honneur*, Éditions La Presse, Montréal, 1981

GIRERD, Jean-Pierre, *Monsieur le maire 68-86*, Éditions La Presse, Montréal, 1986

LÉVEILLÉE, Jacques et al., *Montreal after Drapeau*. Black Rose Books, 1986.

MARSOLAIS, Claude V., Luc DESROCHERS et Robert COMEAU, *Histoire des maires de Montréal*. VLB Éditeur, Montréal, 1993.

MORIN, Guy R. *La cathédrale inachevée. L'histoire rocambolesque des installations olympiques de Montréal – et des idées pour en finir*, XYZ Éditeur, 1997.

PATENAUDE, Joseph-Zénon-Léon, *Le vrai visage de Jean Drapeau*, Éditions du Jour, Montréal, 1962.

PURCELLE, Susan et Brian MCKENNA, *Jean Drapeau*, Stanké, Montréal, 1981.

Une figure de la liberté

Le 15 janvier 2000, Georges-Henri Lévesque

Le père Georges-Henri Lévesque, un des principaux acteurs qui ont préparé dans les années 1940-50 l'accession du Québec à la modernité, s'éteint à l'âge de 96 ans.

Dominicain et élève de Félix-Antoine Savard, Georges-Henri Lévesque part, en 1930, étudier la sociologie à Lille, en France. De retour au pays trois années plus tard, il entreprend de tisser un réseau de relations chez les réformateurs du Québec.

En 1938, il fonde l'École de service social de l'Université Laval puis la Faculté des sciences sociales en 1943 qui verra défiler les futurs acteurs de la Révolution tranquille tels les Arthur Tremblay, Yves et Pierre Martin, Claude Morin, Michel Bélanger, Jean Marchand. Marcel Pepin et Guy Coulombe. Ils seront d'ailleurs plusieurs à considérer le religieux comme leur maître à penser.

Homme aux idées avant-gardistes — ce qui lui a valu quelques confrontations avec le clergé et Maurice Duplessis, premier ministre conservateur des années 50 — Georges-Henri Lévesque conserve au cœur de ses préoccupations le progrès social. Ses combats portent ainsi sur la laïcisation des institutions — syndicats, mouvement coopératif — et la promotion des débats publics sur le devenir de la société.

D'esprit libre, il avait un jour commencé un discours au Palais Montcalm de Québec par les mots « liberté, liberté, liberté » ; « Si l'autorité vient de Dieu, avait-il alors lancé, la liberté aussi vient de Dieu ». Des propos qui tranchaient dans le Québec conservateur d'avant la Révolution tranquille.

En 1960, il devient l'éminence grise du Parti libéral du Québec dont le programme résolument réformateur sera concocté à la maison Montmorency, lieu

de débat qu'il avait fondé cinq ans plus tôt, au haut des chutes du même nom, près de Québec.

Son influence s'étend également à Ottawa où il copréside la Commission royale d'enquête pour l'avancement des arts, des sciences et des lettres du Canada ; en 1957, elle donne naissance au Conseil des arts du Canada. En 1963, il fonde l'université nationale du Rwanda-Burundi.

À l'âge de 80 ans, Georges-Henri Lévesque entreprend la rédaction de ses mémoires. ●

Références

Lévesque, Georges-Henri et al., *Les sciences sociales au Québec : continuité et rupture*, 2 vol., Presses de l'université de Montréal, Montréal, 1984.

Lévesque, Georges-Henri, *Souvenances, entretiens avec Simon Jutras*, 3 vol., Éditions La Presse, Montréal, *1983-1989*.

Parisé, Robert, *Georges-Henri Lévesque, père de la renaissance québécoise*, Stanké, Montréal, 1976.

Documents audiovisuels

Le Très révérend père Georges-Henri Lévesque, entretien avec Pierre Nadeau, réalisation Normand Nicol, Radio-Québec, 1982

Nord-Sud. 097, réalisation d'André Breton, Radio-Québec : Association québécoise des organismes de coopération internationale ; réflexions sur l'évolution de la coopération internationale, 1986.

Père Georges-Henri Lévesque, réalisation de Pauline Payette, Société Radio-Canada ; les débuts de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Témoignages de Claude Morin et Michel Bélanger. 1989.

Politiques culturelles, réalisation de Serge Larivée, École des Hautes études commerciales ; le père Lévesque explique, entre autres, le rôle qu'il a joué au sein de la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences de 1949 à 1951. 1988.

Sites Internet

www.fss.ulaval.ca/Historique/GHLevesque.htm

Un talent littéraire exceptionnel

Le 22 janvier 2000, Anne Hébert La poétesse, romancière et dramaturge Anne Hébert, s'éteint à l'âge de 83 ans, des suites d'un cancer.

Sur une période s'échelonnant sur plus d'un demi-siècle, Anne Hébert produit une œuvre abondante : il s'agit de « l'écrivain québécois le plus prestigieux du dernier demi-siècle » (Gilles Marcotte).

La source de son parcours prend naissance dans son milieu familial. Sa mère lui donne le goût du théâtre, son père, Maurice Hébert, un grand critique littéraire, celui de la littérature. Dans la foulée des Hector de Saint-Denys-Garneau, son cousin, et Émile Nelligan, elle ne tardera pas à donner ses lettres de noblesse à la poésie québécoise et à faire de l'écriture sa vie.

Ses premiers poèmes paraissent en 1939 dans des périodiques. En 1942, elle reçoit le prix Athanase-David, pour son premier recueil de poésie, *Les Songes en équilibre*.

En 1950, elle publie *Le Torrent*, un recueil de nouvelles, puis en 1953 sa

grande œuvre poétique *Le Tombeau des rois*. À la même époque, scénariste à l'Office national du film, elle reçoit une bourse de la Société royale du Canada qui lui permet d'aller séjourner à Paris. Elle y écrit son premier roman *Les Chambres de bois*, lauréat, en 1959, du prix Athanase-David.

Depuis la Ville lumière, Anne Hébert mènera une longue carrière littéraire couronnée de succès et, le plus souvent, le Québec lui servira de territoire imaginaire où elle campera son univers de création.

À 42 ans, son génie littéraire est consacré. Parmi les nombreux prix qui récompenseront à la fois son talent exceptionnel et son imposante production littéraire, notons le prix des Librairies de France pour son roman *Kamouraska*. Publié en 1970, il sera porté à l'écran trois années plus tard par le cinéaste Claude Jutra, ainsi que le prestigieux prix Femina, décerné en 1982 pour son roman *Les Fous de Bassan*, également porté à l'écran.

Plus tard, Anne Hébert publie le roman *L'Enfant chargé de songes* et le recueil *Poèmes pour la main gauche*. En 1998, paraît *Est-ce que je te dérange ?* et, l'année suivante, *Un habit de lumière*, pour lequel elle reçoit le prix France-Québec/Jean-Hamelin 1999.

Exilée à Paris pendant plus de 30 ans — elle revient au Québec en 1997 —, Anne Hébert y gagne une reconnaissance internationale. La France la considérait d'ailleurs comme un écrivain universel. ●

Références

Brochu, André, *Anne Hébert, le secret de vie et de mort*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 2000.

Demers, Sylvie, *Le Torrent d'Anne Hébert*, Hurtubise HMH, Montréal, 1998.

Major, Jean-Louis, *Anne Hébert et le miracle de la parole*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1976.

Un géant du contre-pouvoir

Le 6 mars 2000, Marcel Pepin

L'un des plus grands syndicalistes du Québec et ancien président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Marcel Pepin, meurt à l'âge de 74 ans, des suites d'une longue maladie et de complications reliées à une récente opération chirurgicale.

Diplômé en relations industrielles de l'Université Laval, Marcel Pepin a 22 ans quand il est embauché à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) qui deviendra la CSN. Pendant 12 ans, il travaillera pour la Fédération nationale de la métallurgie comme organisateur et négociateur.

Élu en 1961 secrétaire général de la CSN, il en devient quatre ans plus tard le président. Pendant 11 ans, il verra à la destinée de l'organisme et multipliera les interventions pour, notamment, nationaliser l'électricité, réformer le Code du travail et instaurer un régime des rentes.

Au cours de la Crise d'octobre de 1970, de concert avec les dirigeants de la CEQ et de la FTQ, il dénonce les actions violentes du Front de libération du Québec (FLQ) et l'imposition de la Loi des mesures de guerre par le gouvernement Trudeau.

En 1972, il met sur pied le premier front commun intersyndical du secteur public. Ce mouvement se soldera par une

grève générale de onze jours et le conduira en prison à deux reprises.

Sur le plan politique, Marcel Pepin adhère, dans les années cinquante, au Rassemblement démocratique, un regroupement politique de quelques centaines d'opposants au régime de Maurice Duplessis, dont Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau.

En 1981, il devient président du Mouvement socialiste jusqu'en 1985. Ses dernières années de vie active allèrent à l'enseignement, à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal. ●

Références

KEABLE, Jacques, *Le monde selon Marcel Pepin*, Lanctôt Éditeur, Montréal, 1998.

PEPIN, Marcel, *Le nécessaire combat syndical*, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Montréal, 1987.

PEPIN, Marcel, *Quebec Labour*, Black Rose Books, 1972.

Le « Rocket »

Le 27 mai 2000, Maurice Richard

L'ancien numéro 9 et capitaine de l'équipe de hockey le Canadien de Montréal, Maurice Richard, meurt des suites d'un cancer, à l'âge de 78 ans.

C'est à l'aube de la saison 1942-43 que Le Canadien embauche Maurice Richard, dans une période où le hockey professionnel se porte plutôt mal. À lui seul, ou presque, celui qui évoluera comme ailier droit — quoi qu'il soit gaucher —, contribuera à faire renaître le hockey montréalais de ses cendres.

En 1944-45, il commence à bâtir sa propre légende. Grâce à son tir dévastateur, l'homme au regard de feu compte 50 buts en 50 matchs. Un exploit qui demeure inégalé pendant presque 40 ans. Il est aussi le premier hockeyeur à marquer 500 buts en carrière.

Au total, celui que l'on surnomme le « Rocket » en raison de sa grande rapidité, dispute 18 saisons avec Le Canadien, il est l'auteur de 544 filets et de 1285 points, et gagnant de huit coupes Stanley dont cinq d'affilée de 1956 à 1960, année de sa retraite.

Cinq ans auparavant, en pleines séries éliminatoires et à l'issue d'une violente bagarre avec un adversaire sur la patinoire, Maurice Richard est suspendu par le président de la Ligue nationale de hockey, Clarence Campbell. Jugeant la sentence démesurée, les partisans canadiens-français se soulèvent et l'« émeute du Forum », rue Sainte-Catherine à Montréal, passe à l'histoire.

Après son retrait de la compétition, Maurice Richard est encore très populaire. Entre autres, au début des années 80, il revient chez Le Canadien à titre d'ambassadeur, et tient une chronique dans plusieurs journaux.

Sous le choc de sa mort, avant la célébration de funérailles nationales, des centaines de milliers de personnes vont saluer une dernière fois leur idole, exposée en chapelle ardente au Centre Molson. ●

Références

GOSSELIN, Gérard, *Monsieur hockey*, Éditions de l'Homme, Montréal, 1960.
MACINNIS, Craig, *Maurice Richard : l'inoubliable Rocket*, Éditions de l'Homme, Montréal, 1999.
PELLERIN, J.-M. *Maurice Richard l'idole d'un peuple*, Trustar, Montréal, 1998.

Documents audiovisuels

Le Rocket, réalisateur Jacques Payette, ONF, 1998.
Peut-être Maurice Richard, réalisateur Gilles Gascon, ONF 1971.
Mon numéro 9 en or, réalisateur Pierre L'Amare, ONF, 1972.
Le Chandail, réalisateur Sheldon Cohen, ONF, 1980.

Site Internet

www.spelten.com/MauriceRichard/

La politique

LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION

- Quand l'économie va...
- Jean Charest : inconnu, méconnu ou méconnaissable ?
- L'ADQ, une solution de rechange ?

LA POLITIQUE MUNICIPALE

- La réforme municipale : une affaire d'économie

LA POLITIQUE FÉDÉRALE

- La fin du tandem Chrétien-Martin

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

- L'année de la diversité culturelle
- Les minorités francophones : un intérêt retrouvé
- Les francophones minoritaires : entre le fait minoritaire et la dualité nationale

LE PARLEMENT ET LES PARTIS

Quand l'économie va...

Michel Venne
journaliste, *Le Devoir*

Quand l'économie va, tout va ! L'adage vaut aussi pour les gouvernements. Celui du Québec a ainsi vu ses revenus croître plus rapidement que prévu au cours de la dernière année à la faveur d'une exceptionnelle performance de l'économie québécoise en 1999 qui devait se poursuivre en 2000. L'aisance financière retrouvée, après de dures années de lutte contre le déficit, le ministre des Finances, Bernard Landry, a pu être généreux envers les contribuables en leur accordant, dans son budget du 14 mars 2000, des baisses d'impôt. Il a été capable simultanément de réinvestir dans des secteurs stratégiques, y compris l'éducation et la santé, et d'acheter la paix avec les fonctionnaires de l'État pour toute la durée du présent mandat du gouvernement, puisque les conventions collectives ont été renouvelées pour quatre ans.

Dans un contexte de paix syndicale et de croissance économique, le climat politique s'est lui aussi amélioré toujours au profit du gouvernement, l'opposition libérale étant privée de certaines sources de mécontentement au sein de la population pour marquer des points. Le premier ministre Lucien Bouchard a profité du printemps et de l'insouciance retrouvée des contribuables citoyens pour remettre à l'ordre du jour la question nationale. C'est ainsi qu'il a promis de tenir une campagne de promotion de la souveraineté à l'automne, en se déclarant « gonflé à bloc » au sortir du congrès du Parti québécois en mai 2000.

Il a toutefois évoqué la possibilité de reporter la tenue d'un référendum sur la souveraineté à un prochain mandat électoral, évitant soigneusement de s'enferrer dans un calendrier précis, ce qui a eu l'heur sans doute de nourrir la confiance déjà élevée des milieux d'affaires. C'est ainsi que la bonne tenue de l'économie a facilité la vie politique et que la politique a à son tour encouragé la croissance de l'économie, comme dans un cercle vertueux qui ne peut pas être éternel. Le gouvernement a également mis en œuvre des politiques de soutien à l'économie qui ont aidé à consolider la création d'emplois, notamment dans le secteur du multimédia, de la recherche en biotechnologie et dans le commerce électronique.

Le gouvernement a également préféré maintenir sa politique d'achat de médicaments brevetés plutôt que de favoriser l'achat de médicaments génériques, moins chers, dans les hôpitaux, afin de continuer à favoriser l'industrie du médicament d'origine, dont les succursales canadiennes sont situées à Montréal où elles assurent des emplois.

La bonne santé de l'économie

A 3,7 %, la croissance économique a été particulièrement vigoureuse en 1999 au Québec. En moyenne, au cours des vingt dernières années, la croissance n'avait pas dépassé 2 %. En 1999, 75 900 emplois ont été créés. Après celle de 1998 (86 400

emplois), il s'agit de la meilleure performance depuis 1987. Le taux de chômage s'est établi en moyenne à 9,3 %, ce qui est le niveau le plus bas depuis 1976 (8,2 % au début de 2000). La demande intérieure fut en hausse de 3,4 % en 1999. Les entreprises ont repris confiance avec l'amélioration des perspectives mondiales de croissance économique, le redressement des prix des matières premières et la hausse appréciable des profits (13,4 % en 1999). Il en est résulté une hausse des investissements des entreprises privées de 5,4 %. Les dépenses de consommation ont progressé de 2,6 %. Les investissements domiciliaires ont crû de 9,2 %.

L'économie québécoise a bénéficié d'un environnement extérieur favorable au commerce, écrit le ministère des Finances, qui reconnaît ainsi que l'économie québécoise a profité entre autres du redressement économique rapide des pays asiatiques et de la vigueur exceptionnelle de l'économie américaine. En 1999, la croissance économique aux États-Unis s'est établie à 4,1 %, au-dessus de la barre des 4 % pour une troisième année d'affilée. Avec la bonne performance de l'économie américaine, la croissance des exportations québécoises s'est accélérée en 1999. Le volume des exportations internationales de marchandises s'est accru de 10,2 % (contre 6,4 % en 1998). Le ministère des Finances s'attend à ce que l'économie mondiale maintienne sa vigueur en 2000 et prévoyait une croissance de 3,3 % au Québec.

Une marge financière retrouvée

Croissance économique veut dire plus d'investissements, plus d'emplois, plus de dépenses de consommation, donc des revenus supérieurs pour l'État en taxes et en impôts. Considérables et inespérés, les surplus dégagés par le gouvernement se sont établis à deux milliards pour l'année 1999-2000. Québec a utilisé cette marge financière entre autres pour éponger les déficits des hôpitaux et des universités. Du même coup, cependant, il s'est engagé à soumettre les premiers à une loi leur interdisant les déficits budgétaires et les secondes à de nouvelles obligations de performance en échange d'un financement plus élevé et plus stable [sur les universités, voir aussi p. 350, sur les hôpitaux, p. 325].

Le budget du 14 mars 2000 annonçait des réductions d'impôt des particuliers de l'ordre de deux milliards sur trois ans mais un réinvestissement immédiat de 2,7 milliards en santé et d'un milliard de dollars en éducation sur trois ans. Ce milliard découle des engagements pris par le gouvernement du Québec lors du Sommet du Québec et de la jeunesse tenu en février. Le sommet, qui a été marqué par de violentes manifestations de rue, avait aussi conclu au maintien du fonds de lutte contre la pauvreté et à la création d'un fonds jeunesse [sur le Sommet de la jeunesse, voir article p. 390].

Les maux de la santé

La hausse des dépenses dans le domaine de la santé, les problèmes récurrents de débordement des urgences, le maintien de longues listes d'attente en chirurgie de même que le développement de pratiques ayant recours au financement privé ont amené le gouvernement à ouvrir un large débat public sur l'avenir du système de santé au Québec. Une commission présidée par l'ancien président du Conseil du trésor du Québec, Michel Clair, a été formée en juin 2000 et doit tenir des consultations tout au long de l'année [voir aussi p. 325].

En 1999-2000, les dépenses de santé et de services sociaux ont atteint près de 16

milliards de dollars au lieu des 13,7 milliards prévus au budget. En réalité, depuis 1997-98, a observé le ministère, les coûts ont repris une spirale ascendante en hausse de 4,3 %.

Les employés du secteur public ont aussi eu droit à leur part de surplus budgétaire. Le gouvernement a conclu, juste avant Noël, une entente de quatre ans prévoyant des hausses salariales totalisant 9 % sur la période en plus d'une injection de 100 millions dans le régime de retraite. Le coût des concessions s'élève à 1,8 milliard de dollars. En juin, le premier ministre annonçait par ailleurs un redressement salarial de 12 à 24 % pour les hauts fonctionnaires et les juges de nomination provinciale. Des ententes ont aussi été signées avec les médecins.

Le 28 juin, le gouvernement est également parvenu à s'entendre sur les grandes lignes d'un nouveau pacte fiscal avec les municipalités, dont les détails devaient être arrêtés par la négociation durant l'automne. En six ans, les municipalités bénéficieraient d'un apport nouveau d'un milliard et demi de dollars. Plusieurs accords ont également été signés au cours de l'année avec des nations et des communautés autochtones.

Années fastes, Québec a aussi annoncé la construction d'un nouveau méga-hôpital (CHUM) à Montréal, le début des travaux d'agrandissement du Palais des congrès ainsi que l'implantation dans la métropole de la bourse électronique Nasdaq.

Le souci économique partout présent

Ce souci pour l'emploi et l'économie a d'ailleurs transcendé toute l'activité gouvernementale et la pensée du parti au pouvoir. C'est ainsi que des motivations économiques sont la source de la réforme municipale pilotée par la ministre d'État de la Métropole et des Affaires municipales, Louise Harel. Québec pense que le développement économique futur passe par des municipalités fortes, d'où l'insistance de Québec en faveur des fusions municipales et de la création d'agglomérations métropolitaines plus puissantes [voir article p. 217].

L'économisme se fait sentir également dans les politiques environnementales. La nouvelle politique sur les forêts propose l'adoption du principe du rendement accru. Le développement hydroélectrique orienté vers l'exportation est toujours à l'ordre du jour et le gouvernement a réduit les pouvoirs de la Régie de l'énergie soi-disant pour faciliter la compétitivité d'Hydro-Québec sur le marché nord-américain [voir aussi p. 489].

Même l'option souverainiste est servie à la sauce économique. Lors du congrès du PQ, le ministre des Finances, Bernard Landry, a rendu public un document de promotion de la souveraineté qui met l'accent sur les avantages financiers et économiques de faire du Québec un pays souverain à l'ère de la mondialisation.

La générosité n'a pas empêché toutefois le gouvernement de décider que les primes du régime d'assurance-médicaments allaient doubler. L'ampleur des surplus n'a pas non plus incité le premier ministre Lucien Bouchard à se montrer généreux envers les Orphelins de Duplessis qui, durant l'année, ont bénéficié d'une publicité importante dans les médias étrangers autant que de l'appui de nombreux groupes et personnalités.

La confiance du parti

Malgré le silence entretenu par M. Bouchard sur le calendrier référendaire, celui-ci a renforcé sa position auprès des partisans souverainistes. En effet, M. Bouchard

a obtenu au congrès de mai 2000 du Parti québécois la confiance de 91 % des militant. Ce vote de confiance confère au leader souverainiste une force politique renouvelée, la stabilité et la bonne entente au sein de son parti étant à peu près assurées pour l'heure, même si des mécontentements subsistent au sein de la base militante notamment dans les domaines de la politique sociale et de la protection de l'environnement.

Cette bonne entente a été obtenue entre autres au prix de la promesse de tenir, durant l'année qui vient, des états généraux de la langue française. Ce forum public, présidé par l'ancien syndicaliste Gérald Larose, doit permettre de faire le point sur la situation du français en Amérique du Nord et de déterminer quelles actions doivent être faites pour assurer la protection et la promotion du français au Québec. Le renforcement de la Charte de la langue française sera à l'ordre du jour. Les militants péquistes ont souhaité, lors de leur congrès, que deux questions soient débattues à cet égard : le rétablissement de l'unilinguisme français dans l'affichage commercial et l'obligation qui pourrait être faite aux francophones et aux immigrants de fréquenter l'école française y compris au niveau collégial [voir article p. 109].

Le ciment péquiste risque de tenir au cours des prochains mois. La conjoncture politique pourrait en effet être favorable à une lutte politique qui remettra à l'avant-scène la question de la souveraineté du Québec. Des élections fédérales devront avoir lieu bientôt. M. Bouchard a promis de soutenir les candidats du Bloc québécois. Il a promis de déclencher une campagne de promotion de la souveraineté, après avoir écarté divers scénarios, dont celui proposé par son ancien conseiller Jean-François Lisée (dans son livre *Sortie de secours*) de tenir un référendum sur les pouvoirs essentiels du Québec [voir article p. 91].

Les mésententes avec Ottawa

En outre, les pommes de discorde entre Otttawa et Québec alimentent toujours l'actualité politique. Au moins trois différends majeurs opposent les deux gouvernements, qui portent sur les sujets suivants :

- Le droit du Québec à l'autodétermination et les règles du prochain référendum. À cet égard, le Parlement fédéral a adopté la loi C-20 dite sur la clarté qui donne à la Chambre des communes le pouvoir de juger de la clarté de la prochaine question référendaire et de la clarté du résultat. La loi indique que la seule question acceptable doit porter littéralement sur la sécession et sous-entend que la majorité absolue (50 % + 1) ne suffirait pas à enclencher la négociation de la sécession proprement dite [voir article p. 118]. Québec a riposté en présentant le projet de loi n° 99 sur les droits fondamentaux du peuple et de l'État du Québec qui réaffirme le droit du Québec à l'autodétermination et stipule que la règle du 50 % + 1 s'appliquera au prochain référendum. Ce projet de loi est contesté par l'opposition libérale et par les nations autochtones.
- Le projet de loi C-3 qui porte réforme à la Loi sur les jeunes contrevenants. Par cette loi, le gouvernement fédéral veut durcir la loi qui s'applique aux jeunes qui commettent des crimes violents. Unanimement, la classe politique et les milieux sociaux du Québec s'y opposent.
- La réforme des congés parentaux. Le gouvernement du Québec, s'appuyant sur une disposition de la loi fédérale,

réclame le transfert de 532 millions pour créer son propre programme d'assurance parentale, un programme plus généreux qui inclut les travailleurs autonomes. Un projet de loi (n° 140) a été présenté en juin 2000 par la ministre Pauline Marois pour mettre en œuvre ce programme. Ottawa refuse la demande québécoise et annonce plutôt l'entrée en vigueur d'un nouveau programme pancanadien de congés parentaux, toujours financé par la caisse de l'assurance-emploi pour le 1er janvier 2001.

Nombreux chantiers à venir

Entre l'économie et la souveraineté, le gouvernement québécois entre dans une période de réflexion sur ses orientations dans plusieurs domaines et certains changements importants se produiront, notamment en éducation. De nouveaux programmes doivent entrer en vigueur à l'école primaire durant l'année. De même, le statut confessionnel des écoles sera aboli et l'enseignement religieux confessionnel devra faire place à un enseignement culturel des religions à l'école secondaire [voir aussi p. 347 et 370].

L'année qui vient sera évidemment marquée par les discussions menant à la réforme municipale. Mais Québec a aussi lancé des consultations sur le système de santé et la politique linguistique, comme nous l'avons souligné plus haut, ainsi que sur sa politique jeunesse, sur le soutien à l'action communautaire, sur la citoyenneté québécoise, sur sa politique d'immigration, sur la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, sur le régime forestier, sur la zone de libre-échange des Amériques, sur l'accès aux emplois du secteur public pour les membres des minorités et sur les lois du travail.

Les sondages menés au cours de l'année indiquent un appui stable au gouvernement qui reprendrait le pouvoir si des élections étaient déclenchées. L'Action démocratique du Québec de Mario Dumont maintient sa position en recueillant toujours entre 12 et 18 % de la faveur populaire tandis que les libéraux de Jean Charest ne parviennent pas à faire augmenter leur niveau d'appui. ●

Références

Parti québécois, *Le Québec, un nouveau pays pour le nouveau siècle* (argumentaire) ; on peut le consulter sur le site du Parti québécois : **www.pq.org/nouveaupays.html**

Les maux de la santé – Série d'articles du *Devoir*, publiée du 29 avril au 6 mai 2000 **www.ledevoir.com/san/sante.html**

Sites Internet

Documents d'information sur l'organisation et le financement du système de santé au Québec : **www.msss.gouv.qc.ca/f/documentation/publicaune.htm**

Budget du Québec 2000-2001, présenté le 14 mars 2000 : **www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/index.htm**

Informations sur l'entente intervenue avec les syndicats du secteur public : **www.tresor. gouv.qc.ca/resource/nego/nego.htm**

Grands dossiers en cours au gouvernement du Québec : **www.gouv.qc.ca/XmlDev/Site/Dhtml/Francais/Index.html#GrandsDossiers**

Site du gouvernement du Québec : **www.gouv.qc.ca**

Site du Parti québécois : **www.pq.org/**

Congrès du Parti québécois : **www.pq.org/congres14.htm**

Jean Charest : inconnu, méconnu ou méconnaissable ?

André Pratte
journaliste, *La Presse*

Deux ans après son arrivée triomphale à la tête du Parti libéral du Québec, Jean Charest a dû se rendre à l'évidence : quelque chose cloche. « La mayonnaise ne prend pas », ont tranché des commentateurs. La mayonnaise Charest-PLQ, et la mayonnaise Charest-Québec.

Au printemps 2000, les sondages révélaient un Parti libéral traînant la patte derrière le Parti québécois, bien que ce dernier doive subir l'usure du pouvoir, et soit aux prises avec l'ingérable crise du système de santé. Pire encore, selon un sondage Sondagem réalisé fin avril-début mai (*L'actualité*, 15 juin 2000), 37 % des militants libéraux estiment que leur parti doit changer de chef s'il espère remporter les prochaines élections, qui devraient avoir lieu en 2002.

Jean Charest en a conclu que « les Québécois ne me connaissent pas autant que je le pensais, et pas de la façon dont je croyais qu'ils me connaissaient ». Après 16 ans en politique, le chef de l'opposition serait donc un inconnu ? Cela est peu vraisemblable. Les Québécois connaissent certainement Jean Charest aussi bien qu'ils connaissent les autres politiciens qui les dirigent ou aspirent à le faire. Ils savent qu'il fut un jeune ministre fédéral plein de promesses, qu'il a failli devenir premier ministre du Canada à seulement 34 ans, qu'il a bravement tenu la barre d'un Parti conservateur en déroute après la défaite électorale de 1997. Ils savent qu'il est parfaitement bilingue, que sa femme est jolie et intelligente, que la vie de famille est très importante pour lui, mais qu'il en parle un peu trop.

Le vrai reproche

Que reproche-t-on à Jean Charest, au juste ? Sous le couvert d'autres arguments, les militants libéraux ne lui en veulent que pour une raison : il semble incapable de les ramener au gouvernement. En 1998, à quelques mois des élections, ils ont cru trouver en lui un sauveur. Leur aveuglement n'avait d'égal que leur soif de pouvoir. S'ils avaient pris la peine de s'informer un peu auprès des conservateurs fédéraux, ils auraient su qu'outre ses incontestables talents, Jean Charest souffre de quelques faiblesses importantes. Des faiblesses qui risquaient fort de se révéler fatales pour un transfuge. En ce sens, ceux qui se demandent ce qu'il est advenu du Jean Charest d'antan se trompent. L'homme n'est pas méconnaissable, il est comme il a toujours été. Charest se trompe lui aussi quand il attribue ses difficultés au fait que les Québécois le connaissent mal ; en réalité, ses problèmes viennent du fait qu'on le connaît mieux aujourd'hui... et que les électeurs n'aiment pas tellement ce qu'ils voient.

Un caractère bouillant

Jean Charest a réussi trop vite. Ses succès fulgurants en politique fédérale ont eu tendance à gonfler son ego. D'héritage paternel, l'homme était déjà doté d'un caractère bouillant et d'une opiniâtreté à toute épreuve. La combinaison a produit un chef

politique qui non seulement n'écoute pas les conseils, mais n'en demande pas. Lui qui n'a pas besoin des autres ne comprend pas que les militants aient besoin de lui autrement que pour un discours de temps en temps. Qu'un petit mot serait apprécié à telle occasion, qu'un appel téléphonique serait désiré à telle autre. Charest a toujours maintenu un mur de verre blindé entre lui et ses partisans. Depuis des années, ses conseillers ont cherché à casser cette vitre, ont voulu le convaincre de se rapprocher sincèrement des gens qui donnent leur temps, leur énergie et leur argent pour lui permettre de réaliser son rêve. Ils n'y sont jamais parvenus. De sorte que, malgré tout son travail, Charest paraît incapable de se gagner l'affection de ses militants. Des militants qui, il ne faut pas l'oublier, le combattaient lorsqu'il était dans l'arène fédérale.

L'agacement des libéraux a commencé à poindre au cours de l'hiver 1999-2000. Si un seul député a osé exprimer publiquement des critiques à l'égard de son chef — Henri-François Gautrin, de Verdun, a déploré qu'il n'ait pas écourté ses vacances au Mexique pour profiter d'une crise qui affligeait le gouvernement — d'autres n'hésitent pas à le faire sous le couvert de l'anonymat. « C'est le divorce entre Jean Charest et son parti », a titré *La Presse* le 3 juin 2000. Des représentants du milieu des affaires, une clientèle importante du Parti libéral, ont aussi exprimé leur déception.

Faute de convictions

Avant son saut périlleux en politique provinciale, Jean Charest connaissait très mal l'histoire et la culture politique québécoises. Plongé très jeune dans la soupe fédérale, il s'est intéressé à ce qui se passait à Ottawa et dans sa circonscription de Sherbrooke, regardant assez rarement vers Québec ou Montréal. Encore aujourd'hui, la rumeur lui reproche sa méconnaissance des gens et des choses du Québec. Parfois, il dit être inspiré par l'exemple de Jean Lesage, premier ministre du Québec de 1960 à 1966. D'autres fois, il évoque Daniel Johnson, qui a succédé à Lesage. Se peut-il que Charest ignore que ces deux leaders n'avaient rien en commun, et à quel point ils se sont farouchement combattus? Comment peut-on suivre les traces d'un homme et de son contraire? À moins que tout cela ne soit factice...

De la même façon, Charest a d'abord proposé de tourner le dos à la Révolution tranquille. Il promet aujourd'hui de mener le Québec vers une nouvelle Révolution tranquille. On a l'impression que, faute de convictions, il joue sur des concepts dont il ne maîtrise pas toujours les subtilités. Cette faille aussi était évidente avant même qu'on n'invite Jean Charest en politique provinciale. On a préféré croire — même l'ancien premier ministre canadien Brian Mulroney — qu'il suffisait d'amener à Québec un jeune politicien talentueux pour écraser Lucien Bouchard et faire s'évaporer la « menace séparatiste ».

La force de Lucien Bouchard

Outre les faiblesses du présumé sauveur, on a négligé un facteur : la force du personnage de Lucien Bouchard. Au fil d'une carrière politique mouvementée, M. Bouchard a tissé avec les Québécois des liens d'intimité. Autant Charest est mal à l'aise dans la culture politique québécoise, autant Bouchard en est l'incarnation. Le premier ministre actuel est, en outre, un politicien extraordinairement habile, qui sait plaire aux fédéralistes comme aux souverainistes, aux gens d'affaires comme

aux syndicalistes. L'étoile de quiconque pâlit en comparaison.

Dans un tel contexte, Jean Charest ne s'en tire pas si mal. Lors de sa première campagne électorale provinciale, malgré des erreurs de parcours, il a persévéré, sans paniquer, de sorte que son parti a pu profiter des hésitations de dernière minute des électeurs et passer à un poil d'une victoire inattendue. Encore aujourd'hui, rien ne dit que Charest, profitant d'une éventuelle baisse de popularité du gouvernement en place et d'un appui fort de ses militants au congrès d'octobre 2000, ne deviendra pas premier ministre dans deux ans.

Le bonheur

Au-delà des rangs du Parti libéral du Québec, que disent les « Québécois ordinaires » au sujet de Jean Charest ? Ce qu'on entend dire le plus souvent, c'est qu'il semble malheureux en politique québécoise. On se demande si, vraiment, il a « choisi le Québec », ou s'il a simplement été conscrit en politique provinciale. On souligne qu'il a souvent l'air triste, qu'il manque d'enthousiasme. Une part de cela n'est pas nouveau. On disait la même chose quand Jean Charest était chef conservateur, certains se demandant s'il n'était pas de nature dépressive. Charest est comme ça : il a des moments de léthargie, qui semblent lui servir à recharger ses batteries.

Charest est-il heureux en politique provinciale ? Nul ne sait ce que ressent cet homme, et quiconque spécule à ce sujet risque fort de se tromper. Le bonheur est difficile quand on se débat dans l'opposition depuis sept ans, et qu'on subit crise après crise. Charest sera heureux lorsqu'il deviendra premier ministre.

D'abord un nationaliste canadien

Dans certains milieux, on doute de l'engagement du chef libéral en faveur des intérêts du Québec. Jean Charest, c'est sûr, est davantage un nationaliste canadien qu'un nationaliste québécois. Jamais, depuis son arrivée en politique provinciale, il n'a livré de discours aussi passionnés que ceux qui ont fait sa marque à Ottawa, durant lesquels il évoquait l'œuvre des Pères de la Confédération. Cela ne signifie pas qu'il ne puisse défendre une vision du fédéralisme avantageuse pour le Québec. Mais des gens se méfient de ses réflexes. Or, au pouvoir à Québec, c'est souvent l'instinct, la connaissance profonde du peuple québécois, qui permettent de prendre les bonnes décisions, en particulier en matière constitutionnelle.

Le projet de Charest à cet égard, le « fédéralisme de cogestion », est peut-être fort valable. Mais il ne répond pas à ce qui reste la principale revendication des Québécois : la reconnaissance de leur statut comme peuple distinct au sein du Canada. On peut déplorer que cette revendication soit davantage émotive que rationnelle. On peut prétendre que la cogestion est une solution à la fois logique et réaliste à un trop vieux problème. Mais c'est ignorer que les nations sont d'abord faites d'émotions.

Pour quoi faire ?

Une autre remarque fréquemment entendue au sujet du chef du PLQ : il n'a rien à proposer. C'est un fait qu'au-delà de quelques slogans habiles — « De Québec Inc. à Québec.com » — on ne sait pas trop ce que feraient Jean Charest et ses libéraux s'ils étaient portés au pouvoir. Mais le reproche est un peu injuste. D'abord, parce que c'est l'habitude des partis d'opposition d'attendre la campagne électorale pour mettre de l'avant des politiques concrètes.

S'ils le font plus tôt, c'est, du point de vue stratégique, du gaspillage.

Ensuite, il faut bien avouer qu'il n'est pas facile à l'heure actuelle de se distinguer du Parti québécois, qui gouverne au centre, voire à droite, tout en préservant jalousement son idéologie social-démocrate. Charest peut bien proposer de baisser les impôts ; le gouvernement a déjà pris des mesures en ce sens. Charest peut bien annoncer qu'il relancera l'économie ; celle-ci n'a jamais roulé aussi vite.

Toujours la santé

Reste la santé. Jusqu'ici, le gouvernement du Parti québécois a échoué dans ses tentatives de remettre le système sur pied après avoir tenté une réforme qui a viré, compressions budgétaires obligent, à la catastrophe. Jean Charest s'est cependant montré incapable de suggérer des solutions crédibles.

De toute façon, les Québécois savent peut-être dans leur for intérieur que la crise du système de santé échappe aux solutions faciles [voir aussi p. 325]. Il s'agit alors de choisir, sans se faire d'illusions, le premier ministre le plus compétent possible. Or, à cet égard, Lucien Bouchard jouit de plusieurs longueurs d'avance dans l'esprit des citoyens. Un sondage Léger & Léger publié en avril 2000 indiquait que seulement 16 % des électeurs voyaient en Jean Charest celui qui ferait le meilleur premier ministre, contre 45 % pour Lucien Bouchard et 26 % pour le jeune Mario Dumont, de la marginale Action Démocratique.

Dans les circonstances actuelles, il faudrait aux libéraux un chef hors du commun pour qu'ils puissent espérer prendre les devants dans les sondages. Faute de s'être mieux renseignés, ils ont cru que Jean Charest serait ce sauveur. Charest n'a pas déçu parce qu'il a mal fait son travail, mais parce qu'on avait placé en lui des espoirs démesurés. ●

Références

CAYOUETTE, Pierre, « Un chef en sursis », *L'actualité*, 15 juin 2000.

LESSARD, Denis, « La mutinerie du pain intégral », *La Presse*, 3 juin 2000.

PRATTE, André, *L'Énigme Charest*, Boréal, Montréal, 1998.

Site Internet

Parti libéral du Québec : **www.plq.org**

L'ADQ, une solution de rechange ?

Michel Venne
journaliste, Le Devoir

Le 19 mai 2000, Mario Dumont a eu 30 ans. Avec une douzaine d'années de militantisme politique derrière lui, le chef de l'Action démocratique du Québec atteint une certaine maturité qui se révèle dans son discours : moins dogmatique, plutôt réaliste. Une maturité que le parti qu'il dirige depuis sa fondation en 1994 a voulu se donner durant cette année charnière où il est parvenu à maintenir sa popularité au sein de l'électorat, en dépit de sa marginalisation sur la scène parlementaire et de la polarisation du débat national qui favorise les deux partis dominants.

Le chef de l'Action démocratique se révèle aussi crédible que le leader du Parti libéral, Jean Charest, pour occuper la fonction de premier ministre, selon certains sondages qui les placent à égalité à 24 % contre 39 % pour le premier ministre actuel. Les progrès enregistrés par l'ADQ n'en font pas moins le tiers parti qu'il était aux élections du 30 novembre 1998, alors qu'il ne fit élire qu'un député, son chef, dans Rivière-du-Loup, malgré 12 % des suffrages à l'échelle québécoise. En mars 2000, l'appui de l'électorat à l'ADQ avait atteint 18 %.

Jusqu'ici parti d'un seul homme appuyé par ses amis plutôt jeunes et inexpérimentés, l'ADQ a mis en avant durant l'année deux personnalités qui se sont jointes à lui et qui ont donné à cette formation plus de profondeur et de crédibilité.

Guy Laforest prend sa carte

L'adhésion la plus spectaculaire fut celle du professeur de science politique de l'Université Laval, Guy Laforest, l'un des porte-parole les plus médiatisés du camp souverainiste en 1995. Celui-ci prit sa carte de membre le 14 février 2000 en affirmant que l'ADQ est « le parti politique qui offre les meilleures perspectives pour faire progresser le Québec sur la voie d'un équilibre entre liberté, prospérité et justice ». Il s'est félicité que ce parti mette au centre de son programme le principe de responsabilité, tant celle de l'État envers la gestion des fonds publics que celle des citoyens pris individuellement. Il a vanté la vision pluraliste de la société québécoise qui est incarnée par l'ADQ et sa volonté d'ouverture auprès des non-francophones.

Agissant de façon plus discrète, l'ancien sous-ministre de la réforme électorale de René Lévesque (premier ministre du Québec de 1976 à 1985), André Larocque, a participé au raffinement de la position du parti sur les questions relatives aux institutions démocratiques et conseille régulièrement M. Dumont en qui il voit un fils spirituel de René Lévesque. L'ADQ est d'ailleurs le parti le plus audacieux quant à la réforme des institutions démocratiques.

Des réformes audacieuses

Il propose l'élection du premier ministre au suffrage universel, la décentralisation de pouvoirs vers les régions, la création d'un Office des électeurs, l'introduction

d'une composante proportionnelle dans le mode de scrutin, le vote libre des députés à l'Assemblée nationale et, notamment, l'adoption d'une loi d'initiative populaire qui permettrait à des citoyens ayant obtenu l'appui d'un nombre significatif de personnes la tenue d'un référendum ou la considération par l'Assemblée nationale d'un projet de loi. Cette proposition a été acheminée, en mai 2000, à l'Assemblée nationale par M. Dumont sous la forme du projet de loi n° 192.

Cette image réformatrice en matière de démocratie a été souillée quelque peu, cependant, lorsque le Directeur général des élections a émis, en mars 2000, 14 constats d'infractions impliquant notamment l'ancien directeur général et l'ancien vice-président du parti, pour avoir fabriqué de fausses factures et gonflé des dépenses.

Lors de son congrès des 1er et 2 avril 2000, à Saint-Hyacinthe, l'ADQ s'est d'ailleurs donné un programme intitulé *Préparons un Québec prospère*, largement modernisé, plus centriste, dépourvu de parti pris cependant quant à l'avenir constitutionnel du Québec. Ce parti, qui fut membre de la coalition du OUI à la souveraineté-partenariat au référendum du 30 octobre 1995, a voulu mettre sur papier « un rêve québécois qui se tienne debout sans tuteur constitutionnel », a déclaré M. Dumont dans une entrevue au *Devoir* (25 mars et 1er avril 2000).

Pour une trêve constitutionnelle

Après le référendum, M. Dumont avait choisi de mettre de côté la question nationale. La position du parti se reflète dans un projet de loi (n° 191) présenté par M. Dumont à l'Assemblée nationale le 1er décembre 1999. Cette proposition de « Loi sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle » inclut un moratoire sur la tenue d'un référendum jusqu'à la fin de la prochaine législature. Cette trêve de huit ans devrait permettre au Québec de négocier avec le reste du Canada un nouveau pacte qui reconnaisse le Québec comme société distincte et qui retourne aux provinces une série de champs de compétence actuellement envahis par l'État fédéral.

Un refus catégorique

Le premier ministre Lucien Bouchard a accueilli cette initiative avec hargne affirmant que cette suggestion « mettrait le Québec à genoux devant le gouvernement fédéral ». Il a qualifié le projet de loi n° 191 de « catalogue de demandes sans espèce de poids ou de rapport de force » puisqu'il ne prévoit pas de plan de repli si le Canada refuse la main alors tendue par le Québec.

Ce différend n'a toutefois pas empêché l'Action démocratique d'appuyer fermement le projet de loi n° 99 sur les droits et les prérogatives du peuple et de l'État du Québec proposé par le gouvernement québécois en réponse à la loi dite sur la clarté (C-20) adoptée par le Parlement fédéral au cours de l'année 2000. [voir aussi p. 118]. M. Dumont a d'ailleurs reproché aux libéraux de refuser d'appuyer ce projet de loi.

Un parti nationaliste

L'ADQ apparaît donc, malgré ses demandes de moratoire sur la tenue d'un référendum, comme un parti nationaliste qui, pour le moment, constate que « les Québécois disent non à la rupture tout en exprimant une nette volonté de changement et d'autonomie », a écrit M. Dumont à l'occasion du 10e anniversaire de l'échec de l'Accord du lac Meech, le 23 juin 2000. « Le Québec, ajoute-t-il, doit aspirer à vivre en

harmonie avec ses partenaires tout en exprimant avec force son identité ».

Dans le contexte de polarisation du débat national, la position constitutionnelle de l'ADQ parait ambiguë. Lors de son adhésion, M. Laforest a soutenu que ce parti était à la fois fédéraliste et souverainiste. Fédéraliste, parce que le véritable fédéralisme se fonde sur le respect de l'autonomie des provinces ou des États qui ont créé l'État fédéral. Et souverainiste, parce qu'à l'heure de l'interdépendance, la souveraineté, ça se partage.

En se fondant sur cette ambiguïté, l'ADQ espère devenir « une coalition du changement » a dit M. Dumont, un « parti œcuménique », ajouta M. Laforest, susceptible d'accueillir péquistes et libéraux. Lors de son congrès, le parti a fait maints efforts pour s'ouvrir aux non-francophones et pour courtiser en particulier l'électorat libéral.

Un programme « libéral »

Cet effort s'est matérialisé dans le discours mais aussi par l'adoption d'un programme plus libéral que social-démocrate, dans lequel l'État joue un rôle moins lourd qu'aujourd'hui ; avec une politique fiscale qui prône un taux unique de 20 % assorti d'un régime de revenu minimum garanti ; avec une politique familiale fondée sur l'aide directe aux familles que sur les infrastructures comme les garderies à 5 $ par jour que le parti propose d'abolir ; en rendant plus difficile, par l'obligation d'un vote des deux tiers de l'Assemblée nationale, la modification de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Le parti reste malgré tout jeune par son membership. La présidente élue, Mme Isabelle Marquis, a 31 ans. Elle dirige un conseil exécutif composé de sept femmes et de huit hommes. L'ADQ joue la parité des genres autant que le pluralisme. Elle ne compte tout au plus que 12 000 membres, cependant.

Un parti majeur ?

M. Dumont rêve de voir son parti devenir une solution de remplacement à l'un ou l'autre des partis dominants, le Parti québécois et le Parti libéral. Toutefois, l'espace pour la montée de l'ADQ est restreint.

Il est arrivé dans l'histoire politique québécoise qu'un tiers parti émerge, se faufile et, à terme, déloge l'une des forma-

Références

LAFOREST, Guy, « Pourquoi j'adhère à l'Action démocratique du Québec », *Le Devoir*, 15 février 2000, page A6.

NADEAU, Richard et LÉGER, Jean-Marc, « L'incontournable Mario Dumont », *Le Devoir*, 26 novembre 1999, page A9.

Sites Internet

Les deux projets de loi présentés par Mario Dumont :

- N° 191 sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle :

www.assnat.qc.ca/fra/publications/projets-loi/publics/99-fi91.htm

- N° 192 sur le pouvoir d'initiative : **www.assnat.qc.ca/fra/publications/projets-loi/publics/00-fi92.htm**

Le site de l'ADQ : **www.adq.qc.ca**

tions principales. C'est ce que le politologue Vincent Lemieux appelle un réalignement partisan, comme ceux qui se sont produits en 1935 par la création de l'Union nationale et en 1970 par celle du Parti québécois. L'ADQ aimerait bien faire la même chose. Mais les conditions ne semblent pas réunies.

Le sociologue Maurice Pinard a longuement étudié le phénomène de la montée des tiers partis pour en venir à la conclusion qu'un parti marginal peut devenir dominant dans deux situations distinctes. Soit l'un des deux partis principaux est en déroute, c'est-à-dire que son appui populaire chute sous les 33 %. Dans de telles circonstances, le tiers parti peut espérer occuper l'espace politique laissé vacant par la faiblesse de l'opposition. Soit le tiers parti est un parti idéologique dont les positions lui permettent de se démarquer complètement des adversaires et répond à un courant dominant dans l'électorat.

Or, l'ADQ joue sur un terrain où les deux principaux partis restent, malgré les insatisfactions, très bien enracinés, aucun ne domine l'autre inexorablement, et la polarisation constitutionnelle favorise la perpétuation de cette situation. Ensuite, l'ADQ est moins idéologique qu'elle ne l'a jamais été. D'une part, elle est moins à droite. Si elle remet en question le rôle de l'État, c'est pour le transformer davantage que pour le réduire. L'ADQ se ramène au centre de l'échiquier socio-économique alors que, sur la question constitutionnelle, elle est n'importe quoi. En somme, l'ADQ ne donne pas assez de raisons aux électeurs de modifier leur affiliation partisane actuelle pour espérer bouleverser le paysage politique. ●

La politique municipale

La réforme municipale : une affaire d'économie

Mario Cloutier
journaliste, *Le Devoir*

Le gouvernement du Parti québécois a résolument pris le virage économique après sa défaite référendaire de 1995 et avec la certitude acquise par le premier ministre Lucien Bouchard que l'électorat ne suivrait pas les souverainistes dans leur démarche tant que les finances publiques du Québec ne seraient pas saines. Il s'en est suivi une période de compressions budgétaires sans précédent où les forceps du déficit zéro ont modelé toutes les actions du gouvernement, notamment dans la réforme de la santé, pour aboutir, au seuil du nouveau millénaire, sur une reprise économique pouvant faire croire qu'il s'agit de la voie royale des solutions aux problèmes d'un État moderne.

La réforme de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, procède de la même logi-

que. Après l'échec de longues négociations sur un nouveau pacte fiscal entre son ministère et les représentants de l'UMQ (Union des municipalités du Québec) et de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) en décembre 1999, le ministère des Finances a fait son entrée en scène. L'objectif était clair, disait-on en coulisses : « clore le bec » des maires qui faisaient du pacte fiscal un préalable à toute autre discussion sur la réforme municipale. Quelques mois ainsi qu'un milliard et demi de dollars plus tard, le pacte était signé en grandes pompes au Salon rouge de l'Assemblée nationale. Déficit zéro en poche et croissance économique bien en vue, la table gouvernementale était mise pour une réforme financière et fiscale du monde municipal.

Renforcer les pôles urbains

Ainsi, des années de tergiversations et d'hésitations de la part de prédécesseurs qui ont timidement baissé les bras devant des maires braqués sur le statu quo, des dizaines et des dizaines de rapports, commissions, études et analyses de toutes sortes, n'ont pas empêché la ministre Louise Harel de déposer au mois de mai 2000 un livre blanc intitulé : *La Réorganisation municipale — Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*. Ce titre trompeur occulte une réforme mettant de côté les problématiques sociales — sentiment d'appartenance, milieux de vie ainsi que développement social et communautaire — afin de favoriser les conditions de développement économique des plus grandes municipalités en supportant le rôle de centralité qu'elles jouent auprès des villes périphériques. Le Québec renforcera ses pôles urbains, soit 31 agglomérations où l'on retrouve 78 % de la population québécoise, 85 % des emplois et 82 % du PIB.

Dans une province faisant face à la dénatalité, l'étalement urbain coûte cher, estime le gouvernement Bouchard. Dans la grande région de Montréal, la superficie de la RMR (région métropolitaine de recensement) a triplé entre 1991 et 1996, tandis que la population n'a augmenté que de 1,5 fois. À Québec, la RMR couvre une superficie six fois plus grande qu'il y a quarante ans, alors que la population n'a augmenté que de 1,7 fois. Cela s'accompagne de conséquences néfastes et difficiles à gérer : population vivant en périphérie et travaillant en grande partie au centre, ajout d'infrastructures pour cette population peu dense, logements vétustes dans les quartiers centraux, écoles et bureaux fermés au centre, alors qu'il s'en ouvre d'autres en périphérie.

Regroupements et renforcement

Pour modifier cette donne, la réforme municipale mise essentiellement sur les fusions municipales et le renforcement du niveau supramunicipal, c'est-à-dire des communautés urbaines et des MRC. En vertu d'une nouvelle législation, le gouvernement peut désormais décréter des fusions ou regroupements de municipalités ; nommer un arbitre qui réglera les différends concernant les accréditations syndicales et les conventions collectives des employés de municipalités fusionnées ; et créer des communautés métropolitaines dans les grandes régions de Montréal, Québec et Hull. Composées de maires délégués, elles remplaceront les actuelles communautés urbaines et disposeront des compétences suivantes :

- aménagement du territoire ;
- transport en commun ;
- logement social ;
- développement économique ;
- équipements régionaux ;

- politique environnementale ;
- sécurité publique ;
- évaluation foncière et partage de la croissance de l'assiette foncière.

À court terme, il est clair, reconnaît Québec, que cette réorganisation ne fera pas s'entasser les dollars dans les poches des contribuables. Certains banlieusards devront même débourser plus afin d'éponger les coûts de services régionaux offerts par les villes centres. En fait, l'impératif de croissance est ici aussi très évident : « Les regroupements de municipalités locales sont nécessaires, si l'on veut accroître de façon tangible la performance des municipalités », affirme le livre blanc. Mais pourquoi donc ? L'équation se fait, aux yeux du gouvernement, entre une meilleure cohésion et un développement accru : « L'absence de stratégie cohérente de développement rend difficile à nos agglomérations la tâche de relever le défi de la compétition mondiale », y lit-on encore.

Forte incitation à fusionner

Dans le contexte de la mondialisation, les municipalités doivent fusionner et les communautés se renforcer pour mieux se positionner au sein d'un marché national, mais aussi international. Pour cette raison, Québec compte éliminer d'ici 2002 les subventions versées aux petites municipalités et qui font obstacle aux regroupements. Dans les plus grandes villes, des communautés métropolitaines seront créées et, en région, le rôle des MRC sera accru. Plutôt que de penser « comptes de taxes », le livre blanc de Mme Harel compte surtout répondre à la nécessité de constituer des pôles économiques forts.

« Sans que l'on puisse établir a priori les économies d'échelle réalisables par une réorganisation des organismes supramunicipaux, il semble évident qu'il est possible de réduire les coûts d'administration et d'optimiser une planification à l'échelle métropolitaine, tout en améliorant la qualité de la vie démocratique dans la région », soutient le livre blanc.

Un nouveau pacte fiscal

La vie démocratique intermunicipale sera favorisée, pense Québec, par un nouveau pacte fiscal de 1,5 milliard de dollars répartis sur cinq ans ; ce pacte ouvre la porte, notamment, à de nouvelles sources de revenus pour les municipalités, à un partage de la facture d'équipements régionaux — dans la région de Montréal : le Jardin botanique, le Biodôme, le Planétarium et le Cosmodôme — et aussi de l'assiette fiscale disponible.

Cependant, personne ne sait pour le moment où s'arrêtera le train des fusions municipales qu'a lancé la ministre Louise Harel. Regroupements des banlieues avec la ville-centre, fusions des plus petites entités seulement ou un mélange des deux. Le gouvernement répète inlassablement qu'il n'y aura pas de solution « mur-à-mur »... L'expérience des fusions au Québec démontre qu'il s'agit d'un véhicule également subordonné aux pressions économiques de grandes corporations, comme dans le cas récent de Mont-Tremblant. Jusqu'où ira donc Québec ? Dans un ouvrage récent, le spécialiste Jacques Desbiens explique que l'idée des fusions est désuète et surtout le fait d'un gouvernement interventionniste. « ... C'est en fait le dernier rempart, le dernier bastion de la vieille garde des nostalgiques du monopole étatique au Québec. [...] le respect de la démocratie et la libre concurrence ont plus de chance qu'un monopole étatique interventionniste de permettre une offre de services

qui répondent correctement aux besoins des citoyens, tout en favorisant aussi l'efficience et l'équité [Desbiens, 1999]. »

Une inspiration française

Pour cette raison sans doute, la politique gouvernementale compte autant sinon davantage sur le renforcement des agglomérations urbaines partout au Québec pour répondre aux pressions du marché mondial. En ce sens, la réorganisation municipale québécoise s'inspire de la réforme française entreprise il y a un plus d'un an. La résistance locale française des premiers instants a d'ailleurs fait place à un certain engouement, voire un engouement certain. Le premier ministre Lionel Jospin visait la création de 31 agglomérations intercommunales et il en obtiendra finalement près d'une cinquantaine. Tout comme la réorganisation proposée par Québec, la nouvelle loi française cherche à éliminer la concurrence futile entre les communes en renforçant le palier supramunicipal français, c'est-à-dire le palier supracommunal puisque la France compte plus de 36 000 communes dont la population varie généralement entre 700 et 2000 habitants.

Agglomération-réseau

D'ailleurs, la réforme Harel adopte moins le ton des « fusions obligatoires », comme le faisait en 1999 le rapport Bédard sur les finances et la fiscalité locales, que celui du renforcement d'agglomérations du rapport Collin, du nom d'un professeur à l'INRS. Entre les fusions à tout prix et la création d'un nouveau niveau de gouvernement régional, Québec semble avoir opté finalement pour une reconnaissance de ce que le professeur de l'Université Laval, Pierre Letartre, appelle une agglomération-réseau, c'est-à-dire un ensemble de municipalités dans une région urbaine qui contribuent à la production de services urbains, à la satisfaction des besoins des résidants, et à la force du réseau.

« Le modèle de l'agglomération-réseau colle plus à la réalité actuelle, où chacune des villes d'une région et chacun des organismes supramunicipaux sont les nœuds interdépendants d'un réseau complexe et contribuent à leur façon à mieux répondre aux besoins des citoyens. Ce modèle d'agglomération nous amène à penser, en ce qui concerne la capacité de chaque région à concurrencer les autres régions urbaines, que c'est le dynamisme de l'ensemble du réseau qui est important, pas nécessairement la taille de son nœud le plus important [Mercier 1999]. »

Le modèle actuel est désuet

Pour expliquer ses choix, la ministre responsable, Louise Harel, dit défendre une vision d'avenir. Le modèle municipal québécois, soutient-elle, est désuet. Les plus petites municipalités qui survivent grâce aux subventions gouvernementales doivent disparaître. Les plus grandes se renforceront au sein d'un réseau et délégueront des pouvoirs à leurs représentants qui favoriseront davantage une vision d'ensemble. Devant la grogne des élus municipaux, la ministre n'a pas eu peur d'employer un vocabulaire imagé pour faire valoir que des municipalités voisines partagent un destin commun, qu'elles le veuillent ou non.

« Les municipalités sont une forme d'organisation qui doit évoluer, a-t-elle affirmé. On vit vraiment avec le niveau d'organisation municipale qu'on avait il y a 50 ans, pour les villes, et il y a 30 ans, pour les communautés urbaines. En milieu urbain, les municipalités sont organisées comme à l'époque où il y avait des

dépotoirs, des fosses septiques et des puits artésiens. Alors qu'il y a maintenant des usines de traitement, des centres de tri et la gestion des matières résiduelles. Ça ne peut plus se faire sur un territoire ultra local. Il faut se poser la question : quelles sont les conditions optimales de développement économique et social au Québec ? Il s'agit du renforcement du Québec urbain sur tout le territoire. »

Quatre-vingt douze agglomérations

Au total, le gouvernement vise en fait 92 agglomérations. Les RMR ou grandes villes québécoises, il y en a six — Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières et Chicoutimi — qui partagent le même bassin d'emploi et les mêmes réalités économiques. On retrouve, par ailleurs, 25 villes moyennes ou AR (agglomération de recensement) et 61 plus petites municipalités disséminées un peu partout qui supportent également des centres de service. Ce qui fait donc 92 villes de centralité, offrant des équipements et des services aux municipalités de banlieues et des couronnes environnantes. Les coûts de ces équipements et services devront désormais être partagés entre l'ensemble des municipalités d'une même agglomération et la fiscalité devra être révisée pour juguler l'étalement urbain.

Bien présent dans le livre blanc, la lutte contre l'étalement demeure l'un des chevaux de bataille du gouvernement. Depuis le retour du PQ au pouvoir, les ministres qui se sont succédé aux Affaires municipales et le premier ministre Bouchard, qui a évoqué un moment la tenue d'un Sommet sur Montréal, ont tous cherché des moyens pour aider la métropole et, dans le même esprit, les autres villes de centralité en créant un nouvel équilibre fiscal entre le centre et la périphérie. Évoquée dans le livre blanc, la fiscalité d'agglomération dépendra largement des conclusions des discussions entre les maires siégeant aux comités d'élus.

Marge financière

Mais sans la marge de manœuvre financière et la reprise économique dont nous parlions au début, il y a fort à parier que le ministre des Finances, Bernard Landry, n'aurait pas entrepris de nouveaux pourparlers avec les unions municipales sur un pacte fiscal.

En fait, il est intéressant de noter que la réflexion se tient maintenant autant aux Finances qu'aux Affaires municipales. Pour ce ministère, il s'agit moins d'un abandon de responsabilités que de la reconnaissance d'une dynamique échappant au contrôle des « idéateurs », revenant à celui des fiscalistes. De même, les discussions sur les fusions auront d'abord lieu entre les élus et le ministère ne tranchera qu'en cas de désaccord. Maintenant que l'objectif de fusions est bien lancé, Québec laisse le débat se dérouler d'abord entre les maires.

De nouveaux revenus

Ceux-ci peuvent respirer plus à l'aise en ayant l'impression d'avoir un principal interlocuteur de taille au cabinet, Bernard Landry, et un début de garantie sur la possibilité de continuer à équilibrer leurs budgets à l'aide de nouveaux revenus. Si l'économie le permet, Québec ne tardera pas à faire valoir aux maires des banlieues qu'ils peuvent aussi espérer des gains du côté des revenus, même s'ils devront bientôt payer une partie des coûts de responsabilités régionales assumées jusqu'ici par les grands centres. Quand l'économie va !

Un humaniste disait récemment se faire à l'idée de vivre à l'époque de l'écono-

mie de marché, mais il avouait frémir devant la vision d'une réalité économique englobante nous faisant chavirer dans une société de marché. Quand une parlementaire ministérielle chevronnée comme Louise Harel, autrefois identifiée à la gauche pure et dure de son parti, pilote une réforme axée essentiellement sur le développement économique, on peut se demander si on ne vit pas déjà au Québec dans cette société où tout monte et descend selon la lecture que l'on fait du baromètre de la croissance... ●

(Sur les communautés métropolitaines, voir articles p. 217 [Montréal], 237 [Québec] et 247 [Outaouais])

Références

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La réorganisation municipale – Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens. Livre blanc*, mai 2000.

DESBIENS, Jacques, *Fusions municipales et économies d'échelle. Mythes et réalités*, Le Groupe Jacques Desbiens, Chicoutimi 1999.

MERCIER, Guy (sous la dir. de), *L'avenir municipal. Dynamiques québécoises et canadiennes*, Ed. Sylvain Harvey, Québec 1999.

BÉDARD, Denis (sous la dir. de), *Pacte 2000. Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*. Gouvernement du Québec, avril 1999.

COLLIN, Jean-Pierre (sous la dir. de), *La politique de renforcement des agglomérations urbaines au Québec. Bilan et réflexion sur une stratégie d'intervention*, INRS-Urbanisation, Montréal, février 1999.

PARIZEAU, Jacques (sous la dir. de), *Rapport de la commission d'étude sur les municipalités*, UMQ, Québec, novembre 1986.

MARTIN, Fernand (sous la dir. de), *Problématique des villes-centres au Québec. Rapport de la table ronde*. Gouvernement du Québec, décembre 1994.

LES SIX GRANDES VILLES-CENTRES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, *Mémoire au premier ministre du Québec, Lucien Bouchard*, Québec, mars 1997

RYAN, Claude (sous la dir. de), *Partage des responsabilités Québec-municipalités : vers un nouvel équilibre*, Gouvernement du Québec, décembre 1999.

▸▸ Sites Internet

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole : **www.mamm.gouv.qc.ca**

Fédération québécoise des municipalités : **www.fedeqm.qc.ca**

Commission Bédard : **www.comfisc.gouv.qc.ca**

Information municipale : **www.inforoutemunicipale.qc.ca**

Regroupement d'analystes des régions métropolitaines américaines : **www.citistates.com**

CNT (Center for Neighborhood Technology, organisme sans but lucratif faisant la promotion de communautés durables et prospères) : **www.cnt.org**

Assemblée des communautés de France : **www.intercommunalites.com**

La politique fédérale

La fin du tandem Chrétien-Martin

Manon Cornellier
journaliste, *Le Devoir*

Le soir du 24 juin 2000, une surprise attend la classe politique canadienne. Contrairement à toutes attentes, l'ancien trésorier albertain Stockwell Day prend les devants dans la course à la direction de l'Alliance canadienne, le parti né des cendres du Reform Party. Sa victoire sur le fondateur du Parti réformiste, Preston Manning, se confirmera lors du second tour de scrutin, deux semaines plus tard, mais les questions sur le leadership de son éventuel adversaire, le premier ministre Jean Chrétien, surgissent aussitôt.

Le nouveau chef de l'Alliance a 50 ans alors que M. Chrétien en a 66. Il est plus télégénique et dynamique et a un certain charisme. Le chef libéral, en contrepartie, a connu une année marquée par des gaffes, un scandale administratif au ministère du Développement des ressources humaines, une contestation ouverte de certains de ses députés et, surtout, par des spéculations incessantes sur son avenir, y compris au sein de son propre parti.

Le 25 juin, en voyage officiel à Lisbonne, Jean Chrétien est invité à commenter la possibilité d'affronter un adversaire plus jeune que lui. La réponse qu'il offre est inattendue et révèle plutôt son inquiétude face au malaise qui persiste dans ses propres rangs. « Ce n'est pas une question de génération. Celui que les gens aiment beaucoup, c'est Paul Martin. On est de la même génération. Ce n'est pas une question de génération, mais de politique, de programme et de philosophie », déclare le premier ministre.

En somme, ce n'est pas le face-à-face avec Stockwell Day qui, à ce moment précis, le préoccupe le plus mais l'effet revigorant que son arrivée pourrait avoir sur les tractations pour le déloger, lui, comme chef du Parti libéral fédéral. Jean Chrétien sait que ce nouveau développement relancera les spéculations et les manifestations de nervosité de certains de ses députés. L'année qui vient de s'écouler lui en a donné de nombreuses preuves. À un point tel qu'il a passé la majeure partie du temps à regarder par dessus son épaule et à répéter qu'il mènerait ses troupes lors des prochaines élections fédérales.

Contesté depuis 1997

En fait, la question de son leadership fait l'objet de débat depuis les élections de 1997 qu'il a déclenchées prématurément sans pouvoir offrir de raison valable. Il avait dû lire ses notes pour offrir une maigre justification aux journalistes, disant vouloir prendre l'été pour élaborer le programme gouvernemental devant mener le Canada vers le XXIe siècle.

Quelques mois plus tard, le Discours du Trône offrait toutefois un simple reflet du budget présenté le printemps précédent. Certains y ont vu le signe qu'il ne voulait rien bousculer afin de laisser le champ libre à un éventuel successeur. Sur le terrain, la campagne larvée était lancée.

En 1999, on parle ouvertement des candidats potentiels. En tête de liste : Paul Martin, le populaire ministre des Finances et adversaire de M. Chrétien lors de la campagne au leadership de 1990. Ses principaux supporteurs n'ont jamais baissé la garde, s'assurant de l'enracinement de leur poulain dans le parti. Le deuxième aspirant est le ministre de la Santé, Allan Rock, dont l'organisation se met lentement sur pied. Les autres noms les plus sérieux sont le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, et le ministre de l'Industrie, John Manley.

Mais à part M. Martin, personne n'est prêt pour une campagne rapide. On sait très bien que si Jean Chrétien devait quitter avant les prochaines élections, Paul Martin serait couronné sans difficulté. Ses adversaires ont besoin de temps et souhaitent, même à voix haute, que M. Chrétien reste en poste plus longtemps.

« Jusqu'aux prochaines élections »

Le premier ministre a laissé les gens spéculer pendant un moment, se disant même fier d'avoir assuré une relève de qualité. Mais l'ardeur de ses dauphins devient embarrassante et en août 1999, il décide de calmer un peu le jeu. Profitant d'un remaniement ministériel, il déclare avoir « l'intention de diriger sa nouvelle équipe jusqu'aux prochaines élections ».

Peu de gens le prennent au mot. On comprend plutôt que Jean Chrétien n'entend pas se faire pousser vers la porte de sortie et qu'il veut demeurer libre de ses choix, qu'il s'agisse de son avenir ou du moment d'annoncer ses intentions.

Un nouveau discours du Trône en octobre 1999 révèle sa volonté de profiter de la nouvelle ère des surplus pour redonner au gouvernement fédéral un rôle plus actif.

La loi « sur la clarté »

Ce qui frappe, cependant, est son empressement à vouloir faire adopter le projet de loi C-20, dit « sur la clarté ». Ce projet de loi prévoit que le gouvernement fédéral ne négociera une sécession que si la Chambre des communes juge la question posée à cet effet suffisamment claire et le résultat obtenu, sans ambiguïté [voir article p. 118]. La législation est vite perçue comme une façon de corriger le camouflet du référendum de 1995 que les forces fédéralistes ont remporté de justesse ; Jean Chrétien s'était fait accuser d'avoir presque perdu le pays. Le fait qu'il tienne à voir le projet de loi adopté rapidement laisse croire qu'il tient à ce que ce dernier épisode dans sa bataille incessante contre le mouvement souverainiste prenne valeur d'héritage politique et soit en place avant qu'il quitte la scène.

La campagne officieuse à la direction du parti devient moins discrète et plus intense. Surtout du côté des Martin et Rock. Mais tout tourne au vinaigre en mars 2000, à la veille du congrès biennal du Parti libéral du Canada. Des députés pro-Martin affirment tout haut que leur chef doit songer à céder sa place. Pire, les médias révèlent la tenue d'une réunion secrète, à Toronto, de supporteurs de Paul Martin inquiétés par les rumeurs de son départ éventuel.

Piqué au vif

Vexés, choqués même, Jean Chrétien et son équipe serrent les rangs, prennent le contrôle du congrès. Les murs du Centre des congrès d'Ottawa sont couverts de photographies géantes du chef en compagnie de Canadiens, de chefs d'État et, surtout, en train de pratiquer de nombreux sports. Celui qu'il pratique le plus est le seul à ne pas être illustré : le golf. La ten-

sion dans les corridors est palpable. Les gens s'épient. Les partys organisés par les différents ministres sont courus comme jamais. Et un seul sujet domine les conversations privées : le leadership du parti.

Jean Chrétien est catégorique. Il sera de la prochaine élection. Il en a même arrêté le thème, s'offrant une attaque en règle contre la droite. Même si les membres du parti élisent une majorité de partisans de Paul Martin à l'exécutif, Jean Chrétien nomme ses fidèles à la tête de son équipe de campagne. Il fera de même lorsque viendra le temps de combler de nombreux postes au cours des mois suivants. Et il ne cessera plus, à partir de ce moment, de répéter qu'il sollicitera un troisième mandat. Ses proches disent qu'il songeait à la retraite mais que la charge publique contre lui l'a fait changer d'avis. Jean Chrétien n'est pas homme à se faire imposer ses choix.

Une trêve

Dans la semaine qui suit, la réunion du cabinet donne lieu à une sortie de plusieurs ministres qui exigent que cessent les campagnes et tractations. Paul Martin et Allan Rock soutiennent, chacun de leur côté, qu'aucune campagne n'est en cours et que ceux qui disent agir en leur nom doivent cesser.

En vérité, il ne s'agit que d'une trêve. La course au leadership se poursuit, plus souterraine que jamais. C'est qu'on attribue la position du premier ministre à un mouvement d'orgueil. Peu de gens comprennent son entêtement à vouloir se représenter et certains refusent toujours d'y croire. Les enjeux pour sa formation sont trop importants pour que lui, homme de parti, fasse passer ses ambitions personnelles et sa vanité avant les intérêts du PLC. Il en va de la majorité gouvernementale. Cette dernière pourrait en effet être menacée.

Les sondages : un message ambigu

Publiquement, M. Chrétien rejette les scénarios pessimistes, prenant les sondages à témoin. Son parti et lui, c'est vrai, sont demeurés populaires. Dans l'ensemble du pays, les appuis au PLC ont toujours été, tout au long de l'année, supérieurs à 45 %, quand ils ne dépassaient pas les 55 %. Au Québec, cependant, le Bloc et les libéraux se sont disputé la tête dans les sondages, certaines enquêtes mettant le PLC en tête, d'autres l'accordant au Bloc.

Jean Chrétien, de son côté, a droit à un message ambigu. Il reste généralement populaire. Près des deux tiers des Canadiens approuvent sa performance. Par contre, les enquêtes d'opinion démontrent que son parti ferait un meilleur score si Paul Martin en dirigeait les destinées. Au Québec, une enquête SOM-LaPresse, réalisé entre le 16 et le 21 juin 2000 auprès de 1030 Québécois, montrait qu'un PLC mené par Paul Martin devancerait largement le Bloc. Les appuis aux libéraux passeraient de 33,6 % sous Jean Chrétien à 44,3 % avec Paul Martin alors que ceux du Bloc chuteraient de 37,3 % à 28,9 %. Un sondage Léger & Léger, effectué en mars pour *Le Journal de Montréal* et *The Globe and Mail*, offrait des chiffres supérieurs pour les libéraux mais l'écart entre la performance de MM. Martin et Chrétien était similaire. M. Martin avait la cote.

Martin partout en tête

Dans le reste du pays, les chiffres sont similaires. Selon une enquête Gallup, réalisée entre le 10 et le 19 avril 2000 auprès de 1008 Canadiens, plus de 51 % des citoyens croyaient que Jean Chrétien devait céder sa place. S'il restait, seule-

ment 33 % jugeaient probable de voter pour le PLC alors que 40 % jugeait improbable voter pour un parti dirigé par Jean Chrétien. À l'inverse, 39 % voteraient probablement pour le PLC si M. Martin le dirigeait alors que seulement 29 % estimaient improbable de voter en ce sens.

Les députés libéraux de l'Ontario, dont beaucoup sont pro-Martin, prennent note et s'inquiètent. Si l'Alliance canadienne réussit, avec son nouveau chef, à progresser en Ontario, plusieurs d'entre eux perdront leur siège. Le gouvernement, par ricochet, pourrait perdre sa majorité car les deux tiers du caucus viennent de cette province. Les libéraux y détiennent 101 des 103 sièges, gracieuseté de la division du vote de droite entre l'ancien Reform et le Parti conservateur.

Où faire des gains ?

On sait que pour conserver sa majorité, le PLC doit faire des gains à l'extérieur de l'Ontario. Mais où ? Si Jean Chrétien reste en poste, on ne compte pas beaucoup sur le Québec ou même l'Ouest. Dans ces deux cas, le PLC obtiendrait un meilleur résultat avec Paul Martin. La région atlantique offre plus d'espoirs, bien que la réforme de l'assurance-emploi, qui a durement frappé les travailleurs saisonniers de la forêt et de la pêche, fasse encore grincer des dents. L'élection partielle dans St-John's West, où les libéraux sont arrivés au troisième rang, a prouvé qu'il y avait beaucoup de travail à faire. Le gouvernement a tenté de panser les plaies avec un programme ambitieux de développement économique axé sur la nouvelle technologie, la recherche et le développement, afin d'aider la région à faire son virage vers la nouvelle économie.

Les autres partis, eux, cachent mal qu'ils préféreraient voir Jean Chrétien rester à la tête du PLC. Ils en ont fait la cible de choix de leur rhétorique, en particulier à l'Alliance et au Bloc québécois. Pour le Bloc, la présence de Jean Chrétien permet de continuer de courtiser les francophones nationalistes qui ne se résolvent pas à voter pour le chef libéral. Et si on n'obtient pas leur vote, on peut espérer qu'ils ne l'offrent pas aux libéraux. La présence de Paul Martin changerait cette donne et pourrait signifier la défaite dans quelques circonscriptions où la division du vote entre libéraux et conservateurs avait favorisé le Bloc.

Entre deux feux

Pour Paul Martin, la rupture du lien de confiance qui le liait au premier ministre a relancé les rumeurs, déjà présentes à l'été 1999, de son départ de la vie politique. Elles ont pris plus de poids à l'été 2000 lorsqu'on a appris que ses plus anciens conseillers lui avaient recommandé de démissionner. Le choix est difficile pour le ministre des Finances, visiblement peu enthousiaste à l'idée de préparer un autre budget, lui qui a réalisé l'essentiel de ce qu'il voulait. Ottawa n'a plus de déficit et enregistre même des surplus. Un plan quinquennal de réductions d'impôts a été adopté. La santé de l'économie canadienne est bonne.

Quitter la vie publique avant les prochaines élections priverait les libéraux de leur carte maîtresse, M. Martin étant respecté et populaire. Pour le premier intéressé, pareille décision pourrait signifier la fin de son rêve de devenir premier ministre. À moins que son départ n'ait pas un effet trop négatif sur la performance électorale des libéraux et que M. Chrétien décide d'abandonner son poste peu de temps après les élections. Paul Martin serait alors le mieux placé et le plus prêt à

prendre le relais. Le pari est risqué car ses chances de succéder à Jean Chrétien diminueront si ce dernier reste le moindrement longtemps. Le ministre des Finances n'a que quatre ans et demi de moins que son chef. Et plus le temps passe, plus ses adversaires plus jeunes sont favorisés.

Une page est tournée

Rester ? Le choix est tout aussi délicat. Les événements de la première moitié de l'année 2000 ont scellé le sort des deux hommes. On ne croit plus qu'ils puissent travailler ensemble de façon fructueuse. L'animosité provoquée par les incidents de mars 2000 a eu raison de la bonne volonté qui a marqué leur relation de travail depuis 1993, les contacts entre les deux hommes se limitant pratiquement aux réunions du conseil des ministres.

Il en fut longtemps autrement. M. Martin a pu faire le ménage des finances publiques et imposer des décisions difficiles aux Canadiens parce qu'il avait toujours l'appui de son chef qui, au bout du compte, avait le dernier mot. Mais Paul Martin se sent mûr, disent ses supporteurs, pour un nouveau défi. En sous-entendu, pour devenir le patron.

Un homme entêté

Jean Chrétien sent le souffle de son lieutenant dans son cou et n'apprécie pas. Il a évité tout le printemps de laisser poindre une critique à l'endroit de son ministre des Finances mais sa réaction, le 25 juin, était une première manifestation et la plus crue jamais entendue de sa colère.

Le premier ministre est un homme entêté et orgueilleux. Blessé, il résistera à tout mouvement qui pourrait donner à sa sortie des allures d'humiliation. Cela était devenu si manifeste à l'été 2000 que les rumeurs d'élections anticipées avaient repris de plus belle ; elles forceraient les libéraux à serrer les rangs et priveraient le nouveau chef de l'Alliance de temps pour se préparer.

Peu importe les choix très attendus que les deux hommes se préparaient à faire à l'été 2000, il est devenu clair que ce ne sera plus le même PLC qui se présentera devant l'électorat pour solliciter un troisième mandat. Ou il aura un nouveau chef. Ou le chef actuel devra compter sur sa seule personne. Que Paul Martin soit à ses côtés ou non, leur tandem solide sera chose du passé, les ressources de la cohabitation ayant été épuisées. ●

Références

CHRÉTIEN, Jean, *Dans la fosse aux lions*, Éditions de l'homme, Montréal, 1985, 1994.

MARTIN, Lawrence, *Chrétien, the will to win*, Vol. 1, Lester Publishing, Toronto, 1995.

GREENSPON, Edward et WILSON-SMITH, Anthony *Double vision, the inside story of the Liberals in power*, Doubleday Canada Limited, Toronto, 1996.

CHODOS, R., R. MURPHY, et E. HAMOVITCH, *Paul Martin, a political biography*, James Lorimer & Company, Publishers, Toronto, 1998

HOY, Claire, *Stockwell Day, his life and politics*, Ed. Stoddart, Stoddart Publishing, North York, 2000.

VASTEL, Michel, « Le messie de la droite » (sur Stockwell Day), *L'Actualité*, 1er juin 2000, ainsi que « L'après Chrétien », *L'Actualité*, 15 septembre 1999.

Sites Internet

Parti libéral du Canada : **www.liberal.ca**

Bureau du premier ministre du Canada : **www.pm.gc.ca**

Les relations extérieures

L'année de la diversité culturelle

Bernard Descôteaux
directeur, *Le Devoir*

La reconnaissance de la diversité culturelle est devenue l'un des grands axes de la politique internationale du Québec. Chaque fois qu'il le peut, le gouvernement Bouchard joint sa voix au bataillon d'États qui réclament que l'on accorde à la culture un statut particulier dans les prochains traités commerciaux multilatéraux.

La diversité culturelle n'est pas un cheval de bataille totalement nouveau pour le gouvernement québécois. Lors des négociations sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, tout comme à l'occasion de l'Uruguay Round, il était de ceux qui prônaient ce qu'on a alors appelé « *l'exception culturelle* », un concept pour le moins incertain et éminemment contestable devant les instances commerciales internationales, comme la suite des choses devait le démontrer. Au moment où se préparait en 1999 le lancement d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales, les membres du gouvernement Bouchard enfourcheront ce cheval de bataille avec une vigueur renouvelée.

Ce qui n'était au début des années 90 que simple préoccupation deviendra en effet, à la fin de cette décennie, un enjeu de premier plan pour le Québec, comme pour plusieurs États qui réalisent que la libéralisation des échanges est un facteur d'homogénéisation des politiques nationales. Éveillée par le projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) et les débats qu'il a engendrés, l'opinion publique québécoise prend conscience que la mondialisation n'a pas que des effets bénéfiques. À moyen et long terme, la sécurité culturelle des Québécois risque d'en subir les contrecoups. Spontanément, on comprend la nécessité d'inscrire dans les prochains traités des mesures qui préservent efficacement la capacité des États à assurer la spécificité de leurs sociétés. Le gouvernement québécois voudra dès lors joindre sa voix à celles des quelques autres gouvernements qui, à travers le monde, demandent que la culture soit inscrite à l'ordre du jour de la ronde de négociation qui allait s'amorcer à Seattle au début de décembre 1999.

Deux motifs majeurs

Deux raisons motiveront le gouvernement du premier ministre Bouchard à faire de la diversité culturelle un axe majeur de sa politique et de ses actions internationales.

Alors qu'il prône sur le plan intérieur des politiques qui visent à garantir la sécurité culturelle de la société québécoise et à affirmer sa spécificité, il lui faut s'assurer que ces politiques ne peuvent être contestées et mises en cause par des pays ou par des entreprises s'appuyant sur des traités commerciaux internationaux.

Il y voit par ailleurs une occasion d'élargir sa capacité d'intervention sur le plan international. Puisqu'il a un intérêt direct dans ce dossier, il réclamera

d'Ottawa le droit de défendre lui-même ses positions dans les instances internationales, s'appuyant en cela sur le fait que, si le commerce international est un domaine de compétence fédérale, celui de la culture en est un par ailleurs de compétence partagée. Les relations Québec-Ottawa étant ce qu'elles sont, ce sera l'occasion d'une nouvelle escarmouche entre les deux capitales.

D'emblée, le gouvernement fédéral ne voudra pas faire de place au Québec dans les forums internationaux sur cette question de la diversité culturelle, estimant que le Canada doit parler d'une seule voix sur la scène internationale, même si dans ce cas-ci, il n'y avait guère de danger que la voix du Québec soit discordante. Sur le fond de la question, on partage en effet les mêmes sensibilités. Existe au Canada, tout particulièrement dans les milieux culturels, un très large consensus sur la nécessité de protéger et promouvoir par diverses mesures la culture canadienne et la culture québécoise.

Une stratégie d'intervention

Le Québec n'aura d'autre choix, constitution oblige, d'accepter les objections du gouvernement fédéral et de se plier à ses exigences. Il participera ainsi aux rencontres fédérales provinciales préparatoires à la conférence de Seattle. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Julien, assistera à la conférence à titre d'observateur au sein de la délégation canadienne que préside le ministre fédéral du Commerce extérieur, Pierre Pettigrew. Mais, en parallèle, la diplomatie québécoise déploiera une stratégie d'intervention dans tous les forums internationaux auxquels il a accès à titre de membre de la Francophonie pour faire entendre sa voix. Accepter de se plier aux contraintes de la constitution canadienne ne signifie pas devoir baisser pavillon.

Le sommet de Moncton

Début septembre se réunit à Moncton le huitième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui abordera, entre autres sujets, cette question de la diversité dans un esprit de concertation. Le premier ministre Bouchard s'y présente en craignant qu'on l'exclue de ce débat. Déjà, Ottawa avait argué que n'étant pas un État membre de la Francophonie, mais seulement un gouvernement participant, le Québec ne pouvait s'exprimer sur des sujets qui ne sont pas directement de sa compétence.

Dans les jours qui précèdent ce sommet, une conférence ministérielle conviendra toutefois qu'il ne doit pas y avoir de *« Francophonie à deux vitesses »*, le Québec étant exclu de certains débats. À sa grande satisfaction, la ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin, y obtient l'assurance que le Québec participera aux discussions sur la diversité et sera de toutes les rencontres de concertation entre États de la Francophonie qui pourraient suivre pour préparer la conférence de Seattle. Est alors levée toute ambiguïté sur la place du Québec au sein de cette organisation puisqu'on précise que tous les membres de la Francophonie, peu importe leur statut, pourront participer à toutes les réunions de concertation, quel que soit le sujet. La chose est importante puisque le gouvernement canadien est partie de ce consensus.

Le premier ministre Bouchard pourra dans ce contexte concourir à l'adoption à Moncton d'une résolution par laquelle la Francophonie affirme *« le droit pour nos États et gouvernements de définir librement leur*

politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent. »

Le tandem Paris-Québec

Le gouvernement québécois profitera par ailleurs de la tribune que constitue le groupe de travail franco-québécois qui s'est mis au travail à l'été 99 sous la co-présidence de la Française Catherine Lalumière et de la Québécoise Marie Malavoy pour analyser la problématique de la diversité culturelle et mobiliser la société civile autour de cet enjeu. Les gouvernements français et québécois sont conscients que ce débat ne trouvera ni facilement ni rapidement sa conclusion. La France ne le sait que trop bien, elle qui n'arrive pas à convaincre les pays membres de l'Union européenne de se rallier à son point de vue.

L'échec de la conférence de Seattle aura montré que, quel que soit le sujet abordé, les consensus sont de plus en plus difficiles à réaliser. Ils le sont d'autant plus en ce qui concerne la diversité culturelle que pour l'heure cette question n'est pas prioritaire. L'élimination des barrières au commerce est aux yeux d'une majorité de pays plus importante que la préservation des identités culturelles ; celles-ci, à leur avis, ne sont pas menacées.

Seattle aurait été un succès que rien n'aurait été réglé par cette seule conférence en ce qui a trait à la diversité culturelle. Les défenseurs de ce concept espéraient tout au plus obtenir une référence à la culture dans le communiqué final qui aurait servi à définir l'ordre du jour de la ronde de négociation qui se serait alors ouverte sur un horizon d'au moins trois à cinq ans. Mais, les pays membres de l'Organisation mondiale du Commerce se sont quittés sans pouvoir s'entendre sur quoi que ce soit, ou presque, et sans communiqué final.

La mobilisation de la société civile

Cet échec de Seattle ne constitue pas une catastrophe pour les partisans de la diversité. Cet événement qui s'est déroulé dans un contexte hautement médiatisé aura, comme l'AMI en 1998, contribué à la mobilisation de la société civile. Il s'agit cependant, dans le contexte de l'après-Seattle, de ne pas perdre les effets de cette mobilisation qu'il faudra tenter d'ailleurs d'élargir.

Le Québec et la France tenteront d'apporter leur contribution à cet égard en organisant colloques et conférences. L'une de ces rencontres aura lieu à Paris en avril 2000 sous la co-présidence des premiers ministres Lionel Jospin et Lucien Bouchard. Une autre aura lieu en juin 2000 à Versailles où, dans sa conférence inaugurale, la ministre Louise Beaudoin soulignera que *« les cultures du monde ont besoin de leur sommet de Rio. »*

Dans ces rencontres, c'est généralement du danger d'homogénéisation des cultures que l'on parle, même si ce danger est parfois perçu de façon combien différente par les uns et par les autres comme l'a illustré de façon ô combien ironique cette décision de la société Air France d'imposer à ses pilotes l'anglais comme seule langue de communication avec la tour de contrôle de l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Un vaste espace de discussion

Seattle aura souligné par ailleurs qu'entre pays membres de l'OMC, les consensus sont loin d'être faits, tant sur la nécessité d'une intervention que sur la méthode à retenir le cas échéant. Entre le laisser-faire du libre marché et la mise en place d'un

instrument international pour régler les rapports entre commerce et culture, se trouve un vaste espace ouvert à la discussion. Lorsqu'on soutient que les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres, on a à peine posé le problème. Il faut se rappeler que, comme le note le professeur Ivan Bernier dans un document rédigé à l'intention de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, le défi consiste à « *tracer une ligne à partir de laquelle les préoccupations commerciales céderont devant les préoccupations culturelles.* »

Trouver le point d'équilibre entre ces deux éléments qui s'appuient, l'un sur des forces économiques et l'autre sur des forces politiques, sera un long et difficile exercice. Il faut réaliser que Seattle n'a fait qu'amorcer un débat qui se poursuivra sur encore plusieurs années et plusieurs fronts, car, rappelons-le, l'ouverture des marchés se pratique tous azimuts. Outre la négociation dans le cadre de l'OMC se profile déjà à l'horizon celle de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) dans laquelle le Québec aura un intérêt manifeste.

Les États américains à Québec

Le sommet des pays des chefs d'État américains qui aura lieu à Québec au printemps 2001 pourrait donner le signal de départ de cette négociation où les États-Unis joueront un rôle de premier plan. Leur poids économique, politique et culturel considérable dans cette prochaine zone de libre-échange avivera les craintes de domination culturelle.

La diversité culturelle sera alors un sujet incontournable de l'ordre du jour. Là comme à l'OMC, les partisans de ce concept devront avoir des idées claires et des stratégies bien définies. Si le gouvernement québécois a bien saisi l'importance du débat, comme le montrent les actions menées depuis un an, il lui reste cependant à développer une politique où s'articulera sa volonté de miser sur la mondialisation des marchés comme axe de développement économique et le besoin de garantir sa sécurité culturelle. ●

Références

Mondialisation de l'économie et diversité culturelle : les enjeux pour le Québec, document de réflexion préparé par le professeur Ivan Bernier de la Faculté de droit de l'Université Laval pour la commission de la culture de l'Assemblée nationale. Ce document est accessible sur le site Internet de l'Assemblée nationale dans la section « travaux parlementaires » à l'adresse suivante : **www. assnat.qc.ca**

Les minorités francophones : un intérêt retrouvé

Fernand Harvey
INRS-Culture et Société

Le 30 mars 1995, Louise Beaudoin, alors ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, rendait publique la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada*. En plus de témoigner d'une volonté de rapprochement entre le Québec et les communautés francophones hors Québec, cette Politique était, en fait, la première du genre à jamais avoir été mise en œuvre par un gouvernement québécois. Il faut cependant noter qu'un premier énoncé de politique québécoise à l'égard de la francophonie canadienne avait été rendu public par Pierre-Marc Johnson, alors ministre responsable du Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) en mai 1985. Mais cette annonce ne semble pas avoir été suivie d'une mise en œuvre, compte tenu d'un changement de gouvernement qui portait les libéraux au pouvoir le 2 décembre de la même année.

Historique

Avant de rendre compte des différentes initiatives rattachées à cette Politique au cours des quatre dernières années, il convient de rappeler brièvement l'évolution des relations entre le Québec français et les communautés francophones minoritaires du Canada.

Au cours de la période qui précède la Révolution tranquille, ces relations relevaient essentiellement des communautés religieuses et de la société civile. Le Canada français formait un tout : le Québec jouait le rôle de château fort de l'identité culturelle francophone, et les minorités (Acadiens, Franco-Ontariens, Franco-Américains, francophones de l'Ouest) étaient considérées comme des avant-postes. L'État québécois n'avait pas de politique spécifique à l'égard des minorités. Les relations entre le Québec et ces communautés francophones étaient gérées par des associations volontaires tels le Conseil de la vie française en Amérique (fondé en 1937), l'Association canadienne d'éducation de langue française (fondée en 1947) et les sociétés Saint-Jean-Baptiste, de même que par les réseaux animés par le clergé et les communautés religieuses.

En 1961, dans la foulée de la création du ministère des Affaires culturelles, son premier titulaire, Georges-Émile Lapalme, met sur pied un Service du Canada français d'outre-frontière, dans le double but de venir en aide aux communautés francophones minoritaires et d'assurer une meilleure visibilité du Québec à l'extérieur, y compris en France. Le volet canadien de ce Service a connu un développement modeste au cours de ses treize ans d'existence. Au total environ 1,5 million de dollars ont été consacrés au soutien financier d'institutions et d'associations francophones, de manifestations culturelles, de médias francophones et de bourses d'études entre 1961 et 1974. Les activités du Service du Canada d'outre-frontière seront rapatriées au ministère des Affaires intergouvernementales en septembre 1975.

Une rupture idéologique

Pendant ce temps, la tenue à Montréal des États généraux du Canada français en 1968 est venue consacrer la rupture idéologique entre les élites néonationalistes du Québec et celles du Canada français traditionnel. Ces deux groupes auront tendance à se perdre de vue au cours des années qui vont suivre. De son côté, le gouvernement du Québec privilégiera des ententes entre gouvernements, tout en continuant d'apporter une aide directe aux communautés francophones minoritaires. Deux ententes sont ainsi signées en 1969 : une entre le Québec et l'Ontario et une autre entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Le Québec signera des ententes plus limitées avec le Manitoba (1988), l'Île-du-Prince-Édouard (1989) et la Saskatchewan (1995) concernant essentiellement l'éducation des francophones. Quant aux ententes de 1969, elles visaient à établir une collaboration entre le Québec et ces deux provinces en matière d'éducation, de culture et de communication ; elles ont été signées à l'époque où le gouvernement fédéral élaborait de son côté ses premières politiques dans le but de soutenir financièrement les minorités de langues officielles, à la suite des recommandations du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, en 1969.

Dans le but d'accentuer des liens avec les minorités francophones, le gouvernement du Québec crée le Secrétariat permanent des peuples francophones en 1981, mais cet organisme connaît une existence plutôt brève puisqu'il disparaît en 1992, victime des restrictions budgétaires. Beaucoup plus significatif est le développement des relations entre le gouvernement du Québec et la nouvelle Fédération des francophones hors Québec, fondée en novembre 1975. Il en va de même de l'ouverture, en 1980, d'un Bureau du Québec à Moncton, afin de renforcer les liens entre le Québec et l'Acadie. De tels bureaux sont également ouverts à Ottawa, Toronto, et à Edmonton (déménagé ultérieurement à Vancouver) ; cependant, les activités de ces bureaux sont davantage axées sur la promotion des échanges commerciaux avec le Québec que sur les liens avec les communautés francophones.

Si le gouvernement du Québec a établi des relations constantes et cordiales avec le mouvement associatif francophone des autres provinces, d'importants désaccords sont néanmoins survenus lors des deux référendums sur l'avenir du Québec (1980 et 1995) et des discussions autour des Accords du Lac Meech en 1987. Ces rapports politiques difficiles n'ont pas empêché pour autant diverses collaborations intéressantes, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de la société civile. L'État québécois a ainsi soutenu financièrement plusieurs initiatives dans trois grands secteurs : l'aide à la francophonie, la coopération interprovinciale et les ententes intergouvernementales, y compris l'octroi de places dans les collèges et universités québécoises pour la formation dans le domaine médical.

Une nouvelle politique

C'est sans doute parce que le temps était mûr pour un changement que l'idée d'une politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes commence à se faire jour au début des années 1990. Qui plus est, une telle politique se devait, selon bon nombre d'intervenants, de reposer sur le principe du partenariat, plutôt que sur des pratiques traditionnelles d'aide unilatérale. Ce changement de philosophie est d'abord prôné par la

Fédération des communautés francophones et acadiennes qui dispose d'un Bureau à Québec depuis 1988.

En avril 1993, la Fédération remet un mémoire au gouvernement du Québec intitulé : *La Francophonie canadienne : un espace à reconnaître*. Le document se réclame d'une nouvelle approche basée sur le partenariat. Claude Ryan, alors ministre de l'Éducation, s'en fait le promoteur au sein du gouvernement libéral de Robert Bourassa, au demeurant peu sensible à cette question. Il demande un avis sur ce mémoire au Conseil de la langue française. Le Conseil présente ses recommandations en novembre 1994, lesquelles vont dans le sens d'un renforcement de la solidarité linguistique entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada. Le retour au pouvoir du Parti québécois en 1995 favorise un déblocage.

Des ententes de partenariat

La nouvelle politique, d'abord pilotée par Louise Beaudoin, puis par Jacques Brassard, fait état du désir du Québec d'établir des ententes de partenariat qui permettront la recherche de bénéfices réciproques. Cette ouverture aux communautés francophones minoritaires va aussi dans le sens de l'énoncé politique rendu public à Ottawa le 26 mai 1994, par Lucien Bouchard, alors chef du Bloc québécois. Il est important de noter que la nouvelle Politique du Québec à l'égard des communautés francophones n'abolit pas pour autant les accords de coopération entre le Québec et les provinces ci-dessus mentionnées ; ces accords continuent de fonctionner à partir de budgets distincts.

En 1996, dans le cadre de la Politique, le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) crée le Programme de soutien financier aux partenariats et met sur pied trois tables sectorielles de concertation sur la culture et les communications, l'éducation et l'économie. Ces tables sont constituées d'experts et d'intervenants divers mais sans rattachement formel avec les instances associatives des communautés, dans le but de conseiller le ministre responsable sur les orientations à privilégier concernant la Politique.

Un premier grand Forum francophone

Afin de discuter et d'endosser les axes prioritaires de partenariat proposés par les tables de concertation, un premier Forum francophone de concertation se tient à Québec du 13 au 16 mars 1997. Il attire quelque 450 participants des différentes provinces. Malheureusement, trop peu de Québécois y participent ; ce qui ne manque pas de décevoir les délégués en provenance de l'extérieur du Québec. Ce Forum fut par ailleurs témoin d'une certaine tension entre Québécois et francophones des communautés minoritaires autour de questions telles que les modalités d'application de la Politique du Québec d'une part, et la nature du leadership des associations francophones, d'autre part. Bref, si le Forum de 1997 a permis aux participants d'endosser les nouvelles orientations proposées, il n'a pas pour autant été le succès escompté. Mais un pas venait d'être franchi afin de renouer le dialogue entre le Québec et les communautés francophones, plus ou moins mis en veilleuse depuis les États généraux de 1968.

Rendre la Politique opérationnelle

Les trois tables sectorielles de concertation sur la culture et les communications, l'éducation et l'économie auxquelles il a été fait allusion précédemment furent

chargées de pousser plus loin la réflexion sur les orientations formulées lors du Forum, en vue de rendre la Politique opérationnelle et dégager des pistes d'action pour des projets de partenariat. Les tables devaient également formuler des recommandations pour le prochain Forum prévu pour l'an 2000. Chacune des trois tables sectorielles a donc présenté, le 16 mars 1998, une première série d'avis au ministre Jacques Brassard, responsable de l'application de la Politique.

Culture et éducation

Dans le secteur de la culture et des communications, on recommandait de mettre l'accent sur divers projets susceptibles de favoriser la création, la diffusion culturelle et la formation. En éducation, on identifiait des actions à entreprendre du côté de la francisation, de l'alphabétisation, de l'outillage pédagogique et des nouvelles technologies.

Économie

Enfin, le secteur de l'économie proposait des actions pour développer l'entrepreneurship et l'emploi et pour encourager la mise sur pied de réseaux de gens d'affaires et de circuits touristiques francophones. Une deuxième série d'avis fut présentée à Joseph Facal, nouveau ministre responsable de l'application de la Politique, en janvier 2000. Ces nouveaux avis poussaient plus loin le travail de réflexion déjà amorcé dans la première série d'avis en insistant davantage sur des propositions opérationnelles.

Quatre événements à souligner

Le tournant de l'an 2000 marque une étape importante dans le renouvellement des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Quatre événements méritent d'être soulignés à cet égard, bien qu'il faille déplorer qu'ils aient été à peu près passés sous silence par la presse québécoise.

Un deuxième Forum

Le premier et sans doute le plus important concerne la tenue à Québec en mars 2000 du deuxième Forum des partenaires de la francophonie organisé par le SAIC. Contrairement au premier Forum, celui-ci peut être considéré comme un franc succès. Environ 40 % des quelque 400 participants provenaient, cette fois, du Québec et plusieurs projets de partenariats furent ébauchés ou consolidés à cette occasion. Des exemples de partenariats réussis furent également donnés en exemple aux participants. Le climat général de la rencontre, empreint de cordialité, témoignait d'une nouvelle compréhension des affinités et des différences de chacun. En somme, un virage significatif dans les relations entre le Québec et les communautés francophones minoritaires au niveau de la société civile, depuis l'époque des États généraux du Canada français tenus en 1968. La Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes, qui met justement l'accent sur les relations au niveau de la société civile, a sans doute contribué à ce virage

La principale limite au développement de nouveaux partenariats n'est plus le manque d'intérêt mais bien plutôt les ressources financières relativement modestes du programme ; son budget, fixé à 1,1 million est resté stable depuis 1996. Il faut néanmoins souligner que ce budget n'a pas été touché par la vague de coupes des récentes années, ce qui constitue un signe d'intérêt à l'égard des communautés francophones de la part du gouvernement du Québec.

Un fonds pour l'entrepreneurship

Parmi les événements importants en 1999-2000, il convient également de souligner l'annonce, le 9 septembre 1999, de la création d'Accès Capital Acadie, un fonds de 10 millions né d'une initiative de la Caisse de Dépôt et placement du Québec, dans le but de favoriser l'entrepreneurship acadien.

30 ans de coopération

Par ailleurs, deux cérémonies étaient organisées afin de souligner le 30e anniversaire des Accords de coopération entre le Québec et le Nouveau-Brunswick : l'une à Québec le 17 mars en présence du ministre Joseph Facal et l'autre à Fredericton, le 12 avril 2000 en présence de Paul Robichaud, ministre délégué à la Francophonie du Nouveau-Brunswick.

Une Maison de la Francophonie

Enfin, signe d'un retour significatif de la société civile dans les relations entre le Québec et les communautés francophones minoritaires, la ministre Louise Beaudoin présidait à l'inauguration le 27 juin 2000, à Québec, des nouveaux locaux de la Maison de la francophonie, créée en mars 1998 pour regrouper les organismes et les associations qui s'intéressent à développer les liens au sein de l'espace francophone nord-américain et international. On y trouve notamment le Conseil de la vie française en Amérique qui s'est doté d'un plan stratégique en juin 2000. Le vénérable organisme retrouvait ainsi un second souffle après avoir failli disparaître à cause de son peu de dynamisme au cours des années qui ont suivi la Révolution tran-

Références

HARVEY, Fernand et Gérard BEAULIEU, (sous la dir. de), *Les relations entre le Québec et l'Acadie,1880-2000. De la tradition à la modernité*, Éditions de l'IQRC/Éditions d'Acadie, Québec et Moncton 1999.

MARTEL, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa 1997.

MARTEL, Marcel et Robert CHOQUETTE, (sous la dir. de), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Centre de recherche en civilisation canadienne française, Université d'Ottawa, Ottawa 1998.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes du Canada*, Avis du Conseil de la langue française, Québec, novembre 1994.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES (SAIC), *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada : un dialogue, une solidarité agissante*, Québec 1995.

Savard, Pierre, « Relations avec le Québec », dans Cornélius J. Jaenen, (sous la dir. de), *Les Franco-Ontariens*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1993.

Sites Internet

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) : **www.acelf.ca**

Conseil de la vie française en Amérique : **www.cvfa.ca**

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) : **www.franco.ca/fcfa**

Francophonie canadienne (gouvernement fédéral) : **w3.franco.ca**

Répertoire Franco Sources : **www.uottawa.ca/academic/crccf/francophonie/repertfs.html**

Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Gouvernement du Québec (SAIC) : **www.cex.gouv.qc.ca/saic/francophonie/**

quille. La Maison de la francophonie reprend sous le mode plus modeste du bénévolat le rôle qu'on avait assigné au défunt Secrétariat des peuples francophones au cours des années 1980. ●

Accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation, de culture et de communication entre les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick, Dépenses, 1969-1995

Secteurs	Montants en dollars	
Culture		884 888
Éducation		14 591 121
Universités québécoises (2 699 places)	13 472 193	
Collèges (192 places)	376 783	
Divers	742 145	
Communications		
Diffusion de Télé-Québec		518 838
Social		37 444
Divers		54 070
Total		**16 086 361**

Source : Commission permanente Québec – Nouveau-Brunswick.

Projets de partenariats financés par le gouvernement du Québec (SAIC), 1996-2001

Projets	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001*	Total
Pancanadiens et multirégionaux	286 500	381 000	352 295	471 404	460 000	1 951 199
Nouveau-Brunswick	226 000	165 900	227 044	150 700	122 500	892 144
Nouvelle-Écosse	26 000	56 020	28 000	35 000	36 000	181 020
Île-du-Prince-Édouard	57 500	35 500	21 150	12 000	13 000	139 150
Terre-Neuve	15 000	20 480	25 000	4 000	3 000	67 480
Total Atlantique	324 500	277 900	301 194	201 700	174 500	1 279 794
Total Ontario	307 850	237 890	257 430	250 550	161 320	1 215 040
Manitoba	21 000	24 200	20 500	38 500	38 200	142 400
Saskatchewan	9 000	7 600	1 045	31 200	31 500	80 345
Alberta	29 500	44 500	51 979	79 000	65 500	270 479
Colombie-Britannique	80 500	100 000	106 207	78 200	68 200	433 107
Yukon	20 000	30 000	2 200	0	12 500	64 700
T.N.-O.	0	0	0	0	15 000	15 000
Total Ouest et Nord	160 000	206 300	181 931	226 900	230 900	1 006 031
Grand Total	**1 078 850**	**1 103 090**	**1 092 850**	**1 150 554**	**1 026 720**	**5 452 064**

* Les données pour 2000-2001 sont préliminaires.
Source : SAIC, 1998 et 2000.

Les francophonies minoritaires : entre le fait minoritaire et la dualité nationale

Joseph-Yvon Thériault
sociologue, Université d'Ottawa

Certains seront surpris, d'autres considéreront tout à fait normal, de trouver dans un livre portant sur le Québec un texte relatif aux francophones canadiens vivant en situation minoritaire. Après tout, ces francophones n'habitent pas le territoire du Québec et la plupart des porte-parole de ces communautés seraient offusqués si on décrivait leurs communautés comme un prolongement hors frontière du Québec français.

Par ailleurs, il apparaît indéniable, tant des points de vue historique, sociologique ou politique, que la francophonie canadienne hors Québec est partie prenante de l'aventure québécoise. On rappellera simplement pour démontrer ces ambiguïtés l'affirmation simultanément, au sein des milieux artistiques minoritaires, d'un combat visant à la fois à faire reconnaître la spécificité d'une culture minoritaire distincte de celle du Québec et l'exigence d'être reconnue comme membre à part entière de la culture québécoise d'expression française. Il ne faut pas tenter de dissiper cet apparent paradoxe, les identités culturelles ne recoupent jamais la limpidité des frontières politiques.

Un million de francophones

Il existe actuellement près d'un million de francophones dans le Canada hors Québec (970 190 individus de langue maternelle française, [voir Tableau 1]. Ce nombre représente près de 15 % de la population totale des francophones dans l'ensemble canadien. La grande majorité (près de 66 %) de ceux-ci habitent dans ce que les démographes ont appelé la vaste ceinture bilingue qui entoure le Québec, de Moncton dans l'Acadie du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, à Sault-Sainte-Marie dans le Nord-Est ontarien. Cette proximité géographique indique le partage d'un même espace culturel essentiel, tant au rayonnement hors de ses frontières de la culture québécoise francophone qu'à la vitalité, dans le Canada hors Québec, d'une culture francophone limitée, comme l'a rappelé François Paré, dans ses aspirations nationales, par l'exiguïté de son implantation.

La réalité des minorités francophones hors Québec ne saurait toutefois se réduire, ni à cette proximité géographique, ni au partage d'un même univers culturel. Les communautés francophones et acadiennes du Canada, comme elles se plaisent à se nommer depuis 1990, à travers le nom de leur principal organisme représentatif (*la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada* — FCFAC), sont indubitablement des collectivités minoritaires et à ce titre se distinguent radicalement du Québec français. En effet, à l'exception des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui constituent près du tiers de la population de la province et qui ont réussi à développer un fort réseau institutionnel francophone et une participation politique notable — pour la deuxième fois depuis 1960, un premier

ministre de langue maternelle française a été élu —, les francophones des autres provinces et territoires ne constituent jamais plus de 10 % de la population et doivent toujours lutter pour développer et même maintenir leurs acquis institutionnels.

Ainsi l'Ontario français, qui comprend une population de langue maternelle française d'un demi-million de personnes, la plus imposante en nombre absolu des minorités francophones hors Québec, a dû se mobiliser au cours des deux dernières années pour sauver le seul hôpital universitaire francophone de la province — l'hôpital Montfort — condamné par le gouvernement provincial à être fusionné dans le grand hôpital « bilingue » de la capitale fédérale. Alors que la situation n'est pas encore définitivement réglée, les milieux francophones de la ville d'Ottawa, elle aussi récemment objet de fusion — siège pourtant de la capitale d'un pays officiellement bilingue —, doivent à nouveau se mobiliser pour forcer la nouvelle ville d'Ottawa à maintenir son statut de ville bilingue. L'inexistence d'une université francophone est un autre élément important des préoccupations actuelles des milieux franco-ontariens.

L'érosion des effectifs

Minoritaires, les communautés francophones du Canada le sont aussi en regard de l'érosion de leurs effectifs. Pour la première fois le recensement canadien de 1996 identifie une baisse en chiffre absolu de la francophonie canadienne minoritaire (la population francophone hors Québec serait ainsi passée de 976 415 personnes en 1991 à 970 190 en 1996). Ce constat alarmant est le résultat combiné de l'assimilation cumulative et de la baisse généralisée de la fécondité. Les milieux minoritaires pensent toutefois pouvoir, par la croissance de leur capacité institutionnelle, ralentir, sinon inverser, un tel processus.

C'est principalement par les tribunaux que l'on croit possible de forcer les gouvernements canadien et provinciaux à répondre aux demandes d'autonomie institutionnelle des communautés. Le récent jugement de la Cour suprême du Canada (*L'arrêt Beaulac*, mai 1999), bien accueilli dans les milieux francophones minoritaires, va d'ailleurs dans ce sens lorsqu'il stipule que « les droits linguistiques de nature institutionnelle exigent des mesures gouvernementales pour leur mise en œuvre et créent, en conséquence des obligations pour l'État. »

Ce n'est toutefois pas en tant que minoritaires que les francophones hors Québec exigent une protection par la loi et des institutions rendant effective l'égalité linguistique, mais bien en tant que membres d'une des deux communautés de langue officielle du Canada. Encore ici cette situation rapproche et dissocie les communautés francophones du Québec et du reste du Canada. Si les francophones minoritaires s'entendent avec les milieux nationalistes québécois sur la dualité nationale du pacte confédératif canadien, il persiste, depuis le milieu des années soixante, un large malentendu sur la définition de la nation francophone à la source d'un tel pacte. Pour les uns — les francophones minoritaires —, une telle référence comprend l'ensemble du Canada français ; pour les autres — les autonomistes québécois —, la dualité nationale s'exprime à travers l'espace territorial québécois, seul lieu où la communauté francophone canadienne jouit d'une majorité politique. Cette ambiguïté, au-delà de la référence politique, marque

profondément les relations entre les deux collectivités : relations, d'attirance et de rejets, de connivences et de suspicions.

Capital symbolique

C'est aussi en tant que partie intégrante de l'une des deux communautés linguistiques canadiennes que la francophonie minoritaire jouit d'un capital symbolique qui dépasse largement son poids démographique. C'est à Moncton, en Acadie du Nouveau-Brunswick, que s'est déroulé en septembre 1999, le *XVIII^e Sommet de la francophonie*. Les milieux acadiens ont vu dans cet événement la confirmation de leur reconnaissance sur la scène internationale. L'Acadie avait encore eu l'occasion d'affirmer sa dimension internationale lors du 2^e Congrès mondial acadien qui s'est déroulé à Lafayette en Louisiane au mois d'août.

Le gouvernement canadien a profité de ces événements pour déclarer l'*Année de la francophonie canadienne* (mars 1999 – mars 2000). Mais les francophones minoritaires furent presque les seuls à fêter la francophonie canadienne. Faute d'une entente entre le gouvernement canadien le gouvernement québécois, ce dernier décida de se retirer des célébrations canadiennes. Voilà, pourrait-on dire, l'exemple même du dilemme identitaire des francophones minoritaires : s'identifiant comme partie intégrante d'une des deux collectivités nationales, la conjoncture politique actuelle vise à les reléguer dans un statut de minorités, ce qu'ils ne sauraient accepter. ●

Tableau 1

Francophonies minoritaires du Canada

	Nombre	Pourcentage de l'ensemble de la population
Langue maternelle		
1951	721 820	7,3
1961	853 462	6,6
1971	926 400	6,0
1981	923 605	5,2
1991	976 415	4,8
1996	970 190	4,5
Langue parlée à la maison		
1971	675 925	4,3
1981	666 785	3,8
1991	636 640	3,2
1996	618 526	2,9

Source : O'Keefe 1998, p.41, tiré de Brian Harrison et Louise Marmen, *Le Canada à l'étude : les langues au Canada*, catalogue n° 96-313f, Statistiques Canada et Prentice Hall Canada, 1994 et *Recensement du Canada* de 1996.

Tableau 2

Profil de la langue française par province et territoire, Canada sans le Québec, 1996

Régions Province/territoire	Langue maternelle		Langue parlée à la maison	
ACADIE				
Terre-Neuve	2 433	(0,4 %)	1 018	(0,2 %)
Île-du-Prince-Édouard	5 715	(4,3 %)	3 045	(2,3 %)
Nouvelle-Écosse	36 308	(4,0 %)	20 710	(2,3 %)
Nouveau-Brunswick	242 408	(33,2 %)	222 454	(30,5 %)
	286 864	**(12,4 %)**	**247 227**	**(10,7 %)**
ONTARIO	499 687	(4,7 %)	306 788	(2,9 %)
	499 687	**(4,7 %)**	**306 788**	**(2,9 %)**
OUEST				
Manitoba	49 108	(4,5 %)	23 136	(2,1 %)
Saskatchewan	19 896	(2,0 %)	5 829	(0,6 %)
Alberta	55 293	(2,1 %)	17 817	(0,7 %)
Colombie-Britannique	56 755	(1,5 %)	16 582	(0,4 %)
Yukon	1 173	(3,8 %)	543	(1,8 %)
Territoire du Nord-Ouest	1 416	(2,2 %)	605	(0,9 %)
	183 641	**(2,2 %)**	**64 512**	**(0,8 %)**
CANADA hors Québec				
	970 192	**(4,5 %)**	**618 527**	**(2,9 %)**

O'Keefe 1998, p.41, Recensement du Canada, 1996

Références

THÉRIAULT, Joseph-Yvon (sous la dir. de), *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Éditions d'Acadie, Moncton, 1999.

PARÉ, François, *La littérature de l'exiguïté*, Le Nordir, Hearst 1992.

FRENETTE, Yves, *Brève histoire des Canadiens français*, Boréal, Montréal,1998.

LOUDER, Dean et Éric WADDELL, *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : le Québec et l'Amérique française*, Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1993.

Sites Internet

Franco-sources : **www.uottawa.ca/academic/crccf/francophonie/description.html**

(un site du Centre de recherche en civilisation canadienne française qui comprend une large bibliographie sur les francophonies minoritaires).

Les francophonies canadiennes : **www.franco.ca**,

(site de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada ; les diverses réalités provinciales des francophones minoritaires du Canada).

Le Parlement et les partis

Serge Laplante
recherchiste, *Le Devoir*

1. Le personnel politique

Aucun changement n'est survenu, cette année, à la liste des parlementaires de la 36e Législature, élus le 30 novembre 1998, non plus qu'aux titulaires des différentes fonctions parlementaires et ministérielles ou du Bureau de l'Assemblée nationale. Le lecteur voudra bien se référer aux listes complètes publiées dans l'édition 2000 de cet annuaire. Les plus branchés pourront aussi retrouver l'essentiel de ces informations à la section « Les parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale [voir Références en page 202].

Remaniement ministériel

Le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a procédé le 10 novembre 1999 à des modifications mineures à son conseil des ministres :

- Paul Bégin, ministre de l'Environnement et ministre responsable de la région de Québec, s'est vu confier en plus le ministère du Revenu.
- Gilles Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, assumera la responsabilité des Loisirs, des Sports et du Plein Air.
- André Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, devient aussi ministre responsable de la Régie des installations olympiques.

Composition de l'Assemblée nationale à l'ajournement du 16 juin 2000

Parti québécois	76
Parti libéral du Québec	48
Action démocratique du Québec	1
Indépendant	0
Vacant	0
Total	**125**

2. Les principales lois votées par l'Assemblée

Durant les travaux de l'automne 1999 et du printemps 2000, l'Asssemblée nationale a adopté 88 lois.

Avec ses 51 lois, la session d'automne est pourtant jugée modeste ; aucune réforme majeure n'a été instituée, sauf la loi sur les clauses discriminatoires (dites « orphelin »). La session a été marquée par la gestion quotidienne et les moyens d'atteindre le déficit zéro. Si le gouvernement a consulté beaucoup à l'automne (17 exercices, consultations générales, particulières et mandats de surveillance combinés), les grands brassages d'idées en santé, en éducation, dans le domaine municipal et sur le plan constitutionnel seront pour le début de l'année 2000. La session du printemps, avec ses 37 lois, comporte, elle, plusieurs pièces majeures.

Clauses « orphelin » — La loi sur les normes de travail en matière de disparités de traitement — une première en Amérique du Nord, dit-on — interdit toute

discrimination dans la rémunération fondée sur la date d'embauche d'un jeune salarié.

Réforme de l'administration gouvernementale – La loi met en œuvre le nouveau cadre de gestion, axé sur les résultats, la transparence et l'imputabilité, présenté par le ministre délégué à l'Administration, Jacques Léonard.

Les policiers au pas – Sous peine de mesures disciplinaires et d'amendes, la loi interdit désormais à tous les policiers de manifester en uniforme ou armés ; cette mesure est une réplique à la manifestation de 200 policiers de la Sûreté du Québec lors d'un Conseil général du Parti québécois en septembre 1999 à Drummondville. La loi institue un Conseil de surveillance des activités de la SQ [voir article p. 377].

Sécurité des barrages – Québec se dote de moyens modernes pour contrôler les différents ouvrages de retenue des eaux et mieux assurer la sécurité du public.

Nouveau régime forestier – La loi régit les activités d'aménagement forestier des bénéficiaires des contrats d'approvisionnement dans le cadre de la nouvelle politique forestière du gouvernement [voir article p. 256].

Loi antidéficit des hôpitaux – Le gouvernement s'étant astreint au respect de l'équilibre budgétaire, dit Lucien Bouchard, il impose aux gestionnaires de consentir les efforts nécessaires pour respecter les budgets alloués [voir article p. 325].

Suites du Sommet de la jeunesse – Deux lois concrétisent des engagements issus des consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu à Québec les 23 et 24 février 2000 : la création de l'Office Québec-Amérique pour la Jeunesse (OQAJ), calqué sur le modèle de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, et un Fonds Jeunesse Québec de 240 millions de dollars visant à soutenir la jeunesse et l'emploi [voir article p. 390].

Régie de l'énergie – Une loi controversée qui modifie les pouvoirs de la Régie et soustrait de son autorité l'examen des coûts de production d'Hydro-Québec [voir article p. 489].

Assurance-médicaments – Le gouvernement double les primes d'assurance-médicaments, qui passent d'un plafond de 175 $ à 350 $ le 1er juillet 2000 [voir article p. 325].

Confessionnalité scolaire – Au terme d'un processus de réflexion amorcé en 1975, le ministre de l'Éducation abolit le statut confessionnel des écoles publiques, maintient les privilèges accordés à l'enseignement des religions catholique et protestante, tout en réduisant de moitié le temps consacré à l'enseignement religieux et moral obligatoire [voir article p. 370].

Réforme municipale – Deux pièces maîtresses, qui permettront au gouvernement d'amorcer dès l'automne 2000 la réforme municipale préparée par la ministre Louise Harel, sont adoptées : la loi sur l'organisation territoriale — dite des fusions forcées — qui encadrera notamment l'intégration des travailleurs lorsque s'opéreront les fusions municipales [voir article p. 165] ; la loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), « incontournable » selon le premier ministre, malgré la révolte des maires de plusieurs

municipalités et les référendums tenus [voir article p. 217]. L'adoption de la loi créant la Communauté métropolitaine de Québec a été reportée à l'automne, faute de temps pour tenir des consultations publiques [voir article p. 237].

Nasdaq – Une loi pour faciliter l'implantation de la Bourse Nasdaq à Montréal [voir article p. 516].

Une Fédération unique – Le feu vert est donné à la constitution d'une seule Fédération à pouvoirs étendus dans le Mouvement Desjardins [voir article p. 509].

Contre les blocus routiers – Les mécontents (camionneurs, producteurs de porcs et autres coalitions régionales) qui choisiront de bloquer les routes seront passibles d'amendes de 350 $ à 27 000 $.

Concertation des camionneurs – En instituant le Forum des routiers et des donneurs d'ouvrages, le gouvernement regroupe à une même table les exploitants de véhicules lourds, les intermédiaires en services, les expéditeurs et les routiers propriétaires d'un seul camion-tracteur [voir article p. 382].

3 – Chronique de l'Assemblée nationale

Rencontres interparlementaires

L'Assemblée nationale est l'hôte, du 4 au 11 octobre, de trois importantes rencontres de travail, dont deux se tiennent dans le cadre de la Conférence parlementaire des Amériques : la première session de la Commission interparlementaire entre l'Assemblée nationale et le Parlement centraméricain (4 au 8 octobre) ; la réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires (6 et 7 octobre) ; la réunion du Comité exécutif provisoire de la Conférence parlementaire des Amériques (7 au 11 octobre).

Reprise de la session

Les travaux d'automne de la première session de la trente-sixième Législature débutent le 19 octobre.

La restructuration du transport aérien

Le 4 novembre, dans une motion unanime, l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement fédéral, dans le cadre de la restructuration de l'industrie du transport aérien, de défendre les intérêts du Québec en ce qui concerne, notamment, la conservation des emplois, la disponibilité des services en région et l'utilisation de la langue française sur le territoire québécois.

Motion sur les jeunes contrevenants

Le 1er décembre, l'Assemblée adopte une motion présentée conjointement par François Ouimet (PLQ) et Linda Goupil, ministre de la Justice, proposant « que l'Assemblée nationale demande à la ministre fédérale de la Justice de suspendre le processus d'adoption du projet de loi C-3, afin de lui permettre de mieux évaluer l'application par les provinces des mesures prévues à la Loi sur les jeunes contrevenants et de s'assurer que le Québec puisse maintenir sa stratégie d'intervention basée sur les besoins des jeunes et privilégiant la prévention et la réhabilitation. »

Proposition de paix constitutionnelle

Le 1er décembre, le député de Rivière-du-Loup et chef de l'ADQ, Mario Dumont, dépose le projet de loi 191, sur la propo-

sition québécoise de paix constitutionnelle. Le projet a pour objet d'interdire la tenue d'un référendum durant la trente-sixième Législature et d'obliger le gouvernement à formuler une proposition de paix constitutionnelle [voir article p. 162].

Council of State Goverments

Le Forum des leaders du CSG attire à Québec, du 3 au 7 décembre, 1500 décideurs en provenance de toutes les régions des États-Unis. La tenue en territoire québécois des assises annuelles de cet organisme, créé en 1933, fournit au gouvernement du Québec plusieurs tribunes de choix.

Motion unanime sur le bilinguisme à Ottawa

Le 9 décembre, l'Assemblée adopte une motion demandant au gouvernement de l'Ontario « de faire en sorte que les services municipaux en langue française soient disponibles pour la population francophone de la future ville fusionnée d'Ottawa, capitale du Canada ».

La réplique à C-20

Le projet de loi 99, déposée le 15 décembre 1999, portant sur « l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec », se veut une réplique à « l'assaut méprisable du fédéral », selon les mots de Lucien Bouchard. Au terme des travaux de la commission parlementaire qui mena une consultation générale sur le projet de loi, une version réimprimée est déposée le 19 avril. Le principe de la loi est adopté sur division le 30 mai 2000, par un vote de 65 voix contre 38, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, joignant sa voix au parti ministériel. Le projet de loi 99 est toujours inscrit au Feuilleton. La loi C-20, dite loi sur la clarté référendaire, a été adoptée au Sénat le 29 juin 2000 et sanctionnée le même jour [voir article p. 118].

Ajournement d'hiver

Le 17 décembre, après seulement 30 séances, l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 14 mars 2000. Fait très rare, les travaux parlementaires se terminent une semaine complète avant la période des Fêtes.

Les 50 ans du parlement jeunesse

Du 26 au 30 décembre 1999, se déroule à l'Assemblée nationale la 50e édition du Parlement jeunesse du Québec. Chaque année, entre Noël et le Jour de l'An, les apprentis parlementaires viennent débattre de projets de lois fictifs portant sur des dossiers d'actualité.

Discours sur le budget

Le 14 mars, à la reprise de la session, le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, prononce son cinquième Discours sur le budget. Les crédits (budget des dépenses) sont déposés le 24 mars suivant [voir références].

Séance extraordinaire

Le 21 mars 2000, l'Assemblée connaît un précédent historique : deux périodes des questions sont tenues le même jour lorsque la Chambre se réunit en séance extraordinaire en soirée en vue de permettre l'adoption de la proposition du gouvernement relative aux recommandations du Rapport Bisson sur le régime de retraite des juges.

Colloque sur la diversité culturelle

Le 8 mai, la commission de la Culture organise au Parlement un colloque sur le

thème : « Mondialisation et diversité culturelle : menace ou opportunité ? » Cet événement réunissant universitaires, artistes et politiciens est télédiffusé en direct.

Loi sur l'initiative populaire

Le 9 mai, le député de Rivière-du-Loup, Mario Dumont, présente le projet de loi 192, qui a pour objet de permettre aux électeurs, sur le modèle californien, d'être consultés par référendum sur toute question d'intérêt public. Un référendum serait tenu à la suite d'une pétition d'au moins 250 000 électeurs, 500 000 s'il s'agit de modifier le statut constitutionnel du Québec au sein du Canada. Mille électeurs pourraient engager le processus en adressant une pétition au Directeur général des élections [voir article p. 162].

Motion unanime sur la crevette du nord

Le 17 mai, l'Assemblée réclame unanimement du gouvernement fédéral qu'il octroie aux pêcheurs québécois « leur juste part historique » de crevettes du nord et qu'il leur accorde dans cette perspective, pour la saison de pêche 2000, une première tranche de 3000 tonnes de cette ressource dans la zone située au nord-est de la Basse-Côte-Nord.

Appui unanime aux gens de l'air

Le 26 mai, la Chambre adopte unanimement une motion sans préavis du libéral Yvan Bordeleau sur l'équilibre linguistique dans le transport aérien au Canada. La motion demande au gouvernement fédéral de prendre, dans le cadre du projet de loi C-26, les moyens nécessaires pour assurer le respect de l'équilibre linguistique représentatif de la réalité canadienne, à la fois sur le plan de l'usage et des services à la clientèle, de même qu'une absence de discrimination systémique en matière d'embauche.

Siège du député d'Anjou

Le 26 mai, le président Jean-Pierre Charbonneau refuse le dépôt d'une pétition, signée par 3030 citoyens électeurs de la circonscription d'Anjou, demandant au député libéral Jean-Sébastien Lamoureux de remettre son siège en jeu « par souci d'honnêteté et de transparence ». La pétition fait allusion à certaines manœuvres électorales qui s'y seraient déroulées lors du scrutin du 30 novembre 1998, manœuvres révélées par Radio-Canada.

Hommage au « Rocket »

Le 30 mai, M. Bouchard, premier ministre, et M. Charest, chef de l'opposition officielle, proposent conjointement que l'Assemblée nationale rende hommage à Maurice Richard décédé le 27 mai 2000 à l'âge de 78 ans. La motion qualifie le « Rocket » de « remarquable modèle de courage et de ténacité qui a inspiré plusieurs générations de Québécoises et de Québécois ». Le 31 mai, l'Assemblée nationale suspend ses travaux pour les obsèques du Rocket [voir encadré p. 149].

Motion unanime sur l'assurance-parentale

Le 13 juin, l'Assemblée adopte à l'unanimité la motion présentée conjointement par le libéral Russell Copeman et Pauline Marois, ministre de la Famille et de l'Enfance. La motion exhorte le gouvernement fédéral à reprendre les négociations sur la question de l'assurance-parentale, malgré le refus catégorique exprimé par le premier ministre Jean Chrétien ; elle exige du gouvernement du Canada qu'il participe de bonne foi à ces négociations et qu'il fasse preuve de plus de souplesse et d'ou-

verture à l'égard des besoins des familles québécoises et de la maîtrise d'œuvre du Québec en matière de politique familiale.

Le 25e anniversaire de la Charte

Le 14 juin, une motion unanime souligne solennellement le 25e anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, adoptée par l'Assemblée nationale le 27 juin 1975 [voir Références].

Rapport sur le rôle du Parlement

Le 16 juin, Claude Pinard, premier vice-président, dépose le rapport du Comité de réflexion sur le travail des commissions intitulé « De la nécessité du contrôle parlementaire — Document de réflexion — Pour des commissions parlementaires stimulantes et performantes ». Les signataires de ce rapport très sévère (Claude Pinard, Matthias Rioux, Sylvain Simard et Monique Gagnon-Tremblay) estiment que le Parlement est de moins en moins le lieu des grands débats de société. Le Comité avait été mandaté en décembre dernier pour analyser de façon non partisane le travail des commissions parlementaire [voir Références].

Le salaire des élus

Le 16 juin, dans une sortie exceptionnelle, le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, a interpellé le premier ministre de son fauteuil en livrant un plaidoyer — salué d'applaudissements des deux bords de l'Assemblée — en faveur d'un ajustement salarial pour les députés. Cette sortie faisait suite à l'annonce par Lucien Bouchard d'une hausse de 12 à 24 % de la rémunération consentie aux hauts fonctionnaires de l'État.

Nouvelle présidente à la CAI

Le 16 juin, l'Assemblée nomme Jennifer-Anne Stoddart à la présidence de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans. Mme Stoddart était vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Ajournement d'été

Le 16 juin, après 62 séances, l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 17 octobre 2000.

Une consultation sur Internet

Le 21 juin, la Commission des Institutions lance une consultation générale sur les répercussions du projet de Zone de libre-échange des Amériques et innove en offrant pour la première fois aux citoyens ou organismes de se faire entendre en utilisant Internet. Depuis le 22 juin les citoyens peuvent exprimer leur opinion sur le sujet en utilisant le formulaire disponible sur une page du site de l'Assemblée nationale [voir références].

4. Les partis politiques

Les programmes

Le Parti québécois

SUR UN ÉVENTUEL RÉFÉRENDUM

Lors du Conseil national tenu à Drummondville les 25 et 26 septembre 1999, les ténors du parti prêchent les vertus de la patience à propos du prochain référendum. « Nous ne voulons plus jamais perdre un référendum », dit Bernard Landry, et les militants se disent prêts à attendre le temps qu'il faudra pour avoir un référendum gagnant. Lucien Bouchard déclare que le Québec est entré dans un

temps fort de mobilisation qui culminera lors du congrès plénier de mai 2000. L'ajout du concept des conditions gagnantes au chapitre 1 du programme du parti est discuté pour la première fois.

Lors du Conseil national tenu à Laval les 5 et 6 février, Lucien Bouchard sème la perplexité en invitant les militants à travailler à la réélection du parti pour un troisième mandat consécutif, même si l'objectif d'un référendum gagnant au cours du présent mandat demeure. On décode vite qu'un référendum pourrait n'avoir lieu qu'au cours d'un troisième mandat.

La priorité du gouvernement, comme l'annonçait le premier ministre à la fin de la session, est désormais la santé, une « condition manquante » à la tenue d'un référendum. Santé et souveraineté sont liées, dit Bouchard. Les militants adoptent un plan d'action intitulé « Mobiliser nos forces pour un pays » et prennent connaissance du thème du congrès de mai : « Un pays pour le monde ».

Le 7 avril, à Lyon, alors que s'achève sa visite officielle de trois jours en France, Lucien Bouchard met de côté la stratégie des « conditions gagnantes » et déclare que le Québec entre désormais dans une nouvelle phase où la question de la souveraineté sera à nouveau à l'ordre du jour.

Lors du XIV[e] congrès national tenu à Montréal les 5,6 et 7 mai 2000, il est beaucoup question de souveraineté mais peu d'échéancier. Les militants qui voulaient biffer de leur programme l'essentiel du chapitre sur l'offre de partenariat avec le Canada anglais, cœur de la stratégie référendaire préconisée par Lucien Bouchard, sont défaits [voir article p. 153].

Sur la question linguistique

Au Conseil national tenu à Drummondville les 25 et 26 septembre 1999, les péquistes s'étaient montrés inquiets à l'issu d'un colloque sur la situation et l'évolution de la langue française. Deux spécialistes, Michel Grant et Charles Castonguay, avaient démontré, études à l'appui, le déclin du statut du français sur l'île de Montréal à moyen terme. Lucien Bouchard s'était alors engagé à tout mettre en œuvre pour corriger cette situation.

En octobre, le premier ministre met discrètement sur pied un groupe de travail ministériel chargé de préparer un état de la situation et, éventuellement, de faire des recommandations pour assurer le caractère français de la région métropolitaine. Le groupe, présidé par la ministre responsable de la Charte de la Langue française, Louise Beaudoin, est composé des ministres Pauline Marois, Louise Harel, Robert Perreault, Joseph Facal, des députés Rita Dionne-Marsolais et Michel Létourneau. Le « Rapport du Groupe ministériel pour un plan d'action en vue de promouvoir et de maintenir le caractère français de Montréal et d'assurer la vitalité et la qualité de la langue française au Québec » sera publié le 14 avril 2000.

Au Congrès de mai, les péquistes choisissent la voie de la modération et votent la convocation d'états généraux sur la langue où sont reportés tout débat sur l'abolition de la loi 86 sur l'affichage commercial et l'accès restreint aux cégeps anglophones [voir article p. 109].

Sur l'orientation sociale

Lors du Grand rassemblement du Comité national des jeunes du PQ qui se déroule du 3 au 5 mars 2000 à Montréal, les participants réclament un retour à la

social-démocratie au sein du gouvernement Bouchard.

Leur faisant écho lors du Congrès de mai, les 1800 délégués modifient le programme pour y inscrire un nouveau contrat social et actualiser les orientations politiques en matière de santé. Les principales résolutions votées par le congrès stipulent :

- que le gouvernement doit s'engager à déposer un projet de loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté ;
- que les prestations d'aide sociale seront toujours suffisantes pour couvrir le minimum vital des prestataires ;
- que le gouvernement explorera des partenariats possible avec le secteur privé et celui de l'économie sociale, dans le respect des principes fondamentaux de l'universalité, de l'accessibilité et de la gratuité des soins de santé ; qu'il donnera au réseau de la santé les moyens d'assurer l'accès aux traitements requis à l'intérieur des délais prescrits par les experts médicaux ; qu'il établira, de concert avec les intervenants du réseau, une méthode adéquate pour suivre fidèlement l'évolution de l'accès aux services de santé et aux services sociaux.

Le Parti libéral du Québec

Sur la santé

Lors du congrès annuel de la Commission jeunesse les 7 et 8 août 1999 à Saint-Jean-sur-Richelieu, Jean Charest, qui se montre généralement favorable à un rôle accru du secteur privé en santé, rejette une proposition d'ouvrir les salles d'opération des hôpitaux en dehors des heures régulières aux patients qui acceptent de payer pour leurs traitements.

Au conseil général tenu à Saint-Georges-de-Beauce les 2 et 3 octobre, les jeunes libéraux reviennent à la charge avec leur projet d'une médecine à deux vitesses. À l'issu de la réunion, Jean Charest tente de minimiser le vote des 350 militants en indiquant cette fois que le « fardeau de la preuve » appartient à son aile jeunesse et qu'il reste personnellement attaché à un système universel.

Sur les relations Québec-Ottawa

Au Conseil général tenu à Hull, les 19 et 20 février 2000, on apprend que le programme constitutionnel du PLQ commence à prendre forme. Un gouvernement libéral dirigé par Jean Charest chercherait à signer des ententes administratives avec Ottawa, notamment en matière d'environnement, de télécommunications et sur le rôle international du Québec. Il voudra aussi rétablir les transferts fédéraux vers les provinces au niveau où ils étaient en 1994, et exigera la récupération de points d'impôts pour une valeur allant jusqu'à huit milliards.

Sur le rôle de l'État

Le PLQ prône une diminution des impôts des Québécois variant de 3,5 à 5 milliards en quatre ans. Cet élément s'inspire des travaux du comité présidé par Monique Jérôme-Forget et chargé d'élaborer la politique fiscale à intégrer au programme électoral du PLQ.

Lors du conseil général d'octobre, le président de la commission politique du PLQ, Marc-André Blanchard, semonce Jean Charest en soumettant que le Parti libéral n'est tout simplement pas crédible quand il promet aux Québécois de procéder simultanément à des baisses d'impôts et à des réinvestissements majeurs en

santé et en éducation. Depuis un an qu'il est chef du PLQ, Jean Charest soutient qu'un gouvernement libéral baisserait les impôts et réinvestirait simultanément dans les programmes sociaux.

À Trois-Rivières, les 26 et 27 mai, Jean Charest promet aux 400 délégués du Conseil général « un grand vent de changement » dès qu'il aura chassé le PQ du pouvoir. Une sorte de seconde Révolution tranquille, qui verrait à réduire la taille de l'État.

Préparatoires au congrès plénier qui se déroulera les 13, 14 et 15 octobre 2000 et qui doit doter le PLQ d'un nouveau programme, les délibérations portent sur les grands thèmes retenus par la direction du parti et soumis aux membres dans le cadre des 17 colloques régionaux tenus entre mars et juin. Ces thèmes, rédigés sous la forme de 101 questions, figurent dans un document intitulé *La liberté de choisir*. Ils traitent d'éducation, d'économie du savoir, de la santé et des services sociaux, de l'identité, des affaires municipales et régionales, d'immigration et de travail.

L'Action démocratique du Québec

SUR LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Le parti de Mario Dumont s'est illustré par des propositions nouvelles dans le fonctionnement des institutions démocratiques.

Ainsi, son programme propose-t-il :

- de modifier le calendrier électoral dans le but de tenir des élections à date fixe tous les cinq ans ;
- de mettre en place un mécanisme de rappel permettant aux électeurs d'exprimer leur insatisfaction face à un député ne respectant pas ses engagements ;
- de revoir le mode de scrutin afin que l'attribution des sièges à l'Assemblée reflète mieux la volonté populaire ;
- d'instaurer un mécanisme permettant aux citoyens de prendre l'initiative de la tenue de référendums.

SUR LES QUESTIONS SOCIALES

Les 1er et 2 avril 2000, l'ADQ tient son troisième congrès d'orientation, à Saint-Hyacinthe, sur le thème « Objectif 2002 ». Les délégués adoptent une série de mesures destinées aux jeunes familles, une « révolution-famille », selon les mots de Mario Dumont. L'ADQ propose notamment :

- le retour d'un bébé-bonus de 1000 $ non imposable ;
- un programme de réduction de la dette étudiante selon le nombre d'enfants ;
- un congé parental de neuf mois entièrement payé, passant à 12 mois pour un 3e enfant ;
- la création d'un bon pour garde d'enfant.

Sur la question de la santé, l'ADQ propose entre autres de revoir le mode de rémunération des médecins, d'instaurer une franchise sur les soins payable à même la déclaration de revenus et d'utiliser la sous-traitance pour les services non médicaux.

SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT

Le parti propose de diminuer la taille de l'État et pour ce faire de réduire de 25 % le nombre de fonctionnaires. Il propose notamment de mettre fin à la sécurité d'emploi absolue dans la fonction publique. Il prône une réduction du niveau général des taxes et des impôts.

SUR LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

L'ADQ, qui vise la clientèle du PLQ, s'est dotée d'un programme pour pouvoir courtiser les anglophones et les minorités ethniques. Elle garde toujours dans son programme sa proposition d'accorder au Québec 22 champs de compétences exclusifs ainsi qu'un droit de veto dans une nouvelle formule d'amendement constitutionnel. Elle a déjà proposé un moratoire (appelé « proposition de paix constitutionnelle ») sur tout projet de référendum pendant la durée du mandat actuel du gouvernement.

Le financement des partis

Le Directeur général des élections, Marcel Blanchet, a rendu publics le 25 mai 2000 les rapports financiers des partis politiques du Québec ainsi que le montant total de la participation de l'État au financement politique québécois pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 1999.

Les partis autorisés ont eu des revenus globaux de **12 293 702 $** et ont dépensé **10 543 714 $** en 1999. Les trois partis représentés à l'Assemblée nationale se partagent 98,9 % des revenus et 98,8 % des dépenses.

Les contributions des électeurs ont totalisé **7 260 828 $**. 44 470 personnes ont fait des contributions de moins de 200 $, 7439 de plus de 200 $; ces contributions comptent pour 58 % de l'argent recueilli. La contribution moyenne est de 140 $, comparativement à 148 $ en 1998, année électorale.

Le rapport du DGE montre que l'État québécois demeure le principal pourvoyeur des partis politiques. La participation financière de l'État au financement politique québécois, qui s'élève à **10 829 492 $** en 1999, comprend les montants suivants :

Allocation de fonctionnement versée aux partis politiques autorisés :

Parti québécois	1 129 809 $
Parti libéral du Québec	1 239 962 $
Action démocratique du Québec	311 326 $
Autres partis	41 093 $
Total	**2 722 190 $**
Remboursements des frais de vérification effectués aux partis (maximum 5500 $)	**14 746 $**
Remboursements de dépenses électorales (Élections générales du 30 novembre 1998 et élection du 14 décembre 1998 dans la circonscription de Masson)	**3 091 556 $**
Crédits d'impôt pour contributions politiques provinciales accordés par Revenu Québec à 55 101 contribuables pour l'année d'imposition 1998	**5 001 000 $**

L'allocation que verse l'État aux partis politiques est basée sur le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors des dernières élections. Une somme de 0,50 $ est accordée pour chaque électeur inscrit. La somme globale est redistribuée entre les partis en fonction du pourcentage de vote obtenu aux élections du 30 novembre 1998.

Notons enfin que les actifs nets des trois principaux partis politiques au 31 décembre 1999 s'élevaient à 481 992 $ pour le Parti québécois, 51 084 $ pour le Parti libéral et 111 101 $ pour l'Action démocratique du Québec.

Les 10 partis politiques provinciaux autorisés au 18 juillet 2000

ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC
Chef: Mario Dumont

BLOC-POT
Chef: Marc St-Maurice

PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC
Chef: André Cloutier

PARTI DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE
Chef: Paul Rose

PARTI DE LA LOI NATURELLE DU QUÉBEC/NATURAL LAW PARTY OF QUÉBEC
Chef: Allen Faguy

PARTI ÉGALITÉ/EQUALITY PARTY
Chef: Keith Henderson

PARTI INNOVATEUR DU QUÉBEC
Chef: Raymond Robitaille

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/QUÉBEC LIBERAL PARTY
Chef: Jean Charest

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC
Chef: Claude Brunelle

PARTI QUÉBÉCOIS
Chef: Lucien Bouchard

Divers

Révision de la liste électorale

À la suite d'un amendement apporté à la Loi électorale en juin 1998, une Commission permanente de révision est créée en novembre 1999 afin de contribuer à la mise à jour de la liste électorale permanente. La Commission est constituée de trois membres nommés pour cinq ans. Robert Hubert agit à titre de président, les deux autres membres étant Stéphanie Cashman-Pelletier et Diane Larose, respectivement recommandées par le Parti québécois et le Parti libéral du Québec. Un représentant de l'Action démocratique du Québec, M. Caïnnech Lussiaà-Berdou, participe aux travaux de la commission.

Marcel Blanchet, troisième DGE en un an

Le 19 avril 2000, le premier ministre Lucien Bouchard propose que Marcel Blanchet, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, soit nommé Directeur général des élections, pour un mandat de sept ans à compter du 3 mai 2000. Il succède à Francine Barry et est la sixième personne à occuper la fonction de DGE du Québec, le troisième en un an.

Le 25 mai 1978, après 33 années de service, François Drouin quitte ses fonctions de président général des élections. De mai 1978 à juillet 1997, Pierre-F. Côté, nommé à l'unanimité par l'Assemblée nationale, assume cette responsabilité. En 1977, le titre de président général des élections est changé pour celui de Directeur général des élections. Le 16 juillet 1997, M. Côté prend sa retraite. Du 16 juillet 1997 jusqu'au 12 juillet 1998, François Casgrain lui succède. Le 13 juillet 1998, Jacques Girard devient le nouveau Directeur général des élections. M. Girard, cependant, n'occupera ce poste que quelques mois, car il décède le 10 avril 1999, à l'âge de 41 ans. Le 21 avril 1999, Jean Jolin le remplace pour un mandat de six mois. Le 3 novembre 1999, Francine Barry est nommée directrice générale des élections et présidente de la Commission de la représentation électorale pour une période de six mois.

Les démêlés de l'ADQ

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, est à couteau tiré avec le bureau du Directeur général des élections, parce qu'il estime que sa formation politique a fait l'objet d'une étude qui frôle l'acharnement. Le chef de l'ADQ dit avoir perdu confiance en l'institution. Il remet sérieusement en question la confidentialité du processus d'enquête chez le DGE après que des adversaires politiques eurent vent des détails des enquêtes menées sur l'ADQ avant les responsables du parti.

Les démêlés de l'Action démocratique avec le DGE remontent à l'automne 1999. L'ADQ est d'abord accusée de financement illégal. Le 11 novembre, son directeur général, Jacques Hébert, est accusé d'avoir violé la Loi électorale. Selon le constat d'infraction émis par le DGE, M. Hébert aurait accepté en octobre 1995 un chèque de 1000 $ de la compagnie Gooding Investments, chèque qu'il aurait remis à un militant, Jean Simoneau, en échange d'une contribution du même montant à l'ADQ. Or, la loi électorale interdit les dons des compagnies aux partis politiques. Le 1er décembre, M. Hébert enregistre un plaidoyer de non-culpabilité. L'ex-militant Simoneau a tout de suite plaidé coupable. Le 19 janvier 2000, M. Hébert, qui n'est plus directeur général de l'ADQ, enregistre finalement un plaidoyer de culpabilité.

Le 29 mars 2000, le DGE émet 14 nouveaux constats d'infraction à la Loi électorale pour des « manœuvres électorales frauduleuses ». Ces infractions impliquent cinq personnes ainsi qu'une entreprise. Le DGE reproche à cinq membres de l'ADQ, dont trois dirigeants — le directeur général Jacques Hébert, le vice-président Guy Pilon et l'agent officiel de l'ADQ, Michel Pelletier — d'avoir notamment déclaré des dépenses sans fournir de pièces justificatives ou d'avoir produit de fausses factures. L'ancien directeur général du parti et candidat dans Deux-Montagnes aux élections de 1998, Jacques Hébert, est accusé cette fois d'avoir demandé à une personne de recevoir un chèque alors qu'elle n'avait rendu aucun service à l'ADQ durant la campagne électorale. Cinq infractions impliquent le candidat adéquiste de La Prairie et vice-président du parti, Guy Pilon, accusé d'avoir participé à la production de factures pour des services non rendus. Tous les accusés ont enregistré des plaidoyers de non culpabilité. Les causes seront entendues en janvier 2001.

Le PLQ blanchi dans Anjou

Le 22 mars 2000, le DGE conclut, se basant sur le rapport de son enquêteur ad hoc, qu'il n'a pas été établi qu'un parti politique a été impliqué dans les irrégularités constatées lors du scrutin du 30 novembre 1998 dans Anjou, et qu'il n'y a pas de preuve au dossier qui permettraient d'étayer une telle ingérence.

Le 24 février 1999, le Parti québécois avait porté plainte au DGE concernant des irrégularités mises à jour par Radio-Canada dans des reportages sur un réseau de voteurs illégaux aux dernières élections provinciales. Le même jour, le chef du PLQ, Jean Charest, avait demandé à son tour au DGE de faire enquête dans Anjou. En août 1999, le DGE dressait 17 constats d'infraction contre cinq personnes accusées d'avoir voté illégalement en faveur du candidat libéral Jean-Sébastien Lamoureux. Le résultat du vote avait été extrêmement serré, le candidat libéral l'emportant par seulement 143 voix sur le ministre Pierre Bélanger.

Références

Sites Internet

Pour la composition de l'Assemblée nationale : **www.assnat.qc.ca/indexne2.html.**

Sur les projets de loi publics : **www.assnat.qc.ca/fra/publications/projets-loi/publics/index.htm**

Sur le budget du Québec : **www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/index.htm.www.tresor.gouv.qc.ca/doc/adocpolb.htm.**

Sur la Charte québécoise des droits et libertés : **www.mri.gouv.qc.ca/la_bibliotheque/democratie/charte.html**

Sur le rôle du Parlement : **www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapref.pdf.**

Sur le projet de Zone de libre-échange : **www.assnat.qc.ca/fra/publications/consultation/index/html**

Pour plus d'information sur le Parti québécois : **www.pq.org**

Pour toute information sur le gouvernement Bouchard, on consultera avec profit le nouveau site Internet du premier ministre, inauguré le 22 juin 2000 : **www.premier.gouv.qc.ca**

Sur le PLQ et son programme : **www.plq.org**

Sur l'ADQ et son programme : **www.adq.qc.ca**; sur la campagne «On nous ment c'est net!» : **www.mario.dumont.net.**

Sur la Loi électorale, les résultats électoraux et le financement des partis politiques : **www.dgeq.qc.ca**

Les premiers ministres du Québec depuis 1867

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier	15 juillet 1867	C
OUIMET, Gédéon	27 février 1873	C
BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Charles-Eugène	22 septembre 1874	C
JOLY DE LOTBINIÈRE, Henri-Gustave	8 mars 1878	L
CHAPLEAU, Joseph-Adolphe	31 octobre 1879	C
MOUSSEAU, Joseph-Alfred	31 juillet 1882	C
ROSS, John Jones	23 janvier 1884	C
TAILLON, Louis-Olivier	25 janvier 1887	C
MERCIER, Honoré (père)	29 janvier 1887	L
BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Charles-Eugène	21 décembre 1897	C
TAILLON, Louis-Olivier	16 décembre 1892	C
FLYNN, Edmund James	11 mai 1896	C
MARCHAND, Félix-Gabriel	24 mai 1897	L
PARENT, Siméon-Napoléon	3 octobre 1900	L
GOUIN, Lomer	23 mars 1905	L
TASCHEREAU, Louis-Alexandre	9 juillet 1920	L
GODBOUT, Joseph-Adélard	11 juin 1936	L
DUPLESSIS, Maurice Le Noblet	30 août 1944	UN
SAUVÉ, Joseph-Mignault-Paul	11 septembre 1959	UN
BARRETTE, Antonio	8 janvier 1960	UN
LESAGE, Jean	5 juillet 1960	L
JOHNSON, Daniel (père)	16 juin 1966	UN
BERTRAND, Jean-Jacques	2 octobre 1968	UN
BOURASSA, Robert	12 mai 1970	L
LÉVESQUE, René	25 novembre 1976	PQ
JOHNSON, Pierre Marc	3 octobre 1985	PQ
BOURASSA, Robert	12 décembre 1985	L
JOHNSON, Daniel (fils)	11 janvier 1994	L
PARIZEAU, Jacques	26 septembre 1994	PQ
BOUCHARD, Lucien	29 janvier 1996	PQ

Le territoire québécois

- Un nouveau découpage de l'espace québécois

RÉGION ET COURONNE MÉTROPOLITAINES DE MONTRÉAL

- L'économie de Montréal : l'embellie
- La nouvelle Communauté métropolitaine
- Transport régional
- Les aéroports de Montréal
- Les Expos
- Une île, une ville... trente ans plus tard

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

- Le grand débat sur la ville unique
- Quel port de croisières pour Québec ?
- Saint-Roch, nouveau quartier latin

LA COURONNE DES VILLES INTERMÉDIAIRES

- L'Outaouais dans le dilemme des fusions
- Les PME rurales : un dynamisme étonnant

LA COURONNE PÉRIPHÉRIQUE

- Vers une gestion patrimoniale des forêts du Québec
- Les lots intramunicipaux en Abitibi
- Les PME et le développement territorial
- L'aluminerie d'Alma
- L'Action des Patriotes gaspésiens

PANORAMA DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

- Une stratégie métropolitaine

CARTES ET TABLEAUX DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

Un nouveau découpage de l'espace québécois

Normand Brouillette
géographe, Université du Québec à Trois-Rivières

Depuis quelques années, la présente section de l'Annuaire propose à ses lecteurs un panorama des régions en adoptant le cadre des régions administratives du Québec. Montréal et sa région, compte tenu de leur importance, se sont vu réserver un traitement autonome. Mais parler des « régions du Québec » pose au départ le problème de leur définition, de leur nombre, de leur délimitation, de leur taille démographique et économique, bref de leur très grande diversité. En effet, comment placer dans une même catégorie des entités territoriales aussi différentes l'une de l'autre que l'Abitibi-Témiscamingue, Laval ou le Centre-du-Québec ?

Pour des raisons de commodité, surtout de disponibilité des données statistiques, on a jusqu'ici présenté un panorama des régions du Québec en adoptant le découpage des régions de l'administration publique. Il faut bien reconnaître cependant que les *régions administratives* qui voient le jour en 1967 à la suite des enquêtes du ministère de l'Industrie et du Commerce sur les zones d'influence des pôles urbains, sont d'abord créées à des fins de gestion du territoire et de décentralisation de l'appareil gouvernemental. De 10 au début, elles sont passées à 17 en 1998 et permettent sans doute plus de précision et une meilleure appréhension du dynamisme des territoires. Mais les buts poursuivis ici sont différents et on peut penser qu'un autre type de découpage régional servirait mieux nos objectifs, à savoir une information pertinente sur l'évolution des territoires extra-métropolitains, sur leurs diversités tout comme sur leurs affinités.

Quel découpage choisir ?

Alors quel découpage choisir ? Au départ, se pose donc la question de la nature de la région, de ses limites. Peu de termes comportent en eux-mêmes une telle imprécision. Polysémique, il prend les différents sens que lui confèrent les auteurs selon l'usage qu'ils en font. En ce sens, la région devient ce qu'on veut bien qu'elle soit. Elle n'est au mieux qu'un contenant, qu'un cadre dont les limites sont établies par la sélection des variables retenues [Deshaies, 1994].

Lorsque, de façon courante, il est question des régions du Québec, le plus souvent nous vient à l'esprit une portion d'espace habité, un territoire polarisé par un centre urbain qui tire sa raison d'être du territoire qu'il dessert. C'est ainsi qu'on parlera, par exemple, de la région de Québec ou encore de celle de Lanaudière, centrée sur Joliette, de celle de Chicoutimi, etc. En gros, il s'agit donc d'un espace terrestre dont les limites correspondent grossièrement à la zone d'influence dominante d'un centre urbain, zone à laquelle s'identifient assez naturellement les résidents de celle-ci. C'est ce que géographes et autres spécialistes des sciences du territoire qualifient de *région polarisée*.

La notion de région s'applique également à d'autres types d'espace qui ne sont

pas nécessairement structurés par un pôle urbain. Lorsque est évoquée la région de Charlevoix, ou celle des Laurentides, par exemple, ce n'est pas d'abord à une capitale régionale dominant un espace adjacent que l'on songe mais bien plus à une zone ou prédominent la villégiature, les équipements touristiques, les activités de plein air, etc. Une ou des variables dominantes caractérisent ces types d'espace et c'est en ce sens que l'on qualifie ces régions de *régions homogènes*, même si d'autres caractéristiques moins importantes s'y retrouvent. À l'examen, apparaît donc un nombre considérable de régions selon que l'on retienne comme critère de délimitation l'aire d'influence d'un centre urbain ou encore l'existence de variables dominantes à l'intérieur d'une aire donnée.

Un fait demeure cependant. Malgré les très grandes disparités entre les régions administratives du Québec, malgré les difficultés d'identification parfois des populations locales à la région administrative qui constitue leur cadre de vie, au fil des ans, depuis près de quarante ans, s'est développé un certain sentiment d'appartenance des populations à leur région, davantage encore à leur sous-région ; ce sentiment milite en faveur du maintien de la région administrative comme cadre d'analyse et d'information.

Mais il faut trouver le moyen de se donner une vision plus globale des espaces extra-métropolitains, de mieux saisir la structuration du territoire québécois au delà des divisions administratives. Il faut pouvoir, par l'esprit, regrouper les territoires qui, pour diverses raisons, partagent en gros les mêmes caractéristiques et les mêmes problématiques. Ainsi, l'éloignement des grands centres urbains, la faible densité de population, une structure des activités économiques dominée par l'exploitation des ressources naturelles sont autant de caractéristiques communes à des régions comme l'Abitibi, la Côte-Nord ou la Gaspésie.

Le découpage centre-périphérie

Dans ce contexte, le recours à un modèle d'analyse socio-économique peut s'avérer d'un précieux secours. En particulier, l'approche « centre-périphérie » retenue par plusieurs spécialistes des questions urbaines et régionales, tel Mario Polèse, nous invite à considérer le territoire comme « une [plaine] homogène polarisée par un centre urbain occupant le sommet de la hiérarchie, entouré de villes de taille différente situées à des distances régulières, conformément à la théorie des lieux centraux » [Polèse, 1994, p. 359]. Donc, dichotomie entre un pôle urbain, qui constitue la région centrale, et la périphérie, deux entités qui ont leurs caractéristiques propres et qui sont en étroite symbiose. Par ailleurs, l'espace périphérique se présente généralement sous forme de couronnes successives entourant une grande zone métropolitaine. Elles se modifient graduellement avec l'éloignement du centre. La notion de distance garde donc toute son importance malgré le vigoureux développement des transports et communications, notamment du réseau Internet.

Est-il opportun d'appliquer une telle approche au découpage de l'espace québécois ? À la réflexion, force est de constater que le poids de l'agglomération montréalaise est tel que la métropole conditionne de façon puissante la structure de l'espace socio-économique québécois. Peu de pays connaissent une si grande polarisation. Si, il y a plus d'un demi-siècle, François Gravier [1947] a pu parler de « Paris et du désert français » pour illustrer le poids de la capitale dans la

socio-économie de la France, des géographes québécois (Louis Trotier en particulier) ont pu parler de façon encore plus pertinente de « Montréal et du désert québécois ». En effet, la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMRM) comptait en 1996 près de la moitié de l'emploi total au Québec. La population de la région métropolitaine est environ cinq fois supérieure à celle de la ville de Québec, la seconde en importance dans la hiérarchie urbaine québécoise. Par ailleurs, le rôle de Montréal comme centre de services supérieurs et centre de décision a fait l'objet de nombreuses études récemment [Côté, 1996, Polèse et Roy, 1999, Manzagol, 1998] et on ne peut douter du rôle de « région centrale » que joue Montréal pour l'espace québécois.

En contrepartie, il apparaît difficile d'assimiler l'ensemble du territoire québécois non métropolitain, l'hinterland, à une « périphérie » avec les caractéristiques qu'on lui reconnaît habituellement : d'une part, forte dépendance du centre pour le commerce, les services supérieurs, les transports, les sièges sociaux, etc., et, d'autre part, source de ressources naturelles et de main-d'œuvre plus ou moins abondante et bon marché pour la ville centrale. Certes, bon nombre de régions entretiennent des liens étroits avec la métropole montréalaise, mais par ailleurs, les régions éloignées dont l'activité économique est basée essentiellement sur l'exploitation ou la première transformation des ressources naturelles (bois, papier, aluminium...) ont des liens souvent plus étroits avec des centres localisés à l'étranger.

Pour un nouveau découpage du territoire

Tenant compte de ces éléments et en nous inspirant de l'approche « centre-périphérie » appliquée à l'espace économique québécois comme l'ont suggéré récemment Polèse et Roy [1999], nous proposons, à des fins d'information, de subdiviser dorénavant le territoire québécois de la façon suivante :

A) La région métropolitaine de Montréal. Considérée comme la région centrale, par certains comme moteur principal de l'économie et plus généralement de la vie québécoise, elle concentre près de la moitié de la population totale, les trois cinquièmes de l'activité manufacturière québécoise, deux aéroports internationaux, la plupart des sièges sociaux des entreprises, l'essentiel des activités de haut savoir, quatre universités, de nombreux centres de recherche, postes de radio et de télévision, etc. Montréal est incontestablement la capitale économique et culturelle du Québec.

B) La région métropolitaine de Québec. Avec plus d'un demi-million d'habitants, la région de Québec mérite un traitement autonome, non seulement à cause de son volume de population, de sa zone d'influence étendue en particulier dans l'Est du Québec mais encore parce qu'elle est le siège du gouvernement provincial et, par conséquent, possède de ce fait un pouvoir réel d'influencer l'organisation du territoire et le mode de vie des Québécois.

C) La couronne métropolitaine montréalaise. Depuis une trentaine d'années, l'agglomération montréalaise, comme d'ailleurs toutes les autres grandes agglomérations urbaines du continent nord-américain, a connu un étalement urbain d'envergure. Pour diverses raisons, qui tiennent aux besoins d'espace des entre-

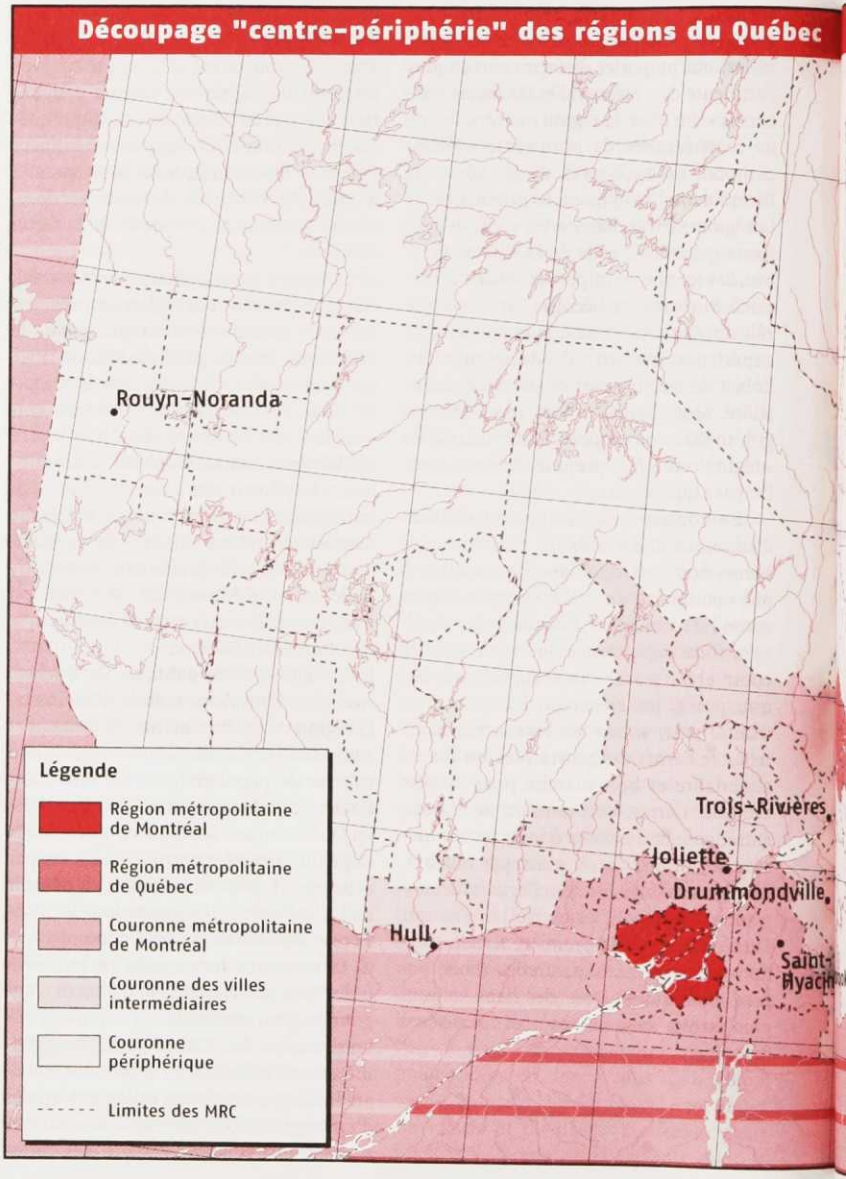
Découpage "centre-périphérie" des régions du Québec
Rouyn-Noranda
Trois-Rivières
Joliette
Drummondville
Hull
Saint-Hyacinthe
Légende
Région métropolitaine de Montréal
Région métropolitaine de Québec
Couronne métropolitaine de Montréal
Couronne des villes intermédiaires
Couronne périphérique
Limites des MRC

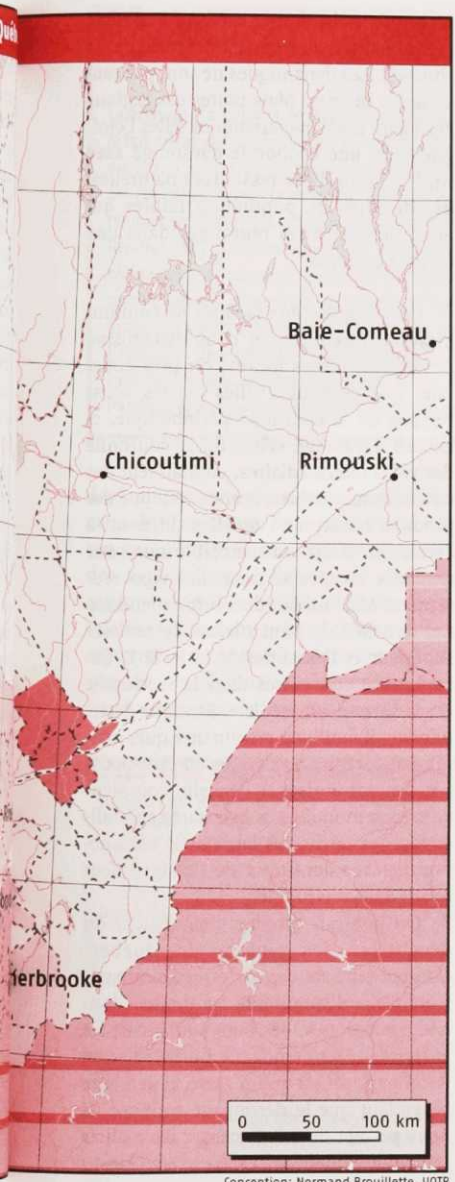

Conception: Normand Brouillette, UQTR
Réalisation cartographique : KOREM inc.

prises manufacturières, aux coûts fonciers du centre-ville, à la disjonction spatiale des diverses activités de l'entreprise, au développement des *back offices*, à la promotion énergique des constructeurs d'habitation des banlieues, au développement du réseau autoroutier, etc., tout le territoire compris à l'intérieur de l'isochrone d'une heure de voiture environ du centre-ville constitue une zone extrêmement dynamique, qui connaît des transformations majeures sous l'effet d'une très forte domination de l'agglomération montréalaise. Là, plus que partout ailleurs, s'affrontent des conceptions diamétralement opposées de l'utilisation du sol : les uns le voient d'abord comme une ressource agricole, les autres comme un simple support aux activités urbaines et de loisir. Dans cet affrontement, les ruraux agricoles sont constamment sur la défensive pour conserver des superficies menacées par une suburbanisation qui progresse inexorablement.

D) La couronne des villes intermédiaires

Au delà de l'isochrone d'une heure de Montréal, commence une zone où la métropole n'exerce plus son attraction et son influence de façon aussi irrésistible. Là, les capitales régionales de premier niveau, Sherbrooke, Hull et Trois-Rivières, prennent la relève et polarisent l'espace environnant. Villes développées essentiellement dans la première partie du xx^{e} siècle avec la seconde révolution industrielle, elles ont été jusqu'à récemment d'abord villes industrielles dominées par la grande entreprise avant d'être capitales régionales. Si on ne tient pas compte de Hull qui bénéficie de la proximité d'Ottawa, la capitale nationale, ces agglomérations urbaines connaissent encore des difficultés sérieuses de reconversion à la

nouvelle économie et partagent, selon les années, avec Chicoutimi localisée plus loin en périphérie, le titre mal choisi et peu enviable de « capitale nationale du chômage » [Brouillette, 2000]. Cependant, leur relative proximité de l'agglomération montréalaise entraîne certes des inconvénients mais aussi des avantages. Les équipements sociaux qu'on y trouve (universités, collèges, hôpitaux...), des équipements touristiques en plein développement, un éveil de l'entrepreneurship local, etc., laissent entrevoir des jours meilleurs pour cette zone des villes intermédiaires. Du fait même de sa localisation par rapport à l'agglomération montréalaise, elle possède une personnalité propre qui la distingue nettement des zones plus éloignées.

E) La couronne périphérique. Si la couronne des villes intermédiaires peut compter sur une structure industrielle assez diversifiée, une plus grande diversité de sa base économique, une population plus dense, les régions périphériques pour leur part manifestent une forte dépendance envers les ressources naturelles. Dans une très large mesure, les petits centres urbains tels Baie-Comeau, Matane ou Rouyn-Noranda possèdent une base économique étroite axée sur les filières forêt, mines et mer. Par ailleurs, ces régions périphériques semblent connaître beaucoup de difficultés à sortir des vocations traditionnelles. Clermont Dugas [1983] les qualifiait à juste titre de « pays de distance et de dispersion » avec tout ce que cela implique de problèmes liés à l'éloignement, à la faiblesse des équipements sociaux, etc. Certes, à l'intérieur de cette vaste zone qui englobe les grands espaces de l'ouest, du nord comme ceux de l'est du Québec, les répartitions ne sont pas homogènes et il peut être gênant de placer dans la même catégorie spatiale l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay et le Nunavik. Les dynamiques ne sont pas tout à fait les mêmes. Mais toutes ces régions partagent des caractéristiques telles l'éloignement, une économie davantage axée sur l'utilisation des ressources naturelles, des densités de population faibles qui nous incitent à les regrouper dans une même catégorie.

Certes, grâce aux facilités de communications électroniques et au dynamisme des entrepreneurs locaux, on peut constater que de petites villes ou des sous-régions de la couronne périphérique, et encore davantage celles de la couronne des villes intermédiaires, connaissent des succès remarquables, ayant développé des produits ou services qu'elles diffusent à l'étranger. Il est vraisemblable que cette tendance récente se poursuive vigoureusement. Mais un fait demeure cependant. Les activités de haut niveau, le tertiaire supérieur et l'essentiel de la R & D demeureront concentrés dans la métropole et sa couronne immédiate. Sans être déterministe, il faut bien reconnaître que, malgré une intégration de plus en plus poussée des entreprises à l'échelle continentale, voire mondiale, subsiste une spécialisation des territoires largement en fonction de leur densité et de l'éloignement relatif de la métropole.

On pourrait discuter longuement du découpage des régions du Québec. Compte tenu du degré de précision souhaité, de la disponibilité ou non des données statistiques, des buts poursuivis, les analystes auront tendance à privilégier un découpage plutôt qu'un autre. Il demeure cependant que le découpage proposé ici nous permet de mieux cerner les réalités régionales québécoises en les replaçant

Un observatoire des régions à l'UQTR

La décision d'accorder une place plus grande au Québec des régions dans cet Annuaire amenait par le fait même ses responsables à faire des choix dans la nature et la structuration de l'information à publier. Il est rapidement apparu qu'il était nécessaire de compter sur un groupe d'experts qui pourraient alimenter la réflexion de l'éditeur, lui proposer des thèmes pertinents aux différentes régions, collaborer à la rédaction et lui suggérer des collaborateurs. L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), donc université en région, dotée de nombreux spécialistes des questions régionales appartenant à des disciplines variées (géographie, sociologie, économie, histoire), lui a semblé pouvoir répondre à ses besoins. C'est ainsi qu'est né l'« Observatoire des régions », un groupe d'universitaires de Trois-Rivières qui ont accepté de s'associer à la publication de l'Annuaire. On y retrouve : Normand Brouillette, géographe qui agit comme coordonnateur local, Laurent Deshaies et Denis Leroux, également géographes ; Georges Massé, historien, Benoît-Mario Papillon, économiste et Gilles Pronovost, sociologue.

dans un contexte où sont comparées des variables analogues. En gardant à l'esprit ces grandes divisions spatiales, l'examen des tableaux statistiques des diverses régions administratives s'en trouvera éclairé. C'est dans cet esprit que l'on a regroupé cette année les données statistiques sur les régions administratives, tout en ayant la conviction que la réalité est flexible et mobile et que toute stratégie de développement doit explorer des modèles visant à diminuer les différences interrégionales et à maximiser les liens entre les acteurs socio-économiques, peu importe où ils se trouvent sur le territoire. C'est ce à quoi nous invite l'analyse de Juan-Luis Klein présentée en page 281. ●

Références

BROUILLETTE, Normand, « Restructuration industrielle en région, le cas de la Mauricie, 1960-1995 », in P. Bruneau (sous la dir. de), *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2000.

CÔTÉ, Serge, « Relations économiques régionales et hétérogénéité de l'espace québécois », in *Recherches sociographiques*, XXXVII, 3, 1996.

DESHAIES, Laurent, « La notion de région en géographie », in F. Harvey (sous la dir. de), *La région culturelle. Problématique interdisciplinaire*, CEFAN et Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1994.

DUGAS, Clermont, *Les régions périphériques, défi au développement du Québec*, Les Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1983.

MANZAGOL, Claude et Christopher R. BRYANT, (sous la dir. de), *Montréal 2001 : Visages et défis d'une métropole*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1998

POLÈSE, Mario, *Économie urbaine et régionale : logique spatiale des mutations économiques*, Economica, Paris, 1994.

POLÈSE, Mario et Martin ROY, « La dynamique spatiale des activités économiques au Québec. Analyse pour la période 1971-1991 fondée sur un découpage centre-périphérie ». *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 43, no 118, avril 1999.

Région et couronne métropolitaines de Montréal

L'économie de Montréal : l'embellie

Claude Manzagol
Département de géographie, Université de Montréal

Une fin de siècle entre optimisme et euphorie à Montréal, le troisième millénaire s'annonce sous les meilleurs auspices. Les signes de dynamisme économique sont évidents et n'échappent pas aux observateurs étrangers ; dans sa livraison du 25 avril 2000, le *Washington Post* titre « Montreal springs back from a 30 year decline ». Le dernier quart de siècle, après la flambée des Jeux Olympiques de 1976, a été rude, à quelques embellies près. La reprise s'affirme, les indicateurs sont presque tous favorables ; ce que l'on appelle la nouvelle économie s'épanouit. Si l'ensemble du territoire métropolitain en profite, c'est au centre-ville que se manifeste une croissance qui l'avait longtemps boudé.

Les indicateurs du dynamisme

Au tableau de bord de l'économie montréalaise, tous les voyants sont au vert. « Une croissance aussi forte sur un laps de temps aussi court a rarement été vue à Montréal », commente le Service économique de la Ville de Montréal. C'est bien sûr le marché du travail — si lourdement affecté dans la dernière décennie — qui donne des signes de santé ; le cap de 1,7 million d'emplois est franchi — un gain de près de 100 000 en deux ans ; le taux d'emploi grimpe au dessus de 6 % et le taux de chômage, à la baisse, se situe autour de 7 %. La création d'emplois n'a pas été aussi vigoureuse depuis bien longtemps ; la meilleure nouvelle, c'est qu'il s'agit pour l'essentiel d'emplois permanents après de longues années de précarité ; et de plus, les jeunes semblent les premiers bénéficiaires de la tendance ; plusieurs secteurs ont même des difficultés à recruter, et le marché des emplois d'été a été très animé. De ce fait, les bénéficiaires de l'assurance-chômage sont deux fois moins nombreux qu'en 1994, et dans le même laps de temps, la catégorie des bénéficiaires de l'aide sociale a diminué d'un tiers. Porté par une croissance que l'on estime proche de 4 % pour l'année 2000, le mouvement devrait se poursuivre.

Quand le bâtiment va, tout va, dit la sagesse populaire. De fait, le secteur de la construction se porte mieux ; les mises en chantier de logements, d'usines et surtout de bureaux sont très encourageantes, et les grues sont redevenues une composante familière du paysage montréalais. Les ventes de logements — qui avaient augmenté de 20 % en 1999 — progressent encore ; le marché est redevenu un marché de vendeurs. Autre indice favorable : le taux d'inoccupation des bureaux diminue ; même si tous les édifices n'en profitent pas également, les performances vont dans le bon sens, y compris dans l'est de Montréal où le taux de vacance pour les bureaux de catégorie A était tombé à 8,5 % dès 1999 (contre 18 % en 1995).

Enfin, l'activité des plates-formes d'échange témoigne également du dyna-

misme ambiant. Si le volume des cargaisons du Port de Montréal n'évolue guère (environ 20,5 millions de tonnes), cette stabilité dissimule une évolution structurelle très favorable : le vrac diminue, alors que progresse le trafic des conteneurs, beaucoup porteur de valeur ; Montréal s'affirme à ce chapitre un des principaux acteurs pour l'est du continent américain. Sans être spectaculaires, les gains aux aéroports de Montréal sont manifestes, particulièrement pour le nombre des passagers en correspondance [voir article p. 228].

L'épanouissement de la nouvelle économie

Parce que les revenus disponibles sont à la hausse, c'est le secteur de la consommation qui est le plus créateur d'emplois. Mais les manufactures et les services à la production affichent des gains qui révèlent la transformation en profondeur de l'économie montréalaise. Naguère siège d'industries de biens de consommation à main-d'œuvre faiblement qualifiée et de basse productivité, Montréal est devenue un foyer effervescent d'activités de pointe. Les manufactures de vêtements — d'ailleurs transformées par les innovations technologiques — demeurent très vivantes, exportent désormais moins vers les provinces canadiennes et beaucoup plus vers les États-Unis.

Au terme d'une douloureuse transformation structurelle, Montréal s'est tournée vers les secteurs de pointe. Pour la revue *Wired* [voir encadré], Montréal est parmi les 46 *hot spots* de l'économie mondiale grâce à la qualité de ses universités et de sa recherche, le dynamisme de sa base industrielle, les ressources en capital de risque et la vigueur de la création d'entreprises ; dans ce peloton, elle est certes très loin de la Silicon Valley, mais en fort bon rang parmi les métropoles américaines de taille équivalente. Autour des piliers de la nouvelle croissance — aérospatiale, pharmacie, matériel de télécommunication — s'étoffent les secteurs plus neufs du multimédia, du commerce électronique, etc.

L'aéronautique

La place de Montréal est solidement établie dans le secteur de l'aéronautique : l'essentiel des 42 000 emplois québécois y est rassemblé. Bombardier a annoncé des résultats remarquables en 1999 (+25 %), avec des livraisons de 182 avions d'affaires, 104 transporteurs régionaux et amphibies ; la mise en service du Lear Jet et du Global Express est encore renforcée par les projets des versions allongées. On peut espérer 4000 nouveaux emplois et une nouvelle usine d'ici trois ans.

La pharmacie

La pharmacie et la biotechnologie sont dynamiques. Merck Frost injecte 250 millions de dollars à Kirkland où elle portera le nombre d'employés à 2000. L'avenir est prometteur dans le secteur ; Biochem Pharma en donne un autre exemple en annonçant un bénéfice de 150 millions grâce certes aux 3TC mais aussi aux médicaments contre le cancer et l'hépatite B.

Les télécommunications

Les succès les plus spectaculaires sans doute concernent le domaine des télécommunications qui progresse au rythme d'Internet. Le fleuron est bien sûr Nortel Networks, proclamée « entreprise de l'année ». Spécialisée dans les systèmes de transmission haute performance pour les réseaux de fibre optique, elle avait investi 200 millions dans son centre d'intégration de Saint-Laurent et son centre de

distribution de Dorval, créant 2700 emplois de 1998 à 2000 ; Nortel vient d'annoncer un nouveau flot d'investissement avec 3000 emplois à la clé, consolidant ici son rôle de chef de file mondial.

Le multimédia

Dans les trois secteurs de l'aérospatiale, de la pharmacie et des télécommunications, Montréal avait déjà de solides acquis, une tradition. Plus radicalement nouveau est le surgissement des activités du multimedia et du commerce électronique. La dernière décennie a été marquée par l'éclosion d'une multitude de PME dans un secteur polymorphe à la jonction de l'informatique, des communications et de la production de contenu, à l'interface de la création artistique et du *high tech*,que l'on désigne sous le vocable de multimédia.

Certains succès éclatants en matière d'effets spéciaux — notamment Softimage —, l'attraction exercée sur les entreprises étrangères — comme Ubisoft et Infogrames — témoignent du potentiel créatif de Montréal. Le mouvement a été puissamment amplifié par la décision du gouvernement du Québec d'accorder de généreux avantages aux entreprises de NTIC s'installant dans le quadrilatère défini par les rues de la Commune, Duke, William et King, baptisé Cité du Multimedia. Le projet du consortium conduit par la Société de Développement de Montréal envisageait la construction de 150 000 mètres carrés de bureaux rassemblant 10 000 employés en 2005 ; le succès du programme est tel que l'objectif sera atteint avec deux ans d'avance ; parmi la centaine d'entreprises déjà à l'œuvre, on note que Cognicase devrait avoir 2000 employés en décembre 2000, Motorola 600, Guillemot, R & D, 300, etc.

Le gouvernement du Québec annonce qu'il réédite l'opération, avec un soutien comparable, pour créer une Cité du Commerce électronique dans le quadrilatère défini par les rues de la Montagne, Lucien-Lallier, Saint-Antoine et Saint-Jacques. L'objectif du consortium Canderel-Desjardins-Axxor est fixé à 470 000 mètres carrés de bureaux et 20 000 emplois pour 2005 ; certains craignent que l'offre d'espace au centre-ville n'excède la demande et les compagnies dont les immeubles sont situés hors du périmètre désigné — ainsi Westcliffe, propriétaire de la Place Bonaventure où le taux de vacance est de 30 % — font valoir le problème d'équité et les risques de déséquilibre.

Le cinéma

C'est en partie la richesse du multimedia, la variété architecturale, mais surtout les coûts très favorables, qui font désormais de Montréal un lieu privilégié de tournage, inquiétant même certains studios californiens. Le Bureau du cinéma et de la Télévision de la ville de Montréal constate des retombées de tournage de 725 millions en 1999 (dont 213 pour neuf films américains) et estime celles de 2000 à 800 millions.

La Bourse

Le panorama ne serait pas complet sans la mention des efforts de la Bourse de Montréal pour redorer son blason. Après un demi-siècle de déclin interrompu, la Bourse s'est résolue à un partage des tâches au Canada en se spécialisant dans les produits dérivés. En outre, on met l'accent sur les CFI (centres financiers internationaux) au nombre de 80 à Montréal qui veut atteindre la masse critique de 100. Enfin, un joli coup a été réalisé avec l'im-

Wired vante les mérites de Montréal

Contrairement à Toronto, un aimant pour les théoriciens « mcluhanistes » et les artistes, les racines du Montréal métropolitain se situent dans l'aérospatiale — avec Lockheed Martin Canada, Bombardier et BAE Systems en tête, on y construit depuis des années des moteurs d'avion, des simulateurs de vol, des satellites et des pièces pour l'avionnerie et les télécommunications. Mais ce domaine d'expertise ne devrait pas faire oublier la diversité technologique de Montréal : plus de 80 % des logiciels d'animation et d'effets spéciaux utilisés dans le monde proviennent d'entreprises locales, dont Softimage et Discreet Logic. Et grâce à des laboratoires renommés, tels que Clin Trials BioResearch, et aux multinationales Bristol-Myers Squibb, Pfizer et BioChem Pharma, la région est à l'avant-garde de la recherche pharmaceutique. On investit 587 M $ US par année dans les quatre universités montréalaises et plus de 200 centres de recherche, et plus de 45 % du capital de risque canadien y est dépensé. Les cerveaux plus l'argent produisent des *startups* tels que Hyperchip et VIPswitch, de jeunes sociétés qui capitalisent sur les succès de compagnies déjà établies, dont Nortel, Teleglobe et Ericsson.

Wired, 8 juillet 2000

plantation du Nasdaq — Canada [voir article, p. 516].

L'espace métropolitain revivifié

Les retombées de la croissance bénéficient à presque tous les quartiers et municipalités de la Région métropolitaine. Les technopôles affichent certes un franc dynamisme — ainsi, Saint-Laurent fait état des succès de son Technoparc longtemps vide, qui groupe déjà plus de 2500 emplois autour de Nortel, Astra-Pharma, Sextant Avionique, etc. Laval a ouvert un nouveau parc industriel de 10 millions de pieds carrés, tandis que le secteur des biotechnologies fait état de plus de 70 entreprises dans le Parc scientifique ; son incubateur — le Centre québécois d'innovation en biotechnologie — affiche complet ; le complexe multilocatif Technoval accueille des locataires depuis 1999.

Mirabel

Les couronnes suburbaines progressent elles aussi. Ainsi le nombre d'emplois manufacturiers atteint 8000 dans la MRC des Moulins (Lanaudière). Les projets de mégacentres commerciaux se multiplient ; après celui de Cambridge à Boisbriand, Taubman explore la faisabilité d'un mégacentre de 350 millions à Mirabel. La zone de Mirabel affectée par le déplacement des vols internationaux a placé ses espoirs dans la zone franche qui vient d'être décidée. On entend spécialiser le Parc industriel de 15 000 acres, sur le modèle de Shannon, dans l'aéronautique, la transformation et la formation autour du centre continental de logistique. L'annonce de la nouvelle usine de Bombardier va lui donner une forte impulsion.

L'est de Montréal

Même l'est de Montréal, particulièrement sinistré par la reconversion industrielle, montre des signes très positifs. Le terrain industriel décontaminé et réhabilité accueille des sous-traitants de la métallurgie ; Hochelaga-Mercier profite des investissements dans le bioalimentaire

(Lantic, Christie). Montréal-Est vise la chimie fine ; Anjou déjà forte de 22 000 emplois travaille à augmenter les activités à forte valeur ajoutée. La fascinante expérience du Technopôle Angus va pouvoir capitaliser sur ses premiers succès grâce à un programme de crédits d'impôts et un équipement en fibre optique ; Loblaw's a ouvert un magasin et 1200 logements sont prévus sur l'aire adjacente.

Le centre-ville

C'est toutefois au centre-ville que la transformation est la plus spectaculaire. Le centre-ville de Montréal n'a pas connu un déclin absolu comme plusieurs métropoles américaines, mais ses progrès ont été lents ; les quartiers péricentraux ont accumulé les problèmes et l'équipement commercial a pâti de la récession et de la concurrence des banlieues. Pratiquement sinistrée, il y a cinq ans, la rue Sainte-Catherine bourdonne d'activité — de la transformation du Forum à l'installation des Ailes de la mode dans l'ex-magasin Eaton, le taux de vacance des locaux commerciaux est tombé à 3 %. Les Cités du multimedia et du commerce électronique transforment le flanc ouest du centre-ville. La Société du Quartier international que réunit la Caisse de Dépôt, les gouvernements fédéral et provincial, les riverains, réalise en coopération avec la Ville de Montréal, responsable des infrastructures, un plan d'aménagement dont la couverture de l'autoroute Ville-Marie et l'aménagement de la rue Université sont les pièces premières ; ces travaux échelonnés jusqu'en 2000 doivent attirer des investissements d'un milliard ; la Caisse de Dépôt y bâtit un immeuble de 100 millions et la rénovation du Palais des congrès va contribuer à accentuer la fonction internationale de la Métropole.

La force de l'économie américaine

Le dynamisme actuel de l'économie montréalaise est pour partie le fruit d'une longue et douloureuse restructuration. L'action des entreprises est vigoureusement soutenue par les pouvoirs publics et les collectivités locales, comme en témoignent subventions et crédits d'impôts du Québec pour les Cités du multimedia et du commerce électronique ou les aides de la Ville de Montréal pour le magasin Eaton. Les organismes de promotion économique — Montréal International et les partenaires de la CUM, de Laval et de Saint-Laurent — sont parvenus à une coopération plus fructueuse.

Mais la croissance est aussi liée à la stupéfiante santé de l'économie américaine depuis neuf ans ; rien n'indique pour l'instant un fléchissement. Les investissements annoncés (le plan de transport de Montréal, le CHUM, etc.) constituent en tout état de cause un solide soutien au mouvement en cours. ●

Références

MANZAGOL, Claude et Christopher R. BRYANT, (sous la dir .de), *Montréal 2001 : Visages et défis d'une métropole*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1998.

Journal *Les Affaires*, « Montréal se réveille », numéro du 6 mai, Montréal, 2000.

Sites Internet

Pour l'article de la revue *Wired* :

L'économie de Montréal, bulletin électronique trimestriel : **www.ville.montreal.qc.ca/economtl**

La nouvelle Communauté métropolitaine : concertation et fiscalité d'agglomération

Jean-Pierre Collin
historien, INRS-Urbanisation

Pour faire face à leurs nouveaux enjeux et asseoir plus efficacement leur compétitivité, les agglomérations urbaines doivent mieux s'organiser et repenser les institutions locales et régionales. Voilà ce sur quoi s'entendent la plupart des observateurs, des artisans de la politique et des organisations civiques et communautaires. À ce chapitre, à Montréal, la dernière année a été ponctuée par un débat soutenu sur l'organisation municipale dans l'agglomération et s'est terminée par de premières pistes de solutions au problème de la gestion métropolitaine. On a, en particulier, assisté à une certaine évolution des rapports entre la ville centre de Montréal et les banlieues.

La fiscalité au cœur du débat

La publication, en avril 1999, du rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (Pacte 2000) aura, de fait, relancé le débat sur la réorganisation municipale dans l'ensemble du Québec et, plus particulièrement, dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec. C'est plus précisément la double question de la concertation et de la fiscalité d'agglomération qui a été au cœur des discussions et des projets de la dernière année.

Faut-il doter la région métropolitaine d'une instance propre de planification ou de gestion des services publics métropolitains ? Quelle est la meilleure approche, adaptée aux conditions spécifiques de la réalité montréalaise, pour assurer le développement durable de la métropole, sa compétitivité, sa capacité de se doter d'une vision performance de son avenir ? Comment atténuer les disparités fiscales inéquitables entre les municipalités ? Faut-il revoir la carte des municipalités et s'engager dans des opérations majeures de regroupement municipal ? Qui fait partie de la région métropolitaine ? Voilà quelques-unes des questions qui ont nourri l'actualité métropolitaine en 1999-2000.

La Commission Bédard

Présidée par Denis Bédard, la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales avait un mandat très large qui portait d'abord sur l'examen en profondeur de la fiscalité du secteur public local au Québec pour en améliorer l'équité et l'efficacité mais aussi sur la fiscalité d'agglomération, sur la décentralisation et sur la situation particulière de la Ville de Montréal. C'est dans ce contexte qu'elle a recommandé la mise en place d'une « instance métropolitaine élective dont le territoire serait sensiblement équivalent à celui de la région métropolitaine de recensement ».

Originale dans sa formulation spécifique, cette proposition n'était ni nouvelle, ni inattendue. En effet, dès 1991, le gouvernement du Québec, à la recherche d'une politique métropolitaine au service du développement économique de la métropole et de son intégration à

l'ensemble des régions du Québec, lançait *Pour un redressement durable*, un document de réflexion où l'on déplorait l'absence de vision régionale et une organisation territoriale inadaptée.

Des OIS à la CDM

Depuis, le débat s'est installé durablement et les propositions de réformes se sont succédé. Pour résumer, rappelons deux épisodes majeurs. D'abord, en 1992-1993, le Groupe de travail sur Montréal et sa région, présidé par Claude Pichette, a procédé à un examen approfondi de l'exercice des fonctions municipales. Dans son rapport final intitulé *Montréal, une ville-région efficace, prospère et vibrante ; à vocation internationale ; au service de ses citoyens*, le GTMR recommandait la création d'un Conseil métropolitain, la révision conséquente des frontières des régions administratives et la réorganisation des municipalités régionales de comté et de la Communauté urbaine de Montréal en trois Organismes intermunicipaux de services (OIS).

Le rapport du GTMR n'eut pas de suites immédiates. Il fut tout de même relayé, au début de 1996 par la création du nouveau ministère de la Métropole chargé tout spécialement de la délicate mission de doter la région métropolitaine de recensement d'une instance métropolitaine. Il en est résulté, un an et demi plus tard, l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi créant une *Commission de développement de la métropole*, une institution présentée comme « légère, souple, peu coûteuse et évolutive », chargée d'élaborer le cadre d'aménagement métropolitain, un plan intégré de transport des personnes et des marchandises, des orientations de développement et un plan de gestion intégrée des déchets. Mais l'expérience fit, à son tour, long feu et, bien que la loi fut votée en juin 1997, la CDM ne fut jamais convoquée par le ministre.

Arrivant au terme d'une réflexion ministérielle sur le renforcement des agglomérations urbaines au Québec, la recommandation de la Commission Bédard est, apparemment, tombée dans un terreau plus fertile.

« Une île, une ville »

C'est la Ville de Montréal qui a, la première, pris l'initiative d'animer le débat dès l'été 1999, en remettant à l'ordre du jour un projet qui a ponctué l'histoire politique montréalaise depuis 1910 : faire d'« une île, une ville ». La Ville de Montréal a tout de même cherché à renouveler ce concept en l'assortissant d'un dispositif de concertation et de planification à l'échelle du Grand Montréal [voir article, p. 234].

Cette proposition a, en règle générale, été fort mal accueillie par les banlieusards. Les maires sont vite montés aux barricades contre le projet d'*Une île, une ville* et contre toute tentative de la part du gouvernement provincial d'imposer des regroupements de municipalités. Cette opposition a gagné en intensité lorsqu'à la fin de l'été une version préliminaire (non validée) du projet de livre blanc sur la réorganisation municipale laissait entrevoir que la ministre des Affaires municipales et de la Métropole s'apprêtait à donner suite à la recommandation du Rapport Bédard quant à la mise en place d'un Conseil métropolitain élu au suffrage direct et avec pouvoir de taxation.

Néanmoins, l'insistance gouvernementale sur la nécessité de doter Montréal d'une institution métropolitaine plutôt que de mettre, à court terme, l'accent sur les regroupements de municipalités a généré un espace de discussions sur

l'organisation de l'agglomération urbaine. À Québec, on en continuait pas moins à afficher un net parti pris pour une réduction importante du nombre de municipalités locales dans la région de Montréal comme ailleurs au Québec, encouragé notamment par l'exemple de la fusion des villes de Lachine et de Saint-Pierre sur l'île de Montréal.

Le plan d'action de la ministre Louise Harel

Le 3 mars 2000, près d'un an après la publication de *Pacte 2000*, la ministre dévoile enfin ses positions essentielles et surtout le calendrier de réalisation de la réforme municipale qu'elle envisage. Le compte à rebours prévoit en effet que tout doit être en place pour le 1er janvier 2001.

Les premières étapes ont été scrupuleusement respectées. Ainsi, en mars, il y a eu formation du comité consultatif (plus tard rebaptisé comité d'élus municipaux) sous la bienveillante direction et animation du mandataire, Louis Bernard. Un livre blanc sur la réorganisation municipale (*Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*) a été rendu public fin avril. On y trouve un chapitre important sur le cas spécifique de la Métropole. Le projet de loi-cadre (134) créant la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a ensuite été introduit au feuilleton de l'Assemblée nationale en mai, étudiée en commission parlementaire de l'aménagement du territoire et adoptée avec quelques amendements (voir plus loin), le 21 juin. La loi établissant les modalités de mise en œuvre de la CMM doit suivre à l'automne 2000.

Le comité d'élus municipaux a remis à la ministre un rapport en deux parties sur la première composante de son mandat (équipements à portée supramunicipale et paramètres d'une fiscalité d'agglomération), respectant l'échéance prévue du 30 juin.

Québec reprend l'initiative

Depuis mars, en quelque sorte, le ministère a repris l'initiative... composant néanmoins avec l'attitude d'ouverture prudente de la majorité des représentants de la banlieue. Parallèlement, la Ville de Montréal a poursuivi sa campagne en faveur du regroupement en une seule ville des 28 municipalités de la Communauté urbaine de Montréal.

C'est, toutefois, du côté de la banlieue et de ses diverses composantes qu'il faut tourner notre attention pour comprendre l'évolution de ce dossier et les pistes de solutions qui sont à se mettre en place. L'une de ces composantes — la couronne nord — est demeurée farouchement et sans compromis opposée à toute réforme significative de l'organisation municipale dans la région. Ailleurs, par contre, prenant appui sur le comité animé par Louis Bernard, les maires et les administrations municipales ont, plus ou moins spontanément, choisi de participer à l'effort de réforme, tout en s'assurant que les élus soient reconnus sinon comme les seuls du moins comme les principaux maîtres d'œuvre de la réorganisation municipale.

Les points de vue de la banlieue

Au moment de l'annonce du plan d'action de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, l'Union des municipalités de la banlieue de l'île de Montréal (UMBM) avait déjà convoqué les intervenants montréalais à prendre part à un Sommet du Grand Montréal, le 8 mars. Il faut dire que ces municipalités de banlieue sont déjà rompues au débat régionaliste du fait qu'elles font parties de la CUM

depuis trente ans. Surtout, les maires réunis sous la bannière de l'UMBM avaient, à l'occasion de leurs assises du printemps 1999, lancé une campagne de promotion d'une instance métropolitaine de planification stratégique capable d'assurer le développement durable du Grand Montréal et un plus grand partage des coûts des équipements métropolitains.

Au cours des dernières années, les édiles de la Rive-Sud ont aussi manifesté à plusieurs reprises leur parti pris métropolitain en mettant notamment de l'avant un concept d'institution régionale fondée sur le respect des singularités et des orientations particulières des grandes composantes sous-régionales : Montréal et l'île de Montréal, Longueuil et la Rive-Sud, Laval et la couronne nord. Le besoin qu'il y a de développer une vision métropolitaine, argumentent-ils, doit se traduire par la mise en place d'une structure souple et légère de planification par laquelle les municipalités apprendront à s'apprivoiser et à se faire confiance mutuellement dans le respect de ces particularités.

Dissidence de la couronne nord

Cette fois, la Ville de Laval a joint sa voix à celle de la Rive-Sud et signé un mémoire commun. Les opinions exprimées dans ce mémoire et par l'UMBM convergent sur plusieurs points. La structure à mettre en place ne doit pas succéder à la CUM et son territoire doit correspondre à la région métropolitaine de recensement. Cette structure doit être sous le contrôle des municipalités locales et elle vient coiffer une organisation municipale à trois paliers (municipalité locale, MRC ou CUM et CMM).

Par contre, les 27 municipalités de la couronne nord rejettent d'emblée l'ensemble et chacune de ces positions. Leur principal argument est que, loin de participer à la dynamique urbaine de Montréal, elles forment une sous-région périurbaine aux caractéristiques spécifiques, différentes de celles de la banlieue, et surtout un territoire autonome du Grand Montréal, animé de sa propre logique de développement et d'une culture distincte. Pour soutenir leur opposition sans appel à la réforme municipale, les maires de la couronne nord ont organisé un référendum début juin. Près de 38 % des électeurs se sont prononcés à 97,6 % contre la création de la CMM et les augmentations de taxes municipales qu'elle pourrait entraîner.

Fort de la plus grande réceptivité affichée par la Ville de Montréal et le reste de la banlieue, le gouvernement provincial n'a pas prêté oreille à cette contestation mais choisi de poursuivre l'opération entreprise en l'assortissant de quelques compromis.

Compromis et consensus municipaux

Partant du projet de loi initial, un certain nombre de compromis auront été négociés entre les parties, à l'exception bien entendu de la coalition des maires de la couronne nord. En outre, les partenaires municipaux ont conclu quelques consensus consignés au rapport du comité des élus... des consensus auxquels ils comptent bien voir la ministre donner suite lors du dépôt de la loi de mise en œuvre de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le premier compromis d'importance porte sur la composition du Conseil de la Communauté métropolitaine qui reconnaît l'existence de quatre sous-ensembles régionaux. Ainsi, plutôt qu'une représentation proportionnelle à la population, le conseil de la CMM comprendra 28 membres, soit sept pour chacun des quatre sous-ensembles régionaux suivants :

- la Ville de Montréal ;
- les municipalités de banlieue comprises dans l'actuelle Communauté urbaine de Montréal ;
- les municipalités de banlieue de la Rive-Sud ;
- Laval et les municipalités de banlieue de la couronne nord.

La Ville de Montréal voit ainsi sa représentation diminuée de dix à sept membres. Cependant, son maire est reconnu d'office comme président de la nouvelle Communauté et détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

Des pouvoirs étroitement balisés

Les domaines de compétence de la Communauté métropolitaine de Montréal seront ceux que la ministre avait indiqués dans son livre blanc : l'aménagement du territoire, le développement économique, le logement social, les équipements à vocation métropolitaine, le transport en commun et la planification de la gestion des matières résiduelles. Certains ont cependant été ramenés à des dimensions plus modestes, et surtout leur exercice a été plus étroitement balisé.

C'est ainsi qu'à la suite des négociations au sein du comité des élus, la compétence sur « les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain » est ramenée à une courte liste de quatre équipements existants : le Jardin botanique, le Biodôme et le Planétarium de la ville de Montréal et le Cosmodôme de la ville de Laval. Cette liste de départ est « fermée » et ne pourra être revue qu'avec l'assentiment des deux tiers des membres du conseil. Cette règle des deux tiers est d'ailleurs invoquée pour toute modification aux compétences de la CMM. Des changements sont donc à toutes fins utiles improbables, voire impossibles.

Développement et aménagement

Un autre des changements majeurs apportés au projet de loi concerne la définition du rôle de la nouvelle Communauté en matière d'aménagement du territoire. Trois éléments sont à souligner. D'abord l'ajout du concept de développement à celui d'aménagement. En deuxième lieu, la définition qui est faite de ce nouveau type de schéma oblige à reconnaître les particularités sous-régionales tout en confirmant le rôle prépondérant des MRC, jusqu'à 2006 au moins. Malgré tout, une fois adopté (le 1er janvier 2006), le schéma d'aménagement et de développement métropolitain remplacera les schémas d'aménagement des MRC, lesquelles, en pratique, se retireront de ce champ de compétence.

La fiscalité

Le dernier compromis d'importance a trait à la fiscalité d'agglomération pour laquelle les maires souhaitent l'adoption d'une politique des très petits pas.

Après avoir réduit au minimum la liste des équipements à vocation métropolitaine et opté pour un financement par quote-parts municipales, les élus ont fait consensus pour proposer l'abandon du projet d'une fiscalité d'agglomération à portée redistributive — notamment le projet d'un partage régional de la croissance de l'assiette fiscale — au profit de la constitution d'un fonds de développement métropolitain, également alimenté par des contributions annuelles des municipalités locales. Cet aspect de la réforme n'a cependant pas encore reçu de réponse finale.

Voie ouverte à la réforme

Une convergence de points de vue semble s'être installée entre les maires de diverses

composantes de la région montréalaise et ouvrir enfin la voie à la réforme métropolitaine souhaitée par le gouvernement provincial. Mais les consensus sont encore bien fragiles. Le gouvernement du Québec devra savoir persévérer dans ses points de vue et ses intentions, lui qui, dans la passé, a été aussi prompt à oublier les projets de réforme qu'à les formuler. D'autant que des questions cruciales n'ont pas encore reçu de réponses définitives : les champs de compétence de la nouvelle CMM ne seront précisés que dans la loi de mise en œuvre, la nature et la portée de la fiscalité d'agglomération demeurent des questions ouvertes.

De plus, la question de l'harmonisation du découpage des régions administratives avec le territoire métropolitain reste entière. En effet, malgré la mise en place de la CMM, la région montréalaise demeure partagée entre cinq régions ou portions de régions administratives. Tout au plus, à l'invitation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, les cinq conseils régionaux impliqués ont-ils manifesté un désir de concertation volontaire de leur plans stratégiques de développement.

Où sont les organisations civiques ?

Le débat actuel et les pistes de solutions sont totalement dominés par le milieu municipal. Les organisations civiques et communautaires sont remarquablement discrètes depuis le début de l'année 2000. Ainsi, au terme d'une revue de la presse montréalaise quotidienne, les prises de position claire se comptent-elles sur les doigts d'une main. Pourtant, les expériences récentes dans les autres villes-régions canadiennes et étasuniennes montrent que cet ingrédient peut faire et fait généralement une grande différence dans la qualité et dans l'issue du débat. ●

Références

COLLIN, J.-P., P. HAMEL, J. LÉVEILLÉE, et M.-U. PROULX, (avec la collaboration de S. Belley), *La politique de renforcement des agglomérations au Québec. Bilan et réflexion sur une stratégie d'intervention*, INRS-Urbanisation, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, Montréal, 1999.

COMITÉ MINISTÉRIEL PERMANENT DU GRAND MONTRÉAL, *Pour un redressement durable. Plan stratégique du Grand Montréal*, Gouvernement du Québec, Québec, 1991.

COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES, *Pacte 2000* (avec annexe cartographique), Les Publications du Québec, Québec 1999.

GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION, *Montréal, une ville-région efficace, prospère et vibrante ; à vocation internationale ; au service de ses citoyens*, Gouvernement du Québec, Montréal, 1993.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, *La réorganisation municipale : changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*, Gouvernement du Québec, Québec, 2000.

Sites Internet

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole : **www.mamm.gouv.qc.ca**

On consultera aussi avec profit les délibérations de la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire sur le site de l'Assemblée nationale : **www.assnat.qc.ca/fra/publications/debats/cat.htm**

Transport régional : le défi de la protection du climat

Gilles Sénécal
INRS-Urbanisation

Les questions relatives à l'environnement urbain concernent, et de longue date, la qualité de vie, la sécurité des personnes, l'équité sociale, le contrôle de la pollution et la conservation des patrimoines naturel et bâti. Plus récemment, s'ajouta l'objectif de protéger le climat. Dès lors, le rôle des grandes métropoles dans la production des émissions de gaz à effet de serre (GES) est mis en perspective, puisqu'il est question de leur forme étalée et de la pollution atmosphérique qui découle d'un usage massif de l'automobile.

Par delà les discussions entre experts sur le sens véritable à donner aux changements climatiques et à leurs impacts sur l'habitat, les gouvernements du Canada et du Québec ont voulu répondre à l'objectif de réduction des émissions fixé dans le sillage du Protocole de Kyoto, soit de revenir au niveau d'émission de 1990 moins 6 %.

C'est pourquoi, au cours des deux dernières années, une vaste réflexion porta sur les moyens de réduire les émissions de GES dans les secteurs du transport et de l'aménagement du territoire. Dans la région de Montréal, l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) propose d'adopter des stratégies de réduction des GES dans le cadre de la planification du transport [Junca-Adenot, 2000]. Selon une optique de planification à long terme, il est suggéré de contrôler plus efficacement l'étalement urbain, d'intensifier l'urbanisation dans le centre de l'agglomération et d'augmenter le nombre des usagers du transport en commun, tout en encourageant le développement des formes alternatives de déplacement (à pied, vélo, etc.). Tous ces moyens apparaissent comme susceptibles de réduire les émissions de GES et, par le fait même, d'atteindre les objectifs fixés à Kyoto.

Quel modèle d'urbanisation privilégier ?

La planification du transport métropolitain ne peut exclure l'aménagement urbain de son champ d'application. Quel type de forme urbaine correspondrait le plus aux canons de la durabilité urbaine ? Par ville durable, on entend généralement une organisation des activités et du cadre bâti qui correspond aux principes de la densité du peuplement, de la planification des transports publics, de l'économie d'énergie, de la qualité de l'air et de l'eau, de la gestion des déchets solides et dangereux ainsi que de la préservation des espaces verts [Sénécal, 1996]. Tous ces objectifs semblent s'accorder avec une forme urbaine compacte, qu'elle soit très centralisée ou polycentrique.

Cette question, qui s'inscrit à la lumière d'une critique générale de l'étalement urbain, suscite ainsi un vif débat au sein de la communauté de chercheurs intéressés par cette question. Les tenants de la densification, ou de l'intensification urbaine, se font néanmoins nombreux pour proposer le repeuplement des villes centrales, en consolidant l'habitat actuel et en améliorant la qualité des nouveaux

ensembles résidentiels. Par delà les grands objectifs théoriques, une telle approche de l'aménagement urbain peut paraître contradictoire, puisque les principes de durabilité, menant à une planification raisonnée et rationnelle de type compact, se heurtent aux pratiques de développement résidentiel et d'aménagement urbain observables dans les grandes villes nord-américaines et massivement favorables aux banlieues de faible densité.

Un modèle polycentrique

Si l'étalement urbain et son corollaire, le déclin du centre, se poursuivent malgré un léger fléchissement, une restructuration de l'organisation des villes serait en cours en faveur d'un modèle polycentrique plus ou moins achevé.

La qualité de vie et de l'environnement peut-elle s'inscrire à l'intérieur d'une mégalopole comportant de multiples centres d'emploi et d'activité? La forme polycentrique n'est-elle pas, en définitive, une solution de rechange à la grande dispersion des activités dans l'agglomération et, par le fait même, des zones résidentielles?

La notion de pôle secondaire exprime le rôle joué par ces multiples centres: formés le long des grands axes routiers, on y retrouve des services courants et des emplois manufacturiers, localisés à proximité des zones résidentielles périphériques. Ils limitent ainsi la congestion reliée à l'hyper-concentration.

Le cas de Montréal

Dans le cas de Montréal, les études démontrent que le centre-ville, qui agit comme le véritable *Central Business District* (CBD), maintient sa fonction centrale de domination et de commandement [Coffey et Drolet, 1994], mais qu'il est complété par des pôles d'activités secondaires, de tailles différentes et de spécialisations spécifiques, soit ceux de Saint-Laurent-Dorval, de Longueuil, de Laval et d'Anjou.

Ces pôles d'emploi sont aussi identifiés comme des pôles d'attraction [Coffey et Drolet, 1994] et correspondent même aux pôles de transport de l'Agence métropolitaine de transport [AMT, 1997], à l'exception du pôle d'Anjou, de plus petite taille, qui n'est pas défini dans son plan stratégique. De son côté, le schéma d'aménagement de la Communauté Urbaine de Montréal (CUM) identifiait Saint-Laurent et Anjou comme des pôles secondaires.

Il reste toutefois que ces pôles, incluant le centre-ville, ne concentrent que 32% de l'emploi métropolitain [Coffey et al. 1999]. De plus, ils ne captent que 29% des navetteurs ayant recours à leur automobile personnelle [Sénécal et al. 2000]. Par contre, le centre de l'agglomération, pris au sens large, c'est-à-dire l'île de Montréal, la Rive-Sud immédiate et le sud de Laval, regroupe 78% des emplois [ministère des Transport du Québec, 2000a]. En d'autres mots, Montréal a connu un mouvement de décentralisation des activités en faveur de centres secondaires localisés en périphérie du centre-ville, mais il reste une dispersion relative des emplois dans la métropole et la forme polycentrique est loin d'être achevée.

Rapprocher résidence et emploi

Un groupe de chercheurs de l'INRS-Urbanisation rédigea la problématique québécoise concernant l'aménagement du territoire et les changements climatiques [Sénécal, et al., 2000]. Il propose d'orienter le développement urbain résidentiel des dix prochaines années dans des secteurs localisés à proximité des pôles d'emploi identifiés dans l'étude de Coffey et al. [2000].

L'étude devait d'abord faire le point sur les grandes tendances actuelles, illustrées à partir de l'enquête origine-destination (réalisée en 1993) et évaluer par la suite les moyens de réduire les émissions de GES. La problématique touchait les relations entre la forme urbaine et la production de GES, notamment en mettant en parallèle la distance parcourue par les navetteurs et les moyens de transport utilisés selon les types d'habitat — quartiers centraux denses et compacts à forte mixité fonctionnelle, banlieues de la première couronne de densité et compacité moyennes et de mixité fonctionnelle relative [Sénécal et al., 2000].

D'abord l'auto, sauf au centre-ville

Parmi les constats principaux, le premier était que l'usage de l'automobile personnelle domine largement les comportements individuels pour tous les motifs de déplacement dans la région de Montréal. Ce taux d'utilisation de l'automobile, en particulier pour le déplacement vers le travail, reste au-delà des 83 % pour les quatre pôles secondaires d'activités. Seul le centre-ville se démarque avec 43 % d'automobilistes, confirmant ainsi la différence fondamentale entre le centre de l'agglomération, propice au transport en commun, et les pôles de la proche banlieue, construits autour des infrastructures autoroutières.

Deuxième grand constat, la distance médiane parcourue pour se rendre au travail évolue selon le principe que plus on s'éloigne du centre, plus les distances parcourues augmentent. Le calcul de la distance médiane pour se rendre au travail montre, pour la région de Montréal, un modèle radio-concentrique, avec des distances médianes, au centre le l'île entre 1,7 à 6 km et jusqu'à 18 à 24 km en deuxième couronne. Pour l'ensemble de la région métropolitaine, la distance est relativement faible, soit de 8,5 km de distance médiane (les distances mentionnées sont celles à vol d'oiseau).

Autour des pôles d'emploi

Pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de GES, la stratégie proposée était de consolider l'urbanisation au contact des pôles d'emploi, en y concentrant le développement résidentiel futur, en proportion du poids relatif de chacun des pôles d'emploi. On estimait que sur une période de dix ans, 100 000 personnes pouvaient être amenées à se relocaliser à proximité de leur lieu d'emploi et ainsi à réduire le nombre de déplacements en automobile et de kilomètres parcourus en automobile.

Une telle stratégie misait aussi sur la polyfonctionalité de ces pôles d'emplois qui agissent également comme des lieux centraux de commerce et de services. La densification de zones urbaines en croissance permettrait, en outre, d'optimiser les équipements de transport en commun existants et de faciliter la réalisation de nouveaux équipements par l'accroissement de la clientèle potentielle et ainsi accroître leur chance de rentabilité. En définitive, la stratégie était que les seules mesures de transport ne suffisent pas : les formes de l'urbanisation doivent permettre l'usage du transport en commun et rapprocher les gens des lieux d'emploi, de commerce et de service [Sénécal et al., 2000].

Tendances récentes, prévisions et plan de transport

L'enquête O-D (origine-destination) de 1998 allait confirmer l'accentuation de certaines des tendances lourdes quant aux

déplacements de personnes dans la région métropolitaine de Montréal.

En premier lieu, on enregistre une forte hausse du nombre des déplacements quotidiens, soit plus de 21 % et « une hausse encore plus importante de l'utilisation de l'automobile, de l'ordre de 30 % » depuis 1987 (18 % depuis l'enquête O-D de 1993). La croissance de la population et une hausse de la motorisation expliqueraient ce phénomène. Cette hausse de l'usage de l'automobile, notamment pour les déplacements à l'heure de pointe du matin, a aussi pour cause l'urbanisation des secteurs périphériques où l'offre de transport en commun est déficiente. Plus encore, la part de marché du transport en commun, quant aux déplacements quotidiens, a glissé de 24 % en 1987 à 17 % en 1998 [AMT, 2000].

Synthèse des investissements prévus pour le transport dans la région métropolitaine de Montréal (en millions de dollars)

	Dépenses 2000 à 2005	Dépenses 2000 à 2005	Total des dépenses 2000 à 2010
Gestion de la demande	10,3		10,3
Programme employeurs et autres mesures			
Intervention en transport en commun			
Métro Ligne 5 à Anjou ; ligne 4 à Longueuil,			
l'estacade du pont Champlain, Métrobus			
Repentigny centre-ville, Terminus,			
voies réservées et stationnements incitatifs	555,5	514,7	1 066,2
Interventions en conservation			
du transport en commun			
Maintien et renouvellement			
des actifs et équipements	242,22	247,8	490,02
Total transport en commun	**793,72**	**762,5**	**1 556,22**
Interventions sur le réseau routier			
Modernisation de la rue Notre-Dame			
Optimisation de A-40 métropolitaine			
Rond-point Dorval			
Amélioration de A-15 à Laval			
Amélioration de A-10			
Gestion de la circulation			
Parachèvement A-20			
Parachèvement A-30	711,3	653,2	1 364,5
Plan conjoint MTQ-Ville de Montréal	**115,0**	**0**	**115,0**
Intervention de réparation			
du réseau routier	392,25	400,0	792,25
Total réseau routier	**1 218,55**	**1 053,2**	**2 271,75**
Total stratégie d'intervention	**2 022,57**	**1 815,7**	**3 838,27**

Source : Plan de gestion des déplacements, région métropolitaine de Montréal

D'abord décongestionner

Le plan de transport élaboré par le gouvernement québécois, appelé le plan de gestion des déplacements, cherche d'emblée à répondre à une situation dominée par l'usage de l'automobile et forcément marquée par la congestion routière. Son sous-titre ne fait pas de doute à cet égard : *Pour une décongestion durable*. Ce plan de transport, que nous ne détaillerons pas dans son ensemble, est ambitieux :

- il prévoit le prolongement du métro vers Anjou, Laval et sur la Rive-Sud ;
- l'accroissement des services de trains de banlieue et de métrobus ;
- l'aménagement de l'estacade près du pont Champlain et de stationnements incitatifs ;
- la modernisation des corridors et des voies rapides ;
- le parachèvement, le réaménagement ou le prolongement de sections du réseau autoroutier métropolitain, affectant d'une manière ou d'une autre les autoroutes 10, 13, 15, 19, 20, 25, 30 et 40.

Les investissements prévus sont de l'ordre de 1,3 milliard [ministère des Transports du Québec, 2000]. S'il fut généralement bien accueilli par l'ensemble des acteurs métropolitains, ce plan laisse dans l'ombre la question fondamentale de son rendement environnemental, en particulier de ses effets sur le réchauffement climatique. ➤

Références

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT), *Plan stratégique de développement du transport métropolitain. Partenaires, maintenant vers 2007 : une vision métropolitaine*, Montréal, 1997

COFFEY, W., C. MANZAGOL et R. SHEARMUR, *La répartition spatiale de l'emploi dans la région métropolitaine de Montréal, 1996*. Rapport d'étape du projet « L'évolution intramétropolitaine de la localisation des activités économiques dans la région métropolitaine de Montréal, 1981-1996 », ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 1999.

COFFEY, W.J. et R. DROLET, « La décentralisation intramétropolitaine des activités économiques dans la région de Montréal, 1981-1991 », *Cahiers de Géographie du Québec*. vol. 38, n° 105, 1994.

JUNCA-ADENOT, F., « Kyoto, le défi des métropoles des pays industriels : les enseignements de l'Europe », Colloque *Protection du climat : actions locales et stratégies globales*, Montréal, 15 mars 2000.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, *Prévision des déplacements 1993-1996 pour la région de Montréal*, 1993

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (a) *Plan de gestion des déplacements. Région métropolitaine de Montréal. Stratégie d'intervention prioritaire*, 2000

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (b) *Plan de gestion des déplacements. Région métropolitaine de Montréal. Pour une décongestion durable*, 2000

SÉNÉCAL, G., « Champs urbains et développement durable, les approches canadiennes de la ville écologique », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 4, n° 1, 1997.

SÉNÉCAL, G., R. HAF, P.J. HAMEL, C. POITRAS et N. VACHON, *La problématique québécoise concernant l'aménagement du territoire et les changements climatiques*, Rapport, Groupe de travail sur l'aménagement du territoire et les changements climatiques du Gouvernement du Québec, INRS-Urbanisation, Montréal, 2000.

Site Internet

Agence métropolitaine de transport (AMT), *Les faits saillants de l'Enquête O-D 1998*, (2000) : **www.amt.qc.ca/cimtu/EnqOD/Faits_saillants/Index.asp**

Pas de baisse des émissions de GES

Afin d'éclairer un tant soit peu cette question d'importance, il suffira de comparer la situation de 1993 à celle prévue pour l'an 2016, selon le tableau « Résultats attendus » (dans le document du ministère des Transports). Il faut savoir que le ministère prévoyait en 1993 et d'ici 2016 une augmentation considérable des déplacements en automobile, soit de plus de 25 %, alors que le nombre de déplacements en transport en commun devait rester stable. Dès lors, pour la période de pointe du matin, le nombre de véhicules-kilomètres devait passer de 12 027 684 en 1993 à 18 363 764 en 2016, c'est-à-dire une augmentation de 52,6 %. Or, le plan de transport 2000 vise à réduire de 7,6 % cette augmentation prévue et de ramener l'augmentation des véhicules-kilomètres à 45 %. Autrement dit, le plan de transport de prévoit pas de baisse réelle des émissions de GES. Au contraire, il se contente de limiter leur augmentation.

Des résultats mitigés

Le plan de transport apporte nombre d'interventions et de solutions attendues. Il contribuera à rationaliser le système de transport métropolitain et probablement à décongestionner de manière sensible les réseaux autoroutiers et artériels.

Il ne répond toutefois pas aux attentes en matière d'environnement urbain ni aux objectifs fixés de réduction d'émissions de GES. Dans ce contexte, la stratégie de densifier l'aménagement urbain à proximité des lieux d'emploi offre une solution de rechange qui demeure valable. ●

Les aéroports de Montréal : le défi de l'intégration des transports

Claude Comtois
géographe, Université de Montréal

À l'aube du troisième millénaire, le transport aérien à Montréal connaît une restructuration majeure, alors que l'ensemble du secteur de l'aviation civile au pays se réorganise. En effet, le transport aérien est le secteur économique montréalais au sein duquel les processus de mondialisation se sont fait davantage sentir en 1999. La baisse des tarifs résultant de la déréglementation, la multiplication des services concurrentiels découlant de la signature de l'entente « ciels ouverts » entre le Canada et les États-Unis et de la mise en place d'alliances entre les transporteurs, la plus grande mobilité de la population ont imposé un nouveau rythme au système aéroportuaire montréalais.

Dès le début de l'année, Aéroports de Montréal (ADM), l'administration aéroportuaire locale responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement des aéroports internationaux de Montréal depuis 1992, a entrepris une refonte de toute sa structure organisationnelle. Des

fonctions ont été regroupées et les responsabilités ont été clairement identifiées.

Condition de succès

ADM emploie 660 personnes réparties sur deux sites aéroportuaires : Dorval et Mirabel. Dorval accueille l'ensemble des vols intérieurs, transfrontaliers et internationaux réguliers, alors que Mirabel continue sa spécialisation dans les vols de type « vacance » et de « tout cargo », ainsi que dans le développement d'activités para-aéroportuaires. Conscient de la nécessité d'appuyer la relance de Mirabel, suite aux transferts des vols internationaux à l'aéroport de Dorval, le gouvernement du Québec a décidé d'y créer une zone franche. Ainsi, l'Assemblée Nationale a adopté, en 1999, une loi créant la Société de développement de la zone de commerce international de Montréal, à Mirabel. Cette nouvelle zone, qui s'étendra sur environ 10 km² à l'extrémité ouest du territoire aéroportuaire de Mirabel, ciblera essentiellement sur trois secteurs : l'entretien et la réparation d'aéronefs, d'appareils de navigation et d'équipement de services au sol ; la formation du personnel navigant et aéroportuaire ; et la logistique internationale.

Désormais le succès des aéroports dans la chaîne logistique, couplée à l'application du système des flux tendus, repose sur le développement de nouveaux parcs industriels et sur l'intégration de tous les terminaux de transport (ports, aéroports et gares ferroviaires), au sein d'ensembles de transport multimodaux. Le redéveloppement du site aéroportuaire de Mirabel doit donc être interprété dans le contexte du développement régional de l'industrie du transport des marchandises. À l'évidence, cette compartimentation des fonctions des terminaux aéroportuaires montréalais exerce une influence sur les trafics.

Nouveau dynamisme

En 1999, le trafic de passagers a progressé dans les deux aéroports montréalais. Les aéroports de Montréal ont affiché une augmentation du nombre de passagers de 5,25 %, soit le plus fort taux de croissance parmi les aéroports canadiens. Ensemble, les aéroports de Montréal ont accueilli 9,8 millions de voyageurs et ils ont manutentionné 197 170 tonnes. Dorval compte 8,6 millions de passagers alors que l'essentiel du trafic de fret aérien s'est effectué à Mirabel. Du volume total de passagers reçus par les aéroports de Montréal, 45 % ont emprunté des vols intérieurs, 29 % des vols internationaux et 26 % des vols transfrontaliers.

Le nouveau dynamisme insufflé par la direction d'ADM a permis d'ajouter 140 vols hebdomadaires, d'augmenter le nombre de vols domestiques sans escale en partance de Dorval et d'accroître le nombre de vols sans escale avec les métropoles américaines et plusieurs capitales européennes. Les statistiques témoignent que la spécialisation des aéroports de Montréal en deux missions distinctes a permis à Montréal de consolider son trafic aérien et de retrouver le trafic de passagers enregistré en 1989. Montréal arrive désormais au troisième rang des aéroports canadiens, derrière Toronto et Vancouver, avec respectivement 28 millions et 15 millions de voyageurs. Mais de façon davantage marquée, ce sont les transporteurs aériens qui ont offert les plus grandes perspectives de développement au système aéroportuaire montréalais.

Mutation de l'industrie du transport

En effet, durant l'année en cours, les deux grands transporteurs canadiens, Air Canada et Canadien, ont fusionné. Les difficultés financières de Canadien, ainsi que l'incertitude concernant son avenir, ont amené les actionnaires de la compagnie à accepter l'offre d'achat d'Air Canada. Cette prise de contrôle de Canadien par Air Canada force une harmonisation des horaires de vols, le regroupement de certains services commerciaux et le lancement de nouvelles liaisons directes, particulièrement à l'avantage de Montréal. Il importe de souligner qu'Air Canada amène 65 % du trafic aérien à Montréal. Des nouveaux vols ont donc été ajoutés entre la métropole québécoise et les capitales provinciales de l'ouest du pays, notamment à Vancouver, où Air Canada a augmenté la capacité de sa liaison directe en y affectant des avions gros porteurs. Au niveau transfrontalier, de nouveaux vols directs sont envisagés entre Dorval et l'ouest des États-Unis. Au niveau international, Air Canada prévoit des vols sans escale de Montréal vers Rome et Milan, ainsi que de Toronto à Tokyo.

Cette profonde mutation de l'industrie du transport aérien au Canada place désormais Dorval en excellente position à titre de point d'entrée dans le nord-est du continent nord-américain et de carrefour aérien sur l'Atlantique. Durant l'année, les aéroports montréalais ont donc fait face à d'importants changements. Mais ces processus de croissance et la réorganisation des trafics aériens ont forcé les autorités du système aéroportuaire de Montréal à réviser en profondeur le plan de développement de Dorval.

Un plan de développement sur 20 ans

Reporté à plusieurs occasions, le plan de développement des aéroports de Montréal a finalement été annoncé en février 2000. ADM a présenté un plan de développement pour les 20 prochaines années, au coût de 1,3 milliard, dont 498 millions seront consacrés à des travaux d'agrandissement de l'aéroport de Dorval qui devraient se terminer en 2004. Ces sommes seront destinées à la construction de nouvelles jetées, à l'expansion et la réfection des aires de trafic, de même qu'à l'agrandissement et la modification de l'aérogare (expansion des salles pour le traitement des bagages, réaménagement des salles d'arrivée, ajout de salles d'embarquement, agrandissement des comptoirs d'enregistrement, construction de nouvelles aires de services pour les passagers).

Le croisement des routes de navigation aérienne à l'aéroport international de Dorval a entraîné une augmentation des trafics terrestres. La plupart des voyageurs internationaux se rendent à l'aéroport entre 16h et 19h , soit en période de pointe à travers un réseau autoroutier chargé. Or, les accès routiers menant à l'aéroport de Dorval sont déjà saturés aux heures de pointe. L'augmentation de la congestion routière autour de l'aéroport de Dorval a eu pour conséquence un allongement du temps de déplacement. Les activités du transport aérien ont démontré que le développement de l'aéroport de Dorval est également dépendant d'autres projets de transport, tels que la création d'un lien ferroviaire avec le centre-ville et le réaménagement d'accès routiers autour de l'aéroport.

L'inévitable intermodalité

L'intégration des fonctions de transport est un processus inévitable de la mondialisation. Les grandes régions urbaines ne peuvent échapper à l'intermodalité. Ce processus s'effectue dans un contexte où la conteneurisation, les alliances internationales entre transporteurs et la mondialisation de l'industrie des opérateurs de terminaux modifient considérablement la géographie des transports et soulèvent de nouveaux défis pour assurer la fluidité et la sécurité des réseaux.

Une grande région urbaine comme Montréal doit trouver des solutions aux problèmes d'intégration des différentes fonctions de transport intermodal où les aéroports exercent une fonction cruciale. Cette problématique exerce un impact sur le développement des aéroports, la gestion des réseaux, la localisation des industries, l'aménagement de l'espace périurbain, le rendement des investissements, la qualité de l'environnement et la direction des politiques publiques.

La restructuration de l'industrie du transport aérien au Canada, au cours de la dernière année, a clairement mis en évidence que le développement des aéroports dans la région de Montréal repose sur une très grande cohérence des politiques de transport en général, mais surtout sur une étroite collaboration entre ADM et les transporteurs aériens, ferroviaires, routiers et maritimes qui desservent Montréal. ●

Références

Comtois, C. et B. Slack, «Les transports à Montréal : en quête d'internationalisation», dans C. Manzagol et C. Bryant C. (sous la dir. de) *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1998.

Sites Internet

Aéroports de Montréal (ADM) : **www.admtl.com**

Les Expos, victimes de l'évolution périlleuse de l'industrie du sport

Sylvain Lefebvre

Département de géographie, Université du Québec à Montréal

Depuis déjà plus de trois ans, les péripéties du sport professionnel à Montréal font rage. Le club de baseball Les Expos de Montréal a ni plus ni moins lancé le bal en 1997 avec un projet de nouveau stade urbain destiné exclusivement au baseball et situé dans le secteur sud-ouest du centre-ville.

À l'image des projets lancés aux États-Unis depuis le début des années 1990, ce

projet de stade s'appuyait sur un retour aux sources de ce sport tant au niveau architectural que fonctionnel : convivialité d'un stade urbain aux gabarits réduits, aux matériaux plus chaleureux, à ciel ouvert avec panorama sur les gratte-ciel, surface gazonnée, intégration au cadre bâti, etc.

Mais plusieurs études universitaires réalisées ces dernières années démontrent que les projets de nouveaux stades ne sont pas des leviers économiques importants en termes de retombées directes et que l'appui d'une aide publique n'est pas toujours justifiée. Dans les faits, ce sont davantage des coalitions politico-économiques qui garantissent la mise en chantier de ces nouveaux équipements sportifs destinés à générer plus de revenus aux propriétaires de clubs. Et la possibilité de générer beaucoup de recettes pour maintenir une franchise à flot devant la flambée incontrôlée des salaires des joueurs est devenue désormais l'objectif numéro un de toutes les équipes de sport professionnel en Amérique du Nord.

Une mauvaise stratégie

Dans un marché de baseball somme toute plus modeste que celui de plusieurs villes aux États-Unis, le club de Montréal a dû composer avec la méfiance justifiée des médias et de la population devant ses demandes d'aide publique directe ou indirecte. De plus, dans le contexte actuel, reléguer l'intérêt civique du projet et du maintien de l'équipe à Montréal au tout dernier plan aura probablement été la plus mauvaise stratégie des propriétaires du club chargés de convaincre la communauté de la pertinence d'une stratégie de relance et d'un appui public.

Le gouffre financier que représente l'actuel Stade olympique déserté par ses principales activités sportives au cours des dernières années et le contexte économique et culturel métropolitain ne militent pas par ailleurs pour un appui inconditionnel à ce projet. Avec le club de hockey professionnel Le Canadien qui exige toujours une réduction substantielle de la taxe foncière de son « Centre Molson » et qui, à la surprise générale, a été mis en vente à la fin du mois de juin 2000, la survie du baseball professionnel à Montréal semble plus que jamais compromise.

Des tactiques à l'américaine

Les « stratèges » en relations publiques responsables des revirements, rumeurs, points de presse, annonces, coups d'éclat, etc., entourant le sort de la franchise et du projet de nouveau stade ont préféré reproduire à Montréal des tactiques qui ont fait leurs preuves dans certaines villes aux États-Unis. Toutefois, de telles opérations sont à risque à Montréal car elles respectent fort peu les spécificités de la vocation festive et sportive de la métropole.

Le baseball a pourtant une culture, une histoire et un potentiel qui ne sont pas dénués d'intérêt à Montréal. Ces éléments ont été négligés dans le débat actuel. Plusieurs projets similaires aux États-Unis, bien conçus et intégrés dans des opérations de revitalisation urbaine structurantes, ont eu des effets positifs sur la scène touristique et sportive de leur métropole. En fin de compte, c'est tout de même la viabilité financière de la franchise qui déterminera l'issue du maintien ou non du club à Montréal. En 1999, les Expos avaient perçu 40 millions $ US par l'entremise des paiements de péréquation de la ligue professionnelle du baseball majeur (30 millions en vertu du partage des revenus de publicité et 10 millions en

vertu des modalités d'aide aux clubs les moins fortunés).

Nombreux rebondissements

Dans l'année qui vient de s'écouler, les rebondissements furent pour le moins nombreux. Plusieurs « dates butoir » visant à trancher définitivement sur le sort du club furent ramenées périodiquement par les actionnaires et les « groupes de relance » de même que par le commissaire des ligues majeures Bud Selig.

Un des points tournants de la saga sur le contrôle de l'équipe concerne la passation des pouvoirs de Claude Brochu à Jeffrey Loria — un marchand d'art de New York en mal de posséder sa propre équipe de baseball professionnel — qui devient actionnaire principal et qui est vite perçu comme le sauveur du club. Une vague d'optimisme suivra le transfert de propriété avec un projet de plan de relance (un autre !) de 200 millions, l'appui du milliardaire Stephen Bronfman, des promesses d'augmentation de masse salariale de 50 % et un intérêt renouvelé pour « l'intérêt civique » d'un autre stade. En contrepartie, la dette du club gravite autour de 40 millions, Claude Brochu doit empocher ses 15 millions en battant retraite et le financement pour le nouveau stade pose toujours problème.

Une nouvelle maquette

Coup de théâtre au mois d'avril, une nouvelle maquette de stade est présentée au public avec un tout nouveau concept architectural et urbanistique qui respecte fort peu les modèles américains plus traditionnels. La firme Axor/Provencher Roy et ass. — on leur doit le stade de tennis DuMaurier au parc Jarry — a concocté un concept de stade tout de verre et d'acier pouvant loger 36 000 spectateurs et d'une superficie additionnelle de 10 000 m² au concept original. Coût de la facture : 175 millions, ce qui correspond grosso modo à 50 % du coût réel de construction d'un stade de cette envergure partout ailleurs en Amérique du Nord !

Cette nouvelle maquette est vite associée au renouveau prêché par le clan Loria et l'administration municipale endosse maladroitement le concept urbanistique. Ironie du sort, on fait miroiter que la Régie des installations olympiques (propriétaire et gestionnaire des infrastructures olympiques et du Stade olympique déchu) pourrait devenir propriétaire du nouveau stade de baseball au centre-ville et ainsi se prévaloir de l'exemption de taxe foncière municipale dont elle bénéficie déjà pour ses autres sites.

Retour du scepticisme

Dès l'annonce de nouveau projet, le scepticisme revient en force : l'entreprise brassicole Labatt, qui devait injecter 100 millions sur 20 ans pour être le commanditaire principal et voir son nom associé au nouveau stade (le « Parc Labatt ») est interpellée par Jeffrey Loria et ses sbires qui exigent des mises de fond supplémentaires. De plus, ces derniers seront plus intransigeants dans leurs négociations avec les chaînes radio et télé pour la retransmission des matchs de la nouvelle saison.

La sympathie médiatique et l'opinion publique basculent rapidement, les intentions de Loria apparaissant moins charitables et peu arrimées à l'intérêt de la communauté et des amateurs sportifs montréalais. Ce qui pourtant aurait dû être limpide dès le départ, devient soudainement une révélation : un propriétaire américain pourrait déménager la franchise aux États-Unis ! Les mois qui suivent

ne sont qu'une succession d'événements qui renforcent cette thèse. Mai 2000, on annonce que la construction du stade est reportée d'un an faute de fonds.

L'inquiétude gagnera encore les actionnaires et Loria proposera de racheter leurs parts devant les mésententes croissantes et les zones de friction qui persistent. Les pertes des Expos sont estimées à 70 millions pour les deux prochaines années. Pas de surprise donc sur l'incapacité de Samuel Bronfman d'amasser des capitaux additionnels auprès de ses partenaires.

À court terme, le baseball professionnel aurait peut-être déjà disparu de Montréal compte tenu des maladresses et des erreurs cumulées depuis plusieurs mois, mais c'est surtout la récente annonce de la mise en vente du club de hockey Le Canadien qui aura pour effet de déplacer l'intérêt général et les priorités sur la sauvegarde de ce fleuron de la scène sportive montréalaise [voir aussi p. 137]. En somme, c'est l'évolution périlleuse de l'industrie du sport professionnel en Amérique du Nord qui vient de donner le coup de grâce à la présence de baseball des ligues majeures à Montréal. ●

Références

LEFEBVRE, Sylvain et Daniel LATOUCHE, *L'impact socio-culturel d'un nouveau stade de baseball pour les Expos de Montréal*, INRS-Urbanisation, Collection Culture et Ville, Montréal, 1997.

LEFEBVRE, Sylvain, « Le retour des théâtres sportifs dans la centralité urbaine nord-américaine », *Options politiques*, mai 1997.

NOLL, Roger G. et Andrew ZIMBALIST (sous la dir. de), *Sports, Jobs & Taxes ; The Economic Impact of Sport Teams and Stadiums*, Brookings Institution Press, Washington D.C, 1997.

ROSENTRAUB, Mark S., *Major League Losers : The Real Costs of Sports and Who's Paying for It*, Basic Books, New York, 1997.

Une île, une ville... trente ans plus tard

François Cardinal

journaliste, *Le Devoir*

En 1970, suite à l'énergique croisade du maire Jean Drapeau pour son projet « une île, une ville », le gouvernement du Québec crée la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Trente ans plus tard, Québec met sur pied la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) alors que Pierre Bourque mène une énergique croisade pour son projet « une île, une ville ».

Malgré son caractère pour le moins ambitieux, le redécoupage territorial proposé par les deux hommes est toujours en vie. L'histoire semble se répéter car l'idée a une nouvelle fois frappé le mur du

scepticisme lorsque le maire Bourque l'a relancée le 26 mai 1999.

Des alliés

Mais la ferveur qu'il a démontrée — et qui ne lui a jamais fait défaut —, a porté certains fruits, semble-t-il. Pendant que les banlieues fourbissaient leurs armes, de la même façon qu'elles l'avaient fait trente ans auparavant devant les intentions du maire Drapeau, les alliés du maire Bourque se sont multipliés.

Même la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, a affirmé qu'il est « impossible d'être contre [le projet une île, une ville] ». L'argument majeur en faveur de cette méga-fusion se résume ainsi : la situation actuelle de Montréal, au sein d'une économie mondialisée qui voit les régions prendre de plus en plus de place, exige une réforme du secteur municipal. Ce à quoi s'est affairée la ministre Harel au cours des dernières années.

Interpellé notamment par le maire Bourque qui estime que « Québec ne peut plus continuer de banaliser Montréal », la ministre a prêté une oreille attentive aux projets qui renforcent les agglomérations urbaines et plus particulièrement Montréal. Le projet du maire Bourque comprend trois points majeurs :

- la création d'une seule grande ville sur l'île de Montréal en joignant à la ville centrale les 28 municipalités actuelles ;
- l'élargissement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) à toutes les municipalités de la région métropolitaine de recensement (RMR) selon le modèle qui prévalait en 2000, à une différence près : les villes auraient la responsabilité de la police ;
- la réduction du nombre des villes à l'extérieur de l'île de Montréal, en accord avec les recommandations de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.

À la recherche du poids perdu

Derrière les objectifs principaux, il y a une trame de fond qui met la table pour le projet ressuscité par le maire Bourque. Entre les années 50 et l'an 2000, les habitants de la ville de Montréal ont perdu leur poids démographique au profit des habitants de la banlieue. En 1951, Montréal comptait un million d'habitants contre seulement 400 000 pour les banlieues de l'île. Cinquante ans plus tard, la population de la ville est restée sensiblement la même alors que les banlieues comptent 2,3 millions de citoyens. « La stagnation démographique de Montréal a dilué les ressources de la Ville et affaibli le leadership de la métropole, croit Pierre Bourque. La croissance des villes de la banlieue s'est clairement faite au détriment de Montréal. Et pourtant, sans Montréal, aucune de ces municipalités n'aurait vu le jour. »

Le fardeau social

Il dénonce particulièrement l'iniquité provoquée par cette situation. Montréal, malgré son poids démographique moins important, hérite des problèmes sociaux des grandes villes : sans-abri, prostitution, drogue.

Les statistiques municipales démontrent sans équivoque l'ampleur du problème. Alors que 21,3 % des ménages montréalais de la banlieue vivent sous le seuil de faible revenu, ce taux grimpe à 41,2 % pour les ménages habitant à Montréal même. La moyenne pour le Québec est de 20,4 %.

Il faut ajouter à cela le poids, pour la ville-centre, des infrastructures consacrées aux plus démunis. Pour ce qui est du

parc d'habitations à loyer modique (HLM) par exemple, Montréal finance le tiers de tout ce que comprend la province, alors que la ville ne compte que pour 14,2 % de sa population. Près du quart des ménages québécois bénéficiant de l'aide sociale habitent le territoire de Montréal.

En outre, l'offre de services des villes-centres étant plus importante, Pierre Bourque souligne l'injustice qui en découle. « Parce qu'il occupe le rang de métropole autour de laquelle gravite la plus importante concentration de population au Québec, note-t-il, Montréal doit offrir des services plus complets et plus diversifiés que ceux des autres municipalités. » Il s'agit d'installations, d'édifices, de voies urbaines ainsi que de la tenue d'événements internationaux.

Avantages d'« une île, une ville »

Avec son projet, le maire Bourque croit pouvoir régler tous ces problèmes. En élargissant la base fiscale, entre autres, il compte favoriser une plus grande équité entre les citoyens de la ville et ceux de ses banlieues.

Faux, répondent toutefois ces dernières qui craignent comme la peste une hausse du compte de taxes de leurs contribuables. Une meilleure répartition des coûts des infrastructures à portée régionale pourrait en effet à elle seule faire augmenter le fardeau fiscal des banlieusards.

C'est pourquoi le maire Bourque souhaite que le gouvernement accorde à la Ville une aide financière pour amortir les hausses éventuelles, « en attendant que le regroupement génère son plein impact et suscite une meilleure répartition des coûts régionaux ».

Une meilleure démocratie ?

À ceux qui soutiennent que la démocratie est mieux servie à l'enseigne du « smaller is better », le maire rétorque qu'avec son projet chaque tranche de 30 000 citoyens serait représentée par un élu, ce qui signifie 60 conseillers pour l'ensemble de l'île.

Afin de témoigner de sa volonté d'être à l'écoute des Montréalais, le maire a procédé, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à une réforme du processus de consultation de la Ville de Montréal, tant décrié en 1999 et 2000. Réforme bien reçue puisque ce problème constituait une véritable épine au pied de son projet.

L'épine linguistique

Mais c'est la question linguistique qui a constitué la principale pierre d'achoppement du projet « une île, une ville ». Le maire prétendait que le renforcement de l'agglomération allait rapprocher une fois pour toutes les communautés francophone et anglophone. Le gouvernement du Québec ne voyait toutefois pas la chose du même œil.

En mai 2000, la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, soutenait qu'il n'était pas question de permettre la transformation des villes bilingues en districts bilingues au sein d'agglomérations fusionnées. M. Bourque espérait pouvoir inclure cette notion de districts bilingues dans la charte.

L'obsession des taxes

La plus vive opposition à son projet n'est pas venue de la colline parlementaire, mais plutôt des banlieues. C'est à coups de centaines de milliers de dollars que les municipalités de banlieue de l'île et, plus encore, des couronnes ont répondu aux

visées du maire de Montréal. Les études, coups d'éclats et envolées démagogiques ont dominé le débat. Au cœur du discours des municipalités : hausse de taxes, hausse de taxes et hausse de taxes.

La stratégie semble avoir eu un certain impact puisque, entre juin 1999 et mars 2000, les sondages de la Ville de Montréal ont fait ressortir un plafonnement des appuis au projet « une île, une ville ».

Et s'il est vrai que l'histoire se répète, M. Bourque aura de la difficulté à recevoir l'appui du gouvernement du Québec. À son époque, M. Drapeau n'avait réussi à annexer que quatre municipalités en dix ans... ●

(Sur la Communauté métropolitaine de Montréal, voir article p. 217)

Références

COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES, *Pacte 2000*, (avec annexe cartographique), Les Publications du Québec, Québec, 1999.

LINTEAU, Paul-André, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Boréal, Montréal, 1992.

« Une île, une ville » : Pour une métropole dynamique, document de consultation de la Ville de Montréal ;

« Une île, une ville » : Un projet de société pour le Québec, document de consultation de la Ville de Montréal.

Région métropolitaine de Québec

Le grand débat sur la ville unique

Robert Fleury
journaliste, *Le Soleil*

La région de la Capitale n'a pas été épargnée par le débat entourant les fusions municipales. Il a même occupé tout l'espace médiatique au cours de la dernière année. Au printemps 1999, dans l'attente du Livre blanc de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, qui ne sera finalement adopté qu'un an plus tard, la Commission Bédard rendait publique sa proposition de regrouper les 13 villes de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et les petites municipalités environnantes de la Côte de Beaupré, de la MRC de la Jacques-Cartier et de l'île d'Orléans autour de trois grandes villes, Québec, Beauport et Sainte-Foy.

Québec absorberait ainsi le nord de la CUQ, soit les villes de Charlesbourg, Vanier, Saint-Émile, Loretteville et Lac-Saint-Charles ainsi que deux municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier, Lac-Beauport et Lac-Delage ; Beauport

intégrerait pour sa part les petites municipalités de la Côte de Beaupré, soit Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer ainsi que l'île d'Orléans. Enfin, Sainte-Foy deviendrait la ville de l'ouest avec Sillery, Cap-Rouge, Saint-Augustin-de-Desmaures, l'Ancienne-Lorette et Val-Bélair.

Tous contre Bédard

Cette proposition, surtout dénoncée par le maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, n'obtint l'appui ni du maire de Québec ni des maires de banlieue. Jean-Paul L'Allier la percevait comme une demi-mesure car on se retrouverait ainsi avec deux villes plutôt pauvres à l'est, Québec et Beauport, et une ville riche à l'ouest, Sainte-Foy, ce qui ne contribuait pas à résoudre le problème d'équité fiscale dont se plaignait la capitale.

De leur côté, toutes les villes de banlieue tant de la CUQ que des MRC de la rive nord faisaient front commun pour conserver leurs limites et réclamer un nouveau pacte fiscal. Personne ne voyait d'un bon œil la transformation de la communauté urbaine en gouvernement suprarégional. Les maires ne voulaient pas des nouvelles responsabilités sociales que le gouvernement aurait pu leur refiler, tels les soins de santé de première ligne (CLSC).

On ne voyait aucun problème par contre à continuer d'assumer la gestion des ordures, des eaux usées, du transport en commun et on acceptait volontiers la responsabilité du développement économique, du logement social, voire des équipements régionaux par une fiscalité d'agglomération ; tout cela à la condition que le gouvernement accorde des sources de revenus additionnelles tels un pourcentage de la taxe de vente ou des nuitées dans les chambres d'hôtel.

Tous contre L'Allier

Mais c'est la proposition du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui mettra du piquant dans le débat public. Le maire propose d'abord d'unifier les services de protection publique de la région par une régie dirigée par sa ville, ce qui représenterait des économies de 100 millions en six ans. C'est surtout sa réponse à la Commission Bédard qui soulèvera les passions réponse formulée dans *Deux rives, deux villes*, puis dans la version remaniée intitulée *Deux villes, une communauté* au début de l'an 2000. La proposition du maire de Québec provoquera une vague de consultations de type référendaire de la part des maires de banlieue pressés de la voir rejetée par la population. L'offre de Québec destinée à créer une ville nouvelle, capable de concurrencer des agglomérations américaines comme le devient Ottawa, selon le maire L'Allier, fut perçue comme une OPA hostile, y compris de la part de municipalités plus taxées à qui Québec promettait pourtant une baisse de taxes. Seules les villes de l'ouest, Sillery, Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin-de-Desmaures auraient à subir une certaine augmentation de taxes compte tenu de leur richesse foncière.

Le débat s'est donc cristallisé autour de l'offre de Québec. La position des maires de banlieue, quant à elle, est demeurée invariablement la même : non aux fusions forcées et aux nouvelles responsabilités, oui aux ententes de service entre municipalités. Par contre, l'offre de protection publique de Québec a été rejetée en dépit du fait que la capitale dessert déjà plusieurs autres municipalités pour la protection incendie et la police surtout. Pour les maires de banlieue, il fallait procéder à une réforme fiscale avant une réforme des structures, obtenir des

sources de financement stables pour les municipalités et que le gouvernement cesse de prélever leur quote-part des 375 millions maintenant que le déficit zéro est atteint. Ils disaient sympathiser avec les problèmes de la Ville de Québec, sauf qu'il ne leur appartenait pas de financer une ville qui sert de capitale à tous les Québécois, cette responsabilité étant exclusive au gouvernement. Ils acceptaient le principe d'assumer leur part des équipements régionaux, étant donné le caractère de centre de l'agglomération que revêt la ville de Québec, à la condition qu'ils aient leur mot à dire dans le choix et la gestion de ces équipements.

Un parallèle avec Montréal

La situation de la Ville de Québec au sein de la Communauté urbaine et même de la grande agglomération n'est pas sans rappeler celle de Montréal au sein de la région métropolitaine. Dans les deux cas, leur population ne compte que pour le tiers de celle de leur région d'influence (à peine plus du quart dans le cas de Québec) et les deux villes se plaignent de devoir assumer seules des responsabilités de ville-centre. Elles ont toutes deux vu leurs forces vives migrer vers des banlieues de plus en plus lointaines, laissant le centre de l'agglomération avec ses problèmes d'appauvrissement et de vieillissement. Ces villes à charte unique comptent donc de plus en plus sur le gouvernement, et surtout sur la réforme municipale, pour corriger une situation qu'ils estiment inéquitable envers leurs contribuables lourdement taxés. Et toutes deux voient la ville unique comme la solution définitive à tous leurs maux. C'est dans ce contexte que le débat sur les fusions a pris beaucoup d'ampleur dans la région de Québec.

La Ville de Québec a une population de 167 000 personnes, soit le tiers de celle de la CUQ. Depuis 20 ans, elle stagne. Même celle de la CUQ reste au beau fixe avec ses 505 000 habitants. La croissance démographique est nulle. L'immigration compense à peine les pertes de population. À de rares exceptions près, seules les municipalités de la troisième couronne connaissent une forte croissance.

Ainsi, des municipalités de la rive sud comme Saint-Romuald, Saint-Jean-Chrysostome, Charny, Saint-Rédempteur de Lévis, Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Nicolas n'étaient encore que de petits villages plus campagnards qu'urbanisés, il y a 25 ou 30 ans. Elles sont devenues des petites villes dynamiques et jeunes où la population a quintuplé et même décuplé dans certains cas. La croissance démographique s'est dirigée vers la tête des ponts de Québec et Pierre-Laporte, les jeunes familles fuyant Québec et ses vieilles banlieues vers les vastes espaces de la rive sud. Des municipalités comme Pintendre ont également connu une forte croissance à partir du pôle de Lévis.

Sur la rive nord même, de petites municipalités de l'île d'Orléans, de la Côte de Beaupré, de la MRC Jacques-Cartier telles que Lac-Beauport, Lac-Delage, Stoneham ont connu aussi leur part de croissance bien qu'elle fût plus légère que sur la rive sud. Si certaines municipalités de la CUQ comme Sillery, Vanier, Cap-Rouge, Loretteville et l'Ancienne-Lorette ont atteint presque entièrement leur potentiel de croissance, leur territoire étant développé à 95 %, d'autres comme Saint-Augustin-de-Desmaures, Val-Bélair, Saint-Émile, Lac-Saint-Charles et Beauport ont connu des augmentations de population significatives au détriment de Québec. D'autres encore comme Vanier,

Sillery ou Loretteville ne connaissent plus d'augmentation de population. Celle-ci tend même à diminuer dans certains cas.

Chacun pour soi

Cette évolution démographique montre à quel point les questions d'aménagement du territoire et de limites territoriales sont devenues des enjeux de taille pour chaque municipalité. Ainsi, le développement résidentiel et les parcs industriels n'ont cessé de faire reculer les terres agricoles. Les villes de la CUQ sont paralysées depuis 15 ans dans la révision de leur schéma d'aménagement, incapables de s'entendre sur cette question, refusant même bien souvent d'en discuter, chacune voulant protéger ses acquis. Même le développement économique a été évacué de la CUQ il y a 10 ans, les municipalités reprenant à leur compte leurs parcs industriels... pour mieux se concurrencer !

Sur la rive sud, dans les nouvelles banlieues de la MRC Chutes-de-la-Chaudière, on estime que près de la moitié des travailleurs franchissent chaque jour les ponts en direction de Québec. Dans la MRC Desjardins, la proportion est moindre compte tenu des emplois générés par l'industrie agro-alimentaire et pétrolière et du Mouvement Desjardins. Ce qui n'empêche pas les bouchons de circulation de se former chaque matin aux abords des ponts en direction nord. Même si la région de Québec possède un réseau autoroutier capable de desservir un million de population, les citoyens de la région de Lévis, le maire Jean Garon en tête, en sont même à réclamer un nouveau lien avec la rive nord, sous-fluvial cette fois.

D'abord des ententes de services

Historiquement, les questions de fusion ont à peu près toujours été écartées du paysage politique de la CUQ. Pour maintenir un consensus minimal qui leur permettrait de fonctionner à 13, leurs maires évitaient de soulever ce débat, se limitant à conclure des ententes de services. Seuls ceux de la rive sud en faisaient à l'occasion l'objet d'un enjeu électoral. Côté nord, les dernières fusions furent réalisées au tournant des années 70. Neufchâtel, Les Saules et Duberger sont devenus des quartiers de Québec pendant que Sainte-Foy absorbait la paroisse de l'Ancienne-Lorette et que Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides devenaient des quartiers de Charlesbourg. La palme des fusions revenait à Beauport qui intégrait sept petites municipalités du nord-est.

Depuis 10 ans, les maires ont privilégié les ententes de services. Ainsi, ce sont les policiers et les pompiers de Québec qui desservent Vanier et Beauport. Charlesbourg bénéficie de la protection incendie de Québec et Saint-Augustin de sa police. La sécurité publique de Sainte-Foy en fait autant à Cap-Rouge et à l'Ancienne-Lorette. Quant aux trois petites villes de la Haute-Saint-Charles, elles ont créé une Régie de police, la protection incendie étant laissée sous la responsabilité de chacune. Val-Bélair est la seule ville de petite taille à faire cavalier seul, optant pour la création récente d'un service de protection publique quand les services de la Sûreté du Québec sont devenus trop coûteux. Quant aux services spécialisés de lutte au crime organisé, seule Québec offre ce type d'enquête alors que les autres villes comptent sur la Sûreté du Québec.

À l'ordre du jour : les fusions

Depuis le printemps et l'été 2000, les dés sont jetés. La question des fusions, longtemps occultée, occupe toute la scène. La ministre des Affaires municipales et de la

Métropole, Louise Harel, s'est donné le pouvoir, par la loi 124, de forcer les fusions. La loi créant la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a été déposée et, fait exceptionnel, elle a été étudiée en Commission parlementaire au cours de l'été. Cette communauté prévoit regrouper 42 municipalités des deux rives et de l'île d'Orléans. Ses pouvoirs seraient plus nombreux que ceux de la CUQ et surtout étendus à un territoire beaucoup plus vaste. Elle aurait juridiction sur le développement économique extérieur, le logement social, les équipements régionaux tout en continuant d'assumer des responsabilités propres à la Communauté urbaine de Québec, tels le transport en commun, la gestion des déchets et des eaux usées, la promotion touristique, l'évaluation foncière et l'aménagement du territoire.

Si les maires de banlieue de l'actuelle CUQ accueillent plutôt favorablement la CMQ, il en va tout autrement des maires des municipalités des MRC Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière, sur la rive sud, qui refusent catégoriquement de joindre les rangs de cette communauté de peur de voir leur développement futur restreint par les villes de la rive nord.

De son côté, le mandataire chargé par la ministre Louise Harel de proposer une fiscalité d'agglomération et de définir des équipements régionaux, Jean-Louis Lapointe, a déposé un rapport particulièrement mince le 29 juin. Il s'était buté au refus des maires de banlieue des deux rives d'y participer. M. Lapointe s'est ainsi retrouvé à discuter avec les seuls maires de Québec et de Lévis ainsi que des préfets de la MRC de la Jacques-Cartier et de la Côte de Beaupré, ce dernier à titre d'observateur.

Que des pistes cyclables !

Dans son rapport, M. Lapointe n'a identifié que les pistes cyclables comme étant des équipements métropolitains propres aux deux rives alors que l'on s'attendait à ce que des équipements comme le Colisée ou ExpoCité en fassent partie. Or les participants étaient d'avis qu'il s'agissait là d'équipements surtout destinés à la rive nord et non à toute la communauté métropolitaine. Ils croient par contre que des équipements intermunicipaux comme le Parc technologique ou des activités renommées comme le Festival d'été pourraient devenir véritablement métropolitains moyennant la présence d'un campus

Références

BÉDARD, Denis (sous la dir. de), *Pacte 2000. Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*. Gouvernement du Québec, avril 1999.

Sites Internet

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Documents disponibles : *Projet de loi 137 créant la Communauté métropolitaine de Québec, juin 2000 – Comité d'élus de la région métropolitaine de Québec (Rapport Lapointe)*, juin 2000 : **www.mamm.gouv.qc.ca**

Ville de Québec. Documents disponibles : *Deux villes, une communauté*, Mémoire des six grandes villes-centres du Québec. *Mise en commun des services de police et de protection contre l'incendie des villes de la Communauté urbaine de Québec* (mai 1999, mise à jour janvier 2000) : **www.ville.quebec.qc.ca**

Maires de banlieue. Document : *Les citoyens et l'équité avant les structures*, octobre 1999, mémoire présenté par les 12 maires des villes de banlieue de la CUQ sur le projet de loi 124, mai 2000. **www.rtcomm.qc.ca**

ou d'activités sur la rive sud. Quant à la fiscalité d'agglomération destinée à financer les équipements régionaux, le comité l'a ébauchée à peine en affirmant que les sommes perçues des villes devraient surtout servir à la promotion économique de la région.

De l'avis des auteurs, la minceur du rapport Lapointe serait le signe précurseur de propositions beaucoup plus importantes sur les structures municipales. Cette fois, on opterait carrément pour des fusions, le projet *Deux villes, une communauté* du maire de Québec réglant 90 % des problèmes d'équipement et de fiscalité, selon M. Lapointe. ●

Quel port de croisières pour Québec?

Yves Tessier
géographe

Le printemps 2000 à Québec a été particulièrement houleux au pied du cap Diamant. L'Administration portuaire de Québec, organisme fédéral qui gère le port local, a rendu public en avril son projet d'ériger un terminal de croisières dans le Vieux-Port, sur le site de la Pointe-à-Carcy. Ce projet a suscité un tollé, autant de la part des citoyens que des instances municipales et régionales, contre le choix du site proposé. Devant l'ampleur de l'opposition, l'administration portuaire a dû tenir des audiences publiques.

La ville de Québec offre un site des plus majestueux pour accueillir des bateaux de croisière qui viennent nombreux accoster au pied du cap Diamant, à quelques pas des quartiers historiques de la place Royale et du Petit Champlain. Les croisiéristes y descendent quelques heures afin de visiter la ville et la région, l'île d'Orléans en particulier. Ce port d'escale est fort prisé des armateurs de navires et nécessite des installations minimales, soit une passerelle escamotable.

Ces armateurs considèrent également Québec comme un futur port d'attache ou de destination pour des croisières. Le marché mondial de la croisière connaît présentement une restructuration majeure liée à l'arrivée prochaine de bateaux gigantesques actuellement en construction. Ces monstres des mers envahiront les Antilles et la Méditerranée et déclasseront les bateaux actuels ; ceux-ci seront redéployés sur des marchés secondaires pour des croisières estivales en eau froide, comme le Nord-Est américain, incluant le Saint-Laurent et la Scandinavie. Québec veut donc profiter de ce marché en émergence et se positionner rapidement pour inviter des armateurs à choisir cette ville comme l'un des deux types de port pour leurs bateaux. En port de destination, le bateau commence ou termine sa croisière à ce port. En port d'attache, le bateau commence et termine sa croisière à ce port et y reste entre les croisières.

Des infrastructures lourdes

Contrairement au port d'escale, le port de destination ou d'attache nécessite des infrastructures lourdes et permanentes pour fonctionner comme si c'était un aéroport maritime. On doit offrir des services aux passagers : formalités d'embarquement, manutention des bagages, contrôles d'identité (passeport), douane et sécurité, informations touristiques et réservations, facilités de stationnement, etc. On doit pouvoir avitailler le navire et effectuer le changement d'équipage. Le déplacement de milliers de personnes en quelques heures exige des moyens rapides de circulation en liaison avec les gares routières et l'aéroport.

L'Administration portuaire de Québec a tenu compte de ces exigences techniques en concevant son projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy. Elle y propose un bâtiment (édifice existant) offrant des services de billetterie, de transbordement de bagages, d'inspection des bagages et des aliments, de sécurité pour le contrôle des passagers, d'avitaillement (nourriture, eau, produits pétroliers), une zone « stérile » de transit et de dédouanement, une équipe médicale, un bureau d'information touristique. Des infrastructures sont également prévues : des passerelles abritées pour l'embarquement, un poste d'amarrage avec pontons pour tenir compte des marées, une gare routière pour les véhicules publics (autobus et taxis), un stationnement étagé en surface pour les véhicules privés. Ce projet d'aménager un terminal desservant un quai constitue une première phase valable pour tout au plus cinq ans, afin d'attirer au moins un bateau en port d'attache. La phase deux devrait se poursuivre sur un autre site à deux kilomètres en amont.

Oui au principe, mais...

Le principe de doter Québec d'un terminal de croisières a fait l'unanimité. Mais c'est le choix de la Pointe-à-Carcy qui a suscité un mécontentement quasi général. Ce site à l'entrée du bassin Louise sert de port d'escale pour les bateaux de croisières et d'espace public privilégié pour un accès au fleuve. Mis en valeur pour la venue des grands voiliers en 1984, il a alors été saccagé par des passerelles mal intégrées au milieu et qu'on a démolies par après sous la pression populaire. En 1989, un comité consultatif a consacré la vocation à la fois maritime et patrimoniale de la Pointe-à-Carcy : un espace public comme site de promenade et d'accès au fleuve, un port maritime, un lieu historique et patrimonial, un champ visuel donnant sur la ville et le fleuve, une intégration à l'environnement naturel et urbain de tout projet d'aménagement.

Le projet de terminal de croisières a été vu comme une nouvelle violation de cet espace réservé à la détente. Les opposants au projet, dont une vingtaine d'organismes réunis au sein de la Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec, n'ont pas manqué de dénoncer l'incompatibilité du terminal par rapport au site retenu et les impacts négatifs sur le milieu urbain.

La mise en place d'infrastructures lourdes et permanentes ainsi que les activités d'avitaillement et de transbordement ont été perçues comme une limitation sérieuse à l'accessibilité publique et à la contemplation du paysage. On y voyait une forme déguisée de privatisation d'un lieu public. L'harmonie architecturale des lieux était menacée par l'érection d'une gare routière et d'un stationnement étagé en surface. Les mouvements de passagers alourdiraient la circulation routière déjà

fort congestionnée dans le secteur, sans parler du bruit occasionné par les camions d'avitaillement et les autobus.

Un site de rechange

Les inconvénients décriés par les opposants devenaient des avantages pour un site de rechange préféré par eux et situé à peine à deux kilomètres en amont, celui de la gare maritime Champlain à l'Anse-au-Foulon. Construite au début des années 50, cette gare devait accueillir des immigrants arrivant par paquebots. Elle est vite tombée en désuétude avec l'arrivée des avions à réaction. Cette gare offre déjà les caractéristiques de base d'un terminal de croisières et pourrait le devenir moyennant des aménagements fonctionnels. D'autant plus que la gare maritime Champlain est déjà reconnue comme le site à développer lors de la deuxième phase du projet mis de l'avant par l'administration portuaire. Les opposants ne comprenaient pas le bien-fondé de dédoubler des infrastructures coûteuses sur des emplacements si rapprochés.

L'administration municipale de Québec, tenue à l'écart par l'administration portuaire, a exprimé sa position en faveur de la gare maritime Champlain, en plaidant une vision globale et intégrée de l'aménagement du littoral fluvial, en préconisant de restaurer un site sous-exploité (la gare maritime) plutôt que de surexploiter un site quasi saturé (la Pointe-à-Carcy). Elle a privilégié la complémentarité entre port d'escale et port de destination/d'attache dans les lieux appropriés. La firme de consultants maritimes Bruno-Elias avait d'ailleurs considéré la gare maritime Champlain comme le site idéal pour un terminal de croisières.

Des entreprises locales de services aux armateurs ont manifesté leur appui au projet du port, arguant que le site de la Pointe-à-Carcy offrait le plus grand attrait visuel recherché par les croisiéristes. Les débardeurs pour leur part voyaient dans le choix de la gare maritime Champlain une menace aux activités industrielles qui se déroulent à cet endroit et entrevoyaient la perte possible d'emplois pour eux.

Un oui conditionnel

La Commission de consultation publique sur le projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy, après avoir reçu 40 mémoires et entendu 32 personnes ou groupes, a déposé son rapport le 12 juin. Elle a acquiescé à la proposition initiale de l'Administration portuaire tout en recommandant que les installations soient légères, temporaires et modestes en termes d'investissement. Elle a reconnu qu'il faudra envisager un autre site lorsque Québec deviendra un port d'attache. Elle considère que les activités de transbordement des passagers et de ravitaillement des navires imposeraient des contraintes trop importantes sur le secteur de la Pointe-à-Carcy pour qu'on puisse y envisager cette vocation. Elle suggère que les activités d'escale et de port de destination soient autorisées pour ce site et que l'on renonce à des investissements lourds comme des passerelles permanentes et un stationnement à étages. Elle propose la mise en place d'un comité de suivi qui s'assurera que les aménagements respecteront l'esprit et les principes du rapport de 1989. La Commission a reconnu que le marché prometteur ne risque guère de se matérialiser, en raison de la législation maritime canadienne qui interdit aux navires immatriculés à l'étranger de prendre et de laisser des passagers canadiens dans les ports du pays, à moins de payer un lourd droit de

douanes équivalant à 25 % de la valeur du navire.

L'administration portuaire de Québec a promis de tenir compte des recommandations de la Commission dans la mesure du possible et va de l'avant pour que son projet soit prêt pour l'été 2001.

L'administration municipale de Québec, qui n'a qu'un pouvoir moral sur l'aménagement du port, se réjouit que des équipements permanents et irréversibles n'aient pas été retenus et menace de demander à l'Unesco d'intervenir s'il y avait transgression dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission. On sait que la ville de Québec a été déclarée ville du patrimoine mondial par l'Unesco. Le Conseil international des monuments et sites a été informé du projet de construction d'un terminal maritime dans le Vieux-Port de Québec. Il a déjà fait valoir que ce projet risque d'avoir un impact majeur irréversible sur ce quartier dont le caractère unique a justifié son inscription comme site patrimonial mondial. ●

Références

Cruise feasibility study : Société du Port de Québec, prepared by Bruno-Elias & Associates, July 1999.

Mémoire sur le projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy, Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec, mai 2000.

Rapport de la Commission de consultation publique sur le projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy, Québec, 12 juin 2000.

Une vision globale de l'aménagement du littoral : un port d'escale à la Pointe-à-Carcy, un terminal à la gare maritime Champlain, Ville de Québec, avril 2000

Saint-Roch, nouveau quartier latin

Daniel Allard
journaliste

Si on peut parler de renaissance à propos du quartier Saint-Roch, c'est plutôt le mot « conversion » qui convient pour qualifier le changement d'atitude de la population envers ce quartier de la capitale jadis honni. Rencontrer un citoyen qui avait carrément peur d'aller dans Saint-Roch était normal ces dernières années. Maintenant les journaux font leur une avec des témoignages de couples ravis de « leur retour au centre-ville ». Ils viennent y travailler et même y habiter ! Les plus optimistes confirment déjà la naissance du nouveau « quartier latin » à Québec.

Bien des indices justifient cet optimisme ! Après une importante phase de rénovation, s'ajoutent cette année les nouvelles constructions. Les grues de chantiers se multiplient et les terrains vagues du Saint-Roch des trois dernières

décennies disparaissent. Consécration des efforts de revitalisation du quartier le plus sombre de Québec, amorcés en 1993, Saint-Roch voit même ses plus discutables symboles céder devant le vent du changement. Depuis février 2000, plus de la moitié de « la-plus-longue-rue-couverte-au-monde » a perdu, mètre par mètre, sa toiture plastifiée qui s'étirait sur tout un kilomètre. De magnifiques façades, celles de l'église Saint-Roch et de la banque Royale surtout, sortent lentement de l'ombre, dans une rue Saint-Joseph ressuscitée qui deviendra, promet la ville, la colonne vertébrale du « quartier latin » en émergence.

La « basse-ville » remonte la pente

Saint-Roch, c'est la « basse-ville » et l'expression à Québec est plus que péjorative. Par opposition aux hauteurs du cap Diamant appelées la « haute-ville », les quartiers du nord, au niveau de la mer, sont depuis toujours appelés « basse-ville » ! Mais la distinction, d'abord géographique, revêt aussi une connotation sociologique : les gens appartenant au milieu institutionnel et politique de la ville — professionnels, membres du clergé et du gouvernement — se distinguaient ainsi des populations largement ouvrières de la basse-ville. Comme une revanche sur l'histoire, les « cerveaux » viennent maintenant remplacer les « bras » dans ce quartier de Québec qui en était même le centre, il y a 40 ans à peine, et aussi le cœur commercial.

La rue Saint-Joseph, avec ses grands magasins — Le Syndicat, Pollack, Paquet, Norman et Laliberté — était la « main » de Québec. L'âge d'or commercial des centres-villes nord-américains est révolu et le centre commercial de banlieue, à Québec comme ailleurs, draine en majorité les consommateurs. Il faut compter sur de nouveaux champs d'activités pour revitaliser les centres-villes.

Une volonté politique acharnée et des millions de dollars publics auront d'abord insufflé l'espoir tout au long de la décennie 90. Le « nouveau » Saint-Roch a eu ses premiers phares et ses assises avec la coopérative multidisciplinaire d'artistes Méduse ; puis, en 1995, sont arrivés les 700 étudiants de l'École des arts visuels de l'Université Laval ; fin 1998, l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) s'installait dans le quartier. Il y eut surtout le « miraculeux » Parc-Jardin de Saint-Roch, un investissement de la ville (6 M $), inauguré en 1993, et devenu le symbole du renouveau.

Une petite décennie plus tard, la multiplication des investissements privés confirme ce pari sur l'avenir. Maintenant les entreprises de la nouvelle économie se bousculent pour occuper les adresses du Centre National des Nouvelles Technologies du Québec (CNNTQ) et du Centre de développement des technologies de l'information (CDTI). La chaîne de télévision TQS prépare son installation prochaine autour du fameux jardin. Même le Stade municipal, tout près, est entré dans le mouvement en accueillant depuis 1999 un club professionnel de base-ball, Les Capitales de Québec.

L'investissement privé suit

Une belle preuve que la période actuelle consacre la renaissance de Saint-Roch se trouve dans la source même des sommes investies : 62,2 millions à 80 % d'origine privée, touchant 32 projets recensés sur les 24 mois antérieurs à mai 2000. Pour la moitié de ceux-ci, il s'agit de commerces impliquant les gens d'affaires locaux. Ils avaient été précédés des propriétaires de

resto-bistro — Les Salons d'Edgard, L'Impasse des deux anges, Le Café du Clocher penché, La Barberie — et des Folie's de Paris, ancien théâtre magnifiquement restauré en cabaret par un homme d'affaires venu de France, qui confond les sceptiques et contribue avec classe à la notoriété du quartier.

Du haut de l'ascenseur public du Faubourg, qui domine le quartier Saint-Roch, on peut imaginer ce que ce quartier serait devenu si le rêve du maire des années 80 s'était réalisé : une « Grande-Place », le dixième du quartier, métamorphosée en une fôret de gratte-ciel dépassant pour certains trente étages ! L'élection municipale de novembre 1990 a scellé l'issu de la bataille des millions, où tout le monde voulait « sauver » Saint-Roch.

Privilégiant un type de développement urbain moins lourd, l'équipe du « Rass-Pop » de Jean-Paul L'Allier, qui prend alors le pouvoir — et l'a gardé depuis — annule les contrats et amorce le chemin qui mène à la renaissance actuelle. Avec comme pierre angulaire l'aménagement du magnifique Jardin de Saint-Roch, le modèle L'Allier a jusqu'à ce jour entraîné pour plus de 150 M $ d'investissements publics et privés, dans une zone urbaine qui conserve une harmonie.

Mais tout ne peut changer en un jour ! En circuit fermé, les motards s'y disputent encore le contrôle des bars louches et les groupes populaires luttent pour que les plus pauvres de Saint-Roch n'en soient pas simplement expulsés. Et si le « Jardin » a pris la place du rebelle Îlot-Fleuri, ce dernier n'a pas disparu ; la population a tenu à rebâtir ce jardin populaire — à voir absolument — sous les surréalistes bretelles de l'autoroute, où des jeunes ont justement consacré deux mois de leur été 2000 à peindre une façade de cathédrale gothique sur deux poutres de béton. Tout à fait approprié pour un quartier qui, autre symbole de renouveau, offre depuis quelques années Le Festival de musique sacrée de Saint-Roch, une première en Amérique du Nord. ●

La couronne des villes intermédiaires

L'Outaouais dans le dilemme des fusions

Mathieu Turbide
journaliste, *Le Droit*

Poussé dans le dos par le gouvernement du Québec, l'Outaouais a amorcé sa réorganisation municipale, en 2000, avec la mise sur pied de la nouvelle Communauté métropolitaine de l'Outaouais (CMO). Le train de la réorganisation a bel et bien commencé sa course, même s'il va trop vite aux yeux des uns, alors que d'autres voudraient bien accélérer la cadence et y aller à pleine vapeur.

Ainsi, au courant de l'an 2001, la CMO remplacera la Communauté urbaine de

l'Outaouais (CUO) qui réunissait depuis une dizaine d'années les cinq villes les plus importantes de la région : Gatineau, Hull, Aylmer, Buckingham et Masson-Angers.

Le territoire de la CMO sera plus vaste et s'étendra jusqu'aux municipalités semi-rurales entourant la zone urbaine. Pour rétablir un équilibre fiscal et limiter l'étalement urbain, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, tenait mordicus à inclure dans la structure de la CMO les municipalités qui formaient la Municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais (MRC des Collines).

« Je plaide qu'il s'agit de banlieues et non pas de municipalités rurales, a-t-elle expliqué. Ce n'est pas un retour en arrière, comme le disent certains, d'inclure la MRC dans la future CMO. Il faut regarder en avant et voir les tendances qui ont changé au cours des 10 dernières années. »

Les municipalités de Chelsea, Val-des-Monts, La Pêche et Pontiac se retrouveront donc — bien malgré elles — dans la nouvelle communauté. La MRC des Collines continuera d'exister. Son mandat sera toutefois redéfini, selon les pouvoirs qui seront attribués à la nouvelle CMO. Selon le communiqué du ministère des Affaires municipales, la MRC serait toutefois assurée de conserver son pouvoir d'évaluation foncière et de développement local.

Les fonctions de la future CMO

Mais que fera cette nouvelle structure politique municipale ? Sensiblement le même travail que l'actuelle CUO, soit l'aménagement du territoire et la gestion des déchets, en y ajoutant plusieurs responsabilités traditionnellement dévolues aux villes, mais qui touchent toute la région et non seulement un secteur particulier.

Ces services « à caractère supra-local », pour utiliser l'expression des fonctionnaires, sont, par exemple, la gestion des cours municipales, les services informatiques, la sécurité publique, ainsi que des équipements culturels, sportifs et de développement économique à portée régionale. Parmi ceux-ci, mentionnons l'aéroport de Gatineau, le Palais des congrès de Hull, la Maison de la Culture de Gatineau et l'Écomusée de Hull. Avant que la CMO ne voie le jour, il faudra régler la difficile question du partage des coûts de ces équipements et services.

Le développement économique international, le transport en commun et le partage des ressources foncières deviendront aussi des responsabilités de la nouvelle structure. Le conseil d'administration de cette communauté métropolitaine sera composé de huit conseillers seulement, qui seront tous des élus des municipalités membres de la CMO. Seul le maire de Hull, comme représentant de la ville-centre, y aura un siège réservé.

La future CMO sera financée par des quotes-parts versées par les municipalités membres, un peu comme la CUO actuellement. Cette nouvelle structure n'aurait donc pas de pouvoir de taxation.

Fusion ou communauté métropolitaine ?

La CMO devient donc une CUO élargie, avec plus de pouvoirs, répondant ainsi au scénario préféré de l'actuel président de la CUO et maire de la ville d'Aylmer, Marc Croteau. Mais son homologue de Hull, Yves Ducharme, voit dans cette communauté métropolitaine une forme d'étapisme, qui devra, de toute façon, espère-t-il, mener à une fusion complète des villes de la zone urbaine de l'Outaouais.

M. Ducharme, qui dirige la ville de Hull depuis 1992, croit que l'Outaouais ne devrait pas se contenter d'une structure supra-municipale et aller directement vers la fusion. Il cite en exemple les municipalités de la région d'Ottawa, de l'autre côté de la rivière, qui ont fusionné en une seule ville, éliminant du même coup l'organisme régional qui les chapeautait : la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. C'est d'ailleurs cette fusion des villes ontariennes de la région en une seule entité de plus de 800 000 habitants, qui sert d'argument aux tenants de la fusion en Outaouais.

Certains représentants du milieu des affaires estiment que l'Outaouais québécois ne pourra pas, avec la CMO, concurrencer la région ontarienne sur le terrain du développement économique en haute technologie. La rive ontarienne de l'Outaouais est en train de devenir l'un des pôles les plus importants au pays en haute technologie, mais les villes de l'Outaouais québécois tardent à profiter de cette manne.

Est-ce qu'une structure comme la future communauté métropolitaine dont le président n'aura pas reçu son mandat directement de la population fera le poids face à la grande ville d'Ottawa ? ●

Références

» Sites Internet

Pour avoir accès au rapport du comité d'élus de l'Outaouais sur la réorganisation municipale : **www.metropole.gou.qc.ca/livre_blanc_2000/index.html**

La Communauté urbaine de l'Outaouais : **www.cuo.qc.ca**

Les PME rurales : un dynamisme étonnant

Laurent Deshaies et André Joyal

Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières

Une opinion courante veut que les PME en milieu rural œuvrent généralement dans des domaines qui génèrent peu de valeur ajoutée, fassent appel à une main-d'œuvre peu qualifiée et souffrent de façon endémique d'un problème de sous-financement. Les secteurs d'activité de ces entreprises se rapportent à l'alimentation ou à la première transformation de produits alimentaires, à la transformation sommaire du bois et à la mécanique peu élaborée. Ces entreprises se trouvent présumément handicapées par un isolement qui les tient éloignées des grands réseaux d'information ainsi que des sources d'appui offertes par divers organismes de soutien généralement concentrés dans les régions métropolitaines. En fait, on estime que les entreprises en milieu rural sont marquées par un réel besoin d'infor-

mation à la fois sur l'évolution des marchés et des nouvelles technologies. Ce tableau pessimiste tend heureusement à se dissiper de plus en plus.

En se rapportant à ce que l'usage désigne de plus comme étant la « nouvelle économie » où l'information tend à s'imposer comme le principal facteur de production, les choses évoluent rapidement. Ainsi, même si les entreprises continuent d'évoluer à l'intérieur des mêmes secteurs d'activité, bon nombre d'entre elles recourent dorénavant à des équipements de pointe et n'hésitent pas à mettre sur le marché de nouveaux produits ou du moins des produits modifiés de façon suffisamment importante pour leur procurer un avantage concurrentiel. Elles se trouvent ainsi en mesure d'affronter les nouveaux défis que pose un marché de plus en plus mondialisé.

Le manufacturier complexe

Pour mieux connaître l'évolution de ces entreprises, des travaux [Joyal & Deshaies, 1992, 1996, 1997, 1998, 2000], furent effectués auprès de PME situées dans la zone rurale intermédiaire du Québec, soit principalement les régions de la Mauricie, de Launaudière et du Centre-du-Québec. Une entreprise est classée en milieu rural lorsqu'elle est implantée dans une agglomération de 5000 habitants ou moins à l'intérieur de la zone concernée. Ce chiffre correspond approximativement à la zone de transition où le gros village devient une petite ville et, dans ce sens, délimite de façon significative les municipalités urbaines et les municipalités rurales.

Les enquêtes sur le terrain montrent bien l'existence de PME rurales associées à ce qu'il est convenu de désigner sous le nom de secteur « manufacturier complexe ». Cette évolution s'explique par le fait que les économies d'agglomération n'ont plus de nos jours l'importance qu'elles avaient autrefois. En conséquence, la conviction de plus en plus répandue concernant le rôle déterminant des nouvelles technologies de l'information pour l'avenir des régions rurales se trouve vérifiée. Celles-ci mettent fin à leur isolement et diminuent les coûts de transaction à la faveur de la mise en œuvre de nouveaux réseaux d'information.

Les présumés handicaps des PME rurales

Les données de l'ex-ministère québécois de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (aujourd'hui scindé) montrent que les PME manufacturières sont à l'origine de plus de la moitié des emplois manufacturiers dans plusieurs régions administratives du Québec. La place relative de la PME manufacturière en région non métropolitaine demeure cependant plutôt marginale. Selon cette même source, cette situation s'explique par les facteurs suivants :

- la faiblesse du marché régional ;
- l'éloignement des autres régions du Québec ; on pense ici aux coûts de transport relatifs à l'approvisionnement et à l'expédition ;
- l'absence de main-d'œuvre spécialisée. Les régions souffrent d'une pénurie d'ingénieurs et de travailleurs qualifiés. Les PME seraient obligées de recourir aux services de consultants extérieurs à leur région ;
- l'absence de masse critique. L'entrepreneur en région aurait souvent l'impression de faire partie d'une race en voie d'extinction, au sens où il a souvent à faire face à l'isolement dans son secteur d'activité ;

- l'absence de recherche et développement. On y voit ici un lien avec les difficultés d'obtenir de la main-d'œuvre spécialisée.

Les autres difficultés qui représentent un handicap pour les PME en milieu rural se rapportent à l'accès au capital de risque, à l'absence d'entreprises de services, à l'éloignement des organismes de recherche gouvernementaux et à l'inexistence d'une culture entrepreneuriale. Dans quelle mesure ces handicaps trouvent-ils vraiment leur importance dans un contexte où l'information devient l'un des principaux facteurs de localisation pour toute entreprise innovante ? La réponse à cette question oblige à s'attarder sur le concept d'entreprise innovante en y associant en premier lieu ce qui est vu de plus en plus comme une nouvelle approche en matière de développement régional : l'essor de l'entrepreneuriat local.

Des PME de classe mondiale en milieu rural

L'innovation fait l'objet d'une attention grandissante de la part de dirigeants des PME québécoises. Non seulement plus des deux tiers des PME se sont réorganisées depuis 1990, mais pas moins de 70 % se sont engagées ces dernières années dans un processus de modification des méthodes de travail dans le but d'accroître leur performance.

Pour évaluer le côté innovateur des PME, on utilise le plus souvent les critères suivants : existence de R & D, certification « International Standard Organization » (ISO), adoption de nouvelles technologies, modification des produits, création de nouveaux produits et formation de la main-d'œuvre. Des PME rurales, établies dans le Centre-du-Québec et relativement bien engagées dans l'exportation, s'inscrivent parfaitement dans ce processus. Elles méritent bien le qualificatif de PME innovante. En voici quelques illustrations.

Les secteurs « traditionnels »

Les secteurs industries du bois et du meuble, que l'usage courant a longtemps qualifiés de mous ou traditionnels, offrent un bel exemple d'activités traditionnelles bien orientées dans l'économie du XXIe siècle. On se trouve en effet souvent en présence de produits élaborés, comme ces cercueils de niveau haut de gamme fabriqués sur la rive sud du Saint-Laurent et exportés aussi loin qu'en Russie.

Citons encore cette entreprise qui fabrique des panneaux isolants structuraux pour les maisons (cette technologie est en voie de remplacer le traditionnel « deux-par-quatre ») ou encore des bâtons de hockey en plastique de niveau très haut de gamme, dont l'avenir apparaît plus prometteur que les bâtons traditionnels. Dans le cas de cette PME, son dirigeant n'a pas manqué de mentionner que c'est en naviguant sur la toile d'Internet qu'il a pu prendre connaissance d'un nouveau procédé de fabrication facilitant l'impression sur les bâtons et assurant une plus longue durabilité.

Quant au secteur du meuble, ici c'est le design et la technologie qui confèrent à ces entreprises leur caractère innovant. D'ailleurs c'est maintenant reconnu, le Québec, ces dernières années, s'est taillé une place très enviable dans ce domaine. Le groupe Lacasse de Saint-Pie-de-Bagot illustre très bien ce que le Québec sait faire en cette fin de siècle.

Il en va de même de cette PME de la région de Lanaudière dont l'hôtellerie constitue l'un des principaux débouchés et où les nouvelles technologies ont été

introduites sans mettre à pied aucun des quelque 40 employés. Ou encore cette PME de la MRC de Maskinongé, toute fière d'avoir ajouté récemment le mot « international » à sa raison sociale. Cette entreprise, créée au début des années 80, a toujours eu l'ambition de s'implanter sur le marché américain et elle y est parvenue après une dizaine d'années d'existence grâce à la qualité de ses produits. Et aujourd'hui ce sont de gigantesques camions remorques, portant fièrement le nom de l'entreprise, qui transportent ses produits outre-frontière. Dans la MRC de rivière Batiscan, une PME, créée il y a seulement 10 ans, exporte près de 90 % de sa production en profitant d'une nouvelle implantation dans une bâtisse transformée en « motel industriel ». Le réseau Internet contribue à faire connaître ses produits à l'étranger.

D'abord la qualité

Dans le secteur de la machinerie, une entreprise de Saint-Tite offre l'exemple de systèmes d'attache automatique tout à fait inédit pour fourragères, presses à foin et tracteurs agricoles. Dans le même secteur, une entreprise de Chesterville, dans le Centre-du-Québec, fabrique des enrubanneuses de fourrages dont on ne trouve pas l'équivalent sur le marché. Dans le secteur du matériel de transport, une entreprise de Saint-Félix-de-Valois se spécialise dans la fabrication de bennes de camion monocoques dont la spécificité permet l'exportation aussi loin qu'en Australie. Dans le même secteur d'activité et toujours dans cette même municipalité, une entreprise de 25 employés parvient à exporter pas moins de 72 % de sa production. Pour cette entreprise comme pour toutes celles qui s'implantent sur les marchés étrangers, la qualité est le maître mot. « *L'entière satisfaction de mes clients est très importante. Je surveille de près la qualité et les délais de livraison, c'est en partie notre force* », nous a avoué son dirigeant.

Dans un autre secteur d'activité, une entreprise de Saint-Jacques-de-Joliette parvient à vendre ses cylindres hydrauliques pour camions dans pas moins de 18 pays alors qu'une entreprise similaire de Sainte-Julienne exporte 30 % de la production de ses cylindres. À son tour, son dirigeant a fortement insisté sur la qualité de ses produits. En fait selon lui, ce serait là un des principaux avantages des PME québécoises : « La grande différence entre une entreprise québécoise et une entreprise américaine c'est que les Québécois ne lésinent pas sur la qualité, contrairement aux Américains qui ont tendance à être plus négligents. » Encore une fois, ce dirigeant n'a pas manqué de signaler l'importance de respecter les délais de livraison comme facteur de succès de toute PME exportatrice.

Dans l'agroalimentaire

Comme l'agroalimentaire existe toujours bel et bien en milieu rural pour des raisons bien évidentes, mentionnons comme derniers exemples de PME rurales innovantes tout d'abord cette entreprise du Centre-du-Québec spécialisée dans la production de jus de canneberge. L'innovation ici se manifeste sous deux dimensions. Elle se trouve d'abord reliée au procédé, tout à fait original, mis au point pour récolter les fruits dans les meilleures conditions possibles pour en préserver la qualité. Ensuite, la présentation du produit sous forme congelée semble répondre parfaitement aux exigences des clients d'outre-frontière. Reste à persuader les Québécois des vertus alimentaires de ce petit fruit qu'ils méconnaissent.

À défaut de boire du jus de canneberge, les Québécois comme tous les Occidentaux boivent de plus en plus d'eau embouteillée. C'est ce qu'ont compris les dirigeants de cette PME exportatrice située dans un village de la région de Nicolet dont l'innovation prend également ici une double forme : la présentation du produit et la clientèle ciblée pour la production d'eau pour... bébé. Hé oui, il suffisait d'y penser !

Ces PME, de taille restreinte et toutes localisées en milieu rural, parviennent, pour la plupart, à exporter une proportion non négligeable de leur production. Même si certaines entreprises œuvrent à l'intérieur de secteurs jugés traditionnels, elles n'en offrent pas moins toutes les caractéristiques propres aux entreprises innovantes. Ces PME, en plus d'être « mondiales », sont également branchées sur les réseaux d'information nécessaires à leur croissance et à leur développement.

L'accès à l'information

La performance économique des PME manufacturières en milieu rural, on vient de le voir, se trouve étroitement liée à leurs capacités d'innovation, lesquelles dépendent grandement de la qualité des réseaux d'information existants. On admet aujourd'hui que le succès des PME exportatrices s'explique en bonne partie par le recours à des réseaux d'information efficaces ou au recours à ce que l'on désigne de plus en plus par l'expression « intelligence économique ».

En effet, faut-il le répéter, les PME qui réussissent le mieux sont celles qui maîtrisent les informations technologiques, concurrentielles et commerciales. Or, dans un contexte rural, on croit généralement que l'information destinée aux entreprises est trop souvent inaccessible ou mal adaptée à leurs besoins. Qu'en est-il au juste ?

Dans une étude réalisée récemment auprès de 72 PME réparties également entre PME exportatrices et non exportatrices, il a été possible de vérifier, entre autres choses, s'il y a une différence entre les PME localisées en milieu rural et celles localisées en milieu urbain, des petites villes telles Nicolet, Joliette, Victoriaville, Louiseville, etc.

Tableau 1

Proportion des PME pour les pratiques innovatrices (en %)

	PME rurales	PME urbaines**	Total
Recherche et développement	72	83	75
Nouvelle technologie de production*	57	88,9	65
Design des produits	63	61	63
Formation des employés	76	83	78
Conception de nouveaux produits	72	89	76
Amélioration produits/production	94	100	96
Certification ISO	15	22	17
En voie de certification ISO	24	33	26
Nombre total de caractères novateurs	5	6	5

* La différence entre les deux groupes est statistiquement significative à un seuil de 0,05.
** PME localisées dans les villes de plus de 5000 habitants et de moins de 100 000 habitants.

Au plan de l'innovation, l'examen du tableau n° 1 permet d'observer que les PME urbaines et rurales ne se distinguent pas de façon significative pour leurs pratiques innovatrices, à l'exception des nouvelles technologies de production. Pour ce dernier aspect, l'effet d'isolement en milieu rural non métropolitain semble jouer un rôle. Dans l'ensemble, pas moins de 96 % des PME, tant rurales qu'urbaines, ont procédé ces dernières années à des améliorations dans leurs produits comme dans leurs procédés de fabrication, alors que 75 % déclarent faire de la recherche & développement. Si la certification ISO n'occupe pas une place importante, il ne faut pas y voir un désintéressement envers la qualité totale mais plutôt une absence de besoin véritable pour des entreprises qui, souvent, produisent un bien allant directement au consommateur.

Une perception positive

Quant à la perception des dirigeants (tableau n° 2) au sujet de la position de leur entreprise dans leur secteur pour les caractères innovants, elle est également positive tant en milieu rural qu'urbain, même s'il y a une légère différence pour la formation de la main-d'œuvre (près du seuil de signification statistique de 0,05). Ainsi, pour chacune des autres pratiques innovatrices, les dirigeants voient leur entreprise à un échelon légèrement supérieur à la moyenne des entreprises québécoises œuvrant dans leur secteur d'activité. Un résultat qui s'explique par la part importante (28/60) occupée par les PME exportatrices au sein de l'échantillon étudié.

Il importe de signaler que le site d'implantation des PME a peu d'effet sur le caractère innovateur des entreprises en milieu non métropolitain. Mais une question demeure : est-ce que les PME rurales doivent compenser pour leur éloignement au plan de la recherche d'informations afin d'obtenir une égale performance aux PME urbaines ?

Parmi les réseaux d'information considérés, onze sont utilisés dans les mêmes proportions par les PME rurales et urbaines. Il y a différence significative dans seulement deux cas : les foires commerciales et les réseaux d'entreprises. Les PME urbaines y ont davantage recours dans les proportions suivantes : 94 % comparativement à 72 % et 67 % comparativement à 37 % et les deux types de réseaux

Tableau 2

Perception de la position de la PME par rapport aux entreprises du même secteur pour l'innovation (moyenne sur une échelle de 1 à 5)*

	PME rurales	PME urbaines	Total
Recherche et développement	3,2	3,5	3,4
Nouvelle technologie de production	3,4	3,4	3,4
Design des produits	3,3	3,6	3,4
Formation des employés	2,9	3,7	3,1
Conception de nouveaux produits	3,5	3,9	3,6
Amélioration produits/production	3,7	4,0	3,7

* Les différences entre les deux groupes ne sont pas statistiquement significatives.

semblent s'appuyer l'un sur l'autre. Par ailleurs, les PME rurales accordent plus d'importance aux centres de recherche privés que les urbaines et doivent en obtenir l'appui en dehors de leur propre région d'implantation, tout en retenant davantage les services des commissaires industriels de leur propre région.

Des complexes en voie de disparition

Ainsi les PME rurales n'ont rien à envier aux PME urbaines tant sur le plan de l'innovation que de la pénétration des marchés étrangers. Cette situation nouvelle résulte de changements dans l'importance accordée aux facteurs de localisation et de production et d'esprit d'entrepreneurship des dirigeants en milieu rural. Les PME rurales sont maintenant en mesure d'aller chercher l'information dont elles ont besoin. Ainsi, on peut donc nuancer les conclusions auxquelles arrivent les chercheurs de l'ex-ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie pour expliquer la faible présence d'entreprises manufacturières en milieu rural :

- *la faiblesse du marché régional.* Pour l'ensemble des entreprises étudiées, les limites du marché local et régional peuvent être compensées par les possibilités offertes par le marché de l'exportation ;
- *l'éloignement des grands centres urbains.* Pour la majorité des entreprises étudiées il ne s'agit pas d'un facteur déterminant. Le réaménagement du processus de production et le type de produit expliquent le succès de certaines PME, peu importe leur éloignement des grands centres ;
- *l'absence de main-d'œuvre spécialisée.* Effectivement plusieurs dirigeants d'entreprise ont fait part de leurs difficultés à embaucher du personnel qualifié.
- *l'absence de masse critique.* Une impression d'isolement de la part des dirigeants n'est pas décelée par les études. Chacun a son réseau d'information dont les éléments clés se trouvent à l'extérieur de sa région ou du pays ;
- *l'absence de R & D.* Mis à part certains secteurs comme les produits métalliques dans le cas du Québec central, les entreprises se trouvent engagées à un degré relativement élevé dans des activités de R & D. Cet engagement s'avère une condition *sine qua non* de succès sur les marchés étrangers.

➤

Références

DESHAIES, L., P. JULIEN et A. JOYAL, « Le recours au milieu par les PME québécoises Exportatrices », dans *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 15, n° 2, 1992.

JEAN, Bruno, « Vers une première politique : aménager l'avenir des campagnes au XXI^e siècle », dans Roch Côté (sous la dir. de), *Québec 2000*, Fides, Montréal, 1999.

JOYAL, A. et L. DESHAIES, « Développement local et PME québécoises innovantes : un lien à explorer », dans *Revue canadienne des sciences régionales*, vol 19, n° 3, 1996.

JOYAL, A. et L. DESHAIES, « Des PME québécoises en région face à la mondialisation », dans *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 16, automne 1997.

JOYAL, A. et L. DESHAIES, « Des PME québécoises en milieu rural : des exemples de Succès », dans *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 4, 1998.

JOYAL, A. et L. DESHAIES, « Réseaux d'information des PME en milieu non métropolitain », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 44, n° 122, à paraître.

Une chose apparaît certaine, les complexes d'infériorité envers les entrepreneurs urbains se dissipent en milieu rural. Nous n'en sommes plus au pessimisme circulant encore dans les milieux ruraux dans les années soixante-dix. La diffusion des technologies place les entreprises du milieu rural dans une situation quasi analogue à celles des grands centres. Il demeure cependant que les entrepreneurs en milieu rural auraient intérêt à demeurer vigilants. Bref, le succès récent des PME du Québec rural intermédiaire montre que le milieu rural peut être le berceau d'entreprises innovantes sur tous les plans, dynamiques, exportatrices, etc. En ce sens, elles constituent autant de raisons d'être optimistes pour les futurs entrepreneurs. ●

La couronne périphérique

Vers une gestion patrimoniale des forêts du Québec

Luc Bouthillier

Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval

Février 1999, *L'Erreur boréale*, film documentaire sur l'état et la gestion des forêts québécoises, secoue les acteurs d'un monde habitué à plus de discrétion dans ses remises en question. Le film relance la mise à jour du régime forestier amorcée deux ans plus tôt et qui se déroule dans l'indifférence malgré un bilan exhaustif appelant à des révisions profondes.

L'intention des autorités consiste en effet à « bonifier » le régime en vigueur depuis 1987. La Coalition pour la sauvegarde des forêts boréales profite de cette attention médiatique pour lancer son message : « On coupe trop, on coupe mal et personne n'est responsable ». Bien qu'il se défende d'adhérer à ce verdict, le ministre responsable des forêts, Jacques Brassard, accuse le coup. La proposition de renouvellement du régime forestier, qu'il officialisait le 30 mai 2000, réaffirme que l'accès des entreprises aux forêts du Québec est un privilège. On entend donc resserrer la gestion des forêts publiques.

Portrait et concepts

La vision de paysages dévastés après le passage des industriels forestiers est spectaculaire. Elle attise les craintes de pénurie, de fermeture d'usines, de misère sociale et de fragilité écologique. Ces craintes sont-elles justifiées ? Le projet de renouvellement du régime apporte une réponse nuancée à cette interrogation. Mais avant de l'examiner, précisons un peu le portrait.

La forêt québécoise constitue un patrimoine naturel impressionnant. La forêt dite commerciale, où l'on est susceptible

de couper du bois pour des fins industrielles, couvre 30 % du territoire québécois. Il s'agit d'une superficie de 45,5 millions d'hectares. C'est l'équivalent de la Suède au grand complet. Plus de 120 000 propriétaires détiennent 6,6 millions d'hectares généralement localisés dans un rayon de 50 kilomètres des municipalités. Le reste, 38,9 M ha, forme le domaine public. Il est géré par l'État à travers un régime forestier désignant les industriels comme les principaux maîtres d'œuvre de la foresterie sur les terres publiques. En échange de redevances, près de 400 M $ par an, on leur accorde des contrats d'approvisionnement d'une durée de 25 ans et qui sont renouvelables aux cinq ans. Ils doivent planifier et exécuter les travaux de récolte, d'aménagement et de restauration de la forêt. De plus, ils ont la responsabilité d'harmoniser les usages sur le territoire.

La possibilité forestière

Depuis dix ans, il se récolte en moyenne 35 millions de m^3 de bois chaque année dans l'ensemble de la forêt québécoise. Des opérations annuelles qui s'étendent sur une surface égale à huit fois l'île de Montréal sont-elles exagérées? Pour répondre à cette question, il faut recourir au concept de possibilité forestière.

Sommairement, il s'agit de la plus grosse récolte acceptable en regard des capacités de croissance de la forêt. Tel un rentier, on veut seulement prélever les intérêts sur le capital.

Le problème réside dans la variété de la forêt et de ses réactions. En surcroît de la division entre les forêts résineuses, mixtes et feuillues, il existe une foule d'autres facteurs comme l'âge des arbres, la densité des tiges et la fertilité des sols, par exemple. Ils distinguent chaque hectare de forêt. Il faut donc regrouper plusieurs variables pour arriver à identifier la croissance forestière sur une unité d'aménagement donnée.

De plus, la sylviculture influence cette croissance. Cultiver une forêt permet d'obtenir un rendement à maturité qui devrait être supérieur à celui d'une forêt laissée à elle-même. Le calcul de la possibilité forestière relève donc d'hypothèses de regroupement et de rendement qui rendent la chose complexe. Présentement, le travail de calcul relève des entreprises.

On coupe trop

En 1998, près de 26 M m^3 de bois résineux ont été coupés sur le domaine public alors que l'on estime la possibilité résineuse à 30 M m^3. Comment qualifier cette pression de récolte? En théorie, il n'y a pas de problème. Cependant, les marges d'erreur inhérentes aux regroupements des superficies forestières et l'incertitude entourant l'effet des traitements sylvicoles commandent plus de prudence.

En regard de la ressource résineuse, le Québec évolue bel et bien dans une zone limite. La situation est moins aiguë pour les feuillus. Le ministre invoque maintenant la nécessité d'agir avec précaution dans l'attribution des volumes de bois à l'industrie.

En fait, pratiquement tout le bois résineux disponible sur les 120 aires d'aménagement qui composent la forêt publique est attribué aux 225 détenteurs industriels de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Régionalement, on peut déjà prévoir des révisions à la baisse. Les représentants du ministère des Ressources naturelles dans le Bas-Saint-Laurent recommandent une baisse de 20 % des attributions, même si les industriels soutiennent la véracité de

leurs calculs. Une guerre de chiffres s'annonce. C'est à partir de la confrontation des hypothèses des uns et des autres qu'on pourra juger de l'avidité des forestiers par rapport à l'état des forêts.

Du côté de la forêt privée, une vaste opération de planification est en cours. Elle devrait déboucher sur un bilan de la situation d'ici 2002. Néanmoins, nous pouvons constater, là aussi, qu'une énorme pression s'exerce sur les essences résineuses.

Cette pression s'explique. Au cours des dix dernières années, la fermeture de 300 scieries aux États-Unis, notamment dans les États du nord-ouest, a engendré des occasions d'affaires que l'industrie québécoise a su saisir. Avec ses 2800 usines disséminées à la grandeur du Québec, un tel développement allait de pair avec l'obsession pour l'emploi des dirigeants politiques. Dans un contexte mondial où l'on prévoit pour la prochaine décennie un déficit de l'ordre de 320 M m^3 dans l'offre de bois résineux, le phénomène s'accentuera. Les stocks de forêts mûres seront très convoités.

Une grande faiblesse

La situation souligne une des grandes faiblesses de la foresterie québécoise : c'est d'abord une affaire d'abattage. Le travail consiste à cueillir une forêt héritée de la nature au plus bas coût possible. La culture de la forêt ne fait pas vraiment partie des mœurs même si elle justifie la récolte actuelle. L'obligation de renouveler les réserves fait partie des conditions à remplir pour obtenir des approvisionnements. Elle n'est pas une fin en soi. L'effort sylvicole est dicté par le coût de revient de la matière première à l'entrée de l'usine. Le problème résultant de cette attitude est aggravé par un manque de collégialité. Chaque industriel poursuit sa voie de façon relativement indépendante des autres qui évoluent sur le même territoire.

Pour corriger la situation, les autorités visent à rendre « coresponsables » les détenteurs de contrats en forêt publique. Tous les industriels évoluant sur une même unité d'aménagement seront conjointement responsables de mettre en œuvre les stratégies d'aménagement et d'atteindre les résultats prévus dans les simulations. Cette démarche intégrée sera exigeante pour plusieurs scieries et papetières. Elle pourrait bien se traduire par l'avènement de sociétés forestières dédiées à la production de bois qu'achèteront des usines de transformation. La lutte au gaspillage et les synergies espérées avec l'intégration des activités deviendraient ainsi plus vraisemblables.

Pour l'instant, le niveau de coupe autorisé aujourd'hui ressemble à un pari osé. Il résulte d'une démarche manquant de transparence menée par des acteurs plus sensibles aux perspectives de marché qu'à l'état des forêts. Dans une perspective de lutte contre le chômage, ce n'est pas mauvais, encore qu'il faille escompter les gains de productivité qui permettent de récolter et de transformer de plus en plus de bois avec de moins en moins de travailleurs. Mais dans l'esprit d'un développement qui se prétend durable, c'est plus discutable.

On coupe mal

Les images de dévastation diffusées dans *L'Erreur boréale* appellent également à remettre en question la manière dont on effectue la récolte. Dans ce cas, le verdict est plus clair. En dépit de toute l'attention apportée pour éviter la création de « déserts », le paysage est généralement

bouleversé après le passage des opérations forestières. Plus de 80 % des récoltes résultent de coupes totales. Chaque année, depuis dix ans, on coupe à blanc une superficie correspondant à vingt fois celle de l'île d'Orléans. Malgré le respect des règlements, la récolte cause des ruptures importantes dans la continuité des paysages. Les séparateurs de coupe et autres bandes vertes apparaissent dérisoires tant aux yeux des forestiers que des autres usagers de la forêt.

Ainsi, les autorités proposent-elles de mieux disperser les coupes. On entend aussi stimuler le recours à des options de rechange à la coupe totale. En forêt boréale, par exemple, la coupe avec protection des gaules, tiges dont le diamètre est inférieur à 9 cm, est pleine de promesses. Évidemment, tout cela coûte un peu plus cher dans l'immédiat. Mais, il s'agit de travailler avec la nature d'une façon qui peut être rentable économiquement, judicieuse écologiquement et acceptable socialement.

Dans cette veine, la proposition d'imposer une limite nordique au-delà de laquelle il sera interdit de récolter du bois pour subvenir aux besoins d'une usine et celle de protéger intégralement certains écosystèmes forestiers dits exceptionnels invitent aussi à débrider l'imagination des experts. Ces mesures permettent d'aborder un objectif de maintien de la biodiversité. Toutefois, la création de réservoirs de biodiversité ne doit pas évacuer cet enjeu de la foresterie comme telle. Elle devrait aussi induire une ouverture à la gestion écosystémique. L'objectif d'une telle approche consiste à réduire le plus possible l'empreinte humaine sur la forêt tout en en tirant une production économique.

Personne n'est responsable

La dernière critique inspirée de *L'Erreur boréale* est que la curée des industriels forestiers échappe à tout contrôle ou pire, profite de la complaisance des gardiens de l'intérêt public. La formule est abusive. Mais le personnel et les moyens d'encadrement ont manqué. Les détenteurs de CAAF ont été laissés à eux-mêmes. Le pire aurait été évité en dépit de l'hégémonie de la vision industrielle.

Cependant, on ne peut rien conclure quant aux grands objectifs de maintien des rendements et de respect des composantes du milieu fixés en 1987. Un groupe de travail occupé à dresser le bilan du régime forestier au sein du ministère des Ressources naturelles concluait en juin 1997 qu'il est impossible de vérifier si la protection du milieu et de ses ressources est assurée. Ailleurs dans ce rapport, on peut aussi lire que les données disponibles ne permettent pas de conclure que les travaux ont été réalisés au bon endroit, au bon moment et de la bonne façon. Les mesures de suivi et d'évaluation sont jugées insatisfaisantes. La gestion des infractions apparaît inadéquate. La formation des travailleurs forestiers est qualifiée d'insuffisante. La nécessité de resserrer les contrôles semble se justifier.

Dans sa proposition de renouvellement, le ministre entend lever 15,5 M $ par année auprès des bénéficiaires de contrats afin de déployer en forêt plus d'effectifs et d'augmenter l'intensité de la vérification. Bien qu'il n'en soit pas question, la possibilité d'employer des vérificateurs indépendants pour mener des évaluations plus stratégiques devrait complémenter cette mesure.

L'exigence que les détenteurs de droits sur les bois de la forêt publique produisent un bulletin de performances

environnementale et forestière à tous les cinq ans viendra s'ajouter à leurs devoirs. Cette condition apparaît cohérente avec la certification environnementale de l'aménagement forestier que tentent d'obtenir plusieurs grandes entreprises forestières.

Des contrôles vraiment publics

Un élément crucial du renforcement des contrôles réside dans la réappropriation par les autorités du calcul des possibilités forestières et de la définition des objectifs à atteindre en termes de rendement, de protection et de mise en valeur de la forêt. On ne demandera plus « aux renards de compter les poules ». L'autre élément majeur tient dans un processus élargi de participation du public. On entend obliger les bénéficiaires de contrats à pratiquer une planification en consultation avec les autres usagers du territoire.

Les critères de sélection des « personnes désignées » pour participer à la planification réfléchissent un certain corporatisme forestier. Les pourvoyeurs, les gestionnaires de ZEC, les représentants des MRC et des communautés amérindiennes forment des publics naturels vers qui se tourner pour enrichir la planification. Par ailleurs, on ne considère pas l'importance de développer des capacités à la participation. Une intention affirmée de participation du public représente néanmoins l'expression tangible d'un principe de responsabilité vis-à-vis de la nature. Le défi consiste à ouvrir la discussion à des gens valorisant le sens de la durée en dépit d'une société marquée par l'éphémère de l'ici, maintenant, toujours plus. Les moyens annoncés semblent modestes à cet égard.

Une vision étroite

Jusqu'ici, cette analyse témoigne de la vision étroite adoptée par les autorités en vue d'actualiser le régime forestier. L'attention est concentrée sur la disponibilité de matière ligneuse et sa transformation dans la perspective d'un marché mondial. C'est compréhensible. L'industrie forestière du Québec fournit 75 000 emplois dont 21 000 en forêt. Elle contribue pour 16 % du secteur manufacturier avec des livraisons qui valaient 16 milliards en 1999 et qui étaient exportées à plus de 80 %. De plus, toute cette activité est relativement décentralisée. Toutes les régions en profitent.

Mais est-il possible d'augmenter les retombées de cette activité dans les régions ressources ? Les autorités acquiescent avec cette proposition en rappelant qu'il est loisible pour des individus et des organismes non reliés à l'industrie d'obtenir des conventions d'aménagement pour favoriser le développement économique régional. Aujourd'hui, on dénombre 66 conventions en vigueur dans les réserves forestières. Bien que présentées comme une manifestation tangible de l'idée de forêt habitée sur laquelle il faut tabler, les conventions d'aménagement forestier ne jouissent pas d'un nouvel élan dans la proposition des autorités. L'État ne précise pas son rôle d'accompagnateur.

Une dimension communautaire congrue

Cette problématique soulève la question de la capacité des communautés dépendantes de la forêt à participer au développement de leur milieu et à se responsabiliser envers leur environnement. Bien qu'effleurée avec les propositions au sujet de la participation du public à la planification, la dimension communautaire de la

politique forestière reste congrue. Les conditions habilitant des instances locales à assumer un rôle actif dans la planification et la mise en œuvre de la foresterie ne sont pas identifiées. Rien n'est prévu non plus pour expliciter la contribution de l'administration publique à l'infrastructure sociale des communautés. La qualification et la diversification de la main-d'œuvre rencontrent le même silence. La fonction structurante des entreprises forestières semble composer un acquis.

Des aspects humains négligés

La place effacée tenue par la forêt privée dans la proposition d'actualisation du régime est symptomatique d'une difficulté à aborder les aspects humains en politique forestière. On semble y voir des contraintes plutôt que des éléments de solution. Le traitement de la question autochtone est également limité. Le ministre propose d'adapter la réglementation pour concilier les exigences du régime avec les activités traditionnelles exercées à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. La culture et le contexte politique rendent ces communautés « distinctes ». Elles imposent une formule de cohabitation qui dépasse la survivance d'activités coutumières.

Les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux disposent d'une attention tout aussi limitée que leurs pendants sociaux dans la proposition gouvernementale. La forêt, c'est beaucoup plus qu'un tas de bois. C'est le lieu d'un formidable régulateur écologique dont les effets se font sentir du micro-site au globe tout entier.

Le document de renouvellement du régime forestier rappelle l'existence des deux conventions internationales les plus significatives. Les conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques figurent parmi les premiers engagements mondiaux en faveur du développement durable. La proposition québécoise ne donne pas la mesure de tout le bouillonnement que suscitent la ratification éventuelle d'une convention sur les forêts et les démarches de certification environnementale. Elle a de la difficulté à s'inscrire dans la mouvance des considérations environnementales afin de renouveler les pratiques forestières. On entend seulement garder le cap avec la stratégie de protection des forêts adoptée en 1994.

Une conception utilitariste

Le projet avancé par les autorités pour renouveler la foresterie québécoise contient plusieurs mesures capables d'accélérer la transition vers la culture de la forêt. Il reflète cependant une conception utilitariste de ce milieu naturel. Il se veut un moyen pour mieux matérialiser la richesse de la forêt. La vision du consommateur domine celle de l'intendant même si on qualifie la forêt de patrimoine collectif. En suggérant d'agir avec transparence et précaution afin de respecter la population, de protéger l'environnement, d'attiser le dynamisme des communautés et de sauvegarder des emplois, les pouvoirs publics saisissent les termes de l'équation. Il leur reste à mieux les agencer afin que leur proposition politique prétende à la gestion patrimoniale.

L'occupation du territoire forestier enjoint à imaginer une occupation territoriale située à la jonction des phénomènes de mondialisation des flux commerciaux, d'enracinement des communautés humaines et de résilience des écosystèmes. Cela suppose une opinion publique éclairée. Un travail de sensibilisation et d'information est donc prescrit

auprès du plus vaste public possible afin de faciliter un large débat en matière de gestion des forêts. *L'Erreur boréale* a généré un souci suffisant auprès des Québécois pour qu'ils s'intéressent à leurs forêts. À en juger par la proposition gouvernementale, leurs craintes ont été entendues. ●

Références

Ressources et industries forestières, Portrait statistique 1999, ministère des Ressources naturelles du Québec, Gouvernement du Québec.

BOUTHILLIER, L., « Forest policy in Quebec : Consolidation and Change », dans *Canadian Forest Policy : Regimes, Policy Dynamics and Institutional Adaptations*, Michael Howlett (sous la dir. de), University of Toronto Press, Toronto, 2000.

BOUTHILLIER, L., S. CÔTÉ, J. DÉSY et M. CARRIER, « La viabilité des communautés dépendantes de la forêt », dans *Gouvernance et territoires ruraux : Élément d'un débat sur la responsabilité du développement*, Carrier et Côté (sous la dir. de), collection Science Régionale, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2000.

JENKINS, M.B. et E. T. SMITH, *The business of sustainable forestry ; Strategies for an industry in transition*, Island Press, Washington, 1999.

MESSIER, C., « Penser et faire différemment pour une gestion et un aménagement durable de la forêt boréale », *L'Aubelle*, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, mars 1999.

Document audiovisuel

L'Erreur Boréale, réalisation de Richard Desjardins et Robert Monderie, Office national du film, 1999.

Site Internet

Ministère des Ressources naturelles, secteur Forêt : **www.mrn.gouv.ca/3/intro.asp**

Les lots intramunicipaux en Abitibi : un bilan mitigé

Guy Chiasson et Gaston Gadoury

Département des Sciences sociales, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Historiquement, le développement de l'Abitibi-Témiscamingue (AT) fut intimement lié aux activités du grand capitalisme spécialisé dans la première transformation des ressources naturelles. Des compagnies forestières et minières comme Noranda, Norbord et Tembec, pour ne nommer que celles-là, ont dominé le paysage économique régional [Colombino et Sabourin, 1982].

La région, tout comme la Gaspésie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, mérite bien le qualificatif de « région-ressource ». Cependant, depuis quelques décennies, les

activités de première transformation qui ont présidé au développement des régions-ressources entrent dans une logique de déclin qui entraîne la crise de l'emploi et du développement régional [Julien, 1997]. Retenons, comme explication, la mécanisation accrue des activités primaires, l'épuisement des ressources et l'augmentation de la compétitivité internationale [Brouillette, 2000].

Trouver de nouvelles voies

Face à de grandes entreprises qui se désengagent vis-à-vis de l'emploi régional, les acteurs régionaux sont contraints de trouver d'autres voies de développement. Les régions québécoises sont appelées à miser sur le développement économique local, c'est-à-dire sur l'initiative des acteurs locaux et sur l'émergence de projets innovateurs capables de stimuler la création d'emplois à l'échelle locale [Fontan et Tremblay, 1995 ; Julien, 1997].

Une réponse innovatrice à la crise du développement des régions-ressources a pris forme en AT : la gestion municipale des « lots intramunicipaux ». C'est en 1994, suite à des pressions régionales, que le droit de gérer les terres publiques intramunicipales fut accordé aux municipalités par une entente intervenue entre le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) et plusieurs ministères détenant la juridiction sur ces terres [Carrier, 1995]. À cette « Entente spécifique » viendra s'ajouter en 1995 un addenda qui précisera certaines dispositions de l'Entente.

L'Entente spécifique voit les lots comme un « levier de développement régional ». Toujours selon l'Entente, la cession des forêts publiques permettrait l'émergence de projets capables de créer des entreprises et de l'emploi localement. Bref, les lots intramunicipaux se veulent un outil aux mains des milieux locaux pour stimuler le développement économique local. Aujourd'hui, quel bilan peut-on faire de l'expérience ? La cession des terres intramunicipales est-elle une réponse efficace à la crise régionale de l'emploi ?

Un potentiel à faire fructifier

Les lots intramunicipaux occupent un territoire d'environ 3500 km² (5,1 % du territoire de l'AT). C'est donc un territoire et une couverture forestière relativement imposante qui sont cédés aux municipalités. Selon Julien Rivard, la grande majorité des lots sont boisés (environ 80 %). Globalement, ils offrent une capacité de production annuelle de l'ordre de 250 000 à 350 000 mètres cubes [Rivard, 1996]. Sur ce territoire, l'Entente spécifique prévoit deux grandes modalités de décentralisation :

- Les blocs de lots intramunicipaux de moins de 400 hectares (les « lots épars ») deviennent la propriété des municipalités. Des terres publiques d'une superficie de 548 km² sont ainsi transférées aux municipalités.
- La signature de conventions d'aménagement forestier donnant droit aux municipalités (ou des groupes de municipalités) de gérer et d'utiliser la ressource forestière en vue d'un développement économique local. Vingt conventions d'aménagement donneront ainsi accès aux municipalités à un territoire d'une superficie de 2963 km².

En plus du transfert des lots aux municipalités, l'Entente contient aussi d'autres dispositions visant à faciliter la mise en valeur du potentiel de développement des forêts publiques intramunicipales. Parmi celles-ci, mentionnons :

- La création de fonds de mise en valeur des lots pour chacune des MRC où sont investis une partie des recettes provenant des ventes de bois ou de lots en plus d'un montant de démarrage (1 million) accordé par le gouvernement.
- La création au niveau de chaque MRC d'un comité multiressource chargé d'évaluer les projets de mise en valeur des lots et de conseiller les promoteurs locaux.

Les lots intramunicipaux offrent donc un potentiel de développement local intéressant. Ce potentiel s'il est inégal — certaines municipalités sont mieux dotées que d'autres tant au niveau de la superficie que de la qualité des lots —, reste tout de même réel. Certains exemples typiques illustreront la façon dont les milieux locaux ont procédé à la mise en valeur de ce potentiel.

Quelques bons coups : Nédelec et Rapide-Danseur

L'expérience de Nédelec dans la MRC Témiscamingue est reconnue comme un succès de premier plan [Rivard, 1996]. La municipalité de Nédelec a d'abord opté, pour la gestion de l'ensemble de ses lots (bloc et épars), d'en confier la mise en valeur à Roulec, une coopérative locale. La coopérative a signé une entente avec la compagnie Norbord qui prévoit que le bois commercial récolté sur les lots de la municipalité sera acheminé à l'usine de la compagnie. En échange, Norbord confie à la coopérative les travaux forestiers sur un territoire adjacent à la municipalité mis sous Contrat d'approvisionnement et aménagement forestier (CAAF), c'est-à-dire sur un territoire public dont les droits d'exploitation sont cédés par le gouvernement à la compagnie.

Après seulement quatre années, les retombées directes de ce partenariat Norbord-Roulec sont impressionnantes. En 1998, la coopérative de travail embauchait 41 employés dont trois à temps plein, 31 sur 30 semaines et sept sur huit semaines. Pour une communauté d'environ 500 habitants, la création de 41 emplois représente une contribution très significative [Commission des lots intramunicipaux, 1998].

Diversification des pratiques

Si le nombre d'emplois créés est assez imposant, ce qui est doublement intéressant c'est la diversification des pratiques forestières tant sur le territoire des lots intramunicipaux que sur celui du CAAF de la compagnie Norbord. Comme le fait remarquer le président de Roulec, la coopérative a, en effet, planté 100 000 arbres, fait de l'éclaircie pré-commerciale sur 200 hectares et de l'éclaircie commerciale sur 60 hectares.

Auparavant, aucun travail sylvicole ne fut réalisé sur ce territoire. L'implication de la coopérative de travail dans des activités d'aménagement forestier permet de créer des emplois forestiers supplémentaires ainsi que d'assurer un rendement forestier soutenu ce qui laisse espérer des emplois à plus long terme. Fait significatif, trois jeunes ayant une formation forestière sont revenus s'installer à Nédelec, ce qui confirme que l'expérience ouvre des possibilités locales pour un travail forestier plus spécialisé que les activités d'extraction qui dominent l'industrie.

On peut aussi citer comme autre exemple intéressant celui de la municipalité de Rapide-Danseur dans la MRC Abitibi-Ouest. Cette municipalité s'est fait rétrocéder un territoire relativement modeste, soit l'équivalent de 44 lots épars

pour environ 1770 hectares et un bloc de 12 lots pour environ 492 hectares. Après une longue démarche de réflexion-consultation, il a été décidé de gérer localement le bloc de lots et de vendre la majorité des lots épars. La municipalité a embauché un ingénieur forestier pour réaliser des plans d'aménagement pour son bloc de lots sous convention et pour les lots épars. Afin de définir ces plans d'aménagement, toute une démarche a été enclenchée : le territoire a été inventorié, les données forestières et pédologiques ont été saisies et numérisées et des simulations informatiques d'aménagements ont été réalisées.

Sur le bloc de lots, un plan d'aménagement intégrant potentiel forestier et besoins de la faune a été défini et accepté par la municipalité. Un deuxième inventaire sur le même modèle informatique a permis de définir un plan d'utilisation privé pour chacun des lots épars en fonction de leurs potentiels spécifiques. Ces lots seront mis en vente dont 15 avec permission de construction résidentielle de la Commission de la protection du territoire agricole.

Une expertise locale

À ce jour, la gestion des lots intramunicipaux de Rapide-Danseur a créé un emploi à temps plein, un emploi à temps partiel en planification et l'équivalent de un emploi sur 40 semaines pour des interventions d'aménagement (préparation de terrain, reboisement, éclaircie précommerciale).

Ce qui retient l'attention dans la démarche à Rapide-Danseur c'est le développement d'une expertise locale en aménagement forestier. Le processus de définition des plans d'aménagement a permis aux acteurs locaux de se concerter pour s'approprier un savoir-faire dans la gestion de l'espace forestier qui est habituellement réservé aux compagnies forestières.

Si la contribution des lots de Rapide-Danseur à l'emploi local reste pour l'instant modeste, la municipalité a fait le choix de s'assurer un contrôle local et d'apprendre à gérer la ressource dans une perspective d'utilisation multiple. Ce choix et les efforts consentis à une longue démarche de concertation et de planification locales entraînent un dynamisme positif et laissent espérer des projets futurs porteurs d'emplois et de qualité de vie. Dans cette préoccupation de milieu habité et de qualité de vie, l'aménagement d'un sentier pédestre de 3 km conduit à un promontoire qui permet de découvrir le paysage environnant, mais qui donne surtout accès, aussi bien aux ruraux qu'aux urbains, à l'observation de la flore et de la faune de la forêt boréale, à même les lots intramunicipaux de Rapide-Danseur.

La « forêt habitée »

Le groupe de recherche Forespoir de l'Université du Québec à Chicoutimi s'est intéressé à la question des lots intramunicipaux et à leur contribution au développement des collectivités locales en régions périphériques. Ces chercheurs proposent un projet de « forêt habitée » qui mise à la fois sur des utilisations multiples de la forêt et sur l'émergence de nouvelles productions plus spécialisées mieux capables de mettre en valeur l'ensemble du potentiel de l'espace forestier [Désy, 1995].

Les propos de Forespoir font prendre conscience que les activités de première transformation ne mettent pas pleinement à contribution les forêts. Les milieux locaux doivent trouver des utilisations de la forêt plus intégrées, spécialisées et davantage porteuses de développement que le sont les activités de première

transformation. De ce point de vue, on aurait espéré que la mise en valeur des lots en AT eût stimulé la création d'activités locales plus spécialisées de façon à maximiser les retombées de développement.

À l'instar de la Commission, on constate que la grande majorité des projets de mise en valeur sont forestiers. Ces projets représentent un gain marqué pour le développement de l'AT, si l'on considère que ce potentiel était inutilisé. Sans nier que certains milieux locaux — c'est le cas de Rapide-Danseur — ont pu développer des approches plus diversifiées, il demeure que la création d'emplois est largement attribuable à des activités reliées, pour la plupart, à l'extraction et la première transformation de la ressource.

S'il y a une ombre au tableau, c'est bien le fait que la cession des lots a engendré peu de projets locaux faisant des utilisations plus spécialisées de l'espace forestier. Si, comme le font remarquer certains observateurs, la mise en valeur des lots permet de consolider le travail dans les usines [Rivard, 1996], elle aurait pu aussi contribuer à l'émergence de nouvelles productions plus spécialisées. À la décharge des milieux locaux, il faut admettre que cette absence de diversification s'explique en bonne partie par un contexte de région-ressource très peu propice au développement local.

Le difficile développement local en région-ressource

L'expérience des lots intramunicipaux se fait dans un contexte d'essoufflement du développement de l'Abitibi-Témiscamingue. La région, comme les autres régions-ressources, est marquée par le déclin de son moteur industriel. Les lots intramunicipaux peuvent-ils favoriser la relance du développement de l'AT ?

La réponse n'est pas simple. Dans un sens, elle est affirmative puisque les milieux locaux ont su se servir des forêts publiques intramunicipales pour créer de l'emploi dans des communautés souvent affligées par le chômage. Au delà de l'emploi et des activités économiques générées, il faut aussi souligner une contribution moins tangible mais tout aussi importante pour la mise en place d'une dynamique de développement : la concertation entre les acteurs locaux, l'expertise locale, etc.

Mais la réponse n'est pas que positive. Il faut rappeler que la création d'emplois à pris forme surtout à partir d'activités reliées à la première transformation du bois. C'est comme si les milieux locaux restaient en partie accrochés aux activités déclinantes de première transformation, comme s'ils hésitaient à embrasser pleinement le développement économique local. Comment s'expliquer cette apparente difficulté à faire le virage vers le développement local ?

Diane-Gabrielle Tremblay soutient, de façon convaincante, que le passage au développement local se fait beaucoup mieux dans des régions qui ont une longue histoire de petites industries régionales — la Beauce étant ici l'exemple québécois par excellence. Dans les régions périphériques marquées par la mainmise des grandes entreprises sur la production, la transition se fait peu ou pas, comme si le fait d'avoir une économie qui a dépendu des grandes entreprises rendait difficile la montée de projets de développement économique local [Tremblay, 1995]. À titre d'explication, disons tout simplement que la dépendance accrue envers les grandes entreprises et l'absence d'une histoire de petite production locale prive une région ressource

comme l'AT de leviers essentiels à l'émergence de projets locaux de développement : des savoir-faire et des expertises, du capital accumulé, une main-d'œuvre formée, etc.

Le poids de l'histoire

Tremblay nous enjoint de ne pas négliger le poids de l'histoire comme élément frein ou facilitateur du développement local. De ce point de vue, il est tout à fait compréhensible que les efforts de développement local produisent des succès mitigés dans des régions longtemps labourées par les grandes entreprises de première transformation. Le développement local prend un peu plus difficilement sa place en AT, non pas parce que les acteurs locaux y sont moins dynamiques qu'ailleurs ou qu'ils manquent de volonté, mais plutôt parce que le contexte de région-ressource les prive de certains leviers essentiels à ce type de développement.

Malgré le déclin de l'économie de première transformation, l'héritage de l'Abitibi-Témiscamingue pèse de tout son poids sur les milieux locaux, jusqu'à rendre difficile la recherche de voies alternatives de développement. ●

Références

BROUILLETTE, N., « Restructuration industrielle en région, le cas de la Mauricie, 1960-1995 », dans P. Bruneau (sous la dir. de), *Le Québec en changement : entre l'exclusion et l'espérance*, Presses de l'Université du Québec, Sainte Foy, 2000.

CARRIER, M., « Décentralisation et stratégie entrepreneuriale en Abitibi-Témiscamingue : les lots intramunicipaux et le secteur agroalimentaire », dans M.U. PROULX (sous la dir. de), *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, GRIR, Chicoutimi, 1995.

COLOMBINO, E. et C. SABOURIN, « Région-ressource ou économie sous-développée et dépendante ? », *Possibles*, vol. 6, n° 2, 1982.

COMMISSION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, *Rapport d'évaluation* (présenté au Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue), décembre 1998.

DÉSY, J., « Forêt habitée et lots intramunicipaux : les nouveaux fers de lance de la reconquête socioterritoriale des régions ressources ? », dans S. CÔTÉ, J.L. KLEIN et M.U. PROULX (sous la dir. de), *Et les régions qui perdent... ?*, GRIDEQ et GRIR, Rimouski et Chicoutimi, 1995.

FONTAN, J .M. et D.G. TREMBLAY, *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1994.

JULIEN, P.A., *Le développement régional : Comment reproduire les Beauce au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1997.

PROULX, M.U., *Réseaux d'information et dynamique locale*, GRIR, Chicoutimi, 1995.

RIVARD, J., *Les lots intramunicipaux de l'Abitibi-Témiscamingue : un contrôle accru du milieu sur ses forêts*, texte présenté à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 1996.

TREMBLAY, D.G., « Flexibilité techno-organisationnelle et districts industriels : un piège ou un avenir pour les régions du Québec ? » dans S. Côté, J.L . Klein et M.U. Proulx (sous la dir. de), *Et les régions qui perdent... ?*, GRIDEQ et GRIR, Rimouski et Chicoutimi, 1995.

Les ententes

Entente spécifique sur la mise en valeur des lots intramunicipaux de l'Abitibi-Témiscamingue, signée par le CRDAT, le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et le Secrétariat aux affaires régionales, 1994.

Adenda à l'Entente spécifique sur la mise en valeur des lots intramunicipaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 1995.

Les PME et le développement territorial : le cas des régions périphériques

André Lemieux
Université du Québec à Chicoutimi

Depuis les trente dernières années, les régions périphériques du Québec ont accusé du retard en termes de développement socio-économique. L'exode de leur population vers les grands centres urbains, la fragilité de leurs assises économiques attachées en grande partie à la grande entreprise, la dépendance envers les effets conjoncturels du marché international et le peu de valeur ajoutée à l'exploitation de leurs ressources naturelles accentuent le niveau de difficulté pour la mise en œuvre de véritables stratégies de développement.

De plus, les changements structurels en cours de l'économie notamment ceux reliés à la mondialisation des marchés, à la flexibilisation des processus de production, à la tertiarisation de l'économie et à l'avancée des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) occasionnent des défis additionnels au développement des régions du Québec, notamment celles éloignées des grands centres urbains.

Actuellement, les territoires qui s'adaptent à ce nouvel environnement économique présentent des caractéristiques communes :

- les entreprises sont présentes sur les marchés extérieurs ;
- elles procèdent à l'introduction de nouvelles technologies ;
- elles sont intégrées dans des réseaux locaux d'innovation et elles ont de fortes relations avec le milieu local.

Dans cette perspective, dans quelle mesure ces dernières observations se vérifient dans les régions périphériques québécoises ? Une enquête effectuée auprès de PME manufacturières opérant leurs activités dans ces régions dégage des résultats significatifs et lance des éléments de stratégies de développement.

De nouvelles opportunités

Depuis le début des années 1950, les modes d'organisation du système productif ont largement dicté la répartition géographique des activités économiques. Globalement, la recherche constante d'économie d'échelle et d'économie d'agglomération a engendré un mouvement de concentration spatiale sans précédent de l'activité économique.

De plus, depuis les années 1970, les sociétés industrielles sont confrontées à des mutations structurelles importantes. La mondialisation des marchés et l'avancée progressive des NTIC, entre autres. ont un impact considérable sur les modes d'organisation du système productif. Par conséquent, ces changements risquent de provoquer une certaine transformation de l'organisation spatiale de l'ensemble des pays industrialisés.

Théoriquement, ces changements structurels, notamment les NTIC, risquent de diminuer l'importance des facteurs traditionnels de localisation dont ceux reliés à la distance et à l'éloignement. Ceci est grandement significatif dans la

mesure où les effets de distance ont toujours été la principale contrainte au développement des régions périphériques. Ces nouvelles réalités accentuent donc la capacité des activités économiques de s'affranchir des contraintes traditionnelles de localisation. Les changements structurels ne vont pas systématiquement déterminer la répartition spatiale de l'activité économique, mais d'autres forces peuvent devenir plus décisives dans le choix de localisation tels le lieu d'origine de l'entrepreneur et la qualité de vie. Ainsi, les mutations structurelles de l'environnement économique peuvent offrir de nouvelles opportunités pour ces régions.

Une enquête effectuée auprès de 225 PME manufacturières en régions périphériques permet de mieux saisir ces nouvelles réalités. Cette enquête vise, d'une part, à évaluer les comportements d'adaptation des entreprises à l'égard des changements structurels en cours et, d'autre part, à mettre en perspective la capacité de ces mêmes milieux à s'adapter aux nouvelles exigences du marché (synergie territoriale, soutien du milieu local, etc.).

Principaux résultats de l'enquête

Afin que les entreprises puissent s'inscrire dans cette nouvelle dynamique de marché, leurs stratégies doivent souscrire à certaines conditions, soit :

- une adaptation incessante à la variabilité de la demande ;
- une recherche constante de marchés spécifiques ;
- une ouverture continuelle aux nouvelles technologies de production.

De notre échantillon, plus de la moitié des entreprises (53,7 %) déclarent que leur processus de production s'adapte de façon continuelle aux fluctuations de la demande. Les régions de la Côte-Nord/Nord-du-Québec et du Bas-Saint-Laurent ont une proportion plus élevée d'entreprises à suivre de près la variabilité de la demande et la région Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine présente la plus faible proportion [voir tableau 1].

Pour ce qui est de la pénétration de nouveaux marchés, 57,8 % des entreprises travaillent de façon soutenue sur l'amélioration du produit et sur la conception de nouveaux produits. Les entreprises du Bas-Saint-Laurent sont, dans une plus

Tableau 1

Répartition en % des comportements des entreprises face aux changements structurels

	Adaptation à la demande	Recherche de marchés spécifiques	Nouvelles technologies de production
Total	53,7	57,8	34,4
Bas-Saint-Laurent	58,8	67,6	30,9
Saguenay/Lac-Saint-Jean	50,7	58,7	34,7
Abitibi-Témiscamingue	50,0	50,0	30,6
Côte-Nord/Nord du Québec	63,6	40,9	54,5
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	41,2	52,9	29,4

Source : Lemieux, A. 1998. *Mutations structurelles de l'environnement économique et développement régional au Québec.* Montréal : Université du Québec à Montréal.

grande proportion, à la recherche de marchés spécifiques alors que celles de la région de la Côte-Nord/Nord-du-Québec présentent la plus faible proportion.

L'augmentation de la capacité concurrentielle des PME passe nécessairement par la modernisation de leur appareil de production. Le taux de pénétration de ces nouvelles technologies de production se situe à 34,4 %. La région de la Côte-Nord/Nord-du-Québec présente le plus haut taux alors que celle de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine affiche la plus faible proportion. Finalement, quant à l'utilisation des NTIC (courrier électronique, vidéoconférence, etc.), 81,8 % des entreprises notent que cette utilisation facilite la transmission et le traitement de l'information stratégique. De plus, pour 88,5 % des entreprises, l'utilisation des NTIC amenuise les effets de distance (93,8 % pour celles qui se trouvent en Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine).

Globalement, une entreprise sur deux suit de près les contraintes imposées et les opportunités offertes par les changements structurels en cours. Ce comportement se précise en fonction de la taille et du comportement innovateur et exportateur de l'entreprise. Considérant que notre échantillon contient des entreprises œuvrant dans des secteurs d'activité à contenu technologique important, cette proportion s'avère tout de même faible.

Degré de synergie territoriale

Pour évaluer les interactions des entreprises avec leur environnement local, deux aspects ont été considérés :

- l'introduction d'innovations technologiques dans les entreprises et leur démarche d'innovation (dont la nature et la propriété des réseaux d'innovation) ;
- le rôle du milieu local dans la création et le développement de ces mêmes entreprises.

Des entreprises consultées, 58,7 % ont procédé à des innovations technologiques au cours des cinq dernières années. La plus forte proportion se retrouve dans les régions de la Côte-Nord/Nord-du-Québec et du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Les entreprises de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine présentent le plus faible taux d'introduction d'innovation technologique [voir tableau 2].

L'examen de la présence et de la nature des réseaux d'innovation constitue un

Tableau 2

Répartition en % des entreprises ayant recours au milieu local

	Innovations technologiques	Réseau d'innovation	Réseau d'innovation régional	Ressources locales (création)	Ressources locales (développement)
Total	58,7	21,9	35,7	36,7	32,6
Bas-St-Laurent	57,4	30,8	50,0	36,8	30,9
Saguenay/Lac-St-Jean	61,3	23,9	36,3	36,0	36,0
Abitibi-Témiscamingue	52,8	5,3	0,0	30,6	25,0
Côte-Nord/Nord du Québec	72,7	25,0	0,0	40,9	50,0
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	47,1	0,0	0,0	47,1	17,6

Source : LEMIEUX, A. 1998. *Mutations structurelles de l'environnement économique et développement régional au Québec*. Montréal : Université du Québec à Montréal.

indicateur central de synergie territoriale. La majeure partie des innovations introduites dans les entreprises l'ont été sans l'aide de partenaires extérieurs. Seulement, 21,9 % des entreprises ont eu recours à un partenaire extérieur. À noter que toutes les entreprises de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine innovent à partir de leurs propres ressources. Règle générale, les relations avec les partenaires extérieurs baissent d'intensité à mesure que la taille démographique des localités diminue. La présence d'une certaine masse critique d'activités en termes de dotation en infrastructures de recherche et développement pourrait rendre compte de ce phénomène.

Partenaires régionaux

Afin de déterminer la densité des réseaux de relations à caractère technologique à l'échelle régionale, il faut examiner la localisation des partenaires impliqués dans le processus d'innovation. Dans 35,7 % des cas, les partenaires se retrouvent dans la région dans laquelle œuvre l'entreprise. Tout comme la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, les entreprises des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec n'ont aucun lien avec un partenaire situé dans leur propre région. La région du Bas-Saint-Laurent est la seule entité où les réseaux de partenaires sont plutôt régionaux. Le secteur de La Pocatière où l'on retrouve un réseau d'entreprises technologiques qui travaillent en étroite collaboration avec le Centre de technologie physique et le Centre national de transport en commun explique cette situation.

Bref, comme la plupart des entreprises innovent sans l'aide de partenaires extérieurs et que la plupart de celles qui ont recours à un partenaire extérieur le retrouvent hors de la région, les réseaux locaux et régionaux sont très peu présents dans les régions étudiées. Cependant, une relation étroite se dégage quant à la présence de réseaux d'innovation et le degré d'introduction de nouvelles technologies.

Les régions de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue présentent les plus faibles degrés d'innovations technologiques et parallèlement affichent une absence de réseaux régionaux d'innovations alors que les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay/Lac-Saint-Jean montrent des taux d'innovation plus élevés et la présence de réseaux régionaux d'innovation.

Toutefois, les entreprises de la Côte-Nord/Nord-du-Québec présentent le plus haut degré d'innovations technologiques malgré une absence de réseaux locaux. Le fait que ces entreprises (63,6 %) pratiquent des activités de sous-traitance pour le compte d'entreprises situées hors de leur région plus intensément que les autres régions peut expliquer cette absence de réseaux locaux. De plus, les entreprises de cette région signalent une plus forte proportion d'innovation à contenu technologique moindre.

Création et développement

Concernant l'utilisation des ressources du milieu, lors de la création de l'entreprise, 36,7 % des entreprises ont eu recours à différentes ressources (SADC, corporation de développement économique, etc.). Celles des régions de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec présentent une proportion plus forte à utiliser ce type de ressources lors des premières phases de leur opération.

En ce qui a trait à l'utilisation des différentes ressources du milieu lors du développement de l'entreprise, 32,6 % l'ont fait. Le taux d'utilisation le plus élevé se

retrouve dans la région de la Côte-Nord/Nord-du-Québec et le plus faible dans la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

Des liens locaux assez faibles

À partir de l'examen de ces différentes variables qui consistent à déterminer le degré de synergie territoriale, on peut conclure que la proportion des entreprises qui innovent avec l'aide partenaires situés dans la même région et qui utilisent les ressources du milieu est plutôt faible. On dénote donc un degré plus ou moins intense des liens entretenus entre les entreprises et leur environnement immédiat.

Toutefois, les PME qui ont introduit des innovations technologiques et qui sont actives sur les marchés extérieurs profitent davantage de ces ressources du milieu que les PME non innovatrices et non exportatrices. Bref, plus les PME innovent et exportent, plus leur utilisation du milieu est importante. Ceci vient sans doute confirmer l'importance de l'environnement local sur la dynamique innovatrice du milieu, et ouvre donc de nouvelles perspectives en termes de stratégie de développement.

Classement des régions

Finalement, nous pouvons classer les régions selon l'intensité des relations locales (coopération entre acteurs du milieu) et la nature du processus d'innovation de chacune d'entre elles. À partir d'une typologie mise au point par D. Maillat [1992], la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et dans une certaine mesure l'Abitibi-Témiscamingue sont des territoires où l'on constate une absence de synergie locale et peu d'innovation.

La région de la Côte-Nord/Nord-du-Québec se définit comme un territoire où l'innovation est présente malgré l'absence de réseaux locaux d'innovation (innovation sans milieu).

Celle du Bas-Saint-Laurent signale la présence d'un milieu potentiellement innovateur car la région présente le plus haut degré de coopération entre acteurs locaux en matière d'innovation. Parallèlement à l'étude de M.-U. Proulx [1995], parmi les cinq grands milieux fertiles en création d'entreprises, deux se retrouvent dans cette région.

Enfin, la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean affiche le deuxième plus haut taux d'introduction d'innovations technologiques et un faible degré de coopération entre acteurs locaux. Bref, l'intérêt de cette démarche est de parvenir à dégager certains éléments de stratégies de développement territorial à mettre en place pour chacune des régions.

Stratégies de développement

Les stratégies de développement de chacune des régions étudiées varieront selon leurs propres caractéristiques internes. À l'égard de la présence ou non de la logique d'interaction locale et du degré d'innovation (dynamique d'apprentissage), les éléments de stratégies de développement porteront sur la constitution de réseaux de partenaires en matière d'innovation et sur le développement du processus d'innovation.

- Pour les régions de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue, les stratégies devront renforcer simultanément la logique d'interaction et la dynamique d'apprentissage. L'action portera sur la constitution et le renforcement de la coopération entre acteurs locaux et sur l'aide à ces mêmes acteurs à s'adapter aux changements structurels par la création et la stimulation de l'innovation.

- Pour la Côte-Nord/Nord-du-Québec, les stratégies de développement doivent stimuler la formation et le développement de réseaux d'innovation à l'échelle locale. Une politique régionale d'animation devient nécessaire car il s'agit de développer des formes de coopération entre acteurs en matière d'innovation.
- La région du Bas-Saint-Laurent devra miser sur des stratégies visant le renforcement de la dynamique d'apprentissage (le développement de l'innovation) tout en valorisant les coopérations déjà développées entre les acteurs du milieu.
- Enfin, les stratégies à développer au Saguenay/Lac-Saint-Jean devront simultanément renforcer la consolidation et le développement de l'innovation et des réseaux s'y rattachant.

Malgré les particularités de ces stratégies à développer, deux étapes demeurent inévitables et cruciales. D'une part, l'identification des potentiels par la prise en compte des forces et faiblesses du milieu local ainsi que la connaissance des opportunités et des menaces actuelles des changements structurels demeurent fondamentales. D'autre part, à partir de ce diagnostic régional, la stratégie devra s'orienter vers l'acquisition et la consolidation d'une gamme de capacités indispensables pour exploiter les nouvelles opportunités offertes. Parmi ces capacités, l'aptitude des acteurs du milieu à créer et à maintenir des réseaux de relations locales se situe au cœur des nouvelles stratégies de développement à construire. ●

Références

BENKO, G. B. ET A. LIPIETZ (sous la dir. de), *Les régions gagnantes. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses Universitaires de France, Paris 1992.

CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (sous la dir. de), *Et les régions qui perdent... ?* GRIDEQ et GRIR, Rimouski et Chicoutimi, 1995.

JULIEN, P.-A., *Le développement régional. Comment multiplier les Beauce au Québec*, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1997.

LEMIEUX, A., *Mutations structurelles de l'environnement économique et développement régional au Québec*, Université du Québec à Montréal, 1998.

MAILLAT, D., « Milieux et dynamique territoriale de l'innovation », dans *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, n° 2, 1992.

MORIN, R. et A. LEMIEUX, « Développement local et ancrage territorial des entreprises dans les quartiers d'une ville-centre », dans *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 5, 1999.

PROULX, M.-U. et N. RIVERIN, « Le dynamisme entrepreneurial au Québec. Êtes-vous situé dans un milieu fertile ? », dans *Revue Organisation*, vol. 5, n° 1, 1995.

VACHON, B. et A. Lemieux, « Mutations structurelles et déconcentration économique : des perspectives nouvelles pour le développement territorial », dans M.-U. PROULX (sous la dir. de), *Territoires et développement économique*, 1998.

VACHON, B. et A. Lemieux, « Oser la renaissance rurale au Québec. Éléments pour une prospective des territoires ruraux », dans *Hommes et Terres du Nord*, 3-4, 1997.

VACHON, B. et A. Lemieux, « Les régions intermédiaires et périphériques : de nouvelles possibilités de développement ? », dans *Recherches sociographiques*, vol. XXXVII, n° 3, 1996.

L'aluminerie d'Alma : les défis du développement durable

Christiane Gagnon

Département des Sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi

Alma, mai 2000. Près de 6200 personnes s'affairent sur le chantier industriel d'Alcan, un des investissements privés les plus importants en Amérique du Nord, soit 2,9 milliards de dollars.

Le méga complexe industriel de 80 hectares comporte un centre de transbordement et d'entreposage des matières premières, une usine de fabrication d'anodes, deux séries et demie de salles de cuves d'électrolyse, un centre de coulée, une station électrique et deux bassins de rétention reliés. Lors des 40 mois de la construction, commencée en mars 1998, les retombées économiques régionales directes sont estimées à quelque 850 millions.

De plus, les impôts fonciers rapporteront annuellement six millions à la Ville d'Alma. Lors de la période d'exploitation, 250 nouveaux emplois seront créés sur un total de plus de 700 emplois. L'objet de ce complexe : produire annuellement quelque 400 000 tonnes de lingots d'aluminium qui seront exportés sur les marchés internationaux et ce graduellement, à compter de septembre 2000.

Ce complexe industriel d'envergure porte la capacité de production d'Alcan au Québec à 1,1 million de tonnes, exigence prévue dans le bail de la Péribonka pour l'an 2015.

Cette entente, signée avant les audiences publiques sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (1985), renouvelait les conditions avantageuses d'exploitation hydroélectrique de la rivière Péribonka en contrepartie de l'engagement d'Alcan de moderniser de ses usines au Québec.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ), ce programme de modernisation a entraîné, jusqu'à présent dans un rayon d'environ 30 km, la construction des complexes d'électrolyse de La Baie (1980), de Laterrière (1989) et d'Alma (2000). Ce dernier est sis sur le promontoire de l'île d'Alma, entre les deux rivières de décharge du lac Saint-Jean, réceptacle d'un bassin hydrographique aussi grand que le Nouveau-Brunswick, en amont de la rivière Saguenay et de son fjord et à proximité de secteurs industriel et résidentiel (4 km du centre-ville d'Alma), récréotouristique et agroforestier.

Le ville d'Alma

Alma, municipalité urbaine de 26 127 habitants (1996), la troisième en importance au SLSJ, est le chef-lieu de la vaste plaine agricole du Lac-Saint-Jean et plus particulièrement de la MRC du Lac-Saint-Jean Est. Elle offre des services gouvernementaux, commerciaux, culturels et éducatifs tout en retenant des activités agricoles et industrielles (papier et aluminium) sur un territoire de 109 km^2.

En 1996, le taux de chômage était de 14,5 %, le rapport emploi/population était de 50,8 % et le pourcentage de la population détenant un certificat d'études secondaires se situait à 20,5 %. Pour la même période, le revenu moyen d'emploi des femmes était de 17 260 $ tandis que le revenu moyen d'emploi des hommes fai-

sait presque le double, soit 31 405 $. Le logement valait en moyenne 75 133 $. Ces quelques indicateurs donnent un aperçu des caractéristiques socio-économiques de cette communauté et de sa région d'appartenance [Gagnon, 1999].

Exploitation des ressources et grande industrie

Historiquement, la région du SLSJ a une économie fondée sur l'exploitation industrielle des ressources naturelles dont la forêt et l'eau. À ce titre, elle est une des régions ressources du Québec et une des collectivités mono industrielles du Canada [Canada, 1987].

Depuis le début du XX[e] siècle, sa dynamique sociale et spatiale a été marquée par la présence d'entreprises multinationales. Elles y ont implanté des complexes industriels d'envergure pour des fins d'exportation massive de produits semi-transformés, tels la pâte à papier, le papier et le lingot d'aluminium. Ces industries ont largement influencé la trame urbaine et ses infrastructures, la structure de l'emploi régional, les usages territoriaux et l'environnement naturel, bref le développement des communautés locales et régionales [Gagnon, 1996].

Dans les années 80, le programme de modernisation d'Alcan a eu des effets draconiens sur le nombre d'emplois. Dans le cas d'Alcan, en vingt ans, le nombre de travailleurs a chuté de moitié, pour se situer à quelque 6300 employés. La région métropolitaine de recensement (RMR) Chicoutimi-Jonquière détient régulièrement le record canadien du taux de chômage. L'ensemble de la région, notamment les municipalités rurales, localisées dans les franges est et ouest, éprouve de sérieux problèmes de dévitalisation démographique dus notamment au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes. En outre, du point de vue de la qualité de l'environnement, plusieurs records de contre-performance environnementale y sont détenus (pollution de l'eau, de l'air). Ce contexte pose donc, dans une perspective de développement régional durable, toute la question de la viabilité de la région à long terme.

Développement viable

Le rapport Brundtland et l'Agenda 21, promoteurs du développement durable, reconnaissent les liens indissociables entre les sphères de l'économie, de l'environnement et de la société (institutions, communautés et individus). Un développement viable (durable) implique une harmonisation constante entre ces trois sphères. Cela signifie que la qualité de vie des milieux humains et sociaux dépend de l'harmonie et de l'équité entre ces sphères. Si, dans le passé, plusieurs acteurs économiques ont pu soutenir que la protection de l'environnement entraînait une perte d'emplois et des contre-performances économiques, il est désormais reconnu, ne serait-ce que par les traités internationaux en matière d'environnement comme celui de Kyoto, que l'activité économique durable s'appuie sur l'intégration des critères environnementaux et sociaux.

De même, l'Agenda 21 propose un plan d'action et des mesures aux communautés locales et régionales, afin qu'elles puissent devenir les artisanes du modèle de développement viable. Cela induit notamment la mise en place de processus de participation, de partenariat, voire de gouvernance environnementale où tous les acteurs territoriaux sont mis à contribution dans un programme commun de protection et de réhabilitation de l'environnement.

Dans cette foulée, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est dotée d'un Laboratoire de développement durable afin d'intégrer des indicateurs environnementaux dans la planification régionale stratégique et d'évaluer des projets de développement selon des critères de développement durable. D'autres initiatives comme celle de Négawatts, visant à favoriser l'économie d'énergie dans les ménages, ou encore celle de Rivière Patrimoine, visant à protéger le caractère naturel de l'Ashuapmushuan, illustrent la volonté des citoyens de mettre en place des lieux d'expérimentation de la gouvernance environnementale contribuant au développement viable.

Un programme de recherche à l'UQAC

Du point de vue de la connaissance des mécanismes de développement régional viable, l'implantation de nouveaux projets industriels, dont celui d'Alma, justifie la pertinence d'analyser en profondeur tous les impacts environnementaux, économiques et sociaux sur les communautés locales et régionales. À cet effet, un programme multidisciplinaire de recherche (1997-2002), sur le suivi des impacts sociaux du complexe industriel d'Alma, a été mis sur pied à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ce programme reçoit l'appui financier du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA), de l'Alcan, de l'UQAC et de sa fondation. Globalement, il tente de répondre à la question suivante : quels sont les impacts, en temps réel, de la construction de ce complexe industriel de remplacement (celui d'Isle-Maligne) ?

Avant la réalisation du projet, l'étude d'impact environnemental prévoit un certain nombre d'incidences et de mesures de mitigation. Toutefois, dans les faits, les prévisions ne s'avèrent pas toujours exactes ou suffisamment précises, comme le démontre le cas de l'étude de répercussions environnementales de Laterrière [Gagnon, 1994].

Dans d'autres cas, certains impacts ne sont pas prévus (coûts du logement ou encore la distribution des emplois hommes/femmes) ou d'autres débordent le rayon de 5 km de l'étude d'impact. Par exemple, la quantité de sable nécessaire pour la préparation du site a triplé par rapport à celle prévue et le transport intensif du sable par camions a entraîné des impacts pour les résidents à proximité de la route.

Les défis des acteurs territoriaux

La construction et l'exploitation d'un complexe industriel comme celui d'Alcan à Alma pose des défis tant au promoteur qu'aux gestionnaires privés et publics, aux entreprises contractantes, aux élus locaux, aux syndicats, aux organismes communautaires, aux résidants voisins du complexe, bref aux acteurs territoriaux.

À ce titre, trois comités multipartites de suivi ont été mis en place par les acteurs territoriaux depuis le début des travaux : sur le suivi des retombées économiques régionales, sur le suivi de l'aménagement et de l'environnement et enfin sur le suivi de la formation aux travailleurs.

Les défis rencontrés par les acteurs s'articulent autour de cinq dimensions clés :

1) l'aménagement du territoire et le paysage : l'harmonisation des différents usages du territoire (industrie, récréation, tourisme, agriculture, habitation) ainsi que l'accessibilité du logement, notamment lors de la phase de construction ;
2) l'économie régionale et le développement local : retombées pour les entre-

prises régionales, formation des travailleurs, accessibilité de l'emploi non traditionnel ;

3) la qualité de vie des habitants d'Alma ;
4) la qualité de l'environnement : connaissance des écosystèmes affectés, protection de la biodiversité, efficacité des mesures de mitigations ;
5) la participation : implication du milieu dans la gestion environnementale, apprentissages des acteurs territoriaux et mise en place des conditions optimales de partenariat.

Par ailleurs, ces défis constituent autant de pistes de recherche pour l'équipe de l'UQAC. Un certain nombre de résultats ont déjà été publiés [voir site Internet], mais les résultats finaux, portant sur un modèle de suivi pour le complexe industriel Alma et pour des projets futurs, sont attendus pour 2002.

Le promoteur Alcan, acteur économique historique et important employeur privé de la région du SLSJ, a rencontré un fort niveau d'acceptabilité sociale face à son nouveau mégaprojet à Alma lors de sa préconsultation et au moment des audiences publiques sur l'environnement tenues par le BAPE (été 1997). Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

D'abord, dans un contexte de région périphérique, depuis plus de 75 ans, la population est imprégnée par les manifestations matérielles du modèle industriel, tels les barrages, les corridors de lignes électriques, les usines, etc. Ensuite, comme il s'agit d'une économie peu diversifiée et donc fragilisée, les attentes pressantes des retombées économiques pèsent lourdement sur l'acceptabilité sociale. Les citoyens affectés par certaines nuisances les acceptent en contrepartie des retombées économiques et des emplois pour la collectivité. Toutefois, la population almatoise demeure préoccupée par la santé lorsqu'il est question de sa qualité de vie [Dubois, 1999].

La mise en place d'un suivi sectoriel et en continu par des acteurs territoriaux, dont le promoteur, constitue une première étape dans le sens d'une gouvernance environnementale. Ce suivi de mégaprojet industriel permet de mieux intégrer les donnes sociale et environnementale, de valider les attentes du milieu et de préciser les engagements du promoteur. Les réponses aux défis, apportées par tous les acteurs, seront cruciales pour l'avenir du développement régional viable. ●

Références

CANADA, Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, *Les collectivités mono-industrielles au Canada : Une volonté fière de survivre*, Approvisionnement et services, Ottawa, 1987.

DUBOIS, M., *La qualité de vie des citoyens à Alma : résultats de l'enquête de 1998*, GRIR/UQAC, Chicoutimi, 1999.

GAGNON, C. « Évaluation ex post des impacts sociospatiaux d'un mégaprojet industriel (Laterrière, Québec) », rapport de recherche, GRIR/UQAC, Chicoutimi, 1994.

GAGNON, C. (sous la dir. de), *Alma et sa région d'appartenance : portrait de référence*, UQAC, Chicoutimi, 1999.

GAGNON, C., « L'impact de la grande entreprise sur la dynamique sociospatiale du Saguenay–Lac-Saint-Jean », dans *Trames, Revue de l'aménagement*. No.11, 1996.

Sites Internet

Sur le projet de recherche du suivi des impacts sociaux du mégacomplexe industriel d'Alma : **www.uqac.uquebec.ca/msiaa**

L'Action des Patriotes gaspésiens : coup de barre ou mort à petit feu

Carl Thériault
journaliste, *Le Soleil*

De la publication du retentissant manifeste des « 19 curés gaspésiens en colère », en pleine Crise d'octobre (1970), à la naissance, trente ans plus tard, du mouvement de l'Action des Patriotes gaspésiens, la Gaspésie a abordé le nouveau millénaire comme une croisée des chemins.

La péninsule gaspésienne vit une crise économique sans précédent : fin de la pêche du poisson de fonds décrétée au début des années 1990, arrêt des grands plans de développement régionaux gouvernementaux, fermeture de la mine de cuivre de la compagnie Noranda à Murdochville et de l'usine de papier Gaspesia à Chandler.

Une réforme de l'assurance-chômage, périlleuse pour les nombreux travailleurs saisonniers gaspésiens, et une industrie touristique vivement concurrencée par celle des provinces maritimes, sont venues aggraver la situation.

Une économie désarticulée qui en est venue à frapper le diocèse de Gaspé aux prises avec un déficit d'opérations anticipé de plus de 200 000 $ en 2001.

Soixante pour cent des paroisses, soit 38 sur les 64 que compte ce diocèse, étaient en difficulté financière. Un campagne de levée de fonds a permis d'amasser plus de 730 000 $.

Sur le plan démographique, les feux sont au rouge en Gaspésie. De 1991 à 1999, la population totale du territoire a chuté de 4000 personnes, passant de 108 190 à 103 800. Le pire est à toutefois à venir, selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec. Dans vingt-cinq ans, soit l'espace d'une génération, les projections nous indiquent qu'il n'y aurait plus que 80 000 gaspésiens, soit une perte du quart de la population comparée à 1999.

Tout était donc en place pour alimenter et soutenir le coup de colère gaspésien.

Trente ans de révolte populaire

La révolte n'a jamais connu de longue trêve en Gaspésie et dans l'Est du Québec depuis le manifeste des Opérations Dignité à l'automne 1970. À Sainte-Paule, en 1970, 3000 personnes avaient envahi la petite église de cette municipalité du comté de Matane. Même phénomène, un an plus, dans le territoire de l'opération Dignité 2 à Esprit-Saint au Bas-Saint-Laurent. Le 26 mai 1971, le Ralliement gaspésien et madelinot réunissait 7000 personnes à Chandler, une vingtaine d'années ans avant la fermeture dramatique de l'usine de la compagnie Abitibi Price Consolitated.

Les luttes populaires se sont poursuivies dans les années 1980 dans la Vallée de la Matapédia où des citoyens ont, entre autres, bloqué un train du Canadien National.

L'Action des Patriotes gaspésiens a beaucoup de points communs avec ces différents mouvement de contestation, somme toute pacifique. « Les Opérations Dignité n'étant pas des mouvements idéo-

logiques, elles n'ont pas encore élaboré une philosophie des systèmes de pensée ayant pour objectif de solutionner des problèmes de développement. L'action s'est organisée pour trouver des solutions pratiques à des situations concrètes. C'est dans leur approche à ces questions que les Opérations Dignité trouvent leur originalité. Mobilisant les masses en se servant des moyens de communication, elles ont créé une volonté populaire... », écrivait le curé Charles Banville, aujourd'hui décédé, fondateur de l'Opération Dignité.

La lutte populaire actuelle marque toutefois une certaine rupture avec les mouvements des années 70 et 80 qui étaient animés, autant dans leur contenu que dans leur action, par des leaders issus des milieux sociaux et du clergé progressiste.

Les dirigeants de l'Action des Patriotes proviennent plutôt du milieu des affaires et du commerce. Ils n'en comptent pas moins sur un soutien populaire de quelque 10 0000 membres, soit une force politique représentant 10 % de la population gaspésienne.

L'un des porte-parole les plus connus de l'Action des Patriotes, Claude Langlais, de Gaspé, enseignant au cégep de Gaspésie mais aussi agent de vente de produits marins, a travaillé pour l'ex-Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) ; il l'a quitté à cause de l'impossibilité d'y faire valoir un autre point de vue que celui des grands technocrates planificateurs de la Révolution tranquille.

Les recommandations du BAEQ avaient d'ailleurs mené à la fermeture par décret gouvernemental, au début des années 1970, de dix paroisses marginales d'où sont nées les Opérations Dignité. Quatre-vingt-cinq autres villages du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine étaient destinés au même sort.

Des images fortes

L'Action des Patriotes gaspésiens a su capter l'imagination populaire en lançant dans l'opinion publique des images fortes comme l'accusation de « génocide économique » à l'endroit des gouvernements autant provincial que fédéral pour le sort réservé à la Gaspésie. Une plainte en ce sens a été déposée en mars 2000 devant le Tribunal international des Nations Unies à Genève.

Les leaders du mouvement ont aussi mis de l'avant une poursuite de 15 milliards en indemnisation pour avoir maintenu la Gaspésie en état de dépendance et de sous-développement. Une menace de « séparation » a même plané au-dessus de la tête des élus...

Le groupe a utilisé une étude commandée dans les années 1970 par l'ex-ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, le rapport Higgins, Martin, Raynald pour étayer sa thèse de régions ressources périclitantes au profit des grandes agglomérations urbaines québécoises.

Les Gaspésiens sont aussi restés un peu amers du déménagement du personnel du sous-ministère des Pêches du Québec, annoncé en 1978 par le premier ministre du Québec, René Lévesque, lors d'un sommet régional ; ce sous-ministère est devenu depuis une direction générale des Pêches maritimes avec une quarantaine d'employés. En 22 ans, aucun sous-ministre n'est venu travailler à Gaspé.

Les Patriotes ne se sont pas non plus cachés pour mettre à profit les méthodes utilisées par les autochtones comme le blocage de la route 132 au printemps 2000.

Une charte

La charte des Patriotes, qui énonce dix grands principes fondateurs, ne laisse

aucun doute sur l'objectif ultime du mouvement « pour l'espoir de vivre et de mourir dignement en Gaspésie suivant les dispositions énoncées dans la Charte canadienne des droits et libertés » :

- dénonciation des injustices par tous les moyens de diffusion possibles ;
- protection des familles et des biens et défense du patrimoine individuel et collectif gaspésien ;
- actions à entreprendre afin de doter la Gaspésie de pouvoirs réels permettant d'exercer un pleine autonomie sur son territoire ;
- réparation exigée pour les préjudices subis et tous les recours appropriés pour obtenir réparation ;
- indépendance des partis politiques.

Méfiance de la politique

Une véritable crise de confiance a surgi entre l'Action des Patriotes et les gouvernements ainsi qu'une partie des élites régionales de l'Est du Québec sur la volonté gouvernementale de sortir les régions ressources de leur état de dépendance.

Il n'en fallait pas moins pour qu'une grande distance, pour ne pas dire un fossé, se creuse entre le mouvement des Patriotes et les gouvernements directement mis en cause dans leur gestion historique du développement régional.

Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, n'est venu en territoire gaspésien que le 20 juin 2000, soit huit mois après les premiers coups de canon du mouvement. Le vice-premier ministre, Bernard Landry, ne l'avait précédé que d'un mois.

Plusieurs ministres fédéraux dont le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, se sont aussi rendus en Gaspésie prendre le pouls de la contestation gaspésienne.

Le ton a même monté de plusieurs crans quand le ministre des Finances du Québec a parlé du langage « misérabiliste » qui risquait plutôt de désavantager la Gaspésie au lieu de projeter une image plus positive.

Ces présences ont coïncidé avec l'annonce de différents projets d'emplois temporaires et permanents totalisant, à l'été 2000, les 75 M $ et 2800 emplois, selon les chiffres officiels du gouvernement du Québec.

Le mouvement a gardé le même discours en opposant, sans coup férir, les 50 % des individus qui, en Gaspésie, reçoivent de l'assurance-chômage et de l'aide sociale à l'augmentation de 12 % des emplois au Canada, depuis 1989, comparativement à une baisse de 8 % en Gaspésie.

Alors que le gouvernement du Québec procède à des annonces, les Patriotes parlent de « fanfares gouvernementales au bruit assourdissant... »

Les toutes prochaines années seront déterminantes pour l'avenir de la Gaspésie. Un échec n'est pas permis pour l'Action des Patriotes gaspésiens qui pourrait bien être le dernier mouvement à parler d'espoir de vivre en Gaspésie. S'il échoue, le signal de l'exil pourrait être donné aux Gaspésiens qui hésitent encore à partir. ●

Références

Les Opérations Dignité, naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec, ouvrage collectif, Université Carleton, 1981.

Site Internet

www.gaspesie.qc.ca/patriotes

Panorama des régions administratives

Une stratégie métropolitaine : pour une nouvelle vision des rapports interrégionaux

Juan-Luis Klein

département de géographie, Université du Québec à Montréal

La place et le rôle des diverses composantes du territoire québécois — soit le grand Montréal, la région de Québec, les régions proches des grands centres, les régions du croissant périphérique compris entre l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-Saint-Laurent — ont été discutés à maintes reprises à l'occasion d'analyses menées dans une perspective centre-périphérie.

L'un des traits saillants de ces analyses consiste en la confrontation de la métropole montréalaise et des régions. Pour les uns, Montréal est le seul espace économique pouvant agir comme locomotive et ainsi induire le développement de l'ensemble du Québec. En développant Montréal, on développe le Québec, disent ceux-ci. Pour les autres, la croissance de Montréal se fait aux dépens des régions qui se voient dépouillées de leurs ressources humaines (jeunes, professionnels) et des bénéfices produits par l'exploitation de leurs ressources naturelles (forêts, mines, bassins hydrauliques). Montréal phagocyte les régions du Québec, rétorquent ceux-là.

Cette controverse ne manque pas de fondements historiques car, effectivement, une partie de la croissance de Montréal est redevable à l'exploitation des ressources naturelles localisées en région. Il est vrai aussi que le poids économique de Montréal a permis de concentrer les ressources financières, la population et les actifs organisationnels du Québec. Et il n'est pas moins vrai aussi que cette concentration a permis à la métropole d'attirer des ressources extérieures, ce qui a mis en place un ordre urbain marqué par l'iniquité entre la métropole et l'hinterland québécois ; iniquité qui, du moins sur le plan démographique, n'est pas sans rappeler les caractéristiques de la structure urbaine des pays du tiers-monde.

Concentration démographique

En effet, l'évolution récente de la démographie québécoise confirme une tendance amorcée depuis les années soixante : la concentration de la population dans la région métropolitaine de Montréal et, en particulier, dans les banlieues résidentielles et productives qui entourent la ville de Montréal et qui bénéficient du dynamisme démographique métropolitain. La croissance des banlieues se fait d'ailleurs aux dépens de la ville-centre qui, au demeurant, voit reculer son poids démographique.

L'élan extraordinaire que ces banlieues ont connu depuis les années soixante-dix, qui fait augmenter de façon sensible leur part dans la répartition de la population totale, s'est à peine amoindri lors de la dernière décennie. Les autres régions qui augmentent leur poids démographique sont celles de l'Outaouais, sous

l'influence de la région métropolitaine d'Ottawa-Hull, et celle de Chaudière-Appalaches, sous l'effet de débordement de la Communauté urbaine de Québec et l'impulsion de ses actifs industriels beaucerons. Les autres régions ont au mieux stagné, si on les compare avec l'ensemble de la province, ou, au pire, décliné, surtout pour ce qui est des régions du croissant périphérique (Tableau n° 1).

Cette même inégalité se reflète dans la répartition géographique de la reprise qui a suivi la crise du début des années 90. S'il se crée des emplois dans toutes les régions depuis les années 1996 et 1997, c'est surtout dans la région de Montréal que la reprise est la plus robuste (Tableau n° 2).

➤

Tableau 1

Évolution et distribution de la population du Québec par région administrative, selon le type de région et l'importance démographique, 1971-1999

Région	Population (en nombre)									
	1971		1981		1991		1996		1999	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Régions bénéficiant du dynamisme démographique de la métropole										
Montréal	1 959 140	32,5	1 760 122	27,3	1 815 240	25,7	1 808 188	24,9	1 799 448	24,5
Montérégie	832 730	13,8	1 059 198	16,5	1 234 435	17,5	1 287 115	17,7	1 311 493	17,8
Laurentides	241 765	4,0	307 680	4,8	391 355	5,5	440 928	6,1	463 091	6,3
Lanaudière	177 485	2,9	255 218	4,0	343 821	4,9	381 884	5,2	396 656	5,4
Laval	228 010	3,8	268 335	4,2	321 943	4,6	336 226	4,6	346 539	4,7
Régions centrales										
Région de Québec	528 140	8,8	576 750	9,0	631 360	8,9	644 504	8,8	645 156	8,8
Chaudière-Appalaches	306 370	5,1	349 426	5,4	375 988	5,3	386 841	5,3	390 131	5,3
Estrie	240 970	4,0	256 114	4,0	274 375	3,9	283 295	3,9	288 599	3,9
Mauricie	244 475	4,1	250 131	3,9	264 140	3,7	265 324	3,6	264 251	3,6
Centre-du-Québec	182 800	3,0	198 535	3,1	212 202	3,0	218 785	3,0	222 091	3,0
Régions dont la croissance est influencée par des dynamiques démographiques particulières										
Outaouais	216 475	3,6	242 856	3,8	291 324	4,1	313 031	4,3	318 771	4,3
Nord-du-Québec	30 030	0,5	37 971	0,6	37 203	0,5	39 233	0,5	39 304	0,5
Régions du croissant périphérique										
Saguenay-Lac-Saint-Jean	266 215	4,4	285 675	4,4	292 479	4,1	291 089	4,0	289 696	3,9
Bas-Saint-Laurent	209 915	3,5	211 841	3,3	209 565	3,0	209 209	2,9	206 591	2,8
Abitibi-Témiscamingue	142 885	2,4	145 187	2,3	155 445	2,2	156 505	2,2	156 039	2,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	115 885	1,9	115 032	1,8	108 190	1,5	106 757	1,5	103 799	1,4
Côte-Nord	104 430	1,7	118 332	1,8	105 670	1,5	105 105	1,4	103 735	1,4
Ensemble du Québec	6 027 720	100	6 438 403	100	7 064 735	100	7 274 019	100	7 345 390	100

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada (1971-1981) ; Estimations de la population, 25 février 2000. Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2

Création nette annuelle d'emplois par rapport à l'année précédente par région métropolitaine, 1995-1999 (en milliers)

	1995	1996	1997	1998	1999
Montréal	23,1	7,9	33,4	56,8	41,7
Ottawa-Hull	-13,1	6	7,5	12,7	26,7
Québec	-7,9	6,1	-5	17,4	-4,9
Chicoutimi-Jonquière	2,3	1,6	0,8	1,5	3,1
Sherbrooke	-1,3	1,7	-1	0,9	3,7
Trois-Rivières	-1	0,3	-2,1	1,4	1,2
Ensemble du Québec	**46,9**	**-1,6**	**49,2**	**86,4**	**75,9**

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active. Compilation faite par l'Institut de la statistique du Québec, 25 mai 2000.

Des pôles de concentration

Or, si on regarde à l'intérieur des espaces régionaux, on découvre que ces différences entre l'ensemble montréalais et les régions se combinent avec un nouvel ordonnancement économique et démographique. Dans toutes les régions, les pôles productifs et les centres administratifs plus dynamiques tendent à concentrer la population et les activités, aux dépens de leurs espaces ruraux. Même dans les régions où la croissance est plus forte, il y a concentration dans des pôles plus dynamiques. La croissance démographique où économique ne s'étale pas sur l'ensemble de ces régions mais concerne certaines MRC, municipalités ou quartiers [pour une analyse détaillée de l'évolution des régions administratives du Québec et de leurs municipalités, consulter l'*Atlas du Québec et de ses régions* — voir adresse en référence]. Dans les régions en décroissance, on remarque un phénomène semblable. Au Bas-Saint-Laurent, par exemple, alors que la population en général diminue, celle de Rimouski augmente. Au Saguenay, l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière ainsi que celle d'Alma réussissent à maintenir leur niveau d'activités alors que le reste de la région décroît. La seule région qui semble à l'écart de ce processus de recomposition et qui affiche une décroissance plutôt généralisée est celle de la Gaspésie.

Une recomposition du territoire

L'analyse de la situation économique confirme la recomposition du territoire québécois. Les chiffres concernant la population active pour l'année 1999 et les deux premiers trimestres de l'an 2000 montrent il est vrai une situation globale de croissance. Or, loin d'être homogène, cette croissance est très localisée. Des taux de chômage très différents cohabitent à l'intérieur des différentes régions, même dans les plus dynamiques.

Prenons le cas de Montréal. En juin 2000, le taux de chômage pour la Communauté urbaine était de 10 %, alors que la région métropolitaine (RMR), qui comprend la communauté urbaine et une partie des régions de Laval, Lanaudière, Montérégie et Laurentides, affichait un taux de chômage de 7,7 %. Et ceci ne révèle pas les énormes différences qui

existent à l'intérieur de la communauté urbaine où certaines municipalités connaissent une croissance économique remarquable, comme Saint-Laurent par exemple, où il y a plutôt pénurie de main-d'œuvre [Rousseau et al. 1998], alors que d'autres sont dominées par le chômage et l'exclusion.

Même à l'intérieur de la ville de Montréal, il y a des différences majeures entre certains arrondissements ou quartiers ou se concentre l'activité de haute valeur ajoutée comme le multimédia et les services aux entreprises, où on sent que la reconversion est en marche, et d'autres, notamment les anciens quartiers industriels, caractérisés par le chômage et des revenus d'assistance, où la seule source de dynamisme semble être l'action communautaire [Klein et al. 1998].

Dans les autres régions la situation est semblable. La diminution généralisée du taux de chômage est le fait de lieux qui apparaissent comme dynamiques à l'intérieur de régions qui en général connaissent des problèmes majeurs en ce qui concerne leur structure productive, et ce, dans un contexte généralisé de concentration démographique et économique.

Une nouvelle carte

Il apparaît ainsi, aussi bien à l'échelle québécoise qu'à celle des divisions administratives auxquelles nous faisions référence au début (tableau 1), une nouvelle carte du dynamisme des collectivités territoriales faite d'étalement, de débordements, de couloirs, comme le suggère Proulx [1996], carte qui nous oblige à repenser l'analyse des rapports interrégionaux et, surtout, celle des stratégies de développement régional. Le problème du développement se pose aujourd'hui différemment.

À l'instar des autres anciennes régions industrielles, et, essentiellement, sous l'impulsion des forces du marché, l'économie québécoise traverse une phase de reconversion. Cette phase fait suite d'ailleurs à la crise provoquée par les changements technologiques et organisationnels apportés aux systèmes productifs depuis les années quatre-vingt, changements qui se sont traduits par l'avènement d'une « nouvelle économie » fondée sur la connaissance et l'information.

La reconversion de l'économie québécoise, et particulièrement de celle de Montréal, à cette nouvelle économie est associée à des secteurs productifs très spécifiques, tels l'aéronautique, la biopharmaceutique et les technologies de l'information. Or, tout en étant très importants sur le plan de l'innovation technologique et de la création d'emplois de haut niveau technologique, ces secteurs ont un faible potentiel de transfert intersectoriel et interrégional de richesse et se concentrent dans certains lieux qui apparaissent comme des poches de croissance.

Mieux expliquer les inégalités

Dans la plupart des régions, et, de surcroît, dans l'ensemble métropolitain montréalais, la croissance et la décroissance, la richesse et la pauvreté cohabitent. Certains secteurs tirent profit des avantages que procure la mondialisation alors que d'autres en ressentent les effets négatifs et déclinent.

La perspective centre-périphérie, fondée à l'époque sur des rapports de domination entre le centre et la périphérie, n'apparaît plus pertinente pour expliquer les nouvelles caractéristiques des espaces métropolitains, pas plus qu'elle n'explique les inégalités territoriales, qui demeu-

rent et qui s'accroissent, nous nous empressons de le souligner [Klein 1999], mais qui s'expriment différemment (nous reviendrons sur ce point).

Dans le contexte de la mondialisation et de l'« économie d'archipel » [Veltz, 1996], le statut métropolitain d'une région ne se définit plus en fonction des rapports qu'elle entretient avec une ou des périphéries. Ce statut est déterminé par la place que son économie occupe dans la nouvelle économie mondiale [Fontant, Klein et Tremblay, 1999].

La « métropolisation »

Autrefois, sous le règne des politiques économiques keynésiennes et lorsque les pays constituaient le cadre géographique de la gestion macro-économique, il était logique d'expliquer la métropole dans le contexte de l'espace économique national. Mais, comment utiliser ce concept, et, surtout, comment en faire la base d'une stratégie de développement, dans un nouveau contexte où l'espace économique national se fragmente et éclate sous la pression de la mondialisation ? Dans ce contexte, le territoire prend une configuration réticulaire où les métropoles sont les nœuds d'un réseau spatial, surtout urbain, qui s'érige en armature territoriale de la mondialisation. C'est ce qu'on appelle « métropolisation ».

Notre perception des tensions à l'œuvre dans le territoire québécois doit évoluer. Ce dont il s'agit c'est de voir comment les différentes collectivités qui constituent le Québec actuel peuvent s'articuler à ce processus de métropolisation déjà largement amorcé. Comment donc adopter une stratégie métropolitaine de développement conforme à la redéfinition de ce qu'est aujourd'hui une métropole ? Ce n'est certainement pas en dissociant ou en confrontant les acteurs socio-économiques régionaux. La stratégie gagnante dans le nouveau contexte réside davantage dans l'inclusion que dans l'exclusion, dans l'agrégation que dans la concentration.

Repenser la notion de développement

Les territoires de la métropolisation se structurent en réseaux informationnels et en nœuds productifs à des échelles urbano-régionales. Or, il a été démontré que Montréal et les autres villes du Québec constituent un réseau assez serré sur le plan économique [Côté et Lavertu, 1991 ; Proulx, 1996].

Pourrait-on imaginer une stratégie métropolitaine de développement, c'est-à-dire informée par le processus de métropolisation en cours, construite sur la base du réseautage des différents centres urbains de façon à densifier leurs échanges et à les rendre plus multidirectionnels ? Certainement. Pour y parvenir, il faudrait d'une part mettre à jour notre conception de ce qu'est le développement — il ne s'agit plus de concentrer des ressources économiques dans une grande ville —, et d'autre part modifier notre conception du Québec économique.

S'il est vrai que le Québec constitue sur le plan culturel une société nationale, sur le plan économique il s'apparente davantage à une de ces nouvelles économies régionales décrites par Ohmae [1995]. Cet auteur utilise la notion d'économie régionale pour illustrer l'insuffisance des concepts d'économie nationale et d'État-nation pour apprécier le développement économique, dans la mesure où certaines régions, telles le Nord de l'Italie, la Catalogne en Espagne, le littoral chinois ou la Californie aux États-Unis, empruntent des

trajectoires spécifiques qui les distinguent des États où elles s'insèrent. Il s'agit ici de grandes régions, qui ont plusieurs millions d'habitants et qui comptent sur des institutions économiques, sociales et politiques capables de définir et de mettre en œuvre des stratégies spécifiques de développement.

Deux univers à rapprocher

Le défi pour le Québec est donc de s'affirmer dans cet univers découpé à l'échelle mondiale. Pour cela, il faut élaborer une stratégie métropolitaine inclusive et non exclusive, « active et volontariste » qui concerte des acteurs montréalais et non montréalais, qui profite des forces du marché mais qui les oriente, en vue de mieux insérer le Québec dans la sphère de la métropolisation. Mais, pour être efficace, et donc mobiliser l'ensemble des acteurs, une telle stratégie métropolitaine doit aller beaucoup plus loin.

C'est que la métropolisation ne constitue pas en soi une réponse aux problèmes sociaux des collectivités. Au contraire, de nouveaux problèmes émergent. Les couches sociales incluses dans la dynamique métropolitaine cohabitent avec des collectivités marginalisées. Les inégalités sociales et territoriales se voient redéfinies, les plus importantes étant celles qui séparent l'univers de possibilités qu'ouvre l'inclusion dans des réseaux informationnels mondialisés et la frustration d'importants pourcentages de la population qui n'y ont pas accès. Les rapports ville-région ou région centrale-région périphérique, dont les effets persistent et handicapent les territoires périphériques, prennent moins d'importance que le hiatus qui s'établit entre l'inclusion et l'exclusion, entre le branchement et le débranchement, entre l'univers du métropolitain, tel que nous l'avons redéfini ici, et l'univers du non-métropolitain.

Certaines conditions de succès

Alors, dans quelles conditions une stratégie métropolitaine peut-elle être une solution à la fois économique et sociale ? Une solution qui permette la croissance et la reconstruction des liens sociaux brisés par les effets de la mondialisation ?

Dans le cas du Québec, une stratégie métropolitaine ne serait économiquement efficace et socialement utile qu'à certaines conditions. Il faudrait que les acteurs socio-économiques et politiques de la province parviennent :

1) à établir des actions concertées permettant à toutes les collectivités de tirer profit de la mondialisation ;
2) à créer des emplois tout en améliorant les conditions de vie des citoyens, de tous les citoyens ;
3) à faire converger l'innovation technologique qui prend place dans les établissements productifs associés à l'économie fondée sur les connaissances et l'innovation sociale mise en œuvre par diverses collectivités urbaines et rurales dont l'objectif est d'assurer la viabilité des milieux locaux.

Une telle stratégie devrait créer des liens entre les secteurs les plus performants et les autres secteurs qui, même s'ils sont considérés comme plus traditionnels, sont nécessaires dans une stratégie métropolitaine gagnante, comme le montrent bien Storper [1997] et Scott [1999].

Une telle stratégie devrait viser à mettre en place un ensemble de niches productives, de logiques différentes, certaines associées directement à la mondialisation, branchées aux réseaux mondialisés, et d'autres davantage enracinées

(suite à la page 290)

Références

AMIN, A. ET J. HAUSNER, (sous la dir. de), *Beyond Market and hierarchy. Interactive Governance and Social Complexity*, Edward Elgar, Cheltenham, UK, 1997.

AMIN, A. ET N. THRIFT, « Neo-Marshallian Nodes in Global Networks », dans *International Journal of Urban and Regional Research*, 16 (4), 1992.

BASSAND, M., *Métropolisation et inégalités sociales*, Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1997.

BENKO, G. ET A. LIPIETZ, *La richesse des régions*, Presses universitaires de France, Paris, 2000.

CASTELLS, M., *La société en réseaux : l'ère de l'information*, Paris, Fayard, 1998.

COFFEY, W.J. ET DROLET, R., « La décentralisation intramétropolitaine des activités économiques dans la région de Montréal », dans *Cahiers de géographie du Québec*, 38 (105), 1994.

CÔTÉ, S. ET LAVERTU, R., *Régions et interrelations économiques au Québec*. OPDQ, Dossiers de développement régional, Québec, 1991.

FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. ET D.-G. TREMBLAY (sous la dir. de), *Entre la métropolisation et le village global*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1999.

JULIEN, P.-A. ET NDJAMBOU, R., « PME exportatrices et information en zones métropolitaines », Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Chaire Bombardier, texte polycopié d'une communication présentée au congrès de la Regional Science Association International tenu à Montréal en novembre 1999.

KLEIN, J.-L., « Mondialisation et État-nation : la restructuration territoriale du système-monde », dans Klein, J.-L. et S. Laurin (sous la dir. de), *L'Éducation géographique. Conscience territoriale et formation du citoyen*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1999.

KLEIN, J.-L., FONTAN, J.-M., TREMBLAY, D.-G., TARDIF, C., « Les quartiers péri-centraux : le milieu communautaire dans la reconversion économique », dans Manzagol, C., Bryant, C. (sous la dir. de), *Montréal 2001*, Presses de l'Université de Montréal, 1998.

OHMAE, K., *The Borderless World*, Collins, London, 1995.

PROULX, M.-U., « Les relations économiques et politiques entre Montréal et les régions », dans Tellier, L.-N. (sous le dir. de), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1996.

ROUSSEAU, S., TREMBLAY, D.-G., KLEIN, J.-L. ET J.-M. FONTAN, « Réseau d'entreprises, milieux innovateurs et transformations des zones métropolitaines : le cas de Ville Saint-Laurent », dans Saint-Amant, G. et M. Amani (sous la dir. de), *Commerce électronique/ Electronic Commerce*, Actes du III[e] colloque international en management et réseaux d'entreprises, UQAM, Montréal, 1998.

SCOTT, A., « Les bases géographiques de la performance industrielle », *Géographie, Économie, Société*, 1 (2), 1999.

STORPER, M., « Les nouveaux dynamismes régionaux : conventions et systèmes d'acteurs », dans Coté, S., Klein, J.-L. et Proulx, M.-U. (sous la dir. de), *Action collective et décentralisation*, GRIDEQ, Rimouski, 1997.

VELTZ, P., *Mondialisation, villes et territoires*, Presses universitaires de France, Paris, 1996.

» Site Internet

Atlas du Québec et de ses régions : **www.atlasduquebec.qc.ca**

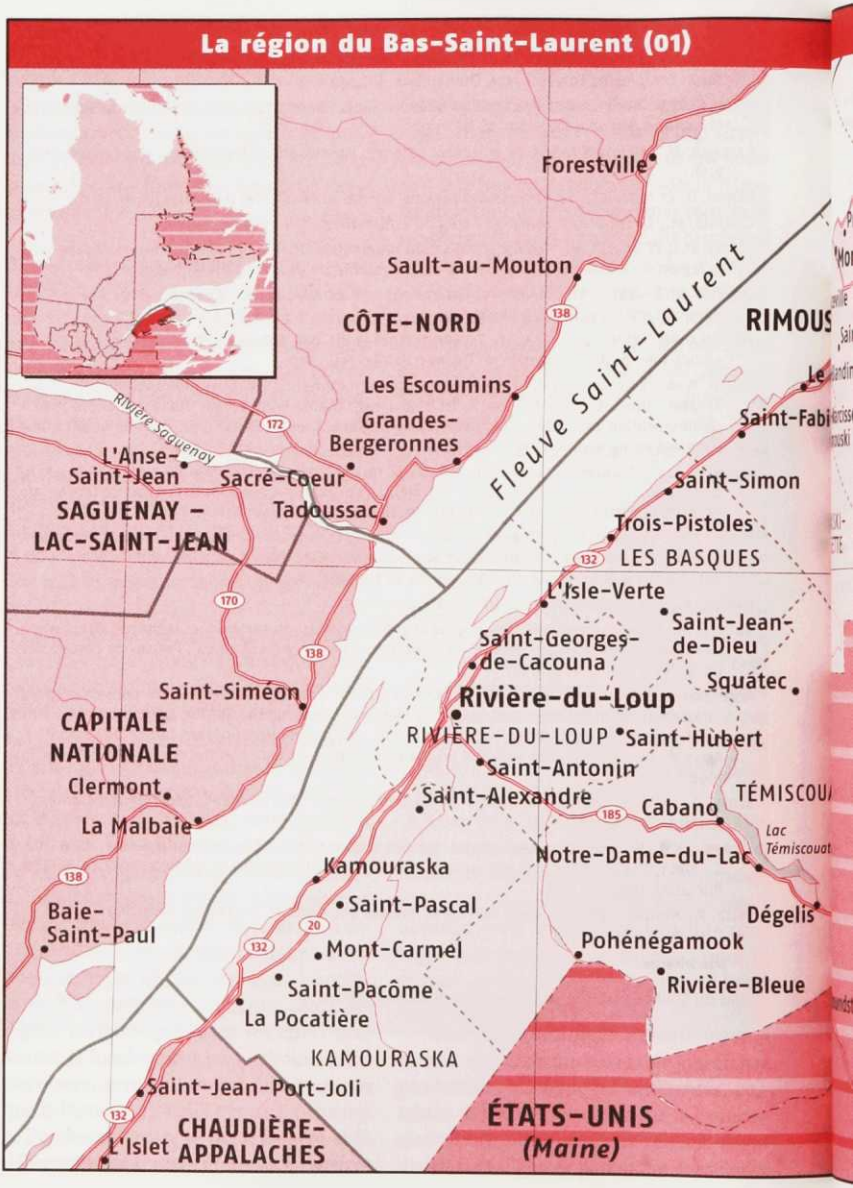
La région du Bas-Saint-Laurent (01)
Forestville
Sault-au-Mouton
CÔTE-NORD
Les Escoumins
Grandes-Bergeronnes
Rivière Saguenay
L'Anse-Saint-Jean
Sacré-Cœur
Tadoussac
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN
Fleuve Saint-Laurent
RIMOUS
Saint-Fabi
Saint-Simon
Trois-Pistoles
LES BASQUES
L'Isle-Verte
Saint-Jean-de-Dieu
Saint-Georges-de-Cacouna
Squatec
Saint-Siméon
Rivière-du-Loup
CAPITALE NATIONALE
RIVIÈRE-DU-LOUP
Saint-Hubert
Saint-Antonin
Clermont
Saint-Alexandre
Cabano
TÉMISCOU
La Malbaie
Lac Témiscouat
Notre-Dame-du-Lac
Kamouraska
Saint-Pascal
Dégelis
Baie-Saint-Paul
Mont-Carmel
Pohénégamook
Saint-Pacôme
Rivière-Bleue
La Pocatière
KAMOURASKA
Saint-Jean-Port-Joli
CHAUDIÈRE-APPALACHES
L'Islet
ÉTATS-UNIS
(Maine)
138
172
170
132
185
20

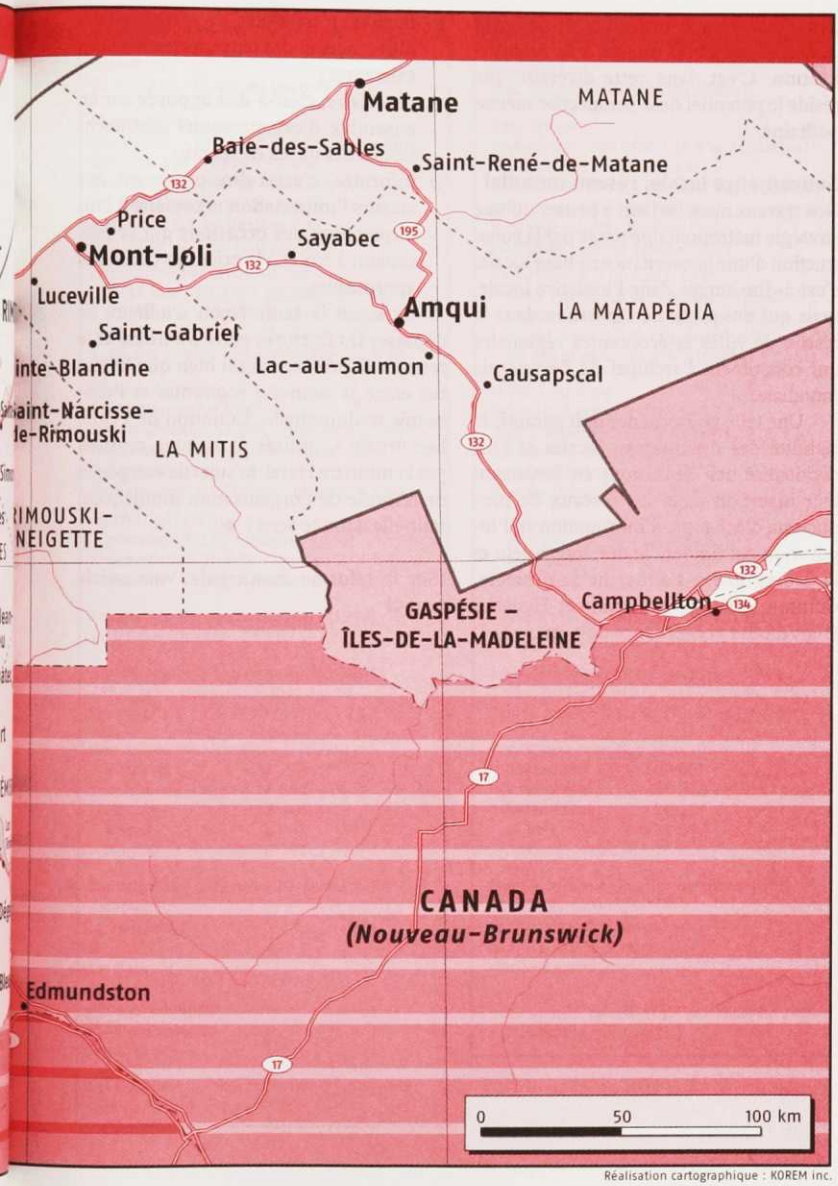

Réalisation cartographique : KOREM inc.

dans des réseaux restreints et non pas associées de façon directe à la mondialisation. C'est dans cette diversité que réside le potentiel de la perspective métropolitaine.

Gouvernance locale, réseau mondial

Nos travaux nous incitent à penser qu'une stratégie métropolitaine passe par la construction d'une gouvernance de base locale, c'est-à-dire ancrée dans l'initiative locale, mais qui tire profit de l'insertion dans le réseau de villes et économies régionales qui constituent l'archipel de l'économie mondiale.

Une telle gouvernance doit garantir la viabilité des dynamiques locales et l'individualité des lieux, tout en favorisant leur insertion dans les réseaux de production, d'échange, d'information et d'innovation qui fondent le développement et la croissance à l'aube du XXI[e] siècle. Comme le suggèrent Amin et Hausner [1997], cette gouvernance doit être :

1) flexible, c'est-à-dire respectueuse des différences et des tensions territoriales existantes ;
2) réticulaire, c'est-à-dire appuyée sur un ensemble d'organisations déconcentrées mais mises en réseau ;
3) informée, c'est-à-dire procurant aux acteurs l'information nécessaire à l'interprétation des occasions qui se présentent à eux et à la prise des décisions appropriées.

Ce serait la seule façon d'ailleurs de dépasser les fractures entre Montréal et le reste de la province aussi bien que le hiatus entre la nouvelle économie et l'économie traditionnelle. La notion de « Québec urbain », utilisée à maintes reprises par la ministre Harel au sujet de son projet de réforme de l'organisation municipale, irait-elle dans ce sens ? ●

(Sur la réforme municipale, voir article p. 165)

Bas-St-Laurent (01)

Superficie
22 404 km² • (1,4% du Québec)

Démographie
Population • 206 591* • (2,8 % du Québec)
Variation 1991-1999 • -1,4 %
Densité • 9,36 hab/km² (Québec : 4,9)
Natalité (1998) • 8,7 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité • 8,4 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité • 2,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans • 17,3 % • (Québec 18,5 %)
15-54 ans • 58,9 % •(Québec 59,7 %)
55-64 ans • 9,2 % •(Québec 9,4 %)
65 ans et plus • 14,5 %(Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) • 96,0
Taux d'activité • 57,5 % • (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) • 86,4
Région/Québec • 2,5 %
Taux de chômage 10,0 % • (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire • 8,1 % • (Québec 3,6%)
secondaire • 16,0 % • (Québec 22,4 %)
tertiaire • 75,9 % • (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
20 478$ • (Québec : 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
755,3 M $ • (Régions/Québec 2,2 %)
Source privée • 66,9 % • (Québec : 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Rimouski	31 773
Rivière-du-Loup	17 801
Matane	12 364
Amqui	6 800
Mont-Joli	6 267

Municipalités régionales de comté (MRC)
Kamouraska
La Matapédia
La Mitis,
Les Basques
Matane
Rimouski-Neigette
Rivière-de-Loup
Témiscouata

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

Superficie
104 018 km2 • (6,83 % du Québec)

Démographie
Population • 289 696* • (3,9 % du Québec)
Variation 1991-1999 • -1 %
Densité (1997) • 2,9 hab/km2 • (Québec 4,9)
Natalité • 9,1 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité • 7,0 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité • 2,9 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans • 18,8 % • (Québec 18,5 %)
15-54 ans • 60,8 % • (Québec 59,7 %)
55-64 ans • 9,3 % • (Québec 9,4 %)
65 ans et plus • 11,1 % • (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) • 140,1
Taux d'activité • 59,1 % • (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) • 123,9
Région/Québec • 3,6 %
Taux de chômage • 11,6 % • (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire • 5,5 % • (Québec 3,6 %)
secondaire • 20,4 % • (Québec 22,4 %)
tertiaire • 74,0 % • (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
23 239 $ • (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
1 064,7m $ • (Régions/Québec 3,1 %)
Source privée • 71,7 % • (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Chicoutimi	63 061
Jonquière	56 503
Alma	26 177
La Baie	21 057
Dolbeau-Mistassini	15 214

Municipalités régionales de comté (MRC)
Lac-Saint-Jean-Est
Le Domaine-du-Roy
Le Fjord-du-Saguenay
Maria-Chapdelaine

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)
MARIA-CHAPDELAINE
Albanel
Mistassini
Normandin
Dolbeau-Mistassini
La Doré
Sainte-Monique
L'Ascension
Saint-Félicien
LAC-SAINT-JEAN-EST
Saint-Prime
Lac Saint-Jean
Saint-Nazaire
Roberval
Alma
LE DOMAINE-DU-ROY
Saint-Bruno
Chambord
Métabetchouan
Desbiens
Hébertville
Jonquière
Lac-Bouchette
LAC-SAINT-JEAN-EST
Rapide-Blanc
MAURICIE
0
50
100 km
167
169
155
175

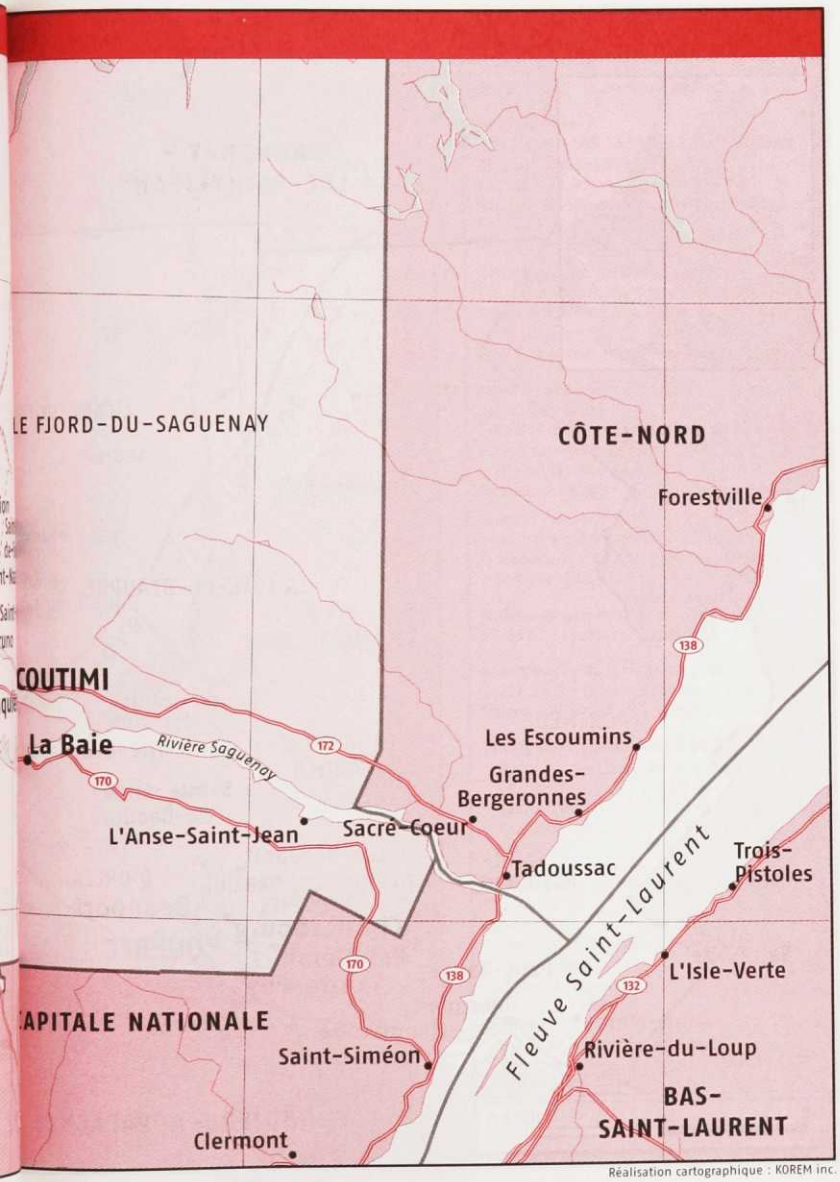

Réalisation cartographique : KOREM inc.

La région de la Capitale Nationale (03)
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN
175
169
CHARLEVOIX
MAURICIE
La Bostonnais
LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
175
PORTNEUF
LA JACQUES-CARTIER
Saint-Tite-des-Caps
Sainte-Anne-de-Beaupré
138
Saint-Raymond
Lac-Beauport
COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
L'ÎLE-D'ORLÉANS
Beauport
Charlesbourg
QUÉBEC
132
20
Saint-Tite
Val-Bélair
Pont-Rouge
Sainte-Foy
Portneuf
Saint-Marc-des-Carrières
Donnacona
Charny
40
138
132
20
73
0
50
100 km
CHAUDIÈRE-APPALACHES

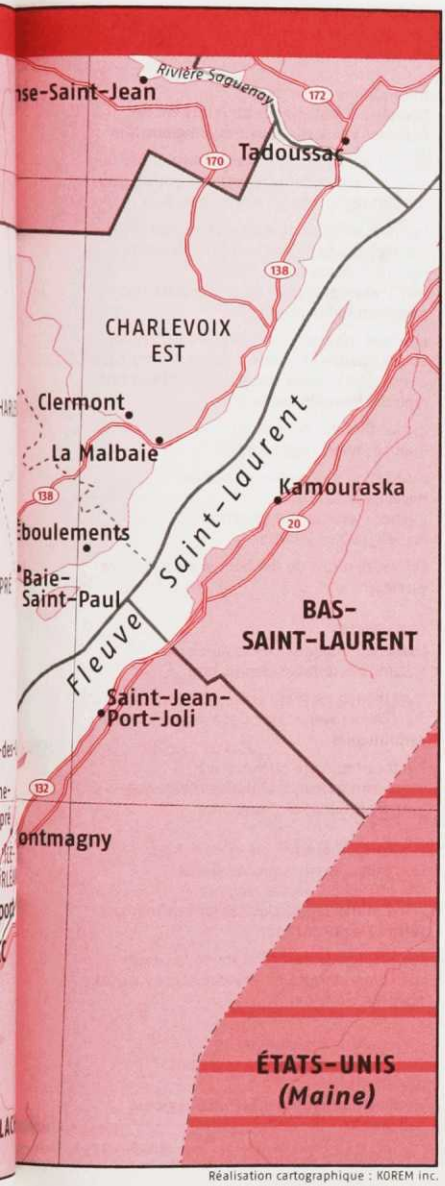

Réalisation cartographique : KOREM inc.

Capitale nationale (03)

Superficie
19 312 km² · (1,26 % du Québec)

Démographie
Population · 645 156* · (8,8 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +2,2 %
Densité · 33,4 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 8,9 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 7,8 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 2,9 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 16,2 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 60,8 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 9,9 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 13,2 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 326,7
Taux d'activité · 59,5 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 296,1
Région/Québec · 8,7 %
Taux de chômage · 9,3 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
· primaire · 2,0 % · (Québec 3,6 %)
· secondaire · 12,9 % · (Québec 22,4 %)
· tertiaire · 85,1 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
25 632 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
2 467,3m $ · (Régions/Québec 7,2 %)
Source privée · 76,2 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Québec	167 264
Beauport	72 920
Sainte-Foy	72 330
Charlesbourg	70 942
Val-Bélair	20 176

Municipalités régionales de comté (MRC)
Charlevoix
Charlevoix-Est
Communauté-Urbaine-de-Québec
L'Île-d'Orléans
La Côte-de-Beaupré
La Jacques-Cartier
Portneuf

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Mauricie (04)

Superficie
39 736 km² • (2,61 % du Québec)

Démographie
Population • 264 251* • (3,6 % du Québec)
Variation 1991-1999 • 0,04 %
Densité • 6,7 hab/km² • (Québec 4,9)
Natalité (1998) • 8,0 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité • 8,4 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité • 2,2 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans • 17,7 % • (Québec 18,5 %)
15-54 ans • 58,2 % • (Québec 59,7 %)
55-64 ans • 9,9 % • (Québec 9,4 %)
65 ans et plus • 14,2 % • (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) • 126,4
Taux d'activité • 57,1 % • (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) • 112,0
Région/Québec • 3,3 %
Taux de chômage • 11,4 % • (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire • 5,1 % • (Québec 3,6 %)
secondaire • 25,3 % • (Québec 22,4 %)
tertiaire • 69,6 % • (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
21 873 $ • (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
1 150,68m$ • (Régions/Québec 3,4 %)
Source privée • 73,5 % • (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Trois-Rivières	48 419
Cap-de-la-Madeleine	33 438
Trois-Rivières-Ouest	22 886
Shawinigan	18 943
Grand-Mère	14 223

Municipalités régionales de comté (MRC)
Francheville
Le Centre-de-la-Mauricie
Le Haut-Saint-Maurice
Maskinongé
Mékinac

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Sources d'information sur les régions du Québec

Information générale
Données et statistiques du ministère des Régions : **www.sdr.gouv.qc.ca/regions.htm**

Coup d'œil sur les régions de l'Institut de la statistique du Québec : **www.stat.gouv.qc.ca/donstat/regions/coup-doeil-2000.htm**

Données choisies du Recensement de 1996 par région administrative et municipalité régionale de comté (MRC) : **www.stat.gouv.qc.ca/donstat/regions/recensem/index.htm**

Données thématiques détaillées par région administrative et municipalité régionale de comté (MRC) : **www.stat.gouv.qc.ca/donstat/regions/thematiq/index.htm**

Association des régions du Québec : **www.regions.qc.ca/**

Association des centres locaux de développement du Québec : **www.acldq.qc.ca/fra/accueil_public_fst.htm**

Solidarité rurale du Québec : **www.solidarite-rurale.qc.ca/**

Cartographie
L'Atlas du Québec et de ses régions : **132.208.166.101/atlas/depart.htm**

Cartothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi : **www.uqac.uquebec.ca/zone03/cartotheque/**

Photocartothèque québécoise : **www.mrn.gouv.qc.ca/photocartotheque/produits/thematiq/comm2.htm**

Information touristique et culturelle
Les régions touristiques du Québec, site officiel du gouvernement : **www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/tourisme/regions/regionst.html**

Page régionale du ministère de la Culture et des Communications : **www.mcc.gouv.qc.ca/region/region.htm**

Information économique
Profils économiques des 17 régions administratives : **www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/index.htm**

(suite p. 305)

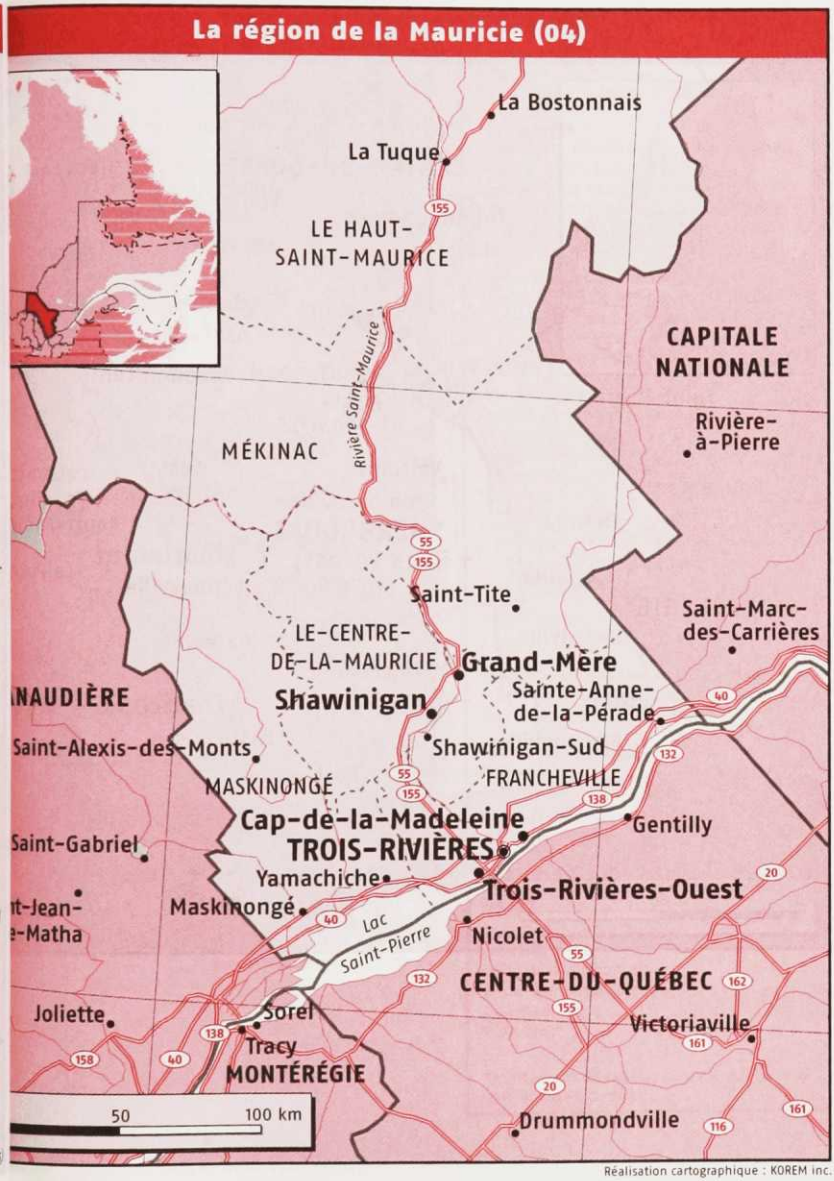

Réalisation cartographique : KOREM inc.

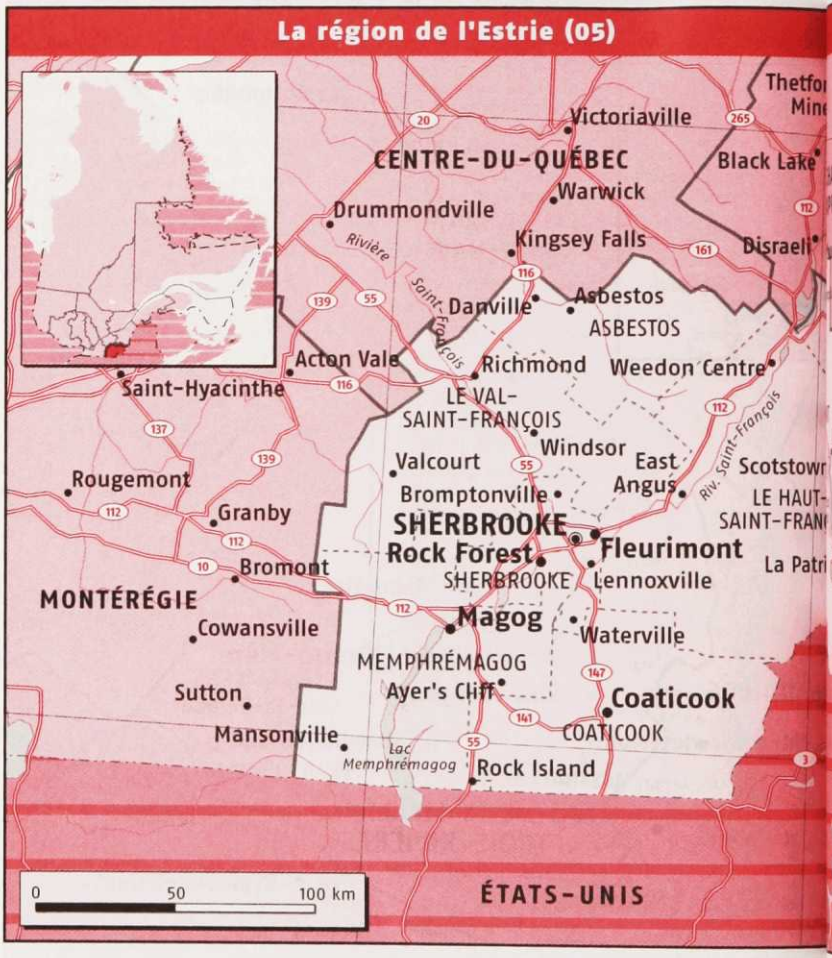
La région de l'Estrie (05)
Victoriaville
CENTRE-DU-QUÉBEC
Warwick
Drummondville
Rivière
Kingsey Falls
Disraeli
Black Lake
Danville
Asbestos
ASBESTOS
Saint-François
Acton Vale
Richmond
Weedon Centre
Saint-Hyacinthe
LE VAL-
SAINT-FRANÇOIS
Windsor
Valcourt
East
Angus
Scotstown
Rougemont
Bromptonville
LE HAUT-
SAINT-FRANÇ
Granby
SHERBROOKE
Rock Forest
Fleurimont
Bromont
SHERBROOKE
Lennoxville
La Patrie
MONTÉRÉGIE
Magog
Cowansville
Waterville
MEMPHRÉMAGOG
Sutton
Ayer's Cliff
Coaticook
COATICOOK
Mansonville
Lac
Memphrémagog
Rock Island
0
50
100 km
ÉTATS-UNIS

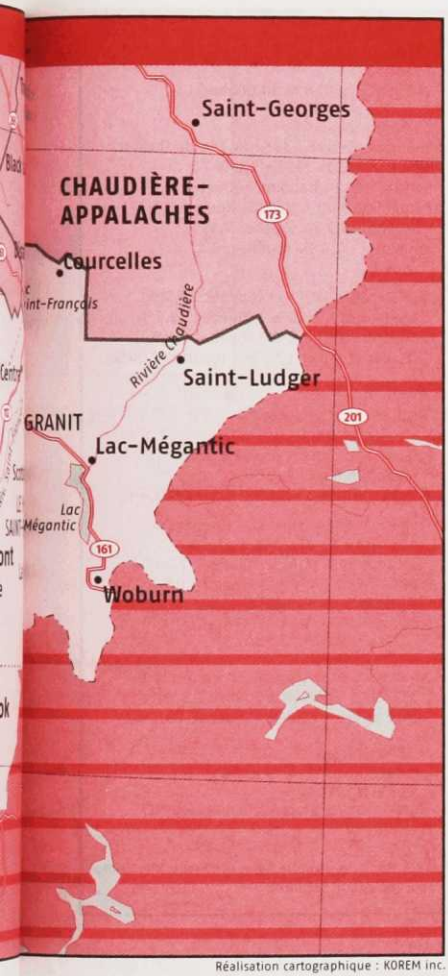

Réalisation cartographique : KOREM inc.

Estrie (05)

Superficie
10 145 km² · (0,666 % du Québec)

Démographie
Population · 288 599* · (3,9 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +5,2 %
Densité · 28,6 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 10,2 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 7,7 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 3,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 18,6 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 58,6 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 9,3% · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 13,5 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 143,7
Taux d'activité · 62,2 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 131,1
Région/Québec · 3,8 %
Taux de chômage · 8,8 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 7,1 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 31,7 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 61,2 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
23 001 $ · (Québec 25 367$)

Investissements (prévisions pour 2000)
1 410,6m $ · (Régions/Québec 4,1 %)
Source privée · 84,2 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Sherbrooke	76 786
Rock Forest	16 604
Fleurimont	16 262
Magog	14 050
Coaticook	8 809

Municipalités régionales de comté (MRC)
Asbestos
Coaticook
Le Granit
Le Haut-Saint-François
Le Val-Saint-François
Memphrémagog
Sherbrooke

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Montréal (06)

Superficie
499 km² • (0,0327 % du Québec)

Démographie
Population • 1 799 448* • (24,5 % du Québec)
Variation 1991-1999 • -0,9 %
Densité • 3 606 hab/km² • (Québec 4,9)
Natalité (1998) • 11,4 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité • 8,7 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité • 4,4 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans • 16,5 % • (Québec 18,5 %)
15-54 ans • 58,8 % • (Québec 59,7 %)
55-64 ans • 9,6 % • (Québec 9,4 %)
65 ans et plus • 15,1 % • (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) • 894,3
Taux d'activité • 60,7 % • (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) • 806,0
Région/Québec • 23,7 %
Taux de chômage • 9,9 % • (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire • 0,5 % • (Québec 3,6 %)
secondaire • 21,3 % • (Québec 22,4 %)
tertiaire • 78,3 % • (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
26 690 $ • (Québec 25 367$)

Investissements (prévisions pour 2000)
11 841,3m $ (Régions/Québec 34,6 %)
Source privée • 85,1 % • (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Montréal	1 016 376
Montréal-Nord	81 581
Saint-Laurent	4 240
Lasalle	72 029
Saint-Léonard	71 327

Municipalité régionale de comté (MRC)
Communauté urbaine de Montréal

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Laval (13)

Superficie
245 km² • (0,016 % du Québec)

Démographie
Population • 346 539* • (4,7 % du Québec)
Variation 1991-1999 • 7,6 %
Densité • 1414 hab/km² • (Québec 4,9)
Natalité (1998) • 10,2 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité • 6,2 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité • 2,9 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans • 18,9 % • (Québec 18,5 %)
15-54 ans • 59,0 % • (Québec 59,7 %)
55-64 ans • 10,1 % • (Québec 9,4 %)
65 ans et plus • 12,0 % • (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) • 183,6
Taux d'activité • 64,7 % • (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) • 168,2
Région/Québec • 4,9 %
Taux de chômage • 8,4 % • (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire • X • (Québec 3,6 %)
secondaire • 21,4 % • (Québec 22,4 %)
tertiaire • 77,4 % • (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
27 218 $ • (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
1 311,7m $ • (Régions/Québec 3,8 %)
Source privée • 76,2 % • (Québec 79,7 %)

Seule municipalité (1997)

Laval	330 393

Municipalité régionale de comté (MRC)
Laval

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

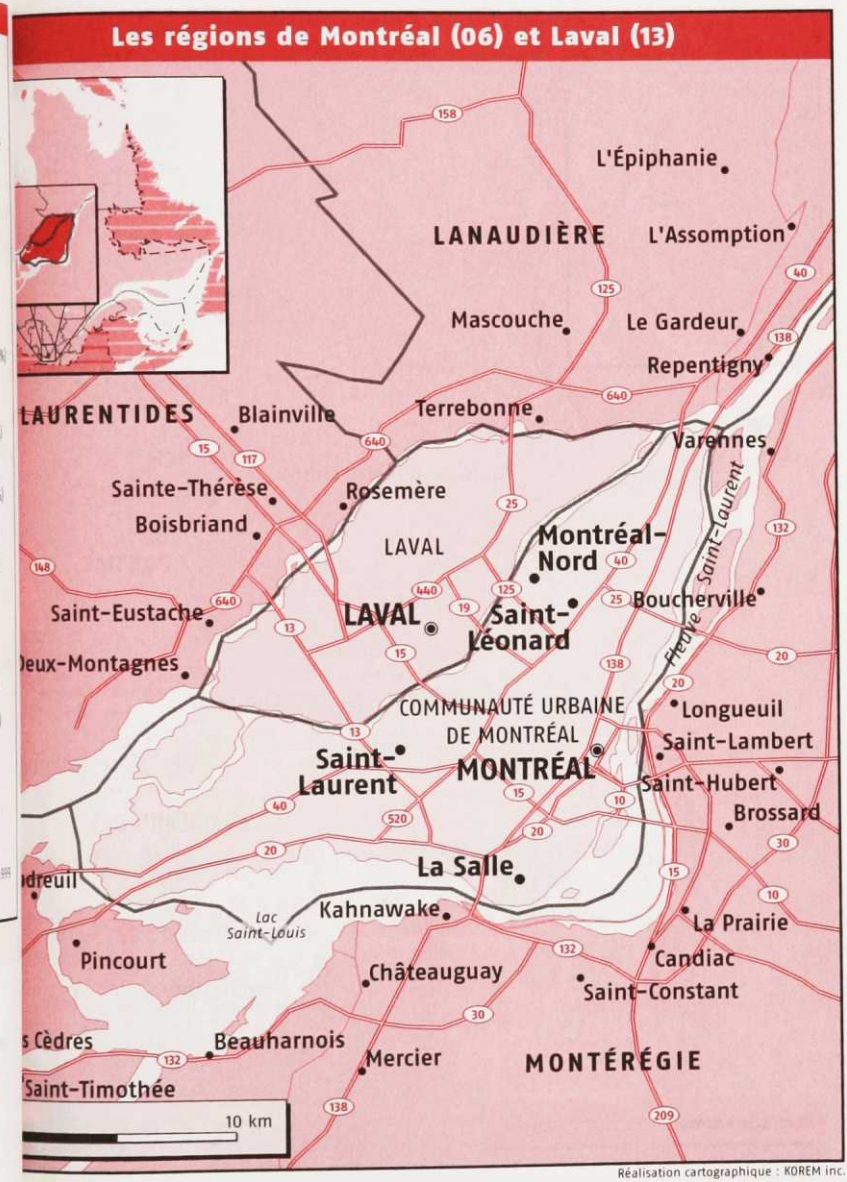

Réalisation cartographique : KOREM inc.

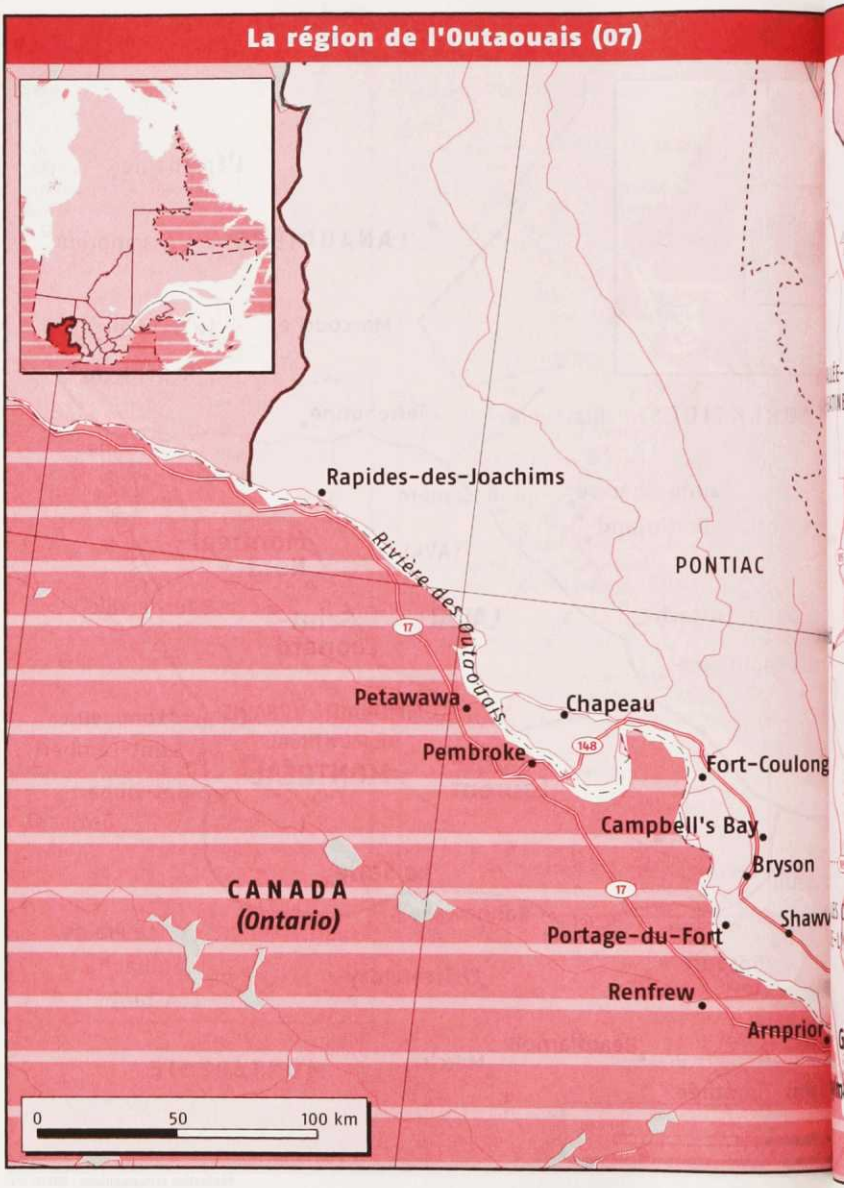
La région de l'Outaouais (07)
Rapides-des-Joachims
Rivière des Outaouais
PONTIAC
17
Petawawa
Chapeau
148
Pembroke
Fort-Coulong
Campbell's Bay
Bryson
17
CANADA
(Ontario)
Portage-du-Fort
Shawv
Renfrew
Arnprior
0
50
100 km

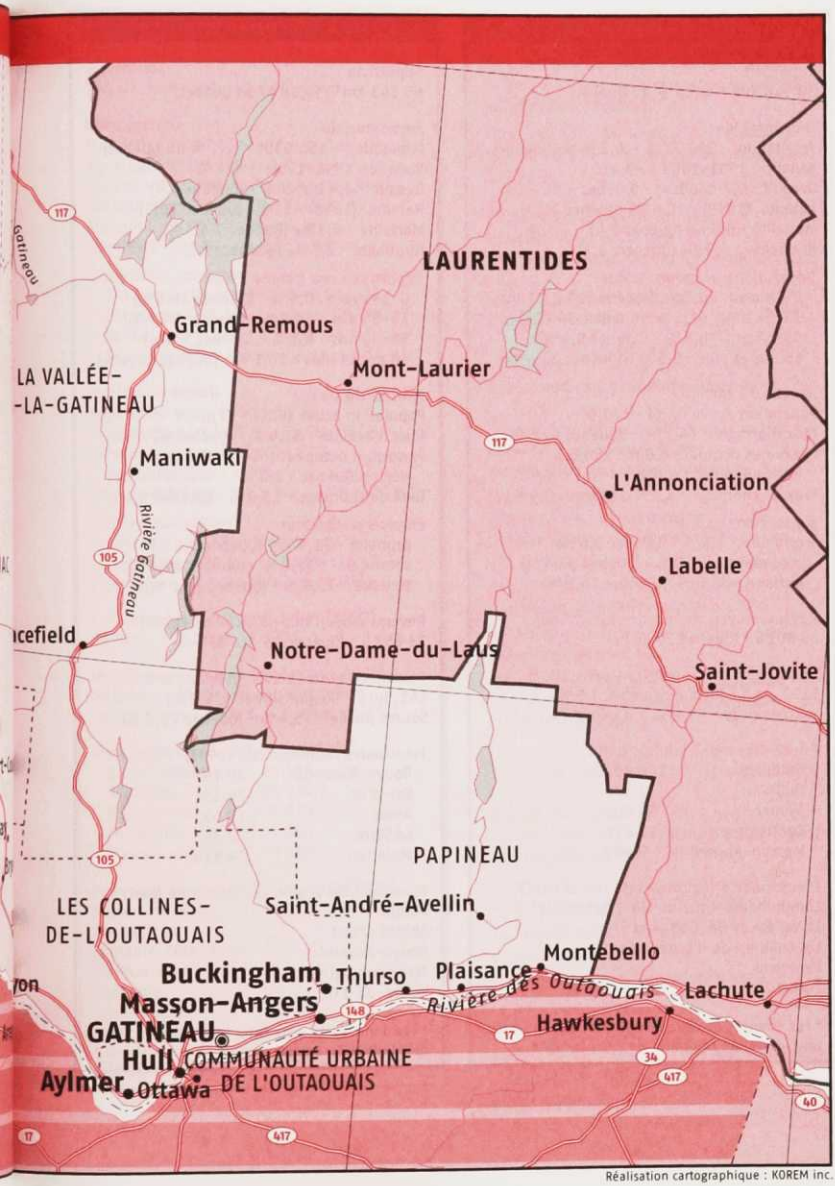

Réalisation cartographique : KOREM inc.

Outaouais (07)

Superficie
32 946 km² · (2,16 % du Québec)

Démographie
Population · 318 771* · (4,3 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +9,4 %
Densité · 9,7 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 10,5 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 6,0 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 3,2 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 20,5 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 61,5 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 8,5 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 9,5 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 170,9
Taux d'activité · 64,3 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 156,8
Région/Québec · 4,6 %
Taux de chômage · 8,3 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 2,1 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 11,2 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 85,5 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
25 892 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
1199,3m $ · (Régions/Québec 3,5 %)
Source privée · 63,9 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Gatineau	100 702
Hull	62 339
Aylmer	34 896
Buckingham	11 678
Masson-Angers	7 989

Municipalités régionales de comté (MRC)
Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais
La Vallée-de-la-Gatineau
Les Collines-de-l'Outaouais
Papineau
Pontiac

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Abitibi-Témiscamingue (08)

Superficie
65 143 km² · (4,28 % du Québec)

Démographie
Population · 156 039* · (2,1 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +0,4 %
Densité · 2,4 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 11 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 6,3 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 2,7 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 20,9 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 60,9 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 8,1 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 10,1 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 77,6
Taux d'activité · 62,4 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 67,1
Région/Québec · 2,0 %
Taux de chômage · 13,5 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 11,4 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 12,9 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 73,6 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
23 857 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
641,9m $ · (Régions/Québec 1,9 %)
Source privée · 75,4 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Rouyn-Noranda	29 797
Val-d'Or	24 531
Amos	13 632
La Sarre	8 345
Malartic	4 154

Municipalités régionales de comté (MRC)
Abitibi
Abitibi-Ouest
Rouyn-Noranda
Témiscamingue
Vallée-de-l'Or

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Côte-Nord (09)

Superficie
298 471km² • (19,6 % du Québec)

Démographie
Population • 103 735* • (1,4 % du Québec)
Variation 1991-1999 • -1,8 %
Densité • 0,35 hab/km² • (Québec 4,9)
Natalité (1998) • 11,2 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité • 5,7 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité • 2,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans • 19,7 % • (Québec 18,5 %)
15-54 ans • 63,1 % • (Québec 59,7 %)
55-64 ans • 9,1 % • (Québec 9,4 %)
65 ans et plus • 8,0 % • (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) • 67,4
Taux d'activité • 63,5 % • (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) • 57,6
Région/Québec • 1,7 %
Taux de chômage • 14,5 % • (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire • 10,7 % • (Québec 3,6 %)
secondaire • 20,1 % • (Québec 22,4 %)
tertiaire • 69,1 % • (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
25 806 $ • (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
902,0m $ • (Régions/Québec 2,6 %)
Source privée • 64,4 % • (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Baie-Comeau	25 554
Sept-Îles	25 224
Port-Cartier	7 070
Forestville	3 894
Havre-Saint-Pierre	3 450

Municipalités régionales de comté (MRC)
Basse Côte-Nord
Caniapiscau
La Haute-Côte-Nord
Manicouagan
Minganie
Sept-Rivières

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Information économique (suite de la p. 296)

Conjoncture économique des régions du Québec en 1996 : **www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/CONJONCT/regions1.html**

Sites régionaux de l'agence Développement économique Canada : **www.dec-ced.gc.ca/fr/3-0.htm**

Information sur les ressources en santé et en éducation
Statistiques régionales sur les ressources en santé : **www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/statindicat/ressinst.htm**

Les ressources pédagogiques dans les régions du Québec **www.eduq.risq.net/DRD/Q_Region.html**

Information sur les municipalités et MRC
Répertoire des municipalités : **mamm.gouv.qc.ca/repmun/prealabl.htm**

Population des municipalités : **www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/population/index.htm**

Revue *Municipalité*, publiée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole : **mamm.gouv.qc.ca/revmun/revue.htm**

Inforoute municipale : **mamm.gouv.qc.ca/inforoute/infomuni.htm**

Liste des sites Internet des municipalités, MRC et organismes : **mamm.gouv.qc.ca/repmun/villes.htm**

Informations sur la métropole : **metropole.gouv.qc.ca/neuf.html**

Quotidiens régionaux
Le Droit (Ottawa) : **www.ledroit.com/encours/01_actualites/accueil__self.stm**

Le Journal de Québec : **www.journaldequebec.com/**

Le Soleil (Québec) : **www.lesoleil.com/**

Le Quotidien (Chicoutimi) : **www.lequotidien.com/**

Le Nouvelliste (Trois-Rivières) : **www.lenouvelliste.qc.ca**

La Voix de l'Est (Granby) : **vde.endirect.qc.ca/**

La Tribune (Sherbrooke) : **www.latribune.qc.ca/**

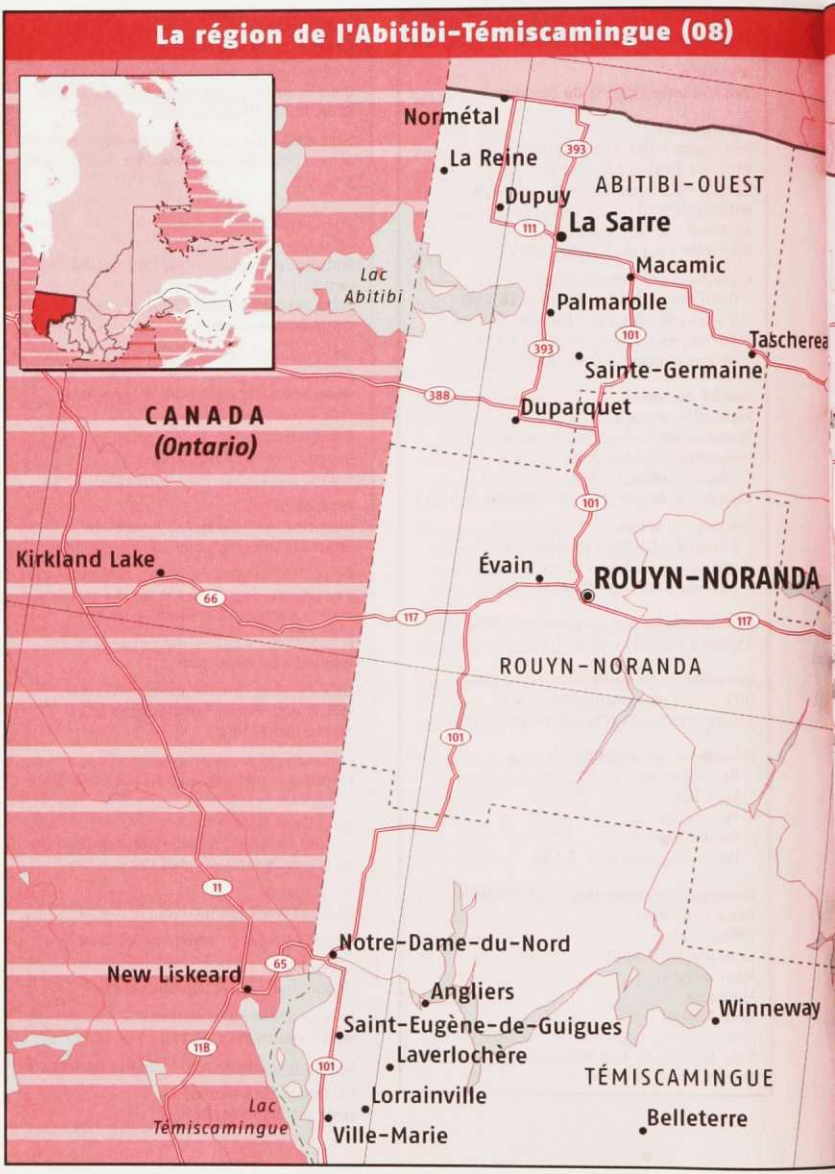
La région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)
Normétal
La Reine
Dupuy
ABITIBI-OUEST
La Sarre
Macamic
Lac Abitibi
Palmarolle
Taschereau
Sainte-Germaine
Duparquet
CANADA
(Ontario)
Kirkland Lake
Évain
ROUYN-NORANDA
ROUYN-NORANDA
Notre-Dame-du-Nord
New Liskeard
Angliers
Winneway
Saint-Eugène-de-Guigues
Laverlochère
TÉMISCAMINGUE
Lorrainville
Lac Témiscamingue
Belleterre
Ville-Marie
393
111
101
388
66
117
11
65
118

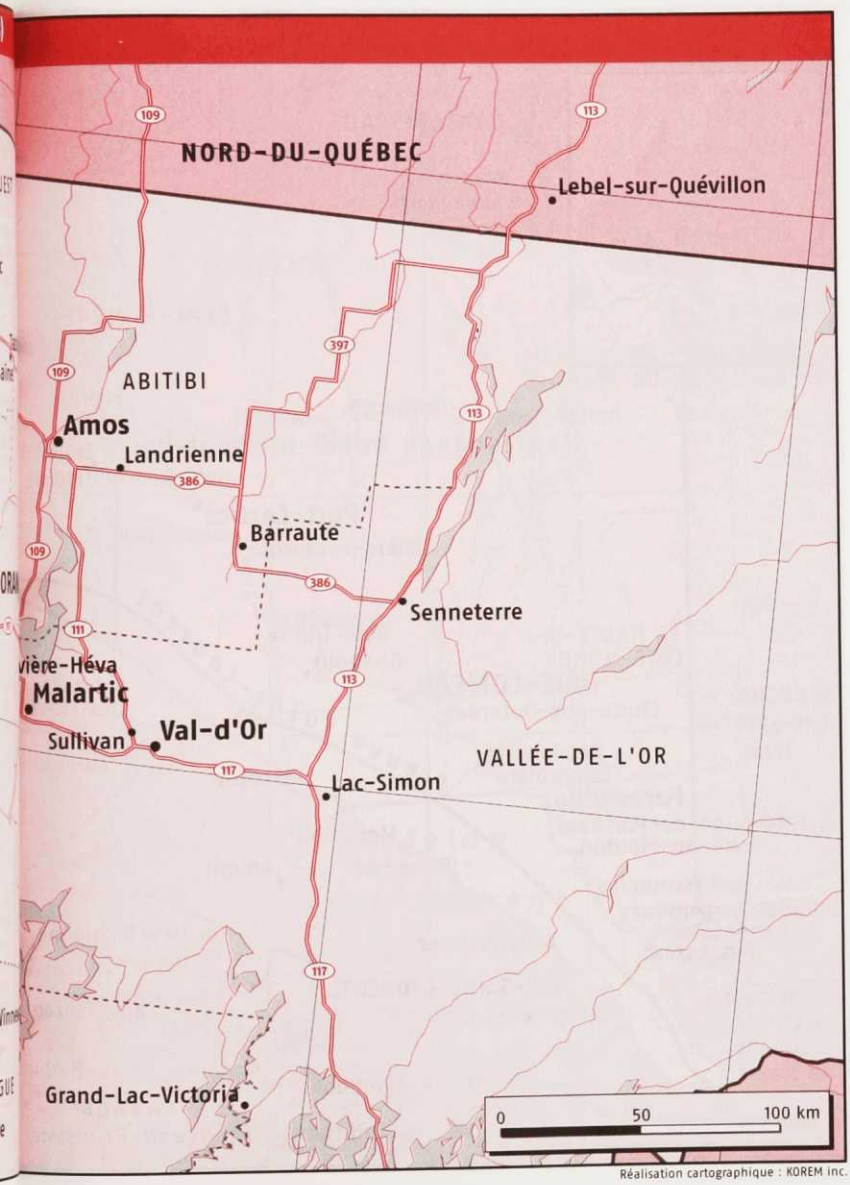

Réalisation cartographique : KOREM inc.

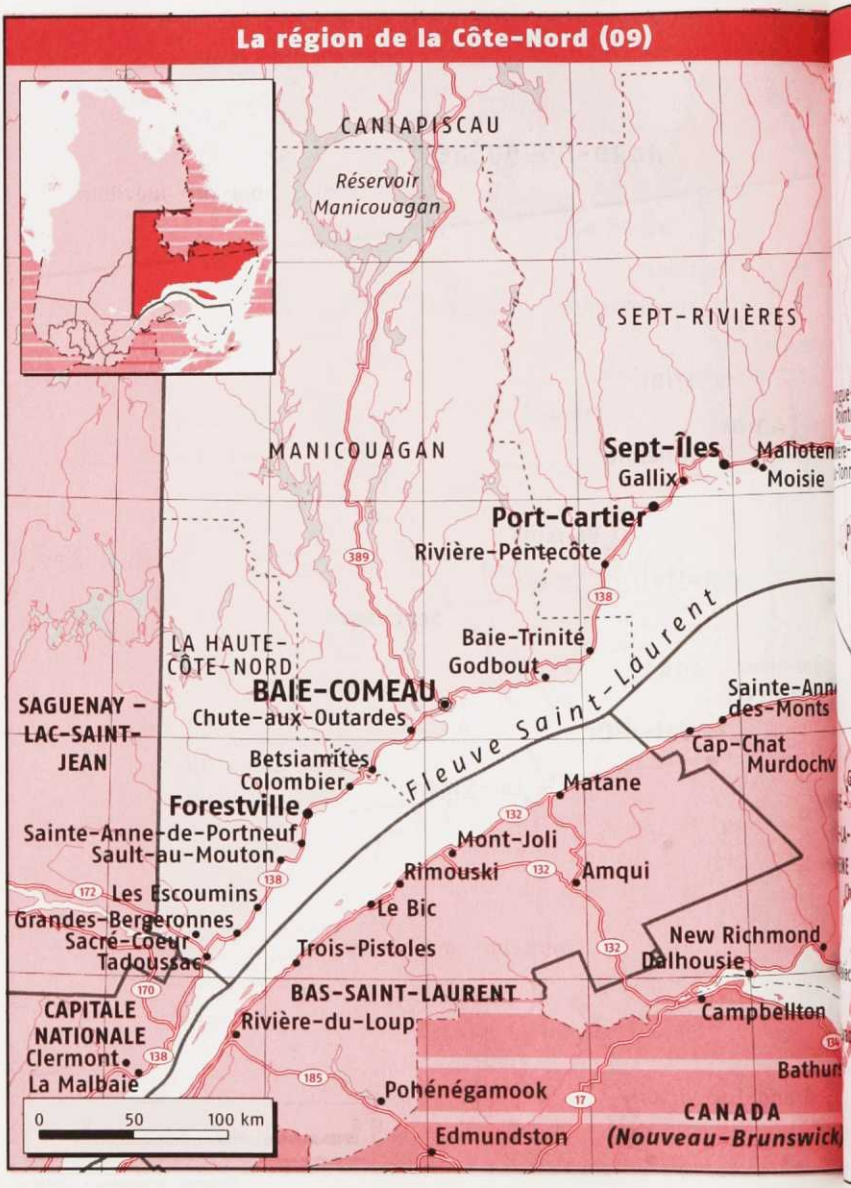
La région de la Côte-Nord (09)
CANIAPISCAU
Réservoir Manicouagan
SEPT-RIVIÈRES
MANICOUAGAN
Sept-Îles
Gallix
Malioten
Moisie
Port-Cartier
Rivière-Pentecôte
389
138
LA HAUTE-CÔTE-NORD
Baie-Trinité
Godbout
BAIE-COMEAU
Chute-aux-Outardes
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN
Fleuve Saint-Laurent
Sainte-Anne-des-Monts
Cap-Chat
Murdochville
Betsiamites
Colombier
Matane
Forestville
Sainte-Anne-de-Portneuf
Sault-au-Mouton
132
Mont-Joli
Rimouski
Amqui
172
Les Escoumins
Le Bic
Grandes-Bergeronnes
Sacré-Coeur
Tadoussac
Trois-Pistoles
New Richmond
Dalhousie
170
BAS-SAINT-LAURENT
CAPITALE NATIONALE
Rivière-du-Loup
Campbellton
Clermont
La Malbaie
138
185
Pohénégamook
17
Bathurst
CANADA
(Nouveau-Brunswick)
Edmundston
0
50
100 km

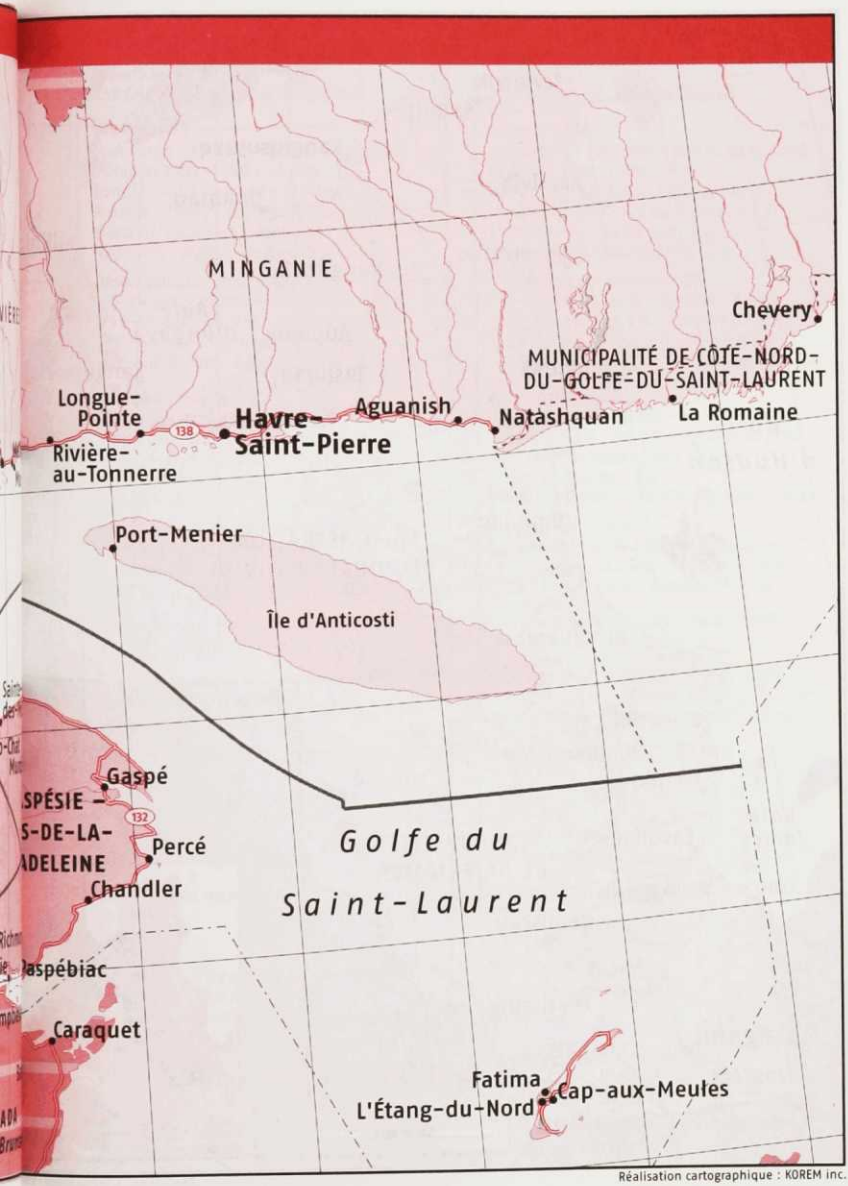

Réalisation cartographique : KOREM inc.

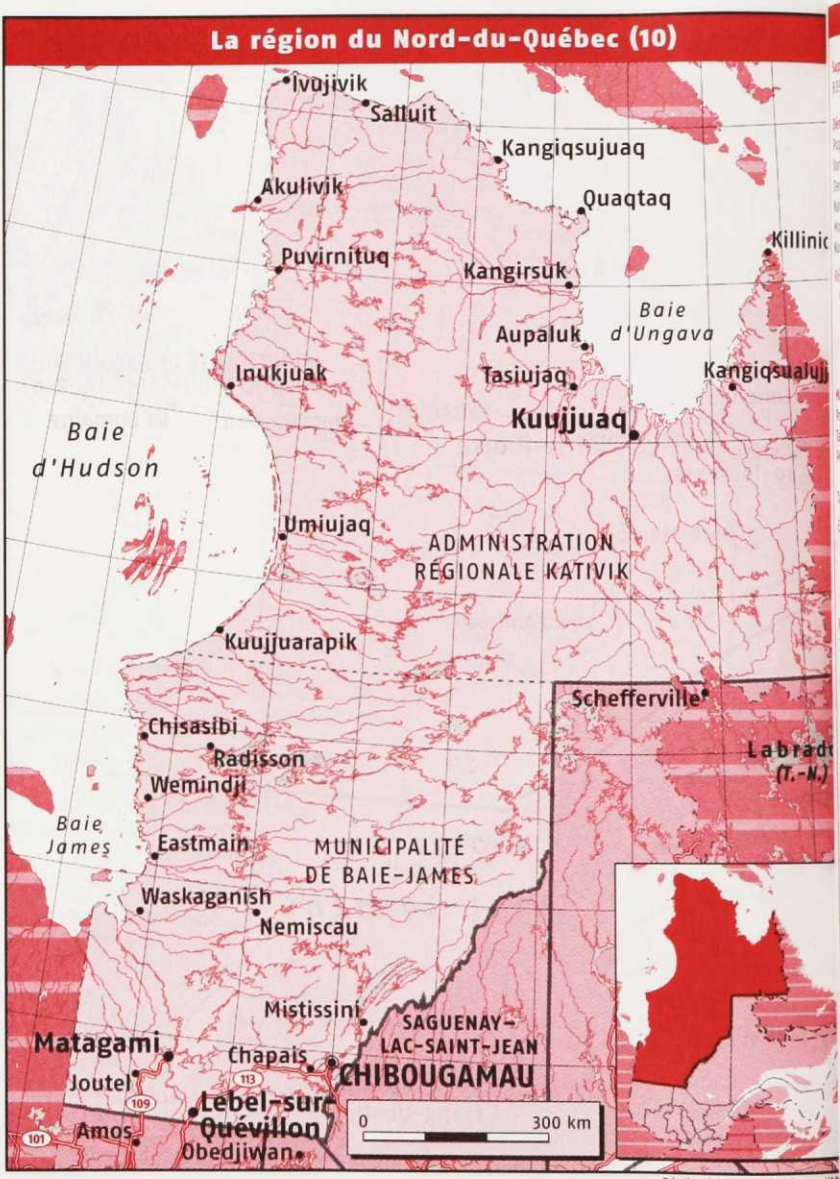

Réalisation cartographique : KOR

Nord-du-Québec (10)

Superficie
839 696 km² · (55,18 % du Québec)

Démographie
Population · 39 304* · (0,5 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +5,6 %
Densité · 0,04 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 20,7 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 4,8 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 3,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 29,9 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 60,5 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 5,9 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 3,7 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · n.d.
Taux d'activité · n.d. · (Québec 62,5%)
Personnes occupées (000) · n.d.
Région/Québec · n.d.
Taux de chômage · n.d. · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur (données de 1998)
primaire · 10,7 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 20,1 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 69,1 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
25 737 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
196,2m $ · (Régions/Québec 0,6 %)
Source privée · 74,1 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Chibougamau	8 664
Lebel-sur-Quevillon	3 416
Baie-James	2 456
Matagami	2 243
Kuujjuaq	1 726

Municipalités régionales de comté (MRC)
Kativik
Jamésie

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)

Superficie
20 621 km² · (1,35 % du Québec)

Démographie
Population · 103 799* · (1,4 % du Québec)
Variation 1991-1999 · -4 %
Densité · 5,2 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 8,5 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 8,1 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 2,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 17,4 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 59,1 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 9,9 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 13,6 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 42,0
Taux d'activité · 50,3 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 33,3
Région/Québec · 1,0
Taux de chômage · 20,7 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 9,1 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 11,6 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 74,0 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
18 930 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
189,6m $ · (Région/Québec 0,6 %)
Source privée · 61,3 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Gaspé	16 517
Sainte-Anne-des-Monts	5 617
Percé	3 993
New Richmond	3 941
Grande-Rivière	3 888

Municipalités régionales de comté (MRC)
Avignon
Bonaventure
Denis-Riverin
La Côte-de-Gaspé
Les Îles-de-la-Madeleine
Pabok

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

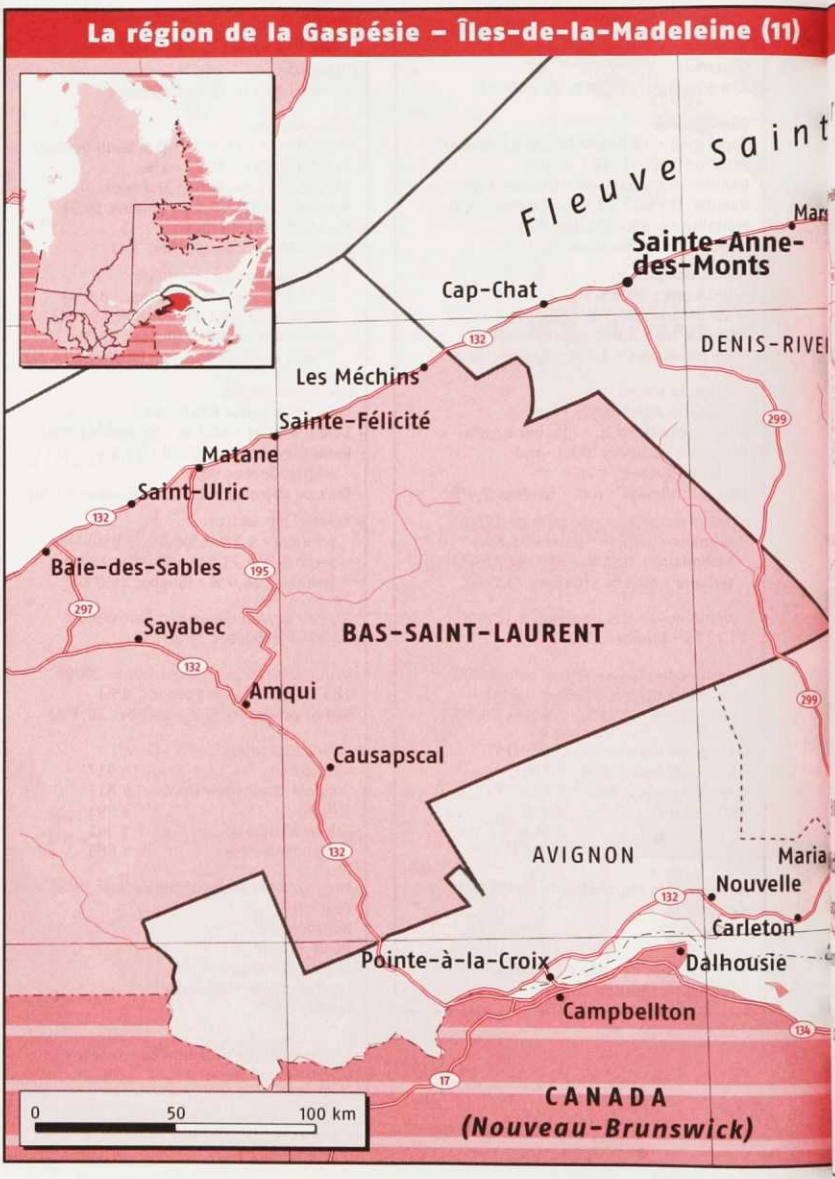
La région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11)
Fleuve Saint
Sainte-Anne-des-Monts
Cap-Chat
DENIS-RIVE
Les Méchins
Sainte-Félicité
Matane
Saint-Ulric
Baie-des-Sables
Sayabec
BAS-SAINT-LAURENT
Amqui
Causapscal
AVIGNON
Maria
Nouvelle
Carleton
Pointe-à-la-Croix
Dalhousie
Campbellton
CANADA
(Nouveau-Brunswick)
132
299
195
297
134
17
0
50
100 km

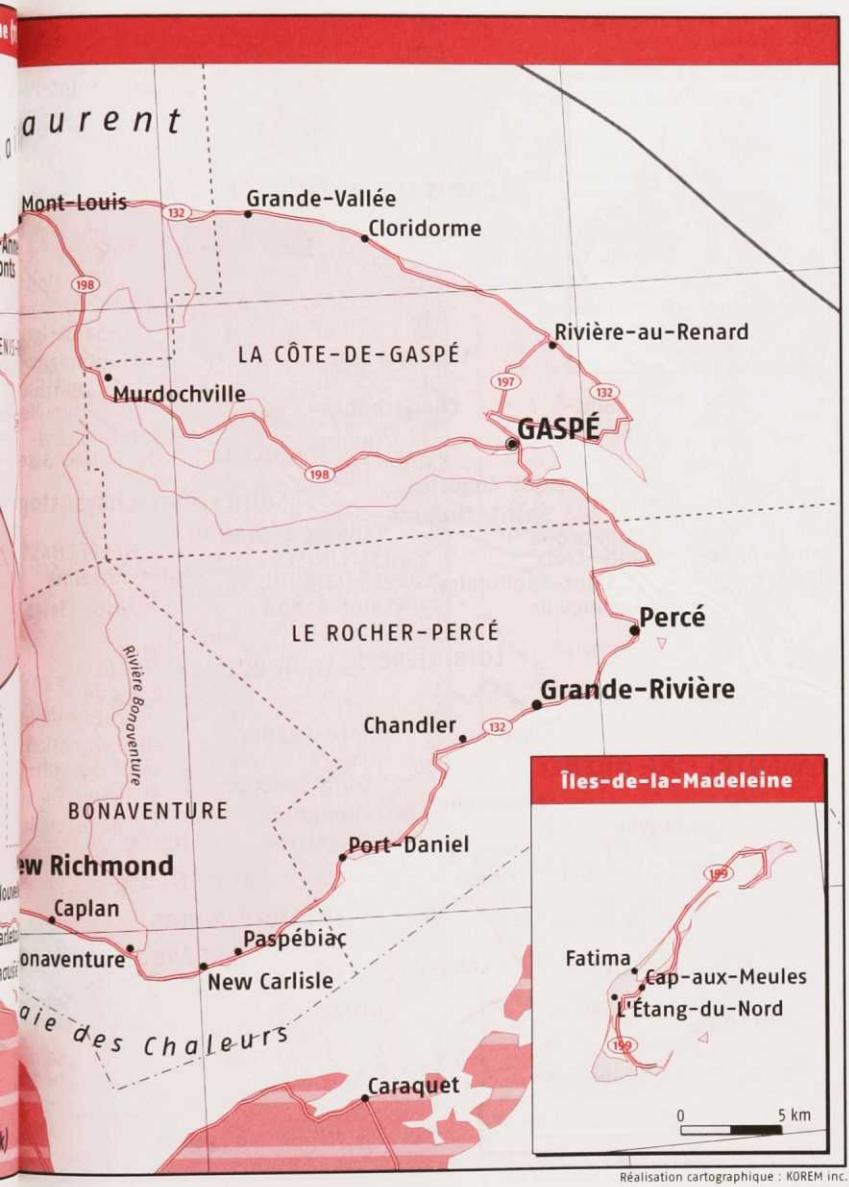

Réalisation cartographique : KOREM inc.

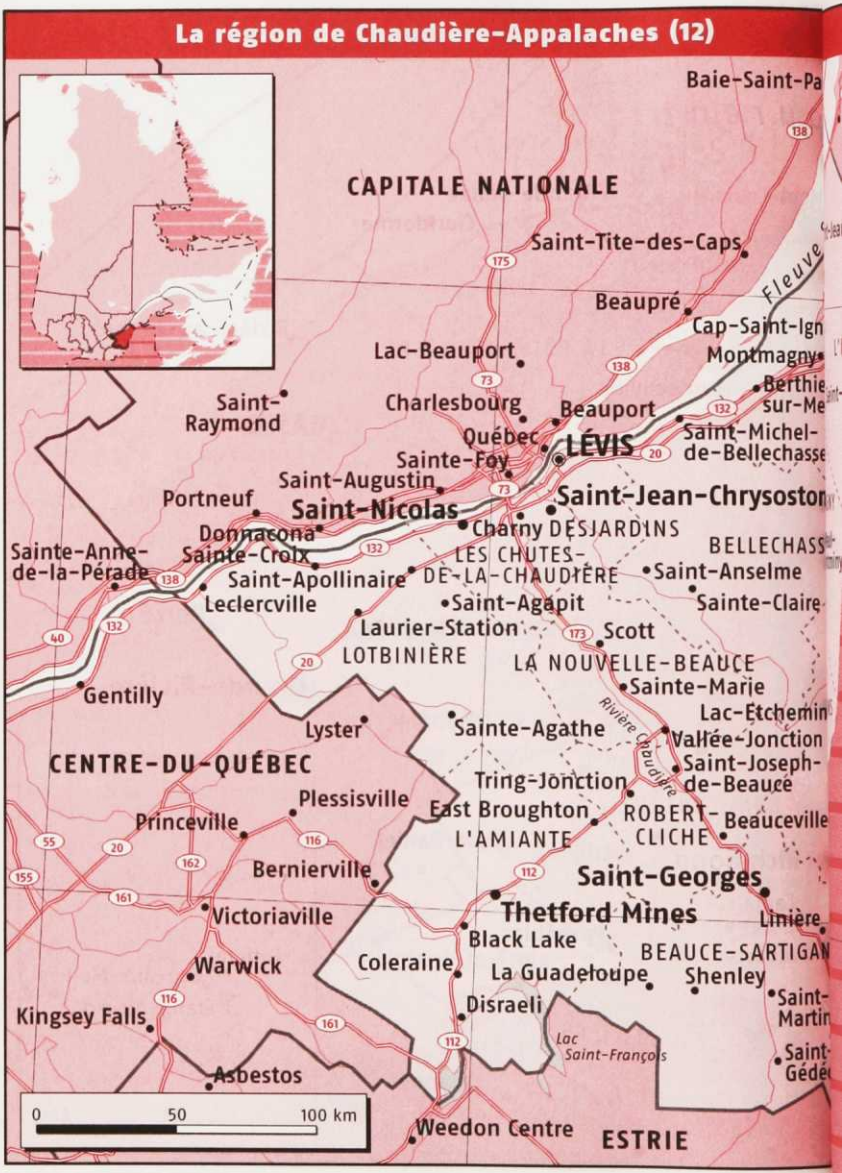
La région de Chaudière-Appalaches (12)
CAPITALE NATIONALE
Baie-Saint-Pa
Saint-Tite-des-Caps
Fleuve
Beaupré
Cap-Saint-Ign
Montmagny
Lac-Beauport
Berthie
sur-Me
Saint-
Raymond
Charlesbourg
Beauport
Québec
LÉVIS
Saint-Michel-
de-Bellechasse
Sainte-Foy
Saint-Augustin
Portneuf
Saint-Nicolas
Saint-Jean-Chrysostor
Donnacona
Charny
DESJARDINS
BELLECHASS
Sainte-Anne-
de-la-Pérade
Sainte-Croix
LES CHUTES-
DE-LA-CHAUDIÈRE
Saint-Anselme
Saint-Apollinaire
Saint-Agapit
Sainte-Claire
Leclercville
Laurier-Station
Scott
LOTBINIÈRE
LA NOUVELLE-BEAUCE
Sainte-Marie
Gentilly
Lac-Etchemin
Lyster
Sainte-Agathe
Rivière Chaudière
Vallée-Jonction
CENTRE-DU-QUÉBEC
Saint-Joseph-
de-Beauce
Tring-Jonction
Plessisville
East Broughton
ROBERT-
CLICHE
Beauceville
Princeville
L'AMIANTE
Bernierville
Saint-Georges
Victoriaville
Thetford Mines
Linière
Black Lake
BEAUCE-SARTIGAN
Warwick
Coleraine
La Guadeloupe
Shenley
Saint-
Disraeli
Kingsey Falls
Lac
Saint-François
Saint-
Asbestos
0
50
100 km
Weedon Centre
ESTRIE

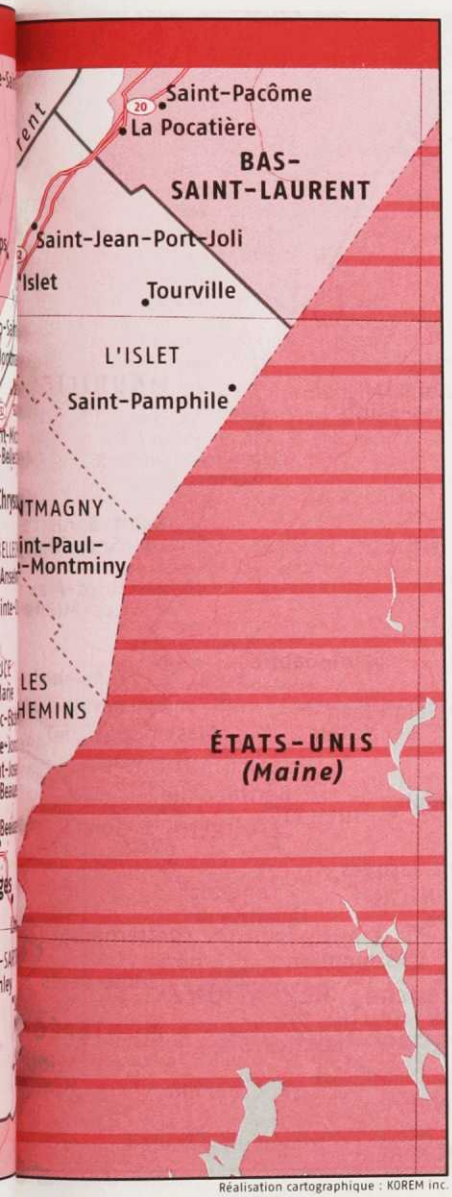

Réalisation cartographique : KOREM inc.

Chaudière-Appalaches (12)

Superficie
15 136 km² · (0,994 % du Québec)

Démographie
Population · 390 131* · (5,3 % du Québec)
Variation 1991-1999 · 3,8 %
Densité · 25,8 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 10,0 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 6,8 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 2,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 19,1 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 59,8 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 8,9 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 12,3 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 194,5
Taux d'activité · 62,0 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 181,1
Région/Québec · 5,3 %
Taux de chômage · 6,9 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 8,4 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 27,7 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 63,9 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
22 594 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
1 243,2m $ · (Régions/Québec 3,6 %)
Source privée · 79,8 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Lévis	40 407
Saint-Georges	20 057
Thetford Mines	17 635
Saint-Jean-Chrysostome	16 161
Saint-Nicolas	15 594

Municipalités régionales de comté (MRC)
Beauce-Sartigan
Bellechasse
Desjardins
L'Amiante
L'Islet
La Nouvelle-Beauce
Les Chutes-de-la-Chaudière
Les Etchemins
Lotbinière
Montmagny
Robert-Cliche

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

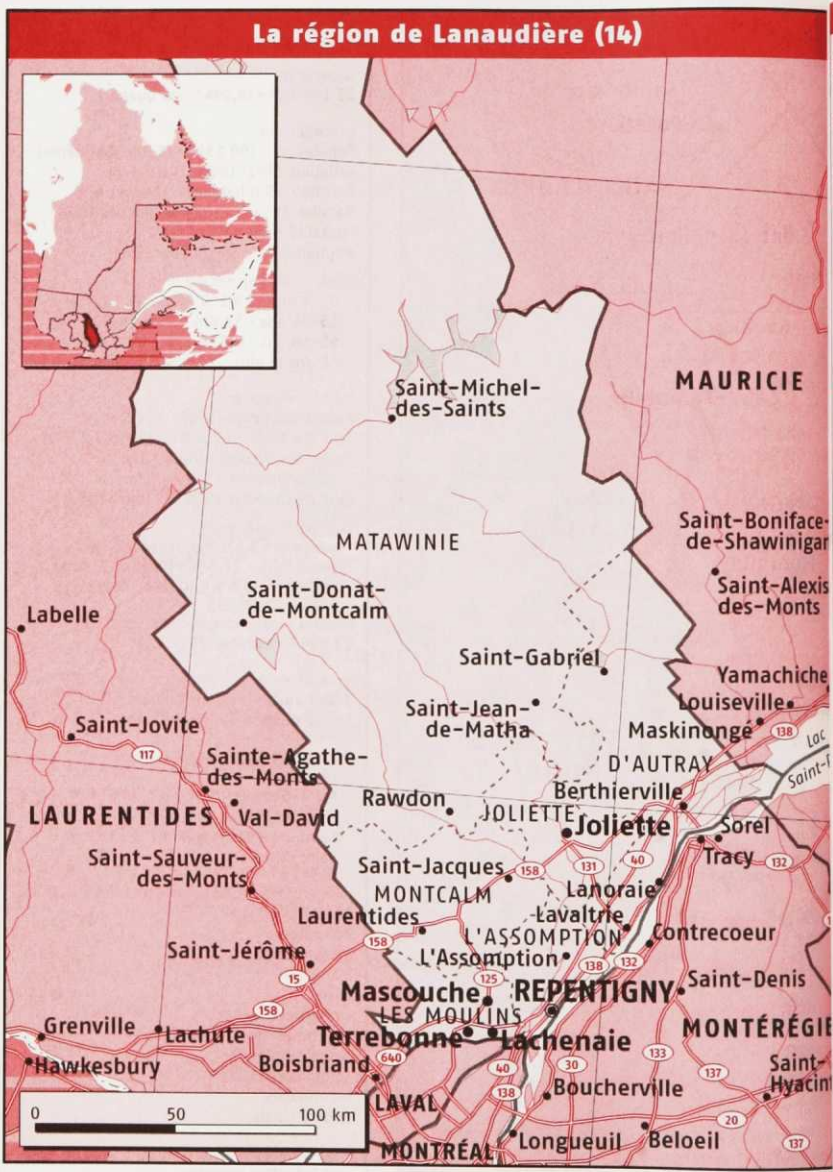

Réalisation cartographique : KD

Lanaudière (14)

Superficie
13 499 km² · (0,887 % du Québec)

Démographie
Population · 396 656* · (5,4 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +15,4 %
Densité · 29,2 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 10,2 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 6,3 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 2,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 21,4 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 59,7 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 9,0 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 9,9 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 213,3
Taux d'activité · 65,1 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 194,0
Région/Québec · 5,7 %
Taux de chômage · 9,0 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 2,5 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 27,5 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 70,0 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
24 371 $ · (Québec 25 367 $)
Investissements (prévisions pour 2000)
1 183,0m $ · (Régions/Québec 3,5 %)
Source privée · 79,9 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Repentigny	53 824
Terrebonne	42 214
Mascouche	28 097
Lachenaie	18 486
Joliette	17 541

Municipalités régionales de comté (MRC)
Montcalm
Matawinie
Les Moulins
L'Assomption
Joliette
D'Autray

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Laurentides (15)

Superficie
21 587 km² · (1,41% du Québec)

Démographie
Population · 463 091* · (6,3% du Québec)
Variation 1991-1999 · 18,3 %
Densité · 21,0 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 10,7 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 6,3 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 2,9 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 20,7 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 59,8 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 9,1 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 10,4% · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 254,8
Taux d'activité · 67,3 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 233,5
Région/Québec · 6,9 %
Taux de chômage · 8, 3 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 4,3 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 4,3 % · (Québec 3,6 %)
tertiaire · 4,3 % · (Québec 3,6 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
25 386 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
2392,2m $ · (Régions/Québec 7,0 %)
Source privée · 85,1 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Saint-Eustache	39 860
Blainville	29 603
Boisbriand	25 227
Saint-Jérôme	23 916
Sainte-Thérèse	23 447

Municipalités régionales de comté (MRC)
Antoine-Labelle
Argenteuil
Deux-Montagnes
La Rivière-du-Nord
Les Laurentides
Les Pays-d'en-Haut
Mirabel
Thérèse-De-Blainville

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

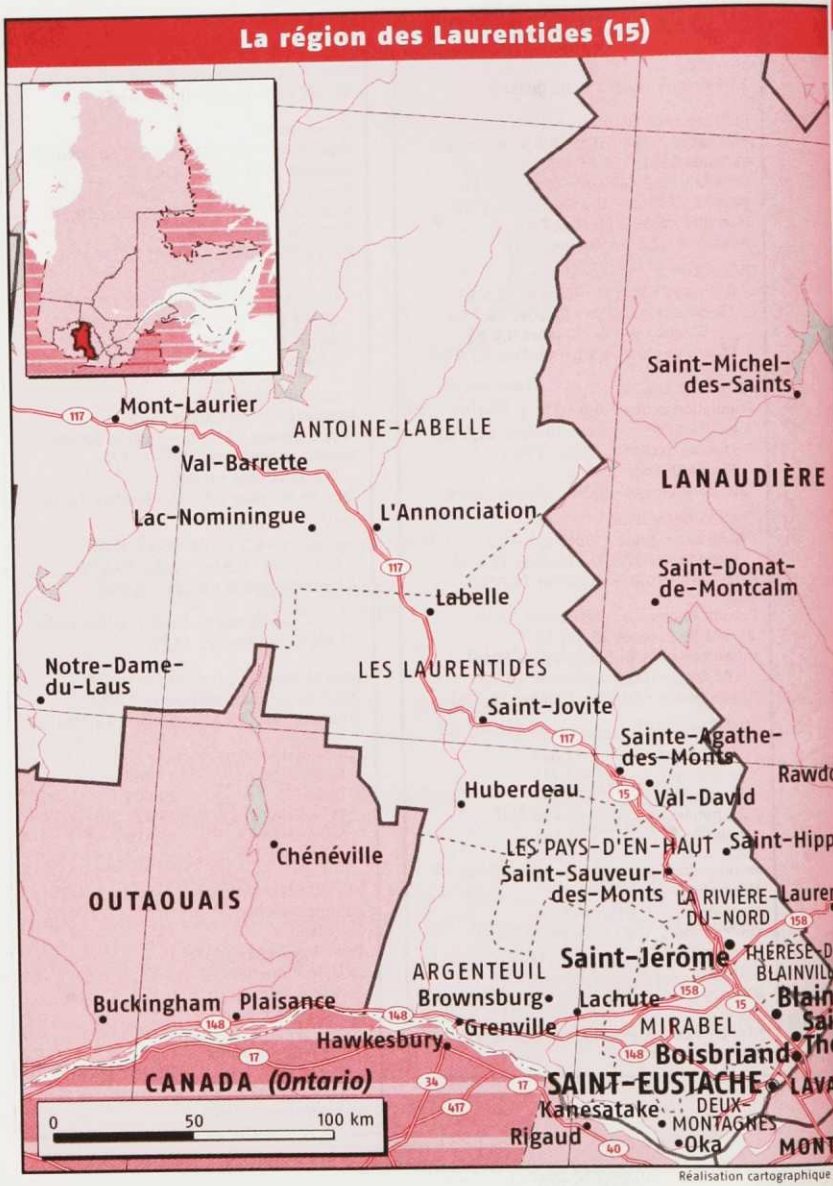

Réalisation cartographique :

Montérégie (16)

Superficie
11 176 km² · (0,734 % du Québec)

Démographie
Population · 1 311 493* · (17,9 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +6,2 %
Densité · 118,7 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 10,3 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 6,7 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 3,1 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 19,8 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 60,2 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 9,3 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 10,7 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 725,3
Taux d'activité · 67,4 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 665,4
Région/Québec · 19,5 %
Taux de chômage · 8,3 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 3,5 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 26,2 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 70,3 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
26 856 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
5 372,1m $ · (Régions/Québec 15,7 %)
Source privée · 78,2 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Longueuil	127 977
Saint-Hubert	77 042
Granby	43 316
Châteauguay	41 423
Saint-Hyacinthe	38 981

Municipalités régionales de comté (MRC)
Acton, Beauharnois-Salaberry, Brome-Missisquoi, Champlain, La Haute-Yamaska, La Vallée-du-Richelieu, Lajemmerais, Le Bas-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, Roussillon, Rouville, Vaudreuil-Soulanges

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

Centre-du-Québec (17)

Superficie
6 986 km² · (0,459 % du Québec)

Démographie
Population · 222 091* · (3,0 % du Québec)
Variation 1991-1999 · +4,7 %
Densité · 31,7 hab/km² · (Québec 4,9)
Natalité (1998) · 10,4 ‰ (Québec 10,3)
Mortalité · 7,8 ‰ (Québec 7,4)
Nuptialité · 2,3 ‰ (Québec, 3,1)

Répartition par groupe d'âge
0-14 ans · 18,9 % · (Québec 18,5 %)
15-54 ans · 58,7 % · (Québec 59,7 %)
55-64 ans · 9,3 % · (Québec 9,4 %)
65 ans et plus · 13,1 % · (Québec 12,4 %)

Marché du travail
Population active (000) · 105,1
Taux d'activité · 60,0 % · (Québec 62,5 %)
Personnes occupées (000) · 94,9
Région/Québec · 2,8 %
Taux de chômage · 9,8 % · (Québec 9,4 %)

Emplois par secteur
primaire · 8,6 % · (Québec 3,6 %)
secondaire · 34,5 % · (Québec 22,4 %)
tertiaire · 56,9 % · (Québec 74,0 %)

Revenu moyen des particuliers (1998)
21 448 $ · (Québec 25 367 $)

Investissements (prévisions pour 2000)
877,4m $ · (Régions/Québec 2,6 %)
Source privée · 84,6 % · (Québec 79,7 %)

Principales municipalités (1997)

Drummondville	44 882
Victoriaville	38 174
Bécancour	11 489
Saint-Nicéphore	9 251
Plessisville	6 810

Municipalités régionales de comté (MRC)
Arthabaska
Bécancour
Drummond
L'Érable
Nicolet-Yamaska

* Les données de cette fiche sont celles de 1999 sauf indication contraire

La région de la Montérégie (16)

Réalisation cartographique : KO

Réalisation cartographique : KOREM inc.

Politiques et revendications sociales

LA SANTÉ

- La grande offensive des partisans de la privatisation
- Fusions et confusions
- Un système canadien de santé

L'ÉDUCATION

- L'école de la réforme
- La situation des universités
- L'université : tour d'ivoire ou porte tournante ?
- Des jours meilleurs pour les chercheurs québécois
- Science et éducation, un arrimage difficile
- La laïcité des écoles : fallait-il un compromis ?
- La laïcité à l'université : les liaisons dangereuses

JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Police : l'ère des chaperons
- Évolution des infractions au code criminel

LES DEMANDES SOCIALES

- Des luttes sociales sans direction précise
- Les Anglo-Québécois : la fronde des régions
- Le Sommet de la jeunesse
- La révision projetée du Code du travail

La santé

La grande offensive des partisans de la privatisation

Pierre-Gerlier Forest

Département de science politique/GRIG, Université Laval

Il n'y a pas de paix pour le système de santé. Ceux qui ont cru que le départ de Jean Rochon, en décembre 1998, allait marquer la fin du « grand dérangement » et le début d'une période d'ajustement et de consolidation se sont lourdement trompés.

Deux ans plus tard, les chantiers ouverts par la ministre Pauline Marois pour venir à bout des crises dans les urgences hospitalières ou pour corriger la mauvaise répartition géographique des professionnels de la santé n'ont pas encore abouti. L'intégration des services entre l'hôpital et le CLSC n'est pas achevée, tant s'en faut, mettant en péril le fameux virage ambulatoire. Les grands hôpitaux universitaires n'existent encore que sur papier, malgré une longue série de plans « définitifs », d'ultimatums et de conférences de presse triomphalistes. Le régime d'assurance-médicaments vacille, pour cause de mauvais calculs actuariels et d'un partage des risques défavorable à l'État. À l'automne 2000, de surcroît, une nouvelle commission — dirigée par l'ancien ministre Michel Clair — se charge d'examiner sous tous leurs aspects la structure et le fonctionnement du système de santé québécois, ouvrant la voie à de nouveaux bouleversements.

Une coalition d'intérêts

Comme si cela ne suffisait pas, le système public, appauvri et affaibli, est aussi la cible d'une coalition d'intérêts exaltant les bienfaits de l'économie de marché. Assureurs, médecins entrepreneurs, financiers, idéologues : tous veulent nous convaincre que leur profit individuel est aussi celui de la société dans son ensemble et qu'ils possèdent le secret de la santé pour tous au moindre coût. Chacun y va donc de sa proposition, suggérant de lui confier tel service ou de lui réserver tels patients — tout en sachant bien que le système public s'occupera toujours des plus pauvres ou des plus malades. Les attaques sont à ce point systématiques et l'intention de s'accaparer des secteurs complets du système de santé est si précise qu'il est parfois difficile de ne pas voir dans ce groupe un ensemble de prédateurs.

Depuis un an, en fait, l'impression s'est installée progressivement que l'avenir va dans une seule direction et qu'un certain recours au privé ne ferait « pas de mal » : méga-cliniques, chirurgies à la carte, assurances complémentaires, tarification. Certes, nul ne peut vraiment dire comment de telles initiatives peuvent aider à résoudre les difficultés de gestion et de financement du système public — les urgences, la pénurie de médecins ou d'infirmières, la fragmentation des soins. Mais il y a longtemps que les spécialistes des politiques publiques savent que la rencontre des problèmes et des solutions n'obéit pas aux lois de la raison mais à celles de la politique.

S'il est quand même important d'y insister, c'est que le relief de chaque crise de l'année qui vient de s'écouler fut accentué par la polémique autour de la privatisation. Une urgence encombrée ? Il fallait songer à construire un centre ambulatoire privé. Une liste d'attente qui s'allonge ? Il fallait créer des « passerelles » pour les patients qui peuvent s'offrir des chirurgies privées. Des hôpitaux régionaux en quête de médecins ? Il fallait permettre aux chirurgiens d'utiliser les équipements à leur profit pendant les heures creuses. Les difficultés du système de santé ont servi à accréditer l'idée que la privatisation était nécessaire et plusieurs questions qui ne s'inscrivaient pas dans cette logique sont donc restées dans l'ombre.

Cas d'urgence

L'encombrement des services d'urgence dans les hôpitaux québécois est un thème familier. Pendant certaines périodes critiques, les journaux télévisés affichent même le nombre de patients en excédent dans chaque grand hôpital, comme ils affichent les indices boursiers ou les prévisions météorologiques. Les causes du problème sont multiples et résistent à toutes les solutions imaginées par les différents ministres de la santé qui se sont succédé à Québec depuis une vingtaine d'années.

Il faut dire qu'il est sans doute impossible de limiter l'utilisation des salles d'urgences et d'améliorer en même temps leur position au sein de l'hôpital, en y concentrant « l'expertise et l'équipement », comme y invitaient en septembre 1999 les membres d'un groupe de travail formé par la ministre.

On peut comparer avec le réseau autoroutier : les usagers sont rebutés par les encombrements — quand ils ne sont pas carrément repoussés, comme ce fut le cas cette année aux urgences de Notre-Dame ou de la Cité de la Santé — mais sont attirés par la fluidité et la performance, causant alors de nouveaux encombrements.

Les principaux acteurs impliqués dans la gestion des urgences ont salué positivement l'initiative de Pauline Marois, qui les a conviés à un Forum sur cette question à Montréal, les 4 et 5 octobre 1999. Cette rencontre avait pour but de faire comprendre par les « partenaires du réseau » et d'ajuster à leurs besoins le plan d'action imaginé par la ministre pour désengorger les urgences.

Depuis plusieurs années, en effet, le modèle dominant favorisait la création d'autres modes d'accès au système de santé, de façon à détourner les usagers des salles d'urgences : centres ambulatoires, CLSC, services intégrés pour les personnes âgées, ligne info-santé, etc. Les participants au Forum ont pris une toute autre direction, en choisissant plutôt de se concentrer sur l'utilisation des ressources hospitalières, par exemple l'accessibilité au plateau technique ou la composition des équipes de soins. La seule mesure sortant de ce cadre résidait dans une grande campagne de vaccination contre l'influenza et le pneumocoque, destinée à prévenir l'engorgement hivernal causé par les problèmes respiratoires chez les personnes âgées ou les malades chroniques.

Exception faite des vaccinations, rares étaient les solutions qui pouvaient porter des fruits dans les semaines ou les mois suivant le Forum d'octobre. Les problèmes de l'urgence ont donc continué à poursuivre les responsables administratifs et politiques, notamment dans la grande région de Montréal. Début novem-

bre, la ministre accordait des fonds nouveaux (24,6 millions) pour la gestion des urgences et créait un groupe permanent pour soutenir la révision du fonctionnement des hôpitaux qui le souhaitaient.

Peine perdue : les hôpitaux de Montréal débordaient dès le mois de décembre, surpris par une violente épidémie de grippe qui bouleversa toutes les prédictions des planificateurs. À leur décharge, il faut ajouter que la situation fut accablante partout au Canada, sauf dans les quelques villes où les directions de santé publique jouaient un rôle direct dans la gestion de l'offre de soins et firent libérer des lits hospitaliers dès les premiers signes d'épidémie [Gray, 2000].

Pendant les premiers mois de 2000, alors que la situation reste très pénible dans la plupart des urgences du Québec, certains experts commencent à réclamer des solutions qui vont au-delà de l'hôpital, tout en affectant de croire au plan d'action de Mme Marois. C'est ainsi qu'à la Régie régionale de Montréal, le docteur Denis Roy reprend l'offensive en faveur des centres ambulatoires, tandis que le principal responsable des soins médico-hospitaliers au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux, le docteur Luc Deschênes, envisage une reconfiguration complète de la première ligne.

Sur le terrain, en dépit de l'échec des tentatives précédentes, on se lance dans un nouvel essai de planification, cette fois pour éviter les crises annoncées pour l'été à venir : pénurie de personnel et fermeture des lits indispensables pour accueillir les patients de l'urgence. L'exercice ne donnera pas toujours les résultats espérés, notamment dans certains hôpitaux régionaux ou dans les urgences de la couronne nord de Montréal, mais la situation générale pendant l'été 2000 sera finalement moins difficile que celle de l'été 1999.

Les crises dans les salles d'urgence frappent l'imagination, non seulement parce que l'alignement des civières dans les corridor et les visages accablés de fatigue du personnel font de « bonnes » images pour les journaux télévisés, mais aussi parce que chacun sait qu'il devra utiliser l'urgence, à un moment ou un autre. Porte d'entrée privilégiée du réseau de la santé, l'urgence sert en effet à tout et à n'importe quoi, depuis les soins requis par les accidentés de la route jusqu'aux interventions sociales auprès des personnes âgées, en passant par la clinique médicale sans rendez-vous. Dans ces conditions, pas étonnant que l'impuissance des autorités publiques devant les problèmes d'engorgement paraisse indiquer une incapacité plus générale à maîtriser l'évolution du système de santé.

Attendre en liste

L'inquiétude prend aussi le visage des listes d'attente. Le sujet ne touche pas la population de la même façon que les urgences, car l'attente varie selon l'âge du patient, la région où il habite, la maladie dont il souffre et même la période de l'année. Mais il préoccupe les médecins, qui s'indignent des obstacles pratiques ou financiers qui les empêchent de traiter leurs patients comme ils le souhaitent — en décembre 1999, le docteur Jacques Genest [Genest, 1999] a proposé rien de moins que l'abolition des listes de plus de six mois. Il passionne les partisans de la privatisation, qui en ont fait le leitmotiv de leurs interventions publiques. Il permet à l'opposition parlementaire d'embarrasser la ministre à peu de frais, en l'interrogeant sur le sort de telle ou telle personne en situation critique. À l'évidence, enfin, le

sujet suscite doutes et inquiétudes chez les patients en attente et dans leur entourage, surtout quand il s'agit de gens âgés ou atteints d'une maladie dont la progression est rapide ou le pronostic mauvais.

Certes, même dans un monde idéal, il ne serait pas possible de concentrer toutes les ressources du système de santé sur un seul problème ou de ne pas répartir les efforts en fonction des risques. Dit autrement, on ne peut pas négliger les cardiaques pour soigner les malades atteints du cancer ou ignorer que certains cas requièrent des soins plus rapidement que d'autres. Les listes d'attente sont donc là pour rester et le seul système de santé qui se vante de ne pas les connaître, celui des États-Unis, ne parvient à ce résultat qu'en refusant carrément l'accès aux soins à un grand nombre de patients [Rachlis, Kushner, 1994].

Cela dit, la crise des listes d'attente n'est pas un faux problème. En 1999-2000 au Québec, il y avait 10 000 patients de plus en attente d'une chirurgie qu'en 1998-1999, pour un total de plus de 111 000 personnes ! Cette augmentation moyenne de 10 %, déjà considérable, cachait des pointes de 30 % ou même 40 % dans certaines spécialités comme l'ophtalmologie (cataracte) ou la radio-oncologie. De surcroît, les listes d'attente se sont aussi allongées pour toute une gamme de services de soutien pour lesquelles les patients ne souffrent pas de la même manière, mais subissent néanmoins des préjudices évidents : soins à domicile, services sociaux, évaluation psychosociale, etc.

Pas de solution unique

Comme dans le cas des urgences, le problème est complexe et ne comporte pas de solution unique. Dans certaines spécialités, les listes d'attente sont la conséquence d'une pénurie de professionnels : médecins, infirmières ou techniciens. On manque aussi d'équipements, depuis les salles de chirurgie jusqu'aux accélérateurs de particules. Dans les hôpitaux qui disposent de professionnels et d'équipements, ce sont les ressources financières qui font défaut, malgré des « injections » de fonds répétées. Il arrive aussi, notamment à l'automne, que les chirurgiens atteignent le « plafond » salarial au-delà duquel la Régie de l'assurance-maladie ne rembourse plus les opérations au plein tarif — certains arrêtent alors de pratiquer au rythme nécessaire pour satisfaire la demande.

Ces difficultés sont ensuite aggravées par une succession de grands et de petits conflits de travail, qui conduisent chaque fois à reporter des interventions ou à suspendre certaines activités. Enfin, il faut compter avec le progrès technologique, qui rend possible des choses qui ne l'étaient pas, et l'évolution démographique, qui amène une population vieillissante à recourir plus souvent aux services des médecins et des chirurgiens.

Les réactions du ministère ont différé selon les spécialités. Dans le cas de la radio-oncologie, on a poursuivi l'expérience qui consiste à envoyer certains patients aux États-Unis pour y recevoir leur traitement. Dans la cas de la cardiologie, on a plutôt tenté de fournir de nouvelles ressources aux chirurgiens, pour éviter que des questions d'intendance fassent obstacle à leur volonté de résoudre la crise. Dans d'autres secteurs, on a surtout compté sur les initiatives des hôpitaux, soutenus par des budgets spéciaux mis à leur disposition à cette fin. Finalement, dans le cas des chirurgies mineures ou des services diagnostiques, les auto-

rités politiques ont laissé les patients qui en avaient le désir et les moyens recourir au secteur privé, sans jamais en faire une politique officielle.

Après la grève

Pendant l'automne 1999, alors que l'on commençait à prendre la mesure du problème des listes d'attente dans le région de Montréal, le directeur général de la Régie de Montréal-Centre, Marcel Villeneuve, attribua l'essentiel de ces difficultés aux effets de la grève illégale des infirmières, l'été précédent. Dans ce cas précis, l'explication était plausible, bien qu'un peu courte.

Ce que l'on ne savait pas encore, c'est que l'exemple de cette grève inutile, pendant laquelle le gouvernement québécois avait tenu tête aux syndicats et à l'opinion, allait servir à désamorcer une crise annoncée dans le secteur de la santé. En effet, à l'exception de quelques catégories de techniciens et de quelques associations, les contrats de travail de la grande majorité des employés et des professionnels de la santé ont été renouvelés sans cris et sans heurts, comme si chacun était persuadé qu'un affrontement avec l'État se solderait par un échec cuisant. La décomposition de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec, par suite de scissions et de querelles au sommet, a sans doute aussi agi comme un repoussoir pour les directions syndicales tentées par une grève.

En mai 2000, quand les médecins spécialistes signèrent la dernière d'une série d'ententes couvrant tout le secteur de la santé, il était clair que les associations et les syndicats militants (pharmaciens, inhalothérapeutes, techniciennes de laboratoires) n'avaient pas fait de gains plus importants que les groupes qui avaient accepté d'entrée de jeu les offres du gouvernement. De façon globale, les nouvelles ententes représentaient un milliard de dollars supplémentaires pour les différents employés et professionnels du secteur de la santé, dont 480 millions pour les seuls médecins. D'ailleurs, à ce propos, on ne peut s'empêcher de trouver quelque peu « élitiste » la politique des ajustements salariaux poursuivie par le gouvernement Bouchard, qui commença par refuser aux infirmières ce qu'il accorda par la suite aux médecins ou aux pharmaciens.

Combler les pénuries

En fait, dans ce qui précède, il manque une dimension primordiale : les tentatives des autorités, à tous les niveaux du système de santé, pour combler les postes laissés vacants par des erreurs de planification dans les programmes de formation et la gestion des retraites. Or, la pénurie de médecins est apparue comme un problème plus aigu que la pénurie d'infirmières, ce qui a sans doute donné beaucoup de poids à certaines revendications des associations médicales. Par exemple, avec seulement trente-quatre cardiologues en activité, le président de leur association avait beau jeu pour parler de « médecine de guerre » et de réclamer des moyens supplémentaires, qu'il a obtenus. Mais il est évident que le problème est plus large et concerne tous les métiers de la santé. Les mécanismes de planification mis en place depuis les années soixante-dix et visant la réduction des coûts par le contrôle du nombre de professionnels en exercice se sont révélés inadéquats, parce que grossiers et rigides. Avec les années qui passent, on découvre que la limitation générale du nombre de médecins, d'infirmières ou de techniciens menait à la

raréfaction de certaines spécialités, en plus de se traduire par de fortes disparités entre les régions. La tentative de pallier les vides les plus criants par le recrutement international a déçu, tant en raison des coûts associés à cette opération que du petit nombre de candidats ou de candidates.

Les partisans de la privatisation partielle du système de santé ont habituellement abordé ce problème en discutant des incitations pour les employés ou les professionnels. La possibilité d'œuvrer dans le secteur privé équivalant à plus de liberté ou plus de revenus, il serait plus facile d'attirer de nouvelles recrues ou de conserver au Québec les personnes qualifiées — mais frustrées ou découragées — qui songent à partir pour les États-Unis ou l'Ontario. Cette théorie n'a jamais été vérifiée, il va sans dire. En revanche, il est clair qu'en partageant un trop petit nombre de professionnels entre un secteur payant et un secteur qui le serait moins, et en permettant aux clients de se distribuer entre les deux en fonction de leur revenu et de leur « capital social » (relations, culture, éducation, etc.), on risque fort d'affaiblir le système public d'une façon irrémédiable.

Du réseau au système

En 1999-2000, on a tenté par toutes sortes de moyens de transformer le réseau de la santé en un véritable *système*. Les efforts ont porté sur des projets anciens : intégration des services offerts par les hôpitaux et les CLSC ; sur des projets nouveaux : création de centres ambulatoires ou de centres hospitaliers de très grande taille ; sur des projets innovateurs : systèmes intégrés régionaux ou locaux centrés sur des clientèles particulières, comme les personnes âgées ou les malades atteints du diabète. Ce sont surtout les projets « nouveaux » qui ont retenu l'attention du grand public, notamment à cause des débats qu'ils ont suscités et de l'impression d'improvisation qui a accompagné certains dossiers.

Les hésitations de la ministre à propos des centres ambulatoires, qui figurent parmi les projets prioritaires des responsables de la santé de Montréal et de Laval, donnent le ton. Condamnés à l'automne, parce qu'il fallait se concentrer sur les ressources existantes, ils sont relancés en février, dans l'espoir de créer une nouvelle « porte » d'entrée à côté de certains hôpitaux très exposés aux débordements : Lakeshore, Maisonneuve-Rosemont et Sacré-Cœur. *Sotto voce*, comme on pouvait s'y attendre, il y a des experts pour dire que le secteur privé devrait être mêlé à ce dossier ou à l'inverse, pour assurer qu'il s'agit là d'une saine réplique du secteur hospitalier public à ses concurrents [Castonguay 1999, Rodriguez, Contandriopoulos, Saint-Hilaire et Jimenez, 1999].

Le cas du CHUM

L'intégration des hôpitaux universitaires en un petit nombre de centres spécialisés de grande taille semble un défi plus considérable encore, surtout dans le cas des hôpitaux francophones de Montréal. Le Centre hospitalier universitaire de Montréal ou CHUM est un assemblage de trois hôpitaux du centre ville — Notre Dame, l'Hôtel-Dieu et Saint-Luc, sous le patronage de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Les querelles entre les administrateurs, puis entre les médecins des trois établissements hospitaliers ont parfois atteint des sommets de mesquinerie et de méfiance, sous le regard médusé des autres acteurs impliqués et des responsables politiques [voir article p. 334].

Après avoir changé l'équipe de direction en janvier, la ministre a décidé de forcer les choses, en lançant le projet de construction d'un nouvel hôpital, à la limite nord de la zone desservie jusqu'ici par les trois pavillons du CHUM. Cette annonce avait le mérite d'indiquer à tous que le retour à la situation de départ était impensable, mais elle ne résolvait rien des problèmes d'orientation des hôpitaux existants ou des carences annoncées en matière de services en français au centre-ville de Montréal.

Chacun pour soi

Pour un regard informé, les difficultés de cette espèce sont liées à un problème plus fondamental, qui tient à l'absence d'un modèle d'organisation pour le système de santé. L'Association des hôpitaux, de nouveau très active sur la scène politique, favorise un modèle d'intégration centré autour de l'hôpital. Dans cette hypothèse, le palier régional est superflu : on traite directement avec le ministère, d'un côté, et on s'occupe des relations avec les organisations de première ligne, de l'autre : centres ambulatoires, CLSC, cabinets privés et cliniques. Les mêmes organisations de première ligne préfèrent un modèle dans lequel les services sont intégrés sur une base territoriale, avec des mécanismes de coordination plus ou moins contraignants selon que le promoteur du système appartient à un CLSC ou à une clinique privée. Les régies régionales souhaitent préserver des mécanismes d'allocation à une échelle plus large que le territoire d'un CLSC ou le segment de population couvert par un hôpital. Le modèle est plus ouvert aux dimensions sociales de l'action publique et suppose des liens constants avec d'autres domaines de l'activité sociale : municipalités, écoles, entreprises, associations volontaires et groupes populaires, etc.

Quant à la ministre, elle a donné l'impression d'hésiter entre toutes ces solutions, ne sachant trop qui elle devait écouter ou qui elle devait croire. En mai, son collègue Jacques Léonard a ouvertement mis en cause l'existence des régies régionales, ouvrant la porte à des discussions très âpres entre les acteurs du domaine. L'incident a aussi eu le mérite de révéler les appuis importants dont jouissaient certaines régies dans leurs régions respectives, brisant avec l'image d'une structure inutile et coupée de son milieu.

Le statu quo n'est pas une hypothèse plausible. Plusieurs mesures ponctuelles, comme l'application d'une loi « anti-déficit » aux établissements publics de santé ou les budgets régionaux ciblés, ont déjà commencé à bousculer l'équilibre entre les différents acteurs du système, qui savent de moins en moins où se situe la ligne d'autorité. Le futur rapport de la commission Clair, formée en juin 2000, doit poser les bases du régime nouveau. En attendant, c'est chacun pour soi...

L'État assureur

On pense souvent à l'État comme gestionnaire du réseau de la santé ou comme employeur des milliers de personnes qui y travaillent. Mais l'État québécois est aussi un assureur. D'ailleurs, au moins quatre régimes différents protègent la population contre les risques associés à la maladie ou aux accidents : l'assurance-maladie, l'assurance-automobile, le régime de santé et sécurité au travail et l'assurance-médicaments. Comme ces différents régimes ne sont pas intégrés et qu'ils ne dépendent pas tous du ministère de la Santé, cette immense responsabilité n'apparaît pas clairement au premier abord.

Mais on peut croire qu'il s'agira sous peu d'un élément important dans le débat sur le financement de la santé.

Le régime d'assurance-médicaments a fait l'objet d'un examen complet au cours de l'année. L'annonce d'un déficit accumulé de près de 200 millions en novembre, suivie par la publication en décembre d'un rapport d'évaluation assez inquiétant, a lancé une large discussion sur la viabilité du régime. En février, lors d'une commission parlementaire chargée d'examiner cette question, il est apparu clairement que le régime édifié par Jean Rochon ne pourrait survivre sans une refonte importante : le régime public attire en effet les « mauvais » risques, comparati-vement aux régimes privés, en plus de servir des clientèles plus vulnérables, susceptibles de consommer davantage de médicaments.

Ce problème se greffe à un débat de politique industrielle sur la place de l'industrie pharmaceutique dans l'économie du Québec et bien entendu, il vient aussi nourrir les discussions sur le rôle du privé dans la santé. En effet, la croissance des dépenses reliées au médicament — plus de 14 % par année, en moyenne — prend place dans un système mixte où le public et le privé sont supposés coopérer et se partager équitablement les clientèles. Un échec condamnerait donc les espoirs de tous ceux qui espèrent la création d'un système mixte dans la prestation des services hospitaliers et médicaux. Le redressement des primes annuelles de 175 $ à 350 $, en mai, est venu clore temporairement le débat, mais il est clair que ce n'est que partie remise, d'autant que le projet d'un régime « national » canadien (*Pharmacare*) figure encore parmi les hypothèses envisagées par le gouvernement fédéral en matière de santé.

D'ailleurs, toute réflexion sur le rôle d'assureur « santé » du gouvernement québécois doit faire une place aux contraintes et aux projets qui viennent d'Ottawa. Le régime d'assurance-maladie est encore en partie financé par les paiements de transfert fédéraux et il est difficile d'échapper aux normes imposées par la Loi fédérale sur la santé, même si vous souhaitez seulement aménager différemment un régime provincial, comme l'Alberta de Ralph Klein l'a tenté cette année.

La traversée des apparences

Comme tant d'autres moments de l'année écoulée, mais à une échelle plus grande encore, l'été 2000 ressemblait à une veillée d'armes. Dans les associations, les conseils, les bureaux de direction, les cabinets d'experts et les universités, chacun se préparait aux assauts de l'automne, à une rentrée sur fond de commission d'enquête et de remise en question. L'enjeu le plus direct consistait à désigner un gagnant parmi les groupes et les organisations qui prétendent orienter le système de santé, grâce au choix d'un modèle pour l'allocation des ressources et le financement.

Mais il y a d'autres décisions à prendre, des apparences à traverser. L'illusion d'une bataille *entre nous*, dans laquelle n'entrerait aucun autre joueur que ceux que nous connaissons déjà, est parfaitement illusoire. Au Québec même, le nombre de personnes qui se sentent concernées par l'avenir du système public de santé est croissant : finie l'époque des huis clos entre médecins et bureaucrates. Ailleurs au Canada, les projets qui tentent de transformer le visage des systèmes de santé ne cessent de se multiplier, avec ou sans l'aval du gouvernement fédéral. Il ne faudrait pas croire que ces initiatives vont

rester sans écho ici même, changeant donc chaque fois notre perception de ce qu'il est possible de faire. Enfin, il faut compter avec le paysage mondial, qui est porteur de questions nouvelles, auxquelles il n'est pas possible d'échapper.

De plus, les grands problèmes du système québécois ont peu de chances de disparaître seulement parce qu'on change de modèle d'organisation. C'est un mirage de ce genre qui a conduit à multiplier les attentes à l'endroit des centres hospitaliers universitaires, comme on plaçait autrefois tous les espoirs dans les CLSC ou plus tard, dans les régies régionales. Une commission ne videra pas les couloirs des salles d'urgence ni ne fera disparaître les listes d'attente. Elle ne créera pas de nouveaux médecins ou de nouvelles infirmières. Compte tenu de sa composition et de son mandat, il n'est même pas certain qu'elle puisse s'occuper beaucoup de la santé, au sens large. Elle doit se contenter de parler de « missions » et de « structures », comme c'est souvent le cas dans l'administration publique québécoise. Les grands problèmes sont là pour rester, peut-être un peu moins aigus que l'année précédente : pas de paix pour le système de santé. ●

Références

GRAY, Charlotte, « Hospital Crisis ? What Crisis », *Journal of the Canadian Medical Association* vol. 162, n° 7, 4 avril 2000.

GENEST, Jacques, « Des remèdes pour la santé : il faut rendre le système plus efficace, plus humain et davantage centré sur le malade », *Le Devoir*, p. A9, 30 décembre 1999.

RACHLIS, Michael et Kushner CAROL, *Strong Medicine : How to Save Canada's Health Care System*, (pour une perspective canadienne sur les problèmes du système de santé américain), HarperPerennial, Toronto, 1994

CASTONGUAY, Claude, « Encadrer les cliniques privées pour éviter l'implantatioin d'un système de santé à deux vitesses », *La Presse*, p. B3, 9 sept. 1999.

RODRIGUEZ, Charo, A.-P. Contandriopoulos, C. Saint-Hilaire et V. Jimenez, « L'État doit demeurer le maître d'œuvre des changements », *La Presse*, p. B3, 10 novembre 1999.

» Site Internet

Site de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, présidée par Michel Clair : **www.cessss.gouv.qc.ca/page1_f.htm**

Fusions et confusions

Jean-Louis Denis
Département d'administration de la santé, Université de Montréal

Lise Lamothe
Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

Ann Langley
Département de la stratégie des affaires, Université du Québec à Montréal

En 1999-2000, le système de santé québécois a encore fait couler beaucoup d'encre. En plus de rapporter les événements de l'heure, *Le Devoir* a réalisé une série de reportages et commentaires spéciaux sur « Les maux de la santé » au début de mai 2000, et Alain Dubuc, éditorialiste de *La Presse*, a diffusé son propre dossier d'analyse durant la semaine du 3 juin 2000 intitulé « La santé en crise ».

Comme on peut voir par la teneur de ces titres, le message global transmis au public est plutôt noir. Cela laisse entendre que des changements doivent être apportés à l'organisation du système pour en retirer de plus grands bénéfices et s'assurer de satisfaire les citoyens. La *Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux* créée le 20 juin 2000 par le gouvernement et la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, devra justement s'interroger sur les changements à réaliser pour mieux adapter notre système aux défis actuels et futurs.

Les problèmes particuliers soulevés en 1999-2000 sont multiples et complexes — qu'on pense à la pénurie persistante des infirmières, aux débordements des salles d'urgence, aux déficits budgétaires des hôpitaux, aux débats concernant l'avenir des régies régionales de la santé et des services sociaux et le rôle de l'entreprise privée dans notre système, et enfin aux difficultés soulevées par les fusions d'hôpitaux, dont le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) constitue l'exemple le plus connu. L'expérience de ces fusions constitue d'ailleurs une porte d'entrée tout indiquée pour mieux comprendre les défis du changement.

Coordination et intégration par les fusions

Les soins physiques de courte durée requièrent aujourd'hui de moins en moins d'hospitalisation mais de plus en plus de technologies sophistiquées et dispendieuses ; dans ce contexte, le regroupement des hôpitaux sous une même administration et peut-être sous un même toit constitue une solution qui devrait, en théorie, permettre à la fois une diminution des coûts d'opération et la création d'une masse critique de spécialistes et de volume d'activités propres à soutenir les investissements importants qu'exigent des soins à la fine pointe de la technologie. C'est cette logique qui a conduit à la fusion des centres hospitaliers universitaires à Montréal (le CHUM et le CSUM — Centre de Santé de l'université McGill—), à Québec et à Sherbrooke en plus de celle de plusieurs autres centres régionaux.

Cependant, l'histoire des quatre dernières années au Québec et ailleurs au Canada nous a montré que ces fusions posent d'énormes défis de gestion. Le dossier du CHUM est l'exemple le mieux connu du grand public en partie à cause du caractère fortement médiatisé des débats. L'arrivée récente d'un nouveau directeur général expérimenté dans la gestion des fusions (Gérard Douville, anciennement directeur du Centre de Santé de l'université McGill), le renouvellement du conseil d'administration, la décision de construire un nouvel hôpital sur un site unique, l'annonce d'investissements pendant la période de transition et le recrutement de Claude Béland (ancien président du Mouvement Desjardins) pour diriger la Société d'implantation du nouveau CHUM semblent avoir amené un peu plus de sérénité dans les débats. En fait, le 4 avril 2000, le directeur général Gérard Douville déclarait au *Devoir* « On sent que le vent tourne et qu'il y a un consensus pour soutenir le projet ».

Une année mouvementée pour le CHUM

Pourtant l'année 1999-2000 a encore été pleine de rebondissements pour ce centre créé en 1996 par la fusion de trois grands hôpitaux de taille et de prestige : l'hôpital Notre-Dame, l'hôpital Saint-Luc et l'Hôtel-Dieu de Montréal. L'année 1999 a commencé avec la démission de la directrice générale et la remise en question du projet d'hôpital sur trois sites, projet qui avait fait l'objet de l'entente originale de fusion.

Survient ensuite le projet avorté de concentration des services pour le cancer du sein sur le site de l'Hôtel-Dieu puis un nouveau directeur général, Raymond Carignan, qui assurera un intérim de six mois. Celui-ci proposera un projet transitoire de reconfiguration des services dans les trois sites hospitaliers. Ce projet suscite de vives réactions de la part des groupes impliqués, notamment des médecins et des employés de l'Hôtel-Dieu qui y voient une menace pour leur avenir. Le projet requiert plusieurs amendements avant d'être approuvé par le conseil d'administration en janvier 2000 dans un contexte de menace plus ou moins explicite de tutelle si on n'arrivait pas à dénouer l'impasse.

Puis vient l'annonce par la ministre du projet d'une nouvelle construction dans le quartier Petite Patrie. Ce qui devait être une bonne nouvelle tourne au vinaigre : le projet est contesté publiquement à cause du manque de consultation, de la négligence de facteurs environnementaux dans le choix du site et enfin par certains groupes qui craignent une diminution de l'importance de la médecine de pointe francophone au centre-ville.

Cercle vicieux

En fait, le projet semble s'être embourbé ces dernières années dans une espèce de cercle vicieux : l'incapacité des différents groupes à s'entendre sur une orientation claire sans savoir quel serait le niveau d'investissement consenti par le gouvernement, et parallèlement, le refus du gouvernement de s'engager en l'absence d'un projet d'orientation clair et acceptable.

La férocité avec laquelle les différents groupes ont défendu leurs positions opposées a longtemps empêché une évolution satisfaisante du projet. Par ailleurs, l'impasse a causé des pertes coûteuses en ressources et en expertises. En décembre 1999, le recteur de l'Université de Montréal a lancé « un cri d'alarme » : si les choses ne changeaient pas, les départs en

série de médecins spécialistes nuiraient à l'avenir du secteur de la santé de l'Université de Montréal.

Autres fusions à problèmes

Ce portrait un peu sombre n'est pas unique. En juillet 2000, l'hôpital Angrignon, né en 1996 de la fusion des hôpitaux de Verdun et de Lasalle, a été « défusionné ». La Régie régionale a préféré séparer les deux institutions, devant l'incapacité de l'hôpital à produire un plan de configuration conforme à ses objectifs et la difficulté de retenir un corps médical qui accepterait de fonctionner sur deux sites distants de sept kilomètres. Les hôpitaux de l'Outaouais et du Saguenay ont également connu des problèmes similaires.

Finalement, en novembre 1999, les directeurs généraux d'hôpitaux universitaires fusionnés à travers le Canada se sont rencontrés pour un colloque organisé par David Levine, président et directeur général de l'Hôpital d'Ottawa. Les directeurs se sont communiqué leurs expériences et leurs conseils sur la façon de gérer les fusions. Bien que tous n'aient pas eu à vivre des expériences pénibles, les témoignages des participants faisaient nettement ressortir que les fusions d'établissements de santé sont des opérations délicates et difficiles à consolider à court terme [FCRSS, 2000].

Pourquoi ces difficultés ?

Comment peut-on expliquer ces difficultés dans la réalisation des fusions d'hôpitaux ? Trois « réponses faciles » viennent immédiatement à l'esprit : problèmes de leadership, problèmes d'argent et problèmes de cultures. Toutes ces réponses ont leur fond de vérité, mais il faut les analyser un peu plus pour mieux comprendre les enjeux. En particulier, il faut souligner qu'il n'y a pas de « coupable » qu'on peut désigner facilement pour expliquer ces difficultés — il y a plutôt des caractéristiques spécifiques aux organisations de santé qui rendent ces processus de changement particulièrement difficiles à gérer.

Problèmes de leadership

Pour discuter intelligemment des questions de leadership lors de fusions, il faut d'abord comprendre comment le leadership s'exerce normalement dans un hôpital. Pour quelqu'un de l'extérieur, il est facile d'imaginer que s'il était à la place de la direction, il réglerait les problèmes rapidement. Pas question d'accepter que différents groupes d'intérêt remettent des orientations en question continuellement ! Il s'agit simplement d'établir une ligne claire et tous seront obligés de suivre. Ce n'est pas si simple.

La structure des hôpitaux québécois telle que consacrée par la loi fait que l'autorité est partagée entre au moins trois pôles :

- la Direction générale qui assure la gestion administrative ;
- les médecins qui exercent leur influence souvent par l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;
- le Conseil d'administration qui chapeaute les deux autres pôles.

Ce dernier est composé de membres élus parmi différents groupes internes et externes à l'hôpital. La présidence du Conseil d'administration est assumée à temps partiel par un individu qui n'exerce pas son travail à l'hôpital.

Il s'ensuit que les responsabilités et les pouvoirs de direction reposent non pas sur un seul individu mais sur un groupe

d'au moins trois leaders avec des sources d'autorité, d'expertise et de légitimité différentes. Ce groupe doit pouvoir s'entendre sur les orientations à prendre pour faire avancer les dossiers.

De plus, puisque le président du CMDP est élu par ses collègues tous les deux ans, il est probable que cet acteur aura tendance à favoriser les orientations du groupe auquel il doit sa position. Selon les affinités et les expertises de chacun, ce ménage à trois ou plus peut prendre des formes plus ou moins coopératives ou conflictuelles. Il n'est pas rare dans le secteur de la santé de voir les différents pôles de leadership adopter des orientations opposées. C'est à ce moment que les conflits peuvent ressortir avec éclat dans les médias et susciter des débats vigoureux à l'Assemblé nationale. À défaut de pouvoir s'entendre entre eux, les leaders de l'hôpital risquent de se voir ainsi imposer des solutions provenant de l'extérieur.

Transposons maintenant cette dynamique des trois pôles de leadership au cas d'hôpitaux que l'on tente de regrouper. Supposons de plus qu'il s'agit d'une fusion à trois sites et qu'on ait décidé pour des raisons d'équité d'accorder une représentation égale de chaque site au conseil d'administration, à l'Exécutif du CMDP et même à l'intérieur de l'équipe administrative. Donnons maintenant le mandat à cette nouvelle « équipe » de direction (dont le nombre de pôles d'influence est maintenant multiplié par trois) de choisir une nouvelle configuration de l'hôpital fusionné qui exigera le déplacement de services entre les sites. Ajoutons au mandat une commande de redressement budgétaire. Le mélange est à l'évidence explosif!

Pour cette raison, un des consensus dégagés du colloque sur les fusions tenu à Ottawa en novembre 1999 portait sur la nécessité d'éviter une trop grande représentation des anciens hôpitaux au nouveau conseil d'administration de l'hôpital fusionné [FCRSS, 2000]. On pourrait s'attendre à ce que ce choix, combiné à la nomination d'un directeur général provenant de l'extérieur des sites antérieurs, tende à favoriser la légitimité des nouveaux dirigeants et offre un meilleur potentiel pour la gestion du changement.

Il reste que d'aucuns pourraient réagir à ce qui précède en déplorant l'existence d'une réglementation qui fait perdurer une structure de pouvoir qui semble entraver la prise de décision. Notons qu'outre la structure formelle, le rôle important du corps médical dans les soins contribue également à obliger l'administration à tenir compte de leur point de vue. Dans le cas d'un mode de fonctionnement coopératif entre le corps médical et les administrateurs, cette influence peut jouer un rôle extrêmement constructif. Dans le cas contraire, elle est une entrave significative au succès des fusions.

Ce qui est peut-être plus grave encore est le rôle et le statut relativement faible accordé aux gestionnaires dans notre réseau de la santé. À ce même congrès de novembre 1999, Hugh Scott, directeur général du Centre de santé de l'université de McGill, a expliqué à un auditoire canadien l'ampleur des contraintes réglementaires avec lesquelles il devait composer. Deux statistiques avaient particulièrement attiré l'attentioin : le salaire relativement faible qu'il pouvait offrir à son directeur des finances (110 000 $) pour gérer un budget de 450 millions et le nombre impressionnant d'unités syndicales — 105 — avec lesquels il devait composer.

Problèmes d'argent

Un sujet au moins peut générer un consensus autour de la table du conseil d'administration de n'importe quel hôpital fusionné : l'impossibilité de réaliser un grand centre universitaire sans une injection importante de nouvelles ressources financières.

Pourtant, les fusions d'hôpitaux universitaires au Québec ont eu lieu dans un contexte ambigu. Il n'a jamais été parfaitement clair si l'objectif principal en était un de rationalisation ou de développement de grands centres hospitaliers universitaires modernes et à la fine pointe de la technologie. Les nouveaux centres ont tous dû digérer des coupes budgétaires dans leurs premières années d'existence. Même en l'an 2000, les centres fusionnés sont parmi ceux qui ont le plus de difficulté à respecter la consigne d'un budget équilibré.

Toute la littérature en gestion s'accorde à dire que la fusion de deux entreprises ne peut pas se faire sans un investissement préalable pour permettre l'intégration des activités et possiblement de futures économies [Haspelagh et Jemison, 1991]. Il n'y a pas de doute que les contraintes de ressources ont rendu plus difficiles les processus de fusion au Québec.

Par ailleurs, avant de conclure trop rapidement sur ce problème comme source de tous les maux, il est important de creuser un peu plus le rôle des enjeux économiques dans les processus de fusion. Deux autres éléments semblent déterminants : le rôle des modes de rémunération des médecins et les bénéfices ou les pertes économiques qui peuvent être encourus par certains groupes ou individus lors des fusions. La mise en place d'une médecine universitaire haut de gamme et apte à relever les défis scientifiques et cliniques de l'avenir commande de s'entendre sur des règles du jeu qui permettent de valoriser simultanément les missions d'enseignement, de recherche et de clinique.

L'adoption d'un mode de rémunération des médecins qui est jugé à la fois équitable pour ces derniers tout en les incitant à contribuer suffisamment à ces trois domaines d'excellence est un enjeu majeur dans le développement des hôpitaux universitaires. Les difficultés rencontrées par les hôpitaux récemment fusionnés ne toucheraient donc pas uniquement le niveau de ressources financières disponible mais aussi la manière dont ces ressources sont allouées aux médecins de ces organisations. À cet égard, un observateur externe du secteur de la santé pourrait conclure avec justesse qu'un des grands maux de nos organisations de santé est d'allouer les ressources aux producteurs sans mécanismes très clairs et très puissants pour les inciter à atteindre les objectifs que poursuivent les organisations et le système de santé.

À un niveau très terre à terre, il faut aussi comprendre que lorsque la majorité des médecins d'un hôpital sont rémunérés à l'acte selon une formule négociée directement avec le gouvernement, un simple transfert d'un service clinique d'un site à un autre pour réaliser une concentration d'apparence souhaitable peut avoir des conséquences personnelles inattendues qui touchent plus que les personnes physiquement déplacées. Les médecins de différentes spécialités doivent se consulter entre eux et utilisent à des niveaux variables les services diagnostiques, également sujets à une rémunération proportionnelle au volume. Chaque changement risque donc d'avoir des effets sur les niveaux de

revenus des différents spécialistes, suscitant naturellement des réactions tantôt favorables, tantôt défavorables. La rémunération à l'acte encourage certainement la productivité clinique, mais elle ne favorise pas les changements majeurs. De plus, elle favorise la performance individuelle aux dépens parfois de la collaboration. Les « problèmes d'argent » vont bien plus loin qu'une simple insuffisance de liquidités !

Problèmes de culture

Encore là, la littérature en gestion est abondante sur les problèmes culturels rencontrés lors de fusion d'organisations [Buono et Bowditch, 1989]. En fait, lorsqu'il s'agit de regrouper des organisations ou des entreprises qui fonctionnaient jusque-là de façon autonome, c'est leur demander de devenir quelqu'un d'autre. Les organisations développent dans le temps des façons de faire et de s'entendre pour régler leurs différends. Nos propres recherches sur les regroupements d'hôpitaux universitaires [Denis et al., 1999] montrent deux types de problèmes culturels dans la gestion des fusions.

Premièrement, les professionnels et l'ensemble des employés des organisations regroupées peuvent avoir l'impression de perdre leur milieu habituel de travail et risquent ainsi de se sentir relativement déstabilisés. Dans plusieurs cas, les individus dont les activités sont déplacées cherchent à demeurer dans leur milieu d'origine. Ce n'est donc pas facile de persuader les gens qu'ils font partie maintenant d'un nouvel ensemble hospitalier qui pourra leur apporter beaucoup.

Deuxièmement, le secteur de la santé, comme plusieurs autres organisations où se trouve une main-d'œuvre professionnelle qualifiée, est un milieu réfractaire au changement. Les professionnels apprennent à s'organiser entre eux et développent de véritables communautés de pratiques identifiées à leurs services ou départements cliniques. Une conception commune de la pratique professionnelle se développe dans le temps, laquelle se traduit par un ensemble de règles et de normes qui contribuent à l'efficacité perçue du travail tout en étant sécurisantes. Lors des regroupements d'hôpitaux, il est question bien souvent de déplacer de telles communautés vers un autre site et de les regrouper avec des communautés existantes. Ce processus peut s'avérer douloureux et susciter des résistances fortes et en apparence plus ou moins rationnelles. Il faut comprendre qu'on demande aux gens de défaire une façon de faire qui fonctionne bien pour eux et peut-être aussi pour leur clientèle. Lors du débat sur le transfert des activités d'investigation et de dépistage du cancer du sein du site Notre-Dame pour les « intégrer » avec ceux des autres hôpitaux sur le site de l'Hôtel-Dieu, les médecins de Notre-Dame ont évoqué, entre autres, « la désintégration de l'équipe multidisciplinaire de Notre-Dame », pour soutenir leur résistance. On comprend que les notions « d'intégration » et de « désintégration » sont bien relatives. Malheureusement, la première semble passer parfois par la seconde avec tous les coûts, les douleurs et les nouveaux apprentissages que cela peut engendrer.

La gestion des cultures organisationnelles est donc un enjeu crucial des fusions et pourrait expliquer l'inertie relative dans la réorganisation des services cliniques lorsque ces hôpitaux sont obligés d'investir la majorité de leurs efforts dans l'apprentissage de nouvelles identités.

Les défis de l'intégration et de la coordination des soins

Le système de santé au Québec est un sujet constant d'intérêt pour la population et les médias. Il est clair que des changements doivent être apportés à nos façons de faire pour garantir des soins de qualité et accessibles à la population, et ce à long terme. Nous avons utilisé l'exemple du regroupement des hôpitaux universitaires pour montrer la complexité de telles opérations et pour souligner combien il peut être difficile d'accroître l'intégration des soins et des services dans le système de santé. C'est pour cela que le diagnostic d'une coordination et d'une intégration insuffisante des soins dans notre système perdure.

Par ailleurs, il paraît évident que l'enjeu fondamental de ces processus repose dans notre capacité de gérer les changements. Malgré les bouleversements des dernières années, nous pouvons dire que les changements sont à venir. Il faut investir activement et sans relâche dans des réorganisations qui permettront d'amener à maturité les réformes entreprises. Ces changements ne touchent pas seulement le regroupement et le développement des hôpitaux universitaires mais portent aussi sur la réorganisation de la médecine de base et sur une réforme des modes de financement des organisations de santé et de paiement des professionnels. Tout cela nous amène à dire qu'il faut éviter dans les débats à venir les raisonnements simplistes et se méfier de ceux qui garantissent avoir la solution à tous les maux du système de santé. ●

Références

BUONO, A.F. et BOWDITCH, J.F., *The Human Side of Mergers and Acquisitions*, Jossey-Bass, San Francisco, 1989.

DENIS, J.-L., LAMOTHE, L. et LANGLEY, A., « The Struggle to Implement Hospital Mergers », dans *Canadian Public Administration*, 42(3), 1999.

FCRSS (Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, **www.chsrf.ca**), « La décennie des fusions : que nous ont enseigné les années 90 dans les soins de santé au Canada ? », Rapport de conférence, Ottawa, mars 2000.

HASPELAGH, P.C. and JEMISON, D.B., *Managing Acquisitions : Creating Value Through Corporate Renewal*, Free Press, New York, 1991.

Sites Internet

« Les maux de la santé », série d'articles du *Devoir*, publiée du 29 avril au 6 mai 2000 : **/san/sante.html**

Site de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, présidée par Michel Clair : **www.cessss.gouv.qc.ca/page1_f.htm**

« La santé en crise », série d'éditoriaux d'Alain Dubuc : **lapresse.infinit.net**

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : **www.chumontreal.qc.ca**

Un système canadien de santé « on the rocks »

Jean Turgeon
École nationale d'administration publique

Même si les gouvernements qui se sont succédé à la tête du Québec ont toujours considéré la santé comme un champ de compétence exclusif aux provinces, un regain d'intérêt du gouvernement fédéral en faveur d'une intervention plus importante et plus directe de sa part dans ce domaine s'est manifesté dès l'apparition de surplus budgétaires.

C'est ainsi que, à la suite de l'annonce du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, dans son budget de février 1999, de privilégier le secteur de la santé, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, tout en réaffirmant les principes de la Loi canadienne sur la santé [Canada, 1984], a entrepris certaines initiatives en vue d'améliorer la qualité des services de santé.

En fait, depuis son accession à la tête du ministère Santé Canada, Allan Rock s'est toujours posé en défenseur de la Loi canadienne sur la santé. Cette loi oblige les provinces à une gestion sans but lucratif par une autorité publique qui relève du gouvernement provincial ; elle garantit aussi à tous les Canadiens où qu'ils soient au pays un accès gratuit et universel à la plupart des services de santé fournis par les hôpitaux et les médecins. Ainsi, après l'adoption le 10 mai 2000 du projet de loi albertain sur l'impartition des services chirurgicaux à des installations privées à but lucratif, M. Rock a promis que son gouvernement redoublerait de vigilance et renforcerait sa capacité de surveillance de la conformité de cette législation albertaine à la Loi canadienne sur la santé. Suite à une recommandation du Vérificateur général du Canada qui, à l'automne 1999, concluait au besoin d'assurer une meilleure application de la Loi, Santé Canada a fait passer ses dépenses annuelles de 1,5 million à 5,5 millions pour l'amélioration de l'administration de la Loi.

Un budget en santé

Après avoir réduit de sept milliards par année ses transferts aux provinces au cours des trois dernières années au chapitre du Transfert social canadien (TSC), le ministre des Finances annonce le 6 février 1999 une augmentation aux provinces, sur trois ans, des transferts en espèces pour la santé de 6,5 milliards. Ainsi, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) — qui vient remplacer le TSC qui s'établissait à 12,5 milliards en 1998-1999 — atteindrait 15 milliards en 2001-2002, ce qui constitue un sommet si on le combine à la valeur des points d'impôts déjà consentis aux provinces. Le budget prévoit également, en vertu du programme de péréquation aux provinces moins nanties, le versement de sommes additionnelles, dont 1,4 milliard pour le Québec.

Au chapitre de la santé, le fédéral n'est pas en reste face aux provinces dans ce budget. M. Martin prévoit pour différents organismes fédéraux et à Santé Canada des budgets triennaux supplémentaires importants aux fins de la recherche et de l'information aux Canadiens. Par

exemple, le ministre projette d'accroître les ressources de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), de financer la création d'un réseau national de surveillance de la santé et d'utiliser des technologies de l'information pour des projets de télésanté.

Une levée de boucliers provinciaux... de courte durée

Aussitôt connu le budget 1999 de Paul Martin, toutes les provinces dénoncèrent ce qu'elles considéraient comme un sous-financement du domaine de la santé. Lors d'une conférence des premiers ministres du mois d'août 1999, un fort consensus s'établit entre les provinces pour exiger du fédéral qu'il rétablisse sans condition le financement d'avant 1995.

Plutôt que d'obtempérer, le gouvernement fédéral lie sa participation à tout éventuel financement supplémentaire dans les systèmes de santé des provinces à un plan national de santé. Rapidement le front commun des provinces va s'effriter, de telle sorte que, dès le 3 février 2000, à la conférence suivante des premiers ministres, plusieurs s'entendront sur l'idée d'un « examen national » du système de santé canadien, certains appuyant l'idée d'une nouvelle commission royale d'enquête ! La conférence des ministres de la santé de mars 2000 a vu également des ministres divisés : d'un côté, ceux en accord avec l'idée du plan fédéral, majoritairement en provenance de l'ouest du pays ; d'un autre côté, les ministres, dont celui de l'Ontario, revendiquant toujours l'injection de fonds sans condition.

Propositions de programmes pancanadiens

De son côté, le ministre Rock multiplie les propositions de programmes nationaux. Aussi, avec l'aide des fonctionnaires de Santé Canada, il s'affaire, dès le printemps 1999, à échafauder des propositions de collaboration avec les provinces en matière de soins et services de santé. Ces propositions sont soumises aux provinces et aux territoires au fur et à mesure de leur élaboration.

Un plan d'action pour les enfants

C'est ainsi que, en juillet 1999, un projet de Plan d'action national pour les enfants (PANE) circule dans les officines de Santé Canada [1999]. Le document ébauche la mise en place d'un ensemble intégré de systèmes d'aide et de services à l'intention des jeunes enfants, de la période prénatale à l'inscription à l'école. Le Québec est d'accord avec les objectifs du PANE, mais décide de ne pas participer à cette initiative parce qu'il souhaite assumer le plein contrôle des politiques et des programmes sociaux sur son territoire, notamment ceux destinés à l'enfance et à la famille. Rappelons également que le Québec n'a pas signé l'entente cadre sur l'union sociale. Dans son budget du 28 février 2000, le ministre Martin annonce la mise en œuvre du PANE, augurant du même coup quelques sujets de discorde avec le Québec, notamment à propos de la prestation fiscale pour enfants et des congés parentaux.

Des programmes pour la main-d'œuvre sanitaire

En septembre 1999, à Charlottetown, lors d'une réunion des ministres de la santé, la question de l'inadéquation de l'offre de ressources humaines (médecins, infirmières, autres professionnels) dans le domaine de la santé est abordée. Plusieurs provinces de même que le fédéral (évidemment...) indiquent alors que le

gouvernement canadien pourrait jouer un rôle de premier plan dans l'identification des solutions et la planification de l'offre de ces différents personnels.

Des programmes visant les soins communautaires et à domicile

Le 27 janvier 2000, M. Rock révèle l'intention de son ministère d'assumer la moitié des coûts d'un nouveau programme pancanadien essentiellement axé sur les soins communautaires, les soins à domicile et la disponibilité des médecins, ce qui fait écrire le lendemain à Jean-Robert Sansfaçon, éditorialiste au journal *Le Devoir* : « Le grand frère fédéral a décidé de prendre sous son aile un système de santé malade de l'incompétence des pauvres bougres de provinciaux [...] comme si les provinces ne connaissaient pas l'importance des services communautaires et des soins à domicile ! »

Autres propositions de programmes pancanadiens

Début avril 2000, le ministre Rock jongle avec l'idée d'un plan pancanadien de gestion des cohortes infirmières, d'une éventuelle réforme de la rémunération des médecins et d'un organisme pancanadien pour la couverture publique des médicaments. Il met de ce fait le pied dans le domaine de l'éducation, au grand dam de la ministre Pauline Marois du gouvernement du Québec.

Enfin, le 12 juin 2000, M. Rock rend public le rapport intitulé « Élaboration d'une politique nationale de santé pour le monde rural, étape II ». Il annonce également les détails de deux programmes fédéraux qui s'adressent plus particulièrement aux personnes vivant en milieu rural, à savoir le Programme d'innovations en matière de santé rurale et communautaire (PISRC) et le Programme des partenariats pour l'infostructure canadienne de la santé (PPICS).

Un plan national de santé

Parallèlement à ces nombreux programmes fédéraux, dès janvier 2000 le ministre Rock propose que les provinces s'unissent pour « déterminer les objectifs pancanadiens » en matière de santé de façon à ce qu'il puisse être possible de comparer la qualité des services d'une province à l'autre, ce qui fait dire à Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois : « C'est du "Ottawa knows best" à son mieux. »

Dans son budget du 28 février 2000, le ministre des Finances ajoute une enveloppe de 2,5 milliards non récurrents pour des transferts aux provinces en espèces pour la santé. La permanence du montant devrait être assurée, en principe, lorsque les provinces se seront entendues avec Ottawa sur un plan national de santé. Jean Chrétien affirmait accepter l'idée d'une rencontre des premiers ministres sur la santé, mais conditionnellement à une entente préalable sur ce fameux plan « pour faire en sorte que le système de santé reflète nos principes communs tout en étant suffisamment souple pour favoriser l'innovation ». On ne savait pas au cabinet de M. Rock si ce plan allait consister en de larges principes ou en une série d'approches à adopter. Toutefois, en regard des gestes du ministre durant cette période, il semble que la seconde manière de faire les choses soit dans les faits celle qui prévaut.

En somme, il apparaît clair que les provinces ne recevront davantage de fonds du gouvernement fédéral qu'en s'asseyant avec M. Rock afin de discuter d'un plan pour améliorer leur système public de santé.

En ligne : l'état de santé de la population

Simultanément à ces propositions de programmes aux provinces et à l'idée d'un plan national de santé, le gouvernement fédéral multiplie les initiatives en vue de mieux connaître l'état de santé des Canadiens. Le 25 novembre 1999, Allan Rock procède au lancement du Réseau canadien sur la santé, un service Internet d'information. Le 27 janvier 2000, il inaugure le site Internet d'une banque de données sur les politiques et les programmes touchant les aînés développée et tenue à jour par les gouvernements fédéral, des provinces et des territoires [Santé Canada, 2000a]. Le 26 avril 2000, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) publie son premier rapport sur la santé des Canadiens [Santé Canada, 2000b].

L'assiette au beurre pour les chercheurs

À l'automne 1999, le ministre Rock dépose un projet de loi pour la création d'instituts de recherche en santé du Canada [IRSC, 2000] en remplacement du Conseil de recherches médicales du Canada. La loi est sanctionnée le 14 avril 2000 et le lancement officiel des IRSC se fait le 7 juin 2000. L'IRSC est le principal organisme fédéral responsable du financement de la recherche dans le domaine de la santé au Canada. Il a, entre autres, pour mandat de créer à court terme 10 à 15 instituts « virtuels » de chercheurs dans le domaine de la santé. L'organisme est doté d'un budget de 402 millions en 2000-2001. En ajoutant à ces sommes celles qui étaient déjà accessibles pour les chercheurs du domaine de la santé à la Fondation canadienne pour l'innovation [FCI, 2000] ou encore au Conseil national de recherches du Canada [CNRC, 2000] et à la Fondation canadienne pour la recherche en services de santé [FCRSS, 2000], on constate que, après des années de vaches maigres, les chercheurs qui s'intéressent au domaine de la santé au Québec comme ailleurs au Canada sont en excellente santé... financière. Reste à savoir combien de temps durera la manne...

Un scénario fréquent

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a proposé aux provinces en de nombreuses occasions des programmes conjoints. Le scénario est souvent le même : le Québec, de guerre lasse, finit par négocier une entente avec Ottawa, non sans avoir dénoncé l'attitude cavalière du fédéral qui, grâce à son pouvoir de dépenser et au flou qui entoure la notion de santé, s'immisce dans ce que les provinces considèrent être leur champ exclusif. Toutefois, dans le domaine de la santé, la période 1999-2000 révèle une activité plus intense du gouvernement fédéral si on la compare à celle qui a prévalu durant chacune des trente années précédentes. La conjonction de plusieurs facteurs peut probablement expliquer ce phénomène.

Un premier budget excédentaire depuis trente ans

Les importants surplus budgétaires en 1998-1999 et la perspective de ceux à venir semblent avoir incité le palier central à revoir la marge de manœuvre consentie aux provinces durant les années 1990 en matière de système de santé. Autant la décentralisation est drapée de toutes les vertus par les gouvernements centraux en période de fortes compressions budgétaires, autant ces avantages semblent disparaître lorsque les excédents budgétaires s'amoncellent...

Les libéraux bien en selle

Durant la seconde moitié de 1999, la popularité des libéraux fédéraux auprès de l'électorat canadien n'a jamais été aussi élevée. Les coudées sont alors plus franches pour obtenir des concessions des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Dépenser pour asseoir son autorité

Le respect, par les gouvernements provinciaux, de grands principes comme ceux contenus dans la Loi canadienne sur la santé, passerait, selon le ministre Rock, par l'obligation pour Ottawa de demeurer un acteur financier incontournable : « [...] si nous voulons exercer une autorité morale, [...] avoir les leviers pour assurer la conformité à la Loi canadienne sur la santé, nous n'avons pas d'autres choix que de contribuer substantiellement à ce financement ». Or, depuis 1984, tout en étant régulièrement en désaccord avec le mode interventionniste du fédéral en matière d'organisation des systèmes de santé, le Québec a toujours respecté et soutenu les principes de la Loi canadienne sur la santé. Il faut donc ouvertement remettre en question ce lien que fait Allan Rock lorsqu'il se traduit par des propositions d'ingérence fédérale dans l'offre de services sanitaires des provinces.

La volonté d'être visible

Le gouvernement fédéral cherche régulièrement à obtenir une meilleure visibilité auprès du citoyen, plus conforme aux sommes qu'il dépense dans les programmes à frais partagés des domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale. Les propos suivants d'Allan Rock tenus le 18 février 2000 sont révélateurs de cette guerre de chiffres : « Lorsqu'on combine les deux sources de revenu (en espèces et en points d'impôt), le gouvernement du Canada paie aux provinces 26 cents pour chaque dollar dépensé pour la santé. [...] En réalité la répartition est la suivante : Ottawa paie 26 cents, les provinces 43 cents, et 31 cents sortent de la poche du contribuable, et ce, à titre privé. ».Un quidam rétorquerait que, plus justement, toute la piastre sort des poches du contribuable...

La visibilité du ministre

La course à la succession de Jean Chrétien à la tête du Parti libéral du Canada peut être assimilée à une course de fond où ceux qui demeuraient derrière durant la période 1999-2000, comme les Allan Rock et Brian Tobin, n'en sont pas moins de solides adversaires pour Paul Martin à long terme. Dans cette optique, Allan Rock a beaucoup à gagner à proposer des programmes fédéraux dans un domaine comme la santé pour lequel la population canadienne a toujours eu beaucoup de fierté. Quitte à s'attirer les foudres de certains gouvernements provinciaux, dont assurément celui du Québec.

Une duplication coûteuse

Ces façons de faire du ministre fédéral de la santé, et plus généralement du gouvernement libéral actuel, dédoublent ou dédoubleront un certain nombre d'initiatives québécoises.

Prenons pour exemple la planification des effectifs médicaux et infirmiers qui est réalisée par le gouvernement du Québec depuis les années 1970. Le Québec possède depuis longtemps un conseil consultatif en pharmacologie et son propre régime d'assurance-médicaments depuis 1998. De même, les besoins en services de soins et maintien à domicile ont déjà été identifiés, etc. Bref, il y a, de la part du gouvernement fédéral, une duplication

importante des exercices de planification du système de santé québécois.

Également, dans l'hypothèse où Québec et Ottawa s'entendraient, dans le respect des compétences du Québec, sur la mise en œuvre d'autres programmes fédéraux touchant la santé, il n'en demeure pas moins que le suivi administratif de tels programmes est très lourd, compte tenu de l'obligation de rendre des comptes aux deux paliers de gouvernement, tant pour les établissements que pour les organismes financés, particulièrement pour les petits organismes sans but lucratif qui assurent une part de plus en plus importante de l'offre de services sociaux et de santé.

Enfin, plusieurs des programmes pancanadiens proposés de même que le plan national de santé pourraient avoir pour effet d'homogénéiser à terme les systèmes de santé des provinces, allant ainsi à l'encontre d'un fédéralisme qui devrait permettre, au contraire, une saine concurrence entre les provinces. Dans cette perspective, Allan Rock devrait mettre ses projets de planification pancanadienne du domaine de la santé... *on the rocks.* ●

Références

Sites Internet

Loi canadienne sur la santé de 1984, Canada (1984) : **www.hc-sc.gc.ca/medicare/chaoverf.htm**

Conseil national de recherches du Canada, CNRC (2000) : **www.nserc.ca/programs/secifr.htm**

Fondation canadienne pour la recherche en services de santé, FCRSS (2000) : **www.chsrf.ca/**

Fondation canadienne pour l'innovation, FCI (2000) : **www.innovation.ca/french/index.html**

Instituts de recherche en santé du Canada, IRSC (2000) : **www.cihr.ca/welcome_f.shtml**

Santé Canada (1999), projet du Plan d'action national pour les enfants (PANE) : **www.hc-sc.gc.ca/français/archives/communique/ecdreportfr.htm**

Santé Canada (2000a), Banque de données sur les politiques et les programmes touchant les aînés : **www.bdppa.gc.ca**

Santé Canada (2000b), Conseil de la nouvelle initiative sur la santé de la population canadienne : **www.cihi.ca/french/froadmap/fCPHI/startf.htm**

L'éducation

L'école de la réforme

Marc Thibodeau
journaliste, *La Presse*

La réforme du « curriculum » (aussi appelé « cursus scolaire ») lancée officiellement en septembre 2000 après de longues années de tergiversations promet de modifier de fond en comble les façons de faire dans les écoles du Québec.

La portée de la réforme, qui doit graduellement être élargie à l'ensemble des niveaux primaire et secondaire jusqu'en 2005, est en effet considérable.

Le ministère de l'Éducation, s'inspirant en partie d'approches explorées depuis plusieurs années dans les écoles alternatives, a choisi de revoir la liste des matières enseignées aux élèves, la façon même dont l'enseignement leur est prodigué ainsi que les moyens utilisés pour évaluer leur cheminement scolaire.

Retour aux matières de base

Le nouveau curriculum prévoit d'entrée de jeu un recentrage sur les matières dites « de base » comme le français, les mathématiques, la langue seconde, l'histoire et les sciences.

En matière de pédagogie, sa pierre d'assise est l'introduction de l'enseignement dit « par compétence » qui remplace l'enseignement « par objectif ». On souhaite rendre les élèves beaucoup plus actifs dans le processus d'apprentissage avec l'aide des enseignants, appelés à jouer un « rôle de soutien » crucial en plaçant les enfants dans des situations complexes semblables à celles que l'on peut rencontrer dans la « vraie » vie.

Une série de « compétences transversales » et de « compétences relatives aux domaines d'expérience de vie », comme la capacité d'exploiter adéquatement l'information, d'exercer un jugement critique ou encore de communiquer de façon claire, ont été définies. Leur développement devra être favorisé par l'ensemble des programmes d'études.

La maîtrise de la langue, souvent jugée déficiente par le passé, devrait être favorisée par cette approche puisque tous les enseignants seront tenus d'y accorder une attention particulière, peu importe leur spécialité.

Le Groupe de travail sur la réforme du curriculum, qui a produit en 1997 un rapport exhaustif ayant servi de canevas à la réforme, insistait sur le fait que « le problème de l'apprentissage de la langue, et de l'écriture en particulier, ne pourra être réglé tant qu'il demeurera, à l'école, la seule responsabilité du professeur de français... et tant que l'on ne se souciera pas de la qualité de la langue dans les autres matières ».

La pédagogie par projet, qui permet de traiter une foule de sujets à partir d'une activité donnée, est particulièrement bien adaptée à l'approche plus interactive souhaitée par le ministère. Celui-ci entend néanmoins laisser une grande latitude aux enseignants, appelés à travailler plus que jamais en équipe, pour leur permettre de trouver la formule pédagogique la plus appropriée à leur milieu.

Trois cycles au primaire

Autre modification notable qui promet de modifier substantiellement l'organisation scolaire : les études de niveau primaire seront désormais divisées en trois cycles de deux ans. Au secondaire, on envisage plutôt un cycle de trois ans suivi d'un second, de deux ans.

En vertu de cette nouvelle division du cheminement scolaire, un enseignant pourrait désormais être chargé de chapeauter un même groupe d'élèves pour l'ensemble de la durée d'un cycle plutôt que pour une seule année. Les classes « multiprogrammes », regroupant des élèves de différents niveaux, sont aussi appelées à se multiplier, la tendance étant déjà encouragée dans certaines régions par le décroissement de la clientèle scolaire.

La directrice de la formation générale des jeunes au ministère de l'Éducation, Margaret Rioux-Dolan, fait valoir que l'approche par cycle permet de mieux prendre en compte le rythme d'apprentissage des élèves, qui peut varier considérablement d'un enfant à l'autre.

Abolir le redoublement

La première année du cycle sera vue comme une période d'apprentissage, la seconde, comme une période de consolidation. Dans cette optique, il est exclus de faire redoubler un enfant en milieu de cycle. En fait, le ministère estime que le redoublement est appelé à devenir « tout à fait exceptionnel » en vertu de la réforme, ce qui constitue un changement de taille puisque l'on estime, bon an mal an, que 5 % des enfants inscrits dans le réseau public de la province sont en train de reprendre une année scolaire.

Le Québec ne fera pas cavalier seul dans ce domaine puisque certains pays européens ont carrément aboli le redoublement. Le ministère s'appuie notamment sur une étude de 1996 qui démontre que les redoublants, deux années après l'année redoublée, ont des résultats scolaires similaires à ceux des élèves faibles qui avaient plutôt été promus. Il invoque aussi l'impact psychologique « dévastateur » que peut avoir le redoublement sur les élèves touchés.

La Fédération des commissions scolaires du Québec est du même avis que le ministère, qui risque de bénéficier financièrement de cet aspect de la réforme puisque la facture annuelle liée au redoublement est de plus de 200 millions de dollars.

La quasi-disparition du redoublement suscite certaines appréhensions parmi les syndicats d'enseignants, qui craignent une intervention trop tardive auprès des élèves en difficulté. Le ministère assure pour sa part que ce risque est nul puisque la progression des enfants sera scrutée à la loupe, une attention toute particulière étant accordée à la question de l'évaluation dans le cadre de la réforme.

Une évaluation qualitative

Dans ce domaine, le gouvernement opte aussi pour le changement puisque la version préliminaire du « cadre de référence » sur l'évaluation des apprentissages — la version définitive se faisait toujours attendre à quelques semaines de la rentrée scolaire — précise que l'on doit opter, du moins au niveau primaire, pour une approche qualitative plutôt que quantitative.

Un bilan des apprentissages, qui ne devrait conséquemment pas contenir de notes, sera produit à chaque fin de cycle. Durant les deux années qui précèdent cette étape, sept bilans seront produits

pour permettre d'apprécier la progression de l'élève, qui sera aussi appelé à jouer un plus grand rôle dans ce domaine, « l'auto-évaluation » étant l'une des formules préconisées.

Le ministère, qui enveloppe souvent ses écrits sur la réforme d'un jargon technocratique difficile à percer, souhaite que les élèves soient évalués dans des situations « signifiantes et contextualisées » (sic) proches de ce qu'ils peuvent rencontrer au quotidien à l'extérieur des salles de classe.

L'ex-ministre de l'Éducation, Pauline Marois, qui a lancé la réforme en 1997 avant de passer le flambeau à François Legault, précisait alors qu'il était nécessaire de chercher un meilleur équilibre entre les examens « objectifs », trop limités, et d'autres formes d'évaluation « qui demandent aux jeunes d'écrire, d'expliciter leur pensée, de motiver leur point de vue et de démontrer leurs solutions aux problèmes soumis ».

Ailleurs dans le monde

Le Québec n'est pas le seul à s'engager dans une réforme globale de ce type. Paul Inchauspé, qui chapeautait le Groupe de travail sur la réforme du curriculum, rappelait lors d'une allocution prononcée en 1999 que la majorité des pays occidentaux sont actuellement engagés sur la même voie. Après avoir développé « quantitativement » leur réseau scolaire durant les années 60 dans le but d'assurer la scolarisation du plus grand nombre, ils cherchent désormais à les développer « qualitativement », de manière notamment à s'assurer que les enfants sont bien formés aux exigences d'une société de plus en plus complexe.

Le rapport des États généraux sur l'éducation, paru en 1996, faisant d'ailleurs clairement ressortir l'importance d'une telle réforme pour la province.

Pour tester sur le terrain la validité des grandes orientations retenues, le ministère a fixé l'implantation de la réforme un an plus tôt dans une quinzaine d'écoles de la province, y compris quelques établissements du secteur privé, aussi touchés par la réforme. L'école Bienville, située dans le nord de Montréal, en quartier défavorisé, faisait partie de ce volet expérimental, couronné de succès au dire du gouvernement.

Le directeur de l'école primaire, André Hallé, estime que la réforme a des effets très bénéfiques sur la motivation des élèves. Son succès à large échelle, prévient-il, dépendra cependant largement de l'effort qui sera fait par le personnel scolaire, et tout particulièrement des enseignants, qui, tout en appuyant les grandes lignes de l'initiative gouvernementale, n'ont pas manqué de formuler plusieurs réserves sur le processus d'implantation.

Des réserves

La Fédération des syndicats de l'enseignement s'est notamment dite préoccupée au printemps 1999, après avoir mené un sondage interne, du niveau de préparation de ses membres. La majorité d'entre eux disaient avoir reçu une formation insuffisante en vue de l'introduction de la réforme, qui ne s'applique dans un premier temps qu'au premier cycle du primaire.

Autre hic pour le ministère : la commission des études chargée de revoir les programmes, tout en encourageant le gouvernement à aller de l'avant, a émis à quelques reprises de sérieuses réserves sur leur contenu, ce qui a entraîné des modifications de dernière minute. Leur version

définitive n'aura finalement été rendue publique qu'en juin 2000, à quelques mois de la rentrée, ce qui a compliqué d'autant la formation du personnel.

La production de manuels scolaires adaptés aux nouvelles façons de faire a aussi connu d'importants retards. Enfin, les parents se montraient insatisfaits de l'information reçue au sujet de la réforme, ce qui a poussé le ministère à multiplier les documents d'information à leur attention à l'approche du jour J.

Ces difficultés n'ont pas refroidi l'enthousiasme du ministre Legault, qui avait déjà retardé d'un an l'introduction de la réforme peu après sa nomination pour faciliter l'élaboration des programmes. Il a finalement choisi d'aller de l'avant à la rentrée de septembre 2000 en préconisant toutefois une approche « souple » permettant aux écoles de procéder à leur rythme.

Certains établissements pourraient conséquemment choisir de retarder de plusieurs mois l'introduction des nouveaux programmes, qui devront, quoi qu'il advienne, être appliqués partout au premier cycle du primaire à la rentrée 2001. ●

Références

Sites Internet

Site du ministère de l'Éducation sur le lancement de la réforme : **www.meq.gouv.qc.ca/lancement/pub-rentree/index.html**

Document officiel de la réforme : *Réaffirmer l'école, Prendre le virage du succès*, Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum : **www.meq.gouv.qc.ca/reforme/curricu/ecole.htm**

Série d'articles du quotidien *La Presse* sur « La nouvelle école », les 15,16 et 17 avril 2000, (section Dossiers, « La nouvelle école prend forme ») : **lapresse.infinit.net/**

Dossier du quotidien *Le Devoir* sur la réforme scolaire : **www.ledevoir.com/edu/education.html**

Site de l'Université du Québec sur les États généraux de l'Éducation (fin des travaux en octobre 1996) : **panoramix.uqss.uquebec.ca/menu/**

Site du ministère de l'Éducation sur les États généraux : **www. meq.gouv.qc.ca/fp/etat%~dgen/rapfinal/fin.htm**

Site de la Centrale des syndicats du Québec (anciennement la Centrale de l'enseignement du Québec – CEQ) : **www.ceq.qc.ca/educat/reforme/reforsom.htm#haut**

La situation des universités : plus d'argent... et plus de contrôles ?

Clément Lemelin

économiste, Université du Québec à Montréal

Après plusieurs années difficiles, l'année 1999-2000 marque le début d'une période de vaches plus grasses. Elle ne peut être vue que favorablement par les principaux acteurs du monde universitaire, s'ils se bornent à considérer la quantité des

ressources. Mais, ce réinvestissement s'accompagne d'une redéfinition des règles du jeu, de nature à modifier la répartition des pouvoirs entre divers acteurs et la composition des activités.

Des sources de financement variées

Les activités des universités sont multiples, comprenant entre autres, l'enseignement et la recherche. Leur financement repose sur les étudiants et leurs proches, le secteur privé, les fonds propres des établissements, les gouvernements, ainsi que... les déficits.

Faibles dans le contexte nord-américain, les droits de scolarité sont fixés par le gouvernement québécois ; le gouvernement actuel n'a pas l'intention de les augmenter, ne serait-ce qu'au rythme de l'inflation.

La contribution du secteur privé n'est pas à dédaigner. Elle assure une certaine distinction aux établissements, qui n'hésitent pas à consacrer beaucoup d'énergie à des campagnes de levée de fonds. Certains apports sont spectaculaires : au printemps 2000, Richard H. Tomlinson a donné à son alma mater, l'université McGill, 60 millions de dollars, qui enrichissent un fonds de dotation déjà bien pourvu.

La contribution du secteur privé n'est pas toujours parfaitement désintéressée. L'année 1999-2000 a été celle de la saga des distributrices. Même si elles criaient famine, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'université McGill ont tour à tour renoncé à des ententes d'exclusivité avec Pepsi ou Coca-Cola, à la déception des administrations universitaires. L'argent des embouteilleurs de boissons non alcoolisées a dans certains milieux moins bonne odeur que celui des contribuables consommateurs de boissons alcoolisées.

La contribution politique

La contribution publique est, de beaucoup, la plus importante. Sa forme principale est le versement par le ministère de l'Éducation du Québec de subventions de fonctionnement servant à financer l'ensemble des activités des établissements. S'y ajoutent d'autres subventions, de recherche et d'immobilisation. Les étudiants bénéficient, quant à eux, de prêts, fortement subventionnés, de bourses et en même temps que leurs proches et divers autres acteurs privés, d'avantages fiscaux.

Le financement public ne vient pas que du ministère de l'Éducation. D'autres ministères québécois (ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de la Santé et des Services Sociaux, des Finances, de l'Industrie et du Commerce...) sont aussi impliqués, surtout dans la recherche, dont l'importance a beaucoup augmenté dans les universités ces vingt dernières années.

Même si l'éducation est une juridiction provinciale au Canada, le financement public doit aussi être considéré du point de vue du fédéralisme. L'aide du gouvernement du Québec dépend de sa santé financière, elle-même influencée par diverses mesures, comme la péréquation et le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Des ententes lient les gouvernements québécois et canadien, relativement à l'aide financière aux étudiants, par exemple. Le gouvernement canadien intervient plus directement, par sa politique d'aide à la recherche et sa politique fiscale ; toujours à la recherche de plus grande visibilité, de moyens d'intervenir dans les activités universitaires et de façons de contourner les obstacles l'empêchant de verser des subventions aux établissements, il a créé

la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Des activités sous-financées ?

Animés par les responsables des universités, les professeurs et les étudiants, bien des débats portent sur le niveau de financement. Depuis au moins 25 ans, tous parlent de sous-financement des universités. L'unanimité n'a été rompue que lorsque l'on a suggéré qu'une partie de la solution était la hausse des droits de scolarité.

L'on peut se rapporter à divers critères pour évaluer le niveau souhaitable [Lemelin, 1998]. Certains considèrent les avantages des activités universitaires et les mettent en relation avec leurs coûts. C'est ainsi qu'a été montrée à plusieurs reprises la rentabilité des études, qui pourrait même s'être accrue à la suite de l'augmentation des inégalités de revenu, et qu'a été mise de l'avant l'idée que le développement économique passait plus qu'auparavant par la recherche et l'innovation dans la société du savoir. D'autres s'appuient plutôt sur des comparaisons de recettes ou de dépenses dans le temps ou l'espace.

Même si elle est invoquée depuis longtemps par des gens dont la devise semble être « toujours plus, jamais assez », la thèse du sous-financement des universités est devenue plus crédible dans la deuxième partie des années 1990. Les transferts fédéraux au Québec et les subventions provinciales aux universités ont durement souffert dans la lutte contre le déficit public. Selon certaines estimations, la subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation, en termes réels et par étudiant, a diminué de plus de 20 % entre les années 1994-95 et 1998-99. Le déficit de l'ensemble des universités a dépassé les 100 millions au cours de l'année 1999-2000 et la dette accumulée s'établissait à environ 315 millions de dollars le 31 mai 2000.

Tous les établissements ont souffert, certains peut-être plus que d'autres. Le 25 janvier 2000, la rectrice de l'Université du Québec à Montréal, Paule Leduc, a annoncé qu'elle ne terminerait pas son mandat, invoquant deux raisons : la situation financière intenable de l'établissement et le peu d'appui de la communauté, plus précisément du syndicat des professeurs.

La fin des années de vaches maigres ?

L'année 1999-2000 a pourtant débuté sous des auspices favorables, le ministre québécois des Finances ayant annoncé l'atteinte un an plus tôt que prévu de l'objectif du déficit zéro, et son collègue canadien ayant la tâche plus agréable encore de répartir les surplus. Mais en compétition, entre autres, avec la santé, les autres ordres d'enseignement, les employés de l'État, les contribuables qui réclament l'allègement de leur fardeau fiscal et d'autres qui souhaitent la diminution de la dette, l'enseignement universitaire n'était pas seul à convoiter la cagnotte.

Un des objets de la sempiternelle chicane fédérale-provinciale a été en 1999 la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, dotée par le gouvernement du Canada de trois milliards de dollars à répartir sur dix ans. Les négociations ont été d'autant plus ardues qu'au-delà des questions de juridiction et de visibilité, il fallait composer avec la moindre pertinence de cette mesure au Québec, où le système d'aide financière aux étudiants est plus généreux. Une entente a été conclue le 21 décembre 1999, ce qui a permis à

l'enseignement universitaire québécois de disposer annuellement d'environ 68 millions de dollars additionnels.

Une politique pour l'université

Le ministre de l'Éducation a poursuivi parallèlement sa réflexion sur l'enseignement universitaire, entreprise il y a quelques années dans le cadre des États généraux sur l'éducation. Le 26 octobre 1999 il soumettait à des fins de consultation une nouvelle formulation de son projet d'énoncé de politique. La consultation a mené à la Politique québécoise à l'égard des universités, rendue publique le 15 février 2000, sous le titre : *Pour mieux assurer notre avenir collectif* [voir aussi p. 356]. Viendra s'y ajouter la politique scientifique définie par le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dont on peut d'ores et déjà prévoir qu'elle accordera une large place à la recherche, la formation aux deuxième et troisième cycles et la préparation au marché du travail. Un projet d'énoncé de politique scientifique a été soumis à des fins de consultation le 21 juin 2000 [voir aussi p. 360].

Dans sa politique, le ministre de l'Éducation dévoile les principaux objectifs du gouvernement en matière d'enseignement universitaire :

- l'accessibilité ;
- la performance des établissements ;
- la réponse aux besoins de la société, liés en partie au marché du travail ;
- l'ouverture sur le monde.

Il annonce en même temps que cette politique s'incarnera dans un plan de réinvestissement et une nouvelle politique de financement.

Le réinvestissement

À la fin de l'hiver 2000, les budgets fédéral et provincial ont confirmé le réinvestissement dans l'enseignement universitaire. Dans son discours sur le budget, lu le 28 février 2000, le ministre des Finances du Canada a d'abord annoncé le versement aux provinces de 2,5 milliards additionnels au titre du Transfert canadien, dont un milliard pour l'année 2000-01. Neuf cents millions additionnels sont aussi versés à la Fondation canadienne pour l'innovation, afin de financer des laboratoires de recherche ; des crédits aux conseils de recherche canadiens devraient permettre l'instauration de 2000 nouvelles chaires de recherche au cours des cinq prochaines années. Enfin, de nouvelles dispositions fiscales augmentent l'exemption des bourses versées aux étudiants.

Prononcé le 14 mars 2000, le discours sur le budget du ministre des Finances du Québec n'a pas été en reste. Ce budget fait plus que confirmer les espoirs qu'a fait naître dans les universités, le 24 février 2000, la Déclaration commune faisant état des consensus dégagés au Sommet du Québec et de la jeunesse, dans laquelle le gouvernement s'engage à injecter en éducation un milliard de dollars additionnels en trois ans [voir article p. 390]. D'abord, l'enseignement universitaire s'arroge la majeure partie de ce milliard : 600 millions, soit 120 pour l'année 2000-01, 180 pour l'année 2001-02, et 300 pour l'année 2002-03. À cette somme s'ajoutent 23 millions engendrés par l'entente avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, versés rétroactivement pour l'année 1999-2000, ainsi que pour chacune des prochaines années, et plus de 30 millions de dollars pour les « coûts de systèmes » : indexation salariale en proportion des augmentations de

salaires des employés de la fonction publique, indexation des autres coûts, vieillissement du personnel....

Les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là. Le ministre des Finances annonce par la même occasion le versement aux universités d'un montant forfaitaire de 100 millions de dollars pour l'année 1999-2000 afin de réduire leur dette accumulée. Quarante-cinq millions additionnels, engendrés, eux aussi, par l'entente avec la Fondation, sont affectés à la transformation de prêts en bourses pour les bénéficiaires de l'aide financière. Des mesures avantageant les universités sont aussi contenues dans le budget d'autres ministères : augmentation des fonds d'aide à la recherche, majoration des bourses d'excellence de cycle supérieur, exemption plus généreuse des bourses d'études, stages et emplois d'été pour les étudiants, etc.

L'on peut donc, à bon droit, parler de réinvestissement. Mais, selon certaines estimations du milieu universitaire, le sous-financement annuel des universités serait de l'ordre de 600 ou 650 millions de dollars !

Une intervention publique plus lourde ?

Les fonds québécois additionnels ont un prix. Ils ne servent pas à simplement compenser les compressions budgétaires passées. Une partie est orientée vers des besoins jugés prioritaires par le ministre : études de cycle supérieur, stages en formation des maîtres, études partielles à l'extérieur du Québec, activités de stage, d'orientation et de placement, ressources informatiques et technologies de l'information, livres et périodiques dans les bibliothèques, reconfiguration de l'offre de formation, incitations à recueillir davantage de fonds propres... L'autre partie est certes générale, servant à financer l'ensemble des activités des universités, mais son versement est accompagné d'un contrat de performance liant les universités et le ministre de l'Éducation, définissant de nouveaux objectifs, montrant les moyens pour les atteindre et dont la réalisation est la condition pour la reconduction de la subvention.

C'est donc à une intervention lourde que pense le ministre de l'Éducation, ainsi qu'en font foi les divers éléments que le ministre souhaite voir dans les contrats de performance :

- rationalisation de l'offre de formation : programmes à fermer, révision de l'offre de cours, concertation entre les universités et avec les collèges... ;
- efficience de la gestion : coût de l'administration, charge de travail des professeurs, taille des groupes cours, ratios professeurs/chargés de cours... ;
- projets à réaliser : accès aux études, nombre d'étudiants dans les secteurs de pointe, en forte demande de travail ou en pénurie de main-d'œuvre, persévérance, sanction des études, classement des diplômés dans des concours, placement des diplômés, réalisations en recherche, partenariats de recherche avec l'entreprise privée...

Pour assurer le suivi de la rationalisation de l'offre de services, le ministre pourra se référer aux travaux de la Commission des Universités sur les Programmes (CUP), qui, après avoir passé en revue dans plus de 20 rapports sectoriels les programmes offerts par les universités, a remis son rapport final au ministre de l'Éducation le 15 mai 2000. Reste à savoir s'il fera sienne la grande prudence dont fait preuve la CUP dans ses recommandations.

Une nouvelle politique de financement

La politique des universités comprend une nouvelle politique de financement. Répondant aux plaintes de sous-financement relatif de certains établissements, le ministre de l'Éducation du Québec a soumis en juin 2000 un projet de modification du mode de calcul et de répartition entre les établissements de ses subventions de fonctionnement. Faisant par définition des perdants en même temps que des gagnants, pareille entreprise est périlleuse. Dans le Rapport Gilbert, le Groupe de travail sur le mode de financement des universités s'était refusé à aller bien loin dans la définition d'une nouvelle politique, craignant de déstabiliser davantage les établissements soumis à des coupes budgétaires importantes.

Il serait fastidieux de tracer le bilan des modifications envisagées. Notons pourtant que le principal facteur du calcul de la subvention est le nombre d'étudiants mesurés en équivalence temps complet et définis par secteur et cycle d'études. Alors que plusieurs ont déploré la course à la clientèle engendrée par l'ancienne politique, où l'on finançait l'ajout d'étudiants à 58 %, le ministre semble disposé à le faire à l'avenir à 100 %. Le ministre de l'Éducation paraît ainsi attacher beaucoup d'importance à l'objectif de l'accessibilité. Mais il est enclin, par ailleurs, à remettre en question le caractère universitaire de certaines formations, courtes et hors programme, dont il envisage le transfert aux collèges.

La modification de la politique de financement avantage surtout l'université McGill, tellement que le ministre de l'Éducation entend se donner plusieurs années pour combler l'écart. Conjuguée avec cette mesure et le réinvestissement, la nouvelle politique de financement ne ferait pas de perdant à court terme et pourrait obtenir l'aval de tous les établissements.

Comment sanctionner les études ?

L'année 1999-2000 annonce donc des changements significatifs dans le financement des universités. Certains y auront vu des traces de néo-libéralisme. Bien à tort, selon nous. Ces changements montrent surtout combien il est difficile à un gouvernement de se cantonner dans le rôle de pourvoyeur de fonds. Le désir de contrôler l'affectation des ressources, définir des objectifs et prévoir des incitations n'est jamais loin.

Le contrôle des modes de production soulève le danger de l'homogénéisation des pratiques.

Si elle paraît préférable, la référence aux résultats risque d'engendrer des comportements opportunistes : il existe divers moyens de parvenir à la sanction des études, dont le relâchement des exigences scolaires. Elle exige que l'on procède à des arbitrages : comment comparer la formation d'un informaticien et d'un mathématicien ? Le ministre pourrait répondre à la question en faisant référence aux besoins de la société et aux premières expériences des nouveaux diplômés sur le marché du travail. On ne saurait lui reprocher de faire référence aux avantages professionnels des études, de toute évidence un élément important, surtout pour les étudiants, qui se doutent bien que c'est souvent par ses activités professionnelles que l'on parvient à jouer un rôle important dans la société.

Mais en matière d'éducation, il faut faire référence à l'avenir. Or, il est difficile de prévoir les besoins de la société. L'expérience récente du gouvernement dans les sciences infirmières et la médecine, qui se

prêtent plus facilement à l'exercice, ne rend pas très optimiste.

Pour ce qui est de la réussite professionnelle des diplômés, les indicateurs produits par les relances sont intéressants, mais insuffisants si la position des filières au palmarès varie selon que l'on se situe 2, 5, 10 ou 20 ans après la fin des études. Souhaitons que ceux qui vont répétant que l'éducation n'est pas une dépense mais un investissement n'en oublient pas une caractéristique fondamentale : ses avantages couvrent une période très longue, qui va bien au-delà de la fin des études. Même vue sous l'angle professionnel, l'éducation ne se résume pas à la formation technique : c'est à l'ensemble de la carrière qu'elle prépare. ●

Références

LEMELIN, C., *L'économiste et l'éducation*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1998.

COMMISSION UNIVERSITAIRE SUR LES PROGRAMMES, *Pour une vision concertée de la formation universitaire : diversité et complémentarité*. Rapport final présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, mai 2000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec*. Document de consultation, juin 2000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de l'Éducation, Pour assurer notre avenir collectif. Politique à l'égard des universités, février 2000 .

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de l'Éducation, Projet de financement des universités, juin 2000 .

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère du Conseil exécutif, Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et les participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse, février 2000 .

L'université : tour d'ivoire ou porte tournante ?

Jean Pichette

rédacteur en chef, *Relations*

En février 2000, à peu près tout le milieu universitaire s'est réjoui à l'unisson à l'occasion de la publication de la politique québécoise à l'égard des universités, *Pour mieux assurer notre avenir collectif*. Les recteurs des différentes universités, comme les représentants des syndicats de professeurs ou des associations étudiantes, y ont salué la reconnaissance, par le ministre de l'éducation, François Legault, de « l'importance primordiale » de l'université dans la « société du savoir ».

Cette reconnaissance étant désormais acquise, les différents acteurs du milieu universitaire espèrent maintenant qu'elle se traduise en argent sonnant et trébuchant, afin de donner à la vénérable institution les moyens de ses ambitions. Ce qui

aurait pu devenir un débat sur les finalités de l'université est ainsi rapidement retombé dans une opération visant à persuader le ministre d'injecter des fonds supplémentaires dans l'enseignement post-collégial [voir aussi p. 350]. Comme s'il suffisait de renflouer les coffres des universités pour s'assurer qu'elles puissent remplir leur mission.

Mais de quelle mission parle-t-on au juste ? Le bon accueil réservé à la politique des universités voile en fait un débat sur le changement de cap que celles-ci vivent depuis quelques décennies, un virage qui s'est accéléré depuis une dizaine d'années et que les propositions du ministre avalisent, en ignorant les questionnements suscités par cette nouvelle orientation. Pourtant, les montants faramineux consacrés au réseau universitaire québécois devraient suffire à justifier une réflexion plus consistante sur le rôle des universités dans la société contemporaine.

Sortir de la tour d'ivoire

En présentant sa politique, le ministre Legault a précisé qu'elle s'articulait autour de cinq « *maîtres mots* » : adaptation, anticipation, innovation, participation et valorisation. L'université devrait ainsi être à l'écoute des « besoins » de la société et se donner les moyens d'y répondre de la façon la plus efficace possible. Il en appelle donc à un rapprochement entre la société et les institutions de haut savoir, pour en finir, dans les faits, avec l'idée de la tour d'ivoire dans laquelle l'université se serait traditionnellement cantonnée.

Il ne s'agit pas simplement pour le ministre de rapprocher l'université du monde de l'entreprise, dans lequel ses futurs diplômés sont appelés à œuvrer. Non que la visée utilitariste soit absente du document du ministre, bien au contraire. Mais l'entreprise ne constitue ici qu'un volet d'une stratégie beaucoup plus large, traversée de bout en bout par le souci d'agir directement sur le monde, comme si l'ouverture des portes et des fenêtres de l'université ne pouvait qu'en augmenter l'efficace, sans en altérer la nature.

Au fond, c'est une utopie technoscientifique — pour reprendre en partie le titre d'un colloque sur la question tenue à l'université McGill, au printemps 2000 — qui anime l'idée de l'université défendue par le ministre. Partant du postulat que les nouveaux besoins prolifèrent dans un monde en mutation rapide, il souhaite que les universités forment des gens capables de répondre aux demandes ponctuelles fusant de toutes parts.

Si le milieu universitaire peut se réjouir du fait que le ministre reconnaisse l'importance de l'université, il devrait cependant se demander de quelle université il est ici question. Car il y a peut-être davantage de rupture que de continuité entre l'institution séculaire de haut savoir et l'université telle qu'elle est promue aujourd'hui. Certaines propositions de la politique du ministre permettent à cet égard de nourrir le doute, tant elles semblent méconnaître la place et la signification de l'université dans l'histoire occidentale.

Améliorer l'université ou la travestir ?

On lit ainsi dans la politique qu'« au début du XX^e^ siècle, l'université fait un pas de géant : elle devient une institution moderne et contribue à l'essor des sociétés en ouvrant grandes les portes de la connaissance ». C'est oublier que l'université a puissamment contribué à l'avènement de la modernité, en aménageant à l'intérieur de la société un espace de réflexion

critique qui permettait précisément de remettre en question les dogmes sur lesquels s'appuyait l'ordre social existant. D'une certaine façon, c'est un idéal révolutionnaire qui logeait ainsi au cœur de l'université : celui de repenser les fondements de la société en s'appuyant sur la raison, formidable outil à opposer aux traditionalismes en tous genres. Si l'université est née au Moyen Âge, elle est ainsi moderne d'esprit dès le départ !

Le « pas de géant » fait par l'université au début du XX^e^ siècle marque peut-être le début d'une lente sortie de ce qui en constituait la nature profonde, pour entrer dans une dynamique qui lui est étrangère et qui est en train de la dissoudre de l'intérieur, un peu comme elle avait jadis contribué de l'intérieur à la dissolution du monde médiéval. L'université, au fil des siècles, a favorisé la création d'un espace public à l'intérieur duquel la parole pouvait s'exprimer librement, en s'appuyant sur une idée renouvelée de l'autorité, désormais dégagée des gangues de la tradition et nourrie par un idéal, celui de la raison, qui devait permettre d'embrasser le monde, dans son unité, d'un regard critique. Cela laisse deviner à quel point l'idéal universitaire, qui allait plus tard légitimer le développement des niveaux inférieurs du système d'éducation, a pu contribuer à façonner l'idée de démocratie.

Mais s'il existe une parenté entre l'université, soumise à l'autorité de la raison (dans ce qui a donné son sens à l'idée de « liberté académique », irréductible au « droit » de faire n'importe quoi), et la démocratie, on peut penser que la transformation en cours des institutions de haut savoir témoigne à sa façon d'un changement profond de l'idée de démocratie.

À cet égard, quand la politique des universités indique que *« dans la seconde* moitié du [XX^e^] siècle, l'institution [universitaire] se démocratise et [que] nous assistons à l'émergence de l'éducation de masse », elle dit sûrement vrai, mais omet peut-être de dire « toute » la vérité. L'université croit en effet (re)trouver la démocratie ou ouvrant toutes grandes ses portes (ce qui est très bien), quitte à renoncer à l'exigence rationnelle sur laquelle elle s'était fondée (ce qui est très problématique). Elle contribue plutôt à diluer l'idéal démocratique en gommant peu à peu la distance réflexive qu'elle avait érigée dans le monde — cette distance qui permettait de jeter un regard critique sur lui.

En devenant « une institution moderne » (sic) au début du XX^e^ siècle, l'université était en fait entrée dans une crise remettant en cause la légitimité de ses fondements et, avec eux, de l'idéal démocratique moderne. Un demi-siècle plus tard, l'idée d'une réflexion synthétique sur le monde, érigée « à l'abri » de celui-ci, dans une « tour d'ivoire », faisait place à celle voulant que l'université doive se rapprocher de la réalité, pour être en prise directe sur elle. La démocratie n'exigeait plus de l'université qu'elle forme des citoyens capables de nourrir le débat public : elle lui demandait désormais de produire des experts capables de régler directement des problèmes.

La fuite en avant

Ayant massivement renoncé à sa tour d'ivoire, au nom d'un idéal démocratique profondément transformé, l'université est ainsi devenu un système ouvert sur le monde, une espèce de kermesse où toute demande sociale peut trouver à s'exprimer, en autant qu'elle le fasse dans le cadre technique étroit qu'exigent les solutions clé en main. La prolifération de programmes de toutes sortes, inter, multi ou

transdisciplinaires, tous censés répondre à des « besoins sociaux », en témoigne avec éloquence.

Certes, l'université s'est ouverte à tout et à tous. Mais en renonçant à tout quant-à-soi, à tout lieu à partir duquel elle puisse penser librement le monde, elle est peut-être en train de devenir une porte tournante que les malaises sociaux franchissent, en attente de solutions rapides que proposeront des spécialistes dont la liste s'allonge avec les problèmes... et les subventions de recherche pour les résoudre. C'est cet abandon de toute hauteur de vue, critique et politique, que le ministre Legault cherche maintenant à sceller. Il consacre ainsi idéologiquement l'éclatement de l'unité idéelle du monde, ou de l'idée que le monde puisse — et doive — être pensé comme un tout.

En s'ouvrant désormais complètement sur le monde, et en assumant sans mauvaise conscience cette nouvelle (dés)orientation, l'université ne fait pas que se dissoudre de l'intérieur : ce travail de dissolution, il y a déjà plusieurs décennies qu'elle l'a entamé. Désormais, l'université veut aller encore plus loin : elle s'évertue à devenir un haut lieu de dissolution de tout ce qu'il y a à l'extérieur de sa « tour ». Elle contribue ainsi, avec toute la puissance dont elle dispose, à produire l'éclatement de l'unité du monde, réduit en un ensemble de problèmes à gérer, et pour lesquels elle offre son expertise sans fin.

Au fond, c'est peut-être là que l'idée d'adaptation, si chère au ministre, trouve tout son sens. S'adapter à un monde qui n'en a plus que pour la gestion, cela signifie peut-être, pour l'université, qu'il lui faut désormais former des gestionnaires de toutes sortes, quitte à ce que le siècle — en pièces détachées — leur passe entièrement au-dessus de la tête. Il suffirait pourtant de le regarder d'en haut, ce siècle, afin de comprendre où il nous mène et, peut-être, d'en infléchir le cours, si l'on jugeait, collectivement, que cela en vaut la peine. ●

Références

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, *Politique québécoise à l'égard des universités. Pour mieux assurer notre avenir collectif*, Québec, 2000.

Freitag, Michel, *Le naufrage de l'université*, Nuit Blanche/La Découverte, Montréal/Paris, 1995.

Gagné, Gilles, (sous la dir. de), *Main basse sur l'éducation*, Nota bene, Montréal, 1999.

Des jours meilleurs pour les chercheurs québécois

Yves Gingras et Benoît Godin

Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie
Observatoire des sciences et des technologies

Dans le domaine de la recherche scientifique, l'année 1999-2000 fut celle des espoirs enfin retrouvés. Après avoir subi des coupes budgétaires très importantes au cours de la décennie 1990 et vu leurs effectifs professoraux fondre de plus d'un millier de postes, les universités québécoises se préparent à entrer dans le troisième millénaire avec de nouvelles ressources financières [voir article p. 350].

En effet, les deux ministres de tutelle, François Legault à l'Éducation et Jean Rochon à la Recherche, la Science et la Technologie ont annoncé des réinvestissements importants dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le premier a publié en février 2000 une « Politique québécoise à l'égard des universités », qui revoit une formule de financement devenue désuète et profite de l'occasion pour imposer des critères d'évaluation de l'efficience des pratiques universitaires [voir aussi p. 356], pendant que son collègue soumet à la consultation une « Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec » qui devrait déboucher sur un plan d'action à l'automne 2000.

Ces deux documents sont en fait inséparables car l'université moderne est, depuis le début du XIX[e] siècle, inséparablement un lieu d'enseignement et de recherche. En effet, avant la création de l'université de Berlin en 1810, institution qui incarne cette nouvelle conception de l'enseignement supérieur, les deux fonctions étaient assurées par des institutions distinctes : la recherche était surtout le fait des Académies des sciences alors que les universités se limitaient essentiellement à l'enseignement. Aujourd'hui, au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, la recherche scientifique se concentre surtout au sein des universités et de leurs hôpitaux affiliés. En somme, la politique des universités doit s'arrimer à celle de la recherche car les institutions universitaires sont au cœur du système québécois de la recherche scientifique.

Portrait de la recherche scientifique

Après avoir connu une croissance régulière au cours des années 1980, la production scientifique québécoise s'est stabilisée au cours de la décennie 1990 [graphique]. Les publications scientifiques québécoises représentent aujourd'hui environ 25 % de la production scientifique canadienne, ce qui correspond à un peu plus que son poids économique et démographique [tableau 1].

La fin de la croissance des publications fait suite à une baisse des budgets affectés à la recherche depuis 1993 à laquelle s'ajoute le vieillissement du corps professoral. Si l'université est au cœur du système de production du savoir, avec 70 % du total des publications scientifiques, il ne faut pas oublier que les hôpitaux, les laboratoires gouvernementaux et ceux des entreprises constituent aussi des lieux de recherche scientifique importants [ta-

Tableau 1

Distribution des publications scientifiques canadiennes

Province	1993	1995	1997
	%	%	%
Ontario	44,8	44,6	44,4
Québec	22,9	25,0	25,4
Autres provinces	32,3	30,4	30,2
Canada[1]	**100**	**100**	**100**

Source: Observatoire des sciences et des technologies
1. Incluant les provinces du Québec et de l'Ontario

bleau 2], qui collaborent d'ailleurs étroitement avec les universités.

Surtout la santé et surtout Montréal

Comme on pouvait s'y attendre, la recherche scientifique est surtout concentrée à Montréal, qui, grâce à ses nombreuses universités et hôpitaux affiliés, compte pour près des deux tiers de l'ensemble des publications savantes produites au Québec [tableau 3].

Le Québec concentre ses activités de recherche dans le domaine de la recherche biomédicale, de la médecine clinique, de la biologie et des sciences de la Terre, alors qu'il est beaucoup moins actif que la moyenne canadienne (indice de spécialisation inférieur à 1,0) en physique et en chimie [tableau 4]. Dans l'ensemble des domaines cependant, la qualité globale des travaux, mesurée par exemple par le prestige des revues savantes dans lesquelles les chercheurs publient, se compare à la moyenne canadienne et lui est même légèrement supérieure.

Ouverture sur le monde

Il est important de noter que les chercheurs québécois sont très bien intégrés au réseau mondial de la science et que la proportion des articles écrits avec des collaborateurs étrangers a crû de façon importante au cours des années 1990, passant de 28% de l'ensemble des

Tableau 2

Publications scientifiques québécoises par secteur

Secteur	1993		1995		1997	
	n	%	n	%	n	%
Université	4 743	70,6	5 430	71,1	5 360	70,6
Hôpital	1 061	15,8	1 186	15,5	1 174	15,5
Fédéral	353	5,3	441	5,8	427	5,6
Entreprise	236	3,5	314	4,1	278	3,7
Provincial	44	0,7	86	1,1	56	0,7
Autre	285	4,1	176	2,4	298	3,9
Total	**6 722**	**100,0**	**7 633**	**100,0**	**7 593**	**100,0**

Source : Observatoire des sciences et des technologies

Tableau 3

Publications scientifiques québécoises par région administrative

Région	1993		1995		1997	
	n	%	n	%	n	%
Montréal	4 003	65,5	4 559	66,3	4 495	65,5
Québec	1 046	17,1	1 100	16,0	1 161	16,9
Estrie	440	7,2	425	6,2	452	6,6
Montérégie	245	4,0	280	4,0	300	4,4
Autres régions	376	6,2	509	7,3	452	6,6
Total	**6 110**	**100,0**	**6 873**	**100,0**	**6 860**	**100,0**

Source : Observatoire des sciences et des technologies

publications scientifiques en 1993 à plus 33 % en 1997 [Tableau 5]. On retrouve les États-Unis au premier rang des pays collaborateurs suivis du reste du Canada et de la France.

Au chapitre de l'innovation, on constate que la part des brevets québécois obtenus aux États-Unis est elle aussi légèrement supérieure au poids démographique du Québec au sein de l'ensemble canadien [tableau 6]. Les universités se sont également mises à l'heure de l'innovation et on observe au cours des années 1990 une croissance du nombre de brevets octroyés à ces institutions, qui représentent environ 8 % du total des brevets institutionnels québécois.

De bonnes nouvelles pour les chercheurs

De façon générale, on peut dire que la recherche scientifique québécoise est compétitive et bien structurée. On ne peut cependant douter du fait qu'elle pourrait décliner rapidement si les coupes budgétaires continuaient à se faire sentir encore plusieurs années.

Heureusement, à l'heure des discours sur « l'économie du savoir », il semble que les gouvernements tant fédéral que

Tableau 4

Publications et indice de spécialisation par discipline, Québec, 1997

Discipline	Publications	Indice de spécialisation
Médecine clinique	2 249	1,11
Recherche biomédicale	1 217	1,19
Physique	686	0,71
Génie	582	1,07
Biologie	577	1,19
Chimie	511	0,62
Sciences de la terre	393	1,15
Mathématiques	116	0,94

Source : Observatoire des sciences et des technologies

Tableau 5

Collaborations scientifiques des chercheurs québécois

Pays	1993		1995		1997	
	n	%	n	%	n	%
Avec le reste du Canada	639	10,7	819	12,2	862	12,7
Avec l'étranger	1 682	28,1	1 987	29,5	2 260	33,4
Québec seulement	3 659	61,2	3 927	58,3	3 647	53,9
Total	**5 980**	**100,0**	**6 733**	**100,0**	**6 769**	**100,0**

Source : Observatoire des sciences et des technologies

provincial aient décidé d'investir de façon importante dans la recherche scientifique et l'innovation technologique. Ainsi, le gouvernement fédéral a annoncé dans son dernier budget la création d'un nouvel organisme, Génome Canada, qui permettra aux chercheurs de bénéficier de meilleures ressources matérielles et financières dans des domaines en plein développement comme la bio-informatique et les spécialités de la biologie moléculaire liées au décodage du génome humain et de celui de végétaux et d'animaux. Un des cinq centres régionaux de Génome Canada sera d'ailleurs situé au Québec.

Le gouvernement fédéral a aussi créé un programme de « chaires de recherche du Canada » qui, au cours des cinq prochaines années, permettra de créer 2000 postes dans les universités canadiennes. Environ 550 de ces chaires seront octroyées aux universités québécoises, ce qui leur permettra de renouveler en partie le corps professoral dans certains secteurs de recherche en attirant des candidats de haut niveau.

Enfin, les divers organismes fédéraux de subvention (CRSH, CRSNG et les nouveaux Instituts canadiens de recherche en santé, « ICRS », qui remplacent le Conseil de recherche médicale du Canada, « CRM ») ont également vu leur budget de recherche augmenter au cours de la dernière année. Du côté des incitations à

Tableau 6

Brevets institutionnels canadiens, obtenus aux États-Unis, par province

Province	1997		1998	
	Brevets	%	Brevets	%
Colombie-Britannique	159	10,1	241	11,4
Alberta	126	8,0	170	8,0
Saskatchewan	21	1,3	25	1,2
Manitoba	27	1,7	69	3,3
Ontario	673	42,8	820	38,8
Québec	384	24,4	606	28,7
Provinces de l'Atlantique	16	1	25	1
Canada	**1 563***	**100***	**2 106***	**100***

Source : Observatoire des sciences et des technologies

* Le total comprend les brevets dont l'origine provinciale est inconnue.

Des jours meilleurs pour les chercheurs québécois

Graphique 1

Publications scientifiques canadiennes
1980-1997

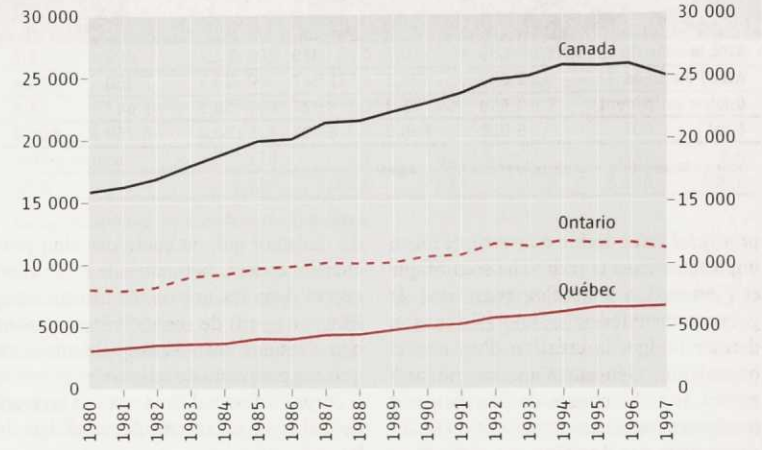

l'innovation, les universités peuvent aussi bénéficier du Fonds Canadien pour l'innovation, rendu permanent par le gouvernement fédéral lors de son dernier budget et qui subventionne les grands équipements de recherche.

Les sources québécoises

En plus de puiser à la manne fédérale, les chercheurs québécois peuvent aussi s'abreuver à la source québécoise. En effet, le nouveau ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, confié le

Références

GINGRAS, Yves et B. GODIN, «Le Québec en quête d'une politique scientifique», *La recherche*, n° 309, supplément, mai 1998.

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec, Document de consultation*, Québec, juin 2000 (voir le site Internet : **www.mrst.gouv.qc.ca**).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION :

Pour assurer notre avenir collectif. Politique à l'égard des universités, février 2000.

Projet de financement des universités, juin 2000

Ces documents se trouvent sur le site : **www.meq.gouv.qc.ca/m_ped-ens-sup.hmt**)

Sites Internet

Observatoire des sciences et des technologies : **www.ost.qc.ca**

Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie : **unites.uqam.ca/cirst/index.html**

Conseil de la science et de la technologie : **www.cst.gouv.qc.ca**

15 décembre 1998 à Jean Rochon, n'a pas perdu de temps avant d'agir et a publié en mars 1999 un plan d'action intitulé « Accélérer la recherche et l'innovation » annonçant, dans le cadre du budget du gouvernement, une série d'investissements et la création de deux nouveaux organismes, Valorisation recherche Québec et le Fonds Innovation Québec.

Ainsi, les chercheurs québécois peuvent profiter des ressources financières de ces organismes qui encouragent la mise en marché des découvertes scientifiques qui ont un potentiel socio-économique. Curieusement, c'est *après* avoir annoncé son plan d'action que le ministre soumet à la consultation ses vues sur la prochaine politique scientifique... Il faut en conclure que cette dernière ne fera qu'entériner des choix déjà arrêtés et qui sont d'ailleurs en continuité avec le passé récent et avec les tendances internationales : en gros, assurer la recherche de base tout en ciblant des domaines stratégiques et en facilitant le passage de la recherche à l'innovation.

En somme, les derniers budgets, tant au fédéral qu'au provincial, ont été très avantageux pour les chercheurs universitaires qui, après avoir vécu plus de sept années de vaches maigres ont tout lieu de croire que les prochaines seront enfin celles des vaches grasses. ●

Science et éducation, un arrimage difficile

Germain Godbout

Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)

En juin 2000, le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec déposait un document de consultation sur une nouvelle politique scientifique intitulé *Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec*. Le ministre y définit quatre principes d'action dont *Investir dans les ressources humaines* où il indique que « la performance d'un système de la recherche et de l'innovation repose, avant toutes choses, sur la qualité et le dynamisme des personnes, chercheurs, personnel professionnel et personnel de soutien hautement qualifiés et, en milieu universitaire, étudiants aux cycles supérieurs et stagiaires post-doctoraux. La formation de base, la formation continue, la réponse aux besoins en main-d'œuvre et à ceux liés à la relève, la gestion des carrières, incluant la mobilité des personnes, sont les éléments qui contribuent au développement de ressources humaines de qualité et en nombre suffisant ».

Parmi les cinq fonctions clés énoncées dans le document, le ministre place la formation en début de liste : « ... Rien n'est en effet plus crucial dans une économie du savoir que la disponibilité de personnes compétentes, bien formées, capables de mobilité, qui ont intégré la notion d'« apprentissage à perpétuité » et qui peuvent profiter de programmes de formation continue. Cela est encore plus

nécessaire pour la main-d'œuvre scientifique et technique... »

Dans son projet de politique scientifique, le gouvernement du Québec met un accent particulier sur les carrières scientifiques et sur la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'approche québécoise s'explique par un développement sans précédent de l'activité de recherche et de développement au cours des 35 dernières années. Bon nombre d'entreprises de haute technologie ont été créées ou ont accru sensiblement leurs activités de recherche et de développement. Elles font aujourd'hui face à un problème de recrutement de personnel spécialisé. L'école est montrée du doigt.

Il importe de savoir pourquoi l'école primaire et secondaire se trouve ainsi interpellée ; la question soulève deux grands enjeux : les sciences et la technologie dans le curriculum du primaire et du secondaire et la formation scientifique des enseignants de ces niveaux.

Intérêt pour les sciences et les carrières scientifiques

Déjà, en 1994, le Conseil de la science et de la technologie du Québec lançait un cri d'alarme : il faut « que l'ensemble des personnes et des groupes intéressés à l'avenir du Québec se mobilisent et relèvent le défi de transformer l'enseignement des matières scientifiques, particulièrement auprès des jeunes du primaire et du secondaire, de façon à ce que leur apprentissage suscite l'adhésion, l'intérêt et l'enthousiasme ».

En 1998, le Conseil faisait explicitement le lien entre la formation scientifique et les besoins en main-d'œuvre des entreprises innovantes. Il affirmait en conclusion : « Globalement, les disparités de l'offre et de la demande de compétences scientifiques et techniques, qui se traduisent déjà par des difficultés de recrutement, vont s'aggraver et vont aussi freiner l'implantation au Québec de nouvelles entreprises si l'on ne se dote pas rapidement de meilleurs outils pour gérer efficacement les problèmes reliés à cette main-d'œuvre scientifique et technique... »

Au même moment, dans un autre avis, le Conseil revenait à la charge : « Le problème de la formation scientifique et technologique concerne avant tout les collèges et les universités. Mais c'est à l'école primaire et secondaire que peut naître l'intérêt pour les sciences et que prennent forme les aspirations de carrière. Une bonne initiation aux sciences et à la technologie, dès le primaire, s'avère souvent déterminante dans l'orientation des jeunes, plus tard, au sortir du secondaire ».

Aide à la relève

Les avis du Conseil de la science et de la technologie ont porté fruit. Ainsi, le gouvernement du Québec a créé le Programme d'aide à la relève en science et en technologie pour valoriser, promouvoir et démythifier les carrières scientifiques auprès des jeunes. Grâce à ce programme de subventions et de fonds provenant de l'entreprise privée, le Réseau québécois des entreprises innovantes (regroupées dans l'ADRIQ — Association de la recherche industrielle du Québec) a lancé une vaste campagne de sensibilisation baptisée « Opération relève technoscience », afin d'influencer les choix des jeunes du secondaire vers des carrières dans les secteurs industriels en forte croissance.

Cette opération a pour but ultime d'assurer aux entreprises innovantes les

spécialistes dont elles ont besoin pour soutenir leur forte croissance, au moment où plafonne le nombre de jeunes qui semblent s'intéresser aux études en science et en technologie. Une première tournée de promotion réalisée au printemps 1999 a rejoint 15 000 jeunes d'écoles secondaires du Montréal métropolitain. La tournée, reprise au printemps 2000, a été étendue au niveau collégial et aux régions de Québec et de Sherbrooke avec la collaboration d'organismes régionaux. À l'automne 2000, « Tournée en tandem » poursuivra les rencontres avec les jeunes du secondaire et du collégial en jumelant des étudiants universitaires de disciplines techno-scientifiques à des conférenciers d'entreprises privées.

La perception des jeunes

En complémentarité avec les actions menées sur le terrain, l'ADRIQ et l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas) ont lancé une première étude sur la perception des jeunes quant à la science. Cette étude menée par le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation (CIRADE) portait sur les représentations mentales des jeunes relatives à la science et à la technologie, et conséquemment, aux études, aux emplois et aux carrières dans ces domaines.

Les résultats, dévoilés en juin 2000, confirment entre autres qu'il n'y a pas de tendance majeure à la hausse concernant les inscriptions et la diplomation en sciences et réaffirment le rôle prédominant des enseignants dans la représentation des sciences auprès des élèves. L'étude constate le besoin de contact des jeunes avec les métiers, les professions et souligne l'importance d'un meilleur accès à l'information sur les carrières. On recommande donc de mieux outiller les enseignants dans leurs pratiques éducatives et de susciter les initiatives et les projets visant à réduire la distance entre l'école et le milieu de travail ou la société.

Quatre études en marche

Conscients que d'autres recherches sont nécessaires, le Fonds FCAR et neuf partenaires ont lancé à l'automne 1999 un programme de subventions de recherche appelé « Action concertée pour le soutien et la diffusion de la recherche sur la relève scientifique et technologique ». Une somme de 556 000 $ a été dégagée pour la réalisation de quatre études d'une durée de trois ans. Ces recherches, amorcées au printemps 2000, portent sur les parcours scolaires en science et technologie au collégial, le système de représentation et de pratiques éducatives en science et technologie au secondaire, l'intégration des élèves dans les programmes scientifiques au collégial et la relève scientifique en Mauricie/Centre-du-Québec.

On constate donc un foisonnement d'actions et d'études visant à comprendre les phénomènes en jeu et à intéresser les jeunes aux sciences et aux technologies. Ces actions auront nécessairement un impact sur les programmes d'études et sur les pratiques éducatives des enseignants du primaire et du secondaire. Cependant, de nouveaux programmes sont en voie d'implantation ; alors comment les nouvelles données pourront-elles s'intégrer facilement dans une dynamique déjà amorcée ?

Les curriculum du primaire et du secondaire

À partir de septembre 2000, une réforme des programmes scolaires est introduite

progressivement dans les écoles [voir article p. 347]. L'implantation de ce nouveau curriculum débutera au premier cycle du primaire puis se poursuivra par étapes jusqu'à la fin du secondaire en 2006. Le nouveau curriculum s'inscrit dans une tendance des pays industrialisés. Il vise à revaloriser les matières de base que sont les mathématiques et le français, à favoriser les apprentissages essentiels, l'enrichissement culturel et la maîtrise de compétences indispensables.

Plusieurs organismes dont le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil de la science et de la technologie reprochent cependant aux auteurs de la réforme de ne pas accorder une place suffisante aux sciences et à la technologie.

Pour le Conseil de la science et de la technologie, les lacunes se font sentir autant au primaire qu'au secondaire. Ainsi, au primaire, il n'y a pas d'enseignement des sciences et de la technologie au cours des deux premières années ; par la suite, ces matières doivent partager des heures avec d'autres blocs de matières, la répartition restant à la discrétion des écoles et des enseignants. Au secondaire, aucun cours de science n'est obligatoire en secondaire V et le nombre d'heures obligatoires d'enseignement des sciences et de la technologie passe de 550 à 400 si on tient compte de l'abolition du cours d'initiation à la technologie, ce qui place le Québec au dernier rang des provinces canadiennes pour l'enseignement de ces matières. Le Conseil conclut que « le réaménagement proposé ne fait pas que diminuer les heures disponibles pour l'enseignement et l'apprentissage des sciences, il véhicule aussi auprès des enseignants et des élèves une image très négative de l'importance réelle qu'il convient d'accorder à ces matières ».

À la lumière des nombreuses actions visant à valoriser les sciences à l'école, on comprendra que les débats sur le curriculum ne sont pas clos et que le ministère de l'Éducation pourrait bien être conduit vers de nouveaux arbitrages.

Formation des maîtres

L'Association des professeurs de sciences du Québec (APSQ) se préoccupe depuis longtemps de la question de la mise à jour des connaissances scientifiques de ses membres. Son action est appuyée par le ministère de l'Éducation qui a injecté en 1999 un budget de 10 millions par an pour la gestion d'activités de formation continue à l'intention des enseignants. De plus, en février 1999, le ministère publiait de nouvelles orientations en matière de formation continue. Cet énoncé de principe vise à établir les stratégies de développement d'une culture de formation continue dans les établissements d'enseignement en définissant les rôles et les responsabilités de chacun.

Si des changements en formation continue pointent à l'horizon, la formation initiale des professeurs de mathématiques et de sciences demeure problématique.

Des changements majeurs s'imposent

En mars 2000, l'Acfas rendait public un avis intitulé « La formation des enseignants en mathématiques et en sciences au primaire et au secondaire ». Cet avis, appuyé par l'ADRIQ, l'Association mathématique du Québec (AMQ) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, recommande des changements majeurs dans le système de formation universitaire des enseignants en mathématiques et en sciences des écoles primaires et secondaires. Le document de consultation « Vue d'ensemble pour une Politique scienti-

fique du Québec » retient l'essentiel des recommandations de cet avis.

Au primaire, bon nombre d'enseignants n'ont pas de formation en science ou en technologie. Cette situation explique les résultats d'une étude rapportée par le Conseil supérieur de l'éducation selon laquelle, au primaire, la moitié des enseignants consacrent aux sciences de la nature moins de temps que prévu (34,6 %) ou n'en accordent pas du tout (13,2 %). Ainsi, l'Acfas propose que tous les futurs enseignants du primaire reçoivent une formation obligatoire en sciences et technologie, formation qui devrait débuter par un cours général d'introduction par lequel on leur donnerait le goût de la science.

Pour le secondaire, le ministère de l'Éducation prévoyait des consultations nationales dans le courant de l'année 2000 sur les profils de formations des futurs maîtres en mathématique et en sciences. Pour la mathématique, le ministère suggère deux grands profils : formations en mathématique et en adaptation scolaire ou formations en mathématique et en nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Pour les sciences, deux profils sont également proposés : formations dans une discipline scientifique et en NTIC ou formations dans

Références

ACFAS, *La formation des enseignants en mathématique et en sciences au primaire et au secondaire*, Montréal, mars 2000.

Conseil de la science et de la technologie :

- *Miser sur le savoir, rapport de conjoncture 1994 : 1. La culture scientifique et technologique*, Sainte-Foy, octobre 1994.
- *Des formations pour une société de l'innovation*, Sainte-Foy, juin 1998.
- *La science et la technologie à l'école, Mémoire sur la science et la technologie dans la réforme du curriculum de l'enseignement primaire et secondaire*, Sainte-Foy, juin 1998.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'enseignement des sciences et de la technologie dans le cadre de la réforme du curriculum du primaire et du secondaire*, Sainte-Foy, octobre 1998.

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec, Document de consultation*, Québec, juin 2000.

Ministère de l'Éducation :

- *Énoncé de politique éducative « L'école, tout un programme »*, Québec, septembre 1997.
- *Orientations pour la formation continue du personnel enseignant, Choisir plutôt que subir le changement*, Québec, février 1999.

Sites Internet

Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas) : **www.acfas.ca**

Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie : **www.mrst.gouv.qc.ca**

Réseau québécois des entreprises innovantes : **www.adriq.com**

Association des professeurs de sciences du Québec : **www.apsq.org**

Conseil supérieur de l'Éducation : **www.cse.gouv.qc.ca**

Conseil de la science et de la technologie : **www.cst.gouv.qc.ca**

Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation (CIRADE) : **www.er.uqam.ca/nobel/cirade**

Fonds FCAR : **www.fcar.qc.ca**

deux disciplines scientifiques. Pour l'Acfas et ses partenaires, une formation dans une discipline scientifique ou en mathématique occupant au moins deux ans du programme universitaire est nécessaire.

La formation initiale des maîtres constitue donc un dossier d'actualité étant donné l'importance du maître qui, prenant appui sur sa formation pédagogique, motive et transmet à l'élève sa passion pour les sciences, la mathématique ou la technologie. ●

La laïcité des écoles : fallait-il un compromis ?

Roch Côté
journaliste

La question de la laïcité dans l'enseignement, récurrente dans l'histoire contemporaine du Québec, a de nouveau occupé les esprits en 1999-2000 et mobilisé les groupes de part et d'autre de la « frontière » confessionnelle.

Au niveau universitaire, l'affaire du TAV (*Torah and Vocational Institute of Montreal*) a mis au jour ce qu'on pourrait appeler une compromission des autorités de l'UQAM et de l'Université Laval avec une institution confessionnelle désireuse de faire reconnaître ses diplômes par une université [voir article p. 374].

Mais c'est surtout la question de la laïcité des écoles du réseau public qui a soulevé les débats les plus nourris avec l'adoption le 14 juin 2000 de la loi 118 ; cette loi abroge le statut confessionnel des écoles publiques de niveaux primaire et secondaire et modifie les règles de l'enseignement religieux et moral.

Historique

En faisant adopter cette loi par l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation, François Legault, ajoutait un chapitre à une histoire qui remonte à la création de l'Union canadienne (1841) et de la Confédération (1867).

En 1867, les pères fondateurs inscrivaient dans la Loi constitutionnelle du pays le droit à l'enseignement religieux — catholique et protestant — dans les écoles des villes de Montréal et de Québec, comme le garantissait déjà l'Acte d'Union de 1841. Ailleurs sur le territoire, le droit à la dissidence est accordé aux catholiques et aux protestants qui sont en minorité, ce qui leur permet de gérer leurs propres écoles. Il s'agissait d'un compromis destiné à prévenir des conflits religieux menaçants pour la réalisation de l'union canadienne.

Tout changement à ce régime d'écoles confessionnelles supposait donc une modification de la Constitution même du Canada, ce qui n'a jamais facilité les choses pour les partisans du changement, c'est-à-dire les défenseurs de l'école laïque. Le règne de l'enseignement confessionnel a donc connu de longues

années tranquilles sous le parapluie protecteur de l'article 93 de la Constitution du pays.

Le réveil des années 60 — la fameuse Révolution tranquille — verra naître le premier mouvement organisé ayant pour but, entre autres, l'abolition du statut confessionnel des écoles et l'instauration de l'enseignement laïque pour tous. Le Mouvement laïque, dont la première version vit le jour en 1961, mènera sa bataille jusqu'à la fin du XX[e] siècle, estimant encore aujourd'hui n'avoir pas vraiment atteint son but.

Depuis la création du ministère de l'Éducation en 1964 et l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés en 1975, diverses législations ont créé des brèches dans le système d'enseignement confessionnel ; mais, jusqu'à récemment, l'ensemble du système scolaire public s'inscrivait encore dans une logique confessionnelle, tant au niveau de l'école que des structures des administrations locales et du ministère lui-même.

Fin des écoles publiques confessionnelles

La loi 118 abolit le statut confessionnel des écoles publiques du Québec. « Il ne peut y avoir d'écoles publiques à projet particulier de nature religieuse », affirme un document du ministère de l'Éducation. « Toutes les écoles publiques du Québec sont communes et ouvertes, peut-on y lire encore. Elles se définissent en fonction d'un quartier ou d'un village et sont au service de tous les enfants du territoire. »

Ce changement historique dans le statut des écoles fait suite à la déconfessionnalisation des structures scolaires survenue en 1998. L'année précédente, une modification de l'article 93 de la Constitution canadienne avait abrogé les privilèges des catholiques et des protestants et rendu possible la création de commissions scolaires linguistiques. La voie était désormais libre pour une laïcisation définitive de l'enseignement dans toutes les écoles publiques du Québec. L'étape qui vient d'être franchie a consisté à déconfessionnaliser les écoles et les structures administratives mais à conserver un enseignement confessionnel non obligatoire et limité aux confessions catholique et protestantes.

Le nouveau régime contient les dispositions suivantes :

- l'école publique ne peut avoir de statut confessionnel ;
- les structures confessionnelles du ministère de l'Éducation (les comités catholique et protestant, les sous-ministres de même) sont abolies ;
- un Comité sur les affaires religieuses est créé ; il relève du ministre, assure le lien avec les Églises et approuve les programmes religieux ;
- dans les écoles primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'enseignement moral et religieux catholique, un autre protestant et un cours d'enseignement moral, chacun de ces cours ayant une durée minimale d'une heure par semaine ;
- au premier cycle du secondaire, les élèves ont le choix entre les mêmes options qu'au primaire, mais à raison de deux heures par semaine pendant deux des trois années du cycle ;
- au deuxième cycle du secondaire, tous les élèves suivent un cours d'éthique et de culture religieuse ;
- à tous les niveaux, les élèves ont accès à un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ;
- un Secrétariat aux affaires religieuses est créé au sein du ministère pour

mettre en œuvre les orientations ministérielles en matière d'éducation religieuse.

En accordant aux Églises catholique et protestantes un privilège qui n'est pas reconnu aux autres confessions, le ministre a dû avoir recours à la clause dérogatoire qui permet à un gouvernement de ne pas tenir compte de certaines dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. Ce recours exceptionnel s'applique jusqu'au 30 juin 2005.

Les recommandation du Rapport Proulx

La solution retenue par le ministre de l'Éducation pour assurer l'ouverture de l'école à tous, tout en conservant un enseignement de la religion, n'est pas celle qu'avait proposée en mars 1999 le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école.

Présidée par le professeur Jean-Pierre Proulx de l'Université de Montréal, ce groupe mandaté par le ministre de l'Éducation avait proposé dans son rapport, outre l'abolition du statut confessionnel des écoles, que les enseignements religieux, catholique et protestant, soient remplacés à tous les niveaux par un enseignement culturel des religions obligatoire pour tous les élèves.

On voit déjà la distance qui sépare cette solution de celle retenue par le ministre. Cette dernière conserve la possibilité d'un enseignement religieux catholique ou protestant, sans caractère obligatoire.

Le rapport du Groupe de travail conservait une place aux différentes confessions présentes à l'école mais en dehors de l'enseignement public. Ainsi proposait-il que la loi autorise toute école à se doter d'un service commun d'animation de la vie religieuse ; il recommandait au gouvernement de déterminer les buts généraux d'un tel service dans les régimes pédagogiques, comme il le fait pour les autres services complémentaires.

Le Groupe de travail proposait encore que les écoles puissent mettre leurs locaux à la disposition des groupes religieux désireux d'organiser, en dehors des heures d'enseignement et à leurs frais, un enseignement ou des services à l'intention de leurs membres qui fréquentent l'école.

Enfin, l'ensemble des propositions du Groupe de travail ne nécessitait aucun secrétariat ou comité des affaires religieuses ; il recommandait toutefois que le Comité d'orientation et de formation du personnel enseignant reçoive un mandat portant sur la formation des enseignants relativement à l'enseignement culturel des religions.

Avant le Rapport Proulx, les États généraux sur l'éducation (octobre 1996) avaient fait de la déconfessionnalisation de l'enseignement et des structures scolaires une de ses recommandations majeures.

Critiques

La solution retenue par le ministre de l'Éducation dans la loi 118 est conforme à celle que lui recommandait l'exécutif du Parti québécois dans un mémoire en janvier 2000. Le PQ optait pour le maintien d'un enseignement confessionnel assuré par les « grandes traditions religieuses » pour ceux qui le désirent et la possibilité pour les autres de suivre un cours non confessionnel de morale et de culture des religions.

Entre cette position de compromis et la formulation des recommandations du Rapport Proulx (mars 1999), les groupes catholiques favorables au maintien de

l'enseignement confessionnel avaient mené une campagne très médiatisée contre la proposition d'un enseignement culturel des religions.

Des associations de parents catholiques avaient chahuté certaines assemblées d'information du groupe présidé par Jean-Pierre Proulx ; l'Assemblée des évêques s'était prononcée contre la laïcisation complète de l'enseignement et proposait une approche « communautarienne » qui aurait permis à des groupes religieux, là où ils sont en nombre suffisant, de maintenir des écoles publiques confessionnelles.

La solution de compromis du ministre Legault a été critiquée tant par les tenants de l'école laïque que par ceux qui souhaitent le maintien d'un véritable enseignement de l'héritage moral et religieux.

Le Mouvement laïque québécois avait déjà, au mois de janvier 2000, critiqué sévèrement le compromis contenu dans le mémoire de l'exécutif du Parti québécois. Il estimait que cette solution consistait à emprunter la voie de la « multiconfessionnalité » et que l'école demeurait ainsi « métissée autour de la confessionnalité ».

Au début du mois de juin 2000, une coalition de personnalités (écrivains et syndicalistes surtout) proposait d'abolir tout enseignement confessionnel au niveau secondaire, de maintenir un choix au niveau primaire tout en favorisant l'évolution de l'école primaire vers une laïcisation complète d'ici quelques années. Cette coalition demandait également au ministre de s'engager à ne pas avoir recours à la clause dérogatoire en faveur des catholiques et des protestants après le 30 juin 2005.

Dans un texte commun publié le 20 juin 2000 (*Le Devoir*), Georges Leroux, professeur de philosophie et Louis Rousseau,

Références

Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise, rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1999. Le rapport (appelé Rapport Proulx) se trouve sur le site Internet du ministère de l'Éducation à cette adresse : **www.meq.gouv.qc.ca/reforme/religion/inter.htm**
Ce rapport contient une bibliographie et des références complètes sur la question de la confessionnalité des écoles.

LEROUX, Georges, ROUSSEAU , Louis, « Le détournement du Rapport Proulx », dans *Le Devoir*, p. A7, 20 juin 2000.

Sites Internet

Pour lire sur l'histoire de la confessionnalité du système d'éducation depuis l'Acte d'Union de 1841 et avoir accès aux textes de loi : **www.meq.gouv.qc.ca/rens/brochu/confessc.htm**

Les États généraux sur l'éducation : **www.meq.gouv.qc.ca/etat-gen/rapfinal/fin.htm**

Commentaire sur le Rapport Proulx de la Société québécoise pour l'étude de la religion : **www.er.uqam.ca/nobel/sqer/rapportproulx.html**

Position de l'Assemblée des évêques du Québec sur l'éducation religieuse : **www.eveques.qc.ca/aeqdoc_aeq_1999_11_18_f_0.html**

Mouvement laïque québécois : **www.libertel.montreal.qc.ca/info/mlq**

Fonds d'archives du Mouvement laïque de langue française (1961-1969) : **www.uniter.uqam.ca/archives/fonds/144p.html**

Forum de l'ACELF sur l'avenir de l'éducation de langue française : **www.acelf.ca/fmen/wmem/18-**

du Département des sciences religieuses de l'UQAM, pourtant partisans de positions différentes dans ce débat, dénoncent « un détournement du Rapport Proulx ». Ils reprochent essentiellement au ministre de l'Éducation de rendre pratiquement impossible, à raison d'une heure par semaine, un véritable enseignement des « normes et des symboles » et de confondre le domaine religieux et le domaine moral. Les auteurs y voient une volonté de réduire à la portion congrue tout ce qui ne se classe pas dans les « matières utiles ». « Le Rapport Proulx, concluent les auteurs, méritait mieux que les propositions frileuses auxquelles le ministre le fait aboutir. »

La question de la laïcité de l'enseignement dans les écoles du Québec reste donc à l'ordre du jour pour les prochaines années. Le renouvellement éventuel en juin 2005 du recours à la clause dérogatoire en faveur des « grandes Églises » indique déjà une reprise de ce débat vieux de presque un demi-siècle. ●

La laïcité à l'université : les liaisons dangereuses

Alfred Dubuc

Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal

« Ventre affamé n'a pas d'oreilles », dit le vieil adage ; à l'examen des comportements de l'Université Laval en 1997 et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en 1999, on pourrait affirmer : « Université assoiffée se ferme les yeux. » Ces deux institutions, en effet, à la suite des coupes radicales des subventions du ministère de l'Éducation, avides d'augmenter le nombre de leurs étudiants et les allocations qui s'y rattachent, acceptèrent, l'une après l'autre, de signer un protocole d'entente avec la *Torah and Vocational Institute of Montreal* (TAV).

Cet institut est une école de formation religieuse (*Torah*) et professionnelle (*vocational*). Elle appartient à un groupe religieux, les Lubavitcher, de la famille orthodoxe de la communauté juive de Montréal. Pour bien comprendre le caractère religieux de cette école, il est indispensable de préciser que la judaïcité de Montréal est divisée en trois grandes traditions : les réformistes, les conservateurs et les orthodoxes. Ces derniers sont formés de deux familles : les Hassidim (ou Chassidim) et les Misnagdim ; une étude de 1995 comptait dix groupes de Hassidim, parmi lesquels celui des Lubavitcher est le plus nombreux [Shaffir, 1995].

Un groupe religieux plutôt qu'ethnique

Tous ces groupes ont, en plus de leurs synagogues, des institutions d'entraide et des écoles ; celles-ci proposent essentiellement un enseignement religieux, subsidiairement des études profanes [Gutwith 1973]. L'enseignement religieux repose sur la Torah, c'est-à-dire la révélation telle qu'exprimée dans les Écritures. La Torah contient à la fois des croyances et

les préceptes d'action : elle exprime une vision du monde et un mode de vie [Neusner, 1985]. Comme l'avait démontré William Shaffir en 1974, les Lubavitcher doivent être considérés comme un groupe essentiellement religieux plutôt qu'un groupe ethnique. L'utilisation dans les textes relatifs à l'entente avec l'UQAM d'une terminologie propre à l'ethnicité, plutôt qu'à la religion, nourrit l'ambiguïté de la démarche de TAV et peut devenir prétexte à taxer d'antisémitisme toute opposition à cette démarche équivoque.

Contrairement aux autres groupes Hassidim, les Lubavitcher pratiquent une ouverture envers les autres groupes et même envers les membres des traditions non réformistes ; ils ont en conséquence des activités de publicité, ils invitent à des activités conjointes, etc. ; on leur prête une attitude de missionnaires. Depuis quelques années, l'Institut TAV semble s'être donné une nouvelle vocation, qui ne cadre pas avec les descriptions que les auteurs ont faites jusqu'à récemment des activités des Lubavitcher ; ainsi, son ouverture à des groupes ethniques, comme les Russes et les Chinois.

Sa pédagogie n'en demeure pas moins inspirée par la religion : il respecte toutes les fêtes religieuses orthodoxes ; de plus, il impose la double ségrégation des genres dans la répartition des groupes/cours : les enseignants professent aux groupes de garçons, les enseignantes aux groupes de filles.

Après Laval, l'UQAM

Les protocoles que TAV signa avec les deux universités présentaient des points communs : les universités fournissaient les enseignants, évaluaient la qualité de l'enseignement, des méthodes pédagogiques et des apprentissages des étudiants ; dans les deux cas, TAV recrutait les étudiants parmi des communautés juives et ethniques (russe et chinoise) de Montréal et collaborait au recrutement d'enseignants qualifiés ; l'institut fournissait les locaux dans son école du boulevard Décarie, à Montréal. Aux étudiants qui réussiraient un ensemble de cours, les universités décerneraient des certificats et, même, éventuellement, des baccalauréats.

C'est à la suite de la dénonciation du protocole par l'Université Laval que TAV en obtint un nouveau avec l'UQAM. En effet, à l'automne de 1998, après trois sessions d'application du protocole, Laval avait procédé à l'évaluation de l'expérience. Celle-ci s'était révélée négative pour plusieurs raisons : un taux d'échecs trop élevé ; la langue d'enseignement était l'anglais, contrairement à l'entente ; TAV avait imposé un calendrier inspiré des prescriptions de la religion judaïque, différent de celui de l'Université ; les étudiants semblaient intéressés davantage aux prêts et bourses qu'à la formation ; difficulté d'analyser les dossiers d'admission parce que plusieurs étudiants affirmaient avoir « perdu » leurs documents officiels ; difficulté de percevoir les frais de scolarité ; les coûts, en argent et en ressources humaines, étaient élevés ; il en résultait une image négative de l'Université Laval.

Pendant que l'on procédait à cette évaluation, le directeur de TAV, en décembre 1998, déposait une proposition « d'établir un campus de l'Université Laval à Côte-des-Neiges » dans le but « de répondre aux besoins des communautés juives et ethniques de Montréal ». La proposition faisait état des plus de 1100 étudiants « inscrits dans des programmes de cégep et d'universités » à TAV, dont « 300 immigrants russes, 250 immigrants chinois et

le reste, presque tous des Juifs religieux ». Le directeur de TAV soulignait que « dans l'état actuel de l'affiliation Laval-TAV, nous voyons une difficulté dans notre incapacité d'offrir des programmes en anglais aux populations d'immigrants et de Juifs. Nous croyons que nous aurions plusieurs centaines d'étudiants si nous étions capables d'offrir des programmes et des cours en anglais, comme l'UQAM a l'intention de faire dans le West Island ». L'Université Laval soulignait dans son évaluation que le directeur de TAV « désire que TAV devienne le plus grand institut de formation universitaire juif en Amérique du Nord ». Ce qui ne retint pas l'Université, en janvier 1999, de mettre un terme à l'entente, tout en accordant aux étudiants inscrits au certificat en micro-informatique appliquée un délai se terminant au trimestre d'hiver 2000 pour obtenir leur diplôme.

Selon nos informations, TAV proposa une entente à l'université McGill et à l'Université de Montréal, qui refusèrent ; il fit aussi une proposition à l'Université Concordia — à laquelle est rattaché comme professeur le directeur de TAV — qui refusa à son tour ; on aurait considéré dans ce cas que le niveau académique de TAV n'est pas suffisamment élevé.

Création d'un Centre d'études universitaires

Le directeur de TAV s'était donc montré intéressé par les projets de l'UQAM, particulièrement en rapport avec l'enseignement en anglais. Au moment même où l'Université Laval mettait fin à l'entente, en avril 1999, TAV signait un protocole avec l'UQAM ; étonnamment, l'administration précédente de l'Université avait refusé de participer à une telle négociation.

Le protocole définissait les responsabilités de chacune des deux parties. En particulier, l'UQAM s'engageait à « créer un Centre d'études universitaires », qui décernerait des diplômes de baccalauréats et de certificats. L'UQAM possède déjà trois Centres d'études universitaires ; ce sont des établissements, sous sa responsabilité exclusive, situés à des endroits relativement éloignés du campus (l'île de Laval, Lanaudière, Ouest de l'île) et qui ne nécessitent aucune entente avec une quelconque institution. Il s'agit donc dans ce cas-ci d'une innovation, impliquant un partenaire à qui on reconnaît des responsabilités de nature académique au niveau universitaire. Autrement dit, l'UQAM devenait complice des prétentions de TAV de se donner des allures d'université. Du même coup, elle fermait les yeux sur le caractère religieux de l'institut.

De cette façon, l'UQAM accorderait à un groupe religieux, les Lubavitcher, propriétaire de TAV, ce que le gouvernement du Québec avait refusé, il y a 40 ans, à un autre groupe religieux, les Jésuites. En octobre 1960, les Jésuites francophones déposaient au Comité des « bills publics » de l'Assemblée législative un projet de loi intitulé « Loi relative à l'Université Sainte-Marie » ; à la même époque, les Jésuites anglophones avaient fait connaître leur projet de fonder la Loyola University. L'affaire faisait beaucoup de bruit, elle était ouverte, largement diffusée par les médias. L'Association des professeurs de l'Université de Montréal demanda à sept professeurs (Michel Brunet, Pierre Dansereau, Abel Gauthier, Jacques Henripin, Maurice L'Abbé, André Morel, André Raynauld) de préparer un dossier pour contrer l'argumentation des Jésuites. Le dossier, additionné de « prises de position » de 352 professeurs des Universités de Montréal et Laval, des étudiants de l'U. de M. et de membres de la Fédération des

travailleurs du Québec, et d'un dossier de presse étoffé, fut publié par les Éditions de l'Homme [1961].

Certes, les deux situations ne sont pas tout à fait semblables : les Jésuites avaient demandé, carrément, une charte universitaire et ouvertement, devant l'opinion publique, qui avait réagi. Dans ce cas-ci, c'est par une voie détournée, le partenariat avec l'UQAM, que TAV s'orientait vers l'acquisition progressive d'un statut d'université ; une université relevant d'un groupe religieux.

Ironie de l'histoire : l'UQAM, université laïque, est née du refus opposé à la demande des Jésuites et a commencé ses activités dans les locaux du collège Sainte-Marie, que les Jésuites lui avaient cédé !

L'UQAM, répondant à une campagne de plusieurs mois menée par le Syndicat des professeurs, a décidé de suivre l'exemple de l'Université Laval et de mettre un terme à cette entente. Celle-ci allait à l'encontre d'un principe essentiel : celui de la laïcité de l'université, celui de l'intégrité de la personne dans l'élaboration et la diffusion de la pensée et du savoir. ●

Références

SHAFFIR, William, « Safeguarding a Distinctive Identity : Hassidic Jews in Montréal », dans Ira Robinson & Mervin Butovsky (sous la dir. de), *Renewing Our Days. Montréal Jews in the Twentieth Century*, Véhicule Press, Montréal, 1995.

SHAFFIR, William, *Life in A Religious Community : The Lubavitcher Chassidim in Montreal*, Holt, Rinehart & Winston, Toronto/Montréal, 1974.

GUTWITH, Jacques, « Hassidim et judaïcité à Montréal », *Recherches sociographiques*, XIV, 3 (sept. 1973).

NEUSNER, Jacob, *Torah. From Scroll to Symbol in Formative Judaism*, Fortess Press, Philadelphie, 1985.

Association des professeurs de l'Université de Montréal, *L'Université dit non aux Jésuites*, les Éditions de l'Homme, Montréal, 1961.

(De nombreuses informations et la plupart des références ont été communiquées à l'auteur par le professeur Pierre Anctil de l'université McGill).

Justice et sécurité publique

Police : l'ère des chaperons

Martin Pelchat

journaliste, *La Presse*

Ce n'est pas faute d'avoir été prévenue. De la commission Gilbert sur la crise d'Oka à celle du juge Verdon sur l'opération manquée contre la police de Chambly, la Sûreté du Québec a été pressée de remettre en question ses méthodes.

L'affaire Matticks a fait déborder la coupe. Après les constats accablants de la Commission Poitras, le gouvernement n'avait guère le choix. Faire rouler quelques têtes n'allait plus suffire.

C'est ainsi que d'ici juin 2005, la SQ aura un chaperon : un « conseil de surveillance » civil formé de cinq experts désignés par le gouvernement, qui pourra convoquer n'importe quel membre de ce corps de police et faire l'examen de tout document utile en matière d'enquête criminelle, d'écoute électronique, de perquisition et de déontologie. Au moins une fois par an, le président du conseil témoignera publiquement devant une commission parlementaire.

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a préféré cette instance à une « police des polices », comme le Special Investigation Unit ontarien, qu'il juge trop coûteuse et trop prompte à braquer les policiers. Son conseil, juge-t-il, sera un « aiguillon » et non une humiliation.

Il a aussi laissé entendre que d'ici quelque temps, la Sûreté ne serait peut-être pas le seul service à rendre ainsi des comptes. En présentant son projet de loi 86, adopté le 13 juin 2000, M. Ménard a déclaré que la juridiction du conseil de surveillance pourrait être étendue à l'ensemble des corps de police au terme de la réévaluation prévue après ses cinq premières années d'existence.

L'affaire Lizotte

Mais les événements pourraient forcer la main au gouvernement. L'affaire Lizotte, à Montréal, a soulevé beaucoup de doutes sur la capacité de l'autre grand service de police québécois, le SPCUM (police de la Communauté urbaine de Montréal), à retenir les leçons de ses erreurs.

Dans la nuit du 5 septembre 1999, un sans-abri de 45 ans, Jean-Pierre Lizotte est appréhendé par deux policiers de la CUM devant un bar du boulevard Saint-Laurent à cause de gestes indécents. Hospitalisé à l'Hôtel-Dieu, il est transféré en neurochirurgie à l'hôpital Notre-Dame lorsqu'il ressent des engourdissements.

Le 17 septembre, le quotidien *Le Devoir* publie la lettre d'un témoin de l'arrestation, Jean-Maxime Leroux, selon qui Lizotte a été frappé à plusieurs reprises par le portier du bar et les policiers. Le récit attire l'attention d'un conseiller municipal montréalais qui profite d'une séance publique du conseil de la CUM, en décembre 1999, pour interpeller la Commission de la sécurité publique dont relève la police. C'est ainsi que le public finira par apprendre la mort de Jean-Pierre Lizotte, survenue à l'hôpital le 16 octobre. Paralysé après son arrestation, il n'a pas survécu à une pneumonie.

L'histoire renvoie à la conclusion en forme d'interrogation du rapport Poitras : « Qui police la police ? » En raison d'un présumé embrouillamini administratif, le directeur du SPCUM n'a été mis au courant des faits que deux jours après la mort du sans-abri, même si une enquête interne avait été déclenchée le 10 septembre, cinq jours après l'arrestation de M. Lizotte.

La présidente du comité exécutif de la CUM, Vera Danyluk, n'en a été informée que le 12 novembre. Quant au ministre, il l'a appris le 19 novembre, même si une directive de 1989 du ministère de la Sécurité publique stipule qu'il devait être immédiatement avisé de la mort d'un prévenu.

Un des agents qui ont procédé à l'arrestation de Jean-Pierre Lizotte a été inculpé d'homicide involontaire, tout comme le portier, le 12 mai 2000. Si la

mort de M. Lizotte a des airs de déjà-vu, c'est qu'à certains égards, elle rappelle celle de Richard Barnabé, un chauffeur de taxi de 38 ans décédé en 1996, 28 mois après son arrestation musclée aux mains de policiers de la CUM.

En juin 1995, quatre d'entre eux ont été reconnus coupables de voies de fait ayant causé des lésions corporelles en rapport avec cette arrestation. Puis, en décembre 1997, le Comité de déontologie policière en a destitué deux parce qu'ils ont usé d'une force plus grande que nécessaire.

Faits plutôt rares, ces destitutions étaient interprétées comme un signal très clair à l'intention des policiers qui abusent de leurs pouvoirs. Surprise toutefois le 6 mars 2000 : un juge de la Cour du Québec a renversé la décision du Comité de déontologie et ordonné la réintégration des deux agents après une suspension sans solde de 300 jours dans un cas et de 240 jours dans l'autre. Le directeur du SPCUM n'aura d'autre choix d'annoncer, quelques jours plus tard, qu'il se pliera à la décision, même s'il promet de cantonner les deux policiers dans des tâches administratives.

Une loi pour briser « le mur du silence »

Impuissant à intervenir, le gouvernement promet au moins que la loi 86 changera la donne. Un policier reconnu coupable d'un acte criminel sera désormais automatiquement destitué ; il n'y aura pas d'audition en déontologie avec pouvoir d'appel.

La loi oblige également les corps policiers à faire preuve de plus de transparence. Ainsi, un directeur doit informer « sans délai » le ministre « de toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ». Et cette fois, ce n'est pas une directive qui le dit mais la loi, avec amendes à la clé. Le directeur doit aussi aviser le ministre de l'avancement du dossier 45 jours plus tard et par la suite tous les trois mois. Le ministre peut ordonner qu'une enquête interne soit reprise.

Le pari du gouvernement, avec cette pièce législative, est surtout de changer la culture policière et briser « le mur du silence ». L'affaire Matticks a démontré qu'un policier qui voulait dénoncer les agissements d'un autre agent devait souvent faire face au harcèlement et à l'intimidation de ses propres collègues.

Dans un procès tenu au printemps 2000 à Granby, on a d'ailleurs pu juger de la pression insoutenable subie par un policier de la SQ de Cowansville quand il a refusé d'aider des collègues à court-circuiter les poursuites pour ivresse au volant intentées contre la fille de l'un d'eux. La jeune femme avait été arrêtée en janvier 1997 à la suite d'un accident qui avait fait trois blessés.

On doit ainsi à la commission Poitras l'apparition, dans la nouvelle loi, de l'article 261 interdisant à un policier de harceler ou d'intimider un autre policier, d'exercer contre lui des représailles ou de conspirer contre lui au motif qu'il a dénoncé un collègue ou collaboré à une enquête interne.

Miser sur la formation

Pour changer cette culture policière, le gouvernement s'en remet aussi à la formation. L'Institut de police de Nicolet devient une véritable école nationale de police. Les critères académiques d'embauche sont rehaussés et le gouvernement déterminera les conditions qui permettront d'exercer le métier d'enquêteur. Et chaque corps de police est dorénavant tenu d'élaborer un plan de formation professionnelle.

Mais la réforme annoncée est une révolution un peu trop tranquille au goût de plusieurs observateurs de la scène policière. Elle laisse sur son appétit l'ancien procureur chef de la commission Poitras, Bernard Roy, selon qui le conseil de surveillance retenu par le gouvernement sera nettement moins outillé que ne le recommandait la commission.

Le rapport Poitras voulait par exemple que le directeur général de la SQ demande avis au conseil avant d'autoriser une promotion. Par souci d'indépendance face au pouvoir politique, la commission recommandait en outre que le président et le vice-président du conseil soient nommés par l'Assemblée nationale. Elle suggérait de plus plusieurs mesures destinées à endiguer l'important pouvoir syndical. La loi demeure muette à ce sujet.

Un recul ?

Le criminologue André Normandeau, de l'Université de Montréal, va plus loin. La loi nous ramène 20 ans en arrière, dit-il, convaincu notamment que le conseil de surveillance sera « cosmétique ». M. Normandeau avance même l'hypothèse que le gouvernement a cédé au « chantage » policier. « La police a tellement d'information aujourd'hui, tout comme les syndicats policiers », soumet M. Normandeau.

Un autre expert, M[e] Jacques Bellemare, qui a aussi participé aux travaux de la commission Poitras, souhaite pour sa part une profonde remise en question de la pratique syndicale à la Sûreté du Québec, où l'Association des policiers provinciaux représente autant les simples agents que les sergents et les caporaux.

Or, les postes de la SQ sont presque tous dirigés par des sergents, ce qui à son avis cause de fréquents conflits de loyauté envers la haute direction et le gouvernement. La manifestation de policiers armés de septembre 1999 à Drummondville constitue, selon M[e] Bellemare, une manifestation extrême d'un tel conflit.

L'incident de Drummondville

Choqués d'avoir essuyé un refus à leur revendication d'un rattrapage salarial par rapport aux policiers de la CUM, les policiers se sont présentés en uniforme et armés à un conseil national du Parti québécois. Massés devant la porte, ils attendaient l'entrée des ministres pour les chahuter. Une bousculade a éclaté impliquant un garde du corps. Le ministre Guy Chevrette a poussé les hauts cris. « J'ai

Références

Loi sur la police (sanctionnée le 16 juin 2000), Les Publications du Québec.

VIAU, Louise et BELLEMARE, Jacques, « L'obligation de rendre des comptes », *Revue d'Éthique publique*, vol. 2, n° 1, avril 2000.

Pour une police au service de l'intégrité et de la justice (Rapport de la Commission Poitras), Les Publications du Québec, 1999 (**www.secpub.gouv.qc.ca/francais/police/doc/dossier/poitras**)

Sites Internet

Ministère de la Sécurité publique : **www.msp.gouv.qc.ca**

Sûreté du Québec : **www.suretequebec.gouv.qc.ca**

Institut de police du Québec : **www.ipq.qc.ca**

Couverture de la Commission Poitras par le quotidien *Le Soleil* : **www.lesoleil.com/documents2/enquetesq/menusq_droite.stm**

Évolution des infractions au code criminel

Nombre d'infractions par 100 000 habitants, Québec	1998	1999
Infractions contre la personne	884	895
Infractions contre la propriété	4964	4406
Autres infractions	425	400
Total partiel (excluant la conduite de véhicules)	**6273**	**5701**
Infractions relatives à la conduite de véhicules	475	388
Total	**6748**	**6089**

Source : Ministère de la Sécurité publique

Une évolution contradictoire

Depuis 1997, la criminalité au Québec affiche des tendances opposées selon qu'il s'agisse de la criminalité contre la personne ou des infractions contre la propriété.

D'un côté, les attaques diverses contre la personne (homicides, négligence criminelle, voies de fait, agressions sexuelles, vols qualifiés, etc.) sont en augmentation d'environ 1 %. De l'autre, les crimes contre la propriété affichent une diminution de 11 % en 1999 et de 16 % par rapport aux données de 1997.

Par ailleurs, le taux d'homicides est à peu près constant depuis quelques années (autour des 130), en baisse notable depuis une dizaine d'années.

Évolution des homidices depuis 1988

Homicides	1988	1993	1997	1998	1999
	149	163	123	135	131

Comparaison Québec-Canada

Le taux d'homicides par 100 000 habitants se situe en 1999 à 1,8 au Québec, soit le taux moyen pour l'ensemble du Canada. Ce taux canadien est le plus faible depuis 1967, selon Statistique Canada.

Avec 110 homicides, c'est la Colombie-Britannique qui affiche le taux le plus élevé parmi les provinces, soit 2,7 pour 100 000 habitants.

Pour l'ensemble des crimes avec violence contre la personne, c'est le Québec qui affiche en 1999 le taux le plus faible de toutes les provinces canadiennes, soit 666 pour 100 000 habitants, la moyenne canadienne étant de 955. En ce domaine, le Québec se compare à l'Île du Prince-Édourad (685) et se distingue nettement des provinces de l'Ouest dont les taux dépassent les 1000 crimes par 100 000 habitants (1589 en Saskatchewan).

Pour ce qui est des crimes contre la propriété, ils se situent à 3722 infractions par 100 000 habitants au Québec, contre 4266 pour l'ensemble du Canada. Ce sont les provinces et territoires de l'Ouest, toujours, qui affichent les taux les plus élevés.

senti de la haine, j'ai senti de l'hostilité et j'ai senti une pression énorme », a-t-il dit. « Inadmissible dans une société démocratique », a renchéri Serge Ménard.

Encore une fois, les autorités étaient impuissantes à sanctionner ce geste, rien dans la loi ou les règles disciplinaires n'interdisant explicitement aux policiers la participation à de telles manifestations.

La SQ a modifié quelques jours plus tard ses directives et l'été dernier, le ministre Ménard a jugé bon d'amender son projet de loi afin d'imposer à l'ensemble des corps policiers l'interdiction de manifester en uniforme ou armés.

Dans un nouvel environnement où les comportements dérogatoires sont plus que jamais sujets à sanctions, encadrée par une loi plus stricte et, dans le cas de la SQ, chaperonnée par des experts civils, la police québécoise saura-t-elle évoluer vers ce degré de professionnalisme auquel appelaient les Gilbert, Verdon et Poitras ?

Les avis divergent. Il est bon de rappeler que, comme la loi 86, le Code de déontologie policière et les nouvelles instances disciplinaires avaient été présentés, il y a 10 ans maintenant, comme des garanties qui devaient rendre impensables des bavures comme les affaires Matticks, Barnabé et Lizotte. ●

Les demandes sociales

Des luttes sociales sans direction précise

Louis Lafrance
journaliste

Éclatées. Telles furent les luttes sociales de la dernière année. Face à une gauche virtuelle et devant la crise à laquelle est confrontée le syndicalisme, plus que jamais, la nécessité d'une idéologie incarnée par un mouvement rassembleur s'est fait cruellement sentir.

À l'évidence, le retour de l'anarchie sur la scène sociale n'aura pas été suffisant pour combler le vide. En attendant, les revendications des groupes vont dans tous les sens. Telle une volaille à la recherche de sa tête.

Sur le front de la revendication, l'année 1999-2000 s'annonçait fort mouvementée avec la confrontation appréhendée entre les employés de l'État et le gouvernement du Québec. La signature de la convention sans une journée de grève du Front commun aura symbolisé, à elle seule, la métamorphose des syndiqués du secteur public.

Ce sont plutôt les jeunes qui auront porté le flambeau de la contestation virulente, parfois violente, dans les rues de Québec et de Montréal. Tenaces, les Orphelins de Duplessis auront accumulé les appuis sans réussir à faire fléchir le premier ministre Lucien Bouchard. Ce dernier se sera montré tout aussi inflexible à l'égard des barrages initiés par les camionneurs indépendants. Désormais

c'est plutôt l'opinion publique qui fait plier les gouvernements que la détermination des acteurs sociaux.

Un automne tiède

Avec la fin de l'austérité budgétaire et le retour des vaches grasses, les leaders syndicaux salivaient à l'idée du retour de la mobilisation générale dans le cadre d'un véritable rapport de forces avec l'État. La puérile menace d'un automne chaud de la part des leaders syndicaux, repris à la une dans les journaux québécois, aura démontré le fossé des dirigeants pressés d'engager les hostilités et une base peu convaincue de l'utilité de la grève.

La débandade du Front commun

Rarement un Front commun n'en aura porté que l'appellation ! Dès 1998, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) s'étaient crêpé le chignon sur la question de l'équité salariale ; la CSN, tout comme la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), craignait qu'il ne reste que des miettes pour l'ensemble des syndiqués du secteur public si le gouvernement agréait à la demande d'équité des enseignants évaluée à 600 millions de dollars. En d'autres termes, la fiction d'une union des forces syndicales était pour le moins évidente avant même que ne s'engagent les négociations !

La décision des infirmières de rester hors du Front commun et d'entamer seules une grève illégale en juin et juillet 1999 aura soulevé le voile sur une vérité crue : dans le jeu de la négociation, les intérêts corporatistes priment sur celui de l'ensemble des « camarades » syndiqués.

Pire, la traditionnelle stratégie de réchauffer les troupes jusqu'à l'affrontement final, la grève générale, aura lamentablement échoué, et ceci en trois courtes semaines. Sans mandat de la base, les leaders des centrales syndicales annonçaient le 9 septembre 1999 la tenue de deux journées de débrayage en octobre suivies du déclenchement de la grève générale le 18 novembre. Le président de la FTQ, Henri Massé, allant même jusqu'à affirmer « qu'on ne pensait pas que cette négociation allait pouvoir se régler sans grève. C'est pratiquement impossible ». Trois semaines plus tard, la décision des enseignants de l'Alliance des professeurs de Montréal, le syndicat local de la CEQ à la grande tradition militante, de refuser le mandat de grève demandé par leurs dirigeants canalisait la grogne des militants à l'égard de leurs leaders et sonnait du même coup le glas de la stratégie syndicale.

Les jours suivants les refus de la majorité des syndicats de s'engager, ne seraitce que dans une grève de 24 heures, aura laissé pantois des dirigeants peu habitués à un tel camouflet. Peu enclins à renouveler leurs discours et pratiques, les leaders syndicaux ont préféré invoquer la crainte d'une loi spéciale et la retentissante défaite des infirmières malgré le haut capital de sympathie de la population, pour expliquer la débandade générale. « Ils (les syndiqués) vivent le syndrome du gourdin, le gouvernement les a traités à coup de gourdin depuis 1982 », déclarait Marc Laviolette, président de la CSN.

La meilleure convention depuis 10 ans

En habile négociateur, Lucien Bouchard s'abstint de frapper un adversaire au tapis en affirmant qu'il ne voyait pas d'effritement du Front commun !... Tout en refusant de bouger sur ses offres salariales de

5 % pour trois ans de contrat, il invita les syndiqués à accélérer la négociation afin que celle-ci soit chose du passé à Noël. La publication le 23 novembre 1999 d'un sondage désastreux pour le Parti québécois — ce dernier ne récoltant que 36 % de l'appui populaire, soit son pire résultat depuis 1994 — donna un coup de fouet à la volonté du premier ministre d'en finir avant les réunions familiales autour de la traditionnelle tourtière du temps des Fêtes. À cette occasion, le vice-premier ministre Bernard Landry rappela aux syndiqués du secteur public leur poids politique. « Nous sommes en négociation avec 400 000 personnes avec lesquelles nous avons des affinités sociologiques et nationales. Quand elles sont tristes, elles ont tendance à moins nous appuyer, c'est normal. »

Le désir du gouvernement de régler rapidement donna une nouvelle carte dans le jeu des négociateurs syndicaux. Début décembre, le gouvernement lâche du lest en offrant des augmentations de 6 %. La négociation s'engage alors en cinquième vitesse, laquelle culminera dans l'inévitable séance marathon entre les dirigeants des trois centrales et Lucien Bouchard. Le 18 décembre un accord de principe est signé : 9 % d'augmentation pour un contrat de travail de quatre ans ; le rehaussement de l'indexation partielle des rentes de retraite à la caisse de retraite et la création de milliers de poste pour des employés à statut précaire.

À l'exception de l'opposition libérale, les principaux acteurs de la société, dont les représentants du patronat, soulignèrent le caractère positif et raisonnable de l'accord, mais pour les élites syndicales l'heure des remises en question a sonné : sans confrontation majeure, les syndiqués auront obtenu la meilleure convention depuis une dizaine d'années. Le président de la FTQ, Henri Massé, fut bien obligé de reconnaître que cette négociation fut « la meilleure depuis longtemps ». Une négo sans grève ! La prochaine mobilisation s'annonce ardue.

Québec défonce les blocus des camionneurs

En fait, le mouvement de blocage des routes par les camionneurs aura constitué la seule menace sérieuse pour le gouvernement de Lucien Bouchard. Avec pour toile de fond une hausse de 10 cents du litre de carburant qui est venue rogner les maigres profits des camionneurs propriétaires et un âpre maraudage des centrales syndicales, des routiers affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) décidaient, le 3 octobre 1999, de bloquer la circulation des camions en Abitibi. Principale revendication : la syndicalisation obligatoire des camionneurs propriétaires.

Le mouvement se répand rapidement en Haute-Mauricie et au Saguenay–Lac-St-Jean. En quelque jours une véritable psychose de la pénurie s'installe à demeure dans ces trois régions : les magasins d'alimentation sont pris d'assaut, les hôpitaux prévoient la rupture de stock de divers médicaments, les entreprises annoncent des fermetures éventuelles, des agriculteurs jettent du lait dans le caniveau, ainsi de suite. La décision de la CSN de joindre le mouvement crée un véritable climat de crise à Québec : au plus fort de la lutte, 1500 camions sont immobilisés aux divers barrages, sans compter que les routiers non favorables au mouvement n'osent plus prendre la route vers ces régions. Devant un mouvement qui ne cesse de prendre de l'ampleur — les camionneurs menacent de bloquer la circulation dans la région de Montréal —,

le 8 octobre, le gouvernement sort l'artillerie lourde en obtenant une injonction de la Cour Supérieure qui interdit toute forme de manifestation des routiers sur les routes du Québec. Suite à une période de flottement de 24 heures, les camionneurs obtempèrent à l'ordre de la Cour en maudissant le gouvernement du Parti québécois.

Dès que les routes sont libérées, le ministre des transport, Guy Chevrette, s'empresse de remercier le président de la FTQ, Henri Massé, — qui s'était opposé publiquement à la stratégie du blocus préconisée par la CSN et la CSD — en acceptant de s'asseoir avec ce dernier pour discuter de sa proposition d'une table de concertation.

De discussions en discussions, ponctuées de blocage des accès de certaines grandes entreprises au cours de l'hiver 2000, les camionneurs obtiendront finalement bien peu, soit la production d'un contrat-type. En fait, les centrales syndicales placent leurs espoirs dans la fameuse réforme du Code du travail, laquelle, espèrent-ils, permettra la syndicalisation des camionneurs [voir article p. 395]. Le hic : la réforme, tant de fois annoncée, était une fois de plus remise à la prochaine session parlementaire... Une fois de plus, les leaders syndicaux auront manqué une belle occasion de faire front commun.

L'interminable saga des Orphelins de Duplessis

Les Orphelins ne lâchent pas prise. Tout au long de l'année, ils ont continué de harceler de leurs doléances l'État et la société québécoise. Un bourbier dont Lucien Bouchard n'arrive pas à s'extirper.

Malgré les excuses du gouvernement de l'an dernier et la création d'un fonds d'aide de 3,3 millions, les Orphelins sont revenus à la charge en exigeant des indemnités individuelles dont le montant total devrait osciller entre 60 et 80 millions au dire du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby.

Opinion publique oblige, les conseillers en communication engagés pas les Orphelins ont rectifié le tir : les religieuses baignant dans l'auréole de la nostalgie, ils ont plutôt demandé réparation à l'Église, à l'État québécois et au Collège des médecins, étant donné que des médecins de l'époque avaient signé de faux diagnostics de débilité mentale qui ont permis le déplacement des orphelins dans des institutions psychiatriques. Rappelons que dans les années 50, le gouvernement fédéral accordait une généreuse subvention pour chaque enfant placé en institution psychiatrique, ce qui aurait incité des communautés religieuses en difficulté financière de transformer des orphelinats en hôpital psychiatrique.

Après la tentative des évêques du Québec de clore le dossier le 15 septembre 1999 par le biais d'une conférence de presse lors de laquelle ils refusèrent de présenter des excuses aux Orphelins en rejetant la faute aux parents qui avaient abandonné leurs enfants, le comité représentant les Orphelins mit de côté l'approche impressionniste dans laquelle s'inscrivaient les manifestations où les Orphelins déambulaient en camisole de force. Nouvelle stratégie de communication. Ils tentent de contrer la lassitude du public en privilégiant la recherche d'appuis prestigieux.

En mars 2000, une soixantaine de personnalités, dont l'ex-sénateur Jacques Hébert, l'ex-ministre de la Santé du Québec, Denis Lazure, l'avocat Julius Grey et le sociologue Guy Rocher, prenaient partie

pour la cause des 1500 Orphelins de Duplessis. Et, coup d'éclat, le député péquiste Roger Paquin déposait le 30 mai une pétition de 20 000 noms demandant le versement d'indemnités individuelles aux Orphelins. Ce dernier affirmait recueillir l'appui d'une quinzaine de députés de l'Assemblée nationale. Bref, une véritable brèche était ouverte dans l'équipe gouvernementale, accentuée par l'ouverture manifestée par les ministres Perreault et Landry aux revendications des Orphelins.

Conscients que le premier ministre Lucien Bouchard avait à maintes reprises refusé de revoir sa position au nom de la défense de la mémoire des religieuses qui se sont comportées « comme des mères vis-à-vis des enfants », les défenseurs des Orphelins insistèrent sur leur volonté de ne point dénicher des coupables, mais plutôt de soulager les souffrances des victimes par la création d'un fonds de compensation alimenté par des donations de l'Église, du Collège des médecins et du gouvernement.

Peine perdue, quelques jours plus tard, le premier ministre réitérait sa position : il ne bougerait pas d'un iota en dépit des divers articles sur les Orphelins dans des médias étrangers. Cette fois-ci on ne pourra pas accuser le premier ministre de gouverner au gré des sondages. Dépités, les Orphelins décidaient, pour la énième fois, de recourir aux tribunaux. Une fois de plus, le judiciaire sera appelé à trancher dans un conflit social. À l'évidence, jusqu'à maintenant, les grands gagnants de cet interminable dossier demeurent les avocats et les spécialistes en communication engagés par les Orphelins et l'Église.

Anarchie et mondialisation

À l'ère de la mondialisation du local et du désarroi de la gauche traditionnelle, l'idéologie anarchiste a fait un retour marqué dans la mouvance contestataire. L'essai sur l'anarchie du professeur Normand Baillargeon, publié chez l'Île de la tortue, est resté pendant des semaines sur la liste des meilleures ventes. L'UQAM fut aux prises avec une avalanche de demandes d'inscription pour son cours sur l'anarchie qui avait été retiré temporairement du programme, faute d'intéressés !

Épiphénomène ? Certes, cet engouement reste somme toute fort modeste ; il n'en demeure pas moins que la frange la plus radicale des mouvements sociaux s'abreuve désormais aux sources de l'idéologie anarchiste. Exit Marx, retour en grâce de Bakounine. Conséquence, les querelles interminables sur la stratégie à suivre propres aux groupuscules de gauche fait place à la nécessité de l'action, voire de la casse : la meilleure façon d'attirer l'attention des médias. Ainsi au Sommet sur la Jeunesse [voir aussi p. 390], les manifestations des jeunes du contre-sommet à coup de cocktails molotov et de boules de billard auront jeté de l'ombre sur les travaux du Sommet officiel. À Montréal, une manifestation pour dénoncer la violence policière se termine par le saccage de vitrines de magasins. Un anarchisme caricatural..

La contestation du Sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle, tenu du 30 novembre au 3 décembre 1999, aura illustré les contradictions d'une pensée qui rejette l'État mais qui doit s'appuyer sur lui pour contrer l'appétit vorace des multinationales dans le cadre de la mondialisation [voir aussi p. 176]. Une mondialisation devenue désormais la source de tous les maux sociaux : le monopole de Coca-Cola dans des universités québécoises, la fermeture de la Gaspesia à Chandler, la pauvreté des

autochtones, la privatisation des soins de santé, etc. Ainsi s'exprimaient les membres de la Coalition anti-OMC venus scander à Québec que « l'être humain n'est pas une marchandise », tout juste avant leur départ pour le sommet de Seattle qui sombra sous les assauts des manifestants et les profondes divergences entre les représentants des États.

En clair, au Québec et ailleurs, nul ne voit poindre à l'horizon un mouvement, une idéologie capable de donner un sens, une direction aux revendications sociales des groupes de pression aux comportements teintés de corporatisme. Et ce ne sont certes pas les entarteurs qui pourront tenir ce rôle : leur sensibilité anarchiste ne les a pas empêchés de s'associer à l'organisation du Symfolium en février 2000, un événement burlesque subventionné par l'État... ●

Références

BAILLARGEON, Normand, *Anarchisme*, L'île de la tortue, Montréal, 1999.

BEAUD, Michel, *Le basculement du monde. De la terre, des hommes et du capitalisme*, La Découverte, Paris, 1997.

BOURDIEU, Pierre, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998.

CORDELLIER, Serge, et DOUTAUT, Fabienne, *La mondialisation, au-delà des mythes*, La Découverte, Paris 1997 et 2000.

GROUX, Guy, *Vers un renouveau du conflit social*, Bayard, Paris, 1998.

LABELLE, Gilles, « Mondialisation, espace et individu », *Égalité*, n° 37, printemps 1995.

THURDEROZ, C., « L'individu, la forme syndicale et l'entreprise », *Sociologie et sociétés*, vol. 30, n° 2, 1990.

Site Internet

Les Orphelins de Duplessis : **users2.50megs.com/orphelin/accueil.html**

Les Anglo-Québécois : la fronde des régions

Alexandre Sirois

journaliste, *La Presse*

Le vent de colère contre le groupe de pression anglophone Alliance Québec, alimenté par les positions radicales de William Johnson qui le dirigeait depuis 1998, s'est traduit cette année par des représailles d'envergure.

La fronde a eu lieu les 8 et 9 juin 2000 à New Carlisle, en Gaspésie, ville natale de l'ancien premier ministre René Lévesque. Les 18 organismes communautaires anglo-québécois financés par Ottawa y ont décidé, dans une large majorité, d'exhorter le fédéral à réduire du tiers la subvention de plus de 900 000 $ traditionnellement allouée à Alliance Québec.

La plupart des 18 organismes, regrou-

pés en 1995 par le ministère fédéral du Patrimoine au sein du Quebec Community Groups Network (QCGN), soutiennent qu'Alliance Québec a perdu son rôle de « coordonnateur et de porte-parole de la communauté d'expression anglaise au Québec ». Ils souhaitent par conséquent que les sommes qui étaient allouées à cet effet au groupe de pression soient redistribuées équitablement.

Le lieu choisi par les membres du QCGN pour se rencontrer, la petite localité gaspésienne de New Carlisle, a quelque chose de symbolique. Car la fronde contre Alliance Québec est avant tout le fait d'organismes régionaux, critiques de l'approche agressive du groupe de pression, dont le siège social est à Montréal et les forces vives dans la région métropolitaine.

C'est le ministère du Patrimoine qui a demandé au QCGN de suggérer chaque année la façon dont les trois millions octroyés aux organismes anglo-québécois doivent être répartis. La titulaire du ministère, Sheila Copps, semblait cependant hésitante à suivre les recommandations du regroupement.

En 1999, les organismes anglophones avaient demandé à la ministre de réduire de 92 000 $ la subvention de l'organisme de Bill Johnson. Elle a refusé, prétextant qu'elle avait pris sa décision trop tard pour permettre au groupe de s'ajuster à une telle réduction de son financement. Si elle décide de faire fi du QCGN à nouveau en l'an 2000, elle risque de soulever une véritable polémique.

Pit Bill rend les armes

L'un des principaux responsables des malheurs d'Alliance Québec semble être l'ancien journaliste Bill Johnson. Il s'en est d'ailleurs lui-même rendu compte, avant que son groupe ne subisse les foudres de ses pairs. Il a ainsi annoncé publiquement, le 1er février 2000, qu'il ne briguerait pas la présidence d'Alliance Québec une seconde fois, soutenant que son image « d'extrémiste » représentait « un obstacle à l'unification » de la communauté anglophone.

« L'heure n'est peut-être plus à l'approche bulldozer, mais à la diplomatie », a déclaré celui qu'on a surnommé « Pit Bill ». En effet ! Au cours de son mandat de deux ans à la tête de l'organisme, qui a officiellement pris fin en mai 2000, il a fait fuir près de la moitié des membres du conseil d'administration d'Alliance Québec ainsi que le président du conseil d'administration, Harold Chorney.

De nombreux organismes anglophones régionaux, autrefois sous le parapluie d'Alliance Québec, ont également claqué la porte. D'où la remise en question de la représentativité du groupe de pression par les membres du QCGN. D'autant plus que le nombre de membres d'Alliance Québec, que Bill Johnson avait juré de faire grimper à 10 000, aurait à peine franchi la barre des 5000.

Le nouveau président d'Alliance Québec, Anthony Housefather, élu en mai 2000, s'est empressé de se dissocier de l'image d'extrémiste qui collait à la peau de son prédécesseur. Il a, par exemple, laissé l'avocat Brent Tyler se débrouiller seul avec le procès intenté par une poignée de parents francophones qui réclament l'accès à l'école anglophone pour leurs enfants. Il a aussi dénoncé les frasques de l'activiste Howard Galganov, dont les affinités avec Bill Johnson sont de notoriété publique.

Toutefois, pour la majeure partie des dissidents, le départ de Bill Johnson n'a rien changé. Harold Chorney a eu tôt fait de rappeler que c'est le conseil d'adminis-

tration d'Alliance Québec qui contrôle l'organisme. Et le CA, a-t-il indiqué, est composé d'alliés de Bill Johnson.

Anthony Housefather, un avocat de 29 ans, est lui-même considéré comme le dauphin de « Pit Bill ». Et même si ce conseiller municipal de Hampstead prêche la diplomatie et la modération, personne n'a oublié qu'il a été l'auteur d'une résolution partitionniste en 1996.

De nouveaux porte-parole

Tout indique donc que le QCGN est voué à prendre de plus en plus d'importance. Fort d'argent frais du ministère du Patrimoine, le regroupement a inauguré ses premiers véritables bureaux le 1er juillet 2000, à Québec. Il a du même coup choisi une première directrice générale, Deborah Hook, une avocate anglophone qui a étudié le français à l'Université de Waterloo, en Ontario.

Le QCGN est composé d'organismes anglophones régionaux, comme la Coasters Association, qui représente les anglophones de la Basse Côte-Nord ; Voice of English Quebec, porte-parole des anglophones de la région de Québec ; ou la Community Association of Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le regroupement compte également plusieurs organismes communautaires dotés d'objectifs plus spécifiques. La Quebec Farmers Association, par exemple, qui offre des services d'information et de formation aux agriculteurs anglophones du Québec. L'organisme est dirigé par Hugh Maynard, qui est également président du QCGN.

On y retrouve aussi la Quebec Community Newspapers Association, qui représente la plupart des journaux communautaires anglo-québécois, et le Quebec Anglophone Heritage Network, créé récemment afin d'accroître les échanges entre les membres du réseau anglophone des sociétés historiques de la province.

C'est vraisemblablement au sein du QCGN et de ses membres qu'au cours des prochaines années, ceux que le journaliste du quotidien *The Gazette* Alexander Norris a baptisé « les nouveaux anglos », verront apparaître leurs nouveaux représentants. Des porte-parole au discours modéré qui peuvent faire contrepoids aux ténors d'Alliance Québec et du Parti Égalité.

Parmi les anglophones qui commencent déjà à se démarquer, outre Hugh Maynard, notons Gary Richards, qui est à la tête de l'Association des Townshippers,

Références

Sites Internet

Alliance Quebec : **www.aq.qc.ca**
Voice of English Quebec : **www.veq.qc.ca/links.htm**
Quebec Farmers Association : **www.qfa.qc.ca**
Townshippers Association : **www.sunnymead.org/townshippers/index.html**
Coasters Association : **www.htmlweb.com/LNS**
Parti Égalité : **www.equality.qc.ca/**
La série de textes sur les « nouveaux anglos » du journaliste Alexander Norris publiée au printemps 1999 dans le quotidien *The Gazette* : **www.montrealgazette.com/newanglo/**

un organisme qui représente les anglophones des Cantons-de-l'Est. Figure de proue dans la lutte qui oppose la plupart des membres du QCGN à Alliance Québec, Gary Richards, a souvent dénoncé les stratégies de Bill Johnson. Il est l'un des deux anglophones (avec Dermod Travis) à avoir été nommés par Québec, en juin 2000, à la Commission des états généraux sur la langue française [voir aussi p. 109].

Justement, à l'aube des états généraux, les nouveaux rapports de force dans la communauté anglophone devraient rassurer la ministre responsable de Charte de la langue française, Louise Beaudoin. Elle qui s'est publiquement indignée, cette année, des multiples poursuites en matière linguistique intentées par Bill Johnson, Brent Tyler, Howard Galganov et le chef du Parti Égalité Keith Henderson. La ministre a dénoncé la « guérilla judiciaire » de ces quatre activistes qu'elle a surnommés « les trois mousquetaires ».

Quant au controversé Bill Johnson, peu de temps après avoir quitté Alliance Québec, il s'est vu offrir une chronique au quotidien torontois *The Globe and Mail*. Dorénavant, ce « mousquetaire » ne tirera plus son épée du fourreau. C'est de nouveau sa plume qu'il brandira... ●

Le Sommet de la jeunesse : beaucoup de questions pour l'avenir

Madeleine Gauthier
Observatoire Jeunes et Société
INRS-Culture et Société

La dernière année aura-t-elle été celle de la jeunesse ? Elle aura certes été celle du Sommet du Québec et de la jeunesse ! Annoncée officiellement le 9 septembre 1999 par le premier ministre Lucien Bouchard lui-même pour bien marquer le fait que ce Sommet se situait dans la lignée des deux autres sur l'économie et le développement social, la rencontre s'est tenue du 22 au 24 février 2000. Le Sommet a réuni des représentants d'associations de jeunes et, plus nombreux encore, des partenaires socio-économiques du gouvernement dans le but « de favoriser le développement d'un Québec ouvert sur le monde, équitable et qui intégrera mieux les jeunes ».

L'organisation du Sommet reposait sur un Secrétariat rattaché au Conseil exécutif, le même que celui qui avait préparé le Sommet économique, des chantiers de travail présidés par quatre jeunes adultes mais accompagnés de quatre séniors qui leur ont souvent volé la vedette, un site Web et un forum de discussion. Du côté des jeunes, une préparation de plusieurs mois, en particulier par des forums régionaux et par une coalition d'organismes nationaux nommée Concertation jeunesse.

Pour bien comprendre le déroulement du Sommet, il faut savoir que celui-ci comportait deux parties distinctes : une journée de forum à laquelle devait participer un plus grand nombre d'invités que ceux qui auraient la parole au moment du Sommet proprement dit, et les deux jours où seuls les invités du gouvernement discuteraient des propositions préparées par les chantiers de travail. La première journée restera sans doute mémorable en ce que les jeunes, après la pause du midi, ont refusé de continuer de jouer le jeu des organisateurs qui avaient laissé peu de place à l'expression libre des attentes des jeunes. Les jeunes des forums régionaux ont particulièrement marqué des points à ce moment et garderont un certain leadership par la suite par le sérieux de leur préparation et leur manière originale de s'exprimer dans le respect des règles du jeu.

Les propositions retenues

Après deux nuits écourtées et deux jours d'énoncés rigidement encadrés, le gouvernement et les invités officiels, dont les présidents des chantiers, ont accouché d'une « Déclaration commune faisant état des consensus ». Deux types d'énoncés avaient surtout retenu l'attention pendant le Sommet, ceux entourant la réussite scolaire et la formation qualifiante, d'un côté, ceux sur les exclus représentés en particulier par les Auberges du cœur, les représentants des communautés culturelles et les groupes d'autochtones, de l'autre. Mais la déclaration commune va au-delà et se fait plus explicite.

D'abord l'éducation

La proposition qui a fait le plus large consensus a certainement été celle à laquelle s'attendait et s'était préparé le gouvernement. Il est évident que le ministre de l'Éducation savait qu'il aurait à faire face à une demande de déblocage de fonds dans le domaine de l'éducation après ces années de gel et de restrictions [voir aussi p. 350]. Mais comment se ferait ce déblocage ? La première orientation retenue fut donc de « placer l'éducation au cœur des priorités collectives du Québec » : plan de réussite scolaire, qualification 100% des jeunes, campagne de valorisation de l'éducation, valorisation de la formation professionnelle et technique et des stages en milieu de travail, passerelles dans le système d'éducation afin de permettre aux diplômés du secteur professionnel d'accéder directement au secteur technique, reconnaissance des acquis hors du milieu scolaire. Ces positions de principe n'ont rien révélé de bien nouveau par rapport aux états généraux de l'éducation et aux revendications des milieux d'éducation au cours des dernières années sinon que le Sommet appelait un engagement formel à dégager des fonds pour les réaliser.

L'emploi

Si la question de l'emploi n'est pas ressortie des délibérations du Sommet de manière aussi éclatante que celle de l'éducation, c'est peut-être qu'elle était implicitement reconnue dans la création du Fonds jeunesse de 240 millions.

Le Fonds compte sans doute parmi les mesures qui ont reçu l'appui le plus enthousiaste des jeunes, en particulier des jeunes des régions qui avaient tout à y gagner, les associations étudiantes trouvant leur compte dans les mesures orientées vers l'éducation. Ce fonds serait constitué d'une contribution du gouvernement et du secteur privé pour une période de trois ans et viserait plus particulièrement l'insertion professionnelle des

jeunes : stages en milieu de travail, qualification professionnelle, acquisition d'une première expérience de travail, soutien à l'entrepreneurship et à des projets locaux et régionaux, insertion sociale et communautaire, accès des minorités à l'emploi. Une part de ce fonds serait explicitement consacrée aux forums jeunesse régionaux. C'est dire à quel point la question régionale, au moment où le gouvernement se prépare à adopter une politique des régions, fut mise de l'avant à ce Sommet.

Contre l'exclusion

« La poursuite de la lutte contre l'exclusion et à la discrimination » fut aussi retenue dans les priorités par les participants au Sommet. En plus des mesures consacrées à la formation, à la lutte au décrochage scolaire et celles destinées à l'emploi, elle s'est traduite dans d'autres plus spécifiques. Certaines concernaient les jeunes familles (assurance-parentale, soutien à la petite enfance en difficulté), d'autres, la lutte à la discrimination et certaines autres, les mesures de lutte contre la pauvreté (reconduction du Fonds de lutte contre la pauvreté, ajustement des barèmes de l'aide sociale, abolition de pénalité pour le partage du logement et extension du projet « Solidarité jeunesse »).

Dernier type de mesures, mais non le moindre, la reconnaissance de l'importance « d'ouvrir aux jeunes l'accès aux lieux d'influence et de décisions ». Ce dernier point a d'ailleurs parcouru, comme en filigrane, l'ensemble du Sommet, signe de la sollicitude pour une jeunesse tenue — ou qui s'est peut-être trop longtemps tenue elle-même — à l'écart des lieux de pouvoir.

Quelques vœux pieux

La question de l'emploi, qui apparaît pourtant cruciale aux yeux des observateurs, à commencer par le rajeunissement de la fonction publique, s'est soldée par plusieurs vœux pieux : insertion de 50 000 jeunes au cours des prochaines années, accès à l'emploi des communautés culturelles, des minorités visibles et autres, et même, « rétention des jeunes en région ».

De toutes les priorités énoncées, « la promotion de l'ouverture sur le monde » fut sans doute celle qui a le moins reçu d'attention. Il allait de soi que ce thème n'était pas des plus faciles à traiter : intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'apprentissage et accès à domicile, mise en valeur de la diversité culturelle du Québec, stages internationaux, promotion du loisir et des sports comme « moment privilégié d'ouverture sur le monde », démocratisation de la culture et, là, comme pour toutes les autres propositions, attention particulière accordée aux autochtones. Les représentants autochtones ont d'ailleurs plus d'une fois attiré l'attention, entre autres, par une sortie remarquée avec tam-tams et pancartes devant les caméras de la télévision.

Peu de vision à long terme

D'autres énoncés ne se sont pas concrétisés de manière très explicite. Ils supposaient tous une vision à long terme. Que signifie : « Développer une approche préventive et en mesurer les impacts » ? Un objectif qui s'annonçait majeur avant le Sommet a très peu été discuté sur le parquet : « La promotion continue de l'équité entre les générations ». Cette notion était-elle gérable autrement que par des mesures pour aujourd'hui après

ces années de « déficit zéro » ? Un quasi-silence à propos de l'environnement a aussi quelque peu surpris chez cette génération pourtant socialisée très jeune à la question. Nulle mention de l'appel à « la fécondité » après des mois d'exposés sur le déficit démographique du Québec, sinon quelques mesures d'aide aux jeunes familles ! La question de l'éthique dans les relations commerciales internationales comme défi pour les jeunes d'aujourd'hui en est restée à l'énoncé de principe.

Si les partenaires ont convenu « de la nécessité de définir un projet de politique jeunesse », les orientations données à ce projet demeurent somme toute vagues : éducation, emploi, lutte contre l'exclusion et exercice de la citoyenneté. Cela devra se faire en concertation avec les groupes de jeunes, « notamment ceux des régions », a-t-on précisé dans l'énoncé, mais aussi en consultation avec les partenaires. Sera-t-il possible, avec cette approche consensuelle, d'aller bien loin dans cette politique ?

Une des critiques qui pourraient être formulées à l'encontre d'une politique jeunesse réside sans doute dans le fait qu'il sera possible pour le gouvernement, par la suite, de prétendre que les questions qui concernent les jeunes sont réglées par cette politique et de les oublier dans toutes les autres où le gouvernement devrait en tenir compte. Mais ce n'est pas la vision du Conseil permanent de la jeunesse qui s'est fait le promoteur de cette politique jeunesse.

Des manifestations parallèles

L'observateur le moindrement vigilant lors des préparatifs du Sommet pouvait s'attendre à ce que des manifestations parallèles réunissent les jeunes peu heureux de ne pas être invités ou, encore, qui avaient refusé de l'être. Les médias souhaitaient certes le « moment de grâce médiatique » où l'occasion leur serait offerte de présenter un reportage qui sortirait des rangs des images de jeunes trop bien élevés pour faire la une des journaux et des médias électroniques !

Ils furent servis à souhait par l'affrontement du premier soir. Le quotidien *Le Soleil*, photo à l'appui, rapportait que 2000 jeunes dont les intentions étaient d'abord pacifiques selon les organisateurs, s'étaient retrouvés dans une échauffourée (23 février 2000). Quelques jeunes radicaux, venus là exprès pour « mettre le feu aux poudres », se sont retrouvés face à face avec l'escouade anti-émeute qui répondait par des bombes lacrymogènes aux boules de billard, aux cocktails Molotov et aux pierres que leur lançaient les manifestants. Des pancartes libellées « L'élite est au sommet, les jeunes dans rue » ou « Le sommet des vendus » étaient sans équivoque. Dès 21 heures, les choses étaient entrées dans l'ordre. Mais les manifestants attendaient encore les participants au Sommet le lendemain matin sous l'œil vigilant d'un cordon de policiers.

Le Sommet alternatif

Un Sommet alternatif a réuni quelques 300 jeunes dans un sous-sol d'église de la basse-ville de Québec. Il a présenté l'image de jeunes qui n'étaient pas moins studieux que les invités officiels du Sommet. Une liste d'inscriptions permet de décrire quelque peu ces participants : des étudiants de cégep pour une bonne part, des étudiants universitaires en sciences humaines et sociales, des chômeurs, des assistés sociaux, des travailleurs précaires et des représentants de quelques organismes communautaires. La rencontre était organisée à l'initiative du Regroupement

autonome des jeunes (RAJ) qui avait suscité la mise en place, pour la circonstance, de la Coalition Autonome Populaire Jeunesse (CAPJeunesse) afin d'offrir une tribune libre aux jeunes. La Coalition dénonçait le fait que le sommet laissait peu de places aux jeunes (1 participant sur 10), que les politiques concrètes qui allaient y être annoncées étaient déjà prévues par le gouvernement et ses partenaires. Les questions de démocratie, d'environnement et d'accès à l'éducation y ont été abondamment traitées.

Un manifeste élaboré au cours de ce sommet alternatif faisait état des intérêts et des préoccupations des participants mais aussi de la frustration ressentie par plusieurs jeunes devant les orientations actuelles de la société. Ce manifeste pourrait d'ailleurs être analysé dans la perspective du projet de société qui y est sous-tendu et soutenu par des jeunes qui appartiennent, pour certains, à des groupes dont les ramifications sont parfois internationales, des groupes environnementaux, par exemple.

À suivre...

Cette première analyse de ce qui s'est passé au Sommet du Québec et de la Jeunesse devra se poursuivre de plusieurs manières. Du point de vue sociologique, il s'agit d'une occasion de plus d'observer les comportements des jeunes contemporains et d'analyser leurs attentes et leurs valeurs. Quelle forme prend la participation des jeunes aujourd'hui (Gauthier, 1994 ; Noreau, 1994) ? Les jeunes invités au Sommet étaient-ils représentatifs de l'ensemble de la jeunesse ou si, comme l'ont prétendu les jeunes du Sommet alternatif, certaines catégories de jeunes en étaient absentes ? Les jeunes qui se sont exprimés étaient-ils porteurs du message de la jeunesse, des jeunes qu'ils représentaient ou bien avaient-ils été savamment préparés par des animateurs professionnels à l'image de ce que le gouvernement a voulu faire la première journée de la rencontre ? Seul l'avenir permettra de répondre à cette dernière question parce que seul l'avenir dira si ces jeunes qui ont pris la vedette au Sommet seront constants dans leurs revendications.

➤

Références

Gauthier, Madeleine, « Le mouvement étudiant des années soixante comme aspect du mythe de la Révolution tranquille au Québec », dans Raymond Hudon et Bernard Fournier (sous la dir. de), *Jeunesses et politiques, Mouvements et engagements depuis les années trente*, tome 2, Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, Sainte-Foy et Paris, 1994.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse, *Vers une politique jeunesse québécoise, Document de consultation*, Québec, juillet 2000.

Noreau, Pierre, « Le militantisme des jeunes Québécois dans les années quatre-vingt », dans Raymond Hudon et Bernard Fournier (sous la dir. de) *Jeunesses et politiques, Mouvements et engagements depuis les années trente*, tome 2, Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, Sainte-Foy et Paris, 1994.

Sites Internet

Observatoire Jeunes et Société, INRS-Culture et Société : **obs-jeunes.inrs-culture.uquebec.ca**

Ministère du Conseil exécutif, site du Sommet du Québec et de la jeunesse :

« Les forums régionaux », une première dans l'encadrement des jeunes, constitueront-ils un phénomène durable ? L'effort de concertation des organismes nationaux autour de Concertation jeunesse se poursuivra-t-il ? Verra-t-on surgir des rangs de ces organisations un nouveau leadership qui renouvellera les cadres et la pensée tant de la société civile que du gouvernement ? Comment se concrétisera la promotion de la participation pleine et entière de tous les jeunes à la vie en société ? Les jeunes continueront-ils de « jouer le jeu » de la concertation ? S'agit-il d'une caractéristique de notre temps ou bien, après avoir connu les coulisses du pouvoir, développeront-ils le goût de la confrontation ?

Comment le gouvernement remplira-t-il ses engagements ? Qu'en sera-t-il de la politique jeunesse ? Qui profitera réellement du Fonds jeunesse ? La priorité donnée aux jeunes se fera-t-elle au détriment d'autres groupes sociaux ou dans un esprit de partage ? Voilà du pain sur la planche pour les observateurs ! ●

La révision projetée du Code du travail

Rodrigue Blouin

Département des relations industrielles, Université Laval

Syndicats et employeurs réclament depuis de nombreuses années une révision en profondeur du *Code du travail*. Fin 1999, la ministre du Travail, Diane Lemieux, annonçait une consultation d'envergure sur des « orientations » en vue de modifier cette pièce législative maîtresse sur les rapports collectifs du travail au Québec. Pur mieux faire saisir l'importance de ce projet, notamment son impact sur l'exercice de la démocratie en milieu de travail, il faut d'abord rappeler l'objet, la raison d'être et la teneur de la révision envisagée.

L'économie et les axes fondamentaux du *Code*

L'objet du *Code* est d'assurer l'équilibre dans la négociation et l'application des conditions de travail entre un employeur et ses salariés. L'origine lointaine de ce texte remonte en 1944 alors que le législateur québécois adoptait la *Loi sur les relations ouvrières* qui ne visait que les industries privées. En 1964, le *Code* fut adopté pour régir les relations collectives du travail tant dans le secteur privé que public. Néanmoins son économie juridique et sa structure furent moulées au creuset de la loi de 1944.

Depuis son adoption, le *Code* n'a pas été revu dans son économie d'ensemble mais il a fait l'objet d'une multitude de modifications ponctuelles et d'un réaménagement technique substantiel en 1977. À l'aube du nouveau millénaire, les observateurs, intervenants et acteurs au régime estiment qu'ils sont confrontés à un ordonnancement juridique relativement vieillot qui leur apparaît inadapté face aux nouvelles réalités sociales et économiques.

Fonctionnement du régime

Les caractéristiques fondamentales des rapports collectifs sont les suivantes. Le régime est bipartite en ce qu'il met en présence, d'une part, un syndicat accrédité pour détenir le monopole de représentation en regard d'un groupe de salariés nettement circonscrit dans l'entreprise et, d'autre part, l'employeur des salariés visés par l'accréditation. Pour les fins de l'implantation de l'unité syndicale, les employés de l'entreprise sont divisés en deux groupes : les salariés (syndicables) et les cadres (non-syndicables). L'obtention d'une accréditation présume de la capacité d'un syndicat d'obtenir chez les salariés une majorité absolue d'adhésions ou de voix lors d'un vote.

L'organisme habilité à accorder une accréditation et à régler les problèmes qui y sont reliés est le Bureau du commissaire enquêteur en chef dont les décisions sont sujettes à appel au Tribunal du travail. Comme suite à l'émission d'une accréditation, l'employeur et le syndicat sont tenus de négocier les conditions de travail pour le groupe de salariés visés par l'accréditation. Cette négociation dite collective intervient entre ces deux seules parties et non pas au niveau d'une région, d'un regroupement d'entreprises ou d'une branche d'activités, sauf lorsque les parties ou la loi le prévoient. Pour les aider dans la négociation de leur convention collective, les parties ont la possibilité de recourir à un conciliateur ou un médiateur du ministère du Travail. Dans l'hypothèse où les négociateurs ne parviennent pas à s'entendre, il leur est alors loisible de référer le conflit à un Conseil d'arbitrage de différend qui édictera les conditions de travail.

Ils peuvent par ailleurs préférer exercer les moyens de pression économique (grève, lock-out). Lorsque l'entreprise est un service public au sens du *Code*, le ministère peut éventuellement ordonner le maintien de services essentiels et il appartient alors au Conseil des services essentiels d'intervenir. Il est interdit à l'employeur de faire appel à des briseurs de grève et, le cas échéant, les difficultés sont référées à des enquêteurs du ministère. La convention collective peut contenir toute condition de travail qui n'est pas contraire à l'ordre public. Tout moyen de pression est interdit durant la vie de cette entente. Les difficultés d'interprétation et d'application de la convention collective relèvent de la juridiction exclusive de l'arbitre de grief. Enfin, au terme de cette entente collective ou à certaines périodes si celle-ci a une durée de plus de trois ans, un syndicat rival peut tenter de déloger l'organisation syndicale en place et obtenir alors l'accréditation.

Le fondement de la révision

L'importance du *Code* n'est plus à démontrer. Elle tient essentiellement à deux facteurs. D'abord, cette loi est un instrument d'implantation de la démocratie en milieu du travail. Elle permet en effet aux salariés de participer à l'élaboration et à la gestion de leur régime de travail et de ne plus être carrément assujetti en toutes circonstances à la volonté unilatérale de l'employeur. Ensuite le *Code* permet à l'État de mieux réaliser ses politiques sociales et de conditions minimales de travail. Il analyse en effet le contenu des conventions collectives et l'utilise comme balise pour déterminer dans quelle mesure certaines normes doivent dorénavant faire partie ou être exclues du champ d'intervention des politiques publiques.

Le système de relations que définit le *Code* est né et s'est développé sous l'effet combiné de divers facteurs d'ordre écono-

mique, social, politique, etc. Depuis une vingtaine d'années, les pressions qui s'exercent sur le système sont à ce point fortes que l'efficacité et l'efficience du *Code* sont remises en cause. Plusieurs phénomènes y concourent : mondialisation de l'économie, nouvelles technologies évoluant à grande vitesse, réorganisation du travail, métamorphoses de la main-d'œuvre, revendications de nouveaux groupes de pression (écologistes, jeunesse), etc.

Le *Code* est concerné à plus d'un titre par ces données. Par exemple, l'identification de l'employeur devient de plus en plus difficile en raison des fusions et des prises de contrôle d'entreprises. La qualification du salarié devient plus délicate compte tenu de l'émergence des travailleurs autonomes et du clivage de moins en moins évident entre les cadres et certains salariés. L'implantation d'une unité syndicale dans une seule entreprise peut devenir problématique vu la précarité du travail ou même carrément hasardeuse sous le strict angle économique du fait de la diminution du nombre de salariés. La négociation doit composer avec des régimes de travail en vigueur outre frontières. De plus, la capacité de déplacer la production vers d'autres pays complique grandement l'exercice des mécanismes traditionnels de régulation et de sanction des conflits. L'ensemble du processus est généralement perçu comme étant trop « juridiciarisé » (trop de textes et de procédures) et commande de nouvelles façons d'aborder et de régler les problèmes. En fait, ces quelques illustrations témoignent d'un profond malaise face au *Code* et démontrent l'urgence de procéder à une révision.

La portée de la révision

Le document soumis à la consultation laisse transpirer une ferme intention de faire en sorte que le *Code* demeure dans le genre des législations nord-américaines sur les rapports collectifs du travail. Les « orientations » ne s'aventurent aucunement sur le terrain de certaines formules européennes proposées par divers observateurs, tels les comités d'entreprise et les délégués syndicaux désignés par voie d'élection dans toute entreprise qualifiée. Dans cette foulée, le ministère entend respecter l'économie traditionnelle du *Code* et ses trois axes fondamentaux : représentation syndicale, négociation collective et gestion de la convention de travail.

Ainsi, cette pièce législative doit demeurer essentiellement un instrument soutenant le libre exercice du droit d'association de façon à permettre au syndicat et à l'employeur de déterminer les conditions de travail par la voie de la négociation collective et de les gérer subséquemment à ce même niveau. Le *Code* ne contient pas en effet de normes substantives comme telles (salaires, congés, etc.) et cette approche n'est pas remise en cause. D'autres pièces législatives pourvoient à l'établissement de telles normes, comme par exemple la *Loi sur les normes du travail*.

La révision projetée réaffirme en somme que dans notre société libérale et démocratique, la négociation collective demeure encore le meilleur instrument d'élaboration et d'administration de régimes d'emploi adaptés aux caractéristiques des divers milieux de travail. Dans le respect de ces principes directeurs, les « orientations » sont soumises à titre de pistes de réflexion. Elles suggèrent des modifications qui s'adressent avant toute chose au volet de l'accréditation (représentation syndicale). Le projet s'attarde peu au processus de la négociation collective et nullement au contrat de travail. Il

comporte finalement un engagement à dépoussiérer le *Code* de ses dispositions vétustes.

La question de l'accessibilité

L'accessibilité à la représentation syndicale préoccupe manifestement le ministère. Dans le but de permettre à tous les véritables salariés d'y avoir accès sans égard à tout autre titre dont les donneurs d'ouvrage les coiffent, le projet suggère d'assouplir la notion de salarié de façon à y assimiler certains travailleurs autonomes et entrepreneurs dits dépendants.

Selon l'orientation retenue, un travailleur pourrait se voir reconnaître la qualité de salarié dès lors qu'il fournit des services ou exécute un travail selon des modalités telles qu'il est en situation de dépendance économique vis-à-vis de la personne qui bénéficie de son activité. Par contre le projet se montre réticent à permettre l'accès à la syndicalisation à certains cadres, comme par exemple les contremaîtres, même si cette solution est déjà retenue dans quelques législations nord-américaines tel, à titre illustratif, le *Code canadien du travail*.

Enfin, dans le but de résoudre les difficultés d'identification du véritable employeur dans certains types de relations impliquant une agence de personnel, une franchise ou d'autres entreprises de même genre, le document retient diverses avenues de solution tels les concepts d'employeur désigné ou d'employeur unique. Aucune proposition ne s'adresse à l'élargissement des unités d'accréditation.

Par ailleurs, pour assurer une meilleure efficacité du processus d'accréditation, le projet soulève la possibilité de remplacer le Bureau du commissaire général du travail composé actuellement exclusivement de fonctionnaires, par une Commission des relations du travail qui comprendrait des représentants des parties à l'exemple de tous les autres codes du travail au Canada et aux États-Unis. Quelle que soit la solution retenue, le projet formule un énoncé général visant à doter l'organisme d'accréditation de moyens plus efficaces pour réduire la durée de traitement des dossiers. Il émet de plus quelques réflexions sur la survie de l'accréditation en contexte d'un regroupement ou d'une succession d'employeurs ; il préconise qu'un vote soit alors tenu pour déterminer si l'ensemble des salariés du nouvel employeur désire majoritairement être représenté par un syndicat et, le cas échéant, lequel. Enfin, il suggère de retirer le Tribunal du travail du champ de l'accréditation d'autant plus qu'il n'existe aucun autre tribunal d'appel de ce genre en Amérique du Nord.

Changements au processus de négociation

En ce qui concerne le processus de la négociation collective, le rapport se veut discret. Néanmoins, dans le but d'éviter que la négociation traîne en longueur, deux orientations sont avancées. Ainsi, parce qu'il peut être dans l'intérêt de la démocratie syndicale que l'employeur informe ses salariés de ses propositions de négociation, ce qui lui est interdit actuellement, il est suggéré de lui accorder le droit de demander la tenue d'un vote sur son projet de convention collective mais une seule fois par ronde de négociation. Le document de consultation envisage de plus la possibilité de permettre au ministère d'ordonner la tenue d'un vote sur le rapport d'un médiateur ou encore, de référer le conflit de négociation à l'arbitrage de différend. Aucune autre mesure n'est suggérée pour rendre plus efficace la mécanique de la négociation collective.

Abstention sur les normes du travail

L'absence de quelque proposition visant à modifier le contenu de la convention collective ou son effet réglementaire est conforme à la politique traditionnelle du ministère. Il faut cependant signaler que cette politique avait fait l'objet de sévères critiques émanant des jeunes dans la mesure où les conventions collectives devenaient l'occasion d'enfreindre l'équité intergénérationnelle.

En fait, le ministère a déjà tenu compte de cette critique en introduisant dans la *Loi sur les normes du travail* les dispositions sur les disparités de traitement où il est dorénavant précisé qu'un contrat de travail ne peut avoir pour effet d'accorder à un salarié une norme de travail moins avantageuse que celle accordée à d'autres travailleurs qui effectuent les mêmes tâches dans le même établissement pour le seul motif de sa date d'embauche.

Par ailleurs, la question de l'implantation de l'équité salariale (femmes-hommes) par la voie des conventions collectives fait déjà l'objet d'une législation spécifique. Pour ce qui est des mécanismes du mode de sanction applicable lors d'une mésentente relative à l'interprétation ou à l'application de la convention collective, le texte soumis à la consultation passe sous silence tout renouveau, y compris les demandes du milieu visant la médiation de grief.

Reste le bloc d'observations visant à dépoussiérer le *Code*. Il suffira de signaler que le document identifie bon nombre de règles sinon caduques, à tout le moins vétustes. Il propose un exercice de révision systématique aux fins de délester la loi de ces textes inutiles et aussi pour faire usage d'un vocabulaire plus moderne.

Perspective

La révision proposée par la ministre du Travail permettra-t-elle de faire du *Code du travail* un instrument juridique réellement capable de permettre à la démocratie en milieu de travail de survivre avec vigueur ? Seul l'avenir pourra en attester. Mais dans un contexte où les profits des entreprises s'accroissent alors que le pouvoir d'achat des travailleurs diminue, il est plus qu'urgent que le Québec se dote d'un « projet sociétal » qui favorise une justice distributive plus performante. La révision projetée n'est qu'un coup de pouce en ce sens. Une réflexion d'envergure et plus générale s'impose dorénavant ; elle devrait atteindre le domaine du droit de la sécurité sociale et économique. ●

Références

Textes législatifs

Code du travail, L.R.Q., c. C-27, Éditeur officiel du Québec.

Code canadien du travail, L.R.C., ch. L-2 (partie 1) et modifications, Groupe Communication Canada-Édition, 1985

Ouvrages

BLOUIN, R., « Démocratiser les lieux du travail », dans *Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec*, Les Éditions Yvon Blais inc., Cowansville, 1990.

MORIN, F. et BRIÈRE, J. Y., *Le droit de l'emploi au Québec*, Wilson & Lafleur, Montréal, 1998.

Site Internet

On peut trouver le document de consultation sur le site du ministère du Travail :

La culture

- Entre travail et loisir :
  aperçu des pratiques culturelles au Québec

LES POLITIQUES CULTURELLES

- Québec se dote enfin d'une politique muséale
- Les enjeux de la future politique du patrimoine

LES LETTRES

- L'année littéraire : les personnes du masculin singulier
- Les essais : quelques colères, des hommes et du sens

L'AUDIOVISUEL

- La crise des producteurs
- La place dominante du documentaire
- La télévision : ce douloureux rapport
  a l'argent qui change tout

CHRONIQUE DU MONDE DES ARTS

Entre travail et loisir : aperçu des pratiques culturelles au Québec

Gilles Pronovost
sociologue, Université du Québec à Trois-Rivières

Les études de budget-temps permettent une mesure plus précise du temps total consacré au travail et aux activités connexes que ce que peuvent nous révéler certaines statistiques. Règle générale, le temps de travail est beaucoup plus élevé que ce qu'indiquent les chiffres officiels, pour la raison notamment qu'une vingtaine de minutes par jour peuvent être ajoutées pour les activités connexes. Plus important encore, le temps de transport relié au travail (plus de deux heures par semaine dans la plupart des pays occidentaux) représente entre 7 et 12 % du temps total consacré au travail.

Le budget-temps global consacré au travail est demeuré pratiquement stable entre 1986 et 1998 au Québec et au Canada. Ainsi, le travail prend environ de trois à trois heures et demie par jour, en incluant les trajets, pour l'ensemble de la population (active et inactive). La moyenne et la durée totale du temps consacré au travail sont pratiquement équivalentes en France et au Québec, mais plus élevées d'au moins deux heures par semaine au Canada, sans doute davantage aux États-Unis.

On peut interpréter ce phénomène par le fait que quel que soit le nombre d'individus dans la population active (que ce nombre ait augmenté ou diminué), le temps total que l'on consacre au travail n'a pratiquement pas bougé dans les sociétés contemporaines. En d'autres termes, la part que les sociétés occidentales consacrent au travail demeure relativement stable dans l'ensemble des temps sociaux, à l'exception des pays à forte croissance économique.

L'amplitude du travail : plus de neuf heures

Mais si l'on ne prend en considération que la population active, les tendances sont fort différentes. En effet, après avoir décliné de près de quatre heures entre 1986 et 1992, le temps de travail a entrepris une remontée qui devrait nous ramener bientôt à la situation des années quatre-vingt. Par exemple la journée de travail des actifs étaient de 6 heures et 38 minutes par jour en 1986, elle a diminué à 6 heures 4 minutes en 1992 pour remonter à 6 heures 22 minutes en 1998. Sur une semaine, les actifs au Québec travaillent donc environ 44 heures et demie, *y compris* les trajets, les pauses, etc, soit environ deux heures de plus par semaine depuis cinq ans. En tout état de cause, les actifs travaillent pratiquement le même nombre d'heures depuis près de deux décennies, avec des fluctuations à la baisse et à la hausse selon les périodes économiques.

Aux États-Unis et au Canada dans son ensemble, en raison sans doute d'un faible taux de chômage, les heures de travail sont un peu plus élevées et elles ont nettement eu tendance à augmenter depuis quelques années.

Il faut également considérer l'amplitude réelle de la journée de travail, par-delà le temps « officiellement » passé au travail. Par amplitude, j'entends ici la durée moyenne entre le début de la première activité reliée au travail régulier (par exemple, se rendre au métro) et la fin de la dernière (par exemple, l'heure du retour à la maison). À cet égard les données disponibles révèlent une situation peu connue : ainsi, au-delà de 50 % de la population active connaît une amplitude du travail de plus de huit heures par jour (pour 25 % de la population, ce temps dépasse neuf heures) ; si l'on ajoute à cela les activités de transport reliées au travail, ainsi que les autres activités connexes au travail, la moyenne journalière de l'amplitude du travail est de plus de neuf heures !

Les travaux domestiques

Les études de budget-temps confirment sans l'ombre d'un doute la prédominance de la division sexuelle des tâches dites ménagères, de même que des soins accordés aux enfants. Comme on le sait, ce sont les femmes qui consacrent le plus de temps aux travaux domestiques et aux soins des enfants ; quelle que soit l'enquête, cette division sexuelle du travail domestique demeure, même si le partage des tâches a tendance à être un peu moins inégalitaire depuis quelques décennies.

Malgré tout, le temps consacré aux travaux ménagers et aux soins des enfants peut être jusqu'à deux fois plus élevé chez les femmes qui travaillent par rapport à leur conjoint actif, et jusqu'à trois fois plus élevé chez les femmes dites inactives. L'activité domestique des femmes sans emploi demande pratiquement autant de temps que le travail professionnel. Dans le cas des femmes occupant un emploi, l'effet des « deux tâches à plein temps » est bien documenté.

Quelques études ont de plus illustré que les femmes se spécialisent dans les soins premiers, directs (hygiène, alimen-

Trois grandes enquêtes sur l'emploi du temps

Statistique Canada a réalisé trois grandes enquêtes canadiennes, dont la dernière date de 1998 ; les échantillons sont très larges et comptent un nombre de répondants québécois d'environ 2000 personnes. Ces enquêtes ont été réalisées en complétant un *carnet de l'emploi du temps*, pour une journée précise. Les données sont généralement présentées pour une journée type, pour l'ensemble de la population. On doit ainsi multiplier par sept les résultats présentés pour obtenir une information conforme à la moyenne hebdomadaire.

Les vingt-quatre heures des Québécois se répartissent approximativement selon les tableaux un et deux en annexe à ce texte, en ne considérant que l'activité principale, et en regroupant les activités selon certaines catégories générales. Rappelons qu'il s'agit d'une moyenne par jour, pour l'ensemble de la population. Ainsi, le travail prend environ de trois à trois heures et demie par jour pour l'ensemble de la population (y compris les trajets). Dans ce cas, le temps total consacré au travail est réparti sur l'ensemble des informateurs, comme on pourrait le faire pour les revenus, par exemple, ce qui donne une idée de l'ampleur ou de la diffusion de l'activité en question. On obtient une mesure comparée du temps total qu'une société consacre au travail, à une période donnée de son histoire.

Tableau 1

Emploi du temps quotidien Québec, 1986, 1992 et 1998

	1986	1992	1998
Sommeil (incluant la sieste)	8h23m	8h28m	8h27m
Loisirs*	5h36m	6h12m	6h20m
Dont : Médias	2h27m	2h08m	2h08m
Activités culturelles	44m	39m	37m
Sport	23m	32m	35m
Soirées-visites	52m	1h14m	1h02m
Travail (incluant les déplacements)	3h23m	3h21m	3h21m
Travaux ménagers (incluant préparation des repas)	1h48m	1h44m	1h57m
Soins personnels	51m	52m	55m
Soins des enfants	18m	21m	21m
Achats et services	42m	44m	46m
Éducation	49m	33m	31m
Participation aux associations	15m	26m	20m
Temps résiduel ou manquant	30m	1m	1m

* Loisir: comprend repas aux restaurants, déplacements, jardinage, etc.
Source: enquêtes sociales générales de Statistique Canada, citées en bibliographie.

tation, etc.), alors que les hommes vont plutôt occuper leur temps à des activités de socialisation (parler, jouer avec les enfants, etc.). Ainsi, les hommes consacrent plus de temps que les femmes aux seuls travaux suivants : réparations, entretien du véhicule, jardinage et entretien du terrain. Les femmes consacrent approximativement 3,5 fois plus de temps aux repas, 6 fois plus au nettoyage intérieur, 7 fois plus au lavage et au repassage... Les femmes sur le marché du travail déploient ordinairement une charge quotidienne plus élevée que celle des hommes ; par exemple, en cumulant le temps de travail et les tâches domestiques, les Françaises actives « travaillent » près d'une demi-heure de plus par jour que les hommes.

Quelques différences liées à l'âge

Par rapport à l'âge des répondants, cette fois, soulignons l'importance du temps libre chez les jeunes de 15 à 24 ans, ainsi que chez les 45 ans et plus ; les jeunes pratiquent davantage les activités physiques et sportives et sont les plus grands consommateurs de cassettes vidéos (deux fois plus de temps que la moyenne de la population).

À mesure que l'on vieillit, les travaux ménagers, les repas, les courses, l'écoute de la télévision, notamment, occupent davantage de temps. Les personnes âgées de 35 à 44 ans semblent vraiment les plus « occupées », tant sur le plan du travail que sur celui des travaux ménagers et des soins des enfants ; l'une des conséquences est qu'elles constituent une des catégories de population qui dort le moins, qui dispose de moins de temps libre et se sent la plus stressée. On notera encore l'importance consacrée aux repas, aux soins personnels et à l'écoute de la télévision chez les 55 ans et plus.

Tableau 2

Emploi du temps parmi la population des travailleurs, Québec, 1986 , 1992 et 1998

		1986	1992	1998
Sommeil (incluant la sieste)		8h03m	8h05m	7h57m
Loisirs	Total	4h28m	5h13m	5h12m
Dont :	Médias	1h52m	1h49m	1h43
	Activités culturelles	36m	33m	29m
	Sport	18m	24m	30m
Travail (incluant les déplacements)		6h38m	6h04m	6h22m
Travaux ménagers		1h16m	1h17m	1h28
Repas (excluant ceux au restaurant)		1h12m	1h09m	46m
Soins personnels		53m	52m	51m
Soins des enfants		14m	17m	20m
Achats et services		33m	38m	44m
Éducation		11m	6m	5m
Participation aux associations		11m	16m	15m

Source : mêmes que tableau 1.

La participation culturelle des personnes âgées ainsi que leur présence dans les associations sont presque deux fois plus importantes.

La lente croissance du temps libre

Les études de budget-temps ont eu tendance à considérer le temps libre comme une catégorie résiduelle, ce qui a eu pour effet de produire certaines différences dans les résultats selon le contenu rattaché à cette catégorie de temps. On a déjà inclus l'éducation des adultes, la participation religieuse et politique dans cette catégorie. De nos jours, on inclut essentiellement dans cette catégorie les activités culturelles, les sorties, les activités sportives et celles qui sont reliées aux médias.

Quoi qu'il en soit, le temps consacré à des activités de loisir représente actuellement dans les enquêtes entre quatre et cinq heures par jour, selon les activités retenues et selon les pays, les nations les plus industrialisées démontrant habituellement une moyenne plus élevée. En incluant certaines autres activités (comme des repas au restaurant, le jardinage, les cours suivis à des fins de culture personnelle, les transports reliés au loisir), on peut ajouter près d'une heure additionnelle par jour, de sorte que je suis d'avis que la moyenne réelle est plus près de six heures par jour consacrées au temps libre dans les pays occidentaux, ce qu'elle est au Québec et au Canada.

Le temps libre représente ainsi le quart du temps total d'une journée moyenne, plus de 40 % du temps si on exclut le sommeil. De ce total, la seule consommation des mass média représente de 35 % à 40 % du temps libre ! En fait on peut presque dire que « la semaine de temps libre » s'approche de la « semaine de travail » : elle est de près de 36 heures chez les travailleurs au Québec ; aux États-Unis en 1995, elle était de 33 heures pour les femmes et 39 heures pour les hommes sur le marché du travail.

Le temps consacré à des activités de loisir s'est donc constamment accru dans les pays occidentaux En France, par exemple, à partir d'une comptabilité différente, l'INSEE a calculé que le temps libre s'est accru de quatre heures de plus par semaine entre 1975 et 1985, et de trois heures additionnelles jusqu'en 1999. Aux États-Unis, les travaux de John Robinson [1999] permettent de conclure qu'entre 1965 et 1995, on a également assisté à un accroissement du temps libre, de l'ordre de près de six heures de plus par semaine pour les hommes et les femmes sur le marché du travail.

Au Québec, le temps consacré à des activités de loisir a augmenté de près d'une heure par jour, sept heures par semaine, entre 1986 et 1998. Les études d'emploi du temps permettent d'étayer ce que j'ai appelé « la lente croissance du temps libre en Occident », pour la raison que les déplacements de temps se réalisent presque uniquement vers le temps libre.

Le seul temps consacré à des activités culturelles (spectacles, musées, etc., auquel on a ajouté la lecture et l'écoute de la musique) totalise plus d'une demi-heure par jour, soit au-delà de quatre heures par semaine. Le temps quotidien consacré à la lecture compte pour environ 80 % du « temps culturel quotidien ». Ce sont les personnes âgées de 65 ans et plus qui consacrent le plus de temps à la lecture, environ une heure par jour. Notons une tendance que l'on pourrait qualifier d'inquiétante : le temps consacré aux activités culturelles est légèrement en déclin au Québec. Autre tendance lourde au sein du temps libre : l'accroissement significatif, du moins en Amérique, du temps consacré aux activités sportives et de plein air, en voie de rejoindre la durée des activités culturelles.

Autre aspect bien connu, le temps du loisir prend principalement place en soirée, sur semaine, et est étalé pendant les week-ends, à l'exception de la population inactive qui répartit davantage le temps du loisir pendant la journée. Pour ce qui est des week-ends, le temps consacré au loisir est presque doublé, pour la population active, en comparaison des jours de semaine.

Le temps consacré à la télévision

Quant au temps consacré à regarder la télévision, malgré la prolifération des chaînes spécialisées, il demeure stable depuis au moins une décennie pour l'ensemble de la population, et est en déclin pour la population active ; les mêmes constatations s'appliquent aux États-Unis et au Canada (mais non en France).

Voilà une donnée très fiable, avec laquelle nous sommes peu familiers, préférant ne voir chez le Québécois que le « télévore » invétéré. Car les données tirées des enquêtes d'emploi du temps présentent constamment des résultats inférieurs aux données publiées selon les sondages de firmes privées spécialisées du genre BBM. La différence dans les résultats provient essentiellement de la méthodologie utilisée ; si on prend l'exemple des firmes canadiennes, une partie de la surestimation vient du fait que les informateurs déclarent des temps d'écoute pour les autres membres de la famille, une partie du fait que l'on considère des plages de 15 minutes à la fois, ce qui fait, dans ce dernier cas, que quelques minutes d'écoute résultent en une durée minimum de 15 minutes. De plus, les échantillons sont très petits, contrairement aux très larges échantillons des études d'emploi du temps et portent sur la population âgée de 2 ou 4 ans et plus... J'ai procédé à un calcul

Tableau 3

Taux de participation à certains types d'activités Québec, 1989, 1994 et 1999 (en pourcentage)

	1989	1994	1999
Activités physiques et sportives			
Activités de mise en forme	65	57	51
Sports d'équipe	34	58	26
Sports individuels			49
Activités de plein air (marche, etc.)			80
Pratiques amateur			
Faire de la photographie	41	29	24
Danses sociales		23	14
Écrire poèmes, etc.	21	18	16
Arts plastiques, artisanat	20	23	21
Jouer d'un instrument de musique	19	17	16
Faire du ciné, de la vidéo	12	12	11
Danse traditionnelle	10	5	
Chanter devant un auditoire	5	6	6
Chœur, chorale	5		
Troupe amateur	4	4	3
Loisirs scientifiques*	19	17	24

*Mesurés par deux variables différentes en 1999.
Les tableaux 3 à 9 sont tirés des enquêtes du ministère de la Culture et des Communications du Québec, cités en bibliographie.
Je remercie le ministère pour son autorisation de publier ces données.

sommaire en ajoutant le temps d'écoute de la télévision à titre d'activité secondaire (par exemple, prendre un repas en regardant la télévision ; une telle donnée n'est pas toujours disponible) ; les résultats n'atteignent jamais les sommets auxquels en arrivent les firmes spécialisées.

Ces conclusions sont soutenues par des travaux analogues menés aux États-Unis. Ainsi, John Robinson a procédé à des comparaisons entre les résultats des firmes spécialisées, des mesures plus fines par audimètre et les données des études d'emploi du temps. Encore ici, la surestimation des firmes spécialisées est très nette, et est liée aux aspects méthodologiques évoqués. Les mesures par audimètre ont permis d'établir que personne n'est devant le téléviseur pour environ 20 % du temps mesuré, et qu'un autre 20 % est de l'ordre de la multi-activité (lire, converser, etc., devant le téléviseur) ! En soustrayant ce 40 %, on obtient des ordres de grandeur très voisins des résultats des études d'emploi du temps.

Sur la base des études d'emploi du temps, j'en conclus qu'au Québec, en 1998, le « Québécois moyen » âgé de 15 ans et plus regardait la télévision un peu plus de deux heures par jour, (soit environ 14 heures par semaine, auxquelles il faut ajouter environ une heure par semaine d'écoute de cassettes vidéo).

Les actifs âgés entre 18 et 64 ans, pour leur part, regardaient la télévision une heure et demie par jour, soit moins de

11 heures par semaine. La population occidentale est certes *télévore*, mais probablement pas autant qu'on l'imagine. Sur la base des données tirées des études sur l'emploi du temps, que peut-on conclure de l'évolution du temps *effectivement* consacré à regarder la télévision ? Trois perspectives historiques s'en dégagent :

- une relative stabilité, voire une véritable amorce de déclin dans la population sur le marché du travail, du temps consacré à la télévision ;
- le déclin du temps consacré à regarder la télévision généraliste ;
- une part stable sinon décroissante des médias dans l'ensemble du temps libre et du temps quotidien.

Temps familial et pratiques de sociabilité

Le temps libre renvoie également à des pratiques de sociabilité. Mesuré par la durée des activités, le temps de la sociabilité a tendance à croître (soirées, sorties, etc.). Une autre mesure est également possible, celle du temps effectif passé seul ou en compagnie de tel ou tel partenaire, de même que les lieux de déroulement des activités. On peut encore mesurer l'importance des interactions de nature familiale et leur variation au cours de la journée.

Si l'on ne prend pas en considération les activités personnelles, c'est... en solitaire que l'on passe la majeure partie de la journée. Au plan des relations sociales, suite à une augmentation remarquable du temps de la solitude entre 1986 et 1992, caractéristique générale qui touche toutes les catégories de population, on assiste à un net changement de cap depuis lors. Depuis moins d'une décennie, on passe environ une demi-heure de moins par jour en solitaire, presque autant avec des amis, du moins telle est la tendance. En comparaison de ce que l'on observe dans l'ensemble de la population, les jeunes passent moins de temps seul (une heure de moins par jour), presque trois fois plus de temps avec des amis ; le temps passé avec l'un ou l'autre membre de la famille y est de près de deux heures moindre.

À cet égard les sans-emploi et les retraités constituent indéniablement les groupes les plus solitaires : ils passent seuls souvent plus du quart de leur journée ; plus on vieillit, plus s'accroît le temps de la solitude. Les femmes et ceux ou celles qui sont inactifs passent le plus de temps avec les enfants.

La chute du « temps familial »

Il en va de même pour le temps consacré à des activités quotidiennes en compagnie de membres de la famille. De manière globale, ce que l'on pourrait appeler « le temps familial » a chuté de près de deux heures par jour, quatorze heures par semaine en un peu plus d'une décennie au Québec ; sa lente érosion continue mais de manière moins accélérée.

L'essentiel de cette chute est imputable à la diminution du temps passé avec des enfants, tout particulièrement chez les 35 ans et plus, la catégorie des 45-54 ans affichant la plus forte diminution (au-delà de trois heures par jour). Ce sont encore les jeunes et les plus âgés qui ont connu une baisse du temps familial en deçà de la moyenne générale. Pour les ménages qui ont des enfants, la chute du temps familial a été pratiquement du même ordre, ce qui laisse croire que ce n'est pas la présence voire le nombre d'enfants qui a produit cette chute du temps familial et particulièrement du temps passé en compagnie des enfants, mais des causes plus profondes liées aux modes de vie et aux changements de valeur [voir aussi p. 5 et 11].

Quant aux lieux, il semble bien que l'on passe de plus en plus de temps... à la maison ; ce temps s'est accru d'une heure par jour en six ans au Québec. Les inactifs et les retraités demeurent le plus longtemps à la maison (jusqu'à vingt heures par jour), les étudiants et la population active demeurent le plus longtemps dans les autres lieux que ceux du travail et de la maison, signe de leur plus grande mobilité.

•

Les pratiques culturelles

Le temps est le substrat de pratiques quotidiennes complexes. Il est bien étayé qu'environ la moitié de la population déclare « manquer de temps », cette population est relativement bien identifiable : à l'aise, occupant des emplois supérieurs... et fort active au plan culturel. Comme je le décrirai, malgré tout nous *trouvons le temps* de pratiquer de nombreuses activités culturelles.

Les loisirs scientifiques et les pratiques en amateur

Il y a tout lieu de croire à une importante progression de la pratique des loisirs scientifiques : astronomie, informatique, observation de la nature, archéologie, collectionneurs, etc. Près du quart des Québécois déclarent s'y adonner. On observe également depuis quelques décennies un engouement très important pour les pratiques en amateur.

Dans une étude récente et très fouillée menée en France sur ce sujet, Olivier

Tableau 4

Fréquentation de certains établissements culturels
Québec, 1979, 1983, 1989, 1994 et 1999
Population âgée de 15 ans et plus (en pourcentage)

	1979*	1983	1989	1994	1999
Tous genre de musées	31,2	30,1	39,3	36,9	39,1
Dont : Musées d'art	23,2	22,8	28,1	27,1	30,6
Musées autres que d'art	17,6	17,3	24,4	20,9	22,8
Galerie d'art	18,3	19,9	23,0	18,9	21,0
Tous genres de bibliothèques*			45,9	40,6	45,7
Bibliothèques publiques	23,5	33,0	34,3	32,6	37,3
dont bibliothèque municipale			34,3	32,6	36,7
dont bibliothèque scolaire			20,6	16,3	13,2
dont bibliothèque d'une autre ville				4,8	3,6
Autre bibliothèque			7,6	3,6	2,4
Librairie	49,3	50,7	59,5	62,6	61,5
Salon du livre	12,3	21,3	14,2	14,1	14,8
Salon des métiers d'art ou d'artisanat	43,8	45,7	24,8	20,7	20,8
Sites historiques	30,4	28,8	37,6	32,4	38,9
Centre d'archives			8,5	6,7	9,3

* 1979: population âgée de 18 ans et plus.
* « Fréquentation d'une bibliothèque publique » dans les sondages de 1979 et 1983 ; « fréquentation d'une bibliothèque scolaire, municipale d'un organisme ou d'une entreprise » à partir de 1989.

Tableau 5

Assistance aux spectacles
Québec, 1983, 1989, 1994 et 1999 (en pourcentage)

	1983	1989	1994	1999
Cinéma	60,2	51,0	59,2	72,0
Théâtre en saison régulière		27,9	24,5	
Théâtre d'été		21,1	18,4	15,7
Théâtre professionnel				21,2
Théâtre amateur				12,8
Total théâtre été et professionnel	35,4	38,5	33,9	31,1
Total théâtre été, professionnel et amateur				36,9
Opéra, opérette		5,7		
Opéra			5,3	7,5
Opérette			1,9	2,6
Spectacle de music-hall, de variétés musicales			8,8	8,7
Comédie musicale				9,4
Chant choral				16,9
Concert de musique classique	13,6	13,8	10,8	13,0
Concert de musique traditionnelle			5,5	
Concert rock		13,9	15,5	
Concert rock, hard rock, heavy metal				13,1
Concert new wave, heavy metal		3,2	5,2	
Concert de jazz ou de blues		12,1	12,6	6,6
Concert de musique western, country		5,0	4,9	2,0
Concert d'auteur-compositeur-interprète*		16,7	15,4	
Concert d'un chansonnier		14,0		
Autres concerts de chanteurs ou groupes populaires		17,5	11,5	8,2
Spectacle de danse joué par des professionnels				8,0
Spectacle de danse classique ou de ballet	7,2	8,9	5,1	5,0
Spectacle de danse moderne ou de ballet-jazz	10,0	8,8	4,3	5,5
Spectacle de danse folklorique	4,4	7,0	3,6	2,3
Spectacle d'humour			25,0	24,8
Journée ou gala folklorique			2,8	
Festival de musique, théâtre, film, danse		16,8	17,8	
Autre festival populaire		12,3	13,5	
Cirque				10,0
Match sportif	39,8	41,8	37,4	31,6

* Plus Chansonnier en 1994 et 1999

Cinq enquêtes sur les pratiques culturelles

Nous disposons maintenant d'une abondante documentation sur les pratiques culturelles. Au Québec, tout particulièrement, cinq enquêtes ont été réalisées entre 1979 et 1999. Pour plus de détails, on s'en remettra aux ouvrages cités en référence.

Donnat [1996] a bien montré l'évolution remarquable et continue des pratiques artistiques amateur définies comme celles étant « pratiquées dans le cadre des loisirs », c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle. La génération des 35 ans et moins est celle qui a porté un tel essor, les jeunes s'y sont massivement investis, mais presque toutes les générations ont participé à une telle diffusion des pratiques artistiques.

Les pratiques artistiques les plus répandues sont généralement celles de la photographie et de l'artisanat, suivies de l'écriture et de la pratique d'un instrument de musique, souvent à la hauteur d'environ 15 % ou plus de la population adulte. La possession d'un instrument de musique est généralement au moins deux fois plus importante. Un Québécois sur dix est membre d'une association culturelle ou artistique.

Les pratiques amateur se situent à la frontière de la culture populaire et de la culture savante, elles chevauchent très nettement ces deux univers, elles en forment sans doute le lien le plus étroit. Dans les cycles de vie, on observe parfois un cheminement qui ne se dément jamais, par-delà les fluctuations inévitables engendrées par les circonstances et les événements. Olivier Donnat observe que « faire de la musique est l'activité artistique qui mérite le plus l'appellation de *pratique de toute une vie* ». Ce qui est tout à fait remarquable, car la pratique en amateur suppose implicitement une sorte de « carrière » culturelle qui n'a aucune prétention professionnelle, mais en même temps qui s'appuie sur un projet continu de participation à la culture.

Le « public » de la culture est formé d'artistes dans l'âme ou de personnes qui ont entretenu un contact étroit avec tel ou tel genre d'activités. En fait, les sondages montrent bien que les consommateurs de certains genres de spectacles ont très souvent pratiqué l'activité elle-même ; le cas est très net en ce qui concerne le théâtre, la danse et la musique classique. Ainsi, le taux de fréquentation des spectacles de théâtre est presque deux fois plus élevé chez ceux qui ont déjà fait partie d'une troupe de théâtre amateur (ou sont encore membres) que dans la population en général. Chez les amateurs, le niveau de pratiques culturelles est généralement deux à trois fois supérieur à la moyenne.

Les activités socio-éducatives

Il y a tout lieu de conclure que la pratique d'activités socio-éducatives ou purement éducatives est en hausse. À cela il faut ajouter la montée des loisirs scientifiques, dont nous avons déjà parlé. La proportion de ceux qui ont suivi des cours ou des ateliers d'art est en hausse. Ainsi, aux États-Unis, plus de 40 % de la population adulte a déjà suivi des cours de musique depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte ;

Tableau 6

Genres de musique écoutés
Québec, 1989, 1994 et 1999

	Mentions*		
	1989	1994	1999
Musique populaire ou commerciale	55,0		
Classique	29,8	29,6	27,5
Musique d'ambiance, semi-classique	26,4	11,5	10,8
Rock	20,0	42,7	35,6
Western, country	9,2	9,7	7,3
Autres chanteurs ou groupes populaires	6,8	15,9	
Jazz, blues	6,1	7,3	7,6
Auteurs-compositeurs-interprètes	5,5		
Chansonniers	5,1		
Chansonniers, auteurs-comp.-inter.		9,1	7,1
Folklorique, traditionnelle	3,6	2,2	2,3
New wave, heavy metal	3,4	7,2	7,7
Opéra, opérette	2,5	2,0	2,4
« Rap », « Hip Hop »			4,4
Musique du monde, Worldbeat			1,3
« Musique actuelle »	1,4	6,1	2,1
Danse, disco		6,0	7,6
Rap		1,4	

*Pourcentage de répondants ayant fait au moins une mention d'un type de musique.

l'ordre de grandeur est de près de 25 % pour ce qui est des arts visuels, des ateliers d'écriture, des cours sur la connaissance des œuvres d'art.

Au Québec, c'est le même ordre de grandeur de la population adulte qui suit annuellement des cours, assiste à des conférences ou des ateliers de discussion. La fréquentation annuelle des seuls cours d'art est d'environ 10 %. Les relations que l'on a faites dans le cas des pratiques culturelles entre l'âge et la scolarité s'appliquent également ici : plus on est scolarisé, plus on a tendance à suivre des cours et ateliers d'art, l'inverse s'observant avec l'avance en âge. Les pratiques éducatives dans le temps libre demeurent fortement stéréotypées selon l'un et l'autre sexe.

La fréquentation des établissements culturels

En comparant les données disponibles, on peut très nettement conclure que sur les trois à quatre décennies précédentes, la fréquentation des musées est en hausse en Occident ; le phénomène est remarquable aux États-Unis, au Québec et en Europe de l'Ouest et du Nord, où les taux de fréquentation varient entre le quart et le tiers de la population adulte. Pour un grand nombre d'institutions culturelles québécoises, une pointe historique a été atteinte en 1989, puis un déclin s'est amorcé, sans doute sous l'effet des difficultés économiques. L'enquête de 1999 semble indiquer que les sommets de 1989 ont été à nouveau rejoints.

Quant à la fréquentation des lieux de lecture, on notera la hausse continue de fréquentation des bibliothèques publiques, tout genres confondus, ainsi que la force des taux de fréquentation des librairies.

L'assistance à des spectacles

Le cinéma

Dans l'ensemble des spectacles, c'est généralement le cinéma qui est le plus populaire. On sait que le cinéma a connu une baisse significative du public en salle à la fin des années 80. Il semble toutefois que l'audience tende à croître maintenant, puisque près des trois quarts de la population va au cinéma. Par ailleurs, on peut faire remarquer que le public des films s'est accru encore davantage grâce à d'autres médias dont le magnétoscope et les chaînes spécialisées.

Autres spectacles

Après le cinéma, les sorties au théâtre et à des concerts populaires rejoignent des pourcentages significatifs de la population. Pour ce qui est du théâtre, par exemple, le taux de fréquentation est de l'ordre du tiers de la population, mais on note un léger et constant repli. L'opéra, la danse, le ballet, demeurent des pratiques élitistes. L'assistance à des spectacles de musique classique reste stable. Les genres de spectacles se diversifient très nettement : rock, humour, etc. On oublie trop souvent que toutes proportions gardées, l'assistance à des spectacles culturels dépasse nettement celle des spectacles sportifs.

Les habitudes d'écoute de la musique

Le taux d'écoute de la musique se maintient remarquablement depuis une décennie, avec environ 80 % de la population qui déclare écouter souvent ou très souvent de la musique, majoritairement de la musique dite populaire, à la radio FM. Les études confirment la nette prédominance de la radio FM comme source majeure d'écoute de la musique depuis maintenant bientôt une décennie. En partie à cause de l'importance des clips, la télévision est maintenant devenue une source d'écoute de la musique plus importante que la radio AM.

Tableau 7

Sources d'écoute de la musique
Québec, 1989, 1994 et 1999

	1989	1994	1999
Radio FM	79,3	78,5	80,9
Cassettes	59,4	61,4	47,6
Disques*	32,1	49,5	69,4
Radio AM	29,3	22,0	12,8
Chaîne de musique à la télé	19,0	19,2	19,9
Baladeur	12,6	16.3	16,2
Sur Internet			5,6

Réponses « souvent » seulement.
Chacune des sources faisait l'objet d'une question distincte.
* En 1994 et 1999 : disques, dc.

Tableau 8

Langue d'écoute des chansons Québec, 1989, 1994 et 1999

	1989	1994	1999
Surtout en français	35,4	29,0	22,3
Surtout en anglais	27,6	27,7	27,6
Les deux également	36,7	41,6	48,3
Autre langue	0,3	1,6	1,8

Il va de soi que les habitudes d'écoute de la musique ne constituent qu'une facette des rapports aux médias. On peut faire remarquer pourtant que l'écoute de la musique fait partie intégrante de l'univers des pratiques quotidiennes tout autant que des pratiques de consommation des médias : les forts taux d'écoute de la musique dite populaire n'ont pas diminué depuis près d'une décennie, ils ont même eu tendance à augmenter. De plus, l'écoute de la musique implique l'utilisation de multiples médias, dans la mesure où la radio, la télévision et les appareils audiovisuels sont constamment sollicités et font partie de l'équipement courant de la majorité des ménages québécois. Ces divers objets familiers font en sorte que la musique sous toutes ses formes accompagne presque constamment les activités quotidiennes.

Les sondages confirment également la prédominance de l'écoute de la musique dite populaire ; malgré l'imprécision du genre, on peut estimer qu'environ 55 à 60 % des adultes âgés de 15 ans et plus écoutent régulièrement ce genre de musique ; il s'agit d'un ordre de grandeur fiable. La musique rock a connu une croissance spectaculaire qui tend à se stabiliser, et même décroître légèrement. La musique classique, puis la musique d'ambiance ou semi-classique viennent respectivement aux troisième et quatrième rangs dans les choix d'écoute, suivies de l'écoute de la musique d'ambiance et des auteurs-compositeurs-interprètes, sans doute également du jazz et du blues ; la musique western et country recueillent également des scores significatifs. Le *new wave*, le *rap* et le *heavy metal* sont presque exclusivement des musiques de jeunes de moins de 24 ans, majoritairement des hommes ; l'écoute de la musique classique s'accroît avec l'âge.

À peine le quart des Québécois francophones déclarent écouter des chansons principalement en français, cette proportion tend à décliner. On écoute presque indifféremment des chansons en langue française ou anglaise. Les anglophones, pour leur part, n'écoutent pour ainsi dire pas de chansons en français (moins de 2%) et toutes proportions gardées, ils sont deux fois moins nombreux à écouter des chansons dans les deux langues. Chez les jeunes, il s'agit majoritairement des chansons de langue anglaise, mais à mesure qu'ils vieillissent, ils se tournent de plus en plus vers les chansons de langue française.

Nous savons par ailleurs qu'environ les deux tiers de la population a acheté au moins un disque compact en 1999 ; leur proportion nettement en hausse, alors que les achats de cassettes préenregistrées est en chute libre. De plus, les taux de fréquentation de spectacles musicaux sont toujours plus élevés parmi les amateurs de musique.

Les habitudes de lecture

La hiérarchie des habitudes de lecture est demeurée pratiquement inchangée depuis quelques décennies : on lit majoritairement des journaux, ensuite des magazines ou des revues, et enfin des livres ; on peut évaluer à environ 10 % le pourcentage de la population qui ne lit jamais de livres, magazines et journaux, ceux que nous désignerions comme des « non-lecteurs absolus ».

Les données de l'enquête canadienne sur l'emploi du temps indiquent que l'on consacre au Québec environ vingt-six minutes par jour à la lecture, soit plus de trois heures par semaine réparties presque également entre d'une part la lecture de livres, magazines, brochures, et d'autre part la lecture de journaux. Par comparaison, les Français lisent également environ vingt-cinq minutes par jour, de même que les Américains.

Il s'agit de moyennes quotidiennes rapportées à l'ensemble de la population. Si l'on ne tient compte que de ceux qui ont déclaré lire un livre, une revue ou un journal le jour même de l'enquête, le temps moyen quotidien consacré à la lecture est presque trois fois plus élevé ! On peut en déduire que le jour où un individu pratique la lecture, c'est pour une portion significative de sa journée.

Tableau 9

Comparaison entre les habitudes de lecture, 1983, 1989, 1994 et 1999

	Journaux quotidiens	Revues ou magazines	Livres
1983	72	57	51
1989	77	61	53
1994	77	63	57
1999	71	56	52

% de réponses «très souvent» et «assez souvent».

Le temps quotidien consacré à la lecture s'accroît de manière significative avec l'âge surtout à partir de 40 ans.

L'intérêt pour la lecture s'est accru entre 1983 et 1994 pour redescendre à nouveau dans l'enquête de 1999. Le même phénomène a été observé en France, notamment pour la lecture des journaux ; nous en imputons en partie la cause à l'avènement des nouveaux médias, lesquels ont permis soit de satisfaire des besoins autrefois assumés par la lecture (par exemple, la fiction, le rêve, l'imaginaire, et même l'information), soit d'offrir d'autres supports que le livre imprimé pour la lecture. En autant qu'on puisse comparer, nous en concluons que la population du Québec lit des livres dans des proportions très similaires à ce qui a été récemment observé en France, qu'elle lit des journaux quotidiens dans des proportions plus élevées qu'en France, et des magazines dans des proportions moins élevées.

Je dois renvoyer à des analyses plus spécialisées pour départager les types de lecteurs et les genres de lecture. On peut souligner cependant quelques tendances très fortes : le lectorat de livres est majoritairement féminin, non seulement au Québec mais dans la plupart des pays occidentaux. Le niveau de scolarité reste un déterminant majeur des habitudes de lecture. Les stéréotypes masculins et féminins exercent une influence considérable dans les genres préférés de lecture de livres et de magazines [pour plus de détails, voir Garon, R., 1997, chap. 6 et Pronovost, G., 1997, chap. 6].

Le rôle des médias

La chute observée des taux de lecture renvoie en partie au fait que les mesures classiques ne portent que sur le support

imprimé, mais qu'en y ajoutant les autres supports possibles (dont Internet), les taux seraient beaucoup plus élevés. Les médias modernes de communication ont joué et jouent encore un rôle fondamental au plan culturel. C'est un truisme de le dire. Au moins trois aspects méritent ici d'être signalés.

- Il n'est plus possible de restreindre l'étude des pratiques culturelles à la seule présence sur des lieux ou à la fréquentation des établissements culturels. Les travaux actuels permettent de conclure en effet que la participation culturelle est encore plus importante grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ainsi, aux États-Unis en 1997, l'auditoire de la musique classique, du jazz, de pièces de théâtre était généralement deux fois plus important via la télévision qu'en salle de spectacles ! On peut en dire autant du cinéma : le nombre de films que l'on regarde continue d'augmenter à cause notamment des chaînes spécialisées de télévision, de la diffusion de films à la télévision conventionnelle et de la location de vidéocassettes. L'enquête américaine démontre également que les médias contribuent à une certaine « démocratisation » de la participation culturelle, puisque les écarts usuels au plan sociodémographique sont beaucoup moins prononcés.

  En d'autres termes, les médias contribuent indéniablement à amplifier de manière significative l'accès aux produits culturels, avec pour conséquence un élargissement réel du public de la culture. Les données des sondages établissent bien ce véritable doublement des taux de participation culturelle par les médias et soulèvent une question certainement fondamentale en termes de « démocratie culturelle », celle de la diversification des rapports à la culture.
- En second lieu, les industries culturelles ont modifié de manière fondamentale les processus de légitimation culturelle. Ne s'appuyant pas nécessairement sur les canons classiques du bon goût, les médias ont introduit leur propre système de reconnaissance culturelle. Ils ont offert aux consommateurs des vedettes, des artistes, des spectacles hors des chemins de la culture consacrée. Les obstacles classiques que sont le niveau d'éducation et le revenu, les réseaux d'information spécialisés, les barrières de classe, ne jouent plus nécessairement. La télévision tout particulièrement, a servi de tremplin aux valeurs de la culture populaire. Comme l'écrit Olivier Donnat, « l'économie médiatico-publicitaire a en quelque sorte créé un système concurrent de distinction qui, en retour, a modifié les rapports à la culture consacrée, notamment des jeunes générations » [1994].

  Ce sont les jeunes générations qui sont les plus ouvertes et les plus en demande de produits culturels par télévision, spectacle populaire ou Internet interposés.
- En troisième lieu, les nouvelles technologies de l'information et de la communication contribuent à brouiller les frontières entre l'information, l'éducation, la culture et le jeu. Communiquer, lire un journal, écouter la radio, écouter de la musique, visionner des œuvres d'art, s'exercer à un jeu vidéo, préparer un voyage et même visionner un film, font partie des certaines pratiques culturelles en développement sur Internet. Les jeunes y sont tout particulièrement portés. On

n'a pas fini d'analyser les conséquences de tels développements, notamment sur la place de l'école, sur les pédagogies d'apprentissage et sur la formation scientifique.

Certaines mesures classiques de participation culturelle risquent d'ailleurs de devenir obsolètes. Prenons l'exemple des habitudes de lecture. Les sondages sur la participation culturelle font état d'une chute légère mais progressive des taux de lecture. Les études d'emploi du temps le confirment.

Mais si le temps total de lecture a chuté, il s'agit bien de la lecture sur support *imprimé*, nous ne disposons pas encore de mesure du temps de lecture, *quel que soit le support*. À l'instar des observations faites à propos du rôle des médias dans un quasi doublement des indices usuels de participation culturelle, un nouvel indice de lecture prenant en compte l'ensemble des supports, permettrait, j'en suis convaincu, d'aboutir à des conclusions analogues. Sur le même sujet, l'enquête canadienne de 1998 sur l'emploi du temps apporte un éclairage intéressant : le temps quotidien d'utilisation d'Internet est d'un peu plus de trois heures parmi la population qui a déclaré y accéder le jour de l'enquête. Il doit bien avoir du *temps de lecture* en ce cas, sinon du temps consacré à la consommation culturelle. Effectivement, dans cette enquête, on y apprend que l'on se sert d'Internet pour des activités autres que le travail et les études, de même que pour visionner un film et créer des images graphiques ; près du tiers a déclaré lire un journal en ligne.

Démocratisation culturelle et stratification sociale

Il s'agit ici de données sommaires présentées à grands traits. Elles nous informent sur des tendances importantes. Elles doivent être complétées par des analyses plus raffinées ; certains ouvrages cités en références s'y consacrent. Les questions qu'elles suscitent sont aussi nombreuses que les réponses que l'on peut apporter.

Certains aspects n'ont pas été couverts, en raison de l'espace disponible. Le premier est certainement celui des grands axes de la stratification sociale. Dans la décennie de 1960 et 1970 on a assisté indéniablement à une intensification et une diversification des pratiques culturelles. Dans la plupart des enquêtes, les taux de participation culturelle étaient en croissance régulière, on notait un élargissement des publics de la culture. Une apparente homogénéisation, des gains réels sur le plan de la scolarité et de la mobilité sociale, un certain resserrement des strates sociales, ont sans doute conduit à une certaine « démocratisation culturelle ».

Malgré cela, le champ du loisir et de la culture est demeuré fortement stratifié selon les indicateurs classiques que sont le revenu, l'emploi ou la scolarité, il n'est pas d'études qui ne le démontrent. Le champ culturel demeure l'un des grands univers où les différences de participation relèvent fortement du niveau d'éducation et du niveau de vie ; on peut d'ailleurs observer, sinon *mesurer* les conséquences de la stratification sociale dès le jeune âge.

Un autre aspect qui a été ici peu souligné est celui de la constitution des stéréotypes masculins et féminins au sein de l'univers culturel : habitudes de lecture, rapport aux nouvelles technologies, choix musicaux et télévisuels se calquent sur une partition hommes-femmes toujours aussi forte.

N'ont pas été traitées non plus les différences souvent significatives de comportement selon les générations et les

Références

Les enquêtes de participation culturelle au Québec

DELUDE-CLIFT, Camille, *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir*, CROP, annexe, 1979

DELUDE, Camille, *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir au temps 2*, CROP, annexe, Montréal, 1983

PRONOVOST, Gilles, *Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir/ 1989*, (enquête de 1989), Les Publications du Québec, Québec, 1990.

GARON, Rosaire, *La culture en pantoufles et en souliers vernis : rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, (enquête de 1994), Les Publications du Québec, Québec, 1997. Pour l'enquête de 1999, voir site Internet ci-dessous.

Les enquêtes de participation culturelle aux États-Unis et en France

Arts Participation in America : 1982-1992, National Endowment for the Arts, Research Division #27, Washington, D.C., oct. 1993.

1997 Survey of Public Participation in the Arts, National Endowment for the Arts, Research Division, Report #39, (site Internet : **arts.endow.gov**), Washington, D.C., 1998.

DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles des Français. Enquête 1997*, La Documentation française, Paris, 1998.

DONNAT, Olivier ET COGNEAU, Denis, *Les pratiques culturelles des Français, 1973-1989*, La Découverte/La documentation française, Paris, 1990.

Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989, La documentation française, Paris, 1990.

Les enquêtes sur l'emploi du temps

Statistique Canada, *Enquête sociale générale, 1986 - cycle 2. Emploi du temps, mobilité sociale et langue*, Statistique Canada, ronéo, pag. div., Ottawa 1986.

Statistique Canada, *Enquête sociale générale, 1992 - cycle 7. L'emploi du temps*, ronéo, pag. div., Ottawa, 1992.

Statistique Canada, *Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens en 1998*, (catalogue 12F0080X1F), Ottawa, 1999.

DUMONTIER, Françoise et PAN KÉ SHON, Jean-Louis, *Enquête emploi du temps 1998-1999. Description des activités quotidiennes*, INSEE (Consommation Modes de vie), Paris, 2000.

ROBINSON, John and GODBEY, Geoffrey, *Time for Life : The Surprising Ways Americans Use their Time*,. University Park, Pennsylvania State University Press,. 1999, 2e éd.

Autres références

CONSEIL DE L'EUROPE, *Participation à la vie culturelle en Europe*, Strasbourg, sept. 1993.

DIRN, Louis, *La société française en tendances 1975-1995*, Presses universitaires de France, Paris, 1998.

DONNAT, Olivier, *Les amateurs. Enquête sur les activités artistiques des Français*, Ministère de la Culture, Département des études et de la prospective, Paris, 1996.

DONNAT, Olivier, *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*, La Découverte, Paris, 1994.

PRONOVOST, Gilles, *Loisir et société. Traité de sociologie empirique*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1997, 2e édition.

PRONOVOST, Gilles, *Sociologie du temps*, De Boeck, Bruxelles, 1996.

Sites Internet

Pour l'enquête de 1999 sur *les pratiques culturelles au Québec*, consulter les divers fascicules sur le site du ministère de la Culture et de la Communication : **www.mcc.gouv.qc.ca**

Statistique Canada : **www.statcan.ca**

âges de la vie : pratiques culturelles des jeunes, comportements des nouveaux retraités, etc.

Nouvelles inégalités

Un autre aspect encore est celui de l'émergence de nouvelles inégalités en raison d'un inégal accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. « Au terrain plat des années quatre-vingt a succédé (...) une période où les inégalités ont crû de nouveau » [DIRN, 1998].

L'équipe DIRN parle encore de *structuration et diversification des inégalités*, dont les effets manifestes sont facilement observés dans le champ de la culture. L'arrivée des nouveaux médias, au premier chef les nouvelles chaînes spécialisées et surtout Internet, contribue à creuser à nouveau les écarts. Dans une étude que je viens de terminer sur les jeunes, les grands axes de la stratification socio-économique exercent toujours leurs effets. Le cercle du retrait culturel, sinon de l'isolement social, est déjà dessiné dès l'âge de 13 ans. Les écarts d'accès aux nouvelles technologies se calquent sur l'importance du revenu du ménage. Ainsi, les jeunes moins actifs sur le plan culturel, qui regardent davantage la télévision et qui n'ont pas accès à Internet, consacrent moins de temps aux travaux scolaires, sont généralement plus isolés et vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur. Il va de pair avec l'isolement social.

Malgré tous les efforts de *démocratisation culturelle*, le champ de la culture échappe encore aux politiques égalitaires que l'on a introduites en matière de travail et de santé, par exemple. Il demeure toujours aussi profondément inégalitaire, les variables lourdes que sont le niveau de vie et surtout l'éducation contribuent au renforcement des différences sociales. En trente ans de développement culturel, on doit constater que les inégalités se sont à peine atténuées. ●

Les politiques culturelles

Québec se dote enfin d'une politique muséale

Stéphane Baillargeon
journaliste, *Le Devoir*

S'il existait un musée des musées, la Politique muséale du Québec pourrait y être exposée dans une salle consacrée à la Patience. Car une bonne douzaine d'années de pression ont été nécessaires au secteur muséologique, largement subventionné par l'État, pour obtenir cette balise de l'intervention gouvernementale. Les premières revendications en ce sens ont été formulées à la fin des années 1980 par la Société des musées québécois (SMQ), qui représente à peu près tous les acteurs

individuels et institutionnels du secteur. Finalement, la toute première politique muséale québécoise intitulée *Vivre autrement... la ligne du temps*, a été officiellement déposée en mai 2000.

« Il faut bien parler de la ténacité du milieu », rappelait Hélène Pagé, présidente de la SMQ, au moment du dévoilement du document du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Fondée en 1958, principal et plus crédible porte-parole du milieu des musées, la Société représente plus de 200 institutions et au delà de 600 membres individuels répartis sur l'ensemble du territoire québécois. « En effet, alors que tant d'autres secteurs de l'activité culturelle avaient obtenu des politiques, il était inadmissible que les musées n'aient pas un tel outil pour appuyer et baliser leur développement. »

L'état des lieux de mémoire

La politique muséale rappelle que le Musée du Séminaire de Québec, considéré comme le premier établissement à vocation muséale de la province, est apparu au début du XIX[e] siècle, en 1806 précisément. Par la suite, presque tous les établissements sont nés d'initiatives privées ou communautaires. Ainsi, le milieu des affaires et des collectionneurs montréalais a fondé en 1860 l'Art Association of Montréal, l'ancêtre institutionnel de l'actuel Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM).

Le gouvernement du Québec a adopté une première Loi sur les musées en 1922 pour lui permettre d'intervenir activement dans ce secteur. Le premier musée d'État, le Musée du Québec, a été inauguré une décennie plus tard (1933). Le Musée d'art contemporain a vu le jour en 1964, le Musée de la civilisation en 1988. Ces trois institutions sont maintenant des Sociétés d'État. Pour sa part, le MBAM, bien que privé, relève d'une loi qui porte son nom depuis 1972.

Le secteur a connu une croissance fulgurante au cours des trois dernières décennies. Le Québec, comme à peu près toutes les sociétés occidentales, connaît depuis une sorte de « muséofolie » qui peut s'expliquer aussi bien par des facteurs internes (la muséologie a renouvelé ses pratiques, notamment en matière de présentation et de diffusion des œuvres) que des facteurs externes (du développement du tourisme à celui d'une nouvelle volonté collective de protéger les biens patrimoniaux).

Près de 500 établissements

Un inventaire produit en 1996 par le ministère de la Culture a révélé que le Québec comptait 375 établissements muséaux. Deux ans plus tard, une nouvelle enquête produite par l'État et la SMQ est arrivé au total de 476 établissements à vocation muséale, subventionnés ou non par le ministère. On compte alors 173 musées proprement dits (37 % du total), 89 centres d'exposition (19 %), 193 lieux d'interprétation (40 %) et 21 économusées.

Dans la Politique, le musée est défini comme un établissement qui « accomplit l'ensemble des fonctions muséales : acquisition, conservation, recherche, éducation, action culturelle et diffusion ». L'économusée, un phénomène assez récent, entre dans cette catégorie, mais s'inscrit très profondément dans sa communauté d'appartenance, dont il veut refléter le milieu et les modes de vie. Le centre d'exposition se distingue par le fait qu'il ne possède pas de collection permanente. Le lieu d'interprétation « vise à sensibiliser les visiteurs à une thématique liée à l'histoire, aux sciences et aux techniques ou aux modes de vie. » Parfois, les docu-

La société planétaire du spectacle

Qu'ont en commun le CCA, l'OSM, l'OdeM, le MBA et les GBCM ? Chacune de ces grandes institutions culturelles montréalaises est maintenant dirigée par un jetsetter de la culture internationale, un pivot du réseau des arts, un maestro du nouvel ordre culturel mondial.

Au début de l'été 2000, Bernard Uzan annonçait son retrait progressif de la direction générale et artistique de l'Opéra de Montréal (OdeM) d'ici janvier 2002. Il justifait cette décision par son désir de se consacrer à la mise en scène un peu partout dans le monde. Il avouait avoir déjà en poche une bonne trentaine de contrats pour diriger des opéras au cours des quatre prochaines années aux États-Unis et en Europe.

Charles Dutoit est le champion incontesté de ce nouveau star-système international des scènes. Le célèbre maestro est directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), directeur musical de l'Orchestre National de France, directeur musical de l'Orchestre symphonique de la NHK (Tokyo). En plus de ses activités estivales avec l'OSM, il agit comme directeur artistique et chef attitré de deux des plus importants festivals d'été d'Amérique du Nord, à Philadelphie et à Saratoga Springs dans l'État de New York. Depuis vingt ans, l'hyperactif de la baguette a dirigé tous les grands orchestres américains.

Si le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) est maintenant dirigé par Guy Cogeval, c'est entre autres parce que ce muséologue français va pouvoir faire jouer ses nombreux contacts internationaux pour attirer ici de prestigieuses expositions, dans la foulée de la tradition établie par son prédécesseur, Pierre Théberge, lui-même parti reproduire le modèle au MBAC, à Ottawa. On pourrait allonger la liste avec le nouveau directeur européen des Grands Ballets Canadiens de Montréal (GBCM) ou le directeur américain du Centre Canadien d'Architecture (CCA).

À peu près toutes les institutions culturelles de la métropole québécoise sont maintenant sous la gouverne du même type de dirigeant. En dévoilant sa mutation en superpigiste des scènes

ments gouvernementaux introduisent aussi la catégorie des lieux historiques, pour identifier les lieux de mémoire à conserver le plus intégralement possible, un champ de bataille, par exemple.

L'histoire demeure naturellement le thème privilégié des établissements (pour 56 % d'entre eux), suivi par l'art (20 %) et les sciences (17 %).

La grande majorité (huit établissements sur dix) appartient à des corporations privées, les autres relevant des ordres municipal (11 %), provincial (2 %) ou fédéral (8 %). Environ 115 institutions muséales reçoivent une aide au fonctionnement du ministère de la Culture. Au cours de la dernière décennie seulement, l'État québécois a injecté plus de 800 millions dans le réseau muséal, soit environ 80 millions par année. Presque le quart de cette somme (190 millions) a été consacré aux projets d'immobilisations. Les quatre grands établissements étatiques ont été rénovés, agrandis ou relocalisés.

Interventions à tous niveaux

En fait, chacun des ordres de gouvernement intervient dans le secteur muséal. Certains établissements, comme le Musée d'histoire et d'archéologie de Montréal

du monde, Bernard Uzan a tracé le profil idéal de son successeur à la direction artistique : un candidat connaissant « le monde de l'opéra à l'extérieur du pays, les autres compagnies, les grands metteurs en scène ». Son clône, en quelque sorte.

La logique convient parfaitement à n'importe quel grand mandarin surqualifié de n'importe quel grand établissement de Montréal, Baltimore, Lyon ou Sydney. Le réseautage est le mot clé de cette « overclass » internationale. C'est le réseau de contacts qui permet d'emprunter les chefs-d'œuvre de l'Orangerie. C'est le réseau qui permet de diriger, chaque saison, le New York Philharmonic, le Philadelphia Orchestra et le Boston Symphony.

La dimension planétaire de ces activités culturelles suppose une façon de penser et d'agir qui transcende les frontières nationales, un état d'être et d'esprit à proprement parler cosmopolite.

Dans ce système planétaire des arts, souvent, les mêmes contenus circulent en circuit. La saison 2000-2001 comptera pas moins de 35 productions de l'opéra *Carmen* dans 32 villes du monde. *Aïda* sera monté 17 fois. Par contre, *Pelléas et Mellisande*, qui ouvre la prochaine saison de l'OdeM, ne connaîtra que trois productions dans autant de villes.

Des réactions locales, régionales et nationales s'organisent contre cette uniformisation, ce spectacle unique d'un monde unifié, oserait-on dire. Commentant le départ prochain de Bernard Uzan, plusieurs observateurs critiques ont souhaité qu'à l'avenir l'OdeM engage davantage de chanteurs et de créateurs d'ici. À l'hiver 2000, un compositeur s'est présenté à Québec devant la Commission parlementaire sur la culture pour réclamer l'imposition de quotas de pièces nationales aux grands orchestres subventionnés. Il y a quelques années, le jour de l'ouverture de deux « block-busters » (sur les symbolistes et les belles bagnoles), des artistes québécois avaient organisé une manifestation devant le MBAM pour qu'on leur accorde un peu plus d'espace dans les salles — le CCA semble à l'abri de ce genre d'attaques, tout simplement parce qu'il propose un exemplaire mélange de sujets locaux et internationaux.

S.B.

(Pointe-à-Callière), ont été développés et sont encore entièrement financés par leur municipalité. D'autres musées situés sur le territoire québécois appartiennent au gouvernement fédéral, comme le Musée canadien des civilisations, à Hull. Ottawa a également participé activement au développement du secteur et soutient annuellement les activités muséologiques, par exemple par l'intermédiaire du Programme d'aide aux musées, qui distribue environ 10 millions par année au pays, dont le tiers au Québec.

Malgré ces sommes importantes, le secteur connaît plusieurs difficultés. Les quatre plus grands musées du Québec (les musées du Québec, de la Civilisation, d'art contemporain et des beaux-arts) ont perdu 12 % de leurs subventions depuis 1991-92, les musées intermédiaires, 17 %. Plus de la moitié des 6000 employés des établissements muséologiques occupent des postes saisonniers, sous-payés. Plusieurs collections importantes du patrimoine scientifique ou religieux demeurent entreposées dans des conditions inacceptables. Les fonds d'acquisition n'existent pratiquement plus, même pour les musées d'État. Le MBAM peut dépenser environ 300 000 $ par année à ce cha-

pitre, environ dix fois moins que le Musée des beaux-arts d'Ottawa.

Pressions sur le gouvernement

À la fin février 2000, dans une nouvelle tentative de faire pression sur le gouvernement à quelques jours du budget, la SMQ a organisé une conférence de presse pour exposer des cas précis, vécus par ses membres. Jacqueline Caron, directrice du Centre national d'exposition de Jonquière, a expliqué que son établissement reçoit 20 000 visiteurs par année. En 1999, il a présenté 19 expositions, organisé 72 activités et développé une vingtaine de programmes éducatifs spécialisés. Tout ça avec seulement trois employés permanents. L'éducateur du Centre, titulaire d'une maîtrise en muséologie, compte sept ans d'expérience et gagne autour de 25 000 $ par année.

Pourtant, comme l'a rappelé Bruce Bolton, directeur du musée David M. Stewart, lors de la même conférence de presse de la SMQ, à eux seuls, les 26 établissements les plus populaires de la région montréalaise attirent chaque année quatre millions de visiteurs, remettent 42 millions en taxes aux gouvernements et génèrent 128 millions en retombées économiques, et ce, sans compter la contribution des touristes. « Mais notre rôle dépasse le plan de l'éducation ou de l'économie, a conclu M. Bolton. Les musées jouent un rôle moral et social en tant que dépositaires de la culture pour les générations futures. »

La SMQ réclamait donc 18 millions de plus par année pour le secteur, en excluant les quatre plus grands joueurs du calcul des besoins. Et bien sûr, l'adoption de la politique muséale promise et attendue depuis des années.

La politique en cinq axes

D'autres secteurs culturels ont été balisés par des politiques ministérielles avant celui des musées. À la fin des années 1990, Québec a adopté une Politique des arts de la scène (*Remettre l'art au monde*) et une Politique du livre et de la lecture. Roland Arpin, directeur du Musée de la civilisation, dirige depuis juin 1999 un groupe conseil pour la définition d'une future Politique du patrimoine [voir article p. 428]. Le même Roland Arpin a présidé les travaux du début de la décennie ayant conduit à l'adoption d'une Politique des arts et de la culture. Un poste de sous-ministre adjoint aux politiques culturelles a été créé par le ministère de la Culture en 1999.

De guerre lasse, après plusieurs années de pression infructueuses, la Société des musée québécois a changé de stratégie en décidant de définir elle-même la politique sectorielle, pour ensuite tenter de la faire entériner par Québec. Une « table des matières » a été élaborée à la suite d'une vaste consultation nationale, menée en 1996. Le document, raffiné par les experts de la Société au cours de l'année suivante, a été déposé auprès du ministère.

La stratégie a porté fruit. En septembre 1998, devant les membres de la SMQ réunis en congrès, la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, promettait qu'une politique serait développée sur les recommandations de la SMQ. Un comité conjoint du ministère et de la Société s'est attelé à la tâche. La politique muséale a finalement été rendue publique le 16 mai 2000.

Vivre autrement... la ligne du temps identifie cinq orientations fondamentales de l'action gouvernementale en matière muséale :

- La première orientation (« Les citoyens d'abord ») veut « contribuer au déve-

loppement culturel » de la population en assurant « une fréquentation continue » des musées. Les « pistes d'actions » suggérées concernent aussi bien l'accroissement de l'accessibilité des collections que la production d'« études de marchés » ou d'« analyses de profils de clientèles ».

- Le deuxième axe (« Cap sur l'expertise ») concerne la main-d'œuvre. Le ministère veut encourager la stabilité et la qualité des emplois offerts dans le secteur et notamment organiser des stages de perfectionnement pour le personnel muséal.
- La troisième orientation (« Un musée dans la communauté ») presse les musées de développer des partenariats avec les autres acteurs culturels de leurs communautés (bibliothèques, écoles, etc). Les municipalités sont particulièrement concernées par les « pistes d'action » du document.
- La quatrième balise (« La force du réseau ») mise sur le développement et le renforcement du réseau muséal. La politique suggère par exemple de « favoriser des projets en coproduction et la circulation d'expositions pour l'ensemble des institutions » et de « soutenir des projets liés à l'inventaire, au développement des collections des musées du réseau ».
- Le cinquième et dernier axe (« direction le monde ») veut favoriser la présence et la visibilité des réalisations muséales québécoises à l'étranger, afin de « demeurer dans le peloton de tête des institutions performantes ».

Pour le ministère, ces orientations générales s'inscrivent dans une approche globale axée sur des actions dites « horizontales » (la place du citoyen, l'expertise, etc.), plutôt que dans une perspective plus traditionnelle qui aurait privilégié les fonctions muséales (conservation, administration, diffusion, etc.) — sans toutefois que celles-ci soient exclues des préoccupations, ceci n'empêchant pas cela. La politique laisse aussi à chacun des établissements concernés le soin de trouver le meilleur moyen de se rapprocher de l'esprit identifié, dans le contexte qui lui est propre.

Pour permettre l'application de sa politique, l'État a dégagé une enveloppe non récurrente de dix millions de dollars, partagée entre les quatre grands musées québécois et la centaine d'autres établissements déjà soutenus financièrement par Québec. Cet argent doit « soutenir prioritairement un programme de renouvellement des expositions ».

En même temps, le ministère a annoncé qu'il instaurait un nouveau mécanisme de reconnaissance de tous les musées. Cette évaluation des performances va s'accompagner de la mise en place d'un nouveau plan triennal de financement des institutions subventionnées.

Les critiques

La Société des musées québécois a accueilli très favorablement le dépôt de cette politique muséale tant attendue. En fait, les cinq orientations de base du document *Vivre autrement...* correspondent grosso modo aux « principes moteurs » qu'avait elle-même identifiés la SMQ.

Dans son bulletin *Enjeux* (mai 2000), l'organisme souligne aussi que la politique muséale apporte au moins neuf points nouveaux : « L'engagement du ministère de la Culture et des Communications de réaliser le plan d'action sous-jacent à la politique ; l'obligation d'atteindre des résultats ; la confirmation des musées comme vecteurs essentiels de

notre culture ; la reconnaissance des capacités professionnelles et de la liberté des musées dans le choix de leurs actions ; le principe de la reconnaissance d'un plus grand nombre d'institutions muséales ; la reconnaissance de l'importance des collections ; la confirmation de l'engagement du ministère dans les actions concertées pour la future politique en matière des sciences et des technologies ; la reconnaissance de l'importance de l'institution muséale dans sa communauté ; le signe tangible de la part du ministère de sa volonté de faire plus et son engagement à réaliser des plans. »

Cela dit, la Société s'inquiète du fait que l'enveloppe budgétaire supplémentaire accompagnant la mise en place de la politique (10 millions) ne soit pas récurrente et ne corresponde pas aux besoins identifiés (18 millions pour les seuls musées de petite et moyenne taille). D'autres craintes formulées au moment du dépôt du document ministériel concernent la faiblesse présumée des intentions en matière de muséologie scientifique et technique, puisque le Québec accuse toujours un retard important dans ce domaine, et les éventuels arrimages de la politique muséale avec la politique du patrimoine, toujours en définition.

Une année faste

Le secteur des musées obtient donc en gros ce qu'il souhaitait. Comme le Mouvement pour les arts et les lettres (M.A.L.), une coalition d'organismes littéraires et artistiques a réussi à faire augmenter d'environ 50 % le budget du Conseil des arts et des lettres au dernier budget provincial, après des mois de pressions intenses, au tournant de l'année. L'an 2000 a été une année faste pour les secteurs culturels sous perfusion étatique.

Quoique... Tout semble bien relatif. Des observateurs plus neutres ont été bien moins tendres avec la politique. Paule des Rivières, éditorialiste du *Devoir* [23 mai 2000], a rappelé que les muséologues auraient préféré une politique gouvernementale (et non ministérielle), intégrant les secteurs névralgiques de l'éducation et du tourisme. Mais dans son analyse, elle a surtout critiqué la faiblesse de la hausse des budgets du secteur muséal. « [...]Le gouvernement peut bien exprimer les plus grandioses projets pour les musées, ils resteront sans lendemain tant que les budgets ne suivront pas, écrivait-elle. Craignant manifestement de mordre la main qui nourrit ses membres, la Société des musées québécois s'est montrée jusqu'à présent très patiente. Peut-être devra-t-elle prendre exemple sur les représentants des autres secteurs d'activités culturelles qui, en se regroupant à l'automne, ont réussi à arracher quelques millions de plus à un gouvernement qui parle beaucoup de culture mais y investit peu. »

L'éditorialiste de *La Presse*, Agnès Gruda [27 mai 2000] a relayé l'observation critique en concluant que cette politique « passe à côté de l'essentiel », puisqu'elle ne donne pas de moyens de relancer la machine muséale sclérosée.. Elle affirmait qu'une partie des 10 millions servira à financer de gros projets (dont la salle Riopelle du Musée du Québec), « tandis que le reste de la manne sera répartie à travers la province en doses forcément homéopathiques ». Finalement, l'éditorialiste jugeait « pour le moins surprenante[...] la satisfaction tranquille avec laquelle cette politique a été accueillie ».

M^me^ Gruda a été la seule à parler du jargon de la politique, décrit comme « indigeste ». En fait, tout le document, dans sa lettre comme dans son esprit, con-

centre jusqu'au pur jus l'idéologie dominante actuelle, notre « épistémé » utilitariste et technocratique.

L'obsession du tourniquet

La politique muséale elle-même avoue clairement qu'elle s'inscrit dans la foulée d'une mutation conceptuelle fondamentale. Autrefois, les musées étaient d'abord et avant tout conçus comme des lieux de conservation et d'étude ; maintenant avertit le texte, « ils deviennent des lieux de consommation culturelle. » La parenté avec le circuit des « industries culturelles » et même de l'industrie du divertissement est clairement affirmée. « [Les musées] ont effectué un grand virage communicationnel et désormais s'affichent également comme des « organisations de production » qui offrent à leur public des occasions de loisirs culturels et d'enrichissement personnel », dit encore le texte gouvernemental. « Leur ouverture sur l'espace public et social marque une étape primordiale de leur transformation. »

La faveur accordée aux « citoyens » comme premier axe de l'intervention gouvernementale témoigne encore plus concrètement de la mutation en cours. Cette logique du « citoyen d'abord » s'inscrit dans le courant dominant aux « affaires culturelles » depuis une bonne décennie, notamment depuis l'adoption de la Politique des arts et de la culture. Les anciennes balises gouvernementales avaient davantage tendance à favoriser la création ; les nouvelles recentrent l'intervention gouvernementale autour de la diffusion des œuvres et des « produits culturels », dans un noble esprit de démocratisation de l'accès à la culture.

En même temps, cette tendance peut dériver vers une obsession pour les rendements aux tourniquets, les études de marché et les retombées économico-touristiques. Autrefois, les muséologues ne pensaient pas ainsi. Ils voyaient leurs institutions comme des lieux de savoir et de connaissance, comme des concentrés de culture. Pas comme des rouages d'une vaste machine industrielle à produire des expositions, comme d'autres enfilent les téléséries... ●

Références

SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS, *« Vivre autrement... la ligne du temps : une politique muséale en quelques phases »*, *Enjeux*, numéro 13, mai 2000.

JACOBI, Daniel, « Les musées sont-ils condamnés à séduire toujours plus de visiteurs ? », *La Lettre de l'OCIM*, N° 49, janv./févr. 1997.

TARPIN, Christine, *Les musées québécois : de la sauvegarde de la mémoire collective à la communication*, thèse de doctorat en communication, Université Concordia, Montréal, 1995.

Sites Internet

Les textes gouvernementaux (*Vivre autrement... la ligne du temps*, les faits saillants, les communiqués, les discours de la ministre de la Culture et des Communications, etc.), *sont disponibles* sur le site du ministère : **www.mcc.gouv.qc.ca**

Section du site du MCC sur la muséologie : **www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/museolog.htm**

Les différents documents produits au cours des années par la Société des musées québécois, ses positions et ses commentaires, de même que de nombreux autres textes en rapport à la politique muséale comme à la muséologie québécoise sont disponibles sur le site de l'observatoire de la SMQ : **www.smq.qc.ca**

Les enjeux de la future politique du patrimoine

Paul-Louis Martin

historien et ethnologue, Université du Québec à Trois-Rivières

Au printemps de 1999, la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, a donné suite aux demandes nombreuses et incessantes de la plupart des groupes associatifs qui réclamaient depuis au moins quinze ans une politique du patrimoine. Elle a alors constitué un comité de travail ayant pour mandat de consulter tous les intéressés et de préparer la voie à l'adoption d'une telle politique par l'Assemblée nationale. Présidé par Roland Arpin, directeur-général du Musée de la Civilisation, le groupe d'experts a commencé par dresser un état de la situation ; il a aussi commandé diverses études et entendu au cours de l'année plusieurs centaines de personnes et de représentants de tous les milieux et horizons concernés. Un premier rapport, déposé entre les mains de la ministre à l'été 2000, devrait être suivi d'un livre blanc dont l'étude sera soumise à une commission parlementaire, précédant ainsi l'adoption tant attendue d'une politique, vraisemblablement d'ici la fin de 2001.

Un champ d'action d'une grande actualité

À tous ceux qui croient dépassée, rétrograde et un peu ringarde la conservation du patrimoine, il faut redire et rappeler ce qui suit. L'accession du patrimoine culturel au rang des politiques publiques accompagne l'émergence et la structuration des États-nations depuis plus de deux siècles.

D'abord limité à quelques productions artistiques et monumentales destinées à servir de repères collectifs et à valoriser la mémoire commune, le patrimoine a progressivement aggloméré les créations humaines les plus diverses au fur et à mesure des progrès de la mécanisation, des échanges et de l'urbanisation. Les valeurs symboliques et identitaires des héritages tant matériels qu'immatériels paraissaient en effet s'inscrire en étroite convergence et d'une manière évidente comme autant de contrepoids particuliers et spécifiques face à un système industriel de plus en plus uniformisant et fondé sur la désuétude programmée.

Voilà pourquoi depuis plus d'un siècle, la plupart des pays industrialisés se sont tour à tour dotés d'instruments légaux, de mesures fiscales et d'appareils de gestion de types variés destinés à assurer une plus grande durée à leurs biens culturels.

Aujourd'hui, au moment où les frontières génétiques tendent à disparaître, plusieurs personnes et bon nombre d'experts souhaiteraient même ajouter au catalogue des biens à préserver certains éléments appartenant aux ordres végétal et animal. Notion vivante donc, et très actuelle, que celle du patrimoine, qui s'enrichit et se transforme au rythme du dynamisme interne, pour ne pas dire de la course effrénée, des économies modernes.

Un devoir de mémoire

Les enjeux d'hier semblent encore plus évidents à l'aube de ce nouveau siècle. Les États-nations d'aujourd'hui, et davantage

encore les petites collectivités comme le Québec, ont non seulement le droit à l'expression d'eux-mêmes, mais un devoir pressant de mémoire, tant envers leurs citoyens que vis-à-vis de leurs partenaires proches et les habitants d'une planète de moins en moins vaste. Reflet d'une histoire, repère d'une identité, source d'inspiration ou expression de soi, le patrimoine n'appartient déjà plus aux seuls détenteurs ou occupants d'un territoire : en cette ère de tourisme de masse, d'échanges culturels multiples et multiformes, il agrège toute la richesse et les intérêts de la diversité sociale et culturelle, voire de plus en plus la diversité du règne naturel. Il constitue le gisement de notre appartenance à ce continent, à ce monde. Il est en somme notre contribution au capital des productions humaines.

Comme la langue française, cet autre héritage qu'on a adapté, transformé et souvent réinventé, l'ensemble des biens du patrimoine doit dorénavant être vu comme un langage concret, un code symbolique, une façon visible d'exprimer avec dynamisme qui nous sommes et d'où nous venons. On s'exposerait à une perte accélérée de substance et de conscience collectives si on ne prenait garde à ménager à ces héritages tangibles et intangibles une place de choix dans le renouvellement des productions culturelles, autrement dit dans la construction du présent.

Pourquoi une politique du patrimoine ?

Le Québec a été la première province canadienne à se doter, dès 1922, d'une loi de protection de ses monuments et sites historiques et artistiques [voir aussi p. 420] ; il est aussi la première province à avoir créé, en 1961, un ministère des Affaires culturelles à qui fut confiée la mission de sauvegarder et de mettre en valeur les remarquables richesses d'un patrimoine mobilier et immobilier qui distingue à plusieurs égards le Québec du reste de l'Amérique. Ces gestes n'ont-il pas eu une portée suffisante ? Les organismes publics ont-ils failli à leur mandat ? Pourquoi faut-il maintenant envisager une politique du patrimoine ? Pour répondre à ces questions, il faut revenir brièvement sur le passé.

Les premiers 50 ans (1922-1972) d'interventions publiques en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine peuvent être considérés comme une époque pionnière, ayant d'abord éveillé les consciences et convaincu ensuite l'État de la nécessité de mieux structurer son intervention dans ce champ culturel. Les quelques dizaines d'églises, de manoirs, de moulins et de maisons anciennes, protégées légalement durant cette période forment encore l'essentiel du trésor collectif, mais une approche d'ensemble s'est vite révélée nécessaire.

La décennie suivante, de 1972 à 1982, voit en effet le Québec se doter d'une loi sur les Biens culturels et de services appropriés d'inventaire, de conservation, et d'encadrement technique destinés à soutenir sa mission culturelle. Suivent à compter de 1978 plusieurs autres lois — qualité de l'environnement, protection du territoire agricole, aménagement et urbanisme — qui suscitent beaucoup d'espoir parce qu'elles laissent entrevoir une approche vraiment intégrée de la gestion du territoire et de l'ensemble de ses ressources.

Des années de désenchantement

Mais la suite des années 1980 et 1990 apporte moins de résultats probants que de désenchantements. Les fiefs ministé-

riels refusent l'osmose tant souhaitée et maintiennent leurs pratiques sectorielles étanches. Quant aux autorités locales et régionales, elles accueillent le patrimoine en orphelin déshérité. Elles voient en outre le ministère de la Culture abandonner son leadership, se disperser dans un processus de régionalisation mal supporté et finalement se désintéresser lui-même du patrimoine au point de laisser fondre ses budgets de conservation et de mise en valeur jusqu'à une portion misérable et congrue. Depuis 1991, les groupes associatifs, les forums publics et les mémoires déposés en diverses occasions sont unanimes à reconnaître cette démission et à dénoncer les effets négatifs d'une telle dilution des responsabilités.

Le bilan final n'est évidemment pas totalement négatif : certaines initiatives — comme les ententes-cadres avec quelques villes, dont bien sûr celles de Québec et de Montréal, les investissements dans les grands musées, et quelques programmes ponctuels — constituent de réels progrès. Mais ces acquis ne peuvent contrebalancer l'absence d'orientation claire, le manque de conviction et la faiblesse de moyens financiers consentis par l'ensemble des autorités centrales.

Tout indique qu'au ministère de la Culture, et davantage encore au sein de l'appareil d'État, la question du patrimoine ne participe plus d'une vision d'avenir : c'est une affaire réglée, entendue ; on le considère au mieux comme une coquetterie, une parure de l'image de marque ornant les brochures touristiques, au pire comme un embarras parmi d'autres sur la route du « développement ». Laissons japper les chiens quand passe le carosse du prince (c'est-à-dire la côte des Éboulements, La Ferme des Noyers à Montréal, etc.) ou alors jetons-leur à l'occasion un os à ronger... Voilà ce que perçoivent les défenseurs du patrimoine lorsqu'ils s'élèvent contre l'insensibilité de certains ministères et de trop de municipalités.

Une politique d'avenir pour le patrimoine

Qu'ont donc proposé les centaines de groupes et d'organismes au Comité Arpin ?

Ils ont d'abord rappelé qu'une politique du patrimoine devait reposer sur quelques fondements généraux ou énoncés de principe, à savoir :

- que la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel sont d'intérêt public ;
- que les citoyens à titre individuel, les organisations, les personnes morales et tous les acteurs sociaux doivent être invités à partager la responsabilité de mettre en valeur l'héritage commun ;
- que l'État du Québec doit soutenir et accompagner par diverses mesures ce partage de responsabilités et à cet effet se doit d'assumer lui-même un leadership ferme à l'égard de l'enrichissement des connaissances, de la création de lieux et de saines pratiques de conservation, de l'accès à l'information, du soutien technique à l'intervention, de l'adéquation des moyens et des incitatifs financiers nécessaires à une mise en valeur de grande qualité ;
- que cette politique soit vraiment gouvernementale, en d'autres mots que le gouvernement du Québec s'engage à promouvoir et à développer au sein de l'appareil public, de ses propres créatures et agences associées une orientation nettement conservatoire, imaginative et susceptible de servir d'exemple à tous les citoyens.

Ainsi, s'agissant du patrimoine architectural et paysager, la plupart des intervenants ont réclamé une intervention énergique de l'État. Ce patrimoine bâti, qui n'a rien d'extraordinaire en soi lorsqu'il est pris à l'unité, occupe pourtant le devant de la scène dans le théâtre du quotidien, que ce soit dans nos villes et villages ou à la campagne.

Or, son importance tient à sa présence dans une trame qui forme un ensemble ; elle tient alors à sa visibilité évidente, et surtout à sa capacité d'évocation, à sa puissance de rappel du parcours social, esthétique et technique de la collectivité. Malheureusement, ce droit à la mémoire ou à la beauté des productions architecturales et paysagères du passé, ne pèse pas lourd devant le dynamisme et les logiques des systèmes industriels actuels, totalement alignés sur les entreprises nord-américaines. Il y a là un déséquilibre permanent qui ne sera jamais totalement effacé, mais qui peut être corrigé au moins partiellement par des orientations claires et des approches incitatives. Celles-ci devraient en conséquence s'appliquer en priorité au patrimoine architectural ordinaire, aux bâtiments et aux paysages humanisés qui constituent le cadre de vie quotidien des gens, car c'est là que se font sentir les ravages de la banalisation, de l'uniformisation, et que des quartiers urbains, souvent même de vastes territoires ruraux, sombrent dans une désolante insignifiance.

Un paysage bâti dénué d'intérêt, sans repères temporels et inapte à soulever l'émotion ou la surprise entraîne plus rapidement la déprise d'un espace, sa déstructuration et, souvent même, l'exode de sa population. À l'inverse, la beauté, la mémoire et l'esprit d'un quartier, d'un village ou d'un paysage constituent autant de facteurs d'attraction et de rétention des gens. Bien que ce ne soit certes pas le seul élément d'une réappropriation des espaces habités, il presse de déclarer d'intérêt public la mise en valeur du petit patrimoine architectural des villes, des villages et des paysages des régions. Tout comme il presse aussi de remettre les créateurs à leur planches à dessin pour réinventer une architecture populaire accordée au présent.

Un État peu soucieux

À cet effet, les défenseurs du patrimoine souhaitent qu'une orientation générale et des obligations fermes soient imposées à tous les ministères, agences et créatures de l'État pour modifier leurs pratiques, développer des approches imaginatives et concerter leur action en vue de conserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager là où ils interviennent.

À l'heure actuelle, seule Hydro-Québec démontre une certaine sensibilité et une implication réelle dans la mise en valeur de son propre patrimoine corporatif (faut-il toutefois oublier à jamais ses réseaux de lignes de transport et de distribution ?). La SIQ recycle parfois quelques palais de justice, mais ne témoigne d'aucune option préférentielle pour la réutilisation des bâtiments existants. Le ministère des Affaires municipales subventionne à qui mieux mieux la rénovation aveugle en émiettant des crédits insuffisants ; celui des Transports bouscule les paysages, la CÉPAQ néglige et laisse pourrir le riche héritage architectural de la villégiature forestière, etc. N'est-ce pas l'État qui devrait donner l'exemple ? Comment inciter ensuite les autres pouvoirs publics, les municipalités, les MRC, les commissions scolaires, les régies de toutes sortes et les grandes organisations

privées ou coopératives à faire preuve de sensibilité, quand l'État central manifeste si peu de souci ? Ce comportement insensible et cette attitude irresponsable de l'appareil public est largement perçu comme l'un des problèmes majeurs du patrimoine au Québec et les promoteurs de la conservation espèrent vivement que la future politique s'y attaquera en priorité.

Un virage à prendre

Ce n'est là qu'un exemple des propositions présentées au Comité Arpin. Que ce soit à l'égard du patrimoine mobilier, de l'héritage scientifique et industriel, du patrimoine immatériel, souvent appelé patrimoine vivant, et enfin du patrimoine naturel, dont l'émergence récente donne toute la mesure de notre ignorance et de notre négligence — les inventaires systématiques de la flore ayant été à toutes fins utiles interrompus depuis plusieurs années — les promoteurs de la conservation ont proposé au Comité Arpin des solutions modernes et pleines de promesses. Sans rien enlever aux créateurs actuels, ni à la culture qui se fabrique au jour le jour, il presse, selon eux, d'effectuer le virage tant attendu et de réinscrire la mise en valeur du patrimoine parmi les enjeux de l'heure. Il s'agit là, ont dit plusieurs, d'un instinct social de conservation. ●

Références

Continuité, revue trimestrielle sur le patrimoine, Éditions Continuité, Québec. Adresse Internet : **www.cmsq.qc.ca/nocour.htm**

Cap-aux-diamants, revue trimestrielle d'histoire et de patrimoine, Québec. Adresse Internet : **www.histoirequebec.com/cad/nou_cdrom.html**

Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, tomes 1, 2 et 3, Les Publications du Québec, Québec, 1990, 1991, 1999.

GELLY, Alain, *La passion du patrimoine*, Éditions du Septentrion, Québec, 1995.

LEMIEUX, Denise (sous la dir. de), *Traité sur la culture*, Les Presses de l'Université Laval et Les Éditions de l'IQRC, Québec, à paraître, aut. 2000.

Sites Internet

Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec, section sur le patrimoine : **www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/patrimoine/hmt**

Musée de la civilisation du Québec : **www.mcq.org/patrimoi/index.html**

Fondation du patrimoine religieux du Québec : **www.patrimoine-religieux.qc.ca**

Ministère du Patrimoine canadien : **www.pch.gc.ca/francais.htm**

Le Conseil des monuments et sites du Québec : **www.cmsq.qc.ca/cmsq.htm**

Site de l'Unesco sur la protection juridique du patrimoine culturel : **www.unesco.org./culture/legalprotection/html_fr/index_fr.htm**

Les Lettres

L'année littéraire : les personnes du masculin singulier

Francine Bordeleau
journaliste

Plutôt effervescente en 1998-1999, alors qu'elle recevait les honneurs du Salon du livre de Paris, la littérature québécoise aura cette année semblé, en comparaison, quelque peu essoufflée. De la production 1999-2000 se profile néanmoins une tendance intéressante : la réappropriation, par les écrivains masculins, du discours sur la sexualité, le désir, l'intimité. Les hommes, à l'évidence, éprouvent tout à coup le besoin de parler d'eux-mêmes.

Les hommes « du nord de l'Amérique du Nord », pour reprendre une expression de Jean Pierre Girard dans *Les inventés*, furent-ils à ce point dépossédés de leur parole ? Voilà en tout cas ce que suggère la dernière année littéraire, tant plusieurs œuvres d'auteurs masculins semblent portées par l'urgence de dire. Année qui, au fait, constitue un cru assez moyen, bien qu'on y croise les Réjean Ducharme, Yves Beauchemin, Francine Noël — sa *Conjuration des bâtards* clôt le grand cycle romanesque entrepris, durant la décennie 1980, avec *Maryse* et *Myriam première* —, Michel Tremblay, Dany Laferrière. La critique, mitigée, n'aura pas manqué de souligner le caractère plus ou moins abouti de leurs œuvres.

Mais les hommes « du nord de l'Amérique du Nord », donc, ont cette année élevé la voix, investissant des territoires en grande partie occupés, ces deux dernières décennies, par l'écriture au féminin. Jusqu'à maintenant l'intime, et même l'identité masculine, semblaient l'apanage des écrivaines ; celles-ci n'ont d'ailleurs pas hésité à mettre en scène une longue lignée d'hommes souvent faibles, dont la réussite sociale masque une incompétence à assumer les rôles de père, d'amant et de conjoint. Ainsi de *L'homme au complet*, de Aude. En relatant le malaise d'un quinquagénaire prospère obligé de constater le ratage de sa vie personnelle, ce roman publié à l'automne atteste que les femmes n'en ont pas fini avec le thème. Mais on aura enfin lu, en 1999-2000, plusieurs livres qui apparaissent comme des ripostes au discours féminin.

L'homme tel qu'en lui-même

Ces ripostes, où la narration à la première personne est omniprésente, n'ont cependant rien de triomphaliste. Nombre de personnages fictifs créés par les écrivains sont proches parents du narrateur presque quadragénaire des *Inventés*. Ce François Jutras est habité par un malaise permanent depuis qu'il a vu, voilà longtemps, son père mourir dans un champ. Aujourd'hui il court le monde pour mieux fuir sa mère. « Mot à mot, notre histoire se joue », s'emploie à démontrer Jean Pierre Girard par le truchement d'un narrateur placé sous le patronage symbolique du fameux *Frankenstein or The Modern Prometheus* de Mary Shelley. Le roman se veut un long

monologue adressé à une mère dont Jutras, fils éternel et homme désemparé, doit se libérer pour recouvrer son identité et accéder à son propre verbe. Depuis toujours on le surnomme Freinki : allusion explicite à Frankenstein, créature en réalité sans nom, devenue à la fois le père et le fils, le monstre et le créateur. « Je suis éclaté, je suis multiple et sécable, je suis un homme et je ne m'en excuserai plus jamais », parviendra néanmoins à dire cet anti-héros lancé dans la reconquête de soi. Voilà assurément une parole forte, et représentative du ton qui commande à cette fiction par laquelle Girard effectue, après quatre recueils de nouvelles, un passage réussi au roman.

Aux *Inventés*, l'un des romans les plus littéraires de la saison, fait écho *Oslo*, deuxième fiction de Bertrand Gervais. Ce professeur à l'Université du Québec à Montréal, surtout connu pour ses essais sur la littérature américaine, est né en 1957, Girard en 1961. Affaire de génération ? En tout cas l'un et l'autre explorent des avenues similaires. « Un fils. Qu'est-ce qui pousse un homme à le devenir ? À le rester ? » lance ainsi Mitchell, le narrateur d'*Oslo*, dès l'ouverture. Mal dans son corps, en quête d'une « langue paternelle », il espionne et envie son voisin Simon qui dort « en laissant son sexe exposé, comme le font les mâles dominants », comme le fait aussi « un fils libéré de l'emprise de son père ».

Mais cesse-t-on jamais d'être un fils ? À Dany Laferrière — ou « Vieux Os », qui est le nom du narrateur de l'« autobiographie américaine » entreprise en 1985 avec *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* —, il faudra apparemment ceci pour que sa « vie d'homme commence » : « La mort de mon père. La douleur de ma mère. L'accent de l'exil. » Ainsi s'achève *Le cri des oiseaux fous*, dixième et ultime tome très attendu d'une autobiographie élaborée dans un savant désordre chronologique, et dont la genèse réside en fait dans la matière de ce dernier livre qui nous ramène en 1976. Gasner, l'ami de Vieux Os (et dédicataire du récit), est assassiné par les tontons macoutes. Lui-même menacé, et forcé à l'exil, le narrateur effectue, en une journée, une manière de pèlerinage où l'on renoue avec les lieux et les personnages rencontrés au fil de l'œuvre. Hommage à Port-au-Prince, et par surcroît première convocation de la figure du père jamais connu parce que depuis longtemps exilé aux États-Unis, *Le cri des oiseaux fous* aurait dû clore en beauté un projet littéraire échelonné sur quinze années. Mais le dernier Laferrière — l'un des livres dont on aura parlé le plus au printemps — souffre de longueurs, les considérations politiques sont parfois amenées avec maladresse, les dialogues ne sonnent pas toujours justes. À ce roman à moitié réussi, il manque en somme la fluidité, la légèreté auxquelles nous a habitués l'écrivain.

Chez Laferrière, Gervais ou Girard, les narrateurs sont tous dotés d'un *alter ego*. Celui qu'accole Réjean Ducharme à Johnny, le narrateur de *Gros mots*, restera plutôt irréel. Arrivé alors qu'on ne l'attendait guère, le dernier Ducharme fut sans contredit le grand événement de la rentrée d'automne 99. Johnny, un homme un peu flou, y relate ses démêlés avec les femmes de sa vie : l'exubérante et superbe Exa Torrent, qu'il n'aime pas mais avec qui il habite et couche de temps en temps, et Petite Tare, l'épouse de son frère adoptif, qu'il aime follement mais envers qui il s'impose une chasteté absolue. Il y a enfin ce journal intime que découvre Johnny ; son narrateur, baptisé Walter — prénom fictif dérivé de *Alter ego* — balance lui aussi

entre deux femmes. Bien que racontées avec un brio et une invention typiquement « ducharmiens », les amours triangulaires de nos deux héros fatigués lassent quelque peu. De celui qui, au Québec, demeure un écrivain phare, on eût de fait aimé davantage de substance. Et au bout du compte, cette aventure langagière assez éblouissante que constitue *Gros mots* aura autant séduit que rebuté une critique divisée.

À l'opposé de Ducharme, mais possédant lui aussi un style singulier, Maxime-Olivier Moutier, fidèle à cette veine autofictionnelle et volontiers provocante qu'on lui connaît, nous donnait pour sa part *Les Lettres à mademoiselle Brochu. Éléments pour une nouvelle esthétique de la crise amoureuse.* Tout un programme ! À une femme qui ne lui répond jamais, le narrateur écrit, pendant trois mois, une cinquantaine de lettres. Si pareille entreprise paraît délirante, elle est surtout prétexte à une mise à nu de la psyché masculine et à une audacieuse réappropriation du discours amoureux, sans autocensure aucune. Avec cette incursion dans la passion incoercible, l'amour fou, la sexualité crue et la porno, Moutier se croyait-il le porte-parole de sa génération — celle des hommes de moins de trente ans ? *Les Lettres*, sans doute le meilleur des quatre livres de cet écrivain qui transforme sa vie en littérature, offrait en tout cas matière à une controverse, à une discussion qui n'ont cependant pas vraiment eu lieu.

Carnets de naufrage, de Guillaume Vigneault, nous convie à une histoire plus classique et à une écriture plus policée. Écrit par le fils d'un homme célèbre — Gilles Vigneault, en l'occurrence —, ce premier roman aura bénéficié d'une vaste couverture médiatique. Et suscité des commentaires favorables. De prime abord, pourtant, on n'y propose rien de foncièrement original. Planté là par sa femme après quelques années de mariage, un jeune barman se console avec l'une et l'autre amantes, se promène du Maine au Mexique — *sea, sex, sun and surf* — au gré des rencontres féminines, mais c'est avec les hommes qu'il entretient les liens les plus fructueux. Ce naufrage aux accents fortement autobiographiques est cependant porté par une écriture sensuelle qui sait dire autant l'intensité de la mer que la fragilité des êtres et des sentiments. De la belle ouvrage, en somme, qui nous fait découvrir un univers et une voix.

Petites et grandes apocalypses

C'est depuis 1993, avec la parution de *La complainte d'Alexis-le-trotteur*, que Pierre Yergeau, lui, instaure un univers des plus particuliers. Et on l'aura constaté une fois encore cette année avec *Du virtuel à la romance*, un septième livre hybride, à mi-chemin entre le recueil de nouvelles et le roman. Dans une « ville-île » qui évoque Montréal, l'apparition soudaine de couleuvres géantes aura un effet catalyseur. Depuis l'arrivée des reptiles, une atmosphère étrange, faite de désarroi, de frénésie et de fureur mêlés, baigne la ville transformée en théâtre surréaliste... On n'est plus confronté, ici, aux affres d'une condition masculine en déroute mais à la condition, plus globale, de personnages « préoccupés de leur propre destruction ». Au moyen d'une écriture aussi distanciée que jubilatoire, Yergeau met en scène un monde postmoderne dissolu auquel le règne du sexe et du capital confère des accents de Sodome et Gomorrhe.

Avec Pierre Yergeau, Pierre Samson est de ces écrivains talentueux qui mériteraient d'être davantage reconnus du grand public. Son *Il était une fois une ville* clôt une trilogie brésilienne amorcée en 1996 avec

Le messie de Bélem et poursuivie en 1997 avec *Un garçon de compagnie*. Le héros Roberto de Nascimento annonce d'entrée ce qu'on trouvera ici : « [...] sachez que je referme mon poing sur vous, que j'expurgerai la moindre goutte de sang, le moindre souffle, la plus petite parcelle de la plus petite de vos cellules et que je vous infecterai de mon mal, de mon souffle, de ma vie. Aucune pitié. Aucun remords. Que de l'amour et de la haine. Purs et puants. » Roberto est un journaliste de São Paulo que le travail fait revenir à Ouro Prêto, la petite ville où il a étudié voilà un quart de siècle. Sur fond de tragédie inaugurale, Samson explore toutes les voies — et les voix — d'un désir incandescent qui promet jouissance et damnation, et dans lequel on trouve et perd tout à la fois son identité.

Si Pierre Samson est fou du Brésil, c'est dans l'Amérique rurale que David Homel, écrivain montréalais originaire de Chicago, situe *L'Évangile selon Sabbitha*, son quatrième roman. Changement de perspective : ici une femme, et non plus un homme, cherche la réappropriation de soi. Fuyant son village et un oncle incestueux, Sabbitha rencontre, chemin faisant, un colporteur juif également prédicateur. Le vieillard, habile à déceler les tendances apocalyptiques de son temps, voit en la jeune femme un nouveau messie, et les deux compères exploiteront la crédulité de leurs congénères. S'il réussit une fable jouissive, et une réflexion ironique sur les sectes, la croyance, les gourous, Homel compose cependant un portrait ambigu de cette héroïne qui, demeurant la créature du colporteur et l'objet du désir d'une masse de « demi-hommes », acquiert un pouvoir des plus relatifs malgré son rôle démiurgique.

Jean Bédard, encensé en 1998 pour son *Maître Eckhart*, s'est quant à lui donné le défi de faire parler une femme dans *La valse des immortels*. Après la mort de sa fille, la narratrice quitte sa Gaspésie et un mari violent pour la ville. Deux musiciens l'aideront à effectuer, trois jours durant, une véritable traversée du désert nourrie de visions cauchemardesques. Cela est bel et bon, mais Bédard oublie quelque peu son héroïne pour philosopher et réfléchir sur les misères du monde.

C'est encore Neil Bissoondath qui, avec *Tous ces mondes en elle*, son sixième livre, parvient le mieux à rendre compte du parcours tourmenté d'une femme. Noire mariée à un architecte blanc, Yasmin, l'héroïne, reflète l'itinéraire de l'écrivain d'origine trinidadienne qui vit maintenant à Québec après avoir transité par Toronto et Montréal. Arrivée au Canada dès l'enfance, Yasmin doit retourner aux Antilles pour rapatrier les cendres de Shakti, sa mère, qui vient de mourir. Dans ce roman à la structure assez complexe alternent trois récits. L'un nous est livré par Shakti, qui profite du coma d'une vieille amie pour se confier comme jamais auparavant. La voix inoubliable de cette femme s'imposera tout du long, et à elle appartiendront les ultimes mots du roman. « Figurez-vous, ma chère, je n'ai pas qu'une seule identité. Aucun de nous n'en a juste une. Sinon, quel drame ce serait, vous ne trouvez pas ? » Il faut voir là, assurément, l'idée force de Bissoondath dont toute l'oeuvre est traversée par le questionnement identitaire.

Fierté gay

En cette année où les auteurs masculins auront renoué en masse avec l'intime, le *je*, le désir, le roman dit « homosexuel » — après le roman « lesbien » ? — se sera également affirmé. Non pas tant à cause de *Hôtel Bristol New York, N.Y.*, de Michel

Tremblay : ce petit livre d'à peine 90 pages, où un quinquagénaire réfugié à New York règle ses comptes avec un frère aîné qu'il déteste dans une lettre écrite à un ami psychanalyste, ne porte guère à conséquence. Tremblay est en outre devenu l'un des rares représentants officiels, au Québec, de l'écriture gay.

La collection « L'heure de la sortie », inaugurée à l'automne aux Éditions internationales Alain Stanké et dirigée par Pierre Salducci, est-elle plus significative ? Peu de livres ont été jusqu'à maintenant publiés sous cette bannière récente, et aucun grand texte. On aura ainsi lu *Derrière le sang humain*, écrit par Robert Pelchat dans les années 1950 : l'homosexualité y est abordée de façon passablement datée, et rien n'est moins sûr que la valeur littéraire de ce roman. On aura encore eu droit au *Désert rose*, du poète Jean-Paul Daoust. Placé sous le patronage de Baudelaire et de Nicole Brossard — son *Désert mauve* ayant bien sûr inspiré le titre de Daoust —, le roman met en scène Julian, un dandy riche et désœuvré qui traîne son spleen ostentatoire dans les bars du Village. Mais le style par trop exubérant et complaisant de l'auteur confère à cette chronique du Montréal gay et privilégié un aspect caricatural en même temps qu'un air de déjà-vu.

Un parallèle s'impose entre cette collection, « L'heure de la sortie », et les collections et maisons exclusivement dédiées, voilà vingt ans, aux textes de femmes. Certaines ont cependant pressenti, dans ces lieux réservés, un danger de ghettoïsation. De même on se demandera si l'initiative de Stanké correspond à un véritable besoin. Car l'homosexualité n'est plus guère un sujet tabou dans la littérature. Signe des temps : Claire Martin elle-même, la doyenne de nos lettres, aborde le thème avec *L'amour impuni*, son dernier roman. Se situant aux antipodes de Daoust, M^me^ Martin nous présente un narrateur masculin discret et timoré qui vit à l'âge mûr une histoire très jolie et très heureuse avec un très jeune homme. Décidément ! ●

Références

AUDE, *L'homme au complet*, XYZ éditeur, Montréal, 1999.

GIRARD, Jean Pierre, *Les inventés*, L'instant même, Québec, 1999.

GERVAIS, Bertrand, *Oslo*, XYZ éditeur, Montréal, 1999.

LAFERRIÈRE, Dany, *Le cri des oiseaux fous*, Lanctôt éditeur, Outremont, 2000.

DUCHARME, Réjean, *Gros mots*, Gallimard, Paris, 1999.

MOUTIER, Maxime-Olivier, *Les Lettres à mademoiselle Brochu*, l'Effet pourpre, Montréal, 1999.

VIGNEAULT, Guillaume, *Carnets de naufrage*, Boréal, Montréal, 2000.

YERGEAU, Pierre, *Du virtuel à la romance*, L'instant même, Québec, 1999.

SAMSON, Pierre, *Il était une fois une ville*, les Herbes rouges, Montréal, 1999.

HOMEL, David, *L'Évangile selon Sabbitha* (traduit de l'anglais par Daniel Poliquin), Leméac, Montréal, 1999.

BÉDARD, Jean, *La valse des immortels*, l'Hexagone, Montréal, 1999.

BISSOONDATH, Neil , *Tous ces mondes en elle* (traduit de l'anglais par Katia Holmes), Boréal, Montréal, 1999.

TREMBLAY, Michel, *Hôtel Bristol New York, N.Y.*, Leméac/Actes Sud, Montréal, 1999.

PELCHAT, Robert , *Derrière le sang humain*, Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 1999.

DAOUST, Jean-Paul, *Le Désert rose*, Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 1999.

MARTIN, Claire, *L'amour impuni*, L'instant même, Québec, 2000.

Les essais : quelques colères, des hommes et du sens

Louis Cornellier
Collège de Joliette

Folklore ? Tradition ? L'éternel retour de la question nationale dans la littérature d'idées québécoise est un peu cela, oui, mais il s'agit d'abord, pour nous, d'une exigence intellectuelle à laquelle on ne peut se soustraire. Jean-François Lisée et quelques autres encore, cette année, ont choisi ce front et on pourra lire, ailleurs dans cet ouvrage, le compte rendu de leurs propositions audacieuses et provocatrices [voir article p. 91]. Pour le reste, qui est vaste et essentiel aussi, l'année couverte par ce bilan aura été celle d'un éclectisme de bon aloi.

Des hommes en colère

Les pamphlétaires — est-ce un signe des temps ? — ne courent plus nos rues, mais les rares qui ont revendiqué ce titre cette année l'ont fait avec classe. Ce fut, d'abord, à tout seigneur tout honneur, l'increvable chanoine Jacques Grand' Maison avec son *Quand le jugement fout le camp*. Critique sentie d'une postmodernité sans direction morale et donc écartelée entre un individualisme privé d'ancrage éthique et un juridisme compensatoire, cet essai brouillon mais intense se désole de la « déculturation » contemporaine qui met en déroute la faculté de jugement. Un Jean Larose émerveillé nous aura invité, dans les pages du *Devoir* et sur les ondes de Radio-Canada, à en faire un livre de chevet.

On pourra, d'ailleurs, en faire autant avec le très beau livre de Jean Carette en faveur d'une « retraite citoyenne » intitulé *L'Âge dort* ? Magnifique plaidoyer pour un activisme social étendu à tous les âges de la vie, cet essai inattendu est à lire comme une invitation pressante à refuser le sommeil de la retraite pour lui préférer un engagement personnel et social entier, sans discrimination générationnelle.

Un exemple ? L'ex-sénateur Jacques Hébert se réjouira certainement d'être offert comme modèle. À l'âge où d'autres n'ont pour projet que les plages de la Floride le plus longtemps possible, le vieux militant libéral ferraille toujours avec un enthousiasme contagieux. Son énergique *Duplessis, non merci !*, une charge définitive visant à en finir avec le « patriarche bleu » (selon le titre de l'ouvrage nuancé de Claude Jasmin) que d'aucuns s'amusent à récupérer, se veut une éclatante démonstration que l'âge n'endort pas tout le monde. On aurait souhaité, et le père Hébert aussi, un débat. Il ne vint pas. Le silence comme réplique ? Chiche.

Le vétérinaire Charles Danten en sait quelque chose. Son dévastateur *Un vétérinaire en colère*, une véritable bombe larguée sur l'industrie des animaux de compagnie, aura fait chou blanc. L'ouvrage, draconien, se faisait accusateur : les animaux ne sont pas faits pour l'homme et tous ceux qui disent et pratiquent le contraire contribuent à un carnage. Bien défendue mais discutable, la thèse ne fut pas discutée. Il faudra bien, pourtant, y venir un jour.

Le journaliste André Pratte, enfin, ferme la marche des combattants avec sa

sortie contre *Les oiseaux de malheur*. Reprenant les traditionnelles accusations formulées à l'endroit de la faune médiatique (sensationnalisme, superficialité, chasse au coupable de service, remplissage, etc.), le praticien dépité formule le vœu que ses collègues renouent avec l'idéal de la profession : la transmission des faits et la pédagogie citoyenne. Les moyens, plus que jamais, sont là, écrit-il. Sceptique, la politologue Anne-Marie Gingras constate plutôt, quant à elle, dans *Médias et démocratie : le grand malentendu*, que les effets de structure condamnent les grands médias à leur rôle d'appareils idéologiques au service de l'inertie sociale. Mais que feraient-on sans eux ?

Des hommes d'honneur

Le genre biographique, populaire auprès du lectorat, trouve pourtant rarement sa place dans les bilans consacrés au genre noble de l'essai. Cette année, toutefois, trois auteurs, par la qualité de leurs travaux et l'importance des figures traitées, nous forcent à lever cet embargo.

Personnel et généreux, *Un loup nommé Yves Thériault* signé Victor-Lévy Beaulieu aura contribué à redonner au prolifique auteur d'*Agaguk* la place qui lui revient au panthéon de nos lettres. L'homme a vécu intensément, écrit beaucoup et bien. Son biographe, son frère, lui devait ce livre admiratif et juste.

Malgré ses maladresses (erreurs factuelles, manque de détails, extraits pompeux), *Roger Lemelin l'enchanteur* du jeune Daniel Bertrand, injustement éreinté par Réginald Martel, a emporté l'adhésion par son allant et sa fraîcheur. Personnage à la fois fascinant (romancier populaire de talent et à gros succès) et exécrable (homme d'affaires rongé par l'ambition), le créateur de *La famille Plouffe* a trouvé dans ces pages un biographe un peu pressé, mais honnête et convaincant.

Dans le genre, cela dit, c'est le *Jean-Charles Harvey le combattant* d'Yves Lavertu qui mérite la palme de l'ouvrage le plus achevé. Intellectuel libéral et antinationaliste, partisan de l'effort de guerre en 1939-1945, le fondateur du *Jour* (première version) a inspiré à son biographe un livre imposant et fouillé. Fallait-il, pour autant, transformer en victime de la censure nationaliste actuelle l'auteur des *Demi-civilisés* ? Enragé par tant de mauvaise foi, l'impétueux Pierre Falardeau s'en est pris avec violence, dans *Le Couac*, à l'ensemble de ce projet par ailleurs défendu par Lysiane Gagnon de *La Presse*. Un livre important, donc, mais entaché par une conclusion impertinente.

L'histoire continue

Enfant chérie de notre littérature d'idées, l'histoire continue de s'enrichir, bon an mal an, de quelques ouvrages majeurs. Appartiennent à cette catégorie la succincte mais étonnamment riche *Brève histoire de l'Église catholique au Québec* de Lucia Ferretti, accueillie avec enthousiasme à peu près partout, et l'excellent ouvrage de vulgarisation d'André Lachance intitulé *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France*. Portrait juste, sensible et amusé du mode de vie de nos ancêtres au quotidien, ce livre a ravi les lecteurs par sa simplicité puissamment évocatrice. Il vieillira bien et sera lu encore longtemps.

Pour la première place au tableau d'honneur, un nom s'impose : Gérard Bouchard. Cette année fut celle, en quelque sorte, de sa consécration avec la parution de son maître ouvrage, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, et de son pendant vulgarisé, *Dialogue sur les pays neufs*. Partisan d'une histoire comparée

réalisée à partir du Québec, mais qui inclut également des perspectives sur le Mexique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et les États-Unis, Gérard Bouchard ébranle les idées reçues et les mythes de notre histoire nationale et il contribue ainsi à renouveler en profondeur notre perception de nous-mêmes, de même que celle de nos rapports avec la France et les États-Unis plus particulièrement. Sans contredit, un historien rigoureux et un grand penseur.

Du sens

On le sait maintenant ; il n'y eut pas de bogue, pas de fin du monde et seul le millénarisme cucul a frappé un mur en cette année jubilaire. Le symbole, cela dit, aura inspiré au poète Fernand Ouellette une œuvre absolument sublime visant à marquer, de façon méditative, les 2000 ans du christianisme. Texte lumineux et témoignage de foi d'une rare intensité, *Dans l'éclat du royaume* appartient de plein droit à la tradition des plus grands textes chrétiens. Pour les Pâques de l'an 2000, Ouellette nous a aussi offert un *Chemin de la croix* plein d'espérance qu'on pourra relire lors des printemps à venir.

L'histoire a-t-elle un sens ? Il en reste peu, semble-t-il, pour le croire, mais le philosophe Pierre Lévy n'en a cure. Apologie exaltée de la mondialisation capitaliste et communicationnelle, son *World philosophie* nous intime d'en finir avec la critique boudeuse afin de nous réconcilier avec la marche d'un monde qui va vers sa réunification. Provocateur, cet essai hautain et prétentieux a fait un certain bruit, mais la thèse, trop grosse, a fait plus sourire qu'elle n'a convaincu.

Faut-il, enfin, parler de la plus belle surprise de l'année ? Il conviendra alors, au mépris de toute considération commerciale, d'attribuer ce titre au magnifique essai de Guy Ménard intitulé *Petit*

Références

GRAND'MAISON, Jacques, *Quand le jugement fout le camp*, Fides, Montréal, 1999.

CARETTE, Jean, *L'Âge dort ? Pour une retraite citoyenne*, Boréal, Montréal, 1999.

HÉBERT, Jacques, *Duplessis, non merci !*, Boréal, Montréal, 2000.

DANTEN, Charles, *Un vétérinaire en colère. Essai sur la condition animale*, VLB, Montréal, 1999.

PRATTE, André, *Les oiseaux de malheur. Essai sur les médias d'aujourd'hui*, VLB, Montréal, 2000.

GINGRAS, Anne-Marie, *Médias et démocratie : le grand malentendu*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1999.

BEAULIEU, Victor-Lévy, *Un loup nommé Yves Thériault*, Éditions Trois-Pistoles, Trois-Pistoles, 1999.

BERTRAND, Daniel, *Roger Lemelin l'enchanteur*, Stanké, Montréal, 2000.

LAVERTU, Yves, *Jean-Charles Harvey le combattant*, Boréal, Montréal, 2000.

FERRETTI, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Boréal, Montréal, 1999.

LACHANCE, André, *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France*, Libre expression, Montréal, 2000.

BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Boréal, Montréal, 2000.

BOUCHARD, Gérard, *Dialogue sur les pays neufs*, Boréal, Montréal, 1999.

OUELLETTE, Fernand, *Dans l'éclat du Royaume*, Fides, Montréal, 1999.

OUELLETTE, Fernand, *Le Chemin de la Croix*, Fides, Montréal, 2000.

LÉVY, Pierre, *World philosophie*, Odile Jacob, Paris, 2000.

traité de la vraie religion. Ouvrage d'anthropologie religieuse non confessionnelle, ce livre brillant et enjoué, « à l'usage de ceux et celles qui souhaitent comprendre un peu mieux le XXI[e] siècle », s'interroge sur la place du sacré dans nos vies, démêle avec clarté les notions de sacré/profane, de mythes et de rites, et il développe enfin sa thèse selon laquelle « l'expérience du sacré ne disparaît pas forcément avec les avancées du processus de sécularisation (des institutions et de la culture) ; elle a simplement tendance à se déplacer vers d'autres « objets » et dans des sphères de l'existence différentes des institutions religieuses où elle se vivait traditionnellement ».

Joyeuse remise en question de l'interprétation abusive que l'on a faite de la formule de Marcel Gauchet diagnostiquant « le désenchantement du monde », ce *Petit traité de la vraie religion* montre que le sacré ne se congédie pas facilement et il plaide en faveur d'un sacré domestique vivifiant qu'il oppose à un sacré sauvage destructeur. Acceptant l'hypothèse d'une postmodernité à la Lyotard et à la Lipovetsky, Ménard se demande ensuite où se trouve le sens pour nous, aujourd'hui, c'est-à-dire les nouveaux lieux du sacré. Contestable en ce que le relativisme de l'époque dont elle parle finit par la parasiter elle-même, la thèse n'en reste pas moins défendue avec une géniale bonhomie.

Quand on pense que certains esprits chagrins se lamentent encore sur l'absence de vie intellectuelle au Québec, on est forcé de conclure qu'il y a des colères qui se perdent. Allez lecteurs, encore un effort ! ●

L'audiovisuel

La crise des producteurs

Claude Martin

économiste, Université de Montréal

L'été 1999 s'annonçait fort bon pour Micheline Charest. En première page de *La Presse* du 3 mai, sa photo souriante, un brin tendue peut-être, montre une femme visiblement fière du succès de l'entreprise exemplaire qu'elle dirige avec son mari, Ron A. Weinberg. Cinar, la jeune « multinationale du divertissement » a réussi à percer les marchés mondiaux de la télévision pour enfants en ne produisant que des émissions intelligentes et dénuées de violence (telle *La maison de Ouimzie*). Un fer de lance pour les industriels canadiens du divertissement qui s'illustrent désormais dans l'exportation tous azimuts.

Au sommet de sa gloire, Cinar se voit cependant accuser par un dessinateur peu connu du grand public, Claude Robinson,

d'avoir plagié un personnage qu'il avait créé. D'autres personnages de Cinar font l'objet de controverses. Certains font penser aux Muppets américains et Cinar devra régler sous la menace d'un procès. Une dessinatrice et un éditeur s'arrachent le petit Caillou, aussi un personnage de Cinar, mais l'entreprise n'est pas impliquée.

Le scandale éclate lorsqu'on apprend que Cinar reçoit des subventions pour des émissions dont les auteurs ne sont pas canadiens. Les noms qui apparaissent aux génériques ne servent qu'à montrer une façade canadienne. Le Parlement canadien est saisi de la chose et la GRC enquête. D'autres auteurs se plaignent d'avoir cédé leurs droits et ainsi perdu d'importants revenus lorsque les émissions passent et repassent en Europe. La maison qui a construit sa réputation sur les qualités éthiques de ses émissions se voit soupçonnée de voler les artistes et les gouvernements.

En mars 2000, Charest et Weinberg démissionnent de leurs postes de direction chez Cinar ; l'action de l'entreprise, qui a déjà valu 43 $, dégringole et finit par perdre son inscription en Bourse.

Création contre production

Revenons en arrière. À l'été 1999, Fabienne Larouche, la célèbre et prolifique auteure de téléromans (*Virginie*, *Fortier*) avait pris le relais des créateurs de personnages pour protester contre les producteurs d'émissions de télévision qu'elle accuse de s'enrichir aux dépens de la qualité du produit. L'argent part en profit et ne va pas à l'écran. En somme, dit-elle, des « morons [...] financés à 100 % » par le public.

En septembre et octobre 1999, c'est le débat de l'heure. Le milieu monte aux barricades. Fabienne Larouche en remet et demande une commission d'enquête pour faire la lumière sur l'utilisation des fonds publics. Un producteur attaque Mme Larouche en discutant publiquement de son cachet... de productrice associée, une suite à sa contribution comme auteure ! C'est alors que l'affaire Cinar éclate. En décembre, on nage dans la « crise des producteurs » (*Le Devoir*). Vivement l'An 2000 !

Deux mécanismes fondamentaux de la production culturelle trouvent ici une intéressante illustration. Le premier concerne le lien entre la création artistique et la consommation de masse. Les industries culturelles se distinguent des anciens modes de production artistiques lorsque le produit du travail des artistes passe, contre rémunération, dans les mains d'entrepreneurs qui le rendent apte à la réception par un large public. En télévision, l'auteur d'un personnage ou d'un scénario le confie à un producteur qui engage un réalisateur et trouve des fonds pour réaliser l'émission.

La « crise des producteurs » nous montre d'abord que l'institution des droits d'auteur constitue la base même du processus. Rien ne se fait sans acheter ou vendre des droits d'auteur, à moins de les usurper. Les « vrais » auteurs de Cinar ont cédé leurs droits à l'entreprise qui devient l'« auteur » du scénario et qui peut ainsi en retirer des revenus, quitte à sortir de son chapeau un « auteur » pour la forme.

Certains estiment que plusieurs auteurs ne sont pas en position de négocier au moment de céder leurs droits et que les producteurs en tirent un profit injustifié. Quoi qu'il en soit, on voit ici la tension permanente qui existe entre les aspects créatifs et industriels de la production culturelle contemporaine. Un auteur reçoit 10 % du prix de vente d'un livre. Est-

ce suffisant ? Un scénariste cède ses droits contre une somme déterminée alors que l'émission sera ensuite vendue dans plusieurs pays et rapportera ainsi d'autres « droits d'auteur ». Est-ce éthiquement acceptable ? L'art et l'argent forment ici un curieux couple, souvent en querelle, mais essentiels l'un pour l'autre. Sans argent, l'art demeure confidentiel ou réservé à l'élite. Sans l'art, l'argent ne fait pas de petits.

La Cadillac culturelle

L'autre mécanisme est celui du financement public. Les artistes travaillent pour les puissants depuis belle lurette, mais il s'agit ici d'un autre principe, celui du financement public d'industries culturelles constituées en grande partie d'entreprises privées. Les gouvernements du Canada et du Québec considèrent de leur responsabilité d'encadrer et de soutenir la production culturelle. Ils le font par des institutions étatiques (Radio-Canada, le Musée de la civilisation, etc.), par des politiques de protection culturelle (quotas, fiscalité, etc.) et par diverses formes de subventions. Pour plusieurs, il s'agit d'un maillon essentiel de notre survie comme nation. D'autres y voient un excès d'étatisme.

Les industries culturelles québécoises ou canadiennes obtiennent leurs revenus de trois sources principales : les consommateurs qui achètent des produits (livres, disques, etc.) ou des services (câble, télé payante, etc.), les annonceurs et les pouvoirs publics. Ces derniers fournissent autour de 10 % des ressources de l'ensemble des industries culturelles.

Mais le cinéma et la télévision posent un problème particulier : il s'agit de médias très dispendieux. Une heure de téléroman québécois coûte, en moyenne, 500 000 $. Au Québec, considérant la petitesse relative du marché, les séries télévisuelles et les longs métrages ne peuvent généralement se financer par le seul apport des annonceurs ou des spectateurs. En 1997-98, la production télévisuelle et cinématographique indépendante gérait au Québec des projets pour une valeur de 683 millions, en ne comptant pas les productions internes des réseaux de télévision et celles qui n'ont pas fait appel à l'aide publique. En ne tenant pas compte des investissements étranger, les gouvernements ont financé 39 % du total pour une dépense de 205 millions, selon les calculs de l'Institut de la statistique du Québec [voir référence].

Or, cet argent public est confié à des producteurs qui ne sont pas tenus de le gérer selon les normes des institutions publiques. Les télévisons publiques et l'Office National du Film (ONF) ont jadis constitué le cœur du système de production audiovisuelle québécois. Mais depuis la célèbre recommandation du Comité Applebaum/Hébert, en 1982 (« Radio-Canada devra renoncer à toute activité en matière de production télévisuelle... »), les gouvernements favorisent la production dite « indépendante ». Pendant que les organisations publiques voient leurs budgets resserrés au maximum, les producteurs privés ont le vent dans les voiles. Une industrie privée solide et capable d'exporter sur les marchés mondiaux existe maintenant. Mais elle tire une part très substantielle de ses revenus des fonds publics. Des fortunes privées se seraient-elles construites à même les fonds publics ? Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire du monde !

L'industrie privée de la production audiovisuelle arrive ainsi à une croisée des

chemins. Elle s'est construite en bonne partie grâce aux mesures de protection et de soutien financier des gouvernements, mesures d'ailleurs régulièrement dénoncées par l'industrie cinématographique américaine et les chantres du néolibéralisme. Mais elle ne veut pas gérer ses fonds selon les règles des institutions publiques. Plus important encore, les plus prospères souhaitent réviser les règles d'attribution des fonds publics en allégeant, par exemple, les exigences de contenu canadien. Libérez-nous de ce qui nous a rendus si prospères, car nous voulons conquérir le monde ! Tel était le discours de Micheline Charest en novembre 1999, discours qui lui a valu une accusation d'arrogance [*Le Devoir*, 19/11/99, en éditorial].

La Cadillac fédéraliste ?

Le débat sur le financement public de la production audiovisuelle s'essouffle un peu au printemps 2000. Les enquêtes et les comités ronronnent. Des mesures seront prises. Cinar fait la planche en attendant que les comptables arrivent à produire ses états financiers. Ceux-ci tentent d'évaluer les risques de pénalité suite à l'affaire des prête-noms et à l'impact d'un investissement douteux dans un paradis fiscal.

Cette fois, le scandale touche Radio-Canada et un de ses producteurs « indépendants » vedettes, Robert-Guy Scully. Trait commun avec l'affaire Cinar, on a maquillé un peu le générique en cachant qu'une partie du financement des *Minutes du patrimoine*, une série de capsules édifiantes sur l'histoire du Canada, provenait de Patrimoine Canadien par l'intermédiaire d'une Fondation de la famille Bronfman. Rien de grave, dit-on. Il s'agit de publicités et tous connaissent le biais patriotique de la série.

Peu après, on retrouve aussi un financement fédéral occulte (du Bureau d'information du Canada) pour une série d'entrevues de personnages canadiens célèbres produites et animées par R.-G. Scully (*Le Canada du millénaire*). Le syndicat des journalistes de Radio-Canada dénonce une atteinte à la déontologie. Cette fois, le trou au générique contrevient à la politique journalistique de Radio-Canada qui retire illico l'émission de la programmation de RDI, la chaîne d'information continue.

Plus dramatique encore que Fabienne Larouche, Scully convoque une conférence de presse télévisuelle directement de Rome pour annoncer qu'il renonce à son statut de journaliste, mais qu'il continuera

Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Statistiques sur l'industrie du film, édition 1999*, Québec, 1999. Disponible à : **www.stat.gouv.qc.ca/publicat/culture/film.htm**

KPMG, *Rapport d'examen du Fonds canadien de télévision*, soumis au ministère du Patrimoine canadien, Ottawa, 2000.

MCE Conseil, *Le financement de la production télévisuelle au Québec. État de la situation en 2000*, soumis à la Fédération nationale des communications (C.S.N.), Montréal, 2000.

Sites Internet

Cinar : **www.cinar.com**

Ministère de la Culture et des Communications du Québec : **www.mcc.gouv.qc.ca**

Patrimoine canadien : **www.pch.gc.ca**

Société de développement des entreprises culturelles (Sodeq) : **www.sodeq.gouv.qc.ca**

à produire et à animer des émissions ! Une cloche providentielle sonne dans le lointain, au moment où Scully termine son exposé sans ouvrir de période de question pour ses ex-collègues journalistes.

Nous voyons ici un troisième mécanisme de la production culturelle. Une part de l'activité des industries culturelles vise à convaincre le public d'adopter une idée, une attitude ou un produit. Ici, on peut voir la stratégie de communication d'un gouvernement à l'œuvre. Ne confondons pas cela avec la propagande grossière, mais il s'agit bien de financer une production parce qu'elle réalise un certain travail politique.

Si les politiques culturelles du Québec et du Canada poursuivent de nobles objectifs, tels la promotion de la culture nationale ou l'emploi, il arrive aussi que des dimensions plus politiques ou sociales prennent le dessus. Écrire, posséder un journal ou produire une émission de télévision font appel à des motivations complexes. Art, argent, politique et culture forment des cocktails fort intéressants. Une bonne formule pour un téléroman ? ●

La place dominante du documentaire

Juliette Ruer
journaliste, *Voir*

En position inconfortable mais marquante, le documentaire — plus que toute autre production cinématographique québécoise — a occupé le haut du pavé et a fait parler de lui durant cette année.

Quelques aperçus... Depuis cinq ans, le nombre de documentaires a triplé. Cette année, aux 18es Rendez-vous du cinéma québécois, les membres du jury ont visionné près de 80 films — alors que, dans la même période, on arrive à peine à une douzaine de longs métrages de fiction.

Les Rencontres du documentaire se sont tenues pour la seconde fois avec succès. Le cinéma Ex-Centris, à Montréal, avait conçu une programmation hivernale 1999-2000 encore plus orientée vers le documentaire que d'habitude ; la cinémathèque québécoise a fait la promotion du *Dic Doc, le dictionnaire du documentaire belge*, en même temps qu'une rétrospective de documentaires belges de 1933 à nos jours. À Québec, le Musée de la civilisation a accueilli une sélection des meilleurs films de l'un des plus importants festivals de documentaires à Paris : Le Cinéma du Réel. Enfin, l'ONF, référence en la matière, a profité de la vague pour lancer une nouvelle collection de premières œuvres documentaires, intitulée « Libres courts ». Huit films ont été prévus pour cette première année d'exercice. Sans parler de la mise en marché du « fond de commerce », telle la collection des œuvres de Pierre Perrault, décédé en 1999.

Enfin, plusieurs documentaires sont sortis en salle cette année ; on se souvient

de *Cinéma vérité - Le moment décisif*, de Peter Wintonick ou *Opération Salami : les profits ou la vie ?* de Malcolm Guy, Magnus Isacsson et Anna Paskal ; mais aussi quatre longs métrages : *L'Armée de l'ombre*, de Manon Barbeau, *Avant le jour*, de Lucie Lambert, *À l'ombre d'Hollywood*, de Sylvie Groulx, et *Urgence ! deuxième souffle*, de Tahani Rached.

Moins de fiction, plus de vécu : serait-ce ce qui plaît de ce côté-ci du globe ? Au Québec, non seulement le volume de films documentaires est important ; mais il est encore le genre dont on discute, celui qui soulève quelques passions et, parfois même, des débats. Comme si, plus que jamais, les questions de société se posaient par l'entremise d'une caméra. Le public et les médias se sont bien réveillés au sort d'une forêt avec *L'Erreur boréale*, de Richard Desjardins et Robert Monderie ! On a senti une certaine gêne syndicale avec *Un syndicat avec ça ?* de Magnus Isacsson ; on s'interroge sur la complexité cubaine avec *L'Heure de Cuba*, de Jean-Daniel Lafond, et le constat sur l'impérialisme américain en matière de cinéma a remis les pendules à l'heure dans *À l'ombre d'Hollywood*, de Sylvie Groulx...

Si le genre s'impose, des questions se posent. Le spectateur est-il si soudainement friand de réel ? Pourquoi, plus qu'auparavant, les cinéastes veulent-ils à ce point témoigner de leur présent ? On peut d'abord avancer une réponse socio-cultuelle qui fonctionnerait partout en Occident : le réel semble nous échapper, fiction et information subissant une même mise en scène. Or, plus la standardisation impose un imaginaire, plus il devient nécessaire de construire le sien. Le documentaire d'auteur est un des moyens privilégiés d'accès pour exposer ses préoccupations, avec un regard personnel.

Trois facteurs

Mais, plus sûrement, l'engouement nouveau pour le documentaire tient à la conjonction de trois facteurs :

- la création des nouvelles chaînes télévisées spécialisées (Canal D, Discovery Channel, Bravo !, Canal Vie, Z) ;
- l'orientation claire vers le documentaire de Télé Québec ;
- la mise sur pied en 1995 du crédit d'impôt remboursable (CIR) qui commence à porter fruit.

L'aide fiscale accrue, les documentaires en ont profité. Résultat : il s'est réalisé trois fois plus de documentaires au Québec dans la seconde moitié de la décennie (1995-1999) que dans la première (1991-1995), soit près de 80 films par année au lieu d'une trentaine. Bref, la production documentaire a crû plus rapidement que les autres types de productions, et le temps alloué à la diffusion télévisée du documentaire a presque doublé depuis 1991.

Or, si des films comme *www.six.lemondeestpetit.ca*, de Vali Fugulin, *Des marelles et des petites filles*, de Marquise Lepage, *Mai en décembre*, *Godard en Abitibi*, de Julie Perron ou l'étonnant *Mothers of Me*, d'Alexandra Grimanis sont des œuvres personnelles à caractère unique, elles ne font pas le poids dans le boom documentariste observé. Car la croissance s'est surtout faite au niveau des séries télévisées. Et le documentaire d'auteur, héritier du cinéma direct, traîne la patte.

L'influence des chaînes

Le terme « documentaire » englobe non seulement l'œuvre personnelle en court, moyen et long métrage, mais aussi la série, la collection, la biographie et le film de commande de télévision. Un long métrage documentaire sort difficilement de

l'état d'ébauche s'il n'a pas l'aval d'une chaîne. Et cette chaîne, nécessité oblige, privilégie un format standard de 52 minutes. Plus embêtant, elle influence et uniformise aussi le langage cinématographique même de l'œuvre. Et la production de séries et miniséries documentaires, telles *Ecce Homo* ou *Biographie*, l'emporte aujourd'hui largement sur la production de documentaires uniques. Au point que ces séries et mini-séries représentent plus de 80 % des programmes soutenus par le Fonds canadien de la télévision. Et on s'aperçoit que l'engouement pour le documentaire excède largement les ressources financières disponibles pour le produire. Comme par hasard, il y a plus de réalisatrices de documentaires qu'auparavant...

Ainsi, paradoxalement, et malgré une augmentation significative de la demande pour la production documentaire et le succès critique de quelques œuvres marquantes, il y a lieu de s'inquiéter : on note une quasi disparition du long métrage documentaire et la baisse de poids relatif des documentaires uniques.

L'orientation canadienne

Il y a un autre hic, agaçant et fédéral, qui fait surtout gronder les auteurs et réalisateurs de documentaires : les nouvelles dispositions qui visent à définir le caractère canadien d'une production non plus seulement par la nationalité des personnes qui concourent à sa création, sa production et sa réalisation ; mais, de plus en plus, par l'orientation « manifestement canadienne » du contenu. En gros, ne parlons plus de la Cordillière des Andes, mais des Rocheuses. Ces nouvelles attentes risquent de restreindre la liberté de création, et bien sûr, d'aggraver les problèmes de financement et de réduire le rayonnement international des documentaires canadiens.

Alors que le documentaire continue de faire la fierté de la production cinéma au Québec, on peut craindre pour l'avenir un mauvais cocktail de conformisme, de manque d'argent, et de règles imposées. ●

Références

Sites Internet

HOULE, Michel, *La production documentaire au Québec et au Canada (1991-92/ 1998-99) phase 1*, Juin 2000, dans « Les études des Rencontres internationales du documentaire de Montréal » : **www.ridm.qc.ca/eridm-1/base.fl**

L'Office national du film du Canada (ONF) : **www.onf.ca**

La télévision : ce douloureux rapport à l'argent qui change tout

Jean-Pierre Desaulniers
sociologue, Université du Québec à Montréal

Un million en droits d'auteur récupérés sous de fausses représentations. Neuf millions pour une série qui n'intéresse personne. Quatre-vingt-six millions US mystérieusement disparus des coffres d'un producteur. L'argent dégage souvent des relents désagréables en télé. Mais il faut alors du gros argent, des sommes impossantes, sans commune mesure avec les quelque vingt, trente ou quarante dollars que vous versez chaque mois à votre câblodistributeur. Sans commune mesure non plus avec les cinquante, soixante ou quatre-vingts sous de votre abonnement aux chaînes spécialisées. Et pourtant... Cette année , quelques deniers en moins dans les goussets des entreprises, quatre dollars en fait, vont peut-être modifier à jamais le portrait de notre chère télé.

Complications à l'horizon

Ces quelques piastres que les diffuseurs des quatre nouvelles chaînes spécialisées n'ont pas réussi à récupérer auprès du public semblent insignifiantes dans l'univers milliardaire de la télé. Mais l'anecdote fait mal. Elle laisse présager bien des complications et planer d'autres doutes sur la salubrité du financement de la télé chez nous, des doutes autrement plus catastrophiques que les scandales mis à jour entre-temps.

En clair, les difficultés budgétaires des nouvelles chaînes risquent :

- un, de réveiller plus d'un téléspectateur encore engourdi dans sa conviction que la télévision coûte presque rien et de l'amener à revoir ses comptes ;
- deux, de faire souffler un vent de panique chez les propriétaires de chaînes spécialisées et les producteurs qui les alimentent ;
- trois, de faire ressortir encore davantage l'artificialité du système de financement de la télé ;
- quatre, de transformer complètement le portrait que les gens se font de « leur » télévision.

Il aura suffi d'un empêcheur de tourner en rond, l'Office de protection des consommateurs, pour jeter toute cette confusion et peut-être renverser à jamais un trop beau château de cartes.

Rappel des faits. Lors de la dernière ronde des demandes pour des chaînes spécialisées en français, le CRTC a accordé quatre nouvelles licences de diffusion, Canal Évasion, Série+, Historia et Canal Z. À cette occasion, le CRTC entérinait la proposition des câblodistributeurs pour que ces chaînes soient proposées en bloc et isolément des autres chaînes, donc avec une tarification distincte d'environ cinq dollars. Dans le jargon télé, ces chaînes vont alors constituer un « bouquet » ou un « étage » en soi. Même si une seule chaîne intéresse les gens, ils doivent s'abonner nécessairement aux quatre et payer pour les quatre. À prendre ou à laisser.

Des prévisions optimistes

Les régulateurs du CRTC, les câblos, les diffuseurs, tout le monde s'entend sur cette stratégie commerciale. Les bouchons de champagne crépitent chez les propriétaires des quatre chaînes, en particulier chez Astral, qui en ramasse trois au passage. La politique du « bouquet » existe depuis le lancement des premières chaînes spécialisées et jamais personne n'a vraiment râlé, mis à part quelques dissidents de l'Ouest canadien refusant de débourser pour des chaînes francophones qu'ils n'écoutaient jamais. Allons-y gaiement, on se prépare en grande à entrer sur les ondes en janvier 2000.

La mise en marché prévue est, elle aussi, conforme aux lancements précédents : deux mois d'essais gratuits et ensuite, facturation automatique à tous les abonnés, sauf à ceux qui refuseront explicitement le service par voie postale ou par téléphone. Grâce à cette procédure, les propriétaires des chaînes estimaient que plus de 60 % des abonnés au câble conserveraient ce bouquet à leur éventail et accepteraient sans trop sans rendre compte le supplément de quatre dollars.

Tout est donc établi, planifié, calculé en fonction de ce « taux de pénétration » de six abonnés sur dix. Dans ce groupe, bien des consommateurs assumeront l'augmentation avec fatalité, sans trop se rendre compte du changement. Beaucoup d'autres accepteront le prix global parce qu'ils tiennent à une des quatre chaînes. D'autres enfin remettront *sine die* le pénible moment d'attente sur les lignes téléphoniques des câblodistributeurs pour refuser de s'abonner. Bref, dans ce grand nombre d'abonnements automatiques, des centaines de milliers d'abonnements se feront par défaut.

L'OPC dit non

L'Office de la protection du consommateur fait alors sa sortie. Estimant que ce mode de mise en marché par abonnement automatique contrevient à la liberté des abonnés, elle en interdit l'application. Selon cet organisme, on ne peut pas vendre quelque chose à quelqu'un sans son consentement explicite. L'Office force donc les câblodistributeurs à inverser la procédure : on ne débranchera pas ceux qui le veulent, mais on devra brancher ceux qui le demandent. Ne pourront devenir locataires des quatre chaînes, donc facturés, uniquement ceux qui en exprimeront explicitement la demande.

Cette intervention impliquait nécessairement deux actions imprévues de la part des câblos et diffuseurs : accroître la sollicitation et débrancher les abonnés qui ne se manifestent pas.

On a placardé journaux, routes, magazines, inondé la radio et les autres chaînes spécialisées d'annonces de manière à créer un véritable événement autour de cette arrivée. On a prolongé de deux mois la période de visionnement gratuite de manière à développer une habitude d'écoute chez les téléspectateurs. On est passé de 5 à 4 à 3 à 2 dollars, pour « clôturer » à 1,99 $ de manière à rendre l'achat plus attrayant. Résultat net, moins de 13 % d'abonnés (donnée susurrée par les câblos...) parmi la fraction de gens déjà abonnés au câble (68 % des foyers). Très en deçà des pronostics du 60 %.

Et pire. Car pour bloquer le signal, les câblodistributeurs doivent installer dans l'ensemble de leur réseaux directement sur le terrain, poteau après poteau, des milliers de filtres. C'est très cher... Et ça va prendre du temps, plusieurs mois ou même quelques années.

Les chroniqueurs de télé ne se sont d'ailleurs pas gênés pour suggérer aux gens de n'adresser une demande d'abonnement que lorsque que le signal sera brouillé chez eux. Impliquant forcément une dépense supplémentaire pour le câblo obligé de grimper à nouveau dans son poteau pour désamorcer son bidule de cryptage fraîchement installé...

Bref, en dépit du battage publicitaire exceptionnel pour des chaînes spécialisées et même si une forte proportion de foyers captent les quatre chaînes pendant les mois de mise à l'essai, les relevés d'audience n'ont attribué une cote au dessus du 1 % à aucune d'elles. Le meilleur score allant à Série+ avec tout juste 0,7 %. Ce qui n'est pas très bon non plus pour convaincre les annonceurs de s'installer chez eux à gros prix...

En somme, les 13 % d'abonnés au bouquet des quatre chaînes ressemblent plutôt à de bonnes âmes charitables prêtes à contribuer volontairement au soutien des chaînes alors que le restant du public surfe allègrement et dédaigneusement sur les chaînes, sans y verser un seul denier.

Ça va mal donc. Mais surtout ça peut faire changer bien des choses.

La destruction du mythe de l'accès universel

D'abord abattre à jamais le mythe de la gratuité de la télévision. On imagine mal recevoir chez soi gracieusement les livres essentiels pour sa culture, retrouver sur le pas de la porte un journal « sans frais » chaque matin, se monter une énorme collection de disques sans débourser un sou, aller au cinéma les poches vides, vagabonder sur Internet sans rien devoir à personne.

Or c'est pourtant ce qui se passe avec la radio et la télé. L'utilisateur normal n'a rien à payer. Aucun compteur, aucune taxe spéciale, aucun abonnement, bref, la radio et la télévision constituent une exception dans l'histoire des médias. En Amérique, on a même écarté l'idée d'une redevance pour les propriétaires d'appareils. En décrétant que les ondes relevaient du domaine public, tous pouvaient donc y avoir accès en toute liberté.

L'idéologie politique des débuts de la radio, mais surtout de la télé, a aussi fortement joué. On convenait alors que seule une nation informée, éduquée, cultivée pouvait cheminer naturellement vers la démocratie, résister aux assauts des dictateurs et aux pressions des despotes (d'où d'ailleurs l'idée des chaînes d'État). Donc la radio et plus particulièrement la télé, née dans l'euphorie de la fin de la Seconde Guerre mondiale, seraient gratuites et accessibles à tous. À cet égard curieusement, la télé est symboliquement plus proche de la bibliothèque publique que des journaux, du cinéma ou d'Internet...

Ce mythe d'une télévision nationale gratuite, rassembleuse, n'a pas vraiment été érodé par les factures de plus en plus salées des câblodistributeurs. De s'abonner au câble prenait la forme d'un caprice qu'on s'accordait pour capter une image plus nette et un son plus limpide. Dépense supplémentaire en loisir, mais largement compensée par la diminution du coût des appareils et par une meilleure résistance aux diverses brisures (classiques du temps des « lampes »). Le mythe résistait donc ; mais la réalité changeait.

Avec l'apparition des chaînes spécialisées distribuées exclusivement sur le câble, donc demandant rétribution d'abonnement, le monde se diviserait désormais entre ceux ne captant que les quelques chaînes généralistes et ceux captant les généralistes mais aussi les

spécialisées de plus en plus nombreuses. Fini donc l'accès égalitaire et universel à la culture par l'entremise de la télé. Depuis près de 15 ans, le monde de la télé se partage entre le public qui se contente des chaînes conventionnelles et celui, mieux nanti, qui butine d'une chaîne spécialisée à l'autre. Nous sommes revenus à la normalité des choses : la culture, ça se paie...

Des existences beaucoup plus précaires

Mort donc du mythe de la gratuité et de l'accès universel, mais aussi crise de confiance autour des chaînes spécialisées. Le CRTC s'est toujours montré tatillon et parcimonieux dans l'attribution des licences, craignant sans cesse une saturation du marché francophone. Au grand dam des diffuseurs privés qui ont sans cesse réclamé une libéralisation du marché à l'instar des USA, assurant tout le monde qu'il y a de la place pour de nombreuses chaînes ; mais sans reconnaître évidemment que Pierre, Jean, Jacques ont toujours contribué et pourraient continuer à contribuer abondamment au soutien financier de chaînes qu'ils ne fréquentent jamais, grâce aux bouquets et mises en marché sournoises.

Non seulement cette ratée au démarrage met fin aux discours utopistes des diffuseurs, mais elle fait surgir l'éventualité d'échecs de chaînes, de faillites d'entreprises. Pas uniquement pour les nouvelles venues, pour l'ensemble du dispositif. Car ce « manque à gagner » a vite poussé des distributeurs à rompre avec la tradition des bouquets et à offrir toutes les chaînes à la pièce. LookTV s'essaie, fort d'un discours très clair : « Vous n'êtes pas tannés de payer pour des chaînes que vous ne regardez jamais ? »

Combien de gens, non seulement vont bouder les nouvelles chaînes, mais vont en plus abandonner Canal Vie, RDS, Canal Famille, Télétoon et autres, en fait des chaînes auxquelles ils contribuent actuellement sans jamais en profiter ? Comment pourront alors survivre des chaînes qui ne recueillent même pas 0,1 % de part d'auditoire ?

Jusqu'à aujourd'hui la télévision s'était développée selon un ordre croissant relativement stable (mis à part TQS). Nous allons probablement connaître une période beaucoup plus trouble, de vente à rabais de chaînes moribondes, de surconcentrations de chaînes, de fermetures, de banqueroutes fracassantes, etc. Un peu le portrait de la radio dans les années 80. Bref, la télévision, enfant chéri du système de communication, va devenir comme les autres, avec ses boums, ses surprises heureuses, ses déceptions et ses sorties d'antenne subites.

Une remise en cause du financement global

Au Canada, on a toujours voulu avoir des gros « bazous » comme les Américains. On ne peut pas supporter l'idée de la moindre infériorité par rapport à eux. L'obligation d'expédier certains malades à Plattsburgh apporte la preuve d'un décalage de ressources entre les deux pays et crée surtout un sentiment de honte, d'humiliation face à ces puissants voisins. Donc tout avoir comme eux, tout faire comme eux pour ne jamais y perdre au change.

On le sait, le succès des Américains tient avant tout à une marginalisation de l'État et à une libéralisation quasi totale des marchés, la « free entreprise ». Les Canadiens devraient donc normalement recourir au même raisonnement et aux mêmes principes pour rattraper leurs voi-

sins. Et ils le font d'ailleurs abondamment, chantant les louanges du privé et s'opposant au développement des organismes d'État, par exemple Radio-Canada. Par contre, quand il y a écart, le discours change et ces mêmes chantres du libéralisme réclament une participation de l'État pour réduire les différences. La télévision canadienne est née et s'est développée dans un tel climat de paradoxe.

Être toujours de plus en plus favorable au privé, mais sans cesse incapable d'assurer un financement autonome. Donc user de subterfuges qui s'appellent Téléfilm Canada, le Fonds canadiens de télédiffusion, la Sodec, les crédits d'impôts provinciaux et fédéraux, divers ministères, etc., mais qui s'appellent aussi contributions indirectes des téléspectateurs toujours plus lourdes par le biais de la publicité (que tout le monde paie, ne l'oublions pas...) et des abonnements à des chaînes que les téléspectateurs ne souhaitent pas syntoniser.

La difficulté d'insertion des quatre chaînes met un frein à l'apparition de centaines de chaînes dites « numériques » — le 11 avril 2000, le CRTC a reçu 452 demandes pour des chaînes spécialisées numériques. Jamais maintenant on ne pourra revenir aux financements sous forme de bouquets. Et il est inimaginable que de nouveaux subsides gouvernementaux comblent la perte de revenu qu'implique l'abandon des bouquets. Bref, la situation actuelle nous oblige à reconsidérer l'ensemble du dispositif commercial de la télévision chez nous.

C'est d'autant plus aigu qu'avec la distribution par satellite (et bientôt en numérique sur le câble), les chaînes spécialisées américaines deviennent de facto aussi facilement accessibles ici que les chaînes indigènes. Allons-nous donc faire partie du « domestic market » américain en télé comme nous le sommes face au cinéma, tout en conservant pour le folklore quelques chaînes locales? Ou allons-nous nous définir un paysage audiovisuel original et autonome?

Vers une nouvelle vocation pour la télé?

La menace la plus sérieuse concernant la télé actuellement: de la voir se transformer en télé ordinaire, en média comme les autres, et perdre son statut d'exception dans le paysage.

Ce média a occupé une place centrale dans la modernisation du Québec. Sans la télé, point de renouvellement de l'image identitaire collective, point de révolution tranquille, point de rassemblements collectifs soutenus, qu'ils aient été politiques, économiques ou culturels. Le Québec d'aujourd'hui est impensable sans cette télé devenue chez nous une véritable institution nationale. La télévision aura été à la fois l'instrument de la vraie démocratisation du pays et à la fois la consécration de cette démocratie. Elle a autant servi au développement d'une culture démocratique, par les actualités, les affaires publiques, l'imaginaire culturel, l'identification symbolique (le sport, etc.), que porté la preuve de cette dynamique démocratique par la présence d'une très grande majorité de Québécois devant « leurs programmes » impliquant les rassemblements monstres qui ont fait le succès de la télévision.

Mais tout ça eut lieu dans un contexte de gratuité de la télé et de chaînes très fortement rassembleuses (TVA, Radio-Canada). Avec les spécialisées, le citoyens québécois ne reste plus un simple téléspectateur, il devient, par l'intermédiaire de la facture mensuelle qui l'attend dans sa boîte à lettres, un consommateur de télé...

De téléspectateur à consommateur, ça change tout. Toute la différence entre un cadeau et un achat. Téléspectateur, on râle un peu, mais on prend ce qui passe. Consommateur, on demande, on exige, on en veut pour son argent. Sinon on va passer de l'abonnement de la télé à celui d'Internet, opter pour un ordinateur plus puissant et garder la vieille télé, et acheter un jeu vidéo au plus jeune plutôt que de l'abonner à Canal Z...

La force de rassemblement des chaînes généralistes qui a donné lieu au caractère exceptionnel de la télévision québécoise va-t-elle résister aux assauts des spécialisés? Ces chaînes subiront-elles la même érosion que les chaînes traditionnelles américaines (ABC, CBS, NBC) ont connue? Ou continueront-elles d'assurer la cimentation culturelle qu'elle ont réussi à faire tenir depuis cinquante ans? Bref, le refus des téléspectateurs de contribuer aux quatre chaînes spécialisées signifie-t-il un retour des téléspectateurs au bercail de TVA et de Radio-Canada et même de TQS ou un pas de plus en dehors du champ même de la télé?

La télévision québécoise ne se meurt pas. Mais de toute évidence, elle est à la croisée des chemins. Va-t-elle continuer à demeurer un cas d'exception sur le continent ou ressembler de plus en plus au modèle américain? Les difficultés de démarrage des quatre nouvelles chaînes ont simplement indiqué que la question n'est désormais plus théorique et qu'elle se pose concrètement.

Mais la solution ne viendra ni du CRTC, ni des bureaux d'Astral, de Vidéotron ou d'autres entreprises. La tournure finale va tenir aux décisions prises dans chaque foyer du Québec. La télévision nous a rendus sensibles à la démocratie. Aujourd'hui des choix libres et délibérés des citoyens vont décider de son sort. Et derrière elle, du sort de la société de demain. ●

(Sur le financement de la production, voir aussi p. 441)

Chronique du monde des arts

Pascal Faucher

Les événements

Cinéma

Deux records pour Elvis Gratton II

1er juillet 1999 - Le film *Elvis Gratton II : Miracle à Memphis* prend l'affiche sur 91 écrans de cinémas et de ciné-parcs, le plus grand nombre d'écrans jamais utilisé pour le lancement d'un film au Québec. Le 6 juillet, la comédie de Pierre Falardeau devient le champion du box-office québécois pour le premier week-end, avec plus des recettes de plus de 1 million.

Le FCMM à Ex-Centris

Le 14 octobre - Daniel Langlois, fondateur de Softimage et du cinéma Ex-Centris, y présente en primeur la 28e édition du Festival International du nouveau cinéma

La GBQ : de cuivre et de lumière

À l'issue d'un concours international d'architecture, en prévision de la construction de la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ), la firme vancouvéroise Patkau voit, le 29 juin 2000, sa candidature retenue parmi celles des cinq derniers finalistes. Les architectes John et Patricia Patkau, associés aux firmes québécoises Croft-Pelletier et Gilles Guité, raflent ainsi le contrat du plus grand investissement culturel jamais fait par l'actuel gouvernement, soit une affaire de 90,6 millions de dollars.

Le projet Patkau a retenu l'attention de la directrice générale de la GBQ, Lise Bissonnette, ainsi que du jury, présidé par l'architecte Phyllis Lambert, d'abord et avant tout pour la simplicité et l'originalité de son concept. Sa force réside notamment dans l'intégration de l'ensemble des services qui seront offerts à la population : la bibliothèque, des postes Internet, mais aussi une salle pour enfants, un jardin intérieur, un restaurant, des salles de conférences et de spectacles.

Compacte et fonctionnelle, l'architecture de la future GBQ tire son influence de la bibliothèque Gabrielle-Roy, à Québec. Construit à partir des matériaux du bois, de l'aluminium et du granite, l'édifice sera pourvu de nombreuses fenêtres et aura, comme caractéristique principale, une enveloppe composée de lattes horizontales en cuivre qui, avec l'âge, verdiront et s'harmoniseront avec les bâtiments des alentours.

L'aménagement intérieur de la GBQ sera quant à lui tout droit issu de l'univers du roman *Les Chambres de bois* de la regrettée Anne Hébert. Les collections principales de l'institution — dont la vaste collection québécoise qui doit s'élever sur trois étages — seront réparties dans deux chambres de bois.

La gestion des quelque quatre millions de livres, cédéroms et autres archives qu'abritera la Grande Bibliothèque sera confiée à près de 300 employés.

La GBQ ouvrira ses portes au mois d'octobre de l'an 2003. Elle sera située à l'intersection de la rue Berri et du boul. de Maisonneuve, au centre-ville de Montréal, près de l'UQAM, là où se situe l'actuel Palais du commerce qui, en l'occurrence, sera démoli à la fin de 2001.

P.F.

et des nouveaux médias (FCMM). Le plus vieux festival de cinéma de Montréal offre une pléiade de longs, moyens, courts métrages et œuvres vidéo, 200 œuvres issues de 34 pays, accompagnés, pour une troisième année consécutive, d'installations et de performances multimédias mêlant images, musique et comédiens.

Emporte-moi, candidat aux Oscars

Le 2 novembre - Les productions Cité-Amérique annoncent que le film *Emporte-moi*, de la Montréalaise Léa Pool, représentera le Canada dans la course aux nominations pour l'Oscar du meilleur film étranger. Primé à Chicago, en Espagne, en Allemagne et en Italie, l'œuvre raconte l'année tumultueuse d'une adolescente de 14 ans dans le Québec des années 60. Finalement, l'Academy of Motion Picture de Beverly Hills n'a pas retenu la candidature d'*Emporte-moi*.

Le Festival du film juif de Montréal

Le 11 mai - Romance, immigration, spiritualité, cultures séfarade et ashkénaze :

voilà quelques-uns des thèmes qu'aborde le cinquième Festival du film juif de Montréal, présenté à la Cinémathèque québécoise et au cinéma ONF, avec ses 29 films et vidéos provenant de 11 pays. L'événement prend son envol avec le documentaire d'Aviva Kempner *The Life and Times of Hank Greenberg*, relatant les explois du célèbre joueur de baseball américain qui refusait de jouer durant les fêtes religieuses. Le Festival de film juif possède 54 versions à travers le monde.

Québec-Cannes

Le 13 mai - Le « road movie » *Les Fantômes des trois Madeleine*, premier long métrage de la Québécoise Guylaine Dionne, prend l'affiche à la Quinzaine des réalisateurs du 53e Festival de Cannes. Le 21 mai, *Stardom*, de Denys Arcand, clotûre le célèbre rendez-vous cannois. Regard incisif sur le monde de la mode et des médias, *Stardom* est le troisième film du réalisateur a être présenté au Festival de Cannes, après *Le Déclin de l'empire américain*, prix de la critique en 1986, et *Jésus de Montréal*, prix du jury en 1989.

Livre

Roch Carrier à la BNC

Le 1er octobre 1999 - L'écrivain québécois Roch Carrier est nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa, succédant à Marianne Scott. Sommité de la littérature canadienne, Roch Carrier a dirigé le Conseil des arts du Canada de 1994 à 1997. Auteur prolifique, il a écrit plus de 30 livres dont *La Guerre, yer sir!*, *La Céleste bicyclette* et le célèbre conte *Le Chandail de hockey*. Le 30 mai, Roch Carrier annonce avoir terminé la rédaction d'un ouvrage sur le Rocket, Maurice Richard, décédé trois jours plus tôt [voir aussi p. 149].

Vers la Grande Bibliothèque!

Le 22 janvier 2000 - La ministre québécoise de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, augmente de cinq millions le budget de la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ), maintenant de 90,6 millions $. Le 11 avril, cinq firmes d'architectes, dont deux québécoises, sont finalistes pour le concours international d'architecture en vue de bâtir la GBQ. Le 29 juin, ce sont les architectes vancouvérois John et Patricia Patkau, associés aux firmes québécoises Croft-Pelletier et Gilles Guité, qui décrochent le prestigieux contrat [voir encadré p. 454].

Un annuaire littéraire

Le 13 décembre 1999 - Publication de l'annuaire *Les Essentiels de la littérature québécoise*, qui réunit 210 grands titres issus d'une large consultation auprès de libraires, professeurs et critiques littéraires. Initiative de Pierre Goulet, du groupe d'imprimeurs Scabrini, le recueil vise à promouvoir la lecture des principales œuvres québécoises.

Un prix Anne-Hébert à Paris

Le 19 mars - Le Centre culturel canadien, rattaché à l'ambassade du Canada en France, lance le prix Anne-Hébert dans le cadre du Salon du livre de Paris. Le concours doit récompenser le premier roman d'un auteur canadien. Au Québec, plusieurs voix dénoncent l'utilisation sans préavis du nom de la romancière québécoise, décédée le 22 janvier 2000, par un organisme fédéral basé en France.

Vente de la Librairie du Québec

Le 7 avril - En difficultés financières, la Librairie du Québec à Paris est vendue à l'éditeur Hurtubise HMH, propriété du Québécois Hervé Foulon. La librairie, qui assure la distribution d'ouvrages québé-

cois en France, passe donc aux mains d'un éditeur privé.

L'anarchie se lit

Le 6 mai - Comme Londres et San Francisco, Montréal inaugure son Salon du livre sur l'anarchie. À travers ateliers et conférences, les maisons d'éditions « alternatives » présentent des ouvrages et des ateliers aux thèmes variés tels que l'anarchie et le punk, les prisonniers politiques ou l'anarcho-féminisme. L'événement clôt une semaine d'activités « anarchistes » commémorant la révolte des travailleurs de Haymarket Square, à Chicago, survenue le 4 mai 1886.

Médias

Nouvelle station de radio

Le 14 décembre 1999 - À 11h, entrée en ondes de la première station de radio d'information continue de langue française en Amérique, Info690, et de son pendant anglophone News940, sur la bande AM. Les radios CKVL et CIQC disparaissent pour créer les deux nouvelles chaînes. Privilégiant l'information locale et régionale, « la radio des nouvelles », propriété de Métromédia, diffuse 18h par jour, le son de la chaîne de télévision LCN prenant le relais durant la nuit. Avec ses 50 000 watts, la fréquence 690 AM est l'une des plus puissantes au Québec. Le 24 mai, les sondages BBM indiquent que la nouvelle station ne rejoint que 1 % de part de marché, en majorité des personnes âgées.

Aide aux créateurs

Mouvement pour les arts et les lettres

Le 19 janvier 2000 - Soulignant la précarité financière des artistes québécois, les

Les adieux d'Oliver Jones

Le 31 décembre 1999, au Palais des Congrès de Montréal, le légendaire pianiste Oliver Jones, livre, devant une assistance de plus de mille personnes, son dernier spectacle.

Né en 1933 dans le quartier populaire montréalais de la Petite-Bourgogne, Oliver Jones y donne son tout premier concert à l'âge de cinq ans. Alors qu' il n'a que dix ans, on le paie pour jouer du piano dans les clubs. À cette époque, il a comme mentor Charles Peterson et comme professeur Daisy Peterson, les frère et sœur du renommé Oscar.

En 1963, déjà vieil habitué des boîtes du Québec, Oliver Jones part à la conquête de celles des États-Unis. New York, Chicago et Las Vegas vibreront au son de ses mélodies. Puis, dans un hôtel portoricain, il tiendra l'affiche pendant pas moins de 15 ans.

De retour à Montréal en 1980, il a tôt fait de se joindre aux Charles Biddle père et Bernard Primeau. En leur compagnie, il enregistre son premier disque de jazz, *Live at Biddle's*. Figure de proue du Festival international de jazz de Montréal, il décroche, dix années plus tard, le premier prix Oscar-Peterson.

À l'issue d'une riche carrière, Oliver Jones siège maintenant à trois conseils d'administration, dont celui du Conseil des arts du Maurier. De plus, il souhaite venir en aide à de jeunes musiciens et produire un album par année.

P. F.

représentants de huit organismes culturels s'unissent pour demander au ministre des Finances, Bernard Landry, qu'il double le budget annuel de 45 millions du Conseil des arts des lettres du Québec (CALQ), et réclamer 30 millions de plus du gouvernement fédéral. Sous la forme du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), ils dénoncent le fait que le budget du CALQ stagne depuis six ans et qu'il ne peut répondre qu'à 30 % des demandes d'aide financière faites par les artistes. Le 14 mars, le budget provincial augmente les fonds alloués aux éditeurs, aux musées et aux organismes culturels déficitaires, mais n'accorde pas de hausse budgétaire au CALQ, ce qui suscite la colère du membres du MAL. Le 18 mars, la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, change d'avis et accorde 12 millions supplémentaires directement au CALQ, dont le budget passe à 57 millions.

Création de l'Observatoire de la culture

Le 27 juin - La ministre Agnès Maltais crée l'Observatoire de la Culture et des Communications (OCC), afin d'enquêter et de fournir des données sur le milieu culturel, par exemple les finances des entreprises subventionnées. Parti d'une initiative du Conseil des arts et des lettres du Québec et rattaché à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'OCC est dirigé par Serge Bernier, spécialisé dans la recherche sur les arts et la culture.

Théâtre

Triomphe de l'Odyssée au TNM

Le 1er février 2000 - La première de *L'Odyssée*, d'Homère, adaptée par Dominic Champagne et Alexis Martin, triomphe au Théâtre du Nouveau Monde. Les péripéties du retour d'Ulysse, vainqueur des Troyens, tiennent l'affiche jusqu'au 18 mars et reprennent du 16 au 26 août, un franc succès. À travers le paradoxe du retour aux sources, la pièce, qui met en vedette Pierre Lebeau, François Papineau et Sylvie Moreau, reflète la perte des valeurs et les tourments de la vie contemporaine.

Notre-Dame de Paris à Londres

Le 23 mai - Après le Québec, les États-Unis, la Suisse, la Belgique et la France,.la comédie musicale *Notre-Dame de Paris* prend l'affiche au Dominion Theater de Londres, majestueux théâtre de 2200 places. L'œuvre de Luc Plamondon et Richard Cocciante, traduite en anglais par Will Jennings, a déjà vendu plus de 50 000 billets. L'Australienne Tina Arena, l'Anglais Steve Balsamo et la Canadienne Natacha Saint-Pierre se hissent aux côtés de Daniel Lavoie, Garou, Luck Mervil et Bruno Pelletier. Le 24 mai, les critiques londoniennes sont féroces mais n'affectent pas la vente de billets.

Daniel Gauthier quitte l'arène du Cirque du Soleil

Le 25 mai - Sans préciser les raisons de son départ, le coprésident et cofondateur du Cirque du Soleil, Daniel Gauthier, annonce sa démission. Il demeure en poste jusqu'à la fin de l'année 2000.Comptable durant la Fête foraine de Baie-Saint-Paul en 1984, il y rencontre le Club des Talons Hauts, une troupe d'amuseurs publics dirigée par Guy Laliberté, auquel il se joint pour fonder le célèbre Cirque du Soleil. L'entreprise multinationale est aujourd'hui active sur quatre continents.

Fermeture du Théâtre des Variétés

Le 28 mai - Avec la dernière du spectacle « Hommage à Georges Guétary », le

Théâtre des Variétés : le rideau tombe

Le 28 mai 2000, le Théâtre des Variétés a fermé ses portes.

Cette célèbre salle qui a fait connaître, entres autres, Olivier Guimond et popularisé les Juliet Pétrie, Michel Noël, Doris Lussier et Rose Ouellette dite « La Poune », aura diverti, pendant 33 ans, des amateurs de comédies de style burlesque à l'américaine, de vaudeville et de chansons.

Cette fermeture s'explique surtout par la raréfaction, au fil des dernières années, du public. Les nombreux autobus de spectateurs faisant la queue devant l'endroit, avenue Papineau à Montréal, ne représentaient plus qu'une vision du passé. Cela sans compter le départ de ses artisans.

C'est d'ailleurs à la suite du décès du gérant de la salle, Normand Legault, et de celui du décorateur, John Kelly, que le propriétaire et fondateur du Théâtre des Variétés, le comédien Gilles Latulippe, 62 ans, se résigne à laisser tomber le rideau sur la scène de l'ex-cinéma Dominion.

En 1999, Gilles Latulippe avait tout de même tenté de rafraîchir l'esprit de son théâtre avec la pièce *Le Système ribaldien*, de Georges Feydeau. Le public n'a pas suivi. Pour la première fois depuis sa création, le Théâtre des Variétés n'a pas fait ses frais !

L'âme de cette salle de spectacles ne tombera certes pas dans l'oubli. Le théâtre doit rouvrir ses portes pour la saison 2000-2001 sous le nom de Théâtre des Nouveautés.

C'est le producteur de spectacle et collaborateur de longue date de Gilles Latulippe, Normand Lachance, qui sera le nouveau propriétaire de la salle. Son ambition : produire un théâtre qui délaissera les variétés au profit de la danse, de chansons et de spectacles à grand déploiement. Question de séduire et d'attirer un auditoire plus jeune. P.F.

Théâtre des Variétés, propriété du comédien Gilles Latulippe, ferme ses portes après 33 ans d'existence. À ses débuts, la célèbre salle de l'avenue Papineau accueille avec succès les Olivier Guimond, Juliet Pétrie, Rose Ouellette (La Poune) et plusieurs autres vedettes boudées par la télévision. Mais son genre particulier, le théâtre burlesque et le vaudeville, est tranquillement tombé en désuétude. [voir encadré ci-dessus].

Musique

Dernier spectacle d'Oliver Jones

Le 31 décembre 1999 - Le légendaire pianiste Oliver Jones donne son dernier spectacle dans le cadre de La Grande Soirée du millénaire au Palais des Congrès. Né à Montréal en 1934, le musicien au long cours, figure de proue du Festival international de Jazz de Montréal, maintes fois honoré et mondialement reconnu, se retire de la scène après une brillante carrière [voir encadré p. 456].

Rolf Bertsch à l'OSM

Le 20 janvier 2000 - Le canadien Rolf Bertsch est nommé chef assistant de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). Pianiste-maison de l'OSM depuis 1981, Rolf Bertsch seconde Charles Dutoit tout en demeurant directeur de l'Orchestre philharmonique de Calgary.

Yannick Nézet-Séguin à l'OM

Le 8 mai - Le chef d'orchestre Yannick Nézet-Séguin, âgé de 25 ans, remplace

Joseph Rescigno à la barre de l'Orchestre Métropolitain. Déjà chef des chœurs de l'Opéra de Montréal, cofondateur de La Chapelle de Montréal et lauréat de deux prix Opus de musique classique en décembre 1999, le pianiste de formation, spécialisé en musique ancienne, obtient un contrat de cinq ans avec l'OM, qui a célébré ses 20 ans en l'an 2000.

Walter Boudreau crée la Symphonie du Millénaire

Le 3 juin - Sous les échos de 2000 carillonneurs, 333 musiciens, 15 ensembles musicaux, 15 clochers d'église, deux camions de pompier, une chorale et un grand orgue, 40 000 spectateurs applaudissent la Symphonie du Millénaire, gigantesque concert offert sur le terrain de l'oratoire Saint-Joseph. Dirigée par Walter Boudreau, directeur artistique de la Société de musique contemporaine, et son associé Denys Bouliane, l'œuvre collective en sept mouvements, signée par 19 compositeurs québécois et modelée à partir de l'hymne grégorien « Veni Creator Spiritus », obtient un énorme succès.

Variétés

Merci, de Diane Dufresne

Le 7 mars - La diva Diane Dufresne lance *Merci*, la première compilation officielle de ses plus grands succès. À 55 ans, la célèbre chanteuse offre au public un coffret tout en miroirs, de trois disques et 43 chansons, dont six inédites et trois tubes rafraîchis par les musiciens André et Martin Courcy, *Oxygène*, *Rock pour un gars d'bicyc'* et *Les hauts et les bas d'une hôtesse de l'air*.

« Popa » prend sa retraite

Le 13 janvier 2000 - Après 60 épisodes, l'auteur Claude Meunier annonce qu'il cesse, pour une période indéterminée, la producton du populaire téléroman humoristique *La Petite Vie*. Depuis sept ans, la série obtient des records d'auditoire, dont 3,1 millions de spectateurs pour l'émission du 31 décembre. L'auteur des *Voisins* et d'*Appelez-moi Stéphane* ne précise pas ses futurs projets.

Le Club Soda déménage

Le 21 mars - Le nouveau Club Soda ouvre ses portes au 1225 boul. Saint-Laurent, en lieu et place de l'ancien cabaret New Orleans, avec à l'affiche le gala d'ouverture « L'Humour déménage », animé par l'humoriste Patrick Huard. Intimement liée au rock et à l'humour, la nouvelle salle, qui compte désormais 520 sièges, a été bâtie au coût de 3,5 millions. Son président et fondateur, le comédien Marcel Sabourin, souhaite conserver l'ambiance conviviale de l'ancienne salle située avenue du Parc.

Festivals

Première du Festival Montréal en lumière

Le 11 février 2000 - Coup de départ de la première édition du Festival Montréal en lumière, vaste célébration hivernale qui unit les arts de la scène et des musées, de la table et de la lumière. Durant trois semaines, le Festival permet de voir toute une panoplie de concerts, pièces de théâtre, spectacles de danse et expositions et permet de goûter aux « œuvres » de la gastronomie locale.

Première du Symfolium de Montréal

Le 1er avril - Coup de départ du Symfolium de Montréal, ou Symposium de douce sagesse et de folie engagée, piloté par l'activiste et ex-leader du défunt Parti rhinocéros du Québec, François Gourd.

Jusqu'au 9 avril, le festival fait l'éloge de l'absurde et du rire à travers une soixantaine d'événements : parade de la folie, spectacles, expositions, « circonférences », et un « procès du millénaire » au Théâtre du Nouveau Monde, où la folie accuse la raison des maux de l'humanité.

Danse

Marie Chouinard à Vienne

Le 30 juillet - La chorégraphe québécoise Marie Chouinard présente deux créations en première mondiale à Tanz Wochen, le 11e Festival international de danse contemporaine de Vienne. Habituellement dédiée à l'expression féminine, Maire Chouinard suggère dans *Des feux dans la nuit* et *Les 24 préludes de Chopin* une incursion dans l'énergie de l'homme. Ces œuvres sont précédées de 11 courts solos récapitulant ses 20 ans de danse, de 1978 à 1998.

Gradimir Pankov aux Grands Ballets

Le 20 septembre - Après Lawrence Rhodes, le Macédonien Gradimir Pankov obtient le poste de directeur artistique des Grands Ballets canadiens. Ancien danseur, Gradimir Pankov a dirigé des compagnies de ballet aux Pays-Bas, en Finlande, en Suède et en Suisse. Il souhaite un équilibre entre le ballet classique et contemporain afin de bâtir une image forte pour la compagnie, devenue le 29 février 1999 les Grands Ballets canadiens de Montréal, dont il est le septième directeur depuis sa fondation en 1958.

Les prix

Les prix du Québec

La ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, secondée du ministre de la Science et de la Technologie, Jean Rochon, accorde à 11 personnalités les prestigieux prix du Québec (1999), accompagnés d'une bourse de 30 000 $. Il s'agit de :

Roland Giguère, poète, prix Athanase-David (littérature) ;
René Derouin, graveur, prix Paul-Émile-Borduas (arts visuels) ;
Jean-Pierre Ronfard, homme de théâtre, prix Denise-Pelletier (arts de la scène) ;
Roger Frappier, producteur, prix Albert-Tessier (cinéma) ;
Luc Noppen, historien de l'art, prix Gérard-Morrisset (patrimoine) ;
Marc Favreau, comédien, prix Georges-Émile-Lapalme (langue française) ;
Gilles Fontaine, astrophysicien, prix Marie-Victorin (sciences) ;
Marcel Dagenais, économiste, prix Léon-Gérin (sciences humaines) ;
Clark Fraser, généticien, prix Wilder-Penfield (recherche médicale) ;
Robert Zamboni, chimiste, prix Lionel-Boulet (développement économique).

Les prix du Gouverneur général 1999 (sauf littérature)

L'auteur **Michel Tremblay**, la chanteuse **Ginette Reno**, la metteur en scène **Denise Filiatrault** et le baryton **Louis Quilico** reçoivent les prix du Gouverneur général pour les arts de la scène (1999). - Les autres lauréats sont **Michael Snow** (cinéma), **Jocelyne Alloucherie** (sculpture), **Ghitta Caiserman-Roth** (peinture), **John Chalke** (métiers d'art), **Jacques Giraldeau** (cinéma) et **John Scott** (peinture).

Les prix en science

L'ACFAS

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) remet ses prix 1999 à quatorze chercheurs. Il s'agit de :

Marie Josiane Boulad-Ayoub, de l'UQAM (philosophie), prix des sciences humaines ;
Gilbert Laporte, de l'École des hautes études commerciales (HEC), prix Jacques-Rousseau (interdisciplinarité) ;
Guy Armand Rouleau, professeur de médecine, prix Léo-Pariseau (sciences biologiques et sciences de la santé) ;
Georges Dionne, des HEC, prix Marcel-Vincent (sciences sociales) ;
Yves Bergeron, de l'UQAM, prix Michel-Jurdant (sciences de l'environnement) ;
Ke Wu, de l'École polytechnique, prix Urgel-Archambault (sciences physiques, mathématiques et génie) ;
le prix J.-Armand-Bombardier (innovation technologique) est offert à l'équipe formée de **Louis Cartilier, Yves Dumoulin, Vincent Lenaerts** et **Mircea-Alexandru Mateescu**.

Les prix en théâtre, musique et variétés

Les Masques

Le **Théâtre du Nouveau Monde** et le **Quat'sous** ressortent grands gagnants de la sixième Soirée des Masques (fév. 2000), avec respectivement quatre et trois récompenses. Le comédien **Germain Houde** obtient le prix du premier rôle masculin pour la pièce *La grande Magia*, présentée à la Compagnie Jean-Duceppe, tandis que **Marie-France Marcotte** reçoit le prix du premier rôle féminin pour *Les oranges sont vertes*, au TNM.

L'ADISQ

Le 21e gala (1999) de l'Association du disques et du spectacle au Québec. (ADISQ) honore de cinq Félix la comédie musicale *Notre-Dame de Paris* de **Luc Plamondon**. Le chanteur **Jean Leloup** amasse cinq trophées grâce aux chansons de son album *Les Fourmis*.

Le Conseil des arts du Canada

Le chorégraphe, professeur et directeur artistique **Benoît Lachambre** reçoit, conjointement avec la Torontoise **Joysanne Sidimus**, le prix Jacqueline-Lemieux du Conseil des arts du Canada décerné en 1999 à un professionnel du monde de la danse au Canada.

Les prix Opus

Le jeune chef d'orchestre **Yannick Nézet-Séguin** récolte deux prix, « Découverte de l'année » et « Prix du public », lors du 25e gala (1999) des prix Opus de musique classique, offerts par le Conseil québécois de la musique (CQM). Le pianiste **André Laplante** a aussi obtenu deux prix pour ses récitals, tout comme le chef d'orchestre **Walter Boudreau**, et son associé **Denys Bouliane**, pour le concert *Des voyages et des musiques*, présenté par l'Orchestre Symphonique de Québec le 5 juin 1999.

Reine-Élisabeth de Belgique

La cantatrice **Marie-Nicole Lemieux**, déjà lauréate du prix Joseph-Rouleau lors du Concours des jeunesses musicales du Canada, reçoit le 1er prix du Concours international Reine-Élisabeth de Belgique, à Bruxelles (mai 2000). Originaire de Dolbeau-Mistassini, la jeune contralto est

la première Canadienne à recevoir cet honneur.

Les prix littéraires

Le Robert-Cliche

Le roman *L'amour Mallarmé* permet à son auteur, **Guy Moreau**, de remporter le prix littéraire Robert-Cliche 1999 décerné à un premier ouvrage.

Le Gilles-Corbeil

C'est le poète **Paul-Marie Lapointe**, âgé de 70 ans, qui remporte le prestigieux prix Gilles-Corbeil 1999, remis tous les trois ans par la Fondation Émile-Nelligan pour l'ensemble d'une œuvre. L'honneur est accompagné d'une bourse de 100 000 $, la récompense littéraire la plus importante en Amérique du Nord.

Le grand prix de Montréal

Présidé par l'écrivaine et poétesse Marie-Claire Blais, le grand prix littéraire de Montréal 1999 est décerné au poète **Joël Desrosiers** pour son recueil *Vétiver*, publié aux éditions Triptyque. L'ouvrage illustre l'enfance de l'auteur, d'origine haïtienne, depuis sa naissance et même au-delà.

Gouverneur général

La Danse juive de **Lise Tremblay** est couronné meilleur roman de langue française aux prix littéraires du gouverneur général (1999), qui honorent du même coup le défunt cinéaste **Pierre Perrault** pour son essai *Le Mal du Nord*. Le dramaturge franco-ontarien **Jean-Marc Dalpé** remporte le prix en théâtre pour *Il n'y a que l'amour*. Le jury récompense aussi l'Acadien **Herménégilde Chiasson** pour son recueil de poésie *Conversations*, **Charlotte Gingras** pour *La liberté? Connaît pas...* en littérature jeunesse, **Stéphane Jorish** pour les illustrations de *Charlotte et l'île du destin* et la traduction de Jacques Brault pour *Transfiguration*.

La QPELL

Avec son premier recueil de nouvelles, *Can you wave bye bye, Baby?*, la Montréalaise **Elyse Gasco** remporte simultanément deux prix de la Quebec Society for the promotion of English Language Literature (QSPELL) pour l'année 1999, soit le prix Hugh MacLennan (meilleure fiction) et le prix McAuslan (premier ouvrage), une première. Le prix Marvis-Gallant (études et essais) est accordé à l'auteur **Elaine Kalman Naves** pour *Putting down the roots: Montreal immigrants writers.*, le poète **Bruce Taylor** remporte le prix A.M.-Klein pour son recueil *Facts*, et **Sheila Fishman** obtient le prix de traduction pour adaptation de *Soifs*, de Marie-Claire Blais, devenu *Three Festive Nights*.

Le France-Québec

Le prix littéraire France-Québec/Jean Hamelin (2000) est offert à la romancière **Anne Hébert** pour son roman *Un habit en lumière* ainsi que l'ensemble de son œuvre. L'auteur est décédée peu après, le 22 janvier 2000 [voir article p. 147].

Émile-Nelligan

Le prix Émile-Nelligan (2000), qui célèbre ses 20 ans, est décerné à **Jean-Éric Riopel** pour son recueil *Papillons réfractaires*. C'est le deuxième ouvrage de l'auteur, après *Beauté farouche*, publié en 1986. Le prix Émile-Nelligan récompense un poète de moins de 35 ans.

W.O. Mitchell

La romancière et dramaturge **Marie-Claire Blais** obtient le prix W.O.-Mitchell pour l'an 2000. Crée en 1997 par un donateur

anonyme en l'honneur de l'écrivain des Prairies William Ormond Mithchell, le prix est offert tous les trois ans à un auteur francophone.

Les prix en cinéma et télévision

Les Génies

Le film *Post-Mortem*, de **Louis Bélanger**, mérite le trophée Claude-Jutra de la première œuvre aux 20e Prix Génie (janv. 2000), remis par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision, ainsi que le prix du meilleur scénario original et de la meilleure actrice, décerné à **Sylvie Moreau**. *Souvenirs intimes*, de **Jean Beaudin**, remporte le prix de la meilleur direction artistique, tandis que le populaire *Les Boys II*, de **Louis Saïa**, récolte la Bobine d'or des meilleures recettes aux guichets.

Les Gémeaux

Les séries *Le Polock*, réalisée par **Robert Ménard**, et *Omertà/3* de **George Mihalka** ressortent grands gagnants des 14e Prix Gémeaux (1999), avec cinq prix chacun.

Le Jutra-hommage

Le dessinateur **Frédéric Back** reçoit le Jutra-hommage (2000), décerné par les membres de la Grande Nuit du cinéma à la deuxième soirée des Jutras. L'artiste a déjà obtenu plusieurs prix internationaux, dont deux Oscars pour les films *Crac!* et *L'Homme qui plantait des arbres*.

Le Robert-Claude-Bérubé

Le documentaire-choc *L'Erreur boréale*, de **Richard Desjardins** et **Robert Monderie**, est le lauréat du prix Robert-Claude-Bérubé (2000). Remis par l'organisme Communications et société, autrefois l'Office des communications sociales, il souligne une œuvre ayant suscité d'importantes interrogations sociales. ●

L'économie

L'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

- L'économie a pris le virage du savoir
- L'état des principaux secteurs de l'économie
- Comparaisons Québec/Ontario/États américains
- Trois points de vue sur l'état de l'économie québécoise
- Les finances publiques à l'ère des surplus
- Hydro-Québec après le verglas : décroissance ou commercialisation ?
- Le modèle agricole québécois remis en question

LES COMMUNICATIONS

- Information, communication, divertissement : à grands pas vers la convergence
- Presse écrite : l'arrivée de la relève

LES SERVICES FINANCIERS

- L'industrie des services financiers en pleine ébullition
- La relance de Montréal comme place financière

L'état de l'économie québécoise

L'économie a pris le virage du savoir

Jean-François Saillant
chargé de recherche, École des hautes études commerciales

Une des transitions les plus marquantes de la société québécoise depuis les années 1960 consiste en la tertiarisation de l'économie. En fait, alors qu'en 1966 le secteur tertiaire comptait pour 58 % du PIB, il occupait en 1999 une part beaucoup plus importante, soit 71 %. Cette importance croissante de l'économie de service dans la province est certes attribuable aux investissements majeurs en matière de santé et d'éducation de la part des gouvernements. Toutefois, on peut noter que l'État n'est pas le seul responsable de cette progression.

« D'une part, beaucoup d'entreprises manufacturières sous-traitent aujourd'hui des activités qui, au début des années soixante, étaient assurées à l'interne par des employés de la firme. Ceci explique la progression rapide du sous-secteur des services aux entreprises. D'autre part, avec la présence de plus en plus massive des femmes sur le marché du travail, certains services assurés gratuitement par les ménages en 1961 sont maintenant entrés dans l'économie marchande et comptabilisés dans le PIB (par exemple, les garderies) », apprend-on dans *Tendances Québec*, document d'étude du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) sur l'évolution du secteur manufacturier de 1976 à 1996.

Régression du secteur secondaire

Si le secteur tertiaire est de plus en plus vigoureux, ce n'est pas le cas du secteur secondaire qui est, depuis 1966, en constante régression. En 1999, le secteur secondaire en tant que tel – combinant l'ensemble de l'activité industrielle manufacturière et les activités de construction (tant résidentielle que non résidentielle) – comptait pour 26 % du PIB du Québec. Tout un contraste lorsqu'on compare ce niveau avec celui de 1966, qui était de 36 %.

Ce phénomène a eu un impact sur l'évolution de l'emploi. En 1966, c'est 56,9 % des emplois qui relevaient du secteur tertiaire, alors qu'en 1995, ce rapport avait grimpé à 73,5 %. En fait, avec les nombreuses rationalisations vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, visant à augmenter la performance des entreprises manufacturières, le niveau d'embauche dans ce secteur est demeuré globalement très stable. Par ailleurs, conclut le MIC, entre 1966 et 1995, « la croissance de l'emploi total est essentiellement attribuable au secteur tertiaire ».

Ces tendances ne sont pas propres au Québec, qui peut se comparer à l'ensemble des pays du G-7 à ce chapitre. « Les pays du G-7 poursuivent la même tendance, alors que l'emploi manufacturier chute de façon continue au fil des ans, passant de 28 % (de l'emploi total) en 1976 à environ 19,5 % en 1996 », notent encore les auteurs de *Tendances Québec*.

Comment peut-on s'expliquer une telle variation ? Au Québec, comme dans

Graphique 1

Répartition du PIB (Québec) en secteurs d'activité en 1966

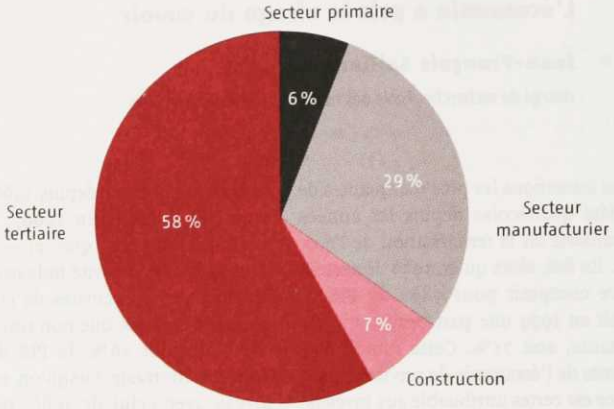

Graphique 2

Répartition du PIB (Québec) en secteurs d'activité en 1999

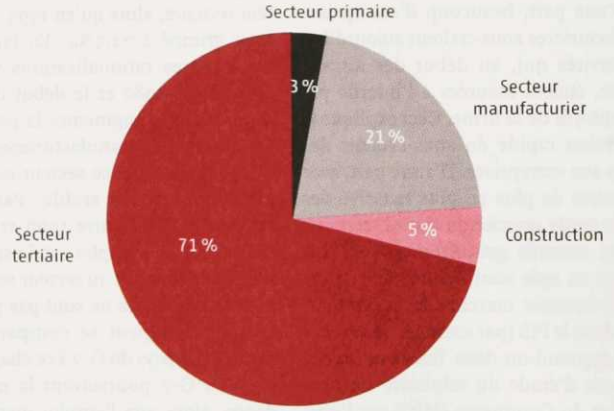

Une des transformations les plus frappantes de l'économie québécoise au cours de 30 dernières années est la réduction de la part du PIB attribuable à la production manufacturière et à la construction (le secteur secondaire), pour faire place à une économie axée sur les services (secteur tertiaire). La taille de ce secteur est passée de 58 % du PIB à en 1966 à 71 % en 1999.

Sources : Institut de la Statistique du Québec, *Comptes économiques des revenus et des dépenses. PIB réel au coût des facteurs par industrie.*
Institut de la Statistique du Québec, *L'Écostat*, juin 2000.

l'ensemble des pays industrialisés, des technologies de pointe sont maintenant intégrées aux procédés de fabrication. Autrement dit, la production se fait sur une base de plus en plus intensive en capital et de moins en moins intensive en travailleurs. Ces derniers sont alors redirigés vers les industries de service alors qu'une proportion toujours plus petite d'entre eux œuvrent dans le secteur manufacturier. Ce sont là des bénéfices attribuables aux gains de productivité qui découlent des investissements passés.

Les nouvelles spécialisations du Québec

En plus de cette évolution générale de la structure industrielle, on remarque des changements majeurs quant à la nature même des activités industrielles manufacturières.

En effet, les champs de spécialisation du Québec sont en complète transformation. On observe notamment que les industries québécoises s'orientent vers la production de biens à haut contenu technologique.

Cette production, en plus de faire appel à moins de travailleurs — libérant ainsi de la main-d'œuvre pour les industries de services —, est davantage génératrice de richesse. L'application de technologies plus poussées à la production génère une plus-value qui se reflète dans la valeur des biens produits et des revenus tirés de leur vente. Règle générale, on qualifie alors de production à haute valeur ajoutée les fruits de ces industries qui appliquent le plus de technologie dans leurs procédés de fabrication.

En 1996, la production manufacturière du Québec en haute technologie comptait pour 14,8 % du total, alors qu'elle n'était que de 4,8 % en 1976. Traditionnellement, la production manufacturière du Québec était surtout axée sur les secteurs de faible et de moyenne-faible technologie, notamment en raison de l'abondance des matières premières ainsi que des protections tarifaires dans certains secteurs de base. En 1976, ces deux classes combinées représentaient plus de 80 % de la production manufacturière. En 1996, ceux-ci n'y contribuaient plus que pour 73,1 %. Cette diminution est attribuable au repli des secteurs industriels de faible technologie (passant de 53,2 % à 43,6 %) puisque les secteurs industriels employant un niveau de technologie moyen-faible ont tout de même sensiblement progressé au cours de cette période, passant de 27,9 % à 29,5 % de la production.

Ce paradoxe est d'une part attribuable à la conjoncture défavorable du début des années 1990 qui entraîna des réorganisations de la production, des rationalisations de personnel dans les entreprises œuvrant dans les secteurs traditionnels de l'économie (textile, papier, confection, boisson) et, inévitablement, la fermeture de certaines unités de production.

D'autre part, on observe qu'afin d'affronter la concurrence internationale (surtout depuis le début de l'application de l'ALENA), des entreprises œuvrant dans certains sous-secteurs manufacturiers ont modernisé leur production et offert de la formation à leur personnel. De cette façon, la valeur ajoutée relevant des activités de production est alors supérieure, ce qui leur permet de conserver leur compétitivité tout en les faisant passer de la classe de production à faible intégration de contenu technologique à la classe moyenne-faible.

Dans son analyse de l'évolution du secteur manufacturier, le MIC constate qu'en somme, « les changements structurels ont

certes causé un grand nombre de pertes d'emplois mais en même temps ont incité les industries de faible technologie du Québec à réorienter une partie de la production vers des produits de gamme supérieure et plus compétitifs ».

Les effets du libre-échange

Les nouvelles tendances du Québec en matière d'exportations sont plus récentes que les tendances industrielles de fond. En effet, c'est surtout depuis la fin des années 80 et le début des années 90 que l'on constate les changements les plus profonds, ce qui coïncide en fait avec la mise en application des accords de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ – 1989), et éventuellement le Mexique (ALENA – 1994).

En fait, les exportations totales du Québec (interprovinciales et internationales) ont connu une augmentation de 38,8 %, passant de 41,2 % à 57,2 % du PIB entre 1992 et 1998. En décortiquant un peu plus les données, on observe que cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des exportations extérieures, les exportations interprovinciales étant demeurées somme toute constantes, oscillant entre 18,5 % et 19,7 % du PIB au cours de la période. Il est à noter que les exportations internationales en part du PIB ont rapidement crû, passant de 21,8 % en 1992 à 37,5 % en 1998, soit une augmentation de 71,9 % au cours de la période observée.

Ainsi, puisqu'une part croissante de nos revenus est attribuable aux exportations de biens et services à l'étranger, on doit s'attendre à ce que les tendances industrielles en termes d'exportations contribuent grandement à tout le processus de redéfinition de la structure industrielle québécoise.

Le « savoir » s'exporte mieux

Un des impacts les plus visibles de l'application des accords de libre-échange sur les différents types de production a trait au degré de « connaissance » ou de « savoir » qui est associé à la production.

Bien que plusieurs études confirment que les produits libéralisés par les échanges aient vu leur niveau d'exportation grimper (principalement à destination des États-Unis), on constate que certains secteurs industriels s'en tirent nettement mieux que d'autres. En fait, selon la classification employée par Industrie Canada, on peut regrouper les activités économiques selon trois niveaux de savoir :

- le niveau faible correspond aux activités de production intensives en travailleurs ;
- le niveau moyen regroupe les activités de productions de masse ou les secteurs industriels mûrs ;
- le niveau élevé regroupe les industries axées sur l'innovation et les nouvelles technologie.

On remarque alors que les secteurs qui emploient un haut niveau de savoir sont ceux dont les exportations ont le plus profité de la libéralisation des échanges dans la zone ALENA. Dans la même lignée, les activités industrielles dont le niveau de savoir est considéré comme faible ont vu leur part d'exportations diminuer.

En fait, « entre 1989 et 1992, environ le cinquième des emplois manufacturiers ont été éliminés » et ce, principalement « dans les industries qui jouissaient d'une protection tarifaire appréciable avant l'entrée en vigueur de l'ALÉ, notamment celles du vêtement et de l'alimentation », selon Pierre-Paul Proulx, professeur honoraire à l'Université de Montréal.

Création d'emplois

En fait, ce qui est sans doute le plus frappant et qui corrobore les observations précédentes, c'est que malgré la récession de 1991-1992 qui contribua à la perte nette de 144 700 emplois dans les industries de faible et moyen niveaux de savoir entre 1989 et 1993, les industries de haut niveau parvinrent à créer 31 500 nouveaux emplois au cours de cette même période.

En ce sens, il semblerait que la croissance de l'emploi soit de plus en plus attribuable à l'expansion de ces secteurs industriels. On considère effectivement que près de 50 % des nouveaux emplois créés entre 1984 et 1997 sont de niveau de savoir élevé. On peut donc estimer que la croissance du Québec sera axée sur ces industries, fondées sur l'innovation et les nouvelles technologies au cours des prochaines années.

Forte performance en haute technologie

Il a été noté précédemment, que les niveaux de technologie moyens de la production du Québec sont en hausse depuis quelques années. Sur le plan des exportations, cette tendance est encore plus remarquable. Alors qu'en 1976, les produits issus des industries de haute technologie constituaient 10,3 % des exportations, ils accaparaient 25,2 % de celles-ci en 1998. Et bien que le Québec ne compte que pour 18,8 % des exportations internationales du Canada en 1999, il accapare à lui seul 45,5 % de toutes les exportations en haute technologie du pays.

La classe *haute technologie* est en fait la seule à avoir vu sa part des exportations augmenter entre 1976 et 1998, les trois autres classes d'industrie (*moyenne-haute, moyenne-faible et faible*) ayant enregistré une diminution de leur part relative. La plus forte diminution revient aux industries de faible technologie. Entre 1976 et 1998, la part de biens de faible niveau technologique exportés est passée de 39,8 % à 32,6 %.

De fait, pendant longtemps au Québec, les principales exportations étaient liées au secteur des matières premières et une part bien faible des exportations

Références

Sites Internet

Sources gouvernementales

Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec : **www.mic.gouv.qc.ca**

Sur la tertiarisation de l'économie québécoise : **www.mic.gouv.qc.ca/eata_eco/tertiarisation/index.htlm**

Tendances Québec : **www.mic.gouv.qc.ca/tendances-quebec/index.html**

Industrie Canada : **www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/icpages/menu-f**

Strategis : **strategis.ic.gc.ca/frndoc/main.html**

Statistique Canada : **www.statcan.ca/start_f.html**

CANSIM : **datacenter2.chass.utoronto.ca/cansim/cansim_f/cansim_f.html**

Autres informations diverses

Plant, *Canada's Industry Newspaper* (Nouvelles des industries manufacturières canadiennes) : **www.plant.ca**

Mouvement Desjardins – Études économiques : **www.desjardins.com/fr/mouvement/etudes**

Caisse de dépôt et placement du Québec : **www.lacaisse.com**

reposait sur les secteurs de pointe. Alors que les principales exportations étaient, en 1988, le papier journal et l'aluminium et que le Québec exportait peu de produits de haute technologie, les choses ont changé rapidement. En 1998, la principale exportation du Québec était les *aéronefs et pièces d'aéronefs* et les *pièces et composantes électroniques*. Parmi les autres secteurs de pointe qui exportent, notons aussi une spectaculaire remontée des *équipements de télécommunication* au 7e rang en 1998 alors que cette industrie occupait le 19e rang des industries exportatrices en 1988. ●

L'état des principaux secteurs de l'économie

Les industries de faible technologie

Textile et habillement

Le marché du textile bas de gamme demeure sensible à la concurrence étrangère, principalement celle d'Asie et d'Amérique latine, ce qui contribue certainement au recul de ces industries. Conjointement, les industries de la confection et des textiles ont connu un recul de 2,5 %. Par contre, certains noms ont tout de même réussi à se tailler une place enviable sur le marché mondial des vêtements techniques (parfois considérés comme étant de moyenne-faible technologie). Pensons simplement à Kanuk ou encore à Louis Garneau dont une bonne part de la production est maintenant assurée par des usines ailleurs au Canada et aux États-Unis. De nouvelles marques percent également le marché, dont Parasuco, qui a annoncé l'expansion prochaine de son réseau de succursales.

Agroalimentaire

Le Québec demeure autosuffisant sur le plan agroalimentaire (en tenant compte de la possibilité de commerce) puisque sa balance commerciale agroalimentaire est légèrement excédentaire depuis deux ans. Les industries combinées des aliments et des boissons ont enregistré une légère croissance de 1,3 % au cours de 1999.

Industries du bois

Le boom de la construction aux États-Unis au cours de la dernière année aura stimulé les exportations de produits en bois. Ce secteur était en fait le quatrième plus gros employeur manufacturier du Québec en 1999. La croissance du secteur a atteint 5,5 % en 1999. Rappelons que les industries du bois d'œuvre du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont restreintes dans leurs ambitions exportatrices par une entente canado-américaine visant à protéger l'industrie aux États-Unis. Cet accord doit toutefois prendre officiellement fin en mars 2001.

Les industries de moyenne-faible technologie

Plastiques

La production de plastiques au Québec est principalement orientée vers les produits d'emballages et la construction. La

Graphique 3

Le secteur manufacturier du Québec en 1999 (les six plus grandes industries sont notées séparément)

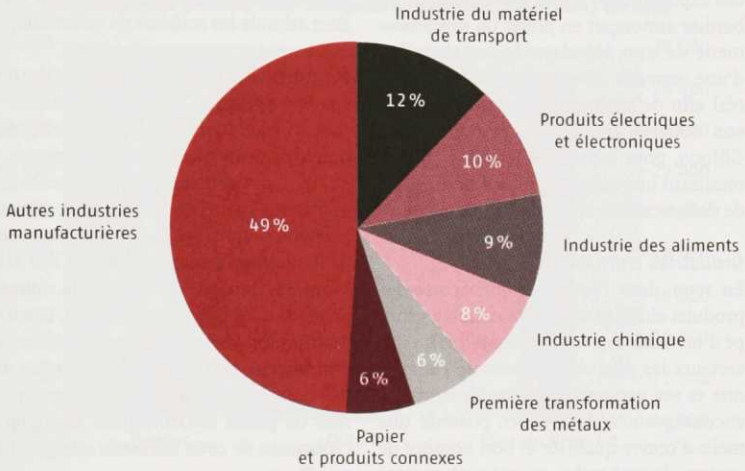

On remarque l'importance qu'occupent les deux plus grandes industries manufacturières du Québec *(Matériel de transport/Produits électriques et électroniques)* qui accaparent à elles seules 22 % de la production manufacturière de la province.

Malgré la modification de la structure industrielle du Québec, une part importante relève toujours des industries liées aux matières premières que sont celles du *Papier et produits connexes* et de la *Première transformation des métaux*.

Institut de la Statistique du Québec, *L'Écostat*, juin 2000.

croissance de cette industrie a atteint en 1999 un taux impressionnant de 12,4 %, principalement en raison de la conjoncture favorable qui aura stimulé les mises en chantier et la consommation.

Meubles

La production de meubles et articles d'ameublement a elle aussi connu une substantielle augmentation de 13,0 %. La croissance de cette industrie passe principalement par l'exportation vers le marché américain.

Les industries de moyenne-haute et haute technologie

Matériel de transport

L'industrie du matériel de transport regroupe principalement la production d'automobiles, de matériel ferroviaire et englobe également le sous-secteur de l'aérospatiale. Dans son ensemble, en 1999, l'industrie a enregistré une croissance de 9,4 %, particulièrement en raison de l'essor formidable du secteur aéronautique, le Québec comptant plusieurs chefs

de file mondiaux dans le domaine (CAE, Bombardier Aéronautique, Pratt & Whitney Canada, etc.). Ces entreprises sont particulièrement actives sur le plan des exportations. À titre d'exemple, Bombardier annonçait en juillet un investissement de 200 M$ dans la construction d'une nouvelle usine à proximité de Montréal afin de répondre à la demande pour son nouveau modèle de jet régional, le CRJ900, pour lequel des lettres d'entente totalisant une valeur de plus d'un milliard de dollars américains ont déjà été signées.

Industries chimiques

En 1999, dans l'industrie québécoise des produits chimiques, la production a grimpé d'un faible 2,3 %. C'est toutefois un des secteurs les plus dynamiques de l'économie et ses perspectives d'avenir sont très encourageantes. Le Québec possède une main-d'œuvre qualifiée et bon nombre de centres de recherche, ce qui agit comme catalyseur pour les entreprises de ce secteur. Le plus important des sous-secteurs est celui des produits pharmaceutiques. Les efforts de recherche et développement y sont intenses et on s'attend à ce que le vieillissement de la population en Occident stimule les activités de recherche.

Produits électriques et électroniques

Depuis quelques années, on entend de plus en plus parler du fait que le Québec développe des produits électroniques de pointe. Les cas d'entreprises à succès sont nombreux ; pensons à Matrox, ou encore à Ericsson qui d'ailleurs a annoncé au cours de l'année un investissement de 196 M$ à Montréal, afin de développer la nouvelle génération de téléphones sans fil. D'autres multinationales envisagent sérieusement d'implanter au Québec de nouvelles usines dont Mosel Vitelic, le fabricant taiwanais de puces électroniques. En 1999, la croissance de cette industrie atteignait les 21,5 %. ●

Références

Les données qui précèdent ont été adaptées par Jean-François Saillant à partir des documents suivants :

– *L'analyste économique*, Industrie Canada, mai 2000, pp. 7-12 : **www.eciq.net/public/abregefr.pdf**

– *En perspectives*, « Dossier : La modernisation de la structure industrielle : vessie ou lanterne ? », Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, août 2000, volume 10, numéro 7, pp. 1, 9-12 : **www.desjardins.com/fr/mouvement/etudes/enpers_200008_03.pdf**

Comparaisons Québec/Ontario/États américains

Graphique 1

Le revenu personnel disponible par habitant (Québec/Ontario/Nord-Est des États-Unis (Maine, New Hampshire, Vermont, New York) en 1997

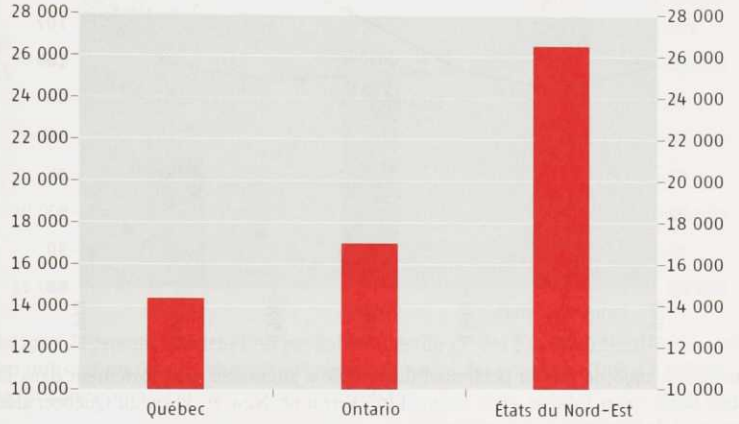

Parmi les mesures du niveau de vie moyen d'une population, on retient souvent le revenu personnel disponible par habitant. Afin de comparer les données en dollars canadiens et américains, nous avons choisi d'utiliser la mesure du taux de change qui assure la parité des pouvoirs d'achat, tel que calculé par Statistiques Canada en 1992, soit 0,82 $ US au dollar canadien. Selon cette mesure, le niveau de vie au Québec est environ 15% inférieur à celui de l'Ontario et 45 % inférieur à celui des États américains limitrophes. Au taux de change courant, l'écart entre le Canada et les États-Unis est encore plus important.

Graphique 2

Évolution du revenu personnel disponible par habitant

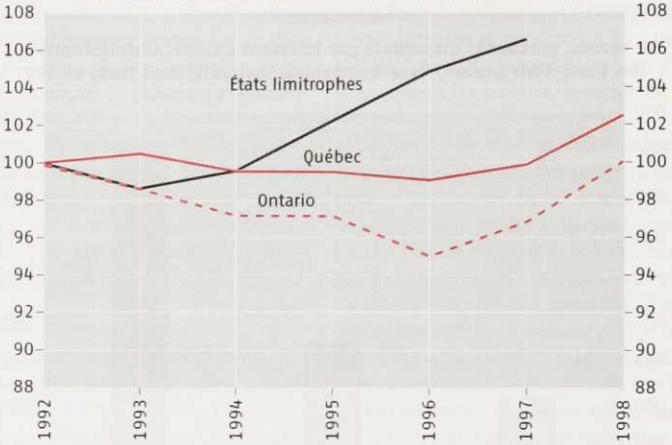

De 1992 à 1998, le revenu personnel disponible a augmenté plus fortement dans les États limitrophes (Maine, New Hampshire, Vermont, New York) qu'au Québec, alors que celui de l'Ontario ne bougeait pas.

Graphique 3

Évolution du PIB réel par habitant

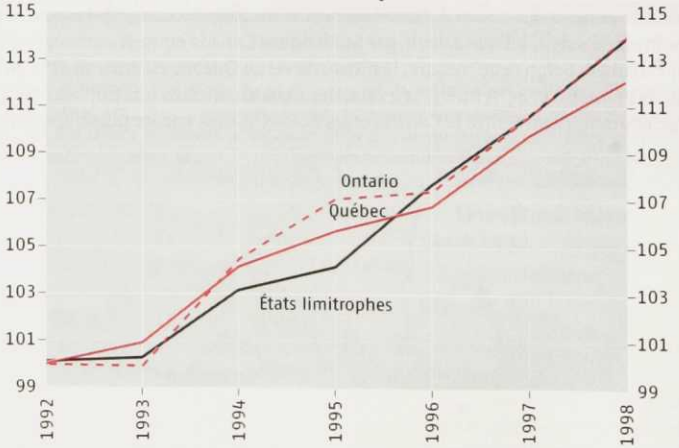

La croissance du PIB réel par habitant s'est presque confondue, entre 1992 et 1998, dans les trois régions examinées.

Graphique 4

Le PIB réel par habitant en 1997

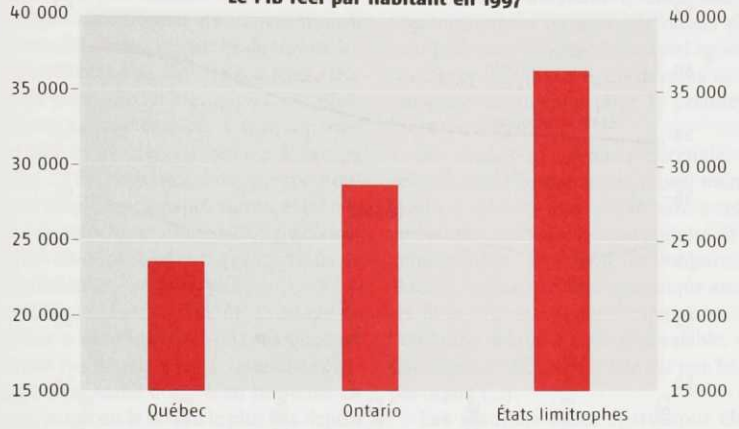

En 1997, le produit intérieur brut par habitant est de 37 801 $ CAN au Nord-Est des USA (en utilisant un taux de change qui permet la parité des pouvoirs d'achat à 0,82$), de 29 834 $ en Ontario et de 24 440 $ au Québec.

Graphique 5

Évolution du taux de chômage

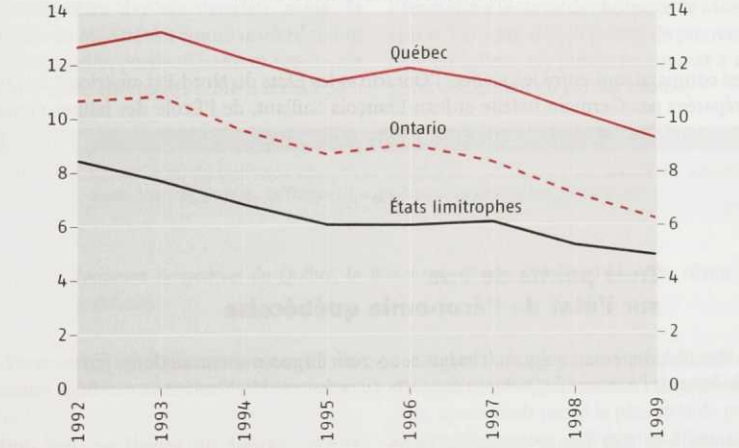

De 1992 à 1998, le taux de chômage évoluait de façon semblable dans les trois régions. Cependant, un écart significatif dans les taux s'est maintenu, en faveur des Américains (Maine, New Hampshire, Vermont, New York).

Comparaisons Québec/Ontario/États américains

Graphique 6

Évolution du ratio emploi-population adulte

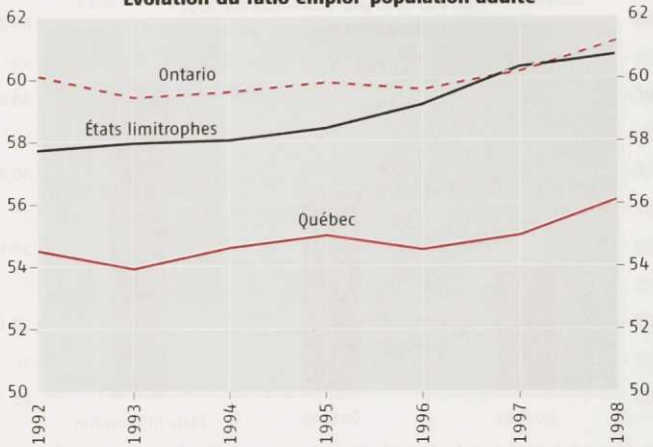

Le ratio emploi-population adulte, une mesure souvent préférée au taux de chômage pour évaluer le sous-emploi, a augmenté de façon importante dans les États américains étudiés. Il a varié de façon semblable au Québec et en Ontario au cours de la période 1992-98, l'Ontario conservant un avantage important sur le Québec.

Ces comparaisons entre le Québec, l'Ontario et les États du Nord-Est américain ont été préparées par Germain Belzile et Jean-François Saillant, de l'École des hautes études commerciales. ●

Trois points de vue sur l'état de l'économie québécoise

Le Plan budgétaire accompagnant le budget 2000-2001 du gouvernement du Québec fait une revue de l'évolution de l'économie du Québec en 1999. On s'y intéresse particulièrement au marché du travail.

« Grâce à la très bonne tenue de l'économie québécoise au cours des deux dernières années, les conditions prévalant sur le marché du travail se sont grandement améliorées. En 1999, 75 900 emplois ont été créés au Québec. Après

celle de 1998 (86 400 emplois), il s'agit de la meilleure performance depuis 1987.

Signe additionnel de l'amélioration des conditions sur le marché du travail, les emplois créés l'an dernier ont tous été à temps plein (89 700 emplois). De plus, près de 14 000 emplois à temps partiel ont été convertis en postes à temps plein[...] En deux ans, avec 52 300 nouveaux emplois, les jeunes auront obtenu le tiers de tous les emplois au Québec alors qu'ils ne représentent que 16 % de la population en âge de travailler.

Globalement, le taux de chômage au Québec a diminué à des niveaux que l'on n'a pas vus depuis 23 ans. Le taux de chômage s'est établi à 9,3 % en moyenne en 1999, ce qui est le niveau le plus bas depuis 1976 (8,7 %). Il a diminué d'un point de pourcentage par rapport à 1998 et de 4 points entre 1993 et 1999. De plus, au cours des derniers mois, il a chuté davantage, débutant l'an 2000 à 8,2 %, le plus bas niveau depuis mai 1976.

Au cours des six derniers mois, la région de Montréal a connu une réduction additionnelle, particulièrement rapide, de son taux de chômage : celui-ci n'était plus que de 6,5 % en janvier 2000, soit 1,7 % de moins que la moyenne québécoise. Il s'agit également du plus bas niveau depuis juillet 1976. Montréal a ainsi vu son taux de chômage passer en dessous de la moyenne canadienne pour la première fois depuis 1984.

Au cours de la dernière décennie, la performance du marché du travail montréalais a été nettement supérieure à celle de Toronto lorsque l'on tient compte de la démographie. En raison de l'important écart de croissance démographique entre les deux régions, toute comparaison de l'évolution relative, pour être valable, se doit bien sûr d'être effectuée sur une base per capita [...].

Les résultats à cet égard sont éloquents : une plus grande proportion de Montréalais détient actuellement un emploi qu'en 1989 alors qu'à Toronto, la proportion est inférieure de 9 % à celle d'il y a dix ans. Ces progrès relatifs se sont traduits par une réduction appréciable de l'écart entre les taux de chômage de Montréal et Toronto, de 5,6 points de pourcentage en 1989 à 2,5 points en 1999 et à 1,1 point seulement en janvier 2000. »

Référence

Ministère des Finances, Budget 2000-2001, Plan budgétaire. *Ce texte est disponible à l'adresse suivante :* **www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/2000-2001/pdf/plan_budg-1.pdf**

Dans son document Perspectives du Québec, la Banque de Montréal évalue l'évolution récente de l'économie québécoise.

« L'économie québécoise a terminé les années 1990 avec panache, en obtenant ses meilleurs résultats de la décennie. En effet, le PIB réel a connu l'an dernier sa plus forte croissance (3,7 %) depuis 1988, tandis que le taux de chômage (9,3 %) était à son niveau le plus bas depuis dix ans. Il est clair que la province a retrouvé son élan, après avoir passé la plus grande partie des dix années précédentes dans une léthargie inquiétante. L'optimisme est revenu dans pratiquement tous les secteurs

de l'économie, car l'expansion touche la majorité des branches d'activité.

C'est l'accroissement des immobilisations qui dénote de la façon la plus évidente l'amélioration de la situation au Québec. En 1999, selon les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec, les investissements des entreprises ont augmenté de plus de 12 %. Les sommes que les entreprises privées ont consacrées aux machines et à l'équipement ont progressé de plus de 19 % [...].

La hausse de 9,3 % des dépenses de construction résidentielle constitue un autre indice sûr de la confiance retrouvée. L'an dernier, les mises en chantier ont atteint 25 700 logements, après avoir touché un plancher historique de 23 100 logements en 1998. La confiance accrue des consommateurs a aussi eu un effet bénéfique sur le marché immobilier, où le nombre de maisons revendues et leurs prix ont augmenté de façon marquée.

La transformation du Québec en une « nouvelle économie » a continué de progresser rapidement. Les estimations du PIB réel par secteur réalisées par l'ISQ montrent que les secteurs des produits électriques et électroniques et des communications (au cœur du grand secteur de la technologie de l'information) se sont classées en 1999 respectivement au premier et au quatrième rangs pour ce qui est de la croissance, avec des gains de production de 20 % et 12 %. Ces gains font suite à des progrès substantiels enregistrés au cours des deux années précédentes. Ces excellents résultats ont porté le secteur des produits électriques et électroniques au deuxième rang des plus grands secteurs manufacturiers de la province, derrière le secteur du matériel de transport. Ce dernier a lui-même prospéré l'année dernière, grâce au succès des fabricants d'avions et de pièces. Il a connu une vigoureuse croissance de 9 %.

La vigueur économique s'est répercutée sur le marché du travail du Québec, où plus de 92 000 emplois ont été créés dans les douze mois de 1999. Cette augmentation prolonge les importants gains réalisés depuis 1997, dont le total cumulatif s'établit maintenant à 293 000 emplois, soit la plus forte croissance de l'emploi sur trois ans depuis la période de 1983 à 1985. »

Référence

Banque de Montréal, *Perspectives du Québec*, mai 2000

Ce texte est aussi disponible à l'adresse suivante : **www.bmo.com/economic/regular/regque.htm#French**

Dans un texte publié le 27 mars 2000 dans Le Devoir, *l'économiste Pierre Fortin fait le point sur l'évolution économique du Québec depuis 1960.*

« La Révolution tranquille a marqué un tournant pour le mieux dans l'histoire économique du Québec. Il suffit, pour s'en rendre compte, de suivre l'évolution de l'indicateur le plus englobant du niveau de vie d'une collectivité, le revenu intérieur par habitant. [...] De 1926 à 1960, le niveau de vie comparatif du Québec s'était sensiblement détérioré. Il était passé de 78 % du niveau de vie ontarien sous Taschereau

à 74 % à la fin du régime Duplessis. À l'inverse, depuis 40 ans, le niveau de vie a progressé plus rapidement au Québec qu'en Ontario. Le rapport Québec-Ontario a atteint 86 % en 1999. De 26 points en 1960, l'écart a diminué à 14 points l'an dernier.

Pourquoi le revenu par habitant a-t-il augmenté plus vite au Québec qu'en Ontario depuis 40 ans ? À moins de trouver du pétrole sous le Château Frontenac, on ne peut s'enrichir que de trois manières : en faisant moins d'enfants (eh oui !), en étant plus nombreux à travailler à l'âge adulte, et en produisant plus par travailleur. Autrement dit, le revenu par habitant évolue en fonction du taux de natalité, du taux d'emploi et du taux de productivité.

Après 1960, les *baby boomers* sont entrés en grand nombre dans la vie adulte et ont fait beaucoup moins d'enfants que leurs parents. Inévitablement, avec plus d'adultes pour travailler et moins d'enfants à nourrir, le revenu par habitant a augmenté. [...] On peut attribuer (à la démographie) le tiers, environ, du rattrapage réalisé par le Québec sur le plan du niveau de vie de 1960 à 1999.

On constate que le taux d'emploi comparatif du Québec a tout d'abord perdu du terrain de 1953 à 1960. Une cause importante fut que les femmes ont joint les rangs de la population active plus tard au Québec qu'en Ontario. Mise à part l'embellie autour d'Expo 67, les 15 années de 1960 à 1974 furent ensuite témoins d'une certaine stabilité. Malheureusement, l'emploi relatif au Québec connut une nouvelle chute de 1974 à 1982 [...]. Après 1982, le retour à une modération salariale généralisée, l'avènement de relations industrielles plus saines et l'émergence d'une main-d'œuvre masculine et féminine hautement qualifiée ont permis au Québec de récupérer peu à peu le terrain perdu pendant les années 1970 sur le plan de l'emploi. En somme, le taux d'emploi du Québec est tombé de 96 % de celui de l'Ontario en 1954 à 85 % en 1982, et il est maintenant remonté à 92 %. À Montréal, le taux d'emploi atteint aujourd'hui 96 % de celui de Toronto. Il a ainsi retrouvé sa position relative du début des années 1950. Dans les autres régions du Québec, cependant, le rattrapage est plus lent.

On peut attribuer près de 60 % du rattrapage du niveau de vie québécois à une progression plus rapide de la production par travailleur, au Québec qu'en Ontario. La productivité québécoise est passée de 86 % de la productivité ontarienne en 1960 à 93 % en 1999 [...].

Dans les années à venir, le relèvement du niveau de vie du Québec continuera à dépendre de la performance de son taux d'emploi et de sa productivité. Or, en matière de productivité, il n'y a qu'un moyen de faire avancer les choses : investir. Investir dans l'éducation, investir dans les structures et les équipements, investir dans la recherche et le développement. »

Références

FORTIN, Pierre, « Le Québec a comblé la moitié de son retard sur l'Ontario », *Le Devoir*, 27 mars 2000.
Ce texte est aussi disponible à l'adresse suivante : **www.irec.net/05fr_parutionsfortin.php3**

Les finances publiques à l'ère des surplus

Germain Belzile

économiste, École des hautes études commerciales

La tâche du ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, a beaucoup changé depuis deux ans. Alors que, il n'y a pas si longtemps, pour atteindre le déficit zéro, il imposait hausses de taxes et d'impôts et réductions de dépenses de programme, il profite maintenant d'un important dividende fiscal. En effet, le budget 1998-99 dégageait un léger surplus de 131 M $. Depuis ce temps, les recettes de l'État ont tendance à augmenter plus rapidement que les dépenses. D'aucuns diront que les arbitrages nécessaires sont maintenant beaucoup plus difficiles à réaliser, car M. Landry doit maintenant composer avec des appétits qui étaient endormis pendant la lutte contre le déficit.

Le budget 1999-2000

Si le gouvernement du Québec avait maintenu le cap donné par le budget de l'an dernier, il aurait obtenu un surplus budgétaire de près de 2 G $ en 1999-2000. En effet, la croissance économique, plus importante d'environ 1,6 % que prévu en 1999, a gonflé les coffres de l'État et réduit ses dépenses de programme (en raison, entre autres, de la diminution du nombre de ménages bénéficiant de programmes de soutien du revenu). Par rapport aux prévisions de mars 1999, les revenus autonomes ont augmenté de 2,4 G $ et les transferts fédéraux ont diminué de 0,6 G $. Le ministre des finances a profité de cette bonne conjoncture pour augmenter les dépenses d'opération de 2 G $ (surtout en santé et en éducation), alors que le service de la dette fondait de 0,2 G $, en raison des taux d'intérêt plus faibles et de la remontée du dollar canadien. Le budget est donc toujours équilibré, comme prévu.

La bonne tenue de l'économie québécoise, qui devrait se poursuivre encore, augmente de façon durable la marge de manœuvre du ministre Landry. Ainsi, à partir des mesures annoncées en mars 1999, on aurait pu s'attendre à des surplus totalisant 7,4G $ pour 2000-01 et 2001-02.

Les choix du ministre des Finances

Le ministre des Finances a plutôt décidé de continuer à viser l'équilibre de son budget. Il a ainsi annoncé en mars 2000 une succession de nouvelles dépenses pour 2000-01 et 2001-02, pour un montant de 5,3 G $; et une réduction additionnelle du fardeau fiscal, au delà de ce qui était prévu, de 2,1 G $. Les budgets continueront donc à être équilibrés au cours des deux prochaines années.

Du côté des revenus, le budget 2000-01 prévoit une réduction des impôts de 4,5 G $ sur trois ans (on avait annoncé 1,3 G $ lors du budget 1999-2000). Comme le gouvernement fédéral a déjà annoncé une baisse d'impôts de 2,7 G $ pour le Québec d'ici 2003, les contribuables peuvent donc compter sur une réduction importante de leur fardeau fiscal au cours des prochaines années. La plus grande part des baisses d'impôts n'entrera en vigueur qu'en 2002.

Si l'on fait le total de ce qui avait déjà été annoncé dans le budget 1999-2000 et des nouvelles réductions d'impôt prévues dans

Graphique 1

Évolution des dépenses d'opération du gouvernement du Québec en M$, 1991-1999

le budget 2000-01, la réduction du fardeau fiscal sera de 1 G$ en 2000-01, de 1,5 G$ l'année suivante et de 2 G$ en 2002-03.

Les trois taux marginaux de taxation, actuellement de 20 % pour le revenu imposable sous 25 000 $, de 23 % pour le revenu compris entre 25 000 $ et 50 000 $ et de 26 % pour les revenus au-delà de 50 000 $, seront diminués graduellement. En 2002, ces taux seront de 17 % pour les revenus imposables sous 26 000 $, de 22 % entre 26 000 $ et 52 000 $ et de 24 % des revenus imposables de plus de 52 000 $. À partir de 2003, Bernard Landry imite son homologue fédéral et indexe pleinement les tables d'impôts au coût de la vie. En moyenne, le fardeau fiscal des particuliers devrait avoir diminué de 13 % en 2002-03, en ne comptant que les mesures du gouvernement du Québec.

Parmi les autres mesures affectant les revenus, citons une exemption fiscale complète de 10 ans sur les projets majeurs d'investissement, la prolongation de l'amortissement accéléré à 125 % et du congé de taxe sur le capital pour les investissements manufacturiers et le matériel informatique, et de nouveaux crédits d'impôts, visant les PME, pour la création de sites Internet transactionnels. Ces allégements représentent environ 356 M$ pour les deux prochaines années fiscales.

Toujours les plus taxés

Les importantes baisses d'impôts laisseront cependant les Québécois dans le peloton de tête des Canadiens les plus taxés. En effet, les autres provinces, particulièrement l'Ontario, ont aussi déjà réduit leurs impôts ou ont annoncé de fortes baisses pour les années à venir.

Du côté des dépenses, le budget de mars 2000 annonce des augmentations de 2 G$ en 1999-2000, 2,4 G$ en 2000-01

Graphique 2

Service de la dette en M $, gouvernement du Québec, 1991-1999

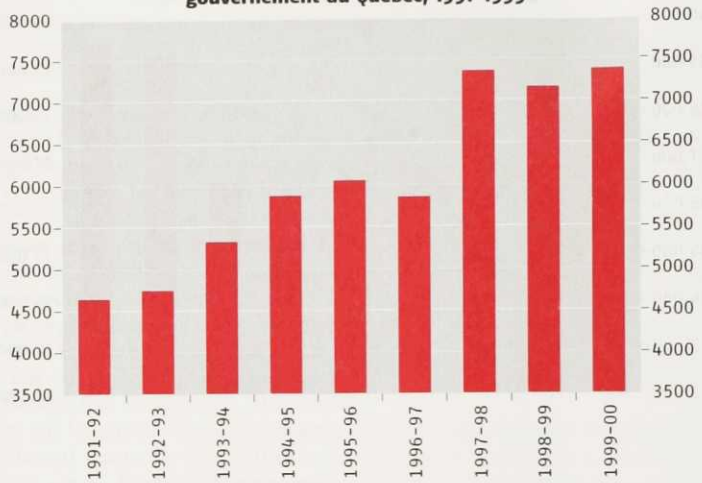

et de 2,8 G $ en 2001-02, pour un total de 7,2 G $. Une bonne partie de ces sommes servira à respecter les engagements du gouvernement vis-à-vis de ses employés. Ceux-ci ont signé de nouveaux contrats prévoyant des hausses de salaire de 9 % étalées sur quatre ans, dont un paiement rétroactif pour 1999. Notons que les salaires comptent pour environ 50 % des dépenses courantes du gouvernement. De ce total de 7,2 G $, 4,4 G $ iront à la santé et aux services sociaux (0,8 G $ en 1999-2000, 1,9 G $ en 2000-01 et 1,7 G $ en 2001-02) et 2,1 G $ à l'éducation et aux jeunes (0,5 G $ en 1999-2000, 0,7 G $ en 2000-01 et 0,9 G $ en 2001-02).

Développement régional

Le développement économique des régions profitera de 310 M $ supplémentaires. Un nouveau programme d'infrastructures sera doté d'un fonds de 290 M $, surtout dépensé en 1999-2000, dont 175 M $ iront à des projets municipaux, 25 M $ à des projets à caractère environnemental et 90 M $ à des projets stratégiques en transport. Cent millions seront consacrés à l'aide à la modernisation des usines de pâtes et papiers. Finalement, le gouvernement remettra 255 M $ supplémentaires aux municipalités, ce qui devrait contribuer à réduire la grogne soulevée par les coupes budgétaires de la période de lutte contre le déficit et par les incitations à fusionner.

Controverse sur la fiducie fédérale

Une controverse a éclaté au cours de l'année au sujet de l'utilisation de fonds injectés par le gouvernement fédéral dans les secteurs de la santé et les services sociaux. Le ministre Paul Martin avait mis

à la disposition du Québec une somme de 841 M$, en fiducie, afin d'augmenter les dépenses dans ces secteurs. Le fédéral avait alors suggéré l'étalement de l'utilisation de cette somme de 1999 à 2002, soit 482 M$ en 1999-2000, 240 M$ en 2000-01 et 119 M$ en 2001-02.

Grâce à l'augmentation des revenus autonomes provenant de la croissance économique, le ministre Landry a pu augmenter les dépenses en santé et dans les services sociaux d'un montant encore plus important l'an dernier, mais sans toucher au montant placé en fiducie. Il a ainsi pu répartir les montants restants entre 2000-01 et 2002-03.

La dette publique québécoise

Le gouvernement québécois a fait le pari d'équilibrer son budget chaque année. La loi sur le déficit zéro, issue des sommets des partenaires économiques du printemps et de l'automne 1996, lui interdit de présenter un budget déficitaire, à moins de circonstances exceptionnelles. Si cette décision d'équilibrer constamment le budget est maintenue, la dette reste identique année après année : elle n'est pas remboursée, mais ne diminue pas non plus. Est-ce la bonne décision ?

Un premier élément de réponse tient au fait que, contrairement aux particuliers, le gouvernement n'a pas à rembourser sa dette. À mesure que des obligations ou d'autres titres qu'il a émis viennent à échéance, il les rembourse en en émettant à nouveau. La valeur de sa dette ne diminue donc pas. Le gouvernement n'a donc, dans les faits, qu'à payer les intérêts sur ses emprunts passés (le service de la dette).

Graphique 3

Évolution de la dette nette en % du PIB, gouvernement du Québec, en M$, 1991-2000

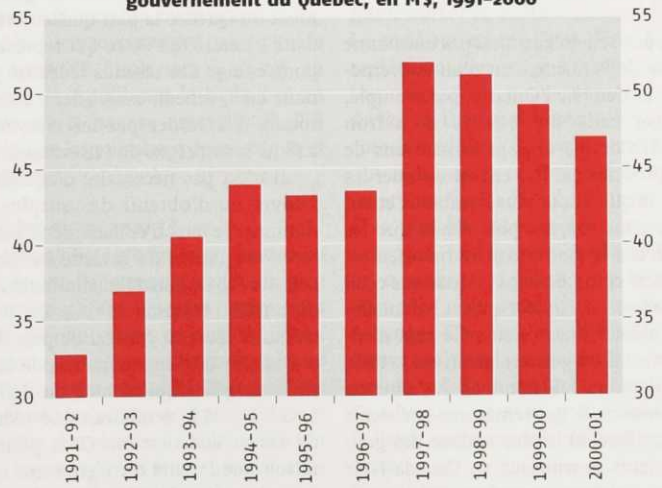

Note : Un changement des méthodes comptables a fait bondir le ratio dette/PIB en 1997-98.

Tableau 1

La dette nette des administrations publiques, en % du PIB

	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01
Féd.	62,1	66,7	70,1	71,1	71,2	69,9	66,3	64,4	60,8	56,9
Prov.	24,4	28,7	31,1	31,8	31,9	30,7	31,7	31,6	31,1	29,7
T.-N.	47,1	50,6	54,2	54,4	51,9	49,3	45,4	46,8	45,3	43,5
I.P.É	12,0	15,1	31,4	39,4	37,0	35,7	35,2	34,5	32,6	30,9
N.-É.	39,6	44,2	48,4	49,4	45,3	44,4	42,1	44,2	43,7	43,5
N.-B.	26,4	37,8	39,6	38,6	35,8	35,0	34,2	34,3	37,7	35,8
Qc.	32,7	37,2	40,5	43,8	43,2	43,4	52,2	51,5	49,2	47,2
On.	18,9	24,1	27,2	28,7	31,0	30,0	29,6	29,4	29,7	27,8
Mn.	24,3	27,8	30,2	30,8	27,6	25,7	24,8	24,1	23,1	22,0
Sk.	55,4	52,9	50,0	44,2	41,1	34,1	31,7	29,9	28,7	27,8
Al.	23,6	27,2	28,0	24,5	22,4	18,1	14,1	13,4	11,4	10,2
C.-B.	15,3	18,3	19,2	19,0	18,9	19,6	19,8	20,7	21,7	22,9

Source : TD Economics, mai 2000

Note – Le ratio dette-PIB des provinces est calculé comme la somme des dettes provinciales, divisée par le PIB canadien.

Si le gouvernement obtient un surplus budgétaire, la valeur de sa dette nette diminue nécessairement, alors qu'un déficit provoque une augmentation de sa dette.

La dette en dollars n'est pas une bonne mesure de l'endettement d'un gouvernement. La dette de l'Ontario, par exemple, dépasse celle du Québec d'environ 20 G$. Comme ce sont les citoyens de cette province qui doivent en assumer les coûts, et qu'ils sont plus nombreux et ont des revenus moyens plus élevés que les Québécois, le gouvernement ontarien est considéré comme moins endetté que celui du Québec. La variable qui est habituellement utilisée pour mesurer le taux d'endettement d'un gouvernement est le ratio de la dette au PIB nominal. À l'aune de cette mesure, le gouvernement québécois est actuellement le plus endetté des gouvernements provinciaux au Canada (voir tableau - Notons cependant que les méthodes comptables utilisées pour mesurer la dette provinciale diffèrent d'une province à l'autre).

Si l'on ajoute à la dette du gouvernement du Québec la part québécoise de la dette fédérale (22 %, ce qui représente le pourcentage des revenus fédéraux provenant du Québec), on obtient une dette totale, à assumer par les citoyens, de 228 G$, soit 113 % du PIB en 1999-2000.

Il n'est pas nécessaire d'équilibrer le budget ou d'obtenir des surplus pour diminuer le taux d'endettement. En effet, toute croissance de la dette inférieure à celle du PIB nominal fera diminuer le ratio dette/PIB. Comme le PIB en dollars courants croît en général de plus de 4 % par année, une augmentation de la dette de 2 ou 3 % (équivalant à un déficit de 2 G$ à 3 G$) produirait une réduction du taux d'endettement. C'est pour cette raison que le taux d'endettement québécois diminue depuis 1997-98, malgré

Graphique 4

Évolution des soldes budgétaires du gouvernement du Québec en M$, 1991-1999

l'absence de surplus budgétaires notables. Ainsi, le gouvernement prévoit que le ratio dette/PIB diminuera à 46,7 % en 2001-02, en équilibrant le budget et en misant sur la hausse naturelle du PIB (causée par la croissance économique et l'inflation).

Que faire maintenant?

Trois possibilités s'offrent au gouvernement devant l'augmentation plus rapide des revenus que des dépenses : réaliser des surplus (et rembourser en partie la dette), augmenter les dépenses de programme ou réduire les taxes et impôts. Chacun de ces choix possibles comporte des bénéfices et des coûts d'opportunité (si on fait un choix, on renonce aux avantages que comportent les autres possibilités).

Rembourser la dette

Le remboursement de la dette donnera rapidement une marge de manœuvre plus importante au gouvernement, car le service de la dette diminuera. En outre, la cote de crédit de l'État peut s'améliorer, ce qui réduira les taux d'intérêt sur ses emprunts. Il sera donc à même de réduire plus tard les taxes et d'augmenter ses dépenses. Le désavantage majeur est que les contribuables paient plus de taxes et d'impôts que ce qu'ils reçoivent en échange. De plus, le gouvernement se trouve à ralentir la croissance économique par sa politique budgétaire restrictive. Ce chemin est suivi actuellement par l'Alberta, qui est en voie d'éliminer sa dette nette.

Graphique 5

Recettes des administrations publiques au Québec (excluant leurs revenus de placement) en % du PIB, 1992-1997

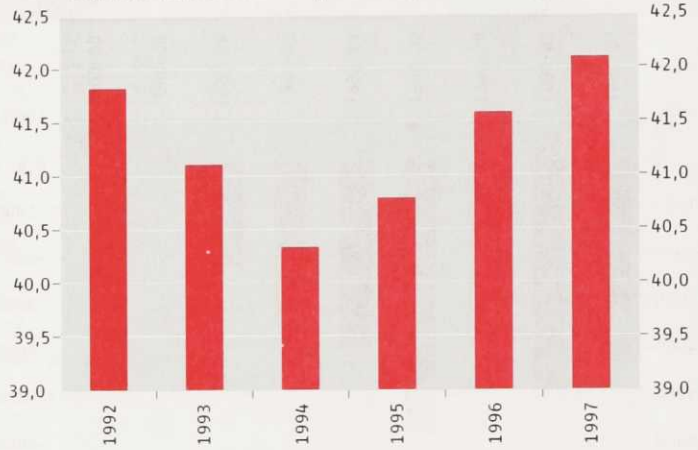

Augmenter les dépenses

L'augmentation des dépenses de programme est populaire. Le sous-financement chronique des systèmes québécois de santé et d'éducation pourrait certainement en bénéficier au moment où la population vieillit et que les besoins du marché du travail en main-d'œuvre instruite n'ont jamais été aussi grands.

Réduire le fardeau fiscal

La réduction des taxes et et des impôts comporte plusieurs avantages. Le revenu disponible des ménages augmente, ce qui stimule la consommation et l'épargne. À plus long terme, l'investissement des entreprises augmente, faisant croître la productivité (le principal déterminant du niveau de vie). La réduction des taux d'imposition crée des incitations au travail et à l'entrepreneurship. L'exode des cerveaux est aussi réduit.

Le gouvernement du Québec a choisi, pour les budgets 2000-01 et 2001-02, de consacrer environ 70 % de ses surplus possibles à des augmentations de dépenses et le reste à des réductions d'impôts. Il n'a pas l'intention de rembourser une partie de la dette. Le ratio dette/PIB continuera cependant à diminuer, au rythme de l'augmentation du PIB nominal. ●

Références

Site Internet

Budget 2000-2001, sur le site du ministère des Finances: **www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/2000-2001/pdf**

Hydro-Québec après le verglas : décroissance ou commercialisation ?

Luc Bernier
École nationale d'administration publique

Des instruments de politique économique issus de la Révolution tranquille dont on célèbre et débat cette année les quarante ans, Hydro-Québec est avec la Caisse de dépôt et placement l'un des deux plus importants. Elle doit soutenir la politique industrielle, favoriser la recherche et le développement, aider à boucler le budget du Québec par ses dividendes mais aussi par ses exportations tout en étant un citoyen modèle. Elle doit faire tout cela dans un environnement pour le moins instable, elle qui dépend déjà des caprices de la météo qui lui fournit la pluie nécessaire pour remplir ses barrages et de grands froids pour faire monter la consommation, conditions qui n'ont pas beaucoup été au rendez-vous depuis dix ans.

Un environnement en mutation

Hydro-Québec est dans un environnement en pleine mutation. Le changement fondamental des dernières années dans son secteur a été la compétition accrue du gaz naturel. Cette industrie longtemps dominée par des monopoles réglementés par les gouvernements se dirige vers un monde plus compétitif.

La restructuration du secteur électrique suit ce qui s'est passé dans d'autres domaines, on peut penser au secteur des télécommunications, par exemple. Sur le plan technologique, le développement d'une nouvelle génération de turbines à gaz a facilité le passage à de nouvelles règles de marché. De plus, cette technologie a l'avantage d'être facile à installer et de ne pas demander de longs délais de planification comme c'est le cas pour les barrages hydroélectriques.

Pour Hydro-Québec, l'intégration de Gaz Métropolitain, il y a quelques années, apparaît sur le plan local comme une façon de se prémunir contre les soubresauts de son environnement. Hydro annonçait d'ailleurs en novembre 1999 son intention de développer ses activités dans le domaine du gaz. Au-delà du gaz, l'industrie électrique nord-américaine vit une période de transformation profonde. On est passé du modèle d'entreprises verticalement intégrées à une industrie spécialisée soit comme producteur, transporteur/distributeur, et détaillant/mise en marché ou une combinaison de ces fonctions.

Privatiser Hydro-Québec ?

L'année a été plus mouvementée que prévue chez Hydro-Québec pour d'autres raisons. Alors que la privatisation d'Hydro-Ontario est débattue depuis un certain temps, celle d'Hydro-Québec n'avait guère été soulevée.

L'économiste Pierre Fortin a proposé cette année dans une communication devant l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec (le 10 mai 2000) que la société d'État soit partiellement privatisée.

C'est une possibilité qui doit tenir compte de l'évaluation de la valeur

d'Hydro-Québec dont le rendement sur l'avoir propre n'a pas toujours été reluisant. Est-elle à sa pleine valeur? Est-il possible d'imaginer que, comme ce fut fait en Grande-Bretagne sous Margaret Thatcher, des efforts d'amélioration de sa valeur aux livres pourrait rendre la vente plus intéressante? Combien vaudront ses installations lorsque le nucléaire ne sera plus envisageable et que les centrales actuelles auront été fermées?

L'idée de la privatisation n'est pas absurde, au contraire. Une entreprise privée peut bénéficier d'exemptions d'impôt pour de la recherche et du développement dont une entreprise publique ne peut se prévaloir. Une société d'État échappe par contre à l'impôt et dans le contexte des relations fédérales-provinciales actuelles, il est loisible de penser que le gouvernement du Québec est peu désireux d'envoyer des impôts à Ottawa. D'autant plus que le ministre des Finances, Bernard Landry, présente Hydro comme une machine à imprimer de l'argent. Celle-ci a justement annoncé en mars 2000 des bénéfices de 906 millions dont elle a remis 453 millions au gouvernement. Ces profits sont toutefois moindres que le 1,2 milliard espéré par le gouvernement.

Ententes avec les autochtones

Sur le plan environnemental, Hydro-Québec se butte à l'opposition des habitants du Val Saint-François, en Estrie, qui s'opposent à avoir une ligne à haute tension dans leur arrière-cour [voir article dans *Québec 2001*, p. 470].

Par ailleurs, Hydro-Québec améliore ses relations avec les autochtones et commence à cogérer certains projets comme c'est le cas depuis mars 2000 avec les Montagnais au Lac-Saint-Jean. Il est possible que son développement à venir soit moins l'objet de débats avec eux que ce ne fut le cas dans le passé. Les négociations avec les autochtones sont aussi un élément névralgique dans la poursuite du projet des chutes Churchill au Labrador qui en mai 2000 était dans les limbes. Le projet achoppe principalement parce que les négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve sont difficiles, ce qui est compréhensible compte tenu de la première phase du projet et du contentieux qui en résulta.

Relations de travail difficiles

La gestion interne d'Hydro-Québec n'est pas de tout repos non plus. Ses 14 000 employés syndiqués ont été en grève au cours de l'été 1999. Même si seulement 1500 employés étaient en grève classique, le refus des heures supplémentaires, le vandalisme sur les équipements destinés à l'exportation ont été nuisibles à la société. Cette grève s'est réglée en septembre 1999.

La Régie de l'énergie

La Régie de l'énergie a été créée en 1996 pour réglementer les activités des entreprises dans le domaine. Depuis décembre 1996, les tarifs d'électricité au Québec sont soumis à l'approbation de la Régie. En mai 2000, le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, a déposé un projet de loi qui a été adopté en juin et qui soustrait la production de l'électricité et son exportation à l'examen de la dite Régie. Seuls le transport et la distribution continuent d'être réglementés. Ce projet de loi consacre la transformation des fonctions d'Hydro-Québec selon un modèle qui lui permet de jouer selon les règles du jeu du marché nord-américain.

Régie ou pas régie, Hydro-Québec a annoncé que ses tarifs seraient gelés jusqu'en 2002 alors qu'elle doit augmenter

son rendement sur l'avoir propre qui à 6,7 % est sous le coût de la dette qui est lui de 8,57 %. Il n'est donc pas question de baisser les tarifs malgré les profits.

Étau financier

Hydro-Québec est prise dans un étau financier. D'un côté les clients veulent des tarifs bas. Et si ceux d'Hydro-Québec ne sont plus les plus bas en Amérique du Nord, dépassant ceux de Winnipeg, Vancouver et Seattle, ils demeurent néanmoins avantageux. D'autre part, le gouvernement contrôle les hausses de tarifs mais exige des dividendes élevés. Le premier ministre Bouchard a affirmé qu'« il faut protéger les tarifs patrimoniaux, les tarifs résidentiels sont très bas et doivent le demeurer ». Son ministre parle, lui, de « pacte social » pour expliquer en mai 2000 que désormais les coûts de production d'Hydro-Québec ne pourront plus être examinés par la Régie de l'énergie.

Vers le marché américain

Le marché américain pourrait être plus intéressant pour Hydro-Québec dans les années à venir. La restructuration a entraîné une diminution de la capacité de production dans plusieurs États, ce qui rend le marché plus volatil et les prix sur le marché libre beaucoup plus hauts.

Toutefois, comme l'a écrit l'économiste Jean-Thomas Bernard dans un numéro spécial de la revue *Gestion* sur l'évolution de cette industrie en Amérique du Nord, il n'est pas évident que pour les années à venir, Hydro-Québec ait beaucoup d'énergie excédentaire à exporter. Selon lui, très peu de ressources pourront être développées de façon rentable pour servir le marché de l'exportation puisque les centrales québécoises sont loin dans le nord et que les coûts de transport sont élevés.

Tout n'est pas rose sur le marché américain pour Hydro-Québec. La Green Mountain Power du Vermont se dit menacée de faillite si le contrat d'approvisionnement à long terme signé avec Hydro n'est pas résilié. Ce contrat signé en 1987 est valide jusqu'en 2020.

Le nouveau plan 2000-2004

Certains ont vu dans le nouveau plan de développement d'Hydro un recul. L'ère des grands projets semble révolue. Les profits annoncés y sont moindres. L'augmentation des ventes prévue dans le plan 1998-2002 ont été réduites dans la nouvelle version pour la période 2000-2004 rendue publique en octobre 1999. Cette baisse s'explique par le report de certains projets de construction, ce qui a pour conséquence que certaines ventes ne peuvent être faites. De plus, le contrat problématique avec le Vermont est le seul contrat à long terme qui restera à Hydro aux États-Unis après 2004.

Deux autres interprétations de ce plan peuvent être données. La première est qu'il est possible que la base de comparaison, le plan précédent, ait été chimérique. La seconde possibilité est que ce plan prévoie la commercialisation d'Hydro-Québec, que désormais elle fonctionnera comme une entreprise privée, ce qui devient une nécessité pour répondre aux conditions américaines d'importation d'électricité, en particulier la réciprocité d'accès au marché.

La déréglementation dont la Régie de l'énergie a fait les frais correspond également à cette idée de laisser Hydro-Québec fonctionner sur une base commerciale. En d'autres termes, Hydro a été privatisée sans l'être. Son virage commercial permet

d'améliorer, théoriquement, sa rentabilité en diminuant les contraintes. Ce plan n'entraîne pas non plus de redéfinition de l'entreprise, ce qui lui est arrivé souvent au cours des deux dernières décennies et jamais facilement.

Depuis vingt ans, les virages stratégiques et leurs abandons nombreux à Hydro-Québec depuis le virage économique sous Guy Coulombe puis le « Défi Performance », etc. ont fragilisé l'entreprise. Il reste à voir si cette fois, elle saura jouer à ce nouveau jeu aux règles moins nombreuses mais beaucoup plus rapides. ●

Références

Gestion, revue internationale de gestion, numéro du printemps 2000 : « La déréglementation de l'électricité » (voir aussi à cette adresse Internet : **www.hec.ca/gestion/archives/r2000_fr.html**)

BERNARD, Jean-Thomas, « Structure du marché québécois de l'électricité : changement majeur ou simple accommodation commerciale ? », dans *Gestion*, printemps 2000.

Sites Internet

Hydro-Québec, plan stratégique 2000-2004 : **www.hydroquebec.com/publications/plans trategique2000/index.html**

La Régie de l'énergie : **www.regie-energie.qc.ca/**

Résumé de l'intervention de Pierre Fortin : **www.vigile.net/00-5/hq-fortin.html**

Le modèle agricole québécois remis en question

Benoit Mario Papillon

économiste, Université du Québec à Trois-Rivières

Bon nombre des événements ayant marqué l'actualité agricole, que ce soit les difficultés de Lactel, l'accès aux marchés d'exportation et les accords internationaux, ou la qualité des produits de l'érable, mettent en cause les relations entre d'une part le secteur agricole et d'autre part les autorités gouvernementales et organismes publics ainsi que les entreprises de transformation.

Dans la foulée d'initiatives fédérales, le gouvernement provincial a rappelé que certains modes de fonctionnement seraient revus, et un projet de loi visant la création de La Financière agricole du Québec a été introduit. Si cette initiative amène la révision des méthodes de planification et de prise de décision touchant le secteur agricole, elle pourrait marquer de façon significative son évolution.

Les conditions du partenariat

Dans le budget de mars 2000, le ministre des Finances, Bernard Landry, annonçait un engagement sur sept ans, effectif à partir de 2001-2002, de 2,1 milliards de dollars, à raison de 300 millions par année, pour les programmes gouvernementaux de financement et d'assurances agricoles.

Le budget pour l'agriculture comprend d'autres postes ; les crédits totaux sont de 700,7 millions pour l'année 2000-2001, une augmentation de 36 % surtout attribuable aux besoins du programme d'assurance stabilisation des revenus au cours de la dernière année. Ce budget correspond approximativement à celui de 1991-1992, avant les mesures de restrictions budgétaires.

Outre certaines mesures circonstancielles et parfois discrétionnaires, l'évolution des dépenses publiques est aussi marquée par des éléments structuraux. Dans le domaine agricole, les conditions climatiques et les fluctuations de prix peuvent déterminer une large part des dépenses gouvernementales. Ainsi on évaluait qu'en 1997, le gouvernement québécois n'exerçait pas de contrôle direct sur plus de la moitié de ses dépenses en agriculture, au-delà de ses engagements dans divers programmes d'assurance. Ces engagements reflètent les conditions du partenariat entre l'État et les agriculteurs dans l'organisation de la production agricole.

L'annonce d'un changement

L'UPA (l'Union des producteurs agricoles) considérait que l'engagement du ministère des Finances de 2,1 milliards sur sept ans laissait présager un changement dans les conditions de ce partenariat. À la suite d'une rencontre le 22 juin 2000 avec le premier ministre du Québec, l'UPA a consenti à collaborer à la mise en place de La Financière agricole du Québec ; l'engagement original fixé à 2,1 milliards prévoit de l'aide supplémentaire en cas de catastrophe naturelle ou économique.

Un ensemble de décisions politiques à implications budgétaires, de précédents et de mesures juridiques, remontant parfois très loin dans le temps, définissent la portée du partenariat actuel entre l'État et le monde agricole. Cet ensemble a évolué en réponse à des situations jugées problématiques, l'effet du climat ou des variations de prix sur le revenu agricole, ou des situations jugées défaillantes par rapport à d'autres secteurs, par exemple les moyens limités des agriculteurs de poursuivre de la recherche ou d'offrir des garanties crédibles sur la qualité des produits. Quelques faits relatifs à la diversité des productions agricoles permettent d'entrevoir la complexité de ce partenariat avec l'État.

Taille et diversité du secteur agricole

Le secteur agricole représente 1,5 % du PIB québécois, ce qui le met pratiquement sur le même pied que le secteur des supermarchés et épiceries en termes de contribution à l'activité économique globale au Québec. Le secteur bioalimentaire, qui comprend, outre l'agriculture, la transformation des aliments, leur distribution au détail et la restauration, représente près de 9 % du PIB québécois.

L'agriculture québécoise est composée de diverses productions animales et végétales. Les revenus agricoles s'élevaient en 1998 à 4,9 milliards (voir graphique 1). Les fermes laitières génèrent près du tiers de ces recettes et sont le premier groupe en importance. Le lait est une production contingentée ; tout producteur doit d'abord détenir des quotas. La quantité

Graphique 1

Répartition des revenus agricoles, Québec 1998

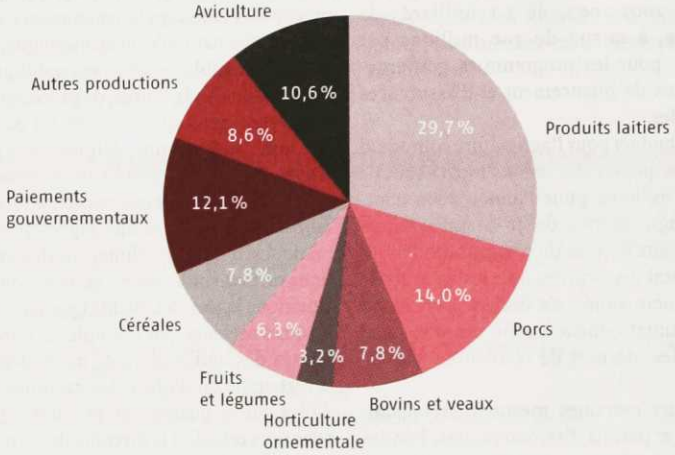

totale de quotas est fixée par le système canadien de gestion de l'offre. Le Québec détient une part relativement élevée avec 40 % du total.

Les principaux autres secteurs par ordre d'importance sont le porc, l'aviculture (œufs et volailles), les céréales, les bovins et veaux et l'horticulture. L'aviculture est, comme le lait, régie par un système de gestion de l'offre. Les productions contingentées représentent donc près de la moitié des revenus de l'agriculture québécoise.

Dans un système de gestion de l'offre, on assure un prix au producteur et ce prix est assuré par un contrôle très strict des quantités de produits offertes. Pour éviter que les importations ne viennent perturber le système, des quotas d'importation hors tarif et des tarifs douaniers très élevés les maintiennent à un niveau minimum. Dans le cas des produits laitiers canadiens, entre autres le fromage, les tarifs en vigueur établissent un record historique en matière de protection tarifaire.

Un univers de PME associées

Depuis longtemps, les agriculteurs ont tendance à s'associer au sein de divers organismes assumant des fonctions d'approvisionnement, de distribution et aussi de transformation. Cela a produit avec le temps des géants dans le domaine agroalimentaire — pensons à la Coopérative fédérée du Québec et à Agropur — tout en permettant des initiatives du milieu des affaires, par exemple Lactantia, qui augmentent les débouchés pour l'agriculture.

Selon les données de recensement de 1996, la valeur moyenne des revenus bruts

totaux d'une ferme québécoise étaient de 138 160 $. Pour seulement 4 % des 35 990 fermes recensées, les revenus bruts totaux étaient d'un demi-million de dollars ou plus alors qu'ils étaient inférieurs à 100 000 $ pour les deux tiers d'entre elles. C'est donc dire que le secteur agricole est surtout composé de petites ou très petites entreprises. À priori, cela n'est pas inefficace.

Dans plusieurs domaines d'activités, une telle structure peut s'avérer plus efficace et avantageuse pour les clients, patients ou consommateurs ; on peut penser aux services personnels (coiffure, soins dentaires, optométrie), à la rénovation domiciliaire et à plusieurs branches du commerce de détail. Cependant, pour ces domaines d'activités, l'acheteur n'est pas indifférent entre les services ou produits de divers vendeurs, ce qui n'est généralement pas le cas dans le domaine agricole.

Des produits interchangeables

À l'intérieur de leurs sous-secteurs respectifs, les fermes offrent le plus souvent des produits relativement homogènes. La clientèle pour un sous-secteur donné peut donc facilement substituer le produit offert par une ferme au produit offert par une autre ferme.

Cette caractéristique de la production agricole a renforcé très tôt le désir d'association des producteurs, désireux d'éviter une concurrence que les acheteurs pourraient leur imposer. Pour un produit comme le lait nécessitant une transformation ou une consommation rapide, le sentiment de vulnérabilité face aux acheteurs et le désir d'association est encore plus fort.

Le besoin d'association va aussi grandissant à mesure que diminue le nombre d'acheteurs avec lesquels les producteurs peuvent négocier. Les politiques gouvernementales ont reconnu très tôt qu'un nombre restreint de transformateurs facilite le contrôle de la qualité. Dans la filière lait, par exemple, le nombre de fabriques de fromage et beurre, qui dépassait 1600 en 1925, était descendu à 1058 en 1941 et il en restait moins de 200 en 1971. La même tendance s'observe pour les abattoirs.

Les gouvernements ont appuyé la volonté d'association des agriculteurs pour la commercialisation des produits en introduisant les plans conjoints et d'autres mesures légales de mise en marché collective. Le système de gestion de l'offre dans le lait constitue la forme la plus élaborée de mise en marché collective ; il exclut les relations contractuelles de vente entre un agriculteur individuel et une entreprise ou une coopérative de transformation.

Une mesure de l'aide gouvernementale

La part de 12,1 % des paiements gouvernementaux dans la répartition des recettes agricoles de la figure 1 représente une somme de près de 600 millions de dollars. Il s'agit là de l'ensemble des sommes versées par l'État dans divers programmes d'aide financière ou subventions et le taux de 12,1 % peut s'interpréter comme un taux de subvention à l'agriculture québécoise.

Étant donné que ces programmes s'appliquent avant tout à des productions non contingentées qui représentent environ la moitié de l'agriculture québécoise, il est plus juste de parler d'un taux général de subvention d'environ 20 %. Ce taux n'est pas négligeable. À titre d'illustration, si on devait appliquer un taux comparable au secteur manufacturier

québécois qui se compose essentiellement de productions non contingentées, donc soumises à la concurrence tant nationale qu'internationale, l'ensemble des revenus de l'État québécois ne serait pas suffisant pour couvrir les sommes nécessaires.

Par ailleurs, une analyse plus fine des sources de revenus des diverses productions non contingentées révèlent que trois secteurs se partageaient plus de 90 % des paiements gouvernementaux en 1998 : le secteur du porc, le secteur du bœuf et celui des céréales. Ainsi concentrés, les paiements gouvernementaux représentaient en pourcentage des revenus de vente des producteurs, respectivement 46 % (secteur porcin), 30 % (secteur bovin) et 35 % (secteur des céréales). Ces paiements gouvernementaux sont faits en vertu des programmes d'assurance-stabilisation ou d'assurance-récolte et dans le cas du porc, un tel taux est inhabituel ; par ailleurs c'est beaucoup moins exceptionnel dans le cas des céréales alors que pour le secteur bovin, il s'agit d'une pratique routinière.

L'agriculture et le commerce alimentaire

Au niveau des échanges internationaux, les États-Unis sont le principal partenaire commercial du Québec dans le domaine alimentaire, comme c'est le cas dans bon nombre d'autres domaines.

Après la croissance des exportations de viande, principalement le porc, et de boissons au cours des années antérieures, le Québec enregistrait en 1998 un surplus commercial de 1 milliard de dollars avec les États-Unis. Ce surplus, combiné à celui enregistré avec le Japon — et aussi attribuable aux ventes de porc principalement — compensait presque exactement en 1998 la somme des déficits enregistrés dans les échanges avec les

Graphique 2

Principales importations alimentaires du Québec, 1998

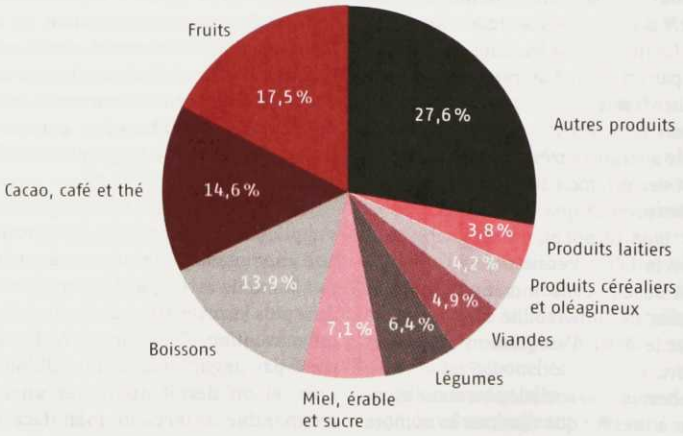

Graphique 3

Principales exportations alimentaires du Québec, 1998

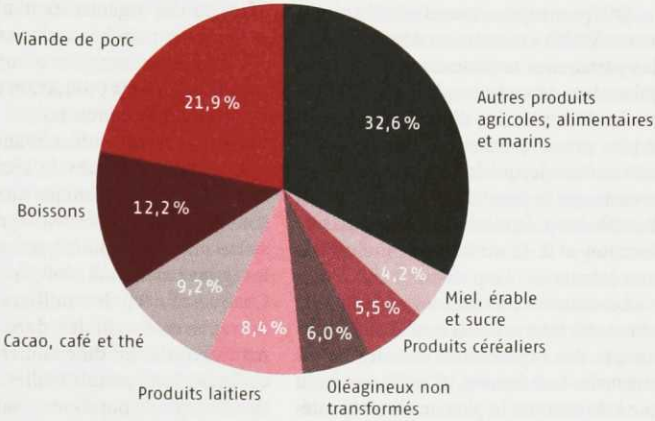

autres parties du monde et, entre autres, l'Union européenne.

Les graphiques 2 et 3 représentent la répartition en pourcentage des importations et des exportations bioalimentaires du Québec en 1998. Les fruits, particulièrement les fruits tropicaux, constituent la plus importante catégorie d'aliments importés. La technologie permet de produire ces aliments localement ; on peut, par exemple, imaginer une orangeraie dans le Stade olympique. Mais cette solution serait très inefficace compte tenu du coût beaucoup moins élevé de l'importation.

Les trois principaux aliments ou catégories d'aliments exportés sont la viande de porc, les boissons et la catégorie cacao, café et thé. Ces deux dernières catégories impliquent peu ou pas de contribution de l'agriculture québécoise. La première catégorie combine une contribution agricole, celle des éleveurs de porc, et une contribution du secteur de la transformation, particulièrement les abattoirs.

Les produits laitiers viennent au quatrième rang avec 8,4 % de la valeur totale des exportations alimentaires. Ce pourcentage est faible en comparaison de l'importance relative des fermes laitières qui représentent près de 40 % des revenus de l'agriculture québécoise, avant les transferts gouvernementaux. Mais ce pourcentage déjà faible n'est pas directement comparable aux pourcentages précédents.

Depuis la mise en place du système de gestion de l'offre au début des années 70, le secteur laitier a utilisé l'exportation pour écouler ses surplus de production laitière. Une version récente de cette stratégie d'exportation est la création d'une classe spéciale de lait destiné à l'exportation. Selon ce système, le prix du lait d'exportation est presque trois fois

moins élevé que le prix du lait utilisé pour les produits vendus aux consommateurs québécois et canadiens (20 ¢ le litre contre environ 56).

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a récemment donné raison à des partenaires commerciaux du Canada qui avaient déposé une plainte contre ces pratiques de prix. Les difficultés de Lactel, le plus gros exportateur de produits laitiers au Canada, qui doit fermer des usines et envisager la vente de certains éléments d'actifs, sont étroitement reliées à cette décision et à la stratégie commerciale sous-jacente.

Les données précédentes portent sur le commerce international et ne tiennent pas compte des exportations vers les autres provinces canadiennes. C'est à ce niveau que l'on retrouve la plus importante catégorie d'exportations. Le Québec détient près de deux fois plus de quotas laitiers que son poids dans la population canadienne (qui est de 24 %). Compte tenu de l'importance du secteur laitier dans l'agriculture québécoise, le lait sous diverses formes est la principale exportation agricole du Québec ; cette exportation se fait à l'intérieur du Canada qui constitue pour le lait un marché totalement captif.

L'enjeu de la crise actuelle : le choix du partenaire

En décembre 1999, les parlementaires des États américains innovaient en se réunissant pour la première fois à l'extérieur des États-Unis. Cela s'est fait à Québec. Le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Rémy Trudel, y a exposé le modèle unique de l'agriculture au Québec, modèle qui préconise, entre autres, la mise en marché collective des produits.

Cette approche collective se pratique ailleurs au Canada et dans le monde. Ce qui rend le modèle un peu plus unique au Québec est la place prépondérante que l'État ou des organismes publics comme la Régie des marchés agricoles et la Régie des assurances agricoles occupent dans la planification de la production et le soutien financier des producteurs.

Encore là, ce soutien financier, qui n'a pas d'équivalent dans le secteur manufacturier, n'est pas unique au Québec. Ici comme ailleurs, le secteur agricole représente une force politique avec laquelle les gouvernements doivent composer. Chaque année, des milliers de petites entreprises familiales dans le secteur manufacturier ou du commerce de détail et des services, parfois vieilles de quelques décennies, disparaissent sans pouvoir compter sur un régime gouvernemental d'assurance stabilisation de leurs revenus. L'isolement découlant, entre autres, de la diversité des produits que ces entreprises offrent ne leur permet pas de constituer une force politique suffisante pour bloquer une autoroute ou intimider les gouvernements en place avec la menace d'une intervention dans le processus électoral.

L'État, partenaire obligé

Avec leur force politique, les producteurs de divers sous-secteurs de l'agriculture ont fait de l'État, avec son bénéfique pouvoir de taxation et de réglementation, leur partenaire obligé.

Certaines idéologies ont été plus propices que d'autres à l'exercice de cette force politique ; on peut citer, par exemple, l'objectif d'autosuffisance du gouvernement québécois lancé à la fin des années 70, avec sa logique d'orangeraie dans le Stade olympique, et le gaspillage de fonds publics qui en a découlé, plus

particulièrement dans le secteur des viandes rouges. Il est heureux que les gouvernements des provinces de l'Ouest, spécialisées dans la production de bœuf, n'aient pas adopté la même idéologie vis-à-vis du lait.

Une concurrence parfois déloyale

Au niveau international, l'intervention gouvernementale directe pour soutenir une production, même sous le couvert d'intentions louables comme l'assurance stabilisation, donne l'apparence et constitue parfois dans les faits une concurrence déloyale. En signant des accords internationaux, les gouvernements s'engagent à s'abstenir de politiques économiques susceptibles de donner lieu à une concurrence déloyale entre les entreprises de diverses origines. C'est au nom de ces principes que l'OMC a mis un frein à l'exportation canadienne de produits laitiers. Cela est conforme à l'esprit qui anime le mouvement de libéralisation des échanges ; comme le faisait remarquer George Stigler, professeur américain titulaire du prix Nobel d'économie, le libre-échange est un programme de lutte contre le pouvoir des monopoles.

Dans un contexte d'arbitrage international, des mesures politiques qui ont pu être accréditées au niveau national ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Ainsi en est-il de la stratégie d'exportation basée sur une classe de lait vendu à rabais et ayant conduit à l'intervention de l'OMC. Malgré des opinions éclairées soutenant dès le départ que nos partenaires commerciaux ne seraient pas dupes, de nombreuses consultations et de laborieuses négociations ont suffisamment accrédité cette stratégie d'exportation pour en faire une partie intégrante du système de gestion de l'offre.

La Financière agricole : un subterfuge ?

Se pourrait-il que le projet de création de La Financière agricole du Québec se révèle être le même genre de cirque médiatique ? Dans une culture de bonnes intentions, de multiples négociations et consultations et d'importantes rencontres au sommet de l'appareil politique peuvent suffire pour accréditer un projet. Mais dans la culture de résultats qui, au nom du principe d'intégrité, doit animer l'analyse des plaintes déposées à l'OMC, il est peu probable que le fait de changer le nom d'organismes publics et d'asseoir quelques producteurs agricoles à son conseil d'administration suffisse à faire oublier l'origine des fonds.

La décision de l'OMC pousse le système canadien de gestion de l'offre dans un cul-de-sac ; ce système complexe ne dispose plus de débouchés pour écouler les surplus. C'est un problème qui demande d'être traité avec une attention particulière. Avec cette décision, le secteur laitier québécois et canadien est encore plus marginalisé au niveau international mais aussi au niveau national. Car il est peu probable que les autres sous-secteurs agricoles ouverts à la concurrence et les entreprises manufacturières acceptent que leur accès aux marchés internationaux, entre autres les États-Unis, soit compromis pour permettre à un secteur d'activités qui représente moins de 1 % du PIB de continuer à être isolé de la concurrence internationale.

Une bombe à retardement

Le dernier recours des producteurs de lait serait de rappeler à la collectivité que l'abolition du système de gestion de l'offre constitue une bombe à retardement pour les finances publiques nationales et surtout québécoises. La valeur marchande

totale des quotas de production que le système de gestion de l'offre a générée au cours des trente dernières années constitue un montant de quelques dizaines de milliards de dollars. Si une compensation financière devait être versée aux producteurs, les efforts d'équilibre budgétaire des dix dernières années dans la santé, les services sociaux et l'éducation seraient anéantis d'un revers de la main.

Ce qui est tout aussi dramatique sinon plus dans ce scénario est le fait que le secteur laitier est le fleuron de l'agriculture québécoise et qu'il peut être compétitif au niveau international. Il a fallu des décennies pour mettre ce secteur en place. Il s'intègre à un système complexe de production qui est capable de réaliser les économies reliées à la manipulation du produit en gros volumes tout en maintenant des conditions élevées de salubrité tout au long de la chaîne de production, de transformation et de distribution. Un tel système de production ne peut se créer du jour au lendemain et bénéficie de protections naturelles importantes contre la concurrence.

Le potentiel de croissance du secteur laitier est énorme et peut constituer une source de prospérité pour la collectivité québécoise. La réalisation de ce potentiel passe par un nouveau partenariat. Non pas avec l'État, qui constitue un niveau supplémentaire d'intermédiation entre les ressources et les besoins, mais avec les ménages d'ici et d'ailleurs et avec les transformateurs fabriquant les produits que réclame le marché. ●

Références

DEBAILLEUL, G. et D. GOUIN, «Canada : politique agricole, réforme ou abandon ? », dans *Déméter 1999 : économie et stratégies agricoles*, Armand Colin, Paris, 1998

GUAY, D., *Chronologie de l'industrie laitière du Québec (1608 – 1992)*, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Québec, 1992.

KENWOOD, A.G. et A.L. LOUGHEED, *The Growth of the International Economy, 1820-1980, An introductory Text*, Londres, 1983.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC,

- *Cent ans de mérite agricole*, Québec, 1989
- *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, différentes années.

STATISTIQUE CANADA, *Profil des exploitants agricoles canadiens*, Ottawa, 1997.

STIGLER, G., «The Economist and the Problem of Monopoly», (Conférence honorifique R.T.Ely de décembre 1981), *American Economic Review*, mai 1982.

Sites Internet

Accords commerciaux, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : **www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac**

Régie des assurances agricoles du Québec : **www.raaq.gouv.qc.ca**

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec : **www.rmaaq.gouv.qc.ca**

Information, communication, divertissement : à grands pas vers la convergence

Gaëtan Tremblay

Département des communications, Université du Québec à Montréal

Les feux d'artifice du nouveau millénaire s'étaient à peine éteints quand a retenti comme un coup de canon, le 10 janvier, l'annonce de la méga fusion entre America On Line (AOL) et Time-Warner qui inaugurait le siècle d'Internet en ébranlant le monde des communications. La course à l'intégration des entreprises productrices de contenu et des firmes exploitantes de réseaux de communication était ouverte. On ne tardera pas, ailleurs dans le monde, à emboîter le pas. Le Québec et le Canada ne feront pas exception.

La convergence des télécommunications, de l'informatique et de la radiodiffusion se préparait, en fait, depuis le début des années 90. Et dès 1996, le gouvernement canadien avait dressé la table en adoptant sa politique sur la question, peu de temps après que les autorités américaines eurent fait connaître la leur. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) avait alors rapidement adapté sa réglementation aux directives ministérielles. Les barrières qui, traditionnellement, séparaient le monde des télécommunications de celui de la radiodiffusion, étaient abolies. Désormais, les entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre secteur étaient autorisées, voire invitées, à étendre leurs activités au champ qui leur était naguère interdit. Les compagnies de câblodistribution pourraient offrir des services de téléphonie, et les opérateurs de réseaux de télécommunications pourraient faire des affaires dans le secteur des contenus.

Les événements se sont précipités au cours de l'année écoulée. Les nombreuses fusions, alliances et acquisitions laissent entrevoir la constitution de deux puissants groupes multimédia au Canada, avec comme pivots centraux BCE et Rogers Communications. Mais les jeux sont encore loin d'être faits et d'autres intervenants pourraient brouiller les cartes.

La stratégie ICD de BCE

BCE a d'abord annoncé, le 24 mars 1999, une entente majeure avec Ameritech Corporation, géant américain des télécommunications (devenu depuis SBC Communications), lequel investissait 5,1 milliards (CAN) pour une prise de participation de 20 % dans Bell Canada. L'entente prévoit également une coopération au niveau des ventes et du marketing, des échanges de savoir-faire et de trafic, ainsi que l'exploration d'autres occasions d'affaires.

Forte de colossales liquidités, BCE a procédé à d'importantes acquisitions dans la foulée de sa stratégie ICD (information, communication, divertissement). La première de ces transactions a été l'achat de la totalité des actions de Téléglobe, pour un montant d'abord estimé à

9,65 milliards en février puis ramené à la baisse en juin à la suite des piètres résultats financiers de la compagnie auparavant dirigée par l'une des vedettes du monde des affaires québécois, Charles Sirois. BCE attend de cette acquisition un renforcement de ses activités internationales, en particulier lorsque le réseau de plates-formes large bande Globe System sera déployé, tel que prévu, dans 160 des plus grandes villes du monde.

L'offre d'achat du réseau de télévision CTV pour 2,3 milliards, le 25 février 1999, a constitué la seconde transaction majeure de BCE au cours de l'année. Avec ses 25 chaînes de télévision généralistes, ses nombreuses chaînes spécialisées [dont CTV Newsnet (100 %) ; Talk TV (100 %) ; NetStar Communications Inc. (68,46 %) ; The Comedy Network (65,1 %) ; une participation majoritaire dans CTV Pay-Per-View Sports ; Sportsnet (40 %) ; Outdoor Life Network (33,34 %) ; et History Television (12 %)], le réseau CTV vient conforter la capacité de production et de diffusion de contenu d'information et de divertissement dont BCE avait commencé à se doter avec Bell ExpressVu et Sympatico-Lycos.

BCE devra toutefois, pour se conformer aux exigences du CRTC, se départir de NetStar, qui comprend TSN (100 %) ; Discovery Canada (80 %) ; RDS (100 %) ; Viewer's Choice Canada (24,95 %) ; et Dome Productions (100 %).

Enfin, BCE a procédé à d'autres transactions de moindre importance en rachetant, en juillet 1999, la part des actionnaires minoritaires de BCE Mobile pour un montant de 1,6 milliards et en janvier 2000, la compagnie Aliant.

Avec ses filiales et ses participations majoritaires dans diverses entreprises, BCE se présente maintenant comme un groupe intégré actif dans la téléphonie filaire (Bell Canada) comme mobile (BCE Mobile), les communications internationales (Télé-Globe et BCI), le commerce électronique (BCE Emergis), les services informatiques (CGI), les services Internet (Sympatico-Lycos), la radiodiffusion hertzienne (CTV) et satellitaire (ExpressVu). Il ne lui manque guère qu'une implication dans la câblodistribution.

La fusion de Rogers et de Vidéotron

Le 7 février 1999, Ted Rogers et Claude Chagnon annonçaient leur intention de fusionner leurs entreprises respectives pour créer un groupe canadien multimédia d'une valeur de 25 milliards. Regroupées, les activités de Vidéotron et de Rogers sauraient faire pendant, espère-t-on, à celles de BCE. En effet, déjà un acteur important de la téléphonie sans fil avec Rogers AT&T Communications, la nouvelle entité dirigée par Ted Rogers desservirait le plus important réseau intégré à large bande au Canada. La nouvelle société offrirait des services de télédistribution, d'accès Internet, de communications sans fil, de télécommunications d'affaires, de portails Internet (Excite, Rogers@Home), d'édition (McLean Hunter), de radio, de télésurveillance et, dans un avenir rapproché, de téléphonie résidentielle à plus de cinq millions de foyers canadiens dans les marchés du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Cette fusion de Vidéotron et de Rogers ne comprendrait pas le groupe TVA, qui resterait propriété de la famille Chagnon. Sous la houlette de son président, Daniel Lamarre, le groupe TVA a poursuivi, au cours de l'année, sa stratégie d'expansion spécialisée dans la production de contenu. Sur la scène nationale, il a conforté sa

position en rachetant, le 17 janvier 2000, la maison d'édition Trustar, leader québécois de l'édition de magazines de langue française (*7 Jours*, *TV 7 Jours*, *Le Lundi* et *Dernière Heure*), et sur la scène internationale, en se portant acquéreur de Motion International (premier producteur indépendant du Québec et distributeur canadien d'importance dans les marchés nationaux et internationaux), fusionné par la suite avec TVA International.

La contre-offensive de Quebecor et de la Caisse

Les bans à peine publiés, le mariage de Rogers et de Vidéotron a suscité de vives contestations. La Caisse de dépôt et placement du Québec, actionnaire minoritaire qui a financé la croissance du groupe Vidéotron, a refusé de donner son aval à l'accord et appuyé une offre concurrente de la part du groupe Quebecor. La famille Chagnon n'a pas voulu recevoir cette proposition et a proclamé sa fidélité à l'entente conclue avec Rogers ; la Caisse de dépôt et placement a alors fait valoir le veto que lui conférerait la convention secrète d'actionnaires signée avec la famille Chagnon. D'insultes en injonctions, l'affaire s'est gâtée et s'est retrouvée devant les tribunaux.

Quebecor Médias, la nouvelle entreprise qui résulterait de la fusion avec Vidéotron, constituerait un groupe multimédia intégrant l'accès (la câblodistribution de Vidéotron), les portails (Netgraphe et Canoe), le contenu (télévision, journaux, magazines et livres de Quebecor et Vidéotron) et la technologie *Web* de Groupe Informission. L'offre de Quebecor porte sur la totalité des avoirs de Vidéotron, y compris le réseau TVA.

Astral se consolide par concentration horizontale

En marge des grandes manœuvres de BCE et de Vidéotron, Rogers et Quebecor, le groupe Astral Communications poursuit sa consolidation dans le secteur des médias. En procédant à l'achat de Radiomutuel et en se départissant de ses activités dans la vente en gros de vidéocassettes, il confirme sa stratégie de spécialisation. L'acquisition de Canal Vie, de MusiquePlus et MusiMax (en partenariat avec CHUM), le démarrage des nouveaux canaux Séries +, Historia et Z, qui viennent s'ajouter à Canal Famille, Canal D, Super Écran et Canal Indigo, font d'Astral un joueur de premier plan dans l'offre de chaînes de télévision spécialisée et payante au Canada.

L'achat de Radiomutuel lui permet également d'entrer dans le secteur de la radio, avec l'acquisition de Radio Énergie, réseau québécois de huit stations FM et de trois stations AM. Il devient également partenaire de Télémédia, à hauteur de 50 %, dans l'exploitation des stations CKAC à Montréal, CHRC à Québec et du réseau d'information et de sports Radiomédia.

En cette époque de convergence entre producteurs de contenu et exploitants de réseaux, il ne serait pas étonnant qu'Astral Communications, à son initiative ou à celle d'éventuels partenaires, fasse l'objet, au cours des prochains mois, d'une annonce de fusion, d'alliance ou de prise de contrôle.

Questions de commerce, de culture et de démocratie

Les entreprises québécoises et canadiennes suivent le mouvement international de concentration amorcé par les fusions d'AOL/Time-Warner et de Vivendi,

Seagram et Canal +. Elles obéissent en cela à un impératif économique qui semble imposer l'intégration, la convergence des activités d'information, de communication et de divertissement. S'il fut un temps où l'on chantait *Small is beautiful*, la rengaine à la mode semble maintenant devenue *Think Big*.

La réglementation n'y mettant plus d'entraves, les entreprises se regroupent pour contrôler à la fois la production de contenu, la mise en forme et la distribution. Il en résulte une plus forte concentration de la propriété des moyens de production de l'information, de la culture et des réseaux de communications. On chemine ainsi vers la création d'un marché dominé par quelques grands groupes multimédias internationaux et quelques champions nationaux, plus petits mais également en nombre réduit.

Pour des pays de petite taille comme le Québec, ou de taille moyenne comme le Canada, cette tendance ne va pas sans soulever quelques problèmes en ce qui concerne la diversité des sources d'information et de production culturelle. La bataille pour la mainmise sur le groupe Vidéotron illustre bien les dilemmes que pose la convergence à petites sociétés comme le Québec. Si l'offre de Rogers inquiète ceux que préoccupent la migration du centre de contrôle de Montréal à Toronto et la perte d'influence consécutive des intérêts québécois, l'offre de Quebecor, par la concentration des médias qu'elle réaliserait sur le territoire québécois, ne rassure guère ceux qui estiment que la vie démocratique exige la diversité des sources d'information et de diffusion.

Serait-ce le choix auquel une certaine forme de mondialisation économique, non régulée politiquement, réduirait les petits pays : monopole (oligopole) national d'un côté, concurrence étrangère de l'autre ? Y a-t-il lieu de s'en soucier ? Les bénéfices de l'intégration des services et de la concurrence internationale qu'on promet aux consommateurs valent-ils la peine qu'on en assume les risques ?

Nos gouvernements, qui se font les hérauts de la diversité culturelle dans les forums internationaux, devront également se pencher sur les mesures à prendre pour en assurer le maintien et la promotion à domicile comme dans le monde. La première de ces mesures ne seraient-elles pas de susciter un vaste débat public sur la question ? ●

Références

LACROIX, J.-G. ET TREMBLAY, G. (sous la dir. de), *Les autoroutes de l'information. Un produit de la convergence*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1995.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CTRC), *Concurrence et culture sur l'autoroute canadienne de l'information. Gestion des réalités de transition*, Travaux publics et Services gouvernementaux, Canada, N° de catalogue BC92-53/1995, Ottawa, 1995. Site Internet : **www.crtc.ca**

Site Internet

Gouvernement canadien, 1996, *Politique sur la convergence*, disponible à l'adresse suivante : **strategis.ic.gc.ca**

Presse écrite : l'arrivée de la relève

Jean-Claude Leclerc
journaliste

La presse québécoise, longtemps à l'abri des secousses typiques de cette industrie, est finalement touchée par la réorganisation des empires médiatiques, qui la dominent elle aussi. Dans plusieurs quotidiens, l'année aura en plus été marquée par l'arrivée de nouvelles directions. Toutefois, malgré les fusions avec la télévision, ce ne sont pas toutes les entreprises de presse qui entrent au paradis d'Internet.

D'abord, le magnat Conrad Black a surpris tout le monde en mettant en vente la plupart de ses journaux en Amérique du Nord. C'était là un virage abrupt de la part de Hollinger, multinationale accusée, presque partout au Canada, d'ajouter à une déjà forte « concentration de la presse ». Parmi les bases qu'il garde pour conquérir l'intermonde, Black n'a retenu ni *Le Soleil*, ni *Le Quotidien* ni *Le Droit*, jugés trop modestes pour intéresser, semble-t-il, même la francophonie.

Même *The Gazette*, qui n'était pas à vendre, aura finalement été cédée à CanWest Global, la chaîne multimédia de Winnipeg, avec les autres quotidiens anglo-canadiens de Hollinger. (La controverse n'y disparaîtra pas, cependant, à en juger par l'accueil fort précautionneux fait à son nouveau rédacteur en chef, Peter Stockland, un ancien correspondant du *Toronto Sun* à Québec.)

Le retrait de Hollinger

Paradoxalement, le retrait de Hollinger donnait à une autre chaîne l'occasion de prendre le contrôle des quotidiens de Québec, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Outaouais. La province compte, en effet, d'autres géants dans la presse écrite : Quebecor, qui rejoint le public le plus nombreux, Power, dont les assises restent solides à Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Granby, et enfin Transcontinental, imprimeur polyvalent à l'affût de titres à vendre. Tous trois avaient intérêt à combler le vide laissé par Hollinger et possédaient, contrairement à d'autres, les moyens de le faire. Mais, à moins d'obtenir son prix, Hollinger allait garder ses quotidiens francophones.

Power a toujours été intéressé par *Le Soleil*, qui lui a autrefois échappé à cause des réticences du premier ministre Bourassa. Quebecor, n'ayant aucun quotidien dans l'ouest du Québec, n'aurait pas dédaigné *Le Droit*, mais regardait surtout vers la Colombie-Britannique et les Maritimes, provinces où compléter sa chaîne Sun Media. C'est plutôt CanWest qui a eu la préférence. Quant à Transcontinental, l'occasion était propice de renforcer ses bases commerciales dans les zones métropolitaines de Québec et d'Ottawa-Hull.

Bien que le démantèlement d'une chaîne offre aussi l'occasion de faire renaître des journaux indépendants, seul *Le Devoir* peut encore revendiquer ici semblable statut. Son directeur, Bernard Descôteaux, conscient de la fragilité d'une boite que n'appuie encore aucun partenaire d'importance, a adopté comme stratégie de « monter une marche à la fois ». Le tirage de ce quotidien « national »

reste malgré tout modeste, dans un contexte où depuis dix ans l'ensemble de cette presse a chuté de quelque 10 %.

Toutefois, au *Devoir*, un relèvement notable de la diffusion, le week-end, a répondu au lancement d'un menu télé, devenu *L'Agenda* de la semaine culturelle. Le succès de l'initiative confirme l'importance des services « personnels » (une tactique adoptée depuis longtemps ailleurs pour retenir le lectorat). Un site Internet fort populaire va aussi lui permettre d'atteindre plus aisément des lecteurs souvent disséminés sur un vaste territoire.

Ces progrès n'ont toutefois pas mis fin aux débats sur l'orientation du *Devoir*. « En quoi est-il globalement différent des autres journaux ? » demande l'un de ses jeunes rédacteurs, interrogé par *Le 30*, le magazine des journalistes du Québec. Sa facture extérieure tranche dans les kiosques, comme aussi, plus discrètement, la culture d'entreprise qui s'y est développée depuis que le personnel contribue financièrement à sa consolidation. *Le Devoir* aura néanmoins à prendre les bouchées doubles s'il veut se démarquer de ses concurrents. À Montréal et à Québec, en effet, deux quotidiens ont également renouvelé leur direction.

De nouveaux éditeurs

Dans la Vieille Capitale, l'éditeur du *Soleil*, Gilbert Lacasse, a pris sa retraite, léguant à son successeur le défi de « recruter de nouveaux lecteurs, surtout chez les 18-34 ans ». Le nouvel éditeur, Claude Thibodeau, ne vient pas de la presse écrite mais de la radio et de la télévision. L'entreprise voulait d'abord « un bon gestionnaire », qui connaisse également le marché de Québec et les médias. En se rapprochant des jeunes mais aussi du public féminin, *Le Soleil* compte reprendre le terrain qu'il a perdu, notamment face au *Journal de Québec*.

À Montréal, où une course à trois est encore plus vive, *La Presse* est entrée dans une ère nouvelle. Après le décès tragique de Claude Masson [voir aussi p. 143], l'éditeur adjoint qui avait maintenu la paix dans la rédaction, un changement de la garde était à la fois craint et souhaité. « Le journal se porte très bien : ce n'est pas le temps de changer de formule », déclarait au 30 son successeur, Marcel Desjardins, cependant qu'un de ses reporters, déçu, y voyait « plus un catalogue de services que de l'information de fond ».

Le départ de Roger D. Landry, après vingt ans à la tête du quotidien, va introduire, croyait-on, une tout autre dynamique. Son remplaçant, Guy Crevier, un gentleman-farmer devenu journaliste, s'est fait une réputation de bourreau de travail dans le monde corporatif de la production télé et de la câblodistribution. On lui attribue la victoire de TVA sur Radio-Canada aux heures d'écoute du téléjournal.

À son arrivée au quotidien montréalais de Power, Guy Crevier a trouvé sur son pupitre un dossier litigieux que nul n'a encore pu régler : la modernisation des presses, parmi les plus vétustes au pays. Mais cet ex-dirigeant de TVA et de Vidéotron apporte surtout à Power, multinationale fort présente dans l'industrie télévisuelle en Europe, une expertise qui lui manquait au Canada. Du même coup, *Le Nouvelliste*, *La Tribune* et *La Voix de l'Est* pourront, à l'heure de la convergence, combler leur retard.

Car, à cet égard, Quebecor et Transcontinental sont déjà loin dans la course.

La montée de Transcontinental

Par exemple, le groupe Transcontinental (GTC), poursuivant une stratégie de crois-

sance, a acquis tous les magazines, tant de langue française que de langue anglaise, de la société Telemedia, une entreprise familiale quelque peu erratique qui s'emploie désormais à former une chaîne radio au Canada. Cette acquisition, la plus importante de l'histoire de GTC, en fait le numéro deux au pays dans la presse spécialisée, après le géant torontois Rogers. Ainsi, *Coup de pouce*, *Elle Québec*, *Madame au Foyer* (devenue *Madame* tout court), allaient aider ce conglomérat à tenir un site Internet, porte d'entrée d'un commerce électronique partout en expansion.

GTC, en effet, a fait de sa présence sur Internet une priorité, y voyant, comme d'autres multinationales, une bonne occasion d'affaires pour la presse écrite. « L'un alimente l'autre », dit Rémi Marcoux, le propriétaire. En même temps, son réseau d'hebdos, omniprésent mais peu prestigieux, se donne les moyens d'une révolution journalistique. Non seulement l'informatique permet-elle maintenant d'en alimenter directement les parutions en textes de meilleure qualité, mais les journalistes du réseau recevront désormais une formation professionnelle de base.

Transcontinental, il est vrai, n'a pas encore atteint la taille de Quebecor. Mais cet imprimeur non moins ambitieux pourrait devenir le prochain symbole des Québécois ayant réussi dans le monde des médias. Depuis feu Pierre Péladeau, bien des choses ont changé dans cette industrie. Quebecor, en tout cas, semble de moins en moins s'identifier au Québec. Le grand patron, Pierre Karl Péladeau, n'a pas la même affection que son père pour les gens et les réalisations de sa communauté. Ayant conquis l'Europe de l'imprimerie, il se prépare, via Internet, pour la conquête de la planète.

La lutte de titan que P. K. Péladeau a engagée pour le contrôle de Vidéotron n'est qu'une étape, en effet, dans une stratégie désormais « globale ». Contrairement à un Conrad Black, les événements politiques qui surviennent au pays ne le préoccupent pas. « *I don't care what's happening in Quebec or Canada* », affirme-t-il dans une entrevue au *Report on Business Magazine*. Pourtant, si Quebecor réussit à regrouper au Québec les forces dont cet empire a besoin pour s'imposer ailleurs, non seulement le câble d'ici et la télévision privée y changeront de main, mais toute une presse écrite qui leur est rattachée pourrait prendre une orientation fort différente.

Le débat sur la concentration

Car Vidéotron possède TVA, qui contrôle aussi *7 jours*, *Le Lundi* et *Dernière Heure*, des magazines populaires au tirage non négligeable. Le sort de cette presse se jouera donc aussi dans la bataille pour le contrôle des communications au Canada. Avec la convergence de l'écrit, de la télévision et d'Internet, le débat sur la concentration prend une autre dimension. On ne parle plus seulement de concentration de la propriété pour des médias de même type, mais d'une intégration de divers types de médias au sein de nouvelles multinationales. D'aucuns se demandent toujours s'il est bon pour la démocratie qu'une poignée de gens d'affaires aient un tel pouvoir. Surtout, chez les journalistes notamment, on s'interroge sur ces entreprises interreliées qui font la promotion les unes des autres sans démontrer toujours une grande préoccupation pour l'intérêt public ou pour l'accès à leurs tribunes.

Cette stratégie commerciale n'est pas une invention québécoise. En Grande-

Bretagne, patrie de la liberté de presse, il ne répugne plus qu'un groupe de journaux s'allie à un réseau de télé et que l'un fasse la promotion de l'autre. Au Québec, quand Quebecor et son réseau Quatre Saisons ont mis cette « synergie » à l'essai, des syndiqués du *Journal de Montréal* ont protesté. Inquiète elle aussi de l'autonomie des rédacteurs et de l'intégrité de l'information, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a formé un comité *ad hoc* pour jauger les effets de cette tendance. À Ottawa, des parlementaires veulent examiner la question, alors qu'à Québec, au ministère des Communications, on évoque vaguement une clause qui garantirait, dans ces contrats d'achat, « la séparation des médias ».

Même les agences de presse sont touchées par cette intégration des médias. Plusieurs s'inquiétaient ces dernières années de l'effet négatif qu'aurait sur une agence comme la Presse Canadienne (PC) — une coopérative permettant un échange de nouvelles entre une centaine de quotidiens — l'appartenance d'un nombre grandissant d'entre eux à une grosse chaîne. La PC, en effet, est moins nécessaire aux journaux quand ils sont eux-mêmes organisés en réseau d'échange. La fusion de Hollinger avec CanWest Global ravive ces craintes. Une telle agence reste néanmoins vitale pour ceux des quotidiens du Québec qui n'ont pas encore de correspondants ou de partenaires ailleurs au pays.

Si la télé courtise la presse écrite pour y trouver du contenu, et que les quotidiens font tranquillement leur place sur Internet, la solidité de ces arrimages n'est pas toujours assurée. Pendant que Quebecor, par exemple, s'implante sur les inforoutes d'Europe en attendant de circuler jusqu'en Amérique du Sud, le *Journal de Montréal* et son jumeau de la Vieille Capitale ont abruptement cessé leurs activités « en ligne », la rentabilité n'étant plus, semble-t-il, au rendez-vous.

Quotidien gratuit

Nouvelle ou traditionnelle, la concurrence n'est pas disparue. Déjà, chaque semaine, l'hebdo gratuit fait aux quotidiens une lutte non négligeable pour l'annonce locale, source importante de revenus pour eux. Or, voilà qu'avec l'accord intéressé d'une société locale de transport métropolitain, un tabloïd pourra être *donné* chaque jour à bord du train de banlieue ou du métro. En effet, un mini-quotidien inventé en Suède, *Metro*, est débarqué en Amérique, bousculant les journaux établis. Il y en a déjà une douzaine en Europe. En Angleterre, les quotidiens en place ont lancé leur propre petit *Metro* gratuit pour se défendre contre l'envahisseur. Aux États-Unis, des journaux de Pennsylvanie tentent de faire déclarer illégale cette concurrente « déloyale ».

Ce genre de tabloïd ferait lire des gens qui lisent peu, notamment des jeunes, un public recherché partout, y compris au Québec. À Toronto, où *Metro* est ainsi distribué, le *Star* et le *Sun* ont, comme à Londres, lancé leurs propres titres gratuits, *GTA Today* et *FYI*. À Montréal, rien de tel n'est encore apparu, mais la Société de transport de la Communauté urbaine (STCUM) y caresse un projet du genre, tout en niant vouloir concurrencer les quotidiens locaux.

Dans les villes sans transport en commun, cette nouveauté n'a guère de chance de réussir. En région métropolitaine, au contraire, l'équilibre des forces peut s'en trouver changé. Dans la communauté urbaine montréalaise, à moins que les médias en place ne prennent le contrôle de

l'éventuel mini-quotidien, *Metro* a de quoi les rendre nerveux, car le public voyageur s'avère fort attrayant pour les annonceurs. L'expérience étrangère démontrerait, cependant, que le quotidien gratuit fait surtout apparaître une autre classe de lecteurs. ●

Références

GINGRAS, Anne-Marie, *Médias et Démocratie : le grand malentendu*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1999.

Sites Internet

La Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) : **www.fpjq.org**
Le 30, magazine des journalistes du Québec : **www.le30.org**
L'Association canadienne des journalistes : **www.journalismnet.com**

Les services financiers

L'industrie des services financiers en pleine ébullition

Andrée De Serres
École des Sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Jusqu'au début des années 1990, les services financiers étaient cloisonnés, en ce sens qu'une même institution financière ne pouvait offrir qu'un type de services : services bancaires, services de courtage, services d'assurance et services de fiducie. Les nombreuses modifications apportées aux cadres réglementaires québécois et canadien, principalement au cours de la dernière décennie, ont mené au décloisonnement des activités financières et à la reconnaissance du concept de grand groupe financier établi autour des banques canadiennes ou du Mouvement Desjardins et possédant le droit de détenir la propriété de filiales œuvrant dans divers champs d'activités financières.

Aujourd'hui, l'industrie des services financiers est une fois de plus en pleine ébullition. La mondialisation a pour conséquence de remettre en question les positions dominantes acquises par certains types d'institutions financières. Les secteurs québécois et canadien des services financiers n'échappent pas à ce phénomène.

La vague de fond de la mondialisation peut être de nature technologique : la mondialisation est liée à l'interconnectivité et à l'accessibilité de la technologie en termes de coût et de disponibilité.

Elle peut être de nature politique : après avoir adhéré à des accords de libre-échange durant les années 1980, le

Canada adhère maintenant aux règles de commerce international dans le cadre d'une entente avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vigueur depuis 1999. Celle-ci ouvre de nouveaux marchés aux institutions financières canadiennes et québécoises mais, du même coup, permet aussi réciproquement aux concurrents étrangers d'accéder au marché canadien.

Ainsi, que ce soit pour des raisons technologiques ou pour des raisons politiques à la suite de l'adhésion à des ententes internationales, l'industrie des services financiers s'en trouve profondément bouleversée.

Virages stratégiques

Ce nouveau contexte oblige les institutions financières à prendre d'importantes décisions et à effectuer des virages stratégiques pour demeurer compétitives. Cette réalité touche tous les types d'institutions évoluant au Québec y compris les grands groupes comme le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale du Canada, la Banque Laurentienne, la Banque Royale, la Banque de Montréal, puisque que le nouvel environnement a pour effet de laisser l'entrée libre à plusieurs nouveaux intervenants que des barrières traditionnelles tenaient auparavant éloignés.

D'origine locale ou étrangère, ceux-ci ne sont pas exclusivement des institutions financières et n'ont pas tous à supporter les lourds investissements nécessaires au développement des réseaux de succursales ou les infrastructures informatiques mises en place par les institutions financières et rendues en partie désuètes par Internet et les nouvelles technologies.

En conséquence, le contexte actuel, placé à l'enseigne de la mondialisation des marchés, est favorable à l'émergence de nouvelles sources de concurrence et oblige les institutions financières québécoises et canadiennes à recentrer les modèles d'affaires et de création de valeurs.

Le cadre institutionnel et réglementaire

Le recentrage stratégique ne peut se faire qu'à l'intérieur des mécanismes mis en place par le cadre institutionnel de chaque système financier national qui règle les activités financières. Les institutions financières assument des fonctions fondamentales dans notre économie : elles servent de support au système de paiement, rassemblent et allouent les ressources en capital aux entreprises et aux individus. Comme ce rôle est vital pour l'efficacité de notre économie, les services financiers sont parmi les domaines d'activités les plus réglementés et les plus surveillés.

Le Québec n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi toute modification à ce cadre exerce une influence déterminante sur le développement et l'avenir de nos institutions financières. Ce cadre est soumis à l'exercice de deux niveaux de juridiction. Si les caisses populaires du Mouvement Desjardins et la plupart des services financiers tels l'assurance, les services de fiducie, la planification financière et le courtage de valeurs mobilières sont sous juridiction québécoise, les banques sont des entités sous juridiction fédérale, même si leurs activités doivent respecter les lois provinciales.

De plus, certaines pouvoirs juridictionnels peuvent être exercés autant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux, ce qui ne simplifie pas la situation. Ainsi, les types d'institutions financières telles les sociétés

d'assurance, les sociétés de fiducie et les caisses de crédit peuvent choisir de se constituer en vertu des lois provinciales ou des lois fédérales. Le cadre réglementaire se trouve ainsi compliqué du seul fait de l'exercice des pouvoirs constitutionnels dévolus et réclamés par chaque palier de gouvernement. Aussi est-il est nécessaire de suivre et d'analyser l'évolution des modifications apportées par les deux paliers de juridiction.

Quatre développements majeurs

L'année comprise entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000 a été fertile en développements dans le domaine des services financiers. Il faut retenir :

1. l'entrée en vigueur, au niveau québécois, de la loi 188, appelée « Loi sur la distribution de produits et services financiers » ;
2. le dépôt du projet de loi fédéral sur la réforme de la législation sur les services financiers ;
3. les modifications majeures à la structure du Mouvement Desjardins ;
4. l'annonce de l'entente entre le gouvernement du Québec et le Nasdaq pour l'implantation de celle-ci à Montréal en septembre 2001.

Les changements au cadre québécois

Le cadre réglementaire québécois des services financiers a connu un bouleversement majeur après l'entrée en vigueur le 1er octobre 1999 de la loi sur la distribution de produits et services financiers, qui remplaçait la loi 134 après de nombreux débats opposant les différents acteurs en intermédiation des services financiers. Cette loi a une très grande portée puisque, comme son nom l'indique, elle concerne l'intermédiation de marché opérée par la distribution des produits et services financiers. Ces produits et services comprennent les assurances de personnes et de dommages, l'évaluation des sinistres, la planification financière, l'épargne collective, les contrats d'investissements et les plans de bourses d'études.

La loi 188 entraîne plusieurs conséquences sur l'offre de services financiers au Québec. Par exemple, même si les caisses populaires offrent depuis 1949 certains produits d'assurance, la loi 188 confirme ce droit et consacre pour Desjardins le modèle de « caissassurance », inspiré du concept européen de « bancassurance », en autorisant la vente des produits d'assurance par l'entremise du réseau des caisses.

La confirmation de ce droit n'est pas anodine, car elle confère au réseau québécois des caisses populaires du Mouvement Desjardins un avantage compétitif sur les banques de juridiction fédérale exerçant leur activités en territoire québécois. Même si les banques possèdent le droit depuis 1991 de détenir des actions de sociétés d'assurance, elle n'ont toujours pas celui de distribuer des produits d'assurance dans leur réseau de succursales. Cette question a fait l'objet de vigoureuses discussions devant les comités chargés d'étudier la réforme des services financiers de juridiction fédérale, ce qui comprend notamment les banques. Celles-ci ne seront toujours pas autorisées à vendre de l'assurance dans leurs succursales selon les dispositions du projet de loi déposé en juin 1999 par le ministre des Finances du gouvernement fédéral.

La loi 188 prévoit aussi la création d'un nouvel organisme réglementaire, le Bureau des services financiers, qui aura pour mission de veiller à la protection du public, d'émettre les droits de pratique (permis et licence), d'inspecter les

membres, d'éditer les règlements, de recevoir les plaintes et de sévir contre toute pratique illégale. Les activités concernant les produits et services financiers visés par le Bureau sont divisés en quatre secteurs et en huit disciplines. Il s'agit sommairement :

- des assurances (personnes, dommages et accidents des particuliers et des entreprises, régimes de rente et assurances collectives) ; sont visés les conseillers, agents et courtiers ;
- de l'expertise en règlement de sinistres et des experts en ce domaine ;
- de la planification financière et des spécialistes en ce domaine ;
- du courtage en valeurs mobilières (épargne collective, contrats d'investissements, plans de bourses d'études) et des représentants en ce domaine.

La loi 188 prévoit la création de la Chambre de la sécurité financière et de la Chambre de l'assurance de dommages et du Fonds d'indemnisation des services financiers. Dorénavant, pour être autorisé à porter le titre de planificateur financier, il faut être titulaire du diplôme de planificateur financier décerné par l'Institut québécois de planification financière, organisme nanti de ces pouvoirs par la nouvelle loi. Il faut aussi, à moins de relever d'un ordre professionnel ayant conclu une entente avec le Bureau, être titulaire d'un certificat délivré celui-ci.

Quant à la Commission des valeurs mobilières, elle demeure le principal organisme de surveillance de l'industrie des valeurs mobilières et continue d'octroyer et de réglementer les permis de courtier en valeurs mobilières de plein exercice et de conseiller en ce domaine. Cependant, les représentants qui agissent pour le compte d'un courtier en valeurs mobilières d'exercice restreint inscrit auprès du Bureau sont dorénavant sous son autorité. De même, la personne désirant exercer des activités de représentant dans les disciplines du courtage en épargne collective, du courtage en contrats d'investissements ou du courtage en plans de bourses d'études pour le compte d'un cabinet inscrit auprès du Bureau est dorénavant sous l'autorité exclusive du Bureau.

Les changements au cadre fédéral

Les banques qui exercent leurs activités au Québec sont constituées et gouvernées par la Loi sur les Banques, de juridiction fédérale, loi qui est révisée tous les dix ans. Ce processus de réforme est habituellement accompagné de longues consultations publiques. Le gouvernement fédéral a présenté le 17 juin 2000 un projet de loi portant sur la création d'un nouveau cadre stratégique pour le secteur des services financiers. Voici les principales modifications proposées par le projet de loi :

- les services financiers sont de plus en plus considérés comme des services publics. La vague récente de fermetures de succursales et de centres régionaux à travers le Canada et le Québec, soit la migration des services financiers des succursales en briques et en béton vers les services en ligne, a attiré l'attention. Elle a soulevé une certaine inquiétude quant à la disponibilité de ces services pour toutes les catégories de citoyens. Le projet de loi propose en conséquence qu'un avis public de trois mois soit émis avant la fermeture d'une succursale — avec audiences publiques au besoin — et que les banques possédant plus de 1 milliard en fonds propres fassent rapport annuellement de leurs responsabilités envers le public ;

- en parallèle avec l'adhésion du Canada aux règles du commerce international, le nouveau cadre légal encourage la concurrence en permettant aux banques étrangères d'ouvrir des succursales sans avoir à passer par une filiale canadienne et d'y offrir toute leur gamme de produits et de services financiers de gros et de détail, sous réserve que les dépôts soient au minimum de 150 000 $;
- d'importants changements sont apportés aux règles sur la propriété des banques.

Nouveau régime de propriété

La propriété des banques était jusqu'ici diluée puisqu'aucun actionnaire ne pouvait en détenir plus de 10 %. Le projet de loi prévoit mettre en place un nouveau régime de propriété des banques fondé sur le montant des capitaux propres qu'il a divisés en trois catégories.

La propriété des actions des banques dont les capitaux propres dépassent cinq milliards, comme la Banque Royale et la Banque de Montréal qui ont leurs sièges sociaux à Montréal, devra être encore répartie entre plusieurs actionnaires. Cependant, la limite par actionnaire passe de 10 % à 20 % pour les actions avec droit de vote et à 30 % pour les actions sans droit de vote.

Les petites banques, soit celles dont les capitaux propres sont inférieurs à 1 milliard, n'auront aucune restriction. Ces mesures ont pour but, entre autres, de faciliter la création de banques « communautaires » ou locales qui pourront offrir des services réellement axés sur leur clientèle bien à elles, tout en ayant la possibilité de concurrencer les plus grandes banques sur de plus grands marchés.

Les actions des banques de taille moyenne, soit celles dont les capitaux propres sont situés entre 1 et 5 milliards, pourront être détenues par un seul actionnaire jusqu'à concurrence de 65 % du capital-actions avec droit de vote, l'excédent devant être offert au public. Ces banques pourront choisir cette option sous réserve d'obtenir l'approbation du ministre des Finances, à défaut de quoi elles continueront d'être soumises à la règle mentionnée ci-dessus pour les « grandes banques ». Deux institutions québécoises sont visées par ces nouvelles dispositions :

- la Banque Nationale du Canada. Elle dispute au Mouvement Desjardins le titre de la plus grande institution financière de dépôt au Québec. Fondée en 1859 et produit d'une série de fusions et d'acquisitions, elle est la sixième banque canadienne pour la taille de l'actif — 74,9 milliards au 30 avril 2000 — et elle emploie plus de 17 000 personnes. Son siège social est établi à Montréal. Elle possède un réseau de succursales au Québec et dans toutes les provinces canadiennes, tout en étant présente aux États-Unis ;
- la Banque Laurentienne. Avec un actif de plus de 15 milliards, cette institution vient au septième rang des banques à charte canadienne d'Annexe I. Elle emploie plus de 3200 personnes et dessert plus d'un million de clients grâce, entre autres, à ses 204 succursales et 315 guichets automatiques.

Cette situation soulève une question dont les pistes de réponse sont sujettes à toutes les spéculations possibles à ce stade-ci : qui pourrait être intéressé à acheter ces deux banques québécoises et quelles seraient les conséquences de telles transactions pour l'économie du Québec ?

Les changements au Mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins est l'une des plus importantes institutions financières au Québec. Il regroupe 1143 caisses et 11 fédérations qui offrent un vaste éventail de services financiers au détail. Ces caisses sont propriétaires de sociétés actives dans l'assurance de personnes et de dommages, les services fiduciaires, le courtage en valeurs mobilières, la gestion de portefeuilles institutionnels et d'actifs ainsi que dans l'investissement industriel et commercial. Les actifs s'élevaient à la fin de 1999 à 76,7 G$, ce qui comprend les actifs des fédérations de l'Acadie, du Manitoba et de l'Ontario. Le Mouvement Desjardins regroupe 5,1 millions de membres et fournit du travail à 37 080 employés.

Le Mouvement Desjardins a connu au cours de la dernière année plusieurs bouleversements majeurs. D'abord, au début de l'an 2000, les représentants des différents organismes du Mouvement ont procédé à l'élection d'un nouveau président. Alban D'Amours a été élu pour un mandat de quatre ans, succédant à Claude Béland qui prend sa retraite de Desjardins après treize ans de présidence.

Comme toutes les institutions financières, le Mouvement Desjardins doit prendre le virage qu'impose l'adoption, par ses membres, des services en ligne ; cela a pour conséquence de concrétiser le déplacement d'appartenance du membre de la caisse locale au réseau Desjardins. De plus, même si elles ne sont pas des banques, les caisses sont forcées d'affronter leur concurrence au niveau de la rentabilité et d'afficher des résultats comparables. Les deux phénomènes imposent une révision en profondeur des modes de gestion et la recherche de toute source potentielle d'économies de coûts. La consolidation a d'abord été visible au niveau des caisses populaires : 129 caisses ont fusionné en 1999 et leur nombre atteint maintenant 1143.

Même si elles constituent des entités juridiques autonomes, les caisses demeurent soumises à certains pouvoirs de surveillance des fédérations et de la confédération. Au Québec elles étaient regroupées dans onze fédérations. Le 19 mars 1999, 76 % des 2825 délégués provenant de plus de 1000 caisses Desjardins du Québec ont voté en faveur de la création d'une fédération unique qui remplacera à terme la confédération actuelle et toutes les fédérations régionales. L'implantation de la fédération unique est prévue pour le 1er juillet 2001 mais elle cause déjà d'importants remous. On s'inquète de la disparition possible de plusieurs établissements et de la réduction du personnel. Le projet a mené à une vive dissension de la part de la Fédération des caisses d'économie.

Nasdaq à Montréal

Le gouvernement du Québec a conclu le 26 avril 2000 une entente en vue d'implanter à Montréal dès l'automne suivant les activités du Nasdaq pour le Canada. Ce développemennt a été bien accueilli par tous ceux qui avaient déploré le déplacement de Montréal à Toronto des activités sur les valeurs mobilières des entreprises.

Les modifications apportées à la Loi sur les banques ont permis à celles-ci, à partir de 1987, d'acquérir des sociétés de courtages en valeurs mobilières. Les banques ont profité de ce nouveau droit puisque les actions de la plupart des firmes de courtage sont maintenant propriété des grands groupes bancaires canadiens. Comme l'activité boursière

était plus intense à la Bourse de Toronto qu'à la Bourse de Montréal, les grandes banques canadiennes, hormis la Banque Nationale du Canada et la Banque Laurentienne, ont fait de Toronto leur centre de décision principal, même si les sièges sociaux de la Banque Royale et de la Banque de Montréal demeurent officiellement à Montréal. Cette situation a beaucoup compté en 1999 lors de la restructuration des activités boursières au Canada.

Cependant le déplacement du marché exclusif des actions de grandes entreprises vers la Bourse de Toronto [voir article p. 516] n'a pas fait l'unanimité chez tous les intervenants québécois. Car il s'agissait du transfert non seulement du pôle d'intérêt en matière d'émission et de transaction sur les actions et autres valeurs mobilières mais aussi des compétences associées directement à ce commerce et indirectement en matière de financement d'entreprise.

L'implantation du Nasdaq à Montréal a donc eu pour effet de raviver le dynamisme des intervenants sur le marché des actions et en financement d'entreprise. Nasdaq est en effet la plus grande Bourse au monde en volume mesuré en dollars et en actions et, même si elle accueille des entreprises de toute taille, de Microsoft aux entreprises en démarrage, elle demeure associée de façon toute particulière aux entreprises de la nouvelle économie.

Or, l'économie québécoise a brillé au cours des dernières années dans les secteurs de la nouvelle économie, que ce soit dans les domaines de la pharmaceutique et de la biotechnologie, de l'aéronautique,

Références

De Serres, Andrée, «Le phénomène d'homogénéisation des groupes financiers constitués par le Mouvement Desjardins et les grandes banques canadiennes : impact de la nouvelle concurrence dans le secteur financier», *Économie et Solidarités*, revue du CIRIEC Canada (Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives), Volume 29, numéro 1997.

Venture Capitals, *Wired* Juillet 2000, volume 8, numéro 7 [voir adresse Internet p. 216].

Loi sur la distribution de produits et services financiers ; L.Q. 1998, ch. 37.

Projet de loi C-38, Deuxième session, trente-sixième législature, 48-49 Elizabeth II, 1999-2000, Chambre des communes du Canada, Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, Première lecture le 13 juin 2000 ; adresse Internet : **www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/c-38/c-38_1/c-38tocf.html**

Sites Internet

Banque de Montréal, Profil des entreprises : **www.bmo.com/francais/company_info/index.html**

Banque Laurentienne du Canada, Relations avec les investisseurs : **www.banque laurentienne.com/fr/04_rel_investisseurs/02_rapp_ann/_fr.htm**

Banque Nationale du Canada : **www.bnc.ca/index.html**

Banque Royale du Canada, Relations avec les investisseurs et portrait de la banque : **www.banqueroyale.ca/investorrelation/profile/html**

Bureau des services financiers : **bsf-qc.com/**

Mouvement Desjardins, mission et organisation : **desjardins.com/index.html**

Nasdaq : **www.nasdaq.com/reference/sn_nasdaq_canada_000426.stm.**

des logiciels et des équipements d'ordinateurs, du multimédia, du numérique, etc. À cet effet, la célèbre revue *Wired* classait Montréal parmi les premières technopoles au monde dans son numéro de juillet 2000, classement justifié à partir de quatre facteurs : la présence de grandes entreprises dans des secteurs clé, la force du réseau d'universités et de centres de recherche, la disponibilité des capitaux de risque et, enfin, la force de l'entrepreneurship. L'implantation de Nasdaq peut exercer un véritable effet de catalyseur dans le domaine du développement de services financiers adaptés au besoins des entreprises de la nouvelle économie et constitue un secteur attrayant et stimulant pour les institutions financières québécoises. ●

La relance de Montréal comme place financière

Nabil Khoury

Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval

Les douze derniers mois ont été marqués par deux événements majeurs qui auront de profondes répercussions sur les marché financiers québécois et canadiens.

D'une part nous avons assisté à la mise en œuvre de l'entente de restructuration des places boursières canadiennes, annoncée en mars 1999, qui fait de la Bourse de Montréal l'agent exclusif des transactions sur les options et les contrats à termes négociés en Bourse au Canada.

D'autre part, l'annonce au mois de mai 2000 de l'implantation d'une antenne du Nasdaq au Québec est venue consolider la position de Montréal comme place financière internationale en la reliant au réseau potentiel de la première Bourse numérique mondiale.

Ces deux transformations majeures du paysage financier québécois émanent des efforts d'adaptation de la Bourse de Montréal et du Nasdaq, à l'instar des autres Bourses à travers le monde, aux impératifs de la concurrence engendrée par la mondalisation des marchés dans le contexte d'une déréglementation des échanges, ainsi que par l'utilisation grandissante de l'informatique dans le commerce des valeurs mobilières.

D'abord une question de qualité

Pour bien comprendre la portée de ces changements, il convient de rappeler que la concurrence entre les places boursières porte essentiellement sur la qualité du marché. Il s'agit d'une question fort complexe qui touche plusieurs aspects du fonctionnement du marché boursier.

Au cœur du débat se trouve la question de la fragmentation par opposition à la consolidation du flux des commandes. Pour fixer les idées, il convient de préciser que l'inscription d'un titre sur deux marchés boursiers différents engendre une fragmentation des commandes qui mène

à une structure concurrentielle à l'intérieur de laquelle les spécialistes (ou mainteneurs de marché) de chaque Bourse rivalisent pour le flux des commandes.

À l'inverse, l'inscription sur un marché unique polarise le flux des commandes vers un marché ou l'autre. Afin d'éclairer le débat, il faut examiner l'incidence de la fragmentation par opposition à la consolidation d'un flux donné de commandes sur trois aspects primordiaux de la qualité du marché boursier, à savoir :

1. l'écart entre les cours acheteurs et les cours vendeurs (*bid-ask spread*) ;
2. la fonction de découverte du prix d'équilibre par les marchés boursiers ;
3. la liquidité des marchés et la qualité d'exécution des ordres (surtout les ordres à cours limité).

Effets de la fragmentation

L'examen de ces trois points pose une question à la fois théorique et empirique qui implique une évaluation des effets positifs et négatifs de chaque structure. Nous pouvons toutefois avancer, en nous appuyant sur les principes économiques et sur les résultats empiriques que la fragmentation peut entraîner un rétrécissement de l'écart entre les cours acheteurs et les cours vendeurs (*bid-ask spread*) sous l'effet de la concurrence accrue entre les spécialistes. L'ampleur d'une telle réduction est cependant difficile à préciser d'avance, étant donné que l'écart *bid-ask* est déterminé par plusieurs variables qui sont reliées surtout aux coûts d'exécution, d'inventaire et d'information adverse envisagée par le spécialiste sur le parquet de la Bourse.

Par contre l'analyse démontre également que la fragmentation engendre des effets négatifs sur la fonction de découverte du prix d'équilibre ainsi que sur la qualité d'exécution des commandes à cause principalement :

- de la détérioration de la liquidité des marchés concernés surtout lorsqu'il s'agit de marchés à enchères continuelles. En effet, en diminuant le nombre d'ordres, surtout les ordres à cours limité véhiculés à chaque marché, la fragmentation nuit à la largeur, à la profondeur et à la souplesse du marché. Cela entraîne un accroissement du temps et du coût des tran-sactions, une détérioration de la découverte du prix d'équilibre par le marché, un accroissement de la volatilité du prix d'une transaction à l'autre et une moins bonne garantie que les transactions seront effectuées au meilleur prix possible. Tout ceci réduit évidemment l'attrait du marché aux yeux des investisseurs ;
- de la diminution des ordres à cours limité surtout à cause de l'absence du maintien de la priorité de prix (*price priority*) et de la priorité du temps (*time priority*). En effet, la fragmentation entraîne une plus petite probabilité que les ordres à cours limité, placés à l'intérieur de la cotation *bid-ask* soient exécutés avant leur annulation. Il ne faut pas oublier que la présence des ordres à cours limité et leur divulgation dans le public permet aux investisseurs d'effectuer une évaluation éclairée de la valeur des titres concernés et les rassure sur la largeur et la profondeur du marché.

Éliminer la fragmentation

Les conclusions précédentes sont d'autant plus vraies que les titres dont le flux de commandes est fractionné sont peu liquides. On comprend dès lors que l'entente de restructuration vise principalement à

éliminer la fragmentation des marchés boursiers canadiens, en consolidant les flux de commandes de chaque titre sur une même Bourse.

Ainsi les transactions sur les actions des sociétés à grande capitalisation sont désormais concentrées à la Bourse de Toronto alors que celles sur les titres des sociétés à petite et moyenne capitalisation sont concentrées sur une nouvelle Bourse née de la fusion des Bourses de Vancouver et de Calgary, la Canadian Venture Exchange (CDNX). La Bourse de Montréal pour sa part, obtient l'exclusivité des transactions sur les options et les contrats à terme et maintient aussi une Bourse pour les actions des sociétés à petite capitalisation du Québec qui ne satisfont pas aux critères d'inscription à la cote de la Bourse de Toronto. Cette spécialisation permet à chaque place de concentrer les commandes sur ses titres afin d'atteindre un niveau de qualité lui permettant de se développer et de renforcer sa position concurrentielle au niveau mondial.

Forte de cette entente, la Bourse de Montréal lançait le 7 juillet 1999 un nouveau contrat à terme et des nouvelles options à court et à long terme sur l'indice S&P/TSE60 et obtenait le 9 décembre l'autorisation d'offrir ce contrat à terme aux investisseurs Américains. Le 14 septembre, elle annonçait son adhésion au système de transaction électronique international Globex qui regroupait déjà le Chicago Mercantile Exchange, le Paris Bourse SA, la Singapore International Monetary Exchange et la Borsa de Mercadorias & Futuros du Brésil. Cette alliance permet à la Bourse de Montréal d'ouvrir un accès direct à ses produits sur les trois principaux fuseaux horaires du monde à partir d'une même plate-forme de négociation électronique.

Poursuivant sur cette lancée, la Bourse de Montréal introduisait le 11 février des options à court et à long terme sur les nouvelles unités de participation indicielles I-60, qui sont populaires auprès d'une certaine clientèle d'investisseurs. Au mois de mars, elle recevait, sur un parquet réaménagé, la totalité des options sur actions transférées de la Bourse de Toronto et accueillait par la même occasion 37 négociateurs d'options sur actions de cette Bourse, portant ainsi le nombre total de négociateurs professionnels à Montréal à 326 et le nombre d'options sur actions inscrites à la cote à 94.

À la suite de ces développements, le volume total d'options et de contrats à terme négociés sur le parquet de la Bourse de Montréal entre le 1er janvier et le 31 mai 2000 a atteint 5 354 712, soit 30% de plus qu'à la même période de l'année précédente. Tout ceci laisse présager un avenir prometteur pour la Bourse de Montréal sur le marché mondial des options et des contrats à terme.

Un marché en croissance rapide

On estime à 1,1 milliard le volume total d'options et de contrats à terme négociés sur les places boursières des États-Unis durant l'année 1999. Par ailleurs, la croissance rapide au cours des dernières années du nombre et de la variété des nouveaux produits dérivés (options, contrats à terme, conventions d'échange et produits structurés), en réponse au besoin grandissant de la gestion moderne du risque, fait de ce secteur l'un des plus dynamiques du marché financier. En effet, les produits dérivés représentent un outil très puissant pour la gestion du risque. Ils donnent aux gestionnaires la possibilité de modifier le vecteur des flux monétaires

de leurs investissements, ce qui leur permet d'en contrôler le niveau de risque.

Afin de tirer profit de cet immense potentiel, la Bourse de Montréal devrait sans doute développer de nouveaux produits dérivés dans des créneaux encore non exploités, tels que ceux de l'électricité, de la pollution, de l'assurance, du crédit, des écarts des taux d'intérêt, etc., afin de répondre à une demande de plus en plus spécifique et grandissante.

Son défi est donc d'identifier et de sonder les marchés de ces nouveaux créneaux, d'y stimuler la demande et de développer de nouveaux modèles d'évaluation pour les titres qui leur seront destinés. Dans cette nouvelle vocation, la Bourse de Montréal jouit d'un avantage certain : il n'est pas facile à l'heure actuelle de reproduire son réseau de négociation sur Internet, contrairement au réseau de négociation des actions, par exemple, étant donné la difficulté de remplacer dans l'espace virtuel le rôle joué par la chambre de compensation dans le maintien de l'intégrité financière du marché des options et des contrats à terme.

L'arrivée de Nasdaq

Dans le même ordre d'idées, l'annonce par le Nasdaq, à une semaine d'intervalle, d'établir une antenne pour ses titres à Montréal et de signer un accord de partenariat avec la nouvelle Bourse combinée de Londres et de Francfort (en remplacement de son projet antérieur de Nasdaq Europe), s'inspire de la même dynamique qui anime les Bourses du monde et qui vise à promouvoir la qualité du marché.

Nasdaq est un système de cotation électronique mis en place par le National Association of Securities Dealers pour la négociation de titres financiers. Il s'agit d'un organisme qui regroupe des individus agissant à la fois comme courtiers et agents de change (*broker-dealer*) et qui négocient les titres pour leur propre compte, contrairement aux Bourses traditionnelles qui sont un marché d'enchères.

Bien que la réputation du Nasdaq ait été sérieusement ternie vers le milieu des années 1990 par des allégations de manipulations de prix, l'organisme s'est refait une image de marque pour devenir la place boursière par excellence des titres de la nouvelle économie. Il a également réussi le tour de force de transformer sa structure d'une société mutuelle en une société à but lucratif qui fera bientôt appel à l'épargne du public. Sa réputation de principale place boursière des titres des entreprises à la fine pointe de la nouvelle technologie lui donne une longueur d'avance sur les autres marchés boursiers et la protège contre d'éventuelles alliances des Bourses traditionnelles.

En implantant une antenne à Montréal et en annonçant sa participation dans la nouvelle Bourse combinée de Londres et Francfort, le Nasdaq a franchi une étape importante vers la création de la première Bourse numérique mondiale. Car en plus de ces deux Bourses virtuelles, le Nasdaq avait lancé en juin 1999 une antenne au Japon et avait établi des ententes avec les Bourses de Sidney, de la Corée du Sud et de Hong Kong lui permettant de négocier ses titres sur ces marchés.

L'objectif ultime du Nasdaq est d'étendre son marché à tous les fuseaux horaires et de fonctionner 24 heures par jour. Un marché d'une telle étendue, dans lequel Montréal serait partie prenante, donnerait aux investisseurs la possibilité d'investir à partir de leurs fuseaux horaires dans les titres inscrits au Nasdaq, à condition qu'ils satisfassent, bien entendu, aux

normes d'inscription du pays de résidence de l'investisseur. La qualité de ce marché gagnerait alors beaucoup de l'augmentation de la liquidité, de l'amélioration de la qualité d'exécution des commandes, du renforcement de la fonction de découverte du prix d'équilibre des titres ainsi que du rétrécissement de l'écart *bid-ask*. Cela devrait se traduire pour les entreprises par un accès plus facile au capital à un coût réduit, favorisant ainsi un accroissement des inscriptions ; et pour les investisseurs, par un attrait additionnel, qui devrait augmenter le volume de transactions.

Les développements des douze derniers mois sont au cœur de la relance de Montréal comme place financière internationale. Pour faire en sorte que le Québec puisse obtenir sa juste part du grand marché financier mondial, il est primordial d'y former et d'y retenir un noyau important de chercheurs et de praticiens hautement qualifiés dans le domaine des produits dérivés et de leur utilisation dans la gestion du risque. L'atteinte d'une telle masse critique de capital humain déterminera dans une large mesure le succès du Québec à accéder à un véritable développement durable dans ce domaine. ●

Références

Rapport Annuel, Bourse de Montréal, 1999.

Monthly Volume Report, Futures Industry Association, 1999.

GENDRON, M., N. KHOURY & P. YOUROUGOU, « Probability of Price Reversal and Relative Noise in Stock and Option Markets », *The Journal of Financial Research*, vol. XVII, N. 2, 1994.

KHAN, W.A., H.K. BAKER & R.B. EDELMAN, « Competition Versus Consolidation of Order Flow : Common Stock Listing on Dual Domestic Exchanges », *Quarterly Journal of Business & Economics*, vol. 34, N. 4, 1995.

KHOURY, N., P. YOUROUGOU & G. VIGNEAU, « Les déterminants du coût de la liquidité immédiate sur le marché canadien des options », *L'Actualité Économique*, vol. 67, N. 4, 1991.

KHOURY, N., & K. FISCHER, « The Effect of Multiple Listings on the Microstructure of Canadian Options Market », Document de travail, CREFA, Université Laval, 2000.

NORONHA, G.M., A. SARIN & M. Saudagaran, « Testing for Microstructure Effects of International Listing Using Intraday Data », *Journal of Banking and Finance*, vol. 20, N. 6, 1996.

PERRAKIS, S. & N. KHOURY, « Asymmetric Information in Commodity Futures Markets : Theory and Empirical Evidence », *The Journal of Futures Markets*, vol. 18, N. 7, 1998.

Index des noms et des principaux thèmes

7 jours, 503, 507
Abénakis, 49-50
Abitibi (et Abitibi-Témiscamingue), 210, 262-267, 269 et suiv., 281 et suiv., 304, 306-307
Acadie, 181, 184, 186 et suiv. ;
Accord de libre-échange (ALENA), 469-470
Accord du lac Meech, 163, 181
Accord multilatéral sur les investissements (AMI), 176, 178
Action démocratique du Québec (ADQ), 94, 157, 162-164, 190 et suiv. ;
Action des Patriotes gaspésiens, 278-280
Adoption, 24
Aéronautique, 212
Aéroports de Montréal, 228-231
Affaire Matticks, 378-379
Agence métropolitaine de transport (AMT), 223 et suiv.
Agriculture, 472, 492-500
Air Canada, 230
Air France, 178
Aislin, 146
Alcan, 274-277
Alcool, 53-54,
Algonquins, 49-50
Alliance canadienne, 171, 174
Alliance Québec, 112, 135, 387 et suiv.
Alloucherie, Jocelyne, 460
Alma, 274-277
Aluminerie (Alma), 274-277
Amérindiens : voir Autochtones
Amyot, Geneviève, 138
Anarchie, 386, 456
Anglo-Québécois, 127, 387-390
Anjou, 216, 225, 227
AOL/Time-Warner, 501 et suiv.
Aquin, Hubert, 107
Arcand, Denys, 107, 455
Arpin, Roland, 424, 428 et suiv.
Assemblée des évêques, 373
Assemblée nationale, 190-195
Assistance sociale, 80-83
Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), 180
Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), 368-369
Assurance-médicaments, 191, 332
Astral Communications, 129, 449 et suiv., 503
Attikameks, 49-50
Aude, 433
Autochtones, 48-50, 138, 490
Avortement, *Voir Interruption volontaire de grossesse*

Back, Frédéric, 463
Bado, Guy, 146
Baie Comeau, 210
Baillargeon, Normand, 386
Banque de Montréal, 131, 479, 510 et suiv.
Banque Laurientienne, 510 et suiv.
Banque nationale du Canada, 130, 132, 510 et suiv.
Banque Royale, 510, 515
Banville, Charles, 279
Barbeau, Manon, 446
Baril, Gilles, 190
Barnabé, Richard (affaire), 379
Barry, Francine, 200
Bas-Saint-Laurent, 269 et suiv. ; 281 et suiv., 288-290
BCE, 129, 501 et suiv.
Beauchemin, Yves, 433
Beaudin, Jean, 463
Beaudoin, Louise, 111, 114-115, 117, 138, 177-178, 180, 182, 184, 196, 390, 424
Beaulieu, Victor-Lévy, 439
Bédard, Denis (et rapport Bédard), 168, 217-218, 237-238
Bédard, Jean, 436
Bégin, Paul, 190
Béland, Claude, 129, 131, 335, 514
Bélanger, Louis, 463
Bélanger, Michel, 146
Bélanger, Pierre, 201
Bellavance, Paul-Marcel, 113
Bellemare, Jacques, 380
Bergeron, Yves, 461
Bernard, Jean-Thomas, 491
Bernier, Serge, 457
Berthio, 146
Bertrand, Daniel, 439
Bertrand, Gabrielle, 139
Bertsch, Rolf, 458
Bibliothèques, fréquentation, 410
Biddle, Charles, 456

Bisson (rapport), 193
Bissonnette, Lise, 454
Bissoondath, Neil, 436
Black, Conrad, 132, 505
Blais, Marie-Claire, 462
Blanchard, Marc-André, 197
Blanchet, Marcel, 200
Bloc québécois, 173, 182
Bois (industrie), 472
Boisbriand, 215
Boisclair, André, 190
Bolton, Bruce, 424
Borsa de Mercadorias & Futuros, 518
Bouchard, Gérard, 439
Bouchard, Josée, 115
Bouchard, Lucien, 91, 112, 126, 130, 132-133, 135, 153 et suiv., 159-161, 163, 165, 176 et suiv. ; 182, 190 et suiv. ; 280, 382 et suiv., 491
Boudreau, Walter, 459, 461
Boulad-Ayoub, Marie-Josiane, 461
Bouliane, Denys, 459, 461
Bourassa, Robert, 182
Bourque, Pierre, 133, 234-237
Bourse de Calgary, 518
Bourse de Montréal, 515 et suiv.
Bourse de Toronto, 515 et suiv.
Bourse de Vancouver, 518
Bourses (à Montréal) 214
Bourses (Londres, Francfort, Sidney, Corée du Sud, Hong Kong), 519
Brassard, Jacques, 135, 182-183, 490
Brisebois, Rhéaume, 139
Brochu, Claude, 233
Bronfman (famille), 444
Bronfman, Edgar, 136
Bronfman, Samuel, 233
Bronfman, Stephen, 233
Brossard, Nicole, 437
Budget du Québec, 132, 193, 482-488

Caiserman-Roth, Ghitta, 460
Caisse de dépôt et placement, 130, 184, 216, 503
Cajolet-Laganière, Hélène, 115
Camionneurs, 131, 192, 384-385
Canadian Venture Exchange, 518
Canadien (compagnie aérienne), 230
Canadien National, 128,
Canadien, Le (club), 137, 232, 234
Canal D, 503
Canal Évasion, 129, 448 et suiv.
Canal Famille, 451, 503
Canal Indigo, 503
Canal Vie, 451, 503
Canal Z, 129, 448 et suiv., 503
Canal+, 504
Canuel, Yvan, 139
CanWesr Global, 505, 508
Carette, Jean, 438
Carignan, Raymond, 335
Caron, Jacqueline, 424
Carrier, Roch, 455
Carte d'identité, 133
Cartilier, Louis, 461
Casalpro, Ronaldo (dit « Lasagne »), 139
Casgrain, François, 200
Castonguay, Charles, 44, 196
Cégeps, 57-58
Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), 138, 383 et suiv.
Centrale des syndicats démocratiques (CSD), 384-385
Centre canadien d'architecture (CCA), 422
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), 129, 155, 216, 330-331, 334-340
Centre Molson, 126, 137, 232
Centre-du-Québec, 282 et suiv., 319, 321
Chagnon (famille), 130, 502-503
Chagnon, Claude, 502
Chalke, John, 460
Champagne, Dominic, 457
Chanson, langue d'écoute, 415
Charbonneau, Jean-Pierre, 194 et suiv.
Charest Micheline, 441 et suiv.
Charest, Jean, 121, 133, 158-161, 164, 194, 197-198, 201
Charlesbourg, 237 et suiv.
Charte de la langue française, 111 et suiv. ; 138, 156, 390
Chaudière-Appalaches, 281 et suiv., 314-315
Chevalier, Léo, 139
Chevrette, Guy, 132, 136, 380, 385
Chiasson, Herménégilde, 462
Chicago Mercantile Exchange, 518
Chicoutimi, 169, 210
Chicoutimi-Jonquière, 19, 283
Chimie (industrie), 474
Chirac, Jacques, 126
Chômage, 70-71 ; 154, par région 291-319 ; 477
Chouinard, Marie, 460
CHRC, 503
Chrétien, Jean, 132, 171-175
Chorney, Harold, 388
Cinar, 441 et suiv.
Cinéma, 214, documentaire, 445-447
Cinéma, auditoire, 86-87 ; 414
CIQC, 456
Cirque du Soleil, 457
Cité du commerce électronique, 134

CKAC, 109, 115, 503
CKVL, 456
Clair, Michel (Commission Clair), 154, 325, 331, 334
Clark, Joe, 121
Clauses « orphelin » (d'exclusion), 128, 190
Club Soda, 459
Coasters Association, 389
Code du travail, 395-399
Cogeval, Guy, 422
Cognicase, 130
Collin (rapport) 168
Commission d'accès à l'information, 195,
Commission Laurendeau-Dunton, 181
Commission Poitras, 378 et suiv.
Commission scolaire de Montréal, 126
Communauté métropolitaine de l'Outaouais, 247-249
Communauté métropolitaine de Montréal, 131, 191, 217-222, 234
Communauté urbaine de l'Outaouais, 248
Communauté urbaine de Montréal (CUM), 219 et suiv. ; 234,
Communauté urbaine de Québec (CUQ), 237 et suiv. ; 282
Communications (industrie), 501-504
Community Association of Saguenay–Lac-Saint-Jean, 389
Compagnons de Saint-Laurent, 140
Comtois, Ulysse, 139
Confédération des syndicats nationaux (CSN), 383 et suiv.
Confessionnalité (écoles), 136, 157, 191, 370-374
Conflits de travail, 69-70
Congés parentaux, 135, 156, 194
Conseil de la langue française, 112
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 448 et suiv., 501
Conseil de la science et de la technologie, 366 et suiv.
Conseil de la vie française en Amérique, 180, 184
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), 457
Consommation de biens durables, 83 et suiv.
Copps, Sheila, 388
Corbeil, Jean-Claude, 117
Côté, Danielle, 111, 113
Côté, Pierre F., 200
Côte-Nord, 269 et suiv., 282 et suiv., 305, 308-309
Coulombe, Guy, 492
Coup de pouce, 507
Coutu, Jean, 140
Couture, Marcel, 140
Crevier, Guy, 506
Criminalité (infractions), 381
Cris, 49-50
Croteau, Marc, 248
CTV (réseau), 502
Culinar, 125

D'Amours, Alban, 131, 514
Dagenais, Marcel, 460
Dalpé, Jean-Marc, 462
Danone, 136
Danten, Charles, 438
Danyluk, Vera, 378
Daoust, Jean-Paul, 437
Day, Stockwell, 171
De Cotret, Robert, 140
De Courcy, Diane, 126
De la Sablonnière, Marcel, 140
De la Tour Fondue-Smith, Geneviève, 140
Décrochage scolaire, 59-60,
Démographie, 5-6, 13 et suiv. ; des régions, 19, 282, 291-319; densité par région, 291-319
Dernière heure, 503, 507
Derouin, René, 460
Des Rivières, Paule, 426
Desbiens, Jacques, 167-168
Deschâtelets, Steve, 134
Deschênes, Jules, 140
Deschênes, Luc, 327
Descôteaux, Bernard, 505
Desjardins (Mouvement et Caisses), 131, 191, 509 et suiv.
Desjardins, André (dit « Dédé »), 140
Desjardins, Marcel, 506
Desjardins, Richard, 446, 463
Desrosiers, Joël, 462
Dette publique, 484 et suiv.
Dion, Stéphane, 119, 134
Dionne, Georges, 461
Dionne, Guylaine, 455
Directeur général des élections, 200-201
Diversité culturelle, 176-179, 193
Divorce, 33 et suiv.
Donnat, Olivier, 412, 417
Donohue, 130
Dorval (aéroport), 224, 229-231
Douville, Gérard, 335
Drapeau, Jean, 142, 145-146, 234
Drouilly, Pierre, 99
Drouin, François, 200
Dubuc, Alain, 94-96, 334
Duceppe, Gilles, 121
Ducharme, Réjean, 433-434

Ducharme, Yves, 248
Dufresne, Diane, 459
Dugas, Clermont, 210
Dumont, Mario, 157, 162-164, 192-194
Dumoulin, Yves, 461
Duplessis, Maurice, 145, 149
Dutoit, Charles, 422

Eaton, 125
Économie, état général, 60-61, 153-154, 478 et suiv.
Éducation, 13, 55 et suiv., activités socio-éducatives, 412-413
Elle Québec, 507
Emploi du temps, 403-420
Emploi, 63 et suiv. ; temps patiel, 13, 66 ; taux 65 ; par secteur, 68-69 ; par secteur et par région, 291-319 ; création, 471 ; 478
Entarteurs, 134
Erreur boréale (L'), 256 et suiv., 446
Espérance de vie, 51-52
Estrie, 282 et suiv., 298-299
État-providence, 8, 14
États généraux de la langue française, 114-117, 138, 156
États généraux du Canada français, 181-183
États généraux sur l'éducation, 349, 372
Etats-Unis (États du Nord-Est), 475 et suiv.
Éthier, Stéphane, 115
Ex-Centris, 445, 453
Exportations alimentaires, 497
Exportations, 131
Expos (Les), 133, 231-234

Facal, Joseph, 121, 183
Falardeau, Pierre, 439, 453
Famille, 13, 30 et suiv. ; temps familial, 409-410
Favreau, Marc, 460
Fécondité, 20-23
Fédération des communautés francophones et acadiennes, 182-184, 186
Fédération des francophones hors Québec, 181
Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), 383 et suiv.
Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), 508
Fédération québécoise des municipalités (FQM), 166
Ferretti, Lucia, 439
Filiatrault, Denise, 460
Financière agricole, 492 et suiv.
Fishman, Sheila, 462
Foisy, Benoit, 134
Fondation des bourses du millénaire, 353
Fonds canadien de télédiffusion, 452
Fonds jeunesse, 391
Fontaine, Gilles, 460
Forespoir, 265
Forêts (politique), 135, 191, 256-262
Fortin, André « Dédé », 142
Fortin, Pierre, 480, 489
Foulon Hervé, 455
France, 178
Francophonie (Organisation), 177-178
Francophonie canadienne, 180-189
Frappier, Roger, 460
Fraser, Clark, 460
Front commun (fonction publique), 382-384
Fugilin, Vali, 446
Fusions municipales, 128,

Gagnon, Lysiane, 439
Galganov, Howard, 388, 390
Gasco, Elyse, 462
Gascon, Gilles, 150
Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, 134, 269 et suiv., 278-280, 282 et suiv., 311-313, 387
Gauchet, Marcel, 441
Gauthier, Daniel, 457
Gautrin, Henri-François, 159
Gaz Métropolitian, 492
Genest, Jacques, 327
Gens de l'air, 194
Gervais, Bertrand, 434
Giguère, Roland, 460
Gingras, Anne-Marie, 439
Gingras, Charlotte, 462
Giraldeau, Jacques, 460
Girard, Jacques, 200
Girard, Jean-Pierre, 433-434
Girerd, Jean-Pierre, 146
Globex, 518
Goulet, Pierre, 455
Goupil, Linda, 111, 192
Gourd, François, 459
Grand'Maison, Jacques, 438
Grande Bibliothèque du Québec (GBQ), 454-455
Grands Ballets canadiens, 422
Grant, Michel, 110, 111, 196
Gravier, François, 206
Grey, Julius, 385
Grimanis, Alexandra, 446
Groulx, Sylvie, 446
Gruda, Agnès, 426
Guy, Malcolm, 446

Hallé, André, 349
Harel, Louise, 131, 155, 165 et suiv. ; 191, 219, 235, 237, 241, 248
Hébert, Anne, 142, 147-148, 455, 462
Hébert, Jacques, 201, 385, 438
Henderson, Keith, 200, 390
Historia (chaîne), 129, 448 et suiv., 503
Hollinger, 132, 505, 508
Homel, David, 436
Hook, Deborah, 389
Hôpital Montfort, 187
Houde, Germain, 461
Housefather, Anthony, 135, 388-389
Hubert, Robert, 200
Hull, 19, 166, 169, 209
Hunter, Raoul, 146
Hurons, 49-50
Hurtubise, Claude, 142
Hydro-Québec, 127, 155, 191, 431, 489-492

Île-du-Prince-Édouard, 181,
Immigration (et immigrants), 27, 43, 46
Importations alimentaires, 496
Inchauspé, Paul, 349
Industrie pharmaceutique, 213
Inégalités, 8-9, 14, 76-78, 420
Infirmières, 125, 329
Info690, 456
Institut de police, 379
Internet, 8, 502 et suiv., 507
Inuits, 48
Isacsson, Magnus, 446
IVG (interruption volontaire de grossesse), 24-26

Jasmin, Claude, 438
Johnson, Daniel, 159
Johnson, Pierre-Marc, 180
Johnson, William (Bill), 112,135, 388-390
Jones, Oliver, 456, 458
Jorish, Stéphane, 462
Jospin, Lionel, 168, 178
Journal de Montréal, 508
Julien, Guy, 177

Kalman Naves, Elaine, 462
Kanesatake, 138
Kempner, Aviva, 455
Knowlton (conflit linguistique), 111

L'Allier, Jean-Paul, 238 et suiv.
La Presse, 143, 159, 334, 439, 506
La Tribune, 506
La Voix de l'Est, 506
Labatt, 233
Labelle, Pierre, 142
Lacasse, Gilbert, 506
Lachambre, Benoît, 461
Lachance, André, 439
Lachance, Normand, 458
Lachine, 219
Lactel, 492
Laferrière, Dany, 434
Lafond, Jean-Daniel, 446
Laforest, Guy, 94, 162, 164
Laïcité (écoles) : voir confessionnalité
Lalumière, Catherine, 178
Lamarre, Daniel, 502
Lambert Phyllis, 454
Lambert, Lucie, 446
Lamer, Antonio, 122
Lamoureux, Jean-Sébastien, 194, 201
Lanaudière, 282 et suiv., 316-317
Landry, Bernard, 131-132-134, 136, 153, 155, 169, 195, 280, 384, 457, 482, 493
Landry, Roger D., 506
Langlais, Claude, 279
Langlois, Daniel, 453
Langue (d'usage et maternelle), 21 , 43 et suiv. ; 188-189 ; débat linguistique 109-117, 196
Montréal, 112-113, 115 ; 134,
Lapalme, Geoges-Émile, 180
Laplante, André, 461
Lapointe, Gabriel, 142
Lapointe, Paul-Marie, 462
Lapointe, Pierre, 142
Laporte, Gilbert, 461
Larocque, André, 162
Larose, Gérald, 115, 138, 156
Larouche, Fabienne, 442, 444
Latulippe, Gilles, 458
Laurendeau, André, 95
Laurentides, 282 et suiv., 317-318
Laval, 136, 215, 220-221, 224, 227, 282 et suiv., 300-301, 378
Lavertu, Yves, 439
Laviolette, Marc, 383
Lazure, Denis, 385
Le 30, 505
Le Canal Nouvelles (LCN), 456
Le Couac, 439
Le Devoir, 91, 96, 99, 101, 113, 115, 140, 163, 334, 343, 480, 505-506
Le Droit, 132, 505
Le Lundi, 503, 507
Le Nouvelliste, 506
Le Quotidien, 132, 505
Le Soleil, 132-133, 505 et suiv.

Lebeau, Pierre, 457
Lecavalier, René, 142
Lecture, habitudes, 416 et suiv.
Leduc, Paule, 128, 352
Legault, Émile, 140
Legault, François, 130, 135, 356 et suiv., 360, 370
Legault, Normand, 458
Leloup, Jean, 461
Lemay, Patricia, 115
Lemieux, Marie-Nicole, 461
Lemieux, Vincent, 98, 165
Lenaerts, Vincent, 461
Léonard, Jacques, 331
Lepage, Marquise, 446
Leroux, Georges, 373
Lesage, Jean, 159
Letartre, Pierre, 168
Létourneau, Jocelyn, 95
Lévesque René, 162, 279
Lévesque, Georges-Henri, 143, 146-147
Levine, David, 336
Lévis, 239
Lévy, Pierre, 440
Librairie du Québec (Paris), 455
Libre-échange, 176
Lisée, Jean-François, 91-94, 130, 156, 438
Lizotte (affaire), 134, 378 et suiv.
Logement (possession), 83, 86
Loi C-20 (« sur la clarté »), 118-122, 135, 138, 156, 163, 172, 193
Longueuil, 220, 224
LookTV, 451
Lopez-Therrien, Norma, 115
Loria, Jeffrey, 233 et suiv.

Madame au Foyer, 507
Malavoy, Marie, 114-115, 133, 178
Malécites, 49-50
Maltais, Agnès, 428, 455, 457
Manitoba, 181
Manley, John, 172
Manning, Preston, 171
Marcotte, Marie-France, 461
Marcoux, Rémi, 507
Mariage, 13, 22, 30 et suiv.
Marijuana, 126
Marois, Pauline, 135, 157, 325 et suiv., 334 et suiv., 349
Marquis, Isabelle, 164
Martel, Réginald, 439
Martin, Alexis, 457
Martin, Claire, 437
Martin, Paul, 121, 132, 138, 171-175, 341-342, 484
Massé, Henri, 383-384
Masson, Claude, 143, 506
Matane, 210
Mateescu, Mircea-Alexandru, 461
Mathews, Georges, 5
Mauricie, 282 et suiv., 296-298
Maynard, Hugh, 389
Ménages, 13, 30,37 et suiv.
Ménard, Guy, 440
Ménard, Robert, 463
Ménard, Serge, 134, 378 et suiv.
Mercier, Ralph, 238
Métis, 48-51
Metro (journal), 508
Métro-Richelieu, 127
Meuble (industrie), 473
Meunier, Claude, 459
Michaud, Yves, 131
Micmacs, 49-50
Migrations interprovinciales, 28-30
Mihalka, Georges, 463
Millette, Jean-Louis, 144
Minorités francophones, 180-189, 43 et suiv.
Minorités visibles, 48-51
Mirabel (aéroport), 229-231
Mirabel (ville), 215
Mohawks, 48 , 138
Molson, 137
Monderie, Robert, 446, 463
Montagnais, 48-50
Montérégie, 282 et suiv., 319-320
Montréal (région), 19, 166 et suiv., 207, 212-216, 300-301, transport 132, 223-228 ; 234-237, 281 et suiv.
Montréal (ville), 212 et suiv. ; 234,237, 284
Montréal-Est, 216
Mont-Sainte-Anne, 125
Mont-Saint-Hilaire, 126
Moreau, Guy, 462
Moreau, Sylvie, 457, 463
Mortalité (générale), 26 ; voir aussi causes de décès p. 52-53 ; taux par région, 291-319
Moutier, Olivier, 435
Mouvement Desjardins : voir Desjardins
Mouvement laïque, 371, 373
Mouvement national des Québécois, 112
Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), 426, 456
Multimédia, 214
Municipalités (principales), par région, 291-319
Municipalités régionales de comté, par région administrative, 291-319
Musée d'art contemporain (MAC), 421 et suiv.
Musée d'histoire et d'archéologie de Montréal, 422-423
Musée de la civilisation, 423-424, 428, 445

Musée des arts et des traditions populaires du Québec,
Musée des beaux-arts de Montréal, 421 et suiv.
Musée du Québec, 421 et suiv.
Musées, fréquentation, 410 et suiv., politique, 420-427
MusiMax, 503
Musique, genres écoutés, 413-414
MusiquePlus, 503

Nasdaq, 133, 155, 192, 215, 511 et suiv.
Naskapis, 49-50
Natalité (et dénatalité), 6, 13, 20-26, par région, 291-319
National Association of Securities Dealers, 519
Nédelec, 264
New Carlisle, 387-388
News940, 456
Nézet-Séguin, Yannick, 458, 461
Noël, Francine, 433
Noppen, Luc, 460
Nord-du-Québec, 269 et suiv., 282 et suiv., 310-311
Normandeau, André, 380
Norris, Alexander, 389
Nortel Networks, 213
Notre-Dame de Paris (spectacle), 457
Nouveau-Brunswick, 181, 184-189
Nouvelle économie, 13
Nunavik, 210
Nuptialité (par région), 291-319

Observatoire de la culture, 457
Office de protection du consommateur, 448-449
Office national du film (ONF), 443, 445-447
Ontario, 174, 181, 186-189, 193, 475 et suiv.
Opéra de Montréal, 422
Orchestre métropolitain, 459
Orchestre symphonique de Montréal (OSM), 422, 458
Organisation mondiale du commerce (OMC), 176 et suiv., 386, 498-499, 510
Orphelins de Duplessis, 130, 155, 385-387
Ottawa (ville), 182, 193, 209, 249
Ottawa-Hull, 282-283
Otterburn Park, 127
Ouellette, Fernand, 440
Ouimet, François, 192
Outaouais, 281 et suiv., 302-304

Paccar, 125
Pagé, Hélène, 421
Palais des Congrès de Montréal,127, 155
Pankov, Gradimir, 460
Papineau, François, 457
Papineau, Lucille, 139
Paquet, Louise, 112
Paquin, Roger, 386
Paré, François, 186
Paris Bourse, 518
Parizeau, Jacques, 91, 130
Parlement jeunesse, 193
Parti égalité, 200, 389-390
Parti libéral du Canada PLC), 132, 171-175
Parti libéral du Québec (PLQ), 158-161, 190 et suiv.
Parti québécois (PQ), 133, 157, 190 et suiv.
Partis politiques, 199-200
Paskal, Anna, 446
Patrimoine canadien, 444
Patrimoine, religieux, 136 ; politique du, 425, 428-432
Patriotes gaspésiens, 278-280
Pauvreté, 13, 78-83,
Péan, Stanley, 115
Péladeau, Pierre-Karl, 507
Pelchat, Robert, 437
Pépin, Marcel, 144, 148-149,
Perrault, Pierre, 462
Perron, Clément, 144
Perron, Julie, 446
Peterson, Charles, 456
Pettigrew, Pierre, 177
Pichette Claude, 218
Pinard, Claude, 195
Pinard, Maurice, 165
Plamondon, Luc, 457, 461
Plastiques (industrie), 472
PME, en milieu rural, 249-256 ; en région périphérique, 268-273
Polèse, Mario, 206
Politique scientifique, 353, 360 et suiv., 368
Pool, Léa, 454
Population : voir Démographie
Port de Montréal, 213
Power Corporation, 133, 506
Pratte, André, 438
Presse canadienne (agence), 508
Primeau, Bernard, 456
Privatisation (santé), 325 et suiv.,
Produit intérieur brut (PIB), 60-61, 467 et suiv.
Produits électriques, 474
Professions (distribution), 67
Protocole de Kyoto, 223 et suiv. ; 275
Proulx, Jean-Pierre (et Rapport Proulx), 372-374
Proulx, Pierre-Paul, 470
Publications scientifiques, 361 et suiv.

Quat'sous (théâtre), 461
Québec (région), 19, 166 et suiv. ; 207, 294-295, 237 et suiv.
Québec (ville), 237 et suiv. ; port de croisières, 242-245 ; quartier Saint-Roch, 245-247
Quebec Anglophone Heritage Network, 389
Quebec Community Groups Network (QCGN), 388-390
Quebec Community Newspapers Association, 389
Quebec Farmers Association, 389
Quebecor, 130, 132, 503, 505 et suiv.
Quilico, Louis, 460

Rached, Tahani, 446
Radio Énergie, 503
Radio-Canada, 443-444, 452-453, 506
Radiomédia, 503
Radiomutuel, 503
Rapide-Danseur, 264 et suiv.
RDS, 451
Recherche scientifique, 360-365
Référendum (1995), 91, 98 et suiv.
Référendum (sur la souveraineté), 153 et suiv. ; 195
Réforme municipale, 155, 157, 165-170, 191
Réforme scolaire, 135, 347-350
Régie de l'énergie, 155, 191, 490-491
Régie des installations olympiques, 233
Reno, Ginette, 460
Rescigno, Joseph, 459
Réseau québécois des entreprises innovantes, 366-368
Revenu familial, 6-7,13, 74-76
Revenus de transferts, 62, 76-77
Revenus des ménages, 13
Revenus des particuliers, 13, 60-63 ; 78, par région, 291-319 ; 475-476, 481
Revenus des salariés, 71 et suiv.
Revenus, hommes-femmes, 13, 72-75
Révolution tranquille, 159, 180, 184, 198, 371, 480
Richard, Maurice, 145,149-150, 194, 455
Richards, Gary, 117
Riopel, Jean-Éric, 462
Rioux-Dolan, Margaret, 348
Rivard, Julien, 263
Robert, Patrick, 134
Robichaud, Paul, 184
Robinson, Claude, 441
Rocher, Guy, 385
Rochon, Jean, 325, 332, 360, 365
Rock, Allan, 172-173, 341-346
Rogers Communication, 130, 501 et suiv., 507
Rogers, Ted, 502
Ronfard, Jean-Pierre, 460
Rouleau, Guy-Armand, 461
Rousseau, Louis, 373
Rouyn-Noranda, 210
Roy, Bernard, 380
Ryan, Claude, 182

Saguenay (et Saguenay—Lac-Saint-Jean), 210, 274 et suiv., 282 et suuiv., 291-293
Saïa, Louis, 463
Saint-Denis, Janou, 145
Sainte-Foy, 237 et suiv.
Saint-Laurent (ville), 215-216
Saint-Pierre (ville), 219
Samson, Pierre 435
Sang contaminé, 125
Sansfaçon, Jean-Robert, 343
Santé (réseau), 154-155, 161, 191, 196, 197, 325-333, 341-346
Santé Canada, 341 et suiv.
Santé, perception, 54-55
Sarrazin, Marie-Claude, 117
Saskatchewan, 181
Science (éducation), 365-369, loisirs scientifiques, 410-411
Scolarisation, 59-60,
Scott, Hugh, 337
Scott, John, 460
Scott, Marianne, 455
Scully, Robert-Guy, 444-445
Seagram, 136
Seattle : voir Organisation mondiale du commerce
Secteur manufacturier, 472 et suiv.
Sécurité publique, 377-382
Selig, Bud, 233
Séries +, 129, 448 et suiv., 503
Service de police de la CUM (SPCUM), 378 et suiv.
Shapiro, Bernard, 135
Sherbrooke, 19, 169, 209, 283
Sidimus, Joysanne, 461
Singapore International Monetary Exchange, 518
Sirois, Charles, 502
Snow, Michel, 460
Société de développement des entreprises culturelles (Sodec), 452
Société des musées québécois (SMQ), 420 et suiv.
Société Saint-Jean-Baptiste, 130, 180
Sommet de la francophonie (Moncton), 177, 188
Sommet de la Jeunesse, 131, 154, 191, 353, 390-394

Souveraineté du Québec, 91 et suiv. ; appui populaire, 97-108 ; renvoi en Cour suprême, 118-122 ; promotion, 153 et suiv.
Spectacles, assistance, 411, 414
Stade Olympique, 232
Stante, Giovani, 134
Stoddart, Anne, 195
Sun Media, 505
Super Écran, 503
Sûreté du Québec, 191, 377-382
Symfolium de Montréal, 459
Syndicalisation, 69-70

Tabagisme, 53-54, 128
Taux d'activité, 63-66 ; par région, 291-319
TAV (Torah and Vocational Institute of Montreal), 133, 370, 374-377
Taylor, Bruce, 462
Taylor, Charles, 117
Télécommunications, 213
Téléfilm Canada, 452
Télémédia, 503
Télé-Québec, 446
Télétoon, 451
Télévision Quatre Saisons (TQS), 451, 453
Télévision, temps d'écoute, 407-409 ; chaînes spécialisées, 129, 448-453
Temps libre, 406 et suiv.
Termotte, Marc, 110, 112-113
Textile (industrie), 472
The Gazette, 389, 505
The Globe and Mail, 390
Théâtre des Variétés, 457-458
Théâtre du Nouveau Monde, 457, 461
Thibodeau, Claude, 506
Tobin, Brian, 172
Tocqueville, Alexis de, 9, 11
Tomlinson, Richard, 135, 351
Torstar, 133
Townshippers, 389
Transcontinental (GTC), 128, 505 et suiv.
Transport (matériel), 473
Travail (législation), 395-399
Travail (temps de), 403 et suiv.
Travis, Dermod, 117, 390
Tremblay, Diane-Gabrielle, 266
Tremblay, Lise, 462
Tremblay, Michel, 433, 437, 460
Trois-Rivières, 19, 169, 209, 283
Trotier, Louis, 207
Trudeau, Pierre Elliott, 149
Trudel, Rémy, 498
Trustar, 503
Tully, James, 94, 117
TV 7 Jours, 503
TVA (Groupe) 128, 502 et suiv., 506-507
Tyler, Brent, 113, 134, 388, 390

Unesco, 245
Union des municipalités de la banlieue (Montréal), 219
Union des municipalités du Québec (UMQ), 127, 166 et suiv.
Union des producteurs agricoles (UPA), 493 et suiv.
Université Concordia, 133, 376
Université de Montréal, 133, 376
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), 276-277
Université du Québec à Montréal (UQAM), 128, 132-133, 351-352, 370 et suiv., 386, 434
Université du Québec à Trois-Rivières, 211
Université Laval, 9, 133, 351, 370, 374-377
Université McGill, 133,135, 351, 355, 357, 376
Universités, effectifs et diplômes, 55 et suiv. ; politique et financement, 130, 154, 350-359
Urgences (hôpitaux), 129, 326-327
Uzan, Bernard, 422-423

Venne, Jules-Pascal, 91
Venne, Michel, 96
Vidéotron, 129-130, 453, 502 et suiv., 506-507
Viens, Bruno, 114
Vigneault, Gilles, 435
Vigneault, Guillaume, 435
Villeneuve, Marcel, 329
Vivendi, 503
Voice of English Quebec, 389

Weinberg, Ro. A, 441 et suiv.
Wintonick, Peter, 446
Wired, 215, 516
Wu, Ke, 461

Yergeau, Pierre, 435

Zamboni, Robert, 460

Dossiers des éditions précédentes de l'annuaire

Québec 1996
Les résultats commentés du référendum du 30 octobre 1995

Québec 1997
Pauvreté, dépendance sociale et inégalités :
une nouvelle lecture de la situation au Québec

Québec 1998
La présence de l'État : tendances observables de 1971 à 1996

L'état de la criminalité : mœurs tranquilles sur fond de zizanie

Québec 1999
L'état de la religion au Québec

Québec 2000
Le XX^{e} siècle québécois : quatre articles de fond
sur l'histoire sociale, politique, économique et littéraire

Le débat sur « le modèle québécois »

Le débat sur l'identité nationale

L'évolution de la famille, du couple et du mode de vie des Québécois :
une révolution sociale et culturelle

Dans chaque édition de l'annuaire Fides depuis 1996
Une analyse détaillée des grandes tendances de la société québécoise,
accompagnée de tableaux et graphiques

L'histoire politique et sociale de l'année

Un bilan de l'économie

Le pouls de la vie culturelle

Publié sous la direction de Roch Côté et en collaboration avec le journal *Le Devoir*, *Québec 2001* réunit les textes de 70 experts provenant des universités, grandes écoles et quotidiens nationaux.

SECTION SPÉCIALE

- **Le projet souverainiste en question**
  Des analyses détaillées sur la question nationale québécoise et des données nouvelles sur l'état de l'appui à la souveraineté
- **Le territoire québécois scruté dans ses dimensions régionales, avec des cartes et des fiches sur chacune des régions**
- **500 références pour approfondir sa connaissance de la société québécoise : livres, articles de revues et sites Internet**

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI

- Une étude des grandes tendances sociales, démographiques, culturelles et économiques en 85 tableaux et graphiques
- Une revue commentée de l'année politique
- Des analyses sur les grands dossiers de l'heure dans les domaines de la santé, de l'éducation, des politiques et des revendications sociales
- Une rétrospective des événements marquants
- Un bilan chiffré, illustré et comparé de l'état de l'économie québécoise
- Un panorama complet du monde des arts et des lettres : les pratiques culturelles, les grandes politiques, les artistes, les écrivains et les productions qui ont marqué l'année

9 782762 122343
ISBN 2-7621-2234-1